



HAL
open science

Territoires : réalités et représentations en France

Célia Rouvellat

► **To cite this version:**

Célia Rouvellat. Territoires : réalités et représentations en France. Philosophie. Université Sorbonne Paris Cité, 2017. Français. NNT : 2017USPCB189 . tel-02270815

HAL Id: tel-02270815

<https://theses.hal.science/tel-02270815>

Submitted on 26 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

MEMBRE DE

U-S-PC
Université Sorbonne
Paris Cité

UNIVERSITE PARIS DESCARTES

Ecole doctorale sciences humaines et sociales :

Cultures, individus, sociétés (ED 180)

Territoires : réalités et représentations en France

THESE DE DOCTORAT DE PHILOSOPHIE

Dirigée par le Professeur Yves Charles Zarka

Présentée et soutenue publiquement le 21 octobre 2017 par

Célia Rouvellat

Membres du Jury :

Pr. Alain Bourdin, Professeur à l'université de Paris Est Marne la Vallée - école d'urbanisme de Paris, rapporteur.

Pr. Marie-Vic Ozouf-Marignier, Professeur à l'EHESS.

Pr. Danilo Martuccelli, Professeur à l'université Paris Descartes.

Pr. Anne Raulin, Professeur à l'université Paris Nanterre, rapporteur.

Pr. Yves Charles Zarka, Professeur à l'université Paris Descartes, Directeur.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse, le Professeur Yves Charles Zarka. Il m'a souvent poussé à me lancer et m'a donné le goût de la philosophie politique. Je le remercie de m'avoir fait confiance et de m'avoir soutenue à plusieurs reprises dans mon parcours. Je lui suis pour cela très reconnaissante.

Je remercie les professeurs Alain Bourdin, Marie-Vic Ozouf-Marignier et Anne Raulin d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse.

Je remercie le professeur Danilo Martuccelli dont j'ai eu la chance de suivre les cours en licence et en master. Sa « sensibilité » sociologique m'a porté. Je suis particulièrement honorée qu'il ait accepté de faire partie de mon jury.

Merci à mes enquêtés de Digoin et de l'Aubrac qui ont grandement contribué à la réalisation de ce travail.

Merci à mes amis de PHILÉPOL : Malgorzata, Bahar, Mada, Avishag, Eva, Maira, Liang, qui m'impressionnent tous. Ils sont brillants et courageux.

Je remercie mon ami Jeremy, sans qui ce parcours universitaire n'aurait pas été le même. Je lui dis ici toute mon amitié et mon estime.

Merci à Emilien pour sa présence, sa patience et son extrême gentillesse. Il a été d'un grand soutien. Il le sera toujours.

Merci à mes sœurs pour leurs encouragements et nos conversations quotidiennes. Elles m'ont beaucoup apporté pendant ce travail.

Je remercie ma mère pour sa bienveillance. Je la remercie de m'avoir soutenu et encouragé, de m'avoir emmené courir et marcher. Je lui dois énormément.

Enfin, je remercie mon père. Je pourrai lui écrire des pages entières de remerciements, afin de lui dire à quel point je suis reconnaissante de toute l'aide qu'il m'a apportée dans la réalisation de ce travail. Il est un peu présent partout dans cette thèse. Le territoire que nous avons construit ensemble au fil de ce travail prend racine chez Prunières et passe par le col de Bonnecombe, il remonte ensuite un peu au nord jusqu'à la voie verte et le pont aqueduc, fait un virage vers l'ouest jusqu'à l'île Renote et la grève blanche. Ce territoire est immuable.

Résumé

L'inflation sémantique qui existe aujourd'hui en France autour de la notion de territoire n'aura pas échappé au plus fin des observateurs. Erigé par le politique en une notion incontournable dont il ne semble plus pouvoir se passer, objet de nombreuses disciplines scientifiques, notion au cœur de multiples controverses : annoncé mort, sur le retour, épuisé, dépassé, l'actualité du territoire est telle qu'on en perdrait presque le sens. Pourtant la question du sens, bien souvent évacuée par ceux qui y ont intérêt, est absolument centrale car à force d'être (trop) utilisée la notion questionne : qui parle du territoire et pourquoi ? Quelles réalités désigne-t-on lorsque l'on parle du territoire en France aujourd'hui ? Faut-il se séparer d'une notion qui semble désigner à peu près tout et son contraire ? L'objet de la recherche qui va suivre ne consiste pas en une mise à mort du territoire, ni en son exaltation, mais choisit la voie de la reconceptualisation de la notion, voie qui semble être la plus raisonnable à suivre dans une France qui ne peut, et n'a de toute façon pas intérêt, à se passer du territoire. Afin de reconceptualiser la notion, cette recherche se penche sur les principales dimensions à partir desquelles territoire est communément défini, à savoir une dimension politique, le territoire est un espace approprié par le pouvoir politique, qui le gère, le découpe et l'organise ; une dimension sociale, le territoire a été érigé par le politique comme lieu de la solidarité, de l'égalité ; une dimension identitaire, l'espace devient territoire à mesure qu'il est approprié par des individus et des groupes qui s'y sentent appartenir. Afin de continuer à faire sens, ces trois grandes acceptions du territoire doivent être reconsidérées au prisme des mutations qui ont transformé notre société depuis le milieu des années soixante-dix et qui sont pour une large part de l'ordre du registre réticulaire : mobilité, fonctionnement selon le modèle du réseau, réticularité, interdépendances. Si ces mutations ont souvent été perçues comme contraires au territoire, car aux antipodes de la manière dont la notion avait été jusque-là construite et pensée en France, cette recherche souhaite prendre le contre-pied de cette idée, en démontrant qu'il s'avère nécessaire de repartir de ces diverses mutations, afin de redéfinir la notion de territoire aujourd'hui au regard de cette réticularité. Car si territoire est apparu à un moment donné pour traduire une certaine réalité, ce n'est parce que cette réalité a changé, que la notion doit être considérée comme obsolète. On peut travailler à sa reconceptualisation et c'est tout le sens de cette recherche.

Notions clés : *territoire, politique, identité, social, mutations, reconceptualisation, réseaux, réticularité, mobilités, local, proximité, aménagement, démocratie, intercommunalité.*

Abstract

The semantic inflammation regarding the notion of territory that exists nowadays in France will not escape from the most careful observers. Politics set this notion up as an inescapable concept that cannot be overlooked. The question of territory is the subject of many scientific disciplines, debates as well as controversies. The actuality of this notion, announced dead, on the return, exhausted or out-dated, is such complex, that one can almost lose its meaning. Yet the question of meaning, which is often dismissed by those who are interested in the territory phenomenon, is absolutely central. Consequently, the notion of territory being (over) used in common debates raises many questions such as who speaks of territory and why? What realities do we mean when we talk about territory in France today? Is it necessary to get rid of concepts applied on many fronts and designating all or nothing? This research purpose is not to delete or to exalt the notion of territory. The aim is to find a way of reconceptualization of this notion. This approach seems to be the most reasonable to follow in France that currently does not have any interest in doing without the concept of territory. This research focus is on the main dimensions from which territory is commonly defined, namely a political dimension that defines a space appropriated by the political power managing, organising or cutting the territory out, a social dimension removed as a place of solidarity or equality by politics, and the dimension of identity regarding a space becoming territory as individuals and groups belonging to this territory appropriate it. Those three major concepts of territory have to be rethought in the context of changes such as mobility, networking or functioning according to the network model and interdependency, that our society is facing since the mid-1970s. As those transformations have often been perceived in France as contrary to the territory notion, this research aim is to study the territory from the opposite point of view. So it is necessary to start from these various mutations' analyses in order to rethink the current notion of territory. The concept of territory has appeared at any one time to translate certain reality, however this notion shouldn't be considered as obsolete once this reality has changed. Its reconceptualization can be done and this is the main purpose of this research.

Key words: territory, policy, identity, social mutations, reconceptualization, network, reticularity, mobility, local, proximity, spatial planning, democracy, intercommunity.

Sommaire

Remerciements.....	2
Résumé.....	3
Abstract.....	5
Sommaire.....	7
Introduction.....	11

Première partie

<i>Territoires et lectures pluridisciplinaires</i>	19
1. Introduction à la recherche	20
a. Contexte de la recherche : entre désintérêt, hégémonie et remise en cause d'une notion.....	20
b. Problématique de la recherche.....	23
c. Enjeux et domaines de la recherche.....	25
2. Territoires et pluridisciplinarité : mélange d'un construit social et identitaire	33
a. Le territoire, de l'éthologie à la sociologie.....	35
b. Le territoire en anthropologie.....	41
c. Le territoire en histoire.....	44
d. Le territoire « maître mot » des géographes ?.....	47
3. ...et un construit politique	54
a. Le territoire en science politique.....	54
b. De la sécurité du territoire.....	69
c. Les réseaux contre les dimensions du territoire ?.....	77
d. Territoire et philosophie : un impensé ?.....	80
e. De la nécessité de conceptualiser une notion commune à toutes les disciplines : « l'appropriation ».....	87

Deuxième partie

<i>La nation et ses territoires, de la construction politique et identitaire du territoire</i>	94
1. De l'invention du territoire	96
a. De la constitution progressive d'une notion.....	96
b. De la révolution de 1789 : rationalisation du territoire.....	110
c. Vers la construction de la nation.....	113

2. De la réalité de la France après la révolution de 1789	117
a. De la diversité du territoire français.....	117
b. De l'autarcie et de la mobilité.....	122
3. De la dimension identitaire du territoire : la construction de la nation (1830-1914)	127
a. L'intégration de la ruralité au territoire national. Le processus de politisation : du paysan au citoyen français ?.....	127
b. D'autres facteurs de politisation, d'ouverture et d'intégration des ruraux à la nation.....	131
c. De l'imbrication du local et du national.....	142
4. Le territoire français : préoccupation centrale de l'action publique (1945-1970)	151
a. Le territoire, un objet central à aménager.....	151
b. Un territoire aménagé à l'image de la société de l'époque.....	155

Troisième partie

Les territoires politiques : Entre permanences et mutations.....162

1. Territoire : d'un « simple mot » au singulier à un véritable paradigme politique au pluriel	165
a. Une première mutation fondamentale bouleversant la notion de territoire : Une double contestation de l'État-nation.....	165
b. La décentralisation où la mise en place du paradigme territorial.....	169
c. L'action publique se territorialise.....	178
2. Une réalité tout autre : un paradigme hyper territorial en contradiction avec les mutations de la société	186
a. Répondre à la mobilité en agrandissant les territoires.....	186
b. Interdépendances : fin des catégories territoriales et renouveau des politiques ?.....	190
c. Mobilités et interdépendances : qu'est-ce que le local aujourd'hui ?.....	200
3. Le monde politique, prêt à affronter et intégrer dans son fonctionnement le monde des réseaux ?	208
a. Réseaux et territoires, petit historique de deux notions complémentaires.....	208
b. Le territoire ou l'assise du pouvoir.....	211
c. Expériences (et relatifs échecs) de réticularités, l'exemple de l'intercommunalité.....	214

4. La dernière réforme territoriale de 2012 repense-t-elle le paradigme ultra territorial ?	216
a. La réforme à la loupe : fusion des régions, quand le politique s'embourbe dans le paradigme.....	216
b. Le processus de métropolisation ou l'intéressante « différenciation territoriale »	220
5. Des conséquences des mutations sur l'aménagement du territoire	226
a. De l'impact de la contestation et de la perte de l'intérêt général.....	226
b. Vers de nouveaux principes d'aménagement.....	232
c. Prendre en compte l'environnement et la notion de durabilité.....	241

Quatrième partie

<i>Des mutations des dimensions sociales et identitaires des territoires</i>	248
1. De la dimension sociale du territoire	251
a. Le territoire, lieu de l'égalité ?.....	251
b. Penser l'égalité des territoires.....	259
c. Le territoire ou la fin de la solidarité ?.....	265
2. De la dimension identitaire du territoire	268
a. Repères et définitions : l'identité.....	269
b. De la remise en cause du lien entre identité individuelle et territoire.....	276
c. De la remise en cause du lien entre identité collective et territoire.....	285
d. Le territoire toujours porteur d'un collectif ?.....	295
3. De la « rencontre » entre identité, territoire et politique	300
a. Mobiliser (et instrumentaliser) l'identité » pour construire un « nouveau » territoire...	301
b. Mobiliser (et instrumentaliser) l'identité pour masquer les conflits.....	306

Cinquième partie

<i>Des terrains de recherches : Des territoires face aux mutations de notre société, entre ajustement politique et identitaire</i>	313
1. Méthodologie utilisée pour la réalisation des terrains d'enquête	315
a. La réalisation des entretiens.....	315
b. La population interrogée.....	318
c. Grille des personnes interrogées.....	320
Premier terrain : Digoin, un « entre deux territorial »	323
2. De la dimension identitaire	326
a. De la permanence de l'ancrage territorial au niveau individuel.....	326
b. De la difficulté de cerner l'identité territoriale collective.....	331
c. De la mobilité.....	343

3. De la dimension politique	350
a. La vision de l'évolution du territoire.....	350
b. De la concurrence.....	354
c. ...à un enjeu d'avenir : l'interterritorialité ?.....	364
Second terrain, le plateau de l'Aubrac un territoire en devenir	371
4. De la dimension identitaire	373
a. De l'appartenance individuelle à l'entité Aubrac.....	373
b. De l'impact de la mobilité dans l'identité individuelle.....	378
c. L'identité territoriale collective.....	382
5. De la dimension politique d'un territoire non institutionnel	393
a. Une politique commune ? Des limites administratives à la création du parc naturel régional de l'Aubrac.....	393
b. De la plus-value PNR.....	399
c. L'égalité des territoires.....	404
Conclusion	410
Bibliographie	418
Index	440
Table des matières	444

« *La pire chose qu'on puisse faire avec les mots, c'est de capituler devant eux* »

Georges Orwell¹

Introduction

« Vous travaillez sur le territoire...mais le territoire, comment ça ? ». C'est à cette redoutable question qu'il nous a fallu faire face durant les tous premiers mois de notre recherche, et qui, si elle a provoqué chez nous de fortes montées d'adrénaline, a eu au moins le mérite de pointer une difficulté : le flou ambiant qui entoure la notion. Dire qu'on travaille sur le territoire, c'est en fait ne rien dire. C'est ce que nous avons rapidement constaté au fil de nos rencontres, lorsque les ingénieurs voulaient nous entendre préciser si nous nous intéressions au territoire d'un point de vue hydraulique, lorsque les économistes nous questionnaient quant à un possible travail sur l'attractivité des territoires, lorsque les anthropologues nous interrogeaient quant au choix d'un possible terrain de recherche, nous avons même appris que le territoire était un objet marketing. Puis, au milieu de ces discussions, acculé par les questions, certains nous faisaient l'affront de nous demander « et donc, comment définissez-vous le territoire ? ». Soupir, stupeur.

En fait, pris isolément, c'est presque comme si territoire ne voulait plus rien dire : il faut immédiatement lui accoler un autre terme, lui adosser une discipline, un champ de recherche particulier. On peinerait d'ailleurs à croire que territoire n'est apparu dans le vocabulaire courant qu'au milieu des années quatre-vingts. Et, s'il fait référence en premier lieu au vocabulaire politique et juridique, force est de constater qu'il a largement dépassé ce cadre : « territoire de non droits », « territoires perdus de la République », « territoires oubliés », « territoire de la santé », « territoire de l'intime », « territoire du corps », « territoire de la musique », si bien que ces dernières années, tout est devenu territoire comme si l'on pouvait tout dire, tout décrire, tout comprendre avec une seule

¹ G. Orwell, *A collection of essays*, New York, Harcourt Brain, 1953, p.163.

notion. Impossible en effet d'éviter cette inflation sémantique qui a « popularisé » le terme, tout en le décrédibilisant.

Le géographe Yves Lacoste se faisait cette réflexion en 1976 à propos de la notion d'espace, qui selon lui était devenue si familière, si bien que « plus elle perdait de son sens et plus elle prenait du poids »². Denis Constant Martin, quant à lui, émettait une réflexion similaire à propos du terme identité en proie dans les années quatre-vingt-dix à une véritable inflation, affirmant « qu'à l'utiliser ainsi pour ouvrir toutes les portes du monde actuel, on risquait de ne pénétrer que dans des pièces uniformément vides »³. Nous pouvons affirmer sans trop de difficultés que ces deux remarques pourraient parfaitement s'appliquer à la notion de territoire aujourd'hui.

Cette inflation sémantique est sujette à questions. Comment expliquer que certaines notions connaissent à un moment donné, un essor, une envolée fulgurante, à l'instar du mot territoire ? Il n'y a certainement pas de hasard à cet élan. Peut-on d'ailleurs affirmer que cette envolée, cet attrait pour le territoire et les questions territoriales, soient spécifiques à la France ?

Certainement pas. On peut aujourd'hui affirmer que les questions territoriales sont absolument centrales à une échelle planétaire. Les défis et les enjeux de notre époque sont indéniablement liés au territoire : problèmes écologiques, phénomènes d'appropriation sans limites des terres, notamment visant l'augmentation de la production alimentaire, crise des migrations, problématique de l'ouverture et de la fermeture des frontières. Toutes ces questions planétaires, sont étroitement liées à la notion de territoire.

Si nous affinons légèrement le niveau d'analyse et que nous nous concentrons sur l'échelle européenne, les questions territoriales font également les beaux jours de l'actualité : questions de l'extension des limites de l'Union Européenne qui ne semblent pas trouver de réponses satisfaisantes et empêchent de penser une citoyenneté européenne et un espace démocratique commun, mouvements identitaires qui s'accompagnent de revendications de natures diverses, qu'elles soient politiques, géographiques et/ou culturelles. Des interrogations qui traversent, bousculent l'Europe, et qui sont toutes, de près ou de loin, liées au territoire.

² Y. Lacoste, « Pourquoi Hérodote ? », *Hérodote*, n° 1, 1976, p. 3.

³ D. C. Martin, « Le choix d'identité », *Revue française de science politique*, vol. 42, n°4, 1992, p. 582.

Si cette envolée des interrogations relatives au territoire ne semble donc pas spécifique à la France, on peut toutefois affiner la première question et se demander plus justement, en changeant une nouvelle fois d'échelle d'analyse, si la France n'a pas un rapport particulier à la notion de territoire ? A son territoire, ou plus justement à ses territoires ? Probablement.

Nous avons d'ailleurs retrouvé au fil de nos lectures sur la notion de territoire un vocabulaire spécifique : la France aurait l'amour, la passion, voire la folie, des territoires. Et, force est de constater que les questions territoriales imprègnent régulièrement notre actualité, et semblent intéresser fortement les français, qui ne sont finalement pas autant fâchés avec la géographie qu'on a voulu le faire croire : débat sur la reconfiguration des régions, changement des plaques d'immatriculation des véhicules, réorganisation du service public, revalorisation des identités régionales, manifestations contre certains projets d'aménagement. Des sujets forts, parfois plus « légers », mais dont on parle, dont on discute et qui, à plus ou moins grande échelle, mobilisent sans doute davantage que d'autres phénomènes de société.

Il est donc intéressant de constater que territoire reste une notion centrale dans une société où la fin des territoires aurait dû advenir. D'ailleurs la France pourrait, à certains égards, incarner le contre-exemple même de cette fin annoncée des territoires au tournant des années quatre-vingt par un certain nombre d'observateurs qui ont pensé voir dans l'accélération du processus de mondialisation, dans l'avènement de certaines notions, telle celle de réseau, les conditions mêmes de l'obsolescence du territoire.

La notion de réseau a communément tendance à être associée à un terme technique. Nous vivons en effet dans une société de réseaux ; on parle par exemple des réseaux de transport, des réseaux d'assainissement, qui travaillent à l'organisation, à la structuration, au développement du territoire. Ils prennent la forme de rails, de lignes, de nœuds, de tuyaux, sont parfois visibles, parfois invisibles. Egalement, nous vivons dans une société dite en réseaux, car dans son extension le réseau est aussi un modèle d'organisation de la société. On signifie à travers cette formulation que notre société fonctionne selon des liens, des interdépendances, des connexions, à la manière d'un réseau.

Cette société en réseaux s'est progressivement dessinée suite à l'avènement de bon nombre de mutations qui, si elles sommeillaient depuis plusieurs années, ont véritablement imprimé leur marque dans le territoire à partir du milieu des années

soixante-dix : mobilité, accélération du temps, phénomènes d'interdépendances, crises économiques, avènement de certains enjeux planétaires telle la problématique environnementale. Des mutations qui sont pour une grande part de l'ordre du registre réticulaire, car elles « sortent » des territoires (bien que n'en étant évidemment pas déconnectées).

Le terme réticulaire, moins utilisé que celui de réseaux, lui est pourtant étroitement lié. La réticularité signifie un modèle de structuration, d'organisation selon la logique du réseau. Le terme réticulaire est intéressant car s'il semble « technique », il doit être compris à notre sens comme une pratique, un fonctionnement. La réticularité désigne tout ce qui transgresse les limites territoriales. On peut, par exemple, parler de pratiques réticulaires, (la mobilité, les déplacements sont de l'ordre du registre réticulaire), d'enjeux réticulaires, (un grand nombre d'enjeux démocratiques sont réticulaires, car bien souvent ils ne sont plus enfermés à l'intérieur d'un périmètre territorial restreint et délimité), de contestations réticulaires, (en matière d'aménagement du territoire certaines revendications ont trait à des enjeux réticulaires, notamment environnementaux) etc.

Nous pensons que les réticularités, qu'elles soient sous formes de pratiques, d'enjeux, de contestations, font vivre les territoires et que l'avenir de ces derniers réside en grande partie dans ces réticularités.

Pourtant, nous souhaitons souligner un paradoxe important.

Si le territoire reste une notion centrale en France dans une société de et en réseau, politiquement, il continue (et ce depuis trente ans) d'être géré, organisé, pensé de manière ultra territoriale, alors que, nous venons de l'expliquer, les mutations de notre société qui bouleversent nos territoires, qui les transforment, qui les recomposent sont de l'ordre du registre réticulaire. Par conséquent nous souhaitons pointer un décalage entre la réalité d'une société, qui est certes territoriale mais également réticulaire, et un fonctionnement (politique, identitaire) ainsi que des représentations citoyennes qui continuent bien souvent à être uniquement territoriales, voir ultra territoriales.

On pourra cependant nous objecter : n'est-ce pas là le propre d'une représentation ? Une représentation n'est-elle pas par définition une idée que l'on se fait d'un objet et qui ne correspond pas forcément à la réalité, bien que n'en étant pas totalement déconnectée ? Effectivement. Chacun de nous à sa propre représentation du territoire ou des territoires,

en fonction des réalités dans lesquelles il est plongé, et cela ne constitue pas un problème en soi.

Ce qui pose question à l'inverse, c'est que ces représentations du territoire collent à une réalité passée. Nous sommes en effet aujourd'hui souvent tributaires d'anciens schémas de pensée, d'anciennes représentations du territoire, qui ne correspondent en rien à la société dans laquelle nous vivons. Nous nous représentons encore le territoire comme une entité fixe, où chacun doit être à sa place, sur « son » territoire, que nous pensons bien souvent comme étant majoritairement rural.

Alors s'il n'y a très certainement rien de « grave » à ce que les individus se représentent par exemple le territoire français comme étant majoritairement rural, ce qui l'est plus et pose véritablement problème, c'est la volonté politique de nous maintenir dans certaines de ces représentations passées, dans certains schémas de pensée qui, s'ils tenaient encore dans les années soixante, ne correspondent plus en rien à la réalité d'aujourd'hui qui est en partie réticulaire.

Par conséquent la thèse que nous défendons dans ce travail consiste à démontrer l'importance qu'il y a aujourd'hui à cultiver, à déployer la dimension réticulaire du territoire. Nous souhaitons montrer que la notion de territoire reste pertinente et centrale à condition de travailler sa dimension réticulaire. Notre thèse n'est ni une exaltation du territoire, ni une exaltation du « tous réseaux », mais il s'agit de montrer comment la réticularité, et plus spécifiquement les mutations de notre société qui sont toutes, de près ou de loin, de l'ordre du registre réticulaire, sont les conditions même du renouvellement et de l'efficacité de la notion de territoire en France aujourd'hui (alors qu'elles sont encore bien souvent pensées comme contraire au territoire).

Nous affirmons que le territoire reste fondamental dans notre société, il s'agit d'une notion dont il ne faut en aucun cas se détacher, à partir du moment, et c'est une condition primordiale, où ce dernier est pensé en lien avec la réticularité, c'est-à-dire en lien avec ce qui le dépasse. Selon nous, à lui seul, le principe territorial n'est plus opérant pour dire la réalité de notre société.

Ainsi, travailler au déploiement de la dimension réticulaire du territoire, nécessite de reconceptualiser la notion de territoire en France, à travers ses trois principales dimensions : politique, sociale et identitaire. Le territoire est en effet communément défini à travers ces trois grandes acceptions.

Le travail qui va suivre a été structuré de la manière suivante.

La première partie *Territoires et lectures pluridisciplinaires*, consiste dans un premier temps à étayer plus amplement notre problématique de recherche, ses objectifs ainsi que ses enjeux. Dans un second temps, cette partie est consacrée à la définition (aux définitions) du territoire, au prisme des disciplines qui l'étudient. En effet, il convenait de commencer ce travail par tenter de cerner, en guise d'introduction, la notion étudiée. C'est d'ailleurs par cette « méthode » que débutent généralement les travaux de recherche, par ce que l'on nomme communément « l'état de l'art ». L'état de l'art a pour objectif de faire l'état des connaissances déjà existantes sur le sujet choisi ; il a pour but de comprendre comment ce dernier a déjà été abordé et dans quel contexte il s'inscrit. Nous avons expliqué que le contexte d'écriture qui est le nôtre est quelque peu paradoxal, entre inflation sémantique et remise en cause d'une notion qui semble aux yeux d'un grand nombre d'observateur dépassée. Et, comment dans ce contexte d'inflation sémantique, faire état de tout ce qui a été abordé sur le territoire ? La tâche semble gigantesque. Impossible de répondre à cette question sans effectuer un découpage, entre les disciplines des sciences sociales qui ont toutes, de près et ou de loin, le territoire pour objet d'étude, selon qu'elles l'étudient davantage d'un point de vue politique ou d'un point de vue social et identitaire. Nous considérons en effet, nous l'avons dit, que ce sont là, les trois grandes dimensions de la notion de territoire. Ainsi à travers cette partie il s'agit de comprendre la manière dont la sociologie, l'histoire, la géographie, la science politique, la philosophie étudient, abordent le territoire et par là même faire ressortir progressivement les principales caractéristiques de la notion afin de mieux la cerner. Il ne s'agit pas d'arriver à une définition stricte, puisque nous pensons qu'il n'en existe pas d'unique, mais de parvenir tout de même à cerner les grandes notions attachées au territoire.

La seconde partie de ce travail, *La nation et ses territoires, de la construction politique, sociale et identitaire du territoire*, est consacrée à l'invention, à la construction, de la notion de territoire en France. En effet, si ce travail est basé sur la « reconceptualisation » de la notion de territoire au regard de la réticularité, il est indispensable de comprendre au préalable comment cette notion s'est construite en France, comment elle a été pensée, à quoi elle a servi, quelles réalités elle a désignées. En ce sens, cette partie s'apparente à un petit « historique » de la notion de territoire que nous avons fait débiter au moyen âge, période où le territoire, même s'il est encore sous-jacent à la notion de fief, prend de l'importance, ne serait-ce que dans les relations de pouvoir ; puis nous sommes revenus

de façon chronologique plus amplement sur trois périodes qui nous apparaissent comme fondamentales à la compréhension de la notion : la monarchie absolue, période essentielle de construction du territoire selon des principes forts ; la troisième république, période de construction de la nation à travers l'obligation d'une identité commune, mais également période de tension entre territoire national et territoires locaux ; pour atteindre la période faste des années soixante où le territoire devient un véritable objet central pour l'action publique, mais également période dont les grands principes mettrons du temps à se désinscrire de l'espace et des représentations.

La troisième partie de ce travail, *Les territoires politiques : entre permanences et mutations*, débute au tournant, si l'on peut dire historique, de la notion de territoire en France, c'est-à-dire le passage du territoire AUX territoires dans les années quatre-vingts. Cette partie, comme son nom l'indique, est uniquement consacrée à la dimension politique du territoire, dont nous tenterons de repenser les caractéristiques au prisme des mutations de notre société. Nous montrerons que les principes qui guident la politique territoriale aujourd'hui en France ne subsistent que difficilement et qu'ils doivent être repensés en prenant principalement en compte les notions de mobilité, de société en réseaux et de réticularité. Nous montrerons toutefois que le monde politique bloque actuellement la « reconceptualisation » de la dimension politique du territoire en s'enfermant dans le paradigme ultra territorial qu'il a lui-même créé. Paradigme, qui selon nous, n'est plus à même de répondre aux enjeux de notre société, qui s'ils ne sont certes pas hors sol ou a-territoriaux, dépassent les territoires et les périmètres institutionnels. Nous montrerons que le politique s'accroche bien souvent à ses anciennes logiques de fonctionnement, celles qui régissaient une société statique, peu mobile et peu dynamique.

La quatrième partie, *De la dimension sociale et identitaire du territoire*, peut être lue en parallèle de la précédente, puisqu'elle débute également au début des années quatre-vingts (il ne s'agit pas entre les deux parties d'une continuité chronologique, les dimensions du territoire ont été séparées dans un souci de lisibilité). Dans cette partie, nous chercherons à questionner et repenser la dimension sociale et identitaire du territoire. A travers le mot « social » nous entendons les logiques de solidarité, d'égalité dont le territoire a été porteur à partir de la troisième république. Toutefois dans une société dynamique, caractérisée par des difficultés économiques, le territoire est-il encore porteur de ces logiques sociales ? Est-il encore cet espace de la solidarité, du lien social ? Est-il toujours le lieu de l'égalité ? La question territoriale n'a-t-elle pas supplanté la question

sociale ? Par le mot identité, nous entendons le territoire comme le lieu à travers lequel les individus se construisent, s'identifient, voir se reconnaissent mutuellement. Aussi, dans un contexte de mobilité, d'accélération du temps, de complexification des parcours individuels, le territoire est-il toujours susceptible de créer, de supporter l'identité ? Est-il toujours le lieu de l'ancrage, de l'enracinement ? Est-il toujours le lieu du collectif ? Il s'agira de comprendre et de repenser les dimensions sociales et identitaires du territoire, au regard des mutations de notre société : une dynamique similaire à la partie précédente.

Enfin, une cinquième partie, « **terrains** », viendra clore ce travail. Nous avons en effet réalisé dans cette recherche deux terrains. C'est là un « pari » que nous avons pris : celui de lier un travail très théorique à des terrains de recherche, c'est-à-dire des analyses de cas. Notre démarche est explicitée plus amplement dans la première partie de ce travail.

« Moi non plus je ne sais pas bien : histoire ou économie, sociologie, géographie, démographie et le reste ? Je réponds simplement : étudier la France, c'est nécessairement mettre en œuvre, tout à la fois, les moyens d'action de ces disciplines. C'est puiser à toutes ces sources de compréhension ».

Lucien Febvre⁴

Première partie

Territoires et lectures pluridisciplinaires

⁴ L. Febvre, « Que la France se nomme diversité. A propos de quelques études jurassiennes », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, vol.1, n° 3, 1946, p. 274.

1. Introduction à la recherche

a. Contexte de la recherche : entre désintérêt, hégémonie et remise en cause d'une notion

La notion de territoire apparaît progressivement au XIII^e siècle, sous la féodalité. A cette époque, le territoire français ne ressemble en rien à celui que nous connaissons aujourd'hui car il est morcelé, découpé en fiefs, principautés et autres seigneuries. Il faudra attendre le XVII^e et plus spécifiquement le XVIII^e sous la monarchie absolue pour que la notion prenne une plus grande importance et s'écrive exclusivement au singulier : territoire définit la surface délimitée par les frontières du pays et sur laquelle s'exerce la souveraineté, l'autorité, la domination de l'État. Lorsque l'on parle du territoire, le doute n'est pas permis : on désigne la France, l'espace national. Le pluriel quant à lui, est réservé aux colonies et territoires d'outre-mer, considérés alors comme une extension du territoire français. Le sens du mot et son utilisation au singulier, ne bougeront pas, au moins jusqu'en 1980.

D'ailleurs jusqu'à cette date, la notion n'intéresse que très peu les sciences sociales. Si territoire semble à première vue être l'objet central de la géographie, cette discipline lui a longtemps préféré les notions de milieu, de région, de pays, puis après la seconde guerre mondiale, celle d'espace. La sociologie qui n'est pourtant pas coupée d'une approche spatiale semble considérer le territoire comme simple support des pratiques. La philosophie, quant à elle, n'aide en aucun cas à la conceptualisation de la notion.

Si le mot est pourtant utilisé depuis les années soixante dans le domaine de l'aménagement du territoire, ce n'est qu'à partir des années quatre-vingts qu'un véritable tournant sémantique s'opère. Dans un contexte en apparence paradoxal, caractérisé d'un côté par une forme d'accélération du processus de mondialisation, un phénomène de « déterritorialisation », une accélération des échanges, des circulations, et de l'autre par une certaine volonté d'ancrage, un besoin « d'être de quelque part », une valorisation du local, territoire s'érige en un objet central, voir en un paradigme incontournable. Le mot qui n'avait jusqu'alors que très peu intéressé envahit de nombreux domaines.

Dans le domaine politique et juridique, territoire passe du singulier au pluriel. Avec les lois de décentralisation, il désigne désormais des portions plus ou moins vastes du territoire de l'État à commencer par la région. Mais plus qu'un simple mot permettant de désigner des surfaces institutionnelles, c'est tout le vocabulaire politique qui se voit

envahi par la notion. Littéralement, le monde politique se territorialise. Les discours sont marqués par des références quasi systématiques au territoire, l'action publique n'a de sens et de légitimité que territoriale, le développement devient territorial, l'intelligence territoriale, la gouvernance territoriale, l'excellence territoriale, l'égalité territoriale. Bref, territoire devient un terme permettant de légitimer la moindre action, il devient un mot incontournable, doté de nombreuses vertus, dont le monde politique ne semble plus pouvoir se passer.

Du côté des sciences humaines et sociales, on assiste à une véritable déferlante de la notion. En géographie, à la différence du mot espace, Marie-Vic Ozouf-Marignier explique que territoire permet de réintroduire le sujet, ses pratiques et représentations, d'introduire les logiques d'acteurs dans la spatialisation du social⁵. En sociologie, elle fait l'hypothèse que l'utilisation du mot territoire correspondrait à l'essoufflement de la notion de classe sociale ou encore à une déperdition de l'appartenance professionnelle au profit de l'appartenance territoriale. Le travail, comme le souligne Yves Barel, ne jouerait plus, depuis la fin des trente glorieuses, son rôle de « grand intégrateur » si bien que l'on observerait un glissement du sentiment d'appartenance des individus : de l'usine à la ville⁶. Cette période caractérise pour beaucoup d'observateurs le passage de la « question sociale » à la « question territoriale ».

Progressivement, le milieu académique se voit envahi par le territoire, qui fait les gros titres des colloques et des livres, d'ailleurs beaucoup plus vendeurs lorsqu'il figure sur la couverture. Dans les universités, les laboratoires de recherches érigeant le territoire en un objet central se multiplient.

Certains secteurs professionnels s'emparent également du territoire à l'instar du marketing qui devient lui aussi « territorial ».

Pourtant, les conséquences de cette déferlante territoriale ne se font pas attendre. Elle se traduit par un affaiblissement du sens de la notion. Territoire est particulièrement utilisé mais rarement conceptualisé, théorisé. Tout le monde parle du territoire, utilise la notion en fonction de méthodes, de buts et de moyens différents, si bien qu'au final on ne sait

⁵ M.V. Ozouf-Marignier, « Le territoire, la géographie et les sciences sociales : aperçus historiques et épistémologiques », in Martin Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Grenoble, PUR, 2009, p. 31-35.

⁶ Y. Barel, « Le grand intégrateur », *Connexions*, n° 56, 1990, p. 85-100.

plus réellement ce que le mot territoire recouvre. Chacun s'approprie la notion, l'instrumentalise à sa guise, allant parfois jusqu'à lui faire dire à peu près tout (et n'importe quoi). Territoire devient une notion presque paradoxale, dotée d'un fort pouvoir, mais qui s'apparente également à une sorte de « mot valise », un mot « passe partout » atténuant ainsi sa puissance.

Surtout, et pour ajouter à la confusion, territoire est pris dans de nombreuses controverses qui n'aident pas à son éclaircissement. Car si la notion connaît une forte hégémonie, nombreux sont les détracteurs qui voient en elle un objet obsolète, allant, comme nous l'avons expliqué dans l'introduction, jusqu'à annoncer sa fin. Territoire serait bousculé par la mondialisation et sa puissance « déterritorialisante ». Les flux en tous genres se joueraient des frontières étatiques, affaiblissant de ce fait les souverainetés des États-nation, et le principe territorial lui-même. En fait, la notion serait sur sa fin.

Pourtant, la prophétie de la fin des territoires ne se réalisera pas, amenant les auteurs concernés à nuancer leur propos. Il ne s'agit plus d'une fin des territoires, au sens strict du terme, mais la notion continue de questionner, elle serait devenue trop réductrice pour faire sens. Territoire serait dépassé par les multiples mutations qui caractérisent notre société. La mobilité, l'accélération du temps, des flux, des interdépendances, iraient à l'encontre des notions que l'on associe communément en France, par définition, au territoire, telles les notions d'ancrage, de bornage, de limite, de temps long, d'identité fixe, stable. La notion de territoire serait devenue trop stricte pour pouvoir englober les mutations socio-territoriales qui agitent notre société. Face à une dynamique de mouvement et de réseaux, territoire serait devenu inopérant, dépassé, voir même étouffant, incapable de traduire la réalité. Ainsi, nous continuerions à utiliser une notion obsolète, construite à une époque révolue, et qui ne ferait en ce sens que recouvrir une réalité passée.

Alors, face à un mouvement paradoxal d'inflation sémantique et de remise en question de la notion, que faire du territoire ? Territoire est-il devenu, comme se le demande Bernard Pecqueur, l'un de ces concepts qui, « triturés, instrumentalisés, réduits à des

expressions valises vont au cimetière des mots, exténués, sans plus de souffle, ayant perdu leur pouvoir explicatif ? »⁷.

b. Problématique de la recherche

La question que pose Bernard Pecqueur nous a interpellé, couplée à la réflexion de Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre qui expliquaient qu'il serait absolument nécessaire de se lancer dans une analyse socio-historique de la notion de territoire et des usages qui en sont faits⁸.

Les questions et réflexions de ces trois géographes ont été décisives et nous ont conduit à diriger ce travail vers la question du sens de la notion de territoire aujourd'hui. La question du sens est une question souvent évacuée, car parfois l'inflation sémantique d'une notion suffit à la rendre légitime aux yeux des individus. Bien souvent, plus ils seront nombreux à utiliser la notion en question, et plus cette dernière leur paraîtra « naturelle ». Elle deviendra une réalité qu'alors on ne questionne plus, comme le mot territoire.

Par conséquent nous souhaitons questionner dans ce travail le sens du mot territoire aujourd'hui, et montrer que la notion s'est construite, en France, selon trois grandes dimensions communément admises : une dimension politique, une dimension sociale et une dimension identitaire.

Ces trois dimensions se sont développées en France en fonction de certaines caractéristiques.

La dimension politique du territoire s'est bâtie autour des principes de centralisation, d'unité, de maillage, de quadrillage, de hiérarchisation, d'emboîtement des territoires, d'un aménagement selon des logiques de proximité, d'équipement, d'équilibre, d'harmonie.

⁷ B. Pecqueur, « Le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud », in B. Antheaume, F. Giraut (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires*, Paris, IRD éditions, 2005, p. 295-317.

⁸ F. Ripoll, V. Veschambre, « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique », in Y. Jean, C. Calenge (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2005, p. 261-287.

La dimension sociale dont est porteuse le territoire s'est construite autour des principes de solidarité, de redistribution financière, d'égalité, de lien social.

L'identité dont le territoire peut être un simple socle ou un véritable constituant, s'est formée quant à elle selon des logiques d'ancrage, d'unité, d'enracinement, de temps long, de stabilité dans des territoires aux caractéristiques « tranchées ».

Des caractéristiques qui reflétaient une société peu dynamique, peu mobile, où chacun « était à sa place », surplombé par un pouvoir central particulièrement fort.

Pourtant, à l'aube des années quatre-vingts un tournant s'opère. La société est en proie à de multiples transformations. Les dimensions politiques, sociales et identitaires du territoire voient leurs caractéristiques remises en cause par les mutations de la société qui se dessinent et qui présentent toutes, de près ou de loin un caractère réticulaire. Si elles prennent racine dans un territoire, elles en dépassent les limites et ont des conséquences dans d'autres territoires.

La notion de territoire pose alors question.

Pour un certain nombre d'observateurs, si les notions qui avaient jusqu'alors été associées aux dimensions politiques, sociales et identitaires du territoire se voient remises en cause, c'est alors la notion même de territoire qui ne fait plus sens. Elle devient inopérante.

Pour d'autres au contraire, il convient de s'accrocher coûte que coûte au territoire en prônant un retour de ce dernier toujours plus triomphant puisqu'on ne peut délibérément « pas faire sans ».

Alors entre ces deux positions extrêmes, que faire du territoire ?

Nous avons choisi de diriger ce travail vers la voie de la « reconceptualisation » de la notion. C'est là selon nous l'orientation la plus sage à prendre. Sage, car si nous pensons qu'il ne faut en aucun cas supprimer la notion, ni même tenter de la remplacer par un autre concept comme certains auteurs tentent de le faire, nous pensons toutefois qu'il ne faut pas tomber dans l'excès inverse qui consisterait à proclamer un retour toujours plus triomphant du territoire.

Il ne s'agit pas ici d'un manque de prise de risques de notre part qui consisterait « à couper la poire en deux » en mettant tout le monde plus ou moins d'accord. Nous pensons

réellement que l'enjeu qui entoure la notion de territoire se situe aujourd'hui dans sa « reconceptualisation », sa redéfinition au regard de la réticularité.

Car pour répondre à la question évoquée par Bernard Pecqueur, nous pensons que territoire n'est pas une notion exténuée, mais qu'il est impératif de la reconceptualiser, de la reconsidérer. Selon nous notre société a, et aura, toujours besoin du territoire, mais plus de celui que l'on croit, ou surtout plus de celui qu'on se plaît à nous faire croire.

Ainsi le but de notre recherche est de comprendre comment, en France, les différentes mutations que notre société a connues depuis le tournant des années quatre-vingts (mobilité - fonctionnement en réseaux - accélération du temps - phénomènes d'interdépendances - succession de crises - avènement de la problématique environnementale...) de l'ordre du registre réticulaire ont effectivement transformé la notion de territoire dans ses dimensions politiques, sociales et identitaires telles qu'elles avaient été définies jusqu'alors ; et de montrer que ces mutations, non seulement ne mettent pas à mal la notion de territoire, mais que l'on doit s'en servir pour reconsidérer, reconceptualiser, la notion aujourd'hui.

Selon nous le territoire n'est pas « mort » et nous pensons qu'il va continuer à jouer un rôle fondamental dans l'avenir. Et s'il est certes apparu à un moment donné, traduisant une réalité, ce n'est pas parce que cette dernière change, qu'il faut se débarrasser du mot en question.

Ainsi, ce travail est dirigé par la problématique de recherche suivante : ***Comment les mutations réticulaires de notre société nous permettent-elles de reconceptualiser la notion de territoire, en France, aujourd'hui ?***

c. Enjeux et domaines de la recherche

Mais alors quels enjeux se cachent derrière la nécessité de redéfinir, de reconceptualiser la notion de territoire, de travailler sa dimension réticulaire ?

Nous affirmons que derrière l'inflation sémantique de la notion, se cache quelque chose de beaucoup moins anodin qu'une simple mode lexicale. Car le territoire n'est pas de ces mots neutres (si tant est qu'il puisse y en avoir) dont la définition pourrait nous échapper sans trop de conséquences. Nous pensons que territoire est aujourd'hui parfois utilisé sans contenu, dans des contextes qui le vident de son sens alors qu'il n'a pourtant pas intérêt à devenir un simple passe-partout de la description. Territoire fait d'ailleurs partie de ces

mots (à l'instar du terme identité, étudié dans notre mémoire de recherche) qui, s'ils sont d'une grande complexité sont paradoxalement plus faciles à utiliser. On peut profiter de cette complexité en utilisant le mot à sa guise, lui conférant le sens que l'on souhaite. Mais à force d'être trop utilisé, le territoire est tombé dans de nombreux travers :

-Il est devenu un objet de légitimation. Si bien que l'on pourrait compléter la définition de territoire par un alinéa « territoire : terme utilisé dans un but de légitimation ». Il est en effet utilisé dans les discours politiques, comme quelque chose d'automatiquement positif. Utiliser le mot territoire « ça fait bien », c'est valorisant, cela permet de faire passer une idée plus facilement.

-Il est devenu une notion qui se prête parfaitement à l'instrumentalisation. Ainsi nous pensons qu'interroger le sens du territoire c'est également répondre aux questions suivantes : « que fait-on aujourd'hui au nom du territoire ? », « de quoi parle-t-on lorsqu'on parle du territoire en France aujourd'hui ? », et « n'est-ce pas plus justement un bémol qu'il conviendrait de mettre à certaines utilisations du terme ? ». Car ce sont les usages qui peuvent être faits de la notion qui interrogent, notamment dans le domaine politique où le territoire est utilisé pour ses vertus de rassemblement, d'atténuation des conflits. Ces multiples usages peuvent être faits, non pas au nom des individus, mais au nom du territoire, et de ce fait, ils sont adoptés plus facilement, faisant davantage consensus.

-Il est devenu une notion qui a réponse à tout. Comme si l'on pouvait tout expliquer avec territoire. Le politique le fait passer pour responsable de certains problèmes mais également comme la seule et unique solution à leur résolution. En fait, aller chercher les réponses dans le territoire évite bien souvent d'aller les chercher ailleurs, là où elles se trouvent peut-être réellement.

-Il est devenu le support de toutes les politiques publiques comme si désormais la moindre action politique ne pouvait plus se passer du territoire et de ses avatars que sont la proximité, le local, comme si tout devait être « territorial » ou « territorialisé ». Territoire se voit en effet accolé à la moindre action politique dans le but de la légitimer, de la rendre plus parlante aux yeux des populations, car la notion véhicule un sentiment « rassurant », obligatoirement positif. Le gouvernement a d'ailleurs été jusqu'à consacrer la notion, à travers un ministère, le « ministère de l'égalité des territoires », venant remplacer pendant trois ans (2012-2015) le traditionnel « ministère de l'aménagement du territoire ».

Ainsi, dans un premier temps l'un des enjeux qui entoure la reconceptualisation de la notion de territoire réside très certainement dans le fait de déjouer ces quelques pièges, qui ne sont pas sans conséquences.

Mais des enjeux bien plus fondamentaux entourent cette recherche. Car nous pourrions être questionnés. Finalement, pourquoi est-ce important de travailler au développement de la dimension réticulaire du territoire ? Pourquoi est-il nécessaire de faire entrer la réticularité dans les dimension politiques, sociales et identitaires du territoire ? Pourquoi nous dirigeons nous dans ce sens ?

Il n'y a pas, bien évidemment, une seule réponse à cette question.

Travailler au déploiement de la dimension réticulaire du territoire permet d'améliorer leur fonctionnement politique en France. Nous pensons que cela permet de « renouveler » une certaine pensée politique du territoire qui est souvent inefficace, car enfermée dans d'anciennes acceptions, souvent ultra territoriales. Nous pensons en effet que certains territoires se sont enlisés pendant des années dans un mode de fonctionnement ultra territorial dont ils ont encore aujourd'hui du mal à se défaire. Ce mode de fonctionnement ultra territorial est pourtant néfaste, il dessert les territoires car aujourd'hui dans une société de et en réseau, ce qui fait fonctionner, vivre un territoire, réside en partie dans ce qui le dépasse, dans ce qui transgresse ses limites. C'est là que se situent les enjeux les plus importants. Ces enjeux bien sûr ne sont en aucun cas déterritorialisés, mais ils sortent des périmètres et des limites territoriales traditionnelles. C'est ce mode de fonctionnement politique entre territorialité et réticularité que nous allons étayer dans ce travail.

Nous pensons également que travailler la dimension réticulaire des territoires permet de sortir d'un certain nombre d'impasses, notamment vis-à-vis de sujets récurrents, qui font souvent l'actualité, tels les controverses sur l'organisation du service public. Nous pensons que ces sujets sont récurrents car ils sont souvent pensés de manière uniquement territoriale, alors que la clé de certaines de ces impasses réside justement dans les réticularités, c'est-à-dire dans ce qui dépasse les territoires.

Aussi, reconceptualiser la notion de territoire au regard de la réticularité permet de rompre avec le décalage d'une société en mouvement et d'un monde politique ultra territorial. Car ce décalage entre un monde politique qui répond aux enjeux réticulaires d'une société par le principe territorial lui-même est néfaste : il est contre-démocratique, car il sert principalement le monde politique et non les citoyens. D'ailleurs, si nous pensons qu'il

convient de mettre un bémol à cette euphorie territoriale c'est parce qu'elle étouffe et asphyxie la démocratie. Nous pensons que le « renouvellement » de la notion de territoire permet, par extension, un renouvellement de la démocratie. Car il est mensonger aujourd'hui de faire croire aux individus que les enjeux qui les concernent sont uniquement territoriaux quand ils sont également réticulaires. En l'occurrence nous pensons que les « vrais » enjeux démocratiques, ceux qui sont les plus fondamentaux sont de l'ordre de ce registre réticulaire, et non plus exclusivement de l'ordre de la territorialité. Par conséquent, nous pensons que réfléchir au territoire aujourd'hui, c'est réfléchir à l'amélioration de la démocratie en France. Une démocratie qui ne doit plus être exclusivement territoriale.

Également, dans la continuité de ce propos, nous pensons que le territoire est devenu un « objet » qui mobilise les citoyens et qu'il est nécessaire d'approfondir cette démarche. Nous pensons que l'avènement d'un certain nombre de problématiques liées au territoire, comme la problématique environnementale, sont en partie le résultat de la mobilisation des citoyens, devenus progressivement légitimes à « agir » sur les territoires. C'est là, à notre sens, une avancée majeure qu'il est nécessaire d'approfondir.

Surtout, afin que notre ambition soit la plus claire possible, et même si nous l'avons déjà précisé, nous insistons sur le fait que travailler à la réticularité du territoire, ce n'est en aucun cas nier le territoire et la territorialité. Au contraire, cette réflexion a pour but une amélioration du fonctionnement des territoires. Il s'agit d'une dialectique constante entre les deux notions.

Enfin, comme expliqué précédemment nous pensons que la notion de territoire a encore un bel avenir devant elle. Elle va continuer à être une notion centrale, d'autant que les enjeux futurs de notre société sont liés, s'incarnent, directement dans la problématique territoriale. Il apparaît donc essentiel de se pencher sur une notion qui va continuer à occuper une place centrale dans le paysage.

Des domaines de recherche : philosophie-géographie-sociologie-science politique

Cette recherche entremêle quatre domaines principaux.

Tout d'abord la philosophie. En effet, la philosophie est en quelque sorte le fil conducteur de ce travail, car celui-ci est mené par une ambition : interroger, questionner le sens d'une notion, celle de territoire. La question du sens et de la recherche du sens est

selon nous l'une des dimensions, l'un des buts essentiels du travail de la philosophie. C'est en tout cas ce que nous ont appris ces années de recherche dans un laboratoire de philosophie qui n'a cessé de questionner les grands concepts, les grandes notions de notre temps, celles que l'on n'interroge plus tant elles sont utilisées. Pourtant, si des notions comme démocratie⁹, éthique¹⁰, semblent faire consensus, la question du sens n'en est pourtant pas moins réglée. Bien au contraire. En fait, plus une notion est utilisée et plus elle semble légitime, comme si l'inflation sémantique était garante de la légitimité. Nous pensons que c'est ce qui s'est produit ces dernières années avec la notion « territoire ». Tout le monde s'est mis à parler du territoire, si bien que territoire est devenu une notion utilisée pour légitimer la moindre action, le moindre discours, d'où l'intérêt de questionner aujourd'hui ces différentes acceptions. Pourtant, si notre réflexion est guidée par cette ambition philosophique, la philosophie n'est pas exempte de tout reproche. Car si elle a le mérite d'interroger le sens des notions, elle ne s'est que très peu intéressée au territoire. C'est d'ailleurs une remarque qui nous a souvent été faite pendant notre recherche « mais, le territoire n'est pas une notion philosophique ». Non, en effet, le territoire n'est pas une notion philosophique. Toutefois nous pensons que la philosophie a aujourd'hui un rôle et une réflexion fondamentale à apporter concernant les grands enjeux de notre temps qui sont éminemment liés au territoire. Ce travail s'inscrit donc avant toute chose dans une démarche philosophique, questionnant le sens d'une notion aujourd'hui.

Ce travail s'inscrit également dans le domaine de la géographie. Comment en effet faire abstraction de cette discipline dont le territoire constitue l'un des principaux objets d'études. C'est en ce sens que l'essentiel de nos lectures sur le territoire fait partie du rayon géographie, rayon vers lequel nous nous étions peu tournés pendant nos années d'études. Nos lectures s'étaient alors concentrées sur la sociologie et la philosophie politique, laissant de côté la géographie. Grave erreur, que nous pensons avoir rattrapée aujourd'hui. Toutefois, bien qu'ayant lu un nombre considérable de travaux en géographie sur le territoire, le lecteur remarquera qu'un petit groupe de géographes sera très présent dans ce travail. Si leur réflexion nous a particulièrement aidée, le fait qu'elle s'avère presque philosophique n'y est pas étranger. Nous ne souhaitons pas nous engager

⁹ Nous faisons ici référence au colloque international « Repenser la démocratie » tenu à Paris les 29 et 30 avril 2011, sous la direction du professeur Yves Charles Zarka.

¹⁰ Nous faisons ici référence à la journée internationale d'étude « Le sens de l'éthique » tenu à Paris, en Sorbonne le 7 février 2015, sous la direction du professeur Yves Charles Zarka.

ici dans une petite « guerre des disciplines », mais nous pensons que les questions les plus fondamentales concernant la notion de territoire et le sens qu'elle recouvre aujourd'hui sont posées par des géographes. Ainsi nous souhaitons inscrire cette recherche dans la continuité du travail de ces derniers. Nous citerons pour les situer : Martin Vanier, Daniel Behar, Philippe Estebe, Yves Lacoste, Guy Di Méo, Claude Raffestin et Vincent Veschambre.

Ce travail peut également s'inscrire dans le domaine de la science politique, le territoire étant par définition éminemment politique. C'est d'ailleurs là son acception première, il ne peut exister de territoire sans politique et inversement. La science politique, qui bien souvent se nourrit d'autres disciplines, étudie un certain nombre de notions en mutation liées au territoire, comme par exemple la notion de frontière, la redéfinition du rôle de l'État-nation, la valorisation des territoires du local et des pratiques démocratiques, la recomposition des territoires. Elle étudie également le rapport des politiques au territoire, la manière dont le territoire peut être instrumentalisé politiquement. De nombreux questionnements qui s'avèrent évidemment centraux dans ce travail qui cherche à reconceptualiser, redéfinir la dimension politique du territoire.

Enfin, ce travail s'inscrit dans la discipline qu'est la sociologie. La sociologie est « notre » discipline de « départ », celle vers laquelle nous avons choisi de nous tourner, lorsque nous sommes entrés à l'université. Pourtant les sociologues non plus, n'ont pas été les premiers à s'intéresser au territoire. Ce que nous empruntons à la sociologie, c'est une réflexion, une approche, mais surtout une méthode de travail qu'est l'enquête de terrain, que nous avons choisi de lier à notre réflexion théorique.

Buts des terrains de recherche

En effet notre recherche aurait pu rester à un stade exclusivement théorique. Pourtant, dès le départ, nous avons souhaité lier notre réflexion à des terrains de recherche. Il s'agissait en ce sens de rendre notre travail plus concret, en réussissant à illustrer certains propos théoriques à l'aide de terrains/territoires.

Nous avons précédemment expliqué que notre recherche, consiste à reconsidérer la notion de territoire, et pour cela nous pensons qu'il est nécessaire de repartir des mutations de notre société en les intégrant dans le fonctionnement politique, social et identitaire des territoires. Et, afin de montrer que nos propos et surtout les idées que nous défendons, ne sont en aucun cas abstraites, qu'elles ne flottent pas au-dessus des territoires, nous avons

souhaité nous arrêter sur deux territoires afin de comprendre s'ils avaient effectivement réussi à se saisir de ces mutations, en les intégrant à leur fonctionnement politique, social et identitaire.

Il s'agissait finalement de confronter nos propos théoriques en les mettant à l'épreuve de terrains/territoires. Nous pensons qu'ainsi, certaines idées défendues peuvent davantage faire sens et par la suite plus facilement prendre corps en étant illustrées, permettant au lecteur de mieux se les représenter.

Pour prendre un rapide exemple, concernant la dimension politique du territoire, nous affirmons que les territoires doivent désormais se diriger vers des politiques de liens, de coopérations, vers l'interterritorialité¹¹ (concept cher à Martin Vanier que nous reprenons dans ce travail). C'est à notre sens, entre autres, dans ce mode de fonctionnement que réside l'avenir politique des territoires, dans la capacité qu'ils vont avoir à travailler ensemble et non plus de manière isolée les uns des autres. Mais affirmer et développer cette idée dans une partie théorique est une chose. Montrer comment cette idée devrait s'incarner concrètement dans un territoire donné en est une autre. Cela permet de concrétiser une idée, de montrer qu'elle n'est pas abstraite, mais qu'elle fait réellement sens à l'intérieur d'un territoire donné.

Autre exemple concernant la dimension identitaire liée au territoire. Nous affirmons qu'une identité territoriale ne peut fonctionner aujourd'hui qu'en fonction d'un triptyque précis : importance de l'identité passée - sens et cohérence de l'identité passée dans le présent – inscription de l'identité dans un projet d'avenir. Une idée que nous défendons, et qui une nouvelle fois prend davantage d'envergure en étant illustrée à travers des territoires concrets.

Par conséquent, les terrains doivent être lus en lien avec la théorie, ils n'en sont pas déconnectés, ils ne doivent pas être vus de manière séparée, bien qu'étant réunis dans une partie à part entière. Le but est que le lecteur puisse retrouver dans ces terrains certaines idées présentes dans les parties théoriques et qu'il puisse faire le lien avec ces dernières de façon fluide.

Le choix des terrains de recherche n'a pas été sans difficulté, et a définitivement été arrêté lors de notre deuxième année de recherche, sur deux territoires très différents :

¹¹ M. Vanier, *Le pouvoir des territoires*, Paris, Hermann, 2015, p. 173.

-Un ancien petit territoire industriel, la ville de Digoin, à l'est du département de la Saône et Loire, dans la région Bourgogne.

-Un territoire hyper rural, l'Aubrac, réparti administrativement sur trois départements, le Cantal, l'Aveyron et la Lozère et depuis 2015, sur deux régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées.

Le lecteur retrouvera la méthodologie utilisée explicitée dans la cinquième partie de notre travail ainsi que la grille des personnes interrogées (prénom-âge-profession-lieu de l'entretien).

Ainsi, ce travail ne peut se lire et se comprendre qu'au croisement de ces disciplines. Nous pensons qu'aucune n'aurait pu se suffire à elle-même pour une approche complète de la notion. En effet, se concentrer exclusivement sur une discipline en serait revenu à se concentrer sur quelques aspects seulement de la notion ce qui aurait abouti à une approche particulièrement incomplète du territoire.

D'ailleurs, nous souhaitons faire remarquer que les notions qui se rattachent communément à celle de territoire ne relèvent également d'aucun domaine particulier : par exemple identité, local, proximité, sont des notions transversales à de nombreuses disciplines. Travailler sur la notion de territoire, c'est pourtant travailler sur toutes ces notions qui lui sont liées et qui sont constitutives du terme. Notons que ces notions pourraient à elles seules faire l'objet de travaux tout aussi conséquents que celui que nous menons sur le territoire ce qui nous a parfois posé des difficultés. Nous nous sommes à plusieurs reprises questionnés : jusqu'où étudier ces notions, jusqu'où les définir, jusqu'où les développer sans risquer d'être « hors sujet » et de trop nous éloigner du territoire.

2. Territoires et pluridisciplinarité : Mélange d'un construit social et identitaire...

Nous nous devons de commencer ce travail par définir l'objet de notre recherche. Pourtant, définir la notion de territoire s'avère une tâche bien difficile. Difficile, car il n'existe pas une seule et même définition de la notion. En effet, le sens du mot territoire varie selon les angles d'approche et selon les disciplines qui l'étudient, selon des buts et des méthodes différentes. Ainsi, le territoire des anthropologues n'est pas le territoire des sociologues, qui à son tour se différencie du territoire des géographes.

Alors comment parvenir à cerner, approcher la notion ?

Lorsque l'on ouvre un dictionnaire des plus classiques, on constate que territoire est généralement défini par trois grandes dimensions.

Deux premières dimensions que l'on peut qualifier de social et d'identitaire. Le territoire apparaît comme une étendue de terre occupée par un groupe, une collectivité humaine et s'érige en ce sens en une construction sociale. Le territoire est également porteur d'une forte dimension identitaire et apparaît pour les individus comme un espace d'identification. C'est à travers le territoire que les individus se construisent, s'identifient. Comme le souligne Paul Claval, le sentiment identitaire s'incarne dans des lieux et dans des géo symboles, c'est-à-dire dans des formes spatiales vectrices d'identité. Ainsi, toute identité présente de près ou de loin un lien avec des lieux¹².

Une troisième dimension, fait du territoire une notion fondamentalement politique. Territoire s'apparente à une étendue de terre qui dépend d'un État, d'une juridiction, que l'on a tendance à borner, à limiter par des frontières, garantes de la souveraineté et de la sécurité.

Le territoire se voit donc communément défini à travers sa dimension sociale, identitaire et politique. Ce sont là, les grandes acceptions du terme. Mais est-ce suffisant pour cerner la notion ? Nous ne le pensons pas. C'est pour cette raison que nous avons souhaité approfondir la définition de territoire en nous intéressant aux grandes notions qui lui sont associées, et qui ne sont pas présentes, ou du moins rarement détaillées, dans les

¹² P. Claval, « Le territoire dans la transition à la postmodernité » in J. Bonnemaïson et al., *Le territoire lien ou frontière ?*. Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865.pdf (Consulté le 13 janvier 2015).

dictionnaires non spécialisés (elles sont pourtant essentielles pour, sinon arriver à une définition stricte, au moins approcher et mieux cerner la notion).

Nous avons souhaité étudier ces notions, qui au final, peuvent être considérées comme les grandes caractéristiques du territoire, en nous intéressant successivement aux disciplines auxquelles elles se rattachent communément (de près ou de loin) suivant que ces dernières étudient davantage les dimensions sociales et identitaires du territoire ou davantage sa dimension politique.

Nous précisons que ce découpage a été réalisé dans un souci de lisibilité. Nous avons considéré que la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, la géographie (sociale) travaillaient davantage sur la dimension identitaire et sociale du territoire, alors que les sciences politiques, la philosophie, se consacraient davantage à l'étude de la dimension politique du territoire. Bien sûr, nous avons conscience que certaines disciplines peuvent étudier ces deux dimensions : la sociologie politique peut étudier le rapport au pouvoir, à l'État, la science politique quant à elle peut s'intéresser aux questions d'identités. Cette division n'est donc en rien exhaustive, elle n'a été réalisée que dans un souci de lisibilité.

Le but de ce découpage est de comprendre comment ces différentes disciplines travaillent, abordent la notion de territoire. Nous pensons que c'est uniquement en les mettant bout à bout, que l'on est en mesure de faire ressortir une première définition, générale, de la notion. En effet, à la manière de Lucien Febvre cité en introduction de cette partie, pour qui la France ne peut être étudiée et comprise qu'aux croisements de plusieurs disciplines, nous pensons que la notion de territoire ne peut être appréhendée qu'au croisement des disciplines des sciences sociales.

En conséquent, le territoire s'apparente à une entité géographique, avec une histoire, des acteurs pour se le représenter, l'approprier, le vivre et le faire vivre, de la politique pour le gérer et l'organiser, une réflexion philosophique (bien que souvent absente) pour le penser. Le territoire apparaît donc comme un construit géographique, historique, sociologique, politique et philosophique.

a. Le territoire, de l'éthologie à la sociologie

Le territoire en éthologie

Lorsque nous ouvrons un dictionnaire à l'entrée Territoire, une des premières acceptions nous renvoie au domaine de l'éthologie. L'éthologie se définit de façon très large comme la science du comportement des animaux. Le *Dictionnaire de l'éthologie* de Klaus Immelmann fait état de la définition suivante du territoire : « aire défendue du domaine vital. Espace propre »¹³. On appelle territoire « une portion du domaine vital défendue sélectivement, c'est-à-dire une aire sur laquelle la présence de l'occupant exclut la présence simultanée de congénères de même sexe ou en cas de territoire individuel de tous les congénères »¹⁴. Immelmann précise que les fonctions du territoire sont multiples. Ce dernier doit par exemple permettre à ses occupants une quête alimentaire facilitée en leur assurant la présence de ressources suffisantes, ou encore leur garantir une certaine quiétude nécessaire à la reproduction. La notion de territoire est alors fortement liée à l'idée d'appropriation, qui s'avère relativement exclusive et close surtout pendant la période de reproduction. Cela étant, le territoire peut également s'avérer mobile, élastique, variable selon les saisons, les heures, les activités ou encore les dangers.

Si évidemment notre travail n'est pas directement concerné par cette discipline qu'est l'éthologie, cette dernière a toutefois introduit une notion qui nous intéresse tout particulièrement : la territorialité. En éthologie on parle de comportement territorial. La territorialité chez l'animal va consister en un attachement à un site particulier et à l'exclusion des congénères de ce site. L'animal doit défendre son territoire et les ressources qui lui sont associées.

Le terme de territorialité est également utilisé chez les hommes. On parle en ce sens de la territorialité humaine. Toutefois, si les hommes vont également défendre le territoire qu'ils se sont appropriés, on ne peut pas transférer et appliquer les principes du fonctionnement du territoire animal aux sociétés humaines. C'est là, pour le géographe Claude Raffestin, un danger certain, « dangereux dans la mesure où le transfert contraint à « gommer » certaines spécificités humaines dont l'élimination conduit à assimiler la territorialité animale et la territorialité humaine »¹⁵. Selon lui ce qui fonde la différence

¹³ K. Immelmann, *Dictionnaire de l'éthologie*, Bruxelles, Mardaga, 1990, p. 233-235.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ C. Raffestin, « Repères pour une théorie de la territorialité humaine », *Cahier/groupe réseau*, vol.2, n°7, 1987, p. 3.

entre la territorialité animale et la territorialité humaine, est le fait que l'homme est un être sémiologique. Ainsi, les modèles de la territorialité animale, bien qu'intéressants, doivent se trouver dans une position hiérarchiquement inférieure à ceux de la territorialité humaine, car ils ne prennent pas en compte la dimension sémiologique. Ainsi, à la différence de l'animal, la territorialité humaine est conditionnée par les langages, les systèmes de signes et de codes. Le géographe explique que toute collectivité « sémiologise » son environnement : « quadrillée, fléchée, codée : la ville où nous vivons est une écriture : tout y est signe, panneaux, noms de rue »¹⁶. Négliger ces signes, c'est pour le géographe se condamner à confondre « milieu » et « monde ».

La territorialité peut donc se définir comme l'ensemble des relations que l'homme entretient avec l'espace, elle est comme le dit le géographe « la multidimensionnalité du vécu territorial »¹⁷.

Le territoire en sociologie

C'est dans le domaine de la sociologie que l'on va retrouver la notion de territorialité. Cette dernière occupe une place importante dans les premiers travaux de l'école de Chicago. Créée en 1892, l'école de Chicago a pour ambition de fonder ce qu'elle nomme une « écologie humaine/urbaine » permettant de comprendre l'ensemble des rapports, des interactions entre les citoyens et leur milieu. La ville de Chicago, véritable laboratoire, devient le territoire d'étude principal des sociologues.

La ville présente en effet des caractéristiques inédites. Cette dernière est en proie à une croissance exceptionnelle (elle passe d'environ cinq mille habitants en 1840 à plus d'un million en 1890 pour atteindre plus de trois millions en 1930) et se caractérise par une diversité de population arrivée pendant des vagues successives de migrations : polonais, italiens, noirs. Luigi Tomasi explique que « c'est à partir de cette réalité territoriale « nouvelle pour l'époque », et qui engendre un individu différent, que l'école sociologique de Chicago essaie d'interpréter le nouveau mode de vie qui est en grande partie produit par un territoire qui a des caractéristiques originales qui ne sont pas encore connues »¹⁸.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ C. Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980, p. 125.

¹⁸ L. Tomasi, « Le territoire dans l'interprétation sociologique de l'école de Chicago » In J. Bonnemaïson et al., *Le territoire lien ou frontière ?*. Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865.pdf (Consulté le 14 mai 2015).

Certains sociologues de l'école de Chicago vont étudier la répartition des communautés et des classes sociales dans l'espace. Ernest Burgess va jusqu'à dégager un modèle d'organisation de l'espace urbain, appelé « théorie des zones concentriques »¹⁹. Le sociologue explique que l'appartenance sociale se traduit spatialement et que la mobilité est considérée comme partie intégrante du mode de vie urbain. Il explique que l'espace urbain s'organise d'une manière bien spécifique : on retrouve autour du centre, les immigrants et les minorités ethniques dernièrement arrivées. Cette zone est alors elle-même entourée par des zones de résidences de plus en plus aisées à mesure que l'on va vers la périphérie. Ce modèle (qui sera par la suite vivement critiqué et aujourd'hui inversé) montre que l'ascension sociale se traduit par une migration géographique. Les individus les mieux lotis économiquement se dirigent vers la périphérie de la ville, et se voient remplacés dans leurs anciennes résidences par des gens moins aisés qui à leur tour cèderont la place à d'autres. Ce processus est qualifié d'invasion et de succession :

« Une classe sociale prépare la voie à celle qui suit, l'organisme urbain formant un tout. Chaque type de fonction urbaine, chaque mode d'utilisation du sol et chaque groupe humain, caractérisé par son statut culturel, racial et socio-économique, se réunissent par suite du besoin d'interaction économique et sociale qui est facilité par la minimisation de la distance. Ce processus aboutit à une ségrégation très marquée »²⁰.

Ainsi, les différents travaux de l'école de Chicago montrent que la dimension territoriale permet la compréhension de l'évolution sociale, l'émergence des processus d'appropriation / adaptation et la construction d'un profond ensemble d'expériences de vie.

Pour ce qui est de la sociologie en France, Nicolas Duvoux, précise que si la notion occupe une place importante dans la sociologie américaine, elle se fait plus rare dans la sociologie européenne²¹. D'ailleurs parmi les dictionnaires de sociologies consultés, seul un fait état d'une entrée Territoire²².

A ce titre, plusieurs chercheurs portent un regard critique sur la sociologie française. Ils lui reprochent d'avoir évité de poser des questions fondamentales au sujet de l'espace.

¹⁹ R. E. Park, E. W. Burgess, *The city*, Chicago, University of Chicago press, 2012, p. 65.

²⁰ A. Bailly, « Les théories de l'organisation de l'espace urbain », *L'espace géographique*, vol. 2, n° 2, 1997, p. 82.

²¹ N. Duvoux, « Territoire », in S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Puf, 2010, p. 116-118.

²² A. Bourdin, « Territoire », in A. Akoun, P. Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil, 1999, p. 533-534.

Bernard Poche explique en effet que la question des territoires et de l'espace n'a pas été la plus centrale en sociologie, personne n'y ayant porté une attention particulière, si bien que le territoire n'est pas une notion conceptualisée, théorisée dans la discipline²³. Pourtant, si les sociologues semblent majoritairement se désintéresser du territoire, la discipline n'est pas coupée d'une approche spatiale. On peut signaler que deux « sous disciplines » de la sociologie prennent pour objet d'étude des territoires spécifiques.

Tout d'abord la sociologie rurale. Cette dernière a progressivement émergé après la seconde guerre mondiale dans une période où les campagnes étaient confrontées à d'importantes transformations et bouleversements. Avant cette période les campagnes constituaient plutôt un objet de désintérêt pour la sociologie qui les percevaient comme de petits mondes immobiles, stables, et peu enclin aux changements alors que la sociologie présentait davantage d'intérêts pour les dynamiques de changement portées par la modernité²⁴. Ce n'est qu'en 1949 qu'une équipe de sociologie rurale va se former sous la direction d'Henri Lefebvre. Ce dernier, véritable pionnier de la discipline, fait de la « communauté paysanne » l'objet de la sociologie rurale. Il s'agit d'étudier les multiples formes que peut prendre la communauté paysanne ou la société rurale, en fonction par exemple du cadre naturel dans laquelle elle évolue. On analyse ses diverses caractéristiques, ses structures, son organisation, et surtout sa progressive transformation.

Quant à la ville, si elle est diversement présente chez certains auteurs - Marx et Engels voient la ville comme le lieu de l'accumulation et de la concentration du capital - Max Weber cherche à comprendre cette organisation sociale, politique, économique et administrative qu'est la ville, à travers notamment l'utilisation de l'idéal type : il différencie les cités au fil du temps, avec un intérêt spécifique pour la ville occidentale²⁵ - Simmel dans une démarche presque philosophique s'intéresse au mode de vie des citadins et cherche à comprendre l'influence de l'urbain sur ces derniers²⁶ - ce n'est que dans les années soixante que la sociologie urbaine va se constituer en France en un champ de recherche spécifique, avec l'urbanisation croissante de la société. Yves Grafmeyer explique que malgré l'extrême diversité des objets, la sociologie urbaine se structure

²³ B. Poche, « La sociologie et la question de l'espace », in D. Pages, N. Pelissier (dir.), *Territoires sous influence*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 25-42.

²⁴ P. Alphanéry., Y. Sencébé, « L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1974) », *Etudes rurales*, n°183, 2009, p. 23-40.

²⁵ Max Weber, *La ville*, Paris, La découverte, 2014, p. 96.

²⁶ G. Simmel, *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Paris, Payot, 2013, 107 p.

autour de trois grandes orientations²⁷. Elle s'intéresse tout d'abord à la distribution et au mouvement des populations dans l'espace. La manière dont les groupes sociaux vont s'inscrire dans l'espace est représentative des divisions qui traversent toutes sociétés. On en revient d'ailleurs à la notion d'appropriation. L'espace urbain peut être perçu comme un espace fait de ségrégations multiples, avec un accès inégal de chacun aux services offerts par la ville. La sociologie urbaine va également s'intéresser aux pratiques et aux attitudes des individus vivant en milieu urbain. Elle s'intéresse à la manière dont la ville va influencer les façons de vivre. Elle apparaît alors comme un lieu de confrontation entre individus parfois obligés de cohabiter, un lieu d'ajustement ou au contraire de mise à distance. Enfin, la sociologie urbaine s'intéresse aux acteurs qui interviennent dans l'organisation sociale de la ville et dans la transformation de sa structure matérielle. La ville peut être étudiée comme cadre pertinent de la vie politique, il s'agit d'étudier la participation des citoyens à la vie publique, selon leurs capacités d'action, ou encore il s'agit de s'intéresser à l'espace en tant qu'il peut constituer un enjeu d'appropriation (notamment de la part du politique).

Il faut noter que les croisements entre sociologie rurale et sociologie urbaine ont été particulièrement rares, la ville et la campagne étant pendant de nombreuses années pensées et étudiées de manière séparée comme deux entités distinctes que tout oppose. On constate seulement depuis quelques temps la nécessité d'étudier urbain et rural conjointement afin de penser certains enjeux de société (notamment la question de la nature dans la ville).

Toutefois, même si ces deux disciplines prennent effectivement des catégories territoriales comme objet d'étude, il n'existe pas une sociologie des territoires comme champ d'étude à part entière, ou comme sous-catégorie de recherche. Alors comment les sociologues appréhendent-ils l'espace et les territoires dans leurs travaux ?

La sociologue Florence Abrioux remarque que s'il s'avère évident pour les sociologues qu'il existe effectivement une interdépendance entre structure spatiale et structure sociale, que l'espace apparaît comme un des éléments structurant les rapports sociaux, ces

²⁷ Y. Grafmeyer, « Sociologie urbaine », in A. Akoun, P. Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil, 1999, p. 554-555.

derniers ne lui consacrent pas une place identique dans leurs analyses : il n'existe pas une seule et même approche de l'espace dans la discipline²⁸.

Elle explique que dans une première approche, les sociologues peuvent considérer l'espace comme subalterne, ce dernier devenant un simple support de l'analyse. En ce sens l'espace est relégué, il n'est pas questionné, on ne trouve aucune interrogation sur l'unité territoriale ou le lieu choisi : « L'espace n'est qu'un contenant dissocié du contenu, il est hors-jeu, seul le contenu est étudié »²⁹.

Dans une seconde approche, l'espace peut être pris en compte, mais de façon minimaliste. Il n'est pas un problème de fond, mais l'étude intègre toutefois une réflexion sur l'unité géographique. Ainsi sans être l'objet de la recherche, des éléments de réflexions sont proposés vis-à-vis de l'espace.

Enfin, l'espace peut être intégré au cœur de la recherche, en étant problématisé. L'espace est alors perçu comme une variable explicative. Les découpages, les pratiques dominantes ont une incidence sur les rapports sociaux, et réciproquement. Abrioux remarque qu'il n'y a que dans les travaux de quelques sociologues spécialistes ou héritiers de la pensée de Marx que l'espace apparaît comme un des éléments premiers de l'analyse.

Ainsi, ces différentes démarches montrent que la prise en compte de l'espace dans les analyses sociologiques peut fortement varier.

Yolande Riou ajoute que c'est bien souvent, et principalement, au moment d'exposer sa méthodologie et son terrain, que le sociologue est amené à présenter cette dimension³⁰.

Toutefois on constate aujourd'hui une place de plus en plus importante pour le territoire en sociologie. De nombreux chercheurs soulignent une forme de passage de la question sociale à la question territoriale. Le territorial aurait pris une place centrale ces dernières années dans la lecture même du social mais également de façon plus large dans la compréhension de la société. En effet, la société, ses dynamiques, ses dysfonctionnements, sont de plus en plus appréhendés à partir des lieux. Marine Christine

²⁸ F. Abrioux, « Les territoires du sociologue », in Y. Jean, C. Calenge (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p. 225-244.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Yolande Riou, *Représentations, participation, ancrage, identité : quatre piliers pour penser l'inscription territoriale : le cas du Berry* (en ligne). Thèse de doctorat : sociologie et démographie. Orléans : université d'Orléans, 2010. Disponible à l'adresse : ftp://ftp.univ-orleans.fr/theses/yolande.riou_2832.pdf (Consulté le 04.03.2016).

Jaillet parle en ce sens d'une véritable « topologisation » du social « comme si désormais l'adresse informait mieux que d'autres indicateurs, non seulement de la position et du statut social, de la place occupée par chacun dans la société, mais encore de son possible destin social »³¹. Même les conflits se sont territorialisés, comme le dit Philippe Subra : « moins de grèves mais davantage de conflits dont l'objet est le territoire »³². Comment donc expliquer cette importance de la question territoriale vis-à-vis de la question sociale ?

Cette montée du registre territorial peut être mise en lien avec la crise du modèle d'intégration sociale qui reposait au moins jusque dans les années quatre-vingt sur le travail, qui assurait une rémunération mais également une reconnaissance, une identité sociale. Face, au risque de désaffiliation sociale³³, le territoire s'est vu érigé en un objet permettant de recréer du lien social. Martin Vanier explique que la question sociale, celle qui s'incarnait dans le combat entre le travail et le capital au XIX^e siècle, est devenue aujourd'hui la question territoriale³⁴. Il ne serait plus possible de rendre compte du social en termes de groupes, de classes, mais davantage en termes territoriaux, beaucoup plus parlant et significatifs aujourd'hui.

Aussi, la montée du registre territorial peut être comprise comme une réponse en réaction à la peur d'un phénomène de déterritorialisation dont est porteur le processus de mondialisation. Puisque les anciens cadres ne font plus sens, les individus se réassurent en se ré-ancrant dans le territoire.

Nous développerons plus amplement ces points très importants dans la quatrième partie de ce travail.

b. Le territoire en anthropologie

L'anthropologie semble avoir une relation plus explicite au territoire que la sociologie. D'ailleurs, à la différence de la sociologie, l'entrée Territoire est présente dans les dictionnaires d'ethnologie. Alain Bourgeot explique dans le *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* que les anthropologues vont principalement se consacrer « à l'étude des mécanismes et des pratiques sociales qui commandent l'organisation territoriale

³¹ M.C. Jaillet, « Contre le territoire, la bonne distance », in M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, PUR, 2009, p. 115-116.

³² P. Subra, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 41.

³³ R. Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009, p. 90.

³⁴ M. Vanier, *Demain les territoires, capitalisme réticulaire et espace politique*, Paris, Hermann, 2015, p. 13.

d'une société »³⁵. En ce sens, ils se sont plus particulièrement penchés sur le rôle des structures familiales, villageoises, communautaires et tribales et l'importance des faits de hiérarchie sociale. Ils ont notamment permis de comprendre la manière dont les sociétés organisent leur territoire. Cette organisation peut être comprise en fonction de deux niveaux : « celui de l'action des hommes sur les supports matériels et leur existence et celui des systèmes de représentation »³⁶.

Concernant le premier niveau, Bourgeot explique qu'une société va transformer l'espace et en faire son territoire en agissant directement sur les composantes de son milieu. L'accumulation de connaissances, le développement des idées et des propres valeurs, vont progressivement permettre à une société de se territorialiser, voire d'ancrer sa culture sur un sol.

La manière dont une société va organiser matériellement son territoire peut alors varier en fonction de la division sexuelle du travail, des formes de stratification sociale etc.

L'action des hommes sur les composantes matérielles du milieu, permet de transformer l'espace et d'en faire un territoire, ce dernier apparaissant également comme un système de représentation, comme un élément de « médiation » entre les vivants, les ancêtres et les forces surnaturelles. Le territoire se valorise aux yeux des habitants car il est le résultat du travail accumulé des morts et qu'il abrite leurs reliques. Le territoire pérennise la présence des ancêtres et légitime celle des vivants.

Ce n'est que dans certaines conditions que la terre est constituée en pur objet de travail et que le territoire devient essentiellement politique. Même lorsque ces conditions ne sont pas remplies, la terre et le territoire doivent cependant être protégés. Aux agressions guerrières répond un système de défense qui s'incarne parfois dans une véritable organisation militaire. Le territoire devient un espace à l'intérieur duquel les membres du groupe éprouvent un sentiment de sécurité ; à l'inverse est défini un espace extérieur, un « hors-territoire ».

En ethnologie la question du territoire est également fortement liée à celle de terrain. Le terrain désigne l'objet d'investigation des ethnologues, leur laboratoire, le lieu qu'ils choisissent pour observer, analyser la vie d'une société particulière. Il s'agit en général

³⁵ A. Bourgeot, « Territoire », in P. Bonte, M. Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2000, p. 704-705.

³⁶ *Ibid.*

d'un territoire très petit. Le terrain reflète selon Michel Marié l'affinité entre le chercheur et le territoire. Il note d'ailleurs qu'en observant le territoire des autres, le chercheur crée par là même son propre territoire³⁷.

Si les terrains des ethnologues ont communément une connotation très exotique, ces derniers ont également développé des analyses spécifiques aux sociétés occidentales. L'ethnologie, en France et en Europe, s'est développée avec l'étude des monographies villageoises : « de nombreuses recherches en ethnologie ont alors saisi la maison, le quartier, le village, dans leurs dimensions matérielles et symboliques, en s'attachant à rendre compte des échelles pertinentes et de leurs dénominations du point de vue des enquêtés »³⁸.

Le monde rural a donc constitué l'un des terrains et objets privilégiés des ethnologues en France. Ces derniers ont participé à la compréhension des appartenances aux lieux, aux identités qui s'y rattachent, à la manière dont des communautés se définissent et s'identifient à un territoire, parfois dans sa totalité. Dans cette compréhension du rapport au lieu, les ethnologues ont montré que le local renvoie en fait bien souvent à un univers singulier plutôt qu'à un territoire bien délimité³⁹. Cela signifie que ce n'est pas le lieu en lui-même qui fait sens, mais ce qu'il renvoie à l'individu : du vécu, des histoires, des souvenirs.

Aujourd'hui dans un contexte de recomposition, de production foisonnante des territoires, l'anthropologie a un rôle éminemment fondamental à jouer dans la compréhension des transformations des rapports aux territoires. Il existerait notamment de moins en moins de lieux auxquels un groupe social puisse s'identifier dans sa totalité, alors que justement, le rapport entre identité et territoire a été l'un des principaux objets d'études des ethnologues. Il permettait de définir un espace communautaire, de définir un « nous », un sentiment d'appartenance propre à un groupe et à un territoire. Un « nous » dont la pertinence pose aujourd'hui question. Le territoire est-il toujours porteur d'un « nous » ? Constitue-t-il toujours un espace d'identification pour un collectif ? Peut-on encore s'identifier totalement à un territoire ? L'anthropologie a un rôle fondamental à jouer dans

³⁷ M. Marié, « L'anthropologue et ses territoires », *Revue d'ethnologie française*, vol. 34, n° 1, 2004, p.89-96.

³⁸ P. Alphandery, « Territoires en question : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Revue d'ethnologie française*, vol. 34, n° 1, 2004, p. 5-12.

³⁹ D. Chevalier., A. Morel, « Identité culturelle et appartenance régionale : quelques orientations de recherche », *Terrain*, n° 5, 1985, p. 3-5.

la compréhension de ce passage à une version « forte » du territoire, à des territorialités plus complexes, et peut être plus réticulaires.

Enfin, s'il peut éclairer les nouveaux rapports aux lieux, l'anthropologue peut éclairer le renouveau de certaines notions, comme par exemple la notion de patrimoine, fortement liée aujourd'hui à celle de territoire, ou encore les notions de ruralité, de campagne, de plus en plus associées à des valeurs positives.

c. Le territoire en histoire

Le territoire est évidemment objet d'étude des historiens. Tout territoire est le fruit d'une histoire. Le travail des historiens consiste à partir d'ouvrages, de documents, d'archives, à recueillir un ensemble d'informations, de données, leur permettant de reconstruire, de reconstituer et par là même de comprendre, les sociétés passées. Ces derniers travaillent donc évidemment sur le territoire, sur son évolution, son organisation etc.

L'un des rôles principaux des historiens est d'enseigner l'histoire du territoire, sa construction, son passé, les faits marquants qui l'ont constitué. Mais quels territoires et quelle histoire enseigne-t-on ?

Le territoire national tout d'abord. C'est en effet ce territoire qui se voit enseigné dans le contexte particulier d'affirmation de la troisième république. A cette époque, il s'agit de consolider la construction de la nation. L'objectif est que les individus qui composent les différentes parties du territoire français se sentent désormais appartenir, (et avant toute chose), au seul et unique territoire de l'État-nation. Pour cela, il est nécessaire qu'ils puissent se reconnaître mutuellement sous un ensemble de signes communs : une langue nationale, des symboles, des éléments culturels, mais également une histoire commune.

Cette histoire commune, ce sont les instituteurs de l'école républicaine qui vont devoir l'inculquer. Ils vont devoir enseigner l'histoire de ce que l'on nomme « la grande patrie », celle qui a permis d'aboutir à la troisième république, et qu'il va falloir légitimer aux yeux des écoliers.

L'histoire du territoire national va être enseignée comme un roman, que l'on nommera bien plus tard le « roman national ». La nation se voit enseignée comme l'aboutissement d'un long processus de construction du territoire. Ce processus, fortement romancé, commence par la création des origines et donc par l'identification d'ancêtres sans qui la

nation n'aurait existé. Le moyen âge joue alors un rôle fondamental : personnages et autres mythes fondateurs⁴⁰ y sont puisés, si bien que « nos ancêtres les gaulois » finiront par faire oublier un passé français multiculturel.

Les multiples conquêtes, quant à elles, sont automatiquement légitimées car elles vont dans le sens de la construction du territoire national et les différents événements semblent s'enchaîner de façon presque naturelle pour aboutir à la France de la troisième république. En fait, ce roman a pour but d'inculquer un seul et même passé, une seule et même mémoire.

Les instituteurs privilégient donc un type d'histoire : l'histoire nationale, celle du seul et unique territoire de l'État-nation, une histoire fortement romancée donc, presque mythique et qui semble vouloir mettre à mal les sentiments d'appartenance aux pays dans le but de promouvoir l'identité, l'unité française.

Toutefois, l'histoire locale, la « petite histoire » n'est pas totalement dénigrée. En réalité, les territoires locaux ne sont pas absents de l'enseignement. Seulement, ils sont enseignés dans un but précis : inculquer l'amour de la grande patrie. Ce que l'on appelle aujourd'hui le « local » n'est enseigné que dans une finalité patriotique. A travers ses recherches Anne Marie Thiesse a montré que l'école de la troisième république ne niait pas totalement les territoires infra nationaux, mais que l'histoire enseignait les petites patries au service de la grande : l'histoire locale au service de l'histoire nationale⁴¹. En examinant les manuels scolaires de l'époque, elle remarque que le contenu est ciblé sur la région et plus particulièrement sur le département. En fait, l'enseignement de l'histoire prend pour point de départ le lieu même où l'enfant réside et en ce sens, le cadre départemental est privilégié. Thiesse explique que les autres unités géographiques sont signalées, mais elles sont décrites par rapport au département qui demeure en quelque sorte le premier « chez nous ». On cherche dans l'histoire locale, la miniature de l'histoire nationale.

Cette façon d'enseigner l'histoire, que nous développerons plus amplement dans la deuxième partie de ce travail, s'arrêtera à la cinquième république et fera plus tard l'objet de vives critiques, notamment concernant la question des « origines », des « ancêtres communs » et quant à son aspect largement romancé. Aujourd'hui une distinction

⁴⁰ M. P Buscaïl, « Le domaine royal, entre territoires et réseaux », *Etudes rurales*, vol 2, n° 188, 2011, p. 73-92.

⁴¹ A.M Thiesse, *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours politique*, Paris, Edition de la maison des sciences de l'homme, 1997, p. 40.

fondamentale a été faite entre récit et roman : il ne s'agit pas d'enseigner, comme le souligne Michel Lussault, une fiction, mais de reconnaître la pluralité de l'histoire de France⁴².

Toutefois la manière d'enseigner le territoire, ou plutôt les territoires, reste aujourd'hui sujette à certaines interrogations. S'il semble fondamental de maintenir la place de l'État-nation dans l'enseignement scolaire, il ne s'agit pas de maintenir ce concept dans la définition qu'en a donné la troisième république, mais d'enseigner ces mutations, ces évolutions en fonction du contexte géopolitique.

Concernant la question des territoires du local, Béatrice Giblin explique que la résurgence des histoires locales ne doit pas se traduire par un enfermement des esprits dans de petits ensembles, et s'apparenter finalement à une histoire tout aussi mythifiée qu'a pu l'être le roman national inculqué à l'époque⁴³. Il ne s'agit plus d'un local enseigné à des fins patriotiques.

On peut retrouver l'enseignement du local dans les différents cycles scolaires⁴⁴. En primaire, il s'agit de familiariser l'enfant au local à travers une démarche consistant à partir de ce qui lui est proche, familier, de ce qui l'entoure au quotidien. Au collège, le local est peu présent dans les programmes car ces derniers privilégient la dimension européenne et nationale. C'est en fait au professeur de parler du local, et d'utiliser des exemples locaux s'il le souhaite. Au lycée, les études de cas de territoires locaux relèvent plutôt du domaine de la géographie, mais avec ce souci que le local doit être représentatif d'enjeux plus importants.

Ainsi donc, au cours de sa scolarité l'enfant étudie le local, mais on comprend bien qu'il ne s'agit pas d'un local étudié pour lui-même, il doit représenter des enjeux bien plus

⁴² Michel Lussault, « L'idée de vouloir faire de l'histoire un 'roman national est dérangeante' », *Le monde diplomatique*, publié le 13.05.15. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/education/article/2015/05/13/l-idee-de-vouloir-faire-de-l-histoire-un-roman-national-est-derangeante_4632542_1473685.html (Consulté le 02.09.16).

⁴³ B. Giblin, « Quelle est la place de l'État-nation dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie ? » In : *Apprendre l'histoire et la géographie à l'école*, Paris, 12-14 décembre 2002. Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/cid45984/quelle-est-la-place-de-l-etat-nation-dans-l-enseignement-de-l-histoire-et-de-la-geographie%C2%A0.html> (Consulté le 27.04.16)

⁴⁴ D. Champigny, B. Durand, « Enseigner les territoires de la proximité, quelle place pour l'enseignement du local ? ». In : *Apprendre l'histoire et la géographie à l'école*. Paris, 12-14 décembre 2002. Disponible sur : http://media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/97/7/apprendre_HG_109977.pdf (Consulté le 12. 04. 16)

généraux, s'inscrire dans une problématique bien plus vaste. Le local prend sens uniquement dans une dialectique avec un niveau supérieur, comme le national.

D. Le territoire « maître mot » des géographes ?

Souvent liée dans l'enseignement à l'histoire, l'une des disciplines à laquelle nous renvoie, presque instinctivement la notion de territoire est la géographie. D'ailleurs il est intéressant de souligner la prudence dont usent les non-géographes lorsqu'ils utilisent ce terme. Comme si le territoire était l'apanage des géographes. Il fut intéressant de remarquer lors de la tenue d'un colloque⁴⁵ à Sciences Po auquel nous avons participé, sur la démocratie et les territoires en Février 2014, la répétition tout au long de la journée de cette phrase par des économistes, politistes, sociologues au début de leurs interventions respectives : « Je ne me risquerais pas d'entrer ici dans une tentative de définition du territoire, surtout en l'absence de géographes ». Ainsi nous avons été surpris de constater qu'aucun chercheur n'avait tenté de se lancer dans une définition du territoire, la lourde tâche en incombant aux géographes, absents ce jour-là. Comme si les géographes étaient les garants de la définition du territoire.

La première question que nous nous sommes alors posée est la suivante : comment les géographes définissent-ils le territoire ? La tâche s'est tout de suite révélée délicate. Il n'existe pas une seule et même définition du territoire dans cette discipline. Bien au contraire. Les multiples dictionnaires de l'Institut de Géographie à Paris alternent définitions courtes, longues, détaillées, spécialisées suivant le domaine de la géographie. On a parfois presque l'impression que la définition varie d'un auteur à l'autre, d'un dictionnaire à l'autre. En fait, on comprend très rapidement qu'il n'y a pas un territoire en géographie, mais plusieurs. Mais s'il n'y a pas une seule et même définition du territoire dans cette discipline, où commencer ? Nous avons fait le choix d'un arrêt sur le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* qui nous est apparu particulièrement intéressant pour comprendre les différentes acceptions du territoire en géographie. Il propose en effet trois définitions générales qui permettent d'illustrer les différentes conceptions du territoire. Nous nous sommes arrêtés sur la première.

La première grande définition du territoire considère ce dernier comme « espace à métrique topographique ». Jacques Levy, chargé de la rédaction de l'entrée, propose alors

⁴⁵ Nous faisons référence au colloque « Démocratie : déterritorialisation et reterritorialisation » tenu le 14 février 2014, au CEVIPOF, sous la direction des professeurs Yves Charles Zarka, Pascal Perrineau et Alain Laquièze.

plusieurs définitions illustrant ce premier champ et permettant de montrer les différentes notions qui lui sont associées⁴⁶.

-La première définition explique que pendant de nombreuses années, la notion de territoire n'était pas utilisée. Les géographes lui préféreraient la notion d'espace, considérée alors comme plus savante.

-Puis, le territoire est devenu un synonyme, ou quasi synonyme, « d'espace ». Certains préférant toutefois le territoire « plus incarné dans des réalités non exclusivement géographiques ».

-Plus récemment, le terme de territoire est utilisé comme synonyme de lieu en géographie mais également en économie ainsi qu'en science politique.

-Une notion épistémologique, où le territoire est parfois utilisé pour distinguer le réel du concept.

-Le territoire définit également un espace contrôlé-borné. Il a de ce fait un sens éminemment politique. Territoire désigne alors le territoire de l'État, borné par des frontières, garantes de la souveraineté et de la sécurité. Ce sens est plus particulièrement employé dans le domaine des sciences politiques et des relations internationales.

-Une métaphore de l'animalité. Le territoire peut devenir un espace de contrôle exclusif « vous êtes sur mon territoire ».

-Le territoire apparaît comme un espace approprié. D'espace étranger, le territoire se transforme à mesure qu'il est investi par des individus, que l'on s'y sent appartenir, que l'on y est attaché, qu'il est devenu « nôtre ».

-Une périodisation historique. La notion de territoire (« succédant » à celle de milieu et d'espace) permettrait de rendre compte de la manière dont certains aspects géographiques tel que le climat, le relief, ou le sol, influencent et déterminent les modes de vie.

-Enfin, une dernière sous dimension correspond davantage à une remarque, une critique. La façon la plus pertinente d'appréhender le territoire serait de le lier à la notion de réseaux, mieux à même de rendre compte des pratiques et des enjeux qui dépassent désormais les limites du territoire.

⁴⁶ J. Levy, « Territoire », in J. Levy, M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin 2013, p. 995-998.

Si nous avons choisi de nous concentrer sur cette définition du territoire en géographie, c'est qu'elle nous a semblé être la plus complète car elle ne restreint pas la notion, mais prend en compte ses sens multiples. Ainsi, de ces définitions émanent des mots clés nous aidant à la définition du territoire : espace, appropriation, identité, lieu, frontière, état, contrôle, réseau. Des notions centrales en géographie, mais qui dépassent également le simple cadre de cette discipline.

Ici, nous nous arrêterons sur les notions d'espace, d'appropriation, d'identité et de lieu. Laissant le vocabulaire plus politique de frontières, d'État, de contrôle au domaine de la science politique, qui fait l'objet du point suivant.

Espace

En premier lieu, la notion d'espace. Avant d'en venir à utiliser la notion de territoire, les géographes lui ont préféré pendant de nombreuses années celle de région, de milieu puis celle d'espace, jusqu'à ce que les deux termes, territoire et espace, soient considérés dans le langage courant comme de quasi-synonymes. Pourtant, espace et territoire sont deux notions différentes. Comme le souligne Jean Paul Bord, l'espace dans son acception la plus courante, s'apparente pour le géographe, à une étendue délimitée que l'on peut cartographier, de la terre ou de l'une de ses parties (espace urbain, espace maritime, espace rural, espace régional, etc.)⁴⁷. L'espace géographique, c'est donc la surface de la terre qui se caractérise par trois dimensions : longueur, largeur et altitude. L'espace est donc constitutif du territoire.

Toutefois le territoire est bien plus que l'espace. Comme le dit Claude Raffestin « le territoire est une réordination de l'espace, il peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère, c'est-à-dire par l'ensemble des signes culturels qui caractérisent une société »⁴⁸. Ainsi, le territoire apparaît comme un espace approprié, auquel on associe des représentations, des significations qui vont varier selon les individus, leurs vécus, leurs pratiques. On pourrait dire que l'espace est davantage une réalité physique, un support matériel, alors que le territoire, bien que reposant sur des

⁴⁷ J.P Bord, « La carte, l'espace et le territoire », in Y. Jean, C. Calenge (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2002, p. 207-218.

⁴⁸ C. Raffestin, « Ecogenèse territoriale et territorialité » in F. Auriac, R. Burnet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*. Paris, Fayard, 1986, p. 175-185.

éléments concrets est davantage de l'ordre de la représentation, de la perception. L'espace est premier, vient ensuite le territoire.

Le territoire possède donc une dimension matérielle, il est constitué de l'espace géographique, de la terre, et également une dimension symbolique, il relève des représentations.

Appropriation et identité

L'appropriation apparaît alors comme une caractéristique centrale, qui va définir le territoire et le distinguer de l'espace. Le territoire n'est en réalité rien d'autre qu'un espace approprié. Sans ce mécanisme d'appropriation par des individus ou des groupes, le territoire ne peut exister. C'est peut-être là sa caractéristique la plus fondamentale. Mais comment s'approprie-t-on l'espace, comment en fait-on son territoire ? C'est à mesure de notre vécu, de nos actions que nous donnons sens à des espaces qui deviennent progressivement des territoires, « nos » territoires. Bien souvent, l'importance du temps long s'avère nécessaire dans le processus d'appropriation des territoires.

En tant qu'espace approprié, le territoire apparaît également comme constitutif de l'identité dont il peut être un simple support ou une véritable composante. Les parcours biographiques des individus se rattachent à un ou plusieurs territoires, investis tour à tour de diverses manières. En effet, ces derniers vont développer vis-à-vis de certains territoires un fort sentiment d'attachement, d'appartenance. Pourtant, lorsque l'on questionne ce sentiment d'appartenance, on s'aperçoit que ce n'est pas le territoire en lui-même qui fait sens, mais ce que les individus lui rattachent : des souvenirs, du vécu, des moments de vie. Ainsi les territoires ont une importance dans la construction de soi, la mémoire s'investit littéralement dans des lieux.

Toutefois, la dimension identitaire dont est porteuse le territoire questionne fortement aujourd'hui. Dans un contexte de mobilité, les individus pratiquent davantage de territoires, souvent séparés les uns des autres par la fonction qui leur est attribuée : travail, loisir, etc. Les individus ne feraient plus que traverser des territoires, sans avoir le temps de les investir, de les approprier. Ainsi le territoire se verrait largement remis en cause dans sa dimension identitaire.

Néanmoins, et nous y reviendrons plus amplement dans la quatrième partie de ce travail, cette vision semble excessive. Les différentes enquêtes réalisées à ce sujet montrent que

les individus font référence à une multitude de lieux lorsqu'on les interroge à propos de leur parcours biographique et de leur identité. La territorialité reste une composante de la construction des identités des individus qui ont besoin « d'être de quelque part ». Dans une enquête, France Guérin Pace s'interroge sur ce qui fonde le sentiment d'appartenance à un territoire, sur les raisons qui font que certains territoires sont plus porteurs d'identité que d'autres. Dans le questionnaire « histoire de vie », le territoire apparaît comme une référence importante dans la construction des identités et des parcours biographiques. Plus d'une personne sur trois se réfère à un lieu comme élément « important pour se définir » derrière le thème de la famille, de la profession, des relations amicales et devant le thème des loisirs⁴⁹. L'enquête montre également que la relation identitaire est particulièrement en lien avec les territoires du local. L'enquête souligne le nombre élevé de réponses à l'échelle régionale pour dire « d'où l'on est », plus important qu'à l'échelle départementale.

Lieu

Le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, fait état de la notion de lieu, souvent utilisé comme synonyme de territoire. C'est en effet là, une manière commune que de définir le territoire en le comparant à un terme voisin : le lieu. Jacques Levy note que le lieu constitue l'espace de base de la vie sociale⁵⁰. Il correspond à la plus petite unité spatiale qui existe, au sein de laquelle le concept de distance n'est pas pertinent car le lieu se caractérise par sa brève continuité. Caractériser l'existence d'un lieu revient à valider la présence de trois critères : les individus doivent pouvoir s'y reconnaître au travers de valeurs communes ; les pratiques et les représentations doivent y amener une portée sociale ; enfin, il doit posséder le caractère d'un objet identifiable, voir identificatoire.

Il existe alors deux catégories de lieux : le haut-lieu tel que la place publique, la galerie commerciale qui ont tous une signification collective, et les lieux domestiques comme l'appartement, la maison, le jardin, qui ont un caractère privé, personnel, relevant de la sphère individuelle. Ainsi le territoire regroupe et associe des lieux.

⁴⁹ F. Guérin Pace., O. Samuel., I. Ville, *En quête d'appartenances. L'enquête histoire de vie sur la construction des identités*, INED, coll « Grandes enquêtes », 2009, p. 96.

⁵⁰ J. Levy, « Lieu » in J. Levy., M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, belin, 2003, p. 612-613.

Géographie et dimension politique du territoire

La géographie traite donc de la dimension sociale du territoire. Mais elle définit également le territoire par des notions plus politiques. Pourtant, il faut noter que la géographie, qui a comme l'histoire pour rôle fondamental d'enseigner le territoire, a pendant de nombreuses années ignoré sa dimension politique, particulièrement dans son enseignement.

C'est en ce sens que paraît en 1976 une nouvelle revue qui dès sa sortie fait grand bruit dans le milieu universitaire. Derrière *Hérodote* et l'illustration de ce dernier sur la première de couverture tenant un pistolet muni d'une terre en guise de silencieux, s'est constitué tout un courant de géographes, avec comme chef de file Yves Lacoste. Dès les premières pages le ton militant est donné :

« Nous accusons la géographie dominante d'être complice de l'ordre social/spatial établi, quand elle le légitime ou quand elle l'aménage (...) Notre projet : mettre à profit nos outils, nos cartes, un certain savoir-faire, nous réapproprier la géographie pour l'utiliser à d'autres fins et d'autres stratégies (...) » « Nous ne reformons pas la géographie nous la retournons contre nos adversaires ». ⁵¹

Un premier point intitulé « Attention géographie ! » explique l'objet principal de la revue : réhabiliter une approche politique de la géographie. Les géographes souhaitent dénoncer la relation ambiguë que leurs prédécesseurs ont entretenu (et à cette époque entretiennent parfois encore) avec les formes de pouvoirs.

Leur but premier est de dénoncer une science qu'ils considèrent comme étant restée essentiellement au service du pouvoir politique et qu'ils nomment « géographie au service des États-majors ».

Yves Lacoste explique que la géographie est d'abord un outil pour la guerre. Dans le premier numéro de la revue *Hérodote*, il écrit alors cette petite phrase qui deviendra bientôt emblématique « la géographie ça sert d'abord à faire la guerre ».

L'adjectif « d'abord » fit à l'époque beaucoup parler. Dans la réédition augmentée de son ouvrage *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, Lacoste explique que « la géographie ça sert, d'abord... » ne signifie pas « surtout » ou « seulement », mais « en

⁵¹ Y. Lacoste. « Attention géographie ! », *Hérodote*, n°1, 1976, p. 1-2.

premier lieu », « premièrement »⁵². Dans ce sens, la première utilité d'une bonne connaissance de l'espace est la guerre.

La géographie est donc un savoir permettant de renseigner le politique, un savoir stratégique sur l'espace seulement détenu par une minorité d'individus. Elle sert également à organiser les territoires dans le but de pouvoir mieux contrôler les hommes qui y vivent. Ainsi pour Lacoste, cette fonction première dont est porteuse la géographie doit absolument être connue.

En fait, pendant des décennies, il remarque que la majorité des géographes n'avaient aucun intérêt pour les questions politiques, qu'ils considéraient soit comme inutiles, soit comme non scientifiques, bien qu'ayant parfois des rapports explicites aux territoires⁵³.

Il dénonce alors ce qu'il nomme « la géographie de professeur » dont le but est de masquer la fonction et l'utilité première d'une parfaite connaissance de l'espace : celle de faire la guerre, grâce au savoir stratégique que les cartes, notamment, permettent. Et que, plus largement cette connaissance est utile à l'État et au pouvoir qu'il exerce sur l'espace.

Lacoste explique que la géographie a été enseignée comme une accumulation de données de tous ordres, de descriptions plus ou moins détaillées : relief, climat, végétation, population, dont l'intérêt, en plus du caractère ennuyeux que cela présentait, n'a jamais été compris, ayant pour conséquences : « non seulement de masquer l'enjeu de tout ce qui a trait à l'espace, mais aussi d'imposer implicitement l'idée qu'en géographie il n'y a rien à comprendre, mais qu'il faut de la mémoire »⁵⁴. Ainsi, le redoutable instrument de puissance que constitue la géographie pour ceux qui ont le pouvoir a pu être masqué pendant de très nombreuses années.

Cette façon d'enseigner la géographie, qui évite d'établir en lien entre territoire, pouvoir et politique, remonte selon Lacoste au père fondateur de la géographie française, Vidal de La Blache (1845-1918), et son *Tableau de la géographie de la France*, où les questions politiques étaient complètement absentes.

Vidal de La Blache a en effet introduit une certaine manière de faire de la géographie et notamment l'idée des descriptions régionales où l'on montrait de façon minutieuse

⁵² Y. Lacoste, *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris, La découverte, 2014, p.6.

⁵³ Y. Lacoste, « Hérodote et Reclus », *Hérodote*, n° 117, 2005, p. 5-9.

⁵⁴ Y. Lacoste, « Attention... », *op. cit.*, p. 10.

comment les paysages d'une région résultaient du temps long, de l'influence des données naturelles, bref de tout ce qui se rapporte aux permanences.

Seulement en procédant de la sorte, Vidal de La Blache n'a pas pris en compte dans ses descriptions les mouvements liés à l'évolution économique et sociale récente ; le territoire devient une donnée dépolitisée, comme si le travail du géographe consistait à décrire une accumulation de données naturelles « Vidal donne comme contours aux différentes régions dont il impose l'existence, soit une partie d'un des tracés des limites d'anciennes provinces, soit telle limite climatique, soit la ligne que le géologue trace sur une carte pour séparer les affleurements de terrain forts différents»⁵⁵ .

Cette conception qui revient à découper l'espace de manière unilatérale, ne permet pas de mettre en perspectives les caractéristiques spatiales de dynamiques politiques, industrielles ou urbaines : les faits sociaux, politiques ou économiques récents ont en effet été « discrètement » écartés de l'analyse par Vidal.

Par conséquent, il faudra attendre des travaux comme ceux d'Yves Lacoste, Paul Claval, Claude Raffestin ou encore Jean Gotteman pour contribuer à la refondation de la géographie comme science relative aux questions politiques.

Aussi, une autre discipline dont la dimension politique ne fait cette fois-ci aucun doute, a également le territoire pour objet d'étude, il s'agit de la science politique.

3. ...et un construit politique

a. Le territoire en science politique

Les autres caractéristiques citées par le dictionnaire de Jacques Levy pour définir la notion de territoire sortent du cadre « social » et font davantage référence au domaine politique. On y retrouve les notions de souveraineté, d'État, de frontière, de pouvoir, de contrôle. En effet, si le territoire se définit d'un côté par une dimension sociale et identitaire, qu'il implique une appropriation de l'espace par des individus ou par des groupes, il n'est pas un espace neutre dépourvu de dimension politique et administrative. Il est un espace approprié par le politique, qui le gère, le découpe et l'organise.

⁵⁵ Y. Lacoste, *La géographie...*, op. cit., p. 109.

Ainsi, on constate que territoire fait appel à « un espace contrôlé-borné ». Par conséquent, il renvoie aux notions de frontière, de souveraineté, de sécurité, d'état.

Frontières

Tout territoire, en tant qu'espace politique, est borné par des frontières. Le premier emploi du mot frontière, pour désigner les frontières de la France, apparaît en 1312. Toutefois Daniel Nordmann note que c'est seulement aux alentours de 1550-1560 que la longue et lente genèse des frontières pour la France sera à peu près achevée « non dans les faits mais sans doute dans les images et les représentations »⁵⁶. Pourtant, c'est là un propos que l'on peut discuter. En sachant que la première carte apparaît en 1525, il nous semble difficile que les français puissent se représenter le territoire et ses frontières. D'ailleurs pendant longtemps les cartes constituent des documents rares, réservées aux personnes cultivées, ce qui fait qu'on peut douter de la capacité des français à se représenter le territoire à travers leur utilisation.

La carte à grande échelle fera son apparition à la fin du XVIII^e siècle. Si elle s'apparente davantage à un outil scientifique en étant moins basée sur des spéculations, elle reste toutefois un objet rare, destiné aux gens très riches ayant les compétences nécessaires pour les lire. Il faudra attendre 1805 pour qu'une carte de l'empire soit vendue au public au prix de quatre francs la feuille⁵⁷.

Ce n'est que sous la troisième république, en 1882, que les écoles primaires pour l'enseignement de la géographie se dotent de cartes murales. Il devient alors possible en se référant à la carte de se représenter le territoire de l'État-nation et d'avoir une idée plus précise des frontières. D'ailleurs à cette époque les cartes mettent clairement en avant la perte de l'Alsace Lorraine suite à la guerre de 1870.

Deux notions sont communément invoquées pour venir légitimer les tracés des frontières. La première est la notion de frontière historique. Cette dernière semble particulièrement utilisée dans les revendications nationalistes aux XIX^e et XX^e siècles où l'on va tenter de

⁵⁶ D. Nordmann, « Les limites d'Etat aux frontières nationales », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome II, Paris, Gallimard, 1986 p. 35-61.

⁵⁷ E. Weber, « L'Hexagone », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Tome II, Paris, Gallimard, 1986, p. 97-116.

rechercher à tous prix le tracé d'une frontière historique antérieure⁵⁸ afin de prouver la légitimité du territoire en question et bien souvent l'identité qui s'y rattache.

La seconde notion est la notion de frontière naturelle. Si l'expression de frontière naturelle est rare jusqu'au XVIII^e siècle elle devient courante dans la seconde moitié du XIX^e et au XX^e siècle. Pourtant, si certaines frontières peuvent effectivement reposer sur des éléments naturels - un fleuve, une chaîne de montagne, - elles ont en réalité une histoire, elles sont le fruit de multiples guerres, de conquêtes, elles ont été réfléchies, ont fait l'objet d'accords et n'ont donc en ce sens rien de naturel. Comme le dit Claude Raffestin « ce sont les hommes qui créent les frontières par leurs pratiques et leurs connaissances de l'espace, la nature ne crée que des accidents auxquels éventuellement le statut de frontière peut être conféré »⁵⁹.

Les frontières à l'époque moderne, marquent le début d'un monde stabilisé. Michel Foucher parle des frontières comme étant « des discontinuités territoriales, à fonction de marquage politique »⁶⁰. Ces dernières sont juridiquement institutionnalisées et apparaissent comme des limites garantes de la souveraineté. Elles servent ainsi à affirmer un pouvoir politique et les limites de compétences de ce pouvoir, permettant de se distinguer des autres entités territoriales voisines.

Les frontières apparaissent également comme garantes de la sécurité des États, elles visent à protéger des populations, parfois d'autres groupes, à maintenir l'ordre et ont en ce sens une fonction de contrôle et de défense. Un des enjeux les plus centraux pour l'État consiste à ne pas perdre le contrôle de sa frontière.

En séparant des entités territoriales la frontière prend une dimension identitaire. Séparer des territoires, c'est également séparer des identités nationales, c'est marquer une séparation entre un « eux » et un « nous ». La frontière sépare des langues, des histoires, des symboles, parfois des cultures totalement différentes. Se séparer de l'autre par une frontière ce n'est pas uniquement s'y opposer, c'est également le reconnaître.

Joël Bonnemaïson remarque qu'on a tendance à réduire le territoire à la frontière, cette réduction servant uniquement à produire de la guerre. Et en effet, « faire front », « faire

⁵⁸ Groupe frontière, « La frontière, un objet spatial en mutation ». *EspaceTemps*, publié le 29.10.04. Disponible à l'adresse : <http://www.espacestems.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation/> (consulté le 04.06.2016).

⁵⁹ C. Raffestin, « Élément pour une théorie de la frontière », *Diogène*, vol. 34, n°134, 1986, p. 3-21.

⁶⁰ M. Foucher, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2012, p. 19.

frontière », signifie d'abord se mettre en ordre de bataille pour combattre, pour se défendre⁶¹. La frontière vise d'abord à organiser son espace pour se défendre en temps de guerre. Par conséquent, on peut facilement restreindre le territoire à cette caractéristique de défense qui a trait à la guerre.

Toutefois, si elle symbolise la fermeture, la frontière se définit également par son ouverture, elle constitue le moyen de communication avec l'extérieur. C'est là d'ailleurs toute l'ambivalence de la frontière, elle se caractérise justement par des phases de fermeture et d'ouverture, elle est ce qui contrôle et ce qui permet le passage.

Ainsi, s'il ne faut pas considérer la frontière comme un unique outil de repli, il ne faut pas, inversement, banaliser le concept, sous-entendant qu'à certains endroits du monde elle n'existerait plus.

Controverses frontalières

La frontière apparaît donc comme l'une des dimensions constitutives du territoire de par sa fonction politique et identitaire. Pourtant, la notion a fait l'objet d'un certain nombre de controverses. C'est là, l'un des travers du processus de mondialisation qui a fait basculer de nombreux observateurs dans une rhétorique du « sans frontière » présent dans de nombreux écrits au tournant des années quatre-vingt-dix. La décennie est en effet marquée par des discours prônant l'avènement d'un monde sans frontières. La mondialisation engendrerait une accélération des flux en tous genres dont la puissance se jouerait des frontières, mettant à mal les notions de territoire et de souveraineté. En effet, si les frontières s'affaiblissent, ce sont les notions de territoire et de souveraineté, dont les frontières sont les garantes, qui se voient mises à mal.

Débutent alors l'ère du « sans frontières » ou du « sans territoire » en témoigne la littérature qui apparaît à ce moment-là. L'affaiblissement, voir l'effacement des distances, que provoquerait la mondialisation conduit Richard O'Brien à écrire en 1992 son ouvrage *La fin de la géographie*⁶². La même année, c'est *La fin de l'histoire*⁶³ de Fukuyama qui

⁶¹ J. Bonnemaïson « Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine? », in J. Bonnemaïson et al., *Le territoire, lien ou frontière?*, Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865.pdf (Consulté le 06.10.13)

⁶² R. O'Brien, *Global Financial integration : The end of geography*, Cengage Learning, 1992, 128 p.

⁶³ F. Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 2009, 452 p.

connaît un succès important. Enfin, l'année 1995 sera marquée par le non moins célèbre ouvrage de Bertrand Badie *La fin des territoires*⁶⁴.

Un débat permet à lui seul d'expliquer plus amplement cette thèse de l'affaiblissement politique du territoire, dû à l'affaiblissement des frontières, qui s'est transformé en une célèbre controverse opposant les partisans de la « fin des territoires » aux partisans de l'omniprésence de ces derniers.

Ce débat a opposé lors d'un colloque à la Sorbonne intitulé « Le territoire, lien ou frontière ? » les 2, 3 et 4 octobre 1995, Bertrand Badie et Yves Lacoste. Ce colloque qui était divisé en plusieurs parties : « ethnographie » ; « géopolitique » ; « migrations et diasporas » ; « territoires partagés, territoires urbains » était clôturé par un débat entre les deux hommes sur la notion de territoire. Bertrand Badie qui avait donc publié quelques mois plus tôt son célèbre ouvrage *La fin des territoires* avait intitulé son intervention « la fin des territoires Westphaliens »⁶⁵ et Yves Lacoste avait soigneusement nommé la sienne « Encore et toujours des territoires »⁶⁶.

Bertrand Badie, premier à prendre la parole explique que la fonction politique du territoire a été largement affaiblie ces dernières années, entraînant une crise particulièrement grave. Badie parle d'un « affaiblissement du fondement territorial » dû selon lui à l'intensification des interactions, des échanges, des interdépendances dont est porteur le processus de mondialisation, remettant ainsi en cause le modèle étatique traditionnel. La multiplication des échanges, le développement des flux transnationaux, auraient une puissance déterritorialisante, si bien que tout ce qui avait été jusqu'alors territorialisé, comme l'économie, la culture, l'identité, serait désormais totalement hors sol, échappant au territoire et surtout à l'emprise de l'État. Ce monde en réseaux qui se dessine se jouerait totalement des frontières des États nations et de leurs particularités. L'autono

⁶⁴ B. Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, 276 p.

⁶⁵ B. Badie, « La fin des territoires Westphaliens », in : J. Bonnemaïson et al., *Le territoire, lien ou frontière ?* Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur : [http://deey.free.fr/documents/Documents%20territoires/Territoire,%20lien%20ou%20fronti%C3%A8re/TEXTE S/ACTES.PDF](http://deey.free.fr/documents/Documents%20territoires/Territoire,%20lien%20ou%20fronti%C3%A8re/TEXTE%20S/ACTES.PDF) (consulté le 27.03.14)

⁶⁶ Y. Lacoste « Encore et toujours des territoires », in : J. Bonnemaïson et al., *Le territoire lien ou frontière ?* Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur : [http://deey.free.fr/documents/Documents%20territoires/Territoire,%20lien%20ou%20fronti%C3%A8re/TEXTE S/ACTES.PDF](http://deey.free.fr/documents/Documents%20territoires/Territoire,%20lien%20ou%20fronti%C3%A8re/TEXTE%20S/ACTES.PDF) (consulté le 27.03.14)

mie de l'État, dans sa capacité de régulation, d'intervention sur un certain nombre de phénomènes serait ébranlée par le processus de mondialisation. L'État ne serait plus en mesure de pouvoir maîtriser l'impact de ces phénomènes sur le territoire national.

Badie remarque pourtant que c'est à partir du territoire que l'État a toujours été compétent. La définition du politique a toujours reposé sur la notion de territoire, au moins depuis l'entrée dans la modernité politique. Le territoire est producteur, créateur de l'ordre politique.

Par conséquent, puisque le territoire national perd de sa cohérence, que l'État ne semble plus pouvoir maîtriser certains phénomènes, Badie conclut à une « fin des territoires ». D'ailleurs il remarque que les individus ne se réinsèrent plus obligatoirement dans les anciennes codifications territoriales. Et, ce qui pourrait s'apparenter à une montée des mouvements identitaires, n'est selon lui que simple formule de magazine.

Le géographe Yves Lacoste prend quant à lui le contre-pied de Bertrand Badie et pointe le paradoxe de son « adversaire », qui perçoit une fin des territoires tout en concédant qu'on ne cesse d'en parler. D'entrée, il fait remarquer que cette « fin des territoires » est tout à fait surprenante, prenant exemple sur le terme de « déterritorialisation » qui signifie non pas une fin des territoires, mais une autre utilisation de ces derniers, une reterritorialisation à un autre niveau.

Lacoste accorde toutefois à Badie l'idée que le processus de mondialisation bouscule en effet le monde territorial tel qu'il avait été institué jusque-là, nous obligeant à reconsidérer les notions de frontières, les fonctions de l'État, les notions d'identité. Là où Badie s'inquiète de ne plus voir un « ordre territorial » tel qu'il avait été établi jusqu'alors, Lacoste se questionne : pourquoi devrait-il y avoir un ordre ? Et si c'est effectivement la fin d'un ordre, doit-on forcément y voir une fin des territoires ? Lacoste répond par la négative.

Surtout, il remarque que les poussées identitaires, si elles résultent très certainement d'un État défaillant, si elles remettent effectivement en cause « l'ordre Westphalien » cher à Badie, sans tenter de le reconstruire, pourraient être assimilées à un progrès de la démocratie. Si pour Badie, tout cela fait désordre, la question n'est pas pour Lacoste de rétablir un ordre.

Ce débat entre les deux hommes a aujourd'hui vingt ans. Comment peut-on l'analyser ? Et surtout, pour revenir à notre propos initial, qu'en est-il de la notion de frontière aujourd'hui ?

Nous pouvons commencer, en toute bonne foi, par faire remarquer que Bertrand Badie a nuancé son propos quelques années après. D'après lui, il n'évoquait pas à proprement parler une « fin des territoires » mais un « changement de sens du territoire ». C'est d'ailleurs essentiellement ce point qui marquait le désaccord entre Badie et Lacoste : le sens qu'il fallait justement donner à ce changement de sens. Quand l'un y voyait du désordre, l'autre y percevait un progrès démocratique.

La frontière dans sa fonction de marquage politique : un objet en mutation

Bertrand Badie voyait les frontières politiques s'affaiblir, devenant des entités abstraites, ne faisant plus sens, écrasées par le poids de la mondialisation, contournées voir transcendées par les flux en tous genres.

On peut aujourd'hui avancer sans trop de difficulté, que les frontières sont loin d'avoir disparues et, ironie de la situation, on n'a d'ailleurs jamais autant délimité de frontières depuis la publication de l'ouvrage de Bertrand Badie. Michel Foucher a fait remarquer en ce sens que depuis 1991, plus de vingt-huit mille kilomètres de nouvelles frontières internationales ont été instituées, et plus récemment il remarque que plus de soixante événements relatifs à la frontière ont eu lieu entre 2010 et 2012⁶⁷.

La question des frontières est donc plus que jamais d'actualité ne serait-ce qu'en Europe où elle est constamment posée, ne trouvant jamais de réponses satisfaisantes, ce qui n'est pas sans lien avec la difficulté de penser et de définir aujourd'hui la citoyenneté européenne.

On peut ajouter à ces faits témoignant de l'importance des frontières aujourd'hui, l'actualité politique de ces derniers mois qui a mis en avant ce que l'on peut qualifier de crise des migrations. L'Europe s'est vue confrontée à l'afflux de migrants quittant leurs pays en guerre, tels la Syrie ou l'Irak, entraînant de vives tensions vis-à-vis des frontières.

Dans un premier temps, ces dernières ont eu tendance à s'ouvrir afin de permettre aux populations de fuir leur pays. Mais l'afflux de migrants, extrêmement conséquent, a

⁶⁷ M. Foucher, *op. cit.*, p. 188-199.

finalement entraîné la fermeture, voir le renforcement, des frontières (présence de militaires, ajouts de murs ou de barbelés, contrôles provisoires ou permanents au sein de l'espace Schengen). On a en ce sens parlé d'un « retour à la frontière ».

La frontière s'est progressivement érigée en un objet cristallisant les tensions : les nombreuses images montrant des migrants bloqués à la frontière ou tentant désespérément de la franchir, ont renforcé la vision strictement négative qui leur est associée, comme servant uniquement à barrer le passage. Les frontières sont presque devenues le symbole de la crise migratoire.

On constate donc que les questions relatives à la frontière ne cessent d'être posées dans un monde où paradoxalement la mobilité est une constante et où les hommes n'ont jamais eu autant les moyens et la possibilité de se déplacer.

Ainsi, si les frontières sont loin d'avoir disparues, comme en témoigne l'actualité, elles constituent toutefois un objet en mutation, qu'il ne faudrait nier.

On peut affirmer dans un premier temps que la frontière est sortie d'une définition ou d'une acception étroite. Si jusqu'alors, on avait tendance à se représenter les frontières des États nations comme étant des entités fixes, linéaires, matérielles, aujourd'hui on peut affirmer que ces dernières sont davantage mobiles, immatérielles. Désormais, elles peuvent être autres que la ligne, prendre l'aspect d'un point (un port ou un aéroport), la zone ou le front⁶⁸. Elles peuvent également apparaître comme plus floues, plus mouvantes, et se caractérisent par des mouvements d'ouverture et de fermeture.

Toutefois si les frontières se sont ouvertes dans certaines parties du monde, c'est par exemple le cas depuis 1985 en Europe avec la création de l'espace Schengen, ce processus d'ouverture concerne une très faible partie de la population mondiale. Car à d'autres endroits du monde, certaines frontières se sont durcies, renforcées voire refermées.

Aussi, on peut également affirmer que les frontières ont fait l'objet de processus de « clarification ». C'est notamment le cas des États nations, qui dans la mondialisation ont

⁶⁸ A.L Amilhat Szary, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, Puf, 2015, p. 55.

besoin de frontières pour continuer à exister. Ainsi, les frontières ne disparaissent pas, « leur plus grande visibilité est la condition même de leur ouverture »⁶⁹.

De la Souveraineté

Si les frontières constituent un objet en mutation, qu'en est-il de la souveraineté des États dont elles sont les garantes ? On peut noter un processus similaire : la souveraineté reste une donnée fondamentale des interactions internationales, mais on ne peut nier que la notion soit également en mutation.

En effet, l'État n'apparaît plus comme le grand régulateur qu'il a été. Son autonomie, qui représente l'un des grands fondements de la souveraineté, et sa capacité de décider uniquement seul se voient largement remises en cause. Il dispose d'une marge de manœuvre moins importante. Son hégémonie sur certains domaines, notamment le domaine économique, est sujette à question.

Il semble que la souveraineté de l'État soit notamment mise à mal par la constitution d'entités supra nationales comme l'Union Européenne, appelant à un nouveau partage des compétences. D'ailleurs, les interrogations aujourd'hui se portent principalement sur le partage de la souveraineté (partage que l'on a tendance à considérer comme une perte de la souveraineté). En effet, au sein d'ensembles territoriaux plus vastes, les nations voient leur souveraineté dissoute, perdue, créant une tension entre souveraineté nationale et supra nationale.

Aussi, pour un certain nombre d'auteurs, la souveraineté, notamment en France, a dans une moindre mesure été mise à mal par un fractionnement interne lié au processus de décentralisation. Toutefois, nous pensons qu'il s'agit là d'une forme de reterritorialisation de l'État et de la souveraineté de ce dernier. Nous pensons que la figure de l'État s'incarne désormais partout dans les territoires infra nationaux. Loin de s'être effacé avec le processus de décentralisation, l'État continue, à « tirer les ficelles du destin territorial local »⁷⁰. Si l'État a semblé avec le processus de décentralisation se déterritorialiser, il s'est en fait par la suite reterritorialisé à des échelles multiples.

⁶⁹ Michel Foucher, "Chroniques de la scène frontalière contemporaine", *CERISCOPE Frontière*, publié en 2011. Disponible à l'adresse : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/chroniques-de-la-scene-frontaliere-contemporaine> (Consulté le 31/03/2015).

⁷⁰ L. Bherer et al., « Introduction », in L. Bherer et al., (dir.), *Le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Laval, Les presses universitaires de Laval, 2005, p. 5.

Par conséquent, si la souveraineté de l'État demeure une donnée fondamentale, elle a changé. Et, contrairement à ce qui est communément véhiculé sur le sujet, la mondialisation ne marque en aucun cas la fin de la souveraineté nationale mais plutôt sa transformation, voire sa métamorphose⁷¹.

La frontière dans sa fonction de marquage identitaire

Enfin, nous pouvons affirmer que la frontière continue de séparer des cultures, des identités distinctes. Surtout, le discours prônant un monde sans frontière s'avère particulièrement dangereux non seulement politiquement mais également d'un point de vue identitaire. En effet, pour être vivable le monde a besoin de frontières ; ces dernières sont nécessaires, nous l'avons dit, à la production de l'identité. Certes, si elles constituent un point de séparation, de différenciation avec l'autre, si en ce sens elles ont tendance à être associées à une référence négative, elles possèdent également un sens positif : elles permettent la reconnaissance de l'autre.

Il convient donc d'être attentif aux nombreux discours prônant la suppression des frontières telles qu'établies au nom du cosmopolitisme⁷². Un monde sans frontières serait un monde où les différences entre individus seraient abolies, où il n'y aurait plus de cultures distinctes, où tout le monde se ressemblerait, les individus étant interchangeable.

Non seulement le discours prônant l'abolition des frontières tend à banaliser le concept, comme si la frontière était un objet neutre dont l'abolition n'aurait aucunes conséquences, mais de plus, il fabrique une sorte de monde homogène, alors que pour vivre nous avons besoin des autres, de la différence.

Ce discours est dangereux, car il laisse croire qu'un certain nombre de problèmes actuels seraient réglés grâce à une simple suppression des frontières. En réalité, on se trompe certainement d'adversaire en voulant abolir les frontières. Ce qu'il faut en revanche combattre, ce sont les murs, qui ont pour simple fonction d'empêcher le passage des hommes et qui se sont multipliés ces dernières années. Les murs, à la différence des frontières, ne s'ouvrent pas, ils ne reconnaissent pas les populations qui se trouvent de l'autre côté.

⁷¹ Mireille Delmas Marty, « De la souveraineté solitaire à la souveraineté solidaire », publié le 25.06.14. Disponible sur : <http://www.collegium-international.org/index.php/fr/contributions/229-de-la-souverainete-solitaire-a-la-souverainete-solidaire> (Consulté le 20 juin 2016)

⁷² Y. C. Zarka, « Frontière politique et cosmopolitique », *Cités*, n° 31, 2007, p. 3-6.

Ils sont justement construits lorsque l'on n'arrive pas à se penser avec l'autre, celui qui est en face : on construit alors un mur, qui marque une séparation nette et tranchée.

Enfin, concernant la montée des revendications identitaires, nous sommes d'accord avec Badie lorsqu'il affirme que ces dernières peuvent être mises en lien avec l'idée d'un État défaillant. En effet, et c'est le cas en France, les territoires du local sont souvent considérés comme des référents identitaires plus forts que celui de l'État-nation. Toutefois, nous ne rejoignons pas Badie lorsqu'il estime que ces revendications « font désordre ». Car qu'on les soutienne ou non, les revendications « identitaires » ont au moins le mérite de poser question, d'interroger la démocratie dans sa capacité à y répondre. Et en l'occurrence, c'est effectivement une forme de progrès. Interroger la démocratie, à notre sens, ne doit pas être associé au désordre.

Alors à la question les frontières sont-elles encore utiles ? Nous répondons par l'affirmative. Elles restent le support de la citoyenneté, des identités. L'idée d'un monde sans frontières qu'a pu véhiculer le processus de mondialisation et le capitalisme, ainsi que certains groupes politiques ou « associatifs » n'est pas raisonnable.

Toutefois, nous souhaitons préciser que si nous avons placé la notion de frontière dans la « catégorie » science politique, à laquelle on pourrait également ajouter la géopolitique, nous souhaitons faire remarquer que les frontières ne sont pas uniquement politiques et qu'elles ne se limitent pas aux frontières formelles entre États. Les frontières peuvent être sociales, et dans ce cas leur étude s'ouvre à bien d'autres disciplines, notamment à la sociologie.

Par frontières sociales, nous pouvons prendre l'exemple de la pauvreté qui peut se transformer en une frontière entre des individus ayant un besoin d'assistance⁷³, bénéficiant d'aides sociales, et les autres. La pauvreté peut en effet séparer du reste de la société et devenir une véritable frontière. Elle entraîne des phénomènes d'exclusion, par exemple au niveau des mobilités. Les individus qui n'ont pas les moyens économiques et la possibilité d'être mobiles sont littéralement assignés à résidence et exclus de la société en réseaux dont la mobilité est un symbole d'intégration.

La pauvreté a alors tendance à se répercuter dans l'espace. On peut distinguer à l'intérieur d'une même ville, des frontières entre plusieurs quartiers, dont les différences sont parfois

⁷³ C. Sélیمانovski, *La frontière de la pauvreté*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 20.

tellement frappantes, qu'elles donnent l'impression de ne plus être dans la même ville. La pauvreté entraîne des phénomènes de relégation dans l'espace et des phénomènes de ghettoïsation. On peut ainsi affirmer que les frontières sociales entraînent des frontières spatiales, elles créent un « eux » et un « nous » à l'intérieur d'un même espace.

Il est notoire que si des frontières peuvent apparaître parfois particulièrement tranchées, elles peuvent également être souvent invisibles ou insidieuses. Dans tous les cas, la perception des frontières sociales varie d'un individu à l'autre, à partir de sa propre situation, à la différence des frontières formelles, politiques, qui se vivent de manière plus uniforme.

Enfin, les frontières sociales ne sont pas que des frontières établies par la pauvreté, elles peuvent se dessiner entre des groupes culturels, linguistiques ou encore religieux à l'intérieur d'une société.

Territoire et idéologie

La notion d'idéologie, éminemment liée à celle de territoire, n'a pas non plus été épargnée par cette période de remise en cause des grandes notions qui avaient jusqu'alors été éminemment liées à celle de territoire.

L'idéologie est une notion particulièrement complexe. On peut la définir de façon générale comme une vision du monde, une représentation de la réalité, un ensemble d'idées, de croyances propres à une époque, un groupe, un espace. La notion renvoie de manière quasi instantanée à Marx. Pour ce dernier, l'idéologie est une vision trompeuse, faussée, de la réalité qui sert au maintien et à la reproduction du pouvoir comme l'illustre cette célèbre phrase tirée du *Manifeste du parti communiste* : « les idées d'une époque n'ont jamais été que les idées de la classe dominante »⁷⁴. L'idéologie pour Marx est au service du pouvoir dominant, et si elle est une vision trompeuse, transformée de la réalité, elle suscite toutefois la croyance, l'adhésion.

La notion a elle aussi fait l'objet de nombreuses controverses, et l'on peut ajouter à la littérature déjà bien chargée de « fin de... » des années 80-90, l'ouvrage *La fin de l'idéologie* de Daniel Bell paru aux États Unis en 1963 et en 1997 dans sa traduction

⁷⁴ K. Marx., F. Engels, *Manifeste du parti communiste*, Paris, Flammarion, 1998, p. 99.

française. Ce livre, dont le titre l'a très certainement desservi, a fait l'objet de vives critiques car il a bien souvent été interprété comme marquant la fin des idéologies.

La fin de la guerre froide, la chute du mur de Berlin mettent effectivement fin à un conflit principalement de nature idéologique entre le communisme et le libéralisme ou signe plus justement le triomphe d'une seule idéologie sur les autres : l'idéologie capitaliste, portée par la globalisation.

Pourtant comme le souligne Henri Mendras dans une note critique, si Daniel Bell annonce bien la fin de l'idéologie « il n'annonce pas pour autant la fin des idéologies au sens large »⁷⁵. Au contraire. Dans son ouvrage le sociologue analyse principalement (avec beaucoup d'avance, d'où son côté novateur) le déclin, la perte d'influence de l'idéologie dans le sens du marxisme, mais en aucun cas la fin des idéologies. Bell explique d'ailleurs la force des idéologies nationalistes qui commencent à « monter » dans les années soixante et soixante-dix.

Par conséquent, si cette période des années quatre-vingt, quatre-vingt-dix, comme nous l'avons vu, ne signe en aucun cas la fin de l'histoire, de la géographie et des territoires, elle ne présuppose pas non plus une fin des idéologies. Mais, si certains observateurs ont été jusqu'à parler d'un retour des idéologies, on peut, peut-être, plus justement parler d'un renouveau des idéologies. On peut faire l'hypothèse que la fin d'un monde coupé en deux a laissé le champ libre aux développements de ces dernières et que, face à une intensification du processus de mondialisation, les idéologies ont offert une forme « d'alternative » face à un avenir incertain.

Alors quels liens aujourd'hui entre territoire et idéologie ?

Il faut avant tout faire remarquer que l'idéologie n'est pas forcément en lien direct avec le territoire (même si évidemment comme tout phénomène, elle n'en est jamais déconnectée). Nous pensons par exemple à l'idéologie de l'évaluation ou encore à une certaine idéologie managériale, qui s'impose dans des secteurs professionnels très différents les uns des autres et auxquels on impose pourtant des principes similaires : chiffre, rentabilité (alors qu'un grand nombre de secteurs professionnels ne peuvent à priori être gérés à la manière d'entreprises).

⁷⁵ H. Mendras, « Lectures critiques », *Revue française de science politique*, volume 47, n°3, 1997, p. 497-499.

Toutefois, territoire et idéologie entretiennent des liens plus directs. Nous l'avons vu, territoire se définit par sa dimension matérielle, géographique mais également par sa dimension idéologique ou idéal. On va alors parler d'idéologies territoriales, au pluriel. On désigne en ce sens un ensemble de représentations qu'un groupe d'individus partage vis-à-vis d'un territoire, quel que soit la taille de ce dernier. Des principes idéologiques vont sous-tendre ce que le territoire « doit être ». Pour cela on mobilise des images, des symboles, des mythes, qui comme leur nom l'indique sont souvent bien loin des réalités (ils servent à renforcer, à appuyer l'idéologie).

L'idéologie dans son lien au territoire va alors entretenir des rapports étroits avec la politique, car la vision que l'on se fait du territoire va pouvoir donner lieu à des revendications culturelles et/ou politiques.

En ce sens, les pays occidentaux sont confrontés depuis plusieurs années à la montée des revendications politiques qui prennent différentes formes selon l'idéologie en question. Des principes idéologiques peuvent notamment être à l'origine de revendications politiques indépendantistes. Par exemple, l'indépendantisme catalan soutient que la Catalogne est une nation souveraine dont le territoire doit être séparé de l'Espagne afin notamment de pouvoir se développer au mieux. L'indépendantisme qui a existé de façon vigoureuse pendant de nombreuses années au Pays Basque reposait sur une idéologie raciale, religieuse, qui permettait de déterminer qui était le « vrai » basque et quel était le « vrai » territoire basque. Ainsi, des principes idéologiques peuvent sous-tendre une volonté d'indépendance ou de séparation qui émanent de régions ou d'entités plus « abstraites », car l'idéologie nous l'avons dit prend racine quel que soit l'échelle territoriale.

Ainsi, par exemple, à l'échelle nationale, le nationalisme est principalement représenté par le Front National. L'idéologie nationaliste du Front National soutient l'idée d'un territoire replié sur lui-même (l'Union Européenne est vue comme une source de contraintes, entraînant une perte d'indépendance) et soutient l'idée d'un protectionnisme. L'idéologie du Front National (qui joue sur l'instrumentalisation des peurs) se concrétise dans des éléments du territoire. Par exemple les frontières, que le parti souhaite voir plus étanches, symbolisent la menace de l'immigration (qui va à l'encontre de la politique de préférence nationale). De territoriales, les frontières deviennent très vite idéologiques.

En fait le territoire, sans jeu de mots, apparaît comme le terreau des idéologies qui vont ensuite pouvoir se traduire politiquement. On pourrait même aller jusqu'à dire que le territoire est au « service » des idéologies, qui s'ancrent, prennent racines, prennent appui dans des éléments concrets du territoire. Ce dernier va permettre de mobiliser des individus autour d'idées, car comme l'explique Barbara Loyer, le territoire permet de « lutter pour un objectif clairement identifié sur la carte »⁷⁶. Finalement, lorsqu'on ne sait pas bien pourquoi lutter, avoir sous les yeux quelque chose de concret auquel on puisse se rattacher fonctionne mieux, car c'est plus parlant. Ainsi, la carte, le territoire, sont au service des idéologies, ils permettent de concrétiser, de formaliser l'idéologie.

Par conséquent le lien entre territoire et idéologies est indéniable et reste vivant aujourd'hui. Il prend, dans sa traduction politique, différentes formes (indépendantisme, séparatisme, nationalisme).

Existe-t-il toutefois une idéologie dominante aujourd'hui ? C'est là une question difficile. Il semble que l'on se questionne depuis quelques années maintenant sur la possibilité d'une idéologie contemporaine : l'écologie. Voilà une idéologie qui ne pourrait être davantage liée au territoire.

L'écologie, nous en reparlerons à de nombreuses reprises dans ce travail, a fonctionné à partir des années soixante-dix comme une nouvelle grande peur à mesure d'une prise de conscience des risques que peuvent entraîner une trop grande utilisation, voire une surexploitation des ressources. Cette prise de conscience s'est concrétisée dans les années quatre-vingt-dix avec l'avènement des notions d'irréversibilité des risques, de responsabilité et de transmission vis à vis des générations futures.

Danilo Martuccelli fait l'hypothèse (il n'utilise toutefois pas le terme idéologie) que l'écologie pourrait devenir un nouveau « régime de réalité »⁷⁷. Il explique que les régimes de réalité « sont une construction à puissance efficace, pratique et symbolique dont la fonction sociale n'est autre que de dire, à l'intérieur d'un imaginaire collectif, l'ordre du possible et de l'impossible ». Il explique que trois régimes de réalité se sont « succédés » : la religion (dieu), la politique (le roi), l'économie (l'argent). Chacun de ces domaines a

⁷⁶ B. Loyer, « Le Pays Basque. Articulation entre territoire et identité », *Grande Europe*, n°28, janvier 2011. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000483-le-pays-basque.-articulation-entre-territoire-et-identite-par-barbara-loyer/article> (consulté le 20.01.2017)

⁷⁷ D. Martuccelli, *Les sociétés de l'impossible, les limites imaginaires de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2014, p.63-69.

structuré à une période donnée la limite de la réalité, du possible et de l'impossible. Le sociologue émet alors l'hypothèse de l'avènement progressif d'un quatrième régime de réalité qui pourrait être le nôtre et qui serait celui de la nature, à savoir, l'écologie.

Ainsi peut-on aller jusqu'à dire que l'écologie pourrait être l'idéologie contemporaine dominante ? Pourrait-elle marquer les limites de notre réalité ? Le développement durable, l'écologie, pourraient-ils fonctionner comme idéologie d'ensemble ? Nous faisons l'hypothèse que oui, car on constate que l'écologie a progressivement pénétré de très nombreux domaines de la vie sociale. Comme le souligne Christian Stoffaes « les questions écologiques à travers leur diversité apparente, structurent en réalité une nouvelle approche globalisante de l'économie et de la société »⁷⁸. Nous pensons que l'écologie, pourrait jouer comme nouvelle vision du monde, et que la thématique du développement durable permet de dépasser le conflit entre économie et écologie. Le développement économique peut aujourd'hui être respectueux de l'environnement, on parle même d'économie verte.

Pour conclure ce point sur les notions de frontière, de souveraineté, d'idéologie, nous pouvons affirmer que les ouvrages que nous avons cités plus haut, publiés au début des années quatre-vingt-dix et qui commençaient tous par « la fin de ... » ont eu comme travers principal d'avoir considéré que les changements de notre monde constituaient des ruptures totales avec le passé (même s'il faut aussi noter qu'ils ont parfois eu de mauvais procès, dus à leur titre provocateur). Nous pensons qu'il n'y a pas eu « la fin des territoires », « la fin des frontières », « la fin de la souveraineté », « la fin des idéologies » mais leur réinvention, leur redéfinition sous le coup des mutations de notre société.

b. De la sécurité du territoire

Les frontières, sur lesquelles nous nous sommes arrêtés quelques temps, n'ont donc pas disparu, bien qu'étant en mutation. Et, nous l'avons dit à plusieurs reprises la question des frontières se rattache à la notion de sécurité. Les frontières ont pour but principal de garantir la sécurité de l'État et des populations qui vivent à l'intérieur d'un territoire donné. C'est là l'une de leur fonction les plus fondamentales.

⁷⁸ C. Stoffaes, « Développement durable : l'idéologie du siècle », *Revue d'économie financière*, vol 66, n°2, 2002, p. 283-305.

Mais la question de la sécurité dans son lien au territoire n'est pas - n'est plus - uniquement la question des frontières. Elle a largement évolué.

Il faut noter que la sécurité a toujours été l'apanage de l'État. C'est en effet l'État qui assure la sécurité de son territoire. On peut retrouver cet état de fait chez les contractualistes. Bien que le sens du contrat diffère de Hobbes à Rousseau, pour ces derniers c'est bien l'État souverain qui doit assurer la sécurité du territoire. Par exemple chez Hobbes, le pouvoir absolu a le devoir de mettre en place un état de sécurité, au vu du climat perpétuel de guerre qui règne. Chez Rousseau, l'État doit, en vertu du contrat social, qui repose sur le libre consentement, assurer la protection des individus. L'État se présente ainsi comme la seule force capable d'assurer la sécurité des individus : il en a le monopole.

C'est d'ailleurs ce monopole de l'action sécuritaire qui confère à l'État sa légitimité. En effet, lorsque les dispositifs de sécurité sont efficaces, cela participe à asseoir la légitimité et la souveraineté de l'État qui apparaît dès lors aux yeux de la population comme un protecteur, capable d'assurer l'un de ses principaux devoirs.

En revanche, lorsqu'il y a de l'insécurité, l'État se voit accusé d'en être le responsable puisque cela vient automatiquement signifier (aux yeux des populations) que les mécanismes sécuritaires ont été défectueux : cela nuit grandement à l'image de l'État protecteur.

D'ailleurs l'État est souvent accusé d'avoir abandonné certains de ses territoires infra nationaux ou règnent désormais un fort climat d'insécurité. On parle en ce sens pour les qualifier de « territoires de non droits » ou de « territoires perdus de la République ». Il s'agit le plus souvent de banlieues des grandes agglomérations, considérées comme abandonnées par l'État car un certain nombre de services publics y ont été retiré : commerces de « proximité », bureaux de poste, ont souvent baissé leur rideau de manière définitive. Ces territoires sont d'ailleurs souvent mal desservis par les transports en commun ce qui ne fait qu'accentuer leur relative mise à l'écart.

Ils cumulent en général un certain nombre de difficultés et se caractérisent par une forte délinquance, notamment par la présence de trafiquants faisant régner leurs lois aux dépens des populations. La police entre et circule difficilement à l'intérieur de ces territoires dont les dimensions, plutôt réduites, s'apparentent bien souvent à celle d'un ou plusieurs quartiers. Les populations vivent ainsi dans un climat d'insécurité qui influe

évidemment sur leur mode de vie puisque leur liberté en est largement restreinte. Elles interpellent souvent l'État (même si elles ont peu les moyens de se faire entendre) à qui elles reprochent d'avoir « déserté » ces territoires et d'avoir échoué dans sa mission sécuritaire.

En France, l'État assure communément la sécurité sur le territoire à travers un ensemble d'instances : institutionnelles comme la justice, l'administration, les ministères, mais également avec les acteurs de la défense, dits acteurs de « terrain », police et armée.

En ce sens lorsque l'on parle de la sécurité on désigne généralement la politique de défense nationale, qui a pour but d'assurer l'intégrité du territoire contre un certain nombre de menaces, d'agressions, susceptibles de mettre en cause la sûreté nationale. Ainsi, pendant longtemps, la question de la sécurité s'est posée comme étant celle de la sécurité de l'État, face à une possible agression armée, venant de l'extérieur : protection, défense du territoire national, défense des frontières, contre les visées prédatrices d'autres États⁷⁹.

Puis, progressivement, la question de la sécurité nationale, celle de l'État et du territoire a cessé d'être pensée en termes exclusivement militaires et s'est élargie au thème de la sécurité des populations civiles. La population vivante s'est érigée en priorité de la politique sécuritaire.

Nous ne disons pas, que l'État auparavant ne protégeait nullement sa population. Mais ce n'était toutefois pas sa priorité : le principe était acté que les populations qui vivaient à l'intérieur d'un État, sur un territoire donné, borné par des frontières, étaient en sécurité. Et, qu'en ce sens, il fallait se concentrer sur la défense nationale, sur la défense du territoire afin d'assurer la sécurité des populations.

En fait la sécurité des individus qui vivaient à l'intérieur d'un territoire donné a certainement été trop négligée. Plusieurs observateurs considèrent que la fin de la guerre froide constitue un facteur influent dans la prise en compte de la population, car bon nombre de conflits prenant en otage des individus sont apparus à cette période. Progressivement la sécurité s'est dirigée vers une forme de « biosécurité » qui n'est pas sans faire référence à Michel Foucault. La biosécurité apparaît dès lors comme l'ensemble des dispositifs de sécurité visant à protéger la population vivante et donc vulnérable, des

⁷⁹ F. Gros, M. Castillo, A. Garapon, « De la sécurité nationale à la sécurité humaine », *Raisons politiques*, n°32, 2008, p. 5-7.

éventuelles menaces qui pèsent sur elle, par exemple le terrorisme⁸⁰. En ce sens, la sécurité des personnes passe par la mise en place de nombreux dispositifs de surveillance et de contrôle : contrôle des circulations, des passages, traçabilité. Désormais les grands lieux de la sécurité ne sont plus exclusivement les frontières, mais l'intérieur du territoire : aéroports, gares, lieux de culte, centres commerciaux.

Cet élargissement de la notion de sécurité, tourné davantage vers les populations, est notamment lié au changement de nature et de sens des conflits. Autrefois, on contrôlait ou défendait un territoire par le conflit armé. Il était ainsi question d'armées d'État, que l'on pouvait identifier facilement. Les conflits, les guerres, reposaient sur des divisions fondamentales : « entre le criminel et l'ennemi, l'intérieur et l'extérieur, le civil et le militaire »⁸¹.

Les conflits aujourd'hui ont changé de dimension. On parle de « nouvelles guerres », qui concernent certes, toujours des acteurs étatiques, mais aussi beaucoup d'acteurs non étatiques. Dans ces nouvelles guerres, les territoires sont contrôlés par la peur, par la terreur que l'on instaure au sein de populations qui se trouvent bien souvent au centre des conflits, prises parfois comme simple bouclier, voire comme cibles principales.

Ces nouvelles guerres, notamment celle liée au terrorisme n'ont, à la différence d'autrefois, plus de frontières nettes et tranchées. La menace terroriste concerne désormais l'ensemble de la planète, il ne s'agit plus en ce sens d'un conflit interne à quelques États. On parle désormais de menaces transnationales : la question de la sécurité s'est élargie. Ayse Ceyhan évoque en ce sens d'une déterritorialisation de la violence⁸².

Ainsi, même si les États continuent à assurer la sécurité de leur population à l'intérieur de leur frontière, celle-ci ne s'arrête plus aux frontières des États. Désormais, de la sécurité d'un État et d'une population à un endroit du monde va dépendre la sécurité d'une autre partie du monde, qui peut être parfois très éloignée.

⁸⁰ P. L. Deziel, « La naissance de la biosécurité », *Raisons politiques*, n° 32, 2008, p. 77-93.

⁸¹ Frédéric Gros, « Trop de sécurité tue la sécurité », *Le monde diplomatique*, publié le 21. 11. 15. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/21/frederic-gros-trop-de-securitaire-tue-la-securite_4814975_3232.html (Consulté le 11. 04. 2016).

⁸² A. Ceyhan, « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes », *Culture et conflits*, n° 64, 2006, p. 11-32.

On considère également que les menaces, notamment celle liée au terrorisme, ne viennent plus exclusivement de l'extérieur comme c'était le cas auparavant. En effet autrefois, l'ennemi, le potentiel agresseur, était souvent l'étranger, celui qui venait d'ailleurs, de l'extérieur. Désormais l'insécurité, la menace, se trouve à l'intérieur même du territoire. On peut le constater dans le cas du terrorisme. Les populations sont toujours particulièrement étonnées et effrayées lorsqu'elles apprennent que l'agresseur, celui qui les a attaquées, est né sur le territoire en question, et qu'il vit depuis toujours à proximité.

En conséquent, la sécurité ce n'est plus exclusivement faire face aux menaces extérieures, et surtout aux menaces militaires. Et nous insistons sur ce terme « plus exclusivement ». Car, comme semble l'indiquer un certain nombre d'observateurs, nous serions passés de la sécurité nationale à la sécurité des populations. Nous pensons qu'il s'agit plus justement d'un déplacement d'accent et non pas d'un changement définitif, qui supposerait le passage de l'un à l'autre, car les États maintiennent évidemment une capacité de défense nationale.

En fait, nous pouvons plus justement affirmer que sécurité/défense nationale et sécurité des populations se complètent car sans l'une il est impossible d'assurer l'autre. En effet les menaces qui pèsent sur la sécurité des États, même si elles ne sont pas obligatoirement les mêmes que celles qui pèsent sur les individus, ont une incidence sur ces derniers. Un État qui n'est pas sécurisé, qui ne peut se défendre face aux agressions directes, c'est une population dans l'insécurité quoi qu'il arrive.

Toutefois, il faut faire remarquer que la sécurité, en mettant l'accent sur la protection humaine, sur les populations, est sortie d'un cadre trop restrictif. Si l'on protège évidemment les populations du terrorisme, du crime organisé, que l'on considère comme de nouvelles guerres, on protège également les populations d'autres formes d'insécurité qui n'ont rien à voir avec les conflits armés.

Désormais, la sécurité concerne tout ce qui constitue une menace potentielle pour l'humain, ce qui fait que ses objets se sont différenciés et multipliés. Ils concernent de nombreux aspects de la vie : sécurité alimentaire (la France a connu ces dernières années quelques scandales alimentaires, notamment concernant la traçabilité des produits), sécurité économique, sécurité routière, sécurité sanitaire avec la question des épidémies, sécurité aérienne ou encore la sécurité environnementale, avec la possibilité de catastrophes écologiques. D'ailleurs, il faut noter que la France est parsemée de conflits

qui concernent l'aménagement du territoire, poussées par des associations (écologistes) au nom justement de la sécurité. Ces dernières militent concernant les effets néfastes du nucléaire, de la pollution sur l'environnement et sur la santé des individus.

Il faut toutefois noter qu'en s'élargissant, le concept de sécurité humaine est devenu plus difficile à définir. Au vu de tout ce qu'elle représente et prend désormais en compte, la sécurité humaine est, pour un certain nombre d'observateurs, devenue un concept un peu fourre-tout, un mot valise, qu'on ne saurait définir de façon stricte. On pourrait dire que dans un sens large, la sécurité consiste en une protection des êtres humains de toutes les menaces qui pourraient porter atteinte à leur vie.

Les changements et la diversité des objets de la sécurité ont entraîné une redistribution des acteurs principaux en charge de la sûreté. Désormais, la question de la sécurité, nous l'avons vu, sort du cadre unique et strict du territoire de l'État-nation. En ce sens l'État ne peut plus être l'unique acteur de la sécurité. S'il continue certes, à jouer un rôle central, surtout lorsqu'il s'agit du terrorisme, il est également débordé par de nouveaux acteurs. En ce sens les organisations non gouvernementales ont pris une place importante dans la défense des populations, tout comme certaines institutions tel que les Nations Unies.

Ainsi, il s'est produit un changement de niveau : protéger le peuple n'est plus uniquement l'apanage de l'État mais devient celui de la communauté internationale, et nécessite la collaboration de nombreux acteurs⁸³.

Il convient également de noter un point intéressant sur la notion de sécurité. Cette dernière a été de tout temps pensée dans son lien avec la liberté. Cette relation entre liberté et sécurité est présente dès la pensée politique moderne notamment chez les contractualistes que nous évoquions plus haut. Pour ces derniers, la liberté et la sécurité sont deux notions éminemment liées. En ce sens l'État apparaît comme le garant de la sécurité permettant ainsi de protéger la liberté et les droits fondamentaux des individus.

Ces deux dernières années nous avons assisté, notamment en France, après la vague d'attentats qui a frappé le territoire, à une augmentation du niveau de sécurité assuré par l'État, mais également à une demande de « plus » de sécurité d'une partie de la population.

⁸³ F. Basty, « La sécurité humaine : un renversement conceptuel pour les relations internationales », *Raisons politiques*, n° 32, 2008, p. 35-57.

En effet après les attentats, l'État a renforcé son action sécuritaire en ciblant plus spécifiquement certaines parties du territoire, considérées comme à risque, tel que les grandes villes. Toutefois il faut remarquer que, progressivement, certains événements, comme l'assassinat d'un prêtre dans la commune de Saint Etienne du Rouvray, ont participé à « décentrer » la question de la sécurité. En ce sens s'est répandue chez les populations, l'idée que l'ensemble du territoire français semblait désormais concerné par le terrorisme et l'action sécuritaire qui l'accompagne, ce qui n'était pas le cas autrefois ou la menace semblait uniquement concerner les grandes agglomérations.

Ce renforcement de la sécurité sur le territoire est d'ailleurs largement visible. Il passe par exemple par le renforcement de la présence policière et de l'armée, notamment dans la protection des lieux publics ; il passe également par un renforcement des fouilles et des contrôles. Ces mesures sont décrites par les pouvoirs publics comme permettant de protéger les populations et de prévenir d'éventuelles menaces. Elles visent également à « rassurer » les populations et permettent ainsi d'atténuer, dans une certaine mesure, le climat de peur et de tension.

Pourtant ce renforcement de l'action sécuritaire est venu poser la question de la liberté, comme si les deux notions, liberté et sécurité, étaient antagonistes. Nous aimerions ici sans trop dériver de notre sujet d'origine expliciter rapidement cette question.

Cet antagonisme entre liberté et sécurité, s'est notamment cristallisé dans le débat public, autour d'une décision, prise après les attentats de Paris, l'état d'urgence, qui entraîne un certain nombre de mesures : interdiction de manifester, de se regrouper, possibilité de perquisitionner à toutes heures etc.

Si l'état d'urgence a semblé être accepté par une grande partie de la population quelques jours après les attentats, la question de son maintien sur plusieurs mois et de sa possible institutionnalisation a posé question.

Un certain nombre de voix se sont élevées cherchant à savoir si la lutte contre le terrorisme ne privilégiait pas la sécurité au dépend de certaines libertés individuelles. La question était la suivante : pour plus de sécurité collective, faut-il freiner les libertés. Beaucoup d'individus ont ainsi vu dans ce climat sécuritaire une simple « magouille électorale » visant à mieux contrôler les populations. En ce sens, l'interdiction des manifestations, le droit de perquisition à toutes heures, pourraient être des mesures guidées par d'autres fins que celles officiellement présentées.

On s'est alors questionné sur un besoin de sécurité qui pourrait mettre à mal la garantie des libertés individuelles. Car en effet, accepter plus de sécurité, n'est pas la garantie effective d'être plus en sécurité et mieux protégé. Ainsi s'est répandue l'idée, souvent « bien-pensante », qu'il ne faudrait pas céder à la peur après un évènement tragique comme les attentats en demandant plus de sécurité.

Si le peuple est dans son droit le plus légitime de s'interroger, cela signifie toutefois que l'on pense la sécurité comme antinomique à la liberté. Et c'est très certainement là que l'on fait erreur. Parce que les deux notions, nous l'avons vu, à « l'origine » liées, ne sont pas opposées. La liberté des individus ne peut pleinement exister sans un minimum de sécurité. Et cela fonctionne pour toutes les libertés. On ne peut en effet pas vivre sur un territoire, si ce dernier est constamment dans l'insécurité, et que l'on vit dans un climat de peur. Si je suis libre de me déplacer, mais que je me sens, le soir, dans un climat d'insécurité et que je restreins mes déplacements, je ne peux pas pleinement assouvir cette liberté première.

En réalité, pour que la liberté ait un minimum de sens, un certain degré de sécurité est indispensable. Là où on ne se sent pas en sécurité, la liberté n'a pas de sens, puisqu'on ne peut pas pleinement se réaliser. Ainsi, la sécurité sur un territoire donné, doit être considérée comme un moyen, qui doit avoir pour fin la liberté des individus.

En fait, comme l'explique Yves Charles Zarka, c'est lorsque la sécurité devient une fin en soi, qu'elle peut effectivement compromettre la liberté et, paradoxalement, produire de l'insécurité⁸⁴. A ce moment, les populations sont alors absolument légitimes d'interroger l'État sur cette quête sécuritaire comme « fin en soi » car c'est bien souvent là que certaines dérives sécuritaires peuvent effectivement avoir lieu. C'est d'ailleurs l'un des principaux problèmes que nous percevons aujourd'hui et sur lequel il faudrait davantage se concentrer, lorsque l'insécurité est instrumentalisée sur un territoire à des fins politiques : on crée de la peur, de l'insécurité, (parfois de toute pièce) et on la dirige vers un objet précis, parfois une population, qui sert ainsi de bouc émissaire. C'est là un autre sujet que l'on ne développera pas ici.

⁸⁴ Yves Charles Zarka, « L'appartenance à une nation implique des droits mais aussi des devoirs, », *Le monde diplomatique*, publié 07.01.16. Disponible sur http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/01/07/l-appartenance-a-une-nation-implique-des-droits-mais-aussi-des-devoirs_4843417_3232.html (Consulté le 02.02.16).

Il faut toutefois noter que la politique a tendance à exacerber cette question de la sécurité en nous faisant croire que l'on vivrait dans une société, sur un territoire, qui serait de plus en plus en insécurité. Bien sûr, on ne peut nier l'existence de nouvelles menaces, comme celle du terrorisme, qui n'existait pas avec autant d'intensité autrefois. Mais l'idée que le territoire d'aujourd'hui serait marqué par davantage d'insécurité est une idée fautive. La France dite « traditionnelle » étaient largement plus marquée par l'insécurité que notre société actuelle. On vivait dans une société particulièrement violente, avec un certain nombre d'abus et de dérives. Aussi, la sécurité, au moins physique était davantage l'affaire du groupe familial.

En fait, il existe dans nos sociétés un fantasme de la sécurité totale. Pourtant, et on ne saurait mieux le dire que Christian Godin : « la sécurité totale c'est être mort »⁸⁵.

c. Les réseaux contre les dimensions du territoire ?

La notion de frontière et plus largement celle de territoire est aujourd'hui fortement pensée, mise en lien avec celle de réseaux. La notion de réseau permettrait de mieux appréhender celle de territoire. En effet les réseaux permettraient de ne pas s'arrêter aux limites souvent administratives des territoires, mais de prendre en compte des phénomènes multiples, qui dépassent le simple cadre du territoire, tout en lui restant lié.

Mais dans quelle discipline placer la notion de réseau ? Il semble que l'on soit là face à un terme « inclassable ». À l'origine, le mot réseau vient du latin *retis* qui veut dire le filet de pêche ou de chasse et « contrairement à d'autres techniques, le filet enveloppe le corps vivant mais ne tue pas la proie qu'il attrape »⁸⁶.

C'est au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles avec la révolution industrielle que le mot réseau va connaître une mutation fondamentale : le filet, le réseau, n'enveloppe plus une proie vivante mais il enveloppe désormais le territoire⁸⁷. Ce dernier se maille d'un réseau de routes (les routes de l'empire), d'un réseau de chemins de fer, d'un réseau de canaux, d'un réseau électrique, d'un réseau postal. Ainsi, ce monde des réseaux n'est pas nouveau puisque le territoire s'est littéralement développé à l'aide de ces derniers. Ils ont permis

⁸⁵ C. Godin., M. Chebel, *Vivre ensemble, éloge de la différence*, Paris, First, 2013, p. 165.

⁸⁶ P. Musso, *Critique des réseaux*, Paris, PUF, 2003, p. 35.

⁸⁷ *Ibid.*

de le structurer, de le rendre mobile, de relier les individus les uns aux autres plus facilement.

Toutefois c'est véritablement avec le développement d'internet que le réseau va prendre une dimension nouvelle. Car à la différence des autres, le réseau internet apparaît comme étant le plus déterritorialisé.

Aujourd'hui le réseau fait l'objet de nombreux questionnements quant à son lien au territoire. Car, et nous y reviendrons dans la troisième partie de ce travail, s'il semble avoir toujours accompagné son développement, une question récurrente consiste à se demander si la notion de territoire ne serait pas mise à mal par la notion de réseau. Territoire et réseau semblent être issus de discours spatiaux différents et incompatibles⁸⁸.

Le réseau, par définition, semble dépourvu d'une logique territoriale, il n'a pas besoin d'ancrage direct, il construit plutôt des relations entre différents points, qu'il relie les uns aux autres (de manière « invisible »). En ce sens, la dynamique du réseau repose précisément, explique Emmanuel Négrier, sur le fait qu'il soit indifférent au sol, à la terre, et aux limites, notamment aux limites du territoire, qui possède une capacité à enfermer⁸⁹. Les réseaux semblent dynamiques au contraire des territoires qui semblent plus statiques.

Pour les partisans des discours les plus tranchés, nous serions passés d'une conception territoriale de l'espace à une conception en réseaux. La définition du territoire, les notions qui lui sont rattachées, semblent aller à l'encontre de tout ce que le réseau représente. Pour cette raison, de nombreux observateurs ont considéré avec pessimisme l'avenir des territoires, puisqu'ils voyaient les frontières remises en cause par la multiplication des flux, des échanges, des jeux d'acteurs, par le développement des marchés mondiaux. Bref, comme le souligne Christian Godin, le territoire pouvait leur apparaître comme une inertie dans un monde toujours plus déterritorialisé⁹⁰.

Alors les réseaux jouent-ils contre les territoires ? Nous pensons qu'aujourd'hui, la seule position défendable est de répondre à cette question par la négative.

Il faut dans un premier temps cesser d'opposer territoires et réseaux. Les deux notions ne sont effectivement pas antinomiques, elles sont même particulièrement liées. Les

⁸⁸ J. Painter, « Territoire et réseau : une fausse dichotomie ? » In M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, PUR, 2009, p. 57-67.

⁸⁹ E. Négrier, « Réseau, régulation, territoire », *Quaderni*, numéro 7, 1989, p. 55-59.

⁹⁰ C. Godin, « Fin du territoire ou nouveaux territoires ? », *Cités*, 2014, n° 60, p. 149-157.

territoires fonctionnent à travers les réseaux, nous l'avons d'ailleurs souligné plus haut, ces derniers ont contribué à la formation et à la consolidation du territoire français : ils ont créé du territoire. Par conséquent il y a un lien, une relation permanente entre territoire et réseaux, ces deux derniers interagissent constamment. Territoires et réseaux ne s'excluent pas mutuellement : non seulement ils coexistent, mais ils sont interdépendants.

Ainsi, on peut dire que les réseaux ne détruisent pas les territoires mais contribuent à leur fonctionnement, à leur dynamisme. Un monde de et en réseaux ne va pas à l'encontre de l'existence de territoires, au contraire.

Toutefois les réseaux questionnent fortement. Notamment, sont-ils antinomiques à la notion d'identité ? Pour être plus précis, dans un monde fait de réseaux, dans quelle mesure sommes-nous encore des êtres territoriaux ? Finalement les réseaux, de par la rapidité, la mobilité qu'ils permettent, ne l'auraient-ils pas emporté sur la territorialité, sur le fait de vivre dans un territoire et d'y être attaché ? Ou, n'y a-t-il pas plus justement une évolution vers une multi territorialité, c'est-à-dire un rapport, une relation multiple aux territoires que permettent les réseaux ?

Selon nous, une société « de » et « en » réseaux n'entraîne pas la négation du territoire et de la territorialité mais plus justement une autre utilisation du territoire, un autre rapport à la territorialité. Ainsi, une nouvelle fois, le changement n'est pas synonyme de négation et de remise en cause totale. C'est également ce que pense le sociologue Jacques Beauchard. A la question sommes-nous détachés des lieux, il répond par la négative, nous sommes toujours dépendants des lieux⁹¹. Et, loin de s'effacer de l'expérience individuelle, le territoire est réinventé. A côté du modèle de territoire figé qui a prévalu jusque dans les années soixante, d'autres ont émergés, plus souples, moins définitifs.

Aujourd'hui, le réseau est devenu une des clés d'explication du fonctionnement de nos sociétés. Un grand nombre d'institutions et d'activités sont désormais organisées en réseaux, comme les entreprises ou encore l'université (cela ne signifie toutefois pas que cela soit une réussite).

La notion de réseau est donc particulièrement importante aujourd'hui car elle doit nous pousser à repenser le fonctionnement ainsi que notre rapport au territoire. Politiquement,

⁹¹ J. Beauchard, *La bataille du territoire*, Paris, L'harmattan, 2000, p. 49.

et sous l'angle identitaire, l'avenir de la notion de territoire réside dans son association à la réticularité.

Ce point constitue l'un des enjeux de notre travail. Nous ne le développerons donc pas ici, mais dans la troisième partie.

d. Territoire et philosophie : un impensé ?

Après avoir examiné les différentes disciplines pouvant s'intéresser de près ou de loin au territoire et nous être arrêtés sur les notions de vocabulaire qui s'en dégagent pour tenter de mieux cerner la notion, il reste une discipline qui nous intéresse tout particulièrement dans notre recherche : la philosophie.

Dans le premier numéro de la revue *Hérodote* que nous évoquons dans un point précédent, le géographe Yves Lacoste présente sur un ton plutôt militant les objectifs de la revue. Dans sa présentation, Lacoste explique qu'il est frappant de constater à quel point la géographie a été négligée « dans les milieux qui sont pourtant soucieux de débusquer toutes les mystifications et de dénoncer toutes les aliénations »⁹². Ainsi il s'interroge :

« Les philosophes qui ont tant écrit pour juger de la validité des sciences et qui explorent aujourd'hui l'archéologie du savoir, gardent à l'égard de la géographie un silence total, alors que cette discipline aurait dû plus que toute autre attirer leur critique. Indifférence ou connivence inconsciente ? »⁹³.

Lacoste remarque notamment les carences épistémologiques dont souffre la géographie et l'absence quasi-totale de réflexion théorique à son sujet. Selon lui, la géographie aurait dû inciter à d'amples débats épistémologiques, notamment de la part des philosophes, qui auraient dû prendre la géographie - et nous ajoutons la notion de territoire - pour cible.

On peut légitimement se demander si la question de l'espace et plus précisément celle du territoire n'a pas constitué une sorte d'impensé en philosophie ? La question mérite en effet d'être posée, car il est vrai que les philosophes se sont faits discrets dans l'étude du territoire, qui n'est pas à proprement parler une notion philosophique. Après de multiples consultations dans des dictionnaires de philosophie, le seul faisant état d'une entrée

⁹² Y. Lacoste, « Pourquoi... », *op. cit.*, p. 14.

⁹³ *Ibid.*

« territoire » est le *Dictionnaire de philosophie* de Christian Godin. Une première définition fait état d'une « *étendue de pays qui relève d'une autorité, d'une juridiction particulière* »⁹⁴. Territoire renvoie donc à une notion juridico-politique.

D'ailleurs dans les dictionnaires de philosophie les entrées qui comportent la notion de territoire sont les entrées État et nation. La souveraineté de l'État est délimitée et garantie par des frontières territoriales qui assurent la sécurité ; la nation au sens large est une communauté humaine qui partage une histoire, une mémoire, une langue sur un territoire donné. Par conséquent la philosophie ne travaille pas à la conceptualisation de la notion, elle n'étudie pas le territoire en tant que tel, mais en relation avec les questions relatives à l'État, à l'autorité juridique, au gouvernement, au pouvoir, à la souveraineté. Il s'agit ici plus spécifiquement du domaine de la philosophie politique. On retrouve ainsi chez certains philosophes quelques considérations pour le territoire.

La notion de territoire chez Rousseau

C'est le cas de Jean Jacques Rousseau. La notion de territoire est notamment présente dans le célèbre *Contrat social*.

Dans cet ouvrage, qui pose le problème juridique du fondement de la société et de sa légitimité, la notion de territoire apparaît centrale dans le livre I au chapitre « Du domaine réel » afin d'expliquer comment peut se constituer ce dernier. Rousseau explique « Chaque membre de la communauté se donne à elle au moment qu'elle se forme, tel qu'il se trouve actuellement, lui et toutes ses forces, dont les biens qu'il possède font partie »⁹⁵.

L'État est garant de l'ensemble des biens de ses membres, à travers le contrat social, qui sert de base à tous les droits « mais il ne l'est, que par le droit de premier occupant, qu'il tient des particuliers. Le droit de premier occupant ne devient un vrai droit qu'après l'établissement de celui de propriété »⁹⁶. Plusieurs conditions doivent être réunies afin de permettre sur un terrain le droit de premier occupant : le terrain ne doit pas être habité, il faut l'occuper de façon à pouvoir subsister, il faut en prendre possession à travers le travail et la culture, seul signe de propriété. Ainsi « les terres des particuliers réunies et

⁹⁴C. Godin, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Fayard, 2004, p. 1320.

⁹⁵J.J. Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Points, p. 188.

⁹⁶*Ibid.*, p. 189.

contiguës deviennent le territoire public »⁹⁷. Le territoire a d'emblée une dimension politique : « le droit de souveraineté s'étend des sujets au terrain qu'ils occupent »⁹⁸ par conséquent l'État à un droit éminent sur les terres de ses membres.

Dans le livre II, dans le chapitre intitulé « Du peuple » Rousseau examine les caractéristiques que le législateur doit prendre en compte avant l'institution d'un peuple. En effet, tous les peuples ne sont pas prêts à recevoir une législation. Le philosophe s'intéresse à la question de l'étendue du territoire en vue de l'efficacité du gouvernement. Il accorde en ce sens une préférence aux petits États, car selon lui : « plus le lien social s'étend, plus il se relâche »⁹⁹. Un État trop grand est susceptible de générer des difficultés pour l'État, car selon Rousseau le peuple n'aura d'affection pour ses chefs, pour ceux qui le gouvernent, que s'il les connaît, ce qui ne pourra être le cas dans un État trop étendu où ces derniers trop absents, occupés par leurs affaires, ne voyant rien par eux-mêmes, devront faire appel à des commis du gouvernement¹⁰⁰. Egalement, le philosophe remarque que l'exercice de l'administration est plus difficile à mesure que les distances se font grandes. Un État trop grand, trop étendu, ne sera pas en mesure de faire respecter les lois.

Il explique également que le territoire doit avoir suffisamment de terres pour nourrir les habitants. Un terrain trop grand, trop étendu est susceptible d'entraîner un surplus de produits, qui pourra être à l'origine des futures guerres défensives, alors que trop peu de terrain pourra entraîner des guerres offensives

D'ailleurs on retrouve également chez Rousseau dans le livre III, au chapitre VII la célèbre théorie des climats où comment les éléments naturels (notamment la fertilité des terres) peuvent avoir une incidence sur la forme de gouvernement. Rousseau explique en ce sens que les lieux où le travail de la terre n'entraîne qu'un faible surplus se rapportent aux peuples libres, ceux où le terroir est fertile et entraîne beaucoup de rentabilité pour un minimum de travail veulent être gouvernés monarchiquement¹⁰¹.

Rousseau en arrive à la conclusion que les peuples disposés à la législation sont de tailles réduites permettant aux individus de se connaître, et sont dépourvus de coutumes, de

⁹⁷ *Ibid.*, p. 190.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 190.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 214.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 215.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 248.

traditions et de superstitions. Il voit alors en Europe un seul pays propre à la législation, l'Ile de Corse, car c'est bien le seul territoire où l'ensemble de ces caractéristiques se trouvent réunies. Rousseau développera d'ailleurs ses considérations pour le peuple et le territoire Corse dans son *Projet de constitution pour les Corse*¹⁰².

La notion de territoire chez Marx

La notion de territoire va également être présente dans la pensée de Marx, toutefois en filigrane. En effet Marx ne fait pas du territoire une notion centrale dans ses analyses, son raisonnement étant davantage organisé en référence au temps et à l'histoire. Toutefois si elles restent modérées, les préoccupations de Marx concernant l'espace ne sont pas absentes. Chez le philosophe, la division du travail et la formation des classes qui en résulte provoque une répartition géographique des hommes et des activités. Dans *L'idéologie allemande*, il explique qu'il existe une division entre la ville et la campagne, chacune représentant un type de travail spécifique : industriel et agricole¹⁰³. La ville est le lieu de la concentration, du capital ce qui entraîne une certaine tension avec la campagne. La croissance se fait au profit d'un centre qui exploite une périphérie, si bien que les oppositions de classes sont parfois doublées de tensions géographiques entre ville et campagne¹⁰⁴.

On retrouve également dans *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte* des considérations sur le territoire, notamment dans le passage concernant les paysans parcellaires¹⁰⁵. Ces derniers en raison du mauvais état des routes et des voies de communication, ne peuvent passer de la classe en soi à la classe pour soi (véritable classe au sens politique du terme). Le mauvais état matériel du territoire empêche les paysans parcellaires de se constituer en véritable classe politique, car ils sont isolés les uns des autres, sans moyens de communications et donc sans possibilités de se regrouper et de s'unir.

Toutefois, malgré ces maigres exemples, les philosophes ont, dans leur ensemble, fait preuve d'une relative indifférence à l'égard de la géographie et de la question du territoire. Ils n'ont pas apporté une réflexion qui aurait pu aider à la conceptualisation de la notion.

Seul un philosophe semble se dégager du lot.

¹⁰² J.J. Rousseau, *Projet de constitution pour la Corse*, Paris, Nautilus, 2000, 91 p.

¹⁰³ K. Marx, *L'idéologie allemande*, Paris, Sociales Editions, 2014, p. 120.

¹⁰⁴ P. Claval, « Le marxisme et l'espace », *Espace géographique*, vol.6, n° 3, 1977, p. 145-164.

¹⁰⁵ K. Marx, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Flammarion, 2007, p. 65.

Quand la géographie rencontre la philosophie, questions à Michel Foucault

C'est ainsi que le premier numéro de la revue *Hérodote*, choisit de publier un entretien assez long réalisé avec Michel Foucault, intitulé : « Questions à Michel Foucault sur la géographie »¹⁰⁶. *Hérodote* débute l'entretien en interpellant Foucault sur le fait que son travail présente de forts liens avec la réflexion engagée en géographie. Les géographes d'*Hérodote* se montrent particulièrement intéressés par son archéologie du savoir mais reprochent à Foucault son silence concernant la géographie car ils constatent que ce dernier ne fait qu'effleurer la discipline, sans jamais la prendre en compte réellement. Si Foucault donne une place importante à l'histoire dans ses travaux, cela ne semble pas être le cas de la géographie.

Foucault se voit interpellé par les géographes qui pointent les nombreuses métaphores spatiales utilisées dans ses travaux : « positions, déplacement, lieu, champ, parfois même géographiques : territoire, domaine, sol, horizon, archipel, géopolitique, région, paysage ».

Mais là encore le philosophe ne semble pas convaincu. Car s'il veut bien admettre que le territoire est une notion géographique, elle est avant toute chose une notion qui a trait au domaine juridico-politique, relative aux notions de contrôle et de pouvoir. Il reprend une à une les métaphores et montre qu'elles n'ont rien de géographique et que la géographie elle-même les a empruntées à d'autres disciplines. Ainsi « Champs : notion économique-juridique. Déplacement : se déplacent une armée, une troupe, une population. Domaine : notion juridico-politique. Sol : notion historico-géologique. Région : notion fiscale, administrative, militaire. Horizon : notion picturale, mais aussi stratégique »¹⁰⁷. Selon lui une seule notion est véritablement géographique : celle d'archipel, qu'il a utilisé une fois pour désigner l'archipel carcéral.

Pourtant au fil de l'entretien Foucault semble de plus en plus intéressé :

« J'ai bien aimé cet entretien avec vous, parce que j'ai changé d'avis entre le début et la fin (...) je me rends compte que les problèmes que vous posez à propos de la géographie sont essentiels pour moi. Entre un certain nombre de choses que j'ai mises en rapport, il

¹⁰⁶ Y. Lacoste, « Questions à Michel Foucault sur la géographie », *Hérodote*, n° 1, 1976, p. 71-86.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 76.

y avait la géographie, qui était le support, la condition de possibilité du passage de l'un à l'autre. J'ai laissé des choses en suspens ou j'ai fait des rapports arbitraires »¹⁰⁸.

Et de conclure : « la géographie doit bien être au cœur de ce dont je m'occupe ».

C'est en ce sens que quelques mois après, Michel Foucault adresse des questions aux géographes de la revue, qui seront publiées dans le troisième numéro. Une de ces questions concerne le fait de constituer la géographie comme science, Foucault interpelle alors les géographes : « Vous cherchez à constituer un savoir des espaces. Est-il important pour vous de le constituer comme science ? ». Une autre question concerne le pouvoir : « Il me semble que vous liez l'analyse de l'espace moins à la production et aux ressources qu'à l'exercice du pouvoir. Est-ce que vous pouvez esquisser ce que vous entendez par pouvoir ? En particulier pensez-vous qu'on puisse répondre à la question : qui a le pouvoir ? »¹⁰⁹.

Ce n'est qu'un an après, dans le numéro 6 de la revue *Hérodote* que les réponses d'une quinzaine de géographes à Michel Foucault sont publiées. Yves Lacoste précise que les réponses sont diverses, et non unanimes.

Elles sont assez contrastées, ce qui fait qu'il est difficile de les commenter.

A la question « qu'est-ce que le pouvoir et qui a le pouvoir ? » beaucoup de géographes préfèrent se demander où se trouve le pouvoir : « Une autre question nous semble productive : où est le pouvoir, plutôt où s'inscrit-il ? » ; « A la question de savoir qui a le pouvoir, s'il faut tenter d'abord, peut-être, de répondre où il se trouve, c'est avant tout pour savoir à qui il sert ».

On retrouve dans les réponses de certains géographes une influence foucauldienne, notamment dans le vocabulaire utilisé : quadrillage, maillage, circulation, information. Ainsi, pour les géographes Olivier Bernard et Maurice Ronai le pouvoir ne s'exerce pas partout avec la même intensité. Ils décrivent le pouvoir comme « un réseau ramifié de conduites, canalisations, filières, à travers lesquelles circulent décisions, informations »¹¹⁰. Quadrillage du territoire à travers un maillage. Les champs du pouvoir résultent de ces maillages. Les géographes Jean Bernard Racine et Claude Raffestin définissent le pouvoir comme « une combinaison d'information et d'énergie ou, si on

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 84.

¹⁰⁹ O. Bernard et al., « Des réponses aux questions de Michel Foucault », *Hérodote*, n°6, 1977, p. 5-31.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 11.

préfère de savoir et de force »¹¹¹. Christian Descamps note que le pouvoir est « maîtrise du quadrillage synchronique, de l'espace »¹¹².

Mais pour beaucoup d'entre eux, le pouvoir part d'en haut, il est principalement l'apanage de l'État comme le souligne Jean Michel Brabant : « Ce pouvoir essentiellement hiérarchisé, s'identifie au pouvoir de l'État, garant et sommet de la hiérarchie »¹¹³. C'est là une forte différence avec l'analyse que Foucault fait du pouvoir, qui selon lui ne s'analyse pas à partir de la souveraineté des États, mais à partir d'en bas, de « micro-pouvoirs ». En effet toute l'analyse de Foucault consiste à se séparer de la pensée dominante qui jusqu'alors considérait le pouvoir comme vertical, émanant du sommet de l'État. Foucault perçoit le pouvoir comme horizontal, fait d'une multiplicité de réseaux et de formes de domination qui circulent dans le territoire localement. Pour Michel Foucault il n'existe pas un pouvoir mais des pouvoirs. Il existe des formes locales, régionales, du pouvoir qui ont un mode de fonctionnement propre. Ainsi, (on retrouve ici la métaphore spatiale), Michel Foucault constate que la société est un archipel de pouvoirs différents¹¹⁴.

Le géographe Claude Raffestin va particulièrement s'intéresser à Foucault. Il écrira d'ailleurs un texte en 1997 intitulé « Foucault aurait-il pu révolutionner la géographie ? »¹¹⁵ dans lequel il reproche à une certaine géographie d'avoir pensé davantage son objet en termes morphologiques que relationnels, d'où son intérêt pour le philosophe.

C'est dans son ouvrage, *Pour une géographie du pouvoir*, qu'il souhaite construire une autre géographie et emploi le mot « pouvoir » à la manière de Michel Foucault. Pour Raffestin, toute relation s'analyse comme rapport de force et le pouvoir ne se trouve pas uniquement dans les relations interétatiques mais il est inhérent à tous types de relations. Ainsi Raffestin développe une perspective relationnelle du pouvoir d'inspiration foucauldienne.

Il avance en ce sens que le pouvoir s'exerce mais ne s'acquiert pas, qu'on ne peut pas prendre ou retirer le pouvoir à quelqu'un. Ainsi comme Michel Foucault, Raffestin ne pense pas le pouvoir en termes de propriété mais en termes de circulation. Le pouvoir se déploie dans des relations, il s'exerce et n'existe qu'en acte.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 16.

¹¹² *Ibid.*, p. 29.

¹¹³ *Ibid.*, p. 13.

¹¹⁴ M. Foucault, *Dits et écrits*, tome II, Paris, Gallimard, 2001, p. 1006.

¹¹⁵ C. Raffestin, « Foucault aurait-il pu révolutionner la géographie ? », in R. Rotmann (dir.), *Au risque de Foucault*, Paris, 1997, p. 141-149.

Le territoire, produit social, apparaît donc comme étant irréductiblement politique, de même que la géographie qui en fait l'analyse : la géographie déjoue des constructions territoriales, décrit des inégalités, révèle des rapports de domination, etc. Ceci fait des rapports de pouvoir un objet géographique central, et l'on comprend que la contribution de Foucault à la discipline puisse apparaître à certains égards comme majeure.

Comme le souligne Marc Dumont « *Penser pouvoir et politique, et les penser notamment par Foucault, consistera pour le géographe à mener simultanément une déconstruction d'un « savoir » spécifique constitué jusque-là par sa discipline, celui de la géopolitique, à élucider ses insuffisances et ses impasses pour s'attacher à partir de là, à poser les linéaments d'une problématique relationnelle de l'espace, du pouvoir et du politique* »¹¹⁶.

Ainsi, si la philosophie ne s'est que très peu intéressée au territoire, on comprend toutefois, ici à travers l'exemple de Michel Foucault, qu'elle a dans un premier temps participé à faire du territoire un objet irréductiblement politique et à montrer que la question du pouvoir n'émanait pas forcément du haut mais qu'elle se jouait à un niveau horizontal, en termes de micro-pouvoirs et en termes relationnels. Plus largement, on s'aperçoit de l'intérêt d'une démarche philosophique dans l'étude du territoire. Ici, en questionnant les géographes sur leur manière d'aborder le pouvoir, Michel Foucault incitera certains d'entre eux, à l'image de Claude Raffestin, à repenser l'objet de la géographie en termes relationnels, bref les incitera à s'interroger sur leur pratique, sur leur discipline et sur le sens qu'ils donnent aux concepts qu'ils utilisent. C'est là, nous pensons, la force de la philosophie et c'est là le rôle qu'elle a à jouer aujourd'hui en questionnant les sens du mot territoire et les différentes notions qui l'entourent.

L'une de ces notions, sur laquelle la philosophie doit apporter une réflexion aujourd'hui, est à notre sens la notion d'appropriation.

e. De la nécessité de conceptualiser une notion commune à toutes les disciplines : « l'appropriation »

Notre but jusqu'à présent, en s'arrêtant sur les différentes disciplines qui ont pour objet d'étude (de près ou de loin) le territoire, était de comprendre dans un premier temps

¹¹⁶ M. Dumont, « Aux origines d'une géopolitique de l'action spatiale : Michel Foucault dans les géographies françaises », *L'espace politique*, publié le 11.02.11. Disponible sur : <http://espacepolitique.revues.org/1744> (consulté le 23.11.14)

les différents regards qu'elles portaient sur la notion, et les différentes manières dont elles l'appréhendaient.

Nous avons en ce sens pu constater que la sociologie, l'anthropologie, la géographie, l'histoire, mettent l'accent sur le territoire comme une construction sociale, un espace de socialisation, de représentation, espace où s'incarnent les relations sociales, espace où s'adosent l'identité, la mémoire, une histoire.

La science politique, la géopolitique, la philosophie, approchent quant à elles le territoire sous un angle politique, un espace fait de frontières, de jeux, d'enjeux et de relations de pouvoir. Ainsi, la définition du territoire des uns n'est pas forcément celle du territoire des autres.

C'est d'ailleurs pour cette raison que le sens des points ci-dessus, était, non pas d'arriver à mettre tout le monde d'accord sur la définition du territoire, mais au contraire de se nourrir de toutes ces disciplines, de tous les termes qui peuvent en ressortir, dans le but de mieux cerner la notion.

Toutefois, si tout le monde étudie le territoire en fonction de méthodes, de buts et d'ambitions différentes, une notion semble commune à ces domaines de recherche, c'est la notion d'appropriation.

Le territoire est en effet par définition un espace approprié, comme le dit Nicolas Lyon-Caen, le territoire, c'est la prise de possession de l'espace¹¹⁷. Il est un espace approprié individuellement et/ou collectivement par des communautés, des groupes ainsi que par le pouvoir politique.

En sociologie, le territoire apparaît comme un espace socialisé, approprié par ses habitants. L'appropriation de l'espace par un individu passe par différentes modalités. S'approprier un territoire, c'est le pratiquer, le connaître, s'avoir s'y repérer. S'approprier, c'est aussi une dimension affective, c'est se sentir bien dans un territoire, se sentir « chez soi », y être attaché parce que le territoire en question nous renvoie à des souvenirs, du vécu. D'espace qu'il était le territoire devient nôtre à mesure qu'il est approprié, que l'on s'y sent appartenir, on le posséderait presque.

En géographie également, la notion d'espace vécu repose sur celle d'appropriation : habiter, c'est s'approprier l'espace.

¹¹⁷ N. Lyon-Caen, « L'appropriation du territoire par les communautés », *Hypothèses*, n° 9, 2006, p. 15-24.

L'anthropologue Marc Augé définit trois critères qui rendent un lieu appropriable : une dimension identitaire, une dimension relationnelle et une dimension historique. Selon lui, tout espace ne comportant pas l'une de ces trois dimensions pourra être considéré comme un non-lieu¹¹⁸.

Enfin, politiquement, le territoire est un espace approprié par la puissance publique. Ce dernier n'a en effet rien de naturel, il est le fruit d'une construction. Toute portion de l'espace est découpée, contrôlée par le politique. On peut affirmer que là où il y a du territoire, il y a du politique.

L'appropriation constitue donc le cœur de la notion de territoire : sans appropriation pas de territoire. C'est là très certainement sa caractéristique la plus fondamentale.

Pourtant, contrairement aux autres notions constitutives du territoire : espace, frontière, identité, lieu, l'appropriation bien que centrale reste rarement conceptualisée. Très peu d'auteurs se concentrent sur ce terme, évitant soigneusement de le définir si bien que l'on se retrouve une nouvelle fois confronté à un concept particulièrement utilisé, mais rarement approfondi. Nous avons d'ailleurs constaté à notre grand étonnement, que l'entrée « appropriation » n'existe pas dans la majorité des dictionnaires des sciences humaines.

Elle est par exemple absente du pourtant très bon *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* que nous avons à de nombreuses reprises cité dans cette partie. Vincent Veschambre remarque que si la notion est présente dans trente-neuf entrées, qu'elle apparaît même dans certaines entrées majeures, tel que cartes, cartographie, espace, espace public, découper, habiter et bien sûr territoire, elle ne possède pas d'entrée propre¹¹⁹.

En fait à l'instar de territoire, la notion d'appropriation semble tellement utilisée, que l'on a tendance à la faire passer pour naturelle, à la banaliser, et au final, à ne pas la questionner davantage. Alors pourquoi faudrait-il mettre la notion d'appropriation en valeur ? Quels enjeux se cachent derrière cette notion ?

Les géographes Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre se sont particulièrement préoccupés du terme appropriation¹²⁰. Selon eux, penser ou raisonner par l'appropriation

¹¹⁸ M. Augé, *Non lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992, p. 100.

¹¹⁹ V. Veschambre, « La notion d'appropriation », *Norois*, n° 195, 2005, p. 115-116.

¹²⁰ F. Ripoll., V. Veschambre, « Introduction », *Norois*, n° 195, 2005, p. 7-15.

conduit à penser les rapports à l'espace en termes de capital. Ils expliquent que l'appropriation permet de prendre en compte les rapports de domination, de pouvoir qui caractérisent les sociétés. Lorsque l'on se place du point de vue de l'appropriation on constate des formes de concurrence, de compétition pour l'appropriation de l'espace et on se rend compte que l'espace s'apparente à une ressource face à laquelle les groupes sociaux ne sont pas égaux, certains en ayant davantage que d'autres la maîtrise.

Comment des individus, ou des groupes d'individus, peuvent-ils davantage « maîtriser » l'espace que d'autres ? Plusieurs éléments peuvent jouer comme facteurs explicatifs. Certains individus peuvent bénéficier de moyens économiques mais aussi culturels plus importants leur permettant non seulement de cultiver plusieurs territoires, mais d'avoir la capacité de les investir tour à tour. Certains groupes, par exemple ceux que l'on a tendance à qualifier de manière parfois péjorative de « bobos » réussissent à investir voir à réinvestir, et à s'approprier des espaces qui avaient été longtemps délaissés, et à leur donner une nouvelle signification, un sens nouveau.

Parfois, le rapport des individus à l'espace s'avère davantage contraint. Lorsque l'on habite des logements sociaux (qui n'ont donc pas été choisis) le processus d'appropriation du lieu d'habitation et de son environnement direct peut être plus « forcé », il peut se faire plus difficilement, voir ne pas se faire du tout.

Egalement, la mobilité, nous allons en parler fortement dans ce travail, apparaît comme un moyen facilitant l'appropriation de l'espace. Elle permet un rapport plus libre et moins contraint à l'espace. Les individus les moins mobiles se retrouvent parfois « bloqués » chez eux, assignés à résidence.

Ainsi, les processus d'appropriation de l'espace diffèrent d'un individu à l'autre, en fonction de critères sociaux, économiques, ou encore culturels.

La notion de patrimoine, en proie ces dernières années à une véritable inflation sémantique, témoigne parfaitement de l'inégale appropriation des individus en matière d'espace. En effet, derrière la vision consensuelle et festive du patrimoine,¹²¹ se cache en réalité des enjeux pour l'appropriation de l'espace. Le politique a tendance à valoriser les éléments patrimoniaux qui peuvent exister sur un territoire donné, car ils représentent un certain consensus. Mettre en avant un patrimoine commun permet aux politiques de

¹²¹ M. Gravari-Barbas., V. Veschambre, « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in P. Melé., C. Laure., M. Rosemberg (Dir.), *Conflits et territoires*, Tours, collection perspectives villes et territoires, 2013, p. 67-82.

rassembler des individus d'un même territoire, aux avis parfois très divergents, autour de l'idée d'un passé commun. Pourtant derrière une tendance au rassemblement, le patrimoine peut masquer des conflits d'intérêts, des rapports de pouvoir car tous les individus ne sont pas en mesure de s'approprier de manière égalitaire un élément patrimonial.

La notion d'appropriation est également sous-jacente à une autre thématique liée à la notion de territoire : l'aménagement du territoire. Les conflits qui existent aujourd'hui autour de certains projets d'aménagement sont souvent liés à la notion d'appropriation. Chacun va défendre un projet d'aménagement, ou aller à son encontre parce qu'il s'est approprié l'espace en question, symboliquement ou réellement. Politiques, citoyens, défendent l'espace qu'ils se sont appropriés ou l'appropriation future qu'ils projettent. Aller à l'encontre d'un projet d'aménagement, c'est par conséquent aller contre l'appropriation qui est en train de se faire de l'espace. Et de se poser cette question : pour qui, pour quoi, aménage-t-on l'espace ?

Ainsi, l'appropriation est sous-jacente à de nombreuses notions qui ont trait au territoire : identité, politique, patrimoine, aménagement (ces deux dernières notions seront davantage développées dans les parties suivantes). Elle apparaît comme une notion fondamentale car elle permet de mettre à jour la manière dont l'espace est investi par des individus et des groupes mais également par le politique. Elle permet de mettre en avant l'inégal accès à l'espace, aux différents lieux de vie et met l'accent sur les rapports de pouvoir et de domination qui en sont constitutifs.

Il faudrait donc que la notion soit davantage théorisée.

Aussi, si l'on se démarque temporairement du cadre national, on peut affirmer qu'à plus grande échelle, notamment à l'échelle planétaire, les enjeux d'avenir liés aux territoires sont également liés à la notion d'appropriation. C'est le cas des enjeux écologiques et environnementaux. L'accaparement des terres, l'exploitation sans fin qui a été faite depuis de nombreuses années des ressources de la terre, portée justement par l'idée d'une appropriation perpétuelle et inépuisable de ces dernières est en train de montrer ses limites.

Le philosophe Yves Charles Zarka explique que la terre a toujours été le lieu de toutes les tentatives d'appropriation. Il explique que l'acquisition primitive a été celle du sol, de la terre habitable. C'est à partir de la terre-sol que la propriété des autres choses devient

possible. Ainsi, il rappelle qu'à l'origine la propriété est celle de la terre et que cet acte d'appropriation, loin d'être neutre, suppose la mise à l'écart d'autrui de ce que le premier s'est approprié ¹²². On peut en ce sens à titre d'illustration citer la célèbre phrase de Rousseau à ce sujet « le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile » ¹²³. Cette appropriation sans limite de la terre a notamment conduit à sa surexploitation (le philosophe perçoit en effet trois modalités de l'appropriation : propriété, conquête, et enfin surexploitation). Pour sortir de cette impasse et freiner cette appropriation sans limite il propose de mettre en place le principe de l'inappropriabilité de la terre. Il s'agit à travers ce principe non pas de délégitimer la propriété qu'elle soit individuelle ou collective, mais de la réguler, de la limiter afin notamment de stopper la surexploitation sans limite de la nature et de préserver le futur de l'humanité.

A travers cette première partie, communément appelée « état de l'art », nous avons souhaité tout d'abord situer la notion de territoire aujourd'hui. Une actualité plutôt mouvementée, entre inflation sémantique et interrogation concernant le sens de la notion.

Après avoir exposé notre problématique de recherche consistant en une tentative de « reconceptualisation » de la notion, nous avons essayé de mieux cerner le territoire au fil des disciplines qui l'étudient, car il était difficile de faire état de l'ensemble des travaux réalisés sur la notion. En ce sens, nous avons essayé de comprendre les différentes manières qu'ont la sociologie, l'histoire, l'anthropologie, la science politique et la philosophie d'aborder le territoire. Cette approche nous a permis de dégager toutes les grandes notions qui se rattachent communément à celle de territoire : espace, appropriation, identité, lieu, frontières, réseaux etc.

Cette partie doit constituer une sorte de point de départ dans notre recherche, avant de pouvoir ensuite tenter de « reconsidérer » la notion de territoire.

Toutefois, avant d'entamer cette démarche, il nous faut comprendre plus amplement, comment la notion de territoire s'est construite, dans le cadre de la société française, dans

¹²² Y.C. Zarka, « Exposition de l'idée cosmopolite. La responsabilité pour l'humanité », *Archives de philosophie*, vol.75, n° 3, 2012, p. 375-393.

¹²³ J.J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, 2008, p. 209.

sa dimension politique, sociale et identitaire. En ce sens la partie suivante présente l'aspect historique de la construction, voire de l'invention de la notion de territoire. Il s'agit de pouvoir comprendre en fonction de quelles réalités s'est construite cette notion en France et ce qu'elle a désigné au travers des époques.

« Mais en France, je suis assuré qu'il est, avant tout, de diversité, de complexité, de nuances. Et ces nuances, tout ce parterre de variétés délicates, une grosse et grossière politique, que ces pratiques achèvent d'égarer-elles se vengent. Elles font échouer les pauvres desseins des politiques et les plans qui se voudraient subtils, des administrateurs. Lesquels tout ébahis, reviennent à leur paperasse (...) Et ne comprennent pas : comment, dans un filet de mailles faites pour emprisonner des bœufs, ne parviennent-il point à prendre tout le peuple des oiseaux » ?

Lucien Febvre¹²⁴

Deuxième partie

*La nation et ses territoires,
De la construction politique, sociale et identitaire du territoire*

¹²⁴ L. Febvre, *op. cit.*, p. 74.

Dans un travail visant la « reconceptualisation » de la notion de territoire, au regard des mutations qui traversent et bouleversent notre société depuis le milieu des années soixante-dix, il convenait avant tout de revenir sur la construction de la notion en France. En effet, on ne peut s'intéresser à une notion, d'autant plus pour tenter de la redéfinir, sans s'être penché sur la manière dont elle a été pensée, définie, dans le cadre de la société française.

Car le territoire n'a rien de « naturel » ou de spontané, il est le fruit d'une longue construction, voir même d'une invention, à laquelle cette partie « historique », qui pourrait s'apparenter à une petite « archéologie » de la notion de territoire en France, est consacrée.

Pour appréhender cette construction qu'est le territoire, nous avons choisi de nous arrêter sur certaines grandes périodes qui nous paraissent essentielles pour comprendre en fonction de quelles réalités, de quelles logiques, de quels grands principes, s'est progressivement construite la notion de territoire en France. Ces périodes ont été divisées comme suit : de la féodalité capétienne à la monarchie absolue, période fondamentale pour comprendre la construction de la dimension politique du territoire ; la troisième république, qui a participé à la construction des dimensions sociales et identitaires du territoire, à travers la construction de la nation ; enfin, une période partant du début des années cinquante jusqu'aux années soixante-dix, communément qualifiée de « trente glorieuses » où le territoire se voit érigé en un véritable objet de l'action publique.

Nous souhaitons montrer qu'au fil de ces différentes périodes, le territoire n'a pas eu la même fonction, il n'a pas servi les mêmes ambitions, les mêmes intérêts. Seul un point semble constant : il s'agit de construire un territoire s'écrivant exclusivement au singulier, désignant le seul et unique territoire de l'État-nation.

Si nous avons fait le choix de nous concentrer plus spécifiquement sur ces périodes, c'est parce que nous considérons qu'elles jouent un rôle important dans le façonnement de la notion de territoire. C'est en effet au fil de ces différents moments de l'histoire que la notion connaît des évolutions, des changements majeurs. Cette partie ne consiste donc pas à retracer l'évolution de la notion de territoire, pour ainsi dire à travers toute l'histoire. Les périodes non traitées ne sont pas des oublis, nous avons dû faire des choix et nous les avons considérées comme moins importantes dans la compréhension du territoire. A

certain moments de l'histoire la notion ne connaît pas d'évolution majeure nécessitant d'être mentionnée.

Nous arrêterons cette partie au tournant des années quatre-vingt, c'est-à-dire avant que la notion ne connaisse un changement fondamental.

1. De l'invention du territoire

A quel moment, quel évènement, quelle période faire débiter cette partie consistant en un historique de la construction de la notion de territoire en France ?

Cette question nous a longtemps interpellé. Y-a-t-il une date ? Jusqu'où faut-il remonter dans le temps, dans l'histoire ?

Nous avons finalement choisi de faire débiter cette partie à la transition entre société féodale et société absolutiste. L'absolutisme représente à notre sens, une période fondamentale pour comprendre la construction de la notion de territoire. C'est notamment à cette époque que ce mot prend de l'importance et qu'il se répand véritablement, au moins à partir du XVII^e siècle et plus particulièrement au dix-huitième avec la constitution des États au sens moderne du terme.

Toutefois, la société absolutiste est née sur les ruines d'une autre société, la société féodale. Une société où le territoire n'a pas encore l'ampleur qu'on lui connaîtra bientôt, mais où la notion, déjà sous-jacente à celle de fief, est au fondement des relations de pouvoir. La société féodale, et plus spécifiquement la période capétienne, constitue donc le point de départ de ce travail. Nous laissons de côté la période carolingienne qui la précède, car nous pensons que la féodalité capétienne présente davantage d'intérêt pour notre objet d'étude : la notion de territoire y connaît, bien que progressivement, une évolution certaine.

a. De la constitution progressive d'une notion

De la féodalité (X^e-XIII^e siècles) ...

La France, sous la féodalité se compose d'une multitude de territoires, tous plus différents les uns des autres. Le roi, Hugues Capet, n'a alors qu'une faible importance, il représente bien une notion politique, quoi que vague, aux yeux des populations pour qui il apparaît comme lointain, comme une figure abstraite. Il n'incarne pas une réelle force politique, avec une forte capacité de défendre les populations contre des menaces

éventuelles. En réalité, il est surtout puissant dans son propre domaine, le domaine royal, qui comprend des terres de faible superficie (Orléans, Paris, le pays d'Etampes, Senlis) sur lesquelles il exerce une autorité directe. Le reste du territoire lui apparaît comme beaucoup trop vaste pour y faire régner l'ordre, ce qui le conduit à « déléguer » le royaume à des seigneurs, des princes, dont il est certes le suzerain, mais sans aucun pouvoir réel sur leurs terres. Ainsi, l'autorité politique du roi se trouve fortement affaiblie du fait du morcellement territorial. Marc Bloch explique en ce sens que « le roi n'a plus du roi que le nom et la couronne »¹²⁵.

Pour faire face au climat d'insécurité qui règne alors sur le royaume et répondre à un besoin d'organisation, les plus faibles au sein de cette société extrêmement hiérarchisée, se voient dans l'obligation de se mettre au service, et donc sous la protection d'un plus puissant. Une relation personnelle et contractuelle s'engage alors entre deux hommes après une cérémonie, l'hommage, qui fait d'un homme le vassal d'un seigneur (le suzerain). Le seigneur concède au vassal une propriété territoriale, une terre, appelée « fief ». Le fief, qui est la propriété du seigneur et dont seul le vassal a l'usage réel, constitue l'élément matériel permettant de lier les deux hommes dans une relation de dépendance mutuelle et de pouvoir. Le seigneur, à travers le fief, assure au vassal protection, justice et sécurité car il va pouvoir tirer de cette terre les revenus nécessaires à sa subsistance. En retour, le fief génère des obligations pour le vassal qui doit non seulement assurer la sécurité des terres en question mais également apporter une aide militaire au seigneur. En ce sens, lorsque son fief est attaqué, le vassal se voit dans l'obligation de le défendre, et inversement lorsque le seigneur quitte son fief pendant plusieurs jours en vue de combattre un autre seigneur, le vassal a le devoir de l'accompagner.

Le vassal est donc « rémunéré » par la terre, ce qui fait que le fief apparaît comme une notion d'ordre économique. Il ne s'apparente pas à une circonscription mais plutôt à « un enchevêtrement plus ou moins situé dans l'espace, d'hommes plus ou moins liés à la terre, de territoires plus ou moins constitués en unités homogènes, en 'domaines' »¹²⁶.

En fait, la société féodale est principalement organisée autour de liens contractuels. Dans cette organisation le territoire n'a pas encore la dimension, l'ampleur qu'il va prendre

¹²⁵ M. Bloch, *La féodalité*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 158.

¹²⁶ J. Favier, *Le temps des principautés, de l'an mil à 1515*, Paris, Fayard, 1984, p. 27.

sous l'absolutisme, car la société féodale se définit plutôt comme un système fait de relations personnelles et contractuelles « par ce lien féodal d'essence personnelle qui se nouait ou se dénouait, on entrait dans une sphère d'influence ou on en sortait »¹²⁷. Ainsi, ce n'est pas que la notion de territoire n'existe pas, mais elle n'existe pas dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire au sens moderne du terme. Les notions de territoire homogène ou de frontières linéaires n'ont que très peu de sens sous la féodalité. Le territoire est morcelé, entre le domaine royal où règne le pouvoir du roi, le royaume où sont enchevêtrés une pluralité de petits territoires, seigneuries, domaines, principautés, et autres fiefs. Le pouvoir se voit donc éclaté entre ces différents niveaux territoriaux, il n'existe pas d'autorité supérieure pour structurer l'ensemble du territoire. Toutefois, on comprend bien que le territoire, par exemple à travers le fief, est sous-jacent aux relations de pouvoirs et aux rapports de force entre les hommes, puisque ces relations de pouvoir ont pour base matérielle un fief, qui n'est en ce sens rien d'autres qu'un petit morceau de territoire.

Si toutefois à cette époque nous l'avons dit, le royaume est morcelé, découpé en fiefs, domaines et seigneuries, les nombreuses délimitations ne sont pas ignorées. A l'époque féodale les villageois ont une certaine notion des limites, car ils doivent par exemple savoir jusqu'où mener paître leurs troupeaux ; les seigneurs pour des questions de propriété et de juridiction doivent savoir quelles redevances exiger ; les curés quelles dîmes lever¹²⁸. De nombreux repères sont alors utilisés pour venir marquer une limite : rivières, chemins, arbres, clochers, même s'ils ne marquent jamais une limite précise. Il faudra attendre le XII^e siècle pour que certains « repères » se fassent plus concrets : bornes, croix, fossés font alors office de limites plus significatives.

Les limites politiques quant à elles, étaient de natures différentes, au vu de l'enchevêtrement des territoires et de l'éclatement du pouvoir. Il était possible d'en trouver certaines héritées de l'époque carolingienne, d'autres pouvaient être issues de conflits féodaux plus récents. Ces limites avaient pourtant toutes un point commun : elles donnaient régulièrement lieu à des conflits, des contestations¹²⁹.

¹²⁷ C. Raffestin, *op.cit.*, p. 52.

¹²⁸ B. Guinée, « Des limites féodales aux frontières politiques », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome II, Paris, Gallimard, 1986, p. 12.

¹²⁹ *Ibid.*

Pourtant, si le territoire ne connaît pas encore d'unité, une limite, qui jusque-là s'apparentait à une limite parmi tant d'autres, va prendre de l'importance : la limite du royaume devient vers la fin du XIII^e siècle, la plus significative. Elle prend une dimension militaire, car les rois sous la féodalité vont avoir progressivement le souci de protéger leur royaume, de « faire front » qui signifie faire face, c'est-à-dire affronter. Le front désigne la zone des batailles, les hommes s'unissent pour « faire front », c'est-à-dire se mettre en ligne pour combattre¹³⁰ et ensuite par extension « faire frontière ».

Daniel Nordman remarque une première utilisation du mot frontière, in *frontariam aragonie*, dans un texte vers 1312, dont le souci majeur est la sécurité du royaume dans le val d'Aran¹³¹.

Toutefois, même si le terme de frontière apparaît en 1312, sous la féodalité les limites du royaume, qui seront nommées plus tard les frontières du territoire, bien que prenant progressivement de l'importance, sont loin d'être acquises et n'ont pas la forme que nous leurs connaissons aujourd'hui.

Elles vont progressivement changer, se transformer, au fur et à mesure de la féodalité. Les rois qui se succéderont vont avoir le souci d'agrandir le domaine royal, en acquérant de nouvelles principautés et de nouveaux fiefs. L'extension du domaine royal s'effectuait selon plusieurs procédés. Par ce que l'on nomme le pariage, le roi profitait de la faiblesse économique d'un petit seigneur, en s'associant avec lui pour gérer son domaine. Egalement, le mariage constituait un procédé classique afin de gagner des territoires, puisqu'il permettait d'acquérir de nouvelles terres. Enfin, la conquête, la guerre, restaient des procédés largement utilisés pendant cette période pour repousser les limites du royaume.

Ainsi, à mesure que les rois développent le domaine royal grâce à ces multiples procédés, leur pouvoir ne fait que s'accroître.

...à la recherche de l'unité du territoire sous la monarchie absolue (XVI^e -XVIII^e siècles)

Les rois qui se succèdent sous la féodalité deviennent de plus en plus puissants, ils agrandissent le domaine royal et souhaitent mettre fin à la suzeraineté. En ce sens, on peut

¹³⁰ T. Lask, « Grenze/frontière : le sens de la frontière », *Quaderni*, vol. 27, n° 1, p. 65-78.

¹³¹ D. Nordman, *op. cit.*, p. 35-61.

dire que la féodalité décline à mesure que le pouvoir des rois grandit et que la figure de l'État se renforce.

En 1515, François 1^{er} est roi de France. Son règne symbolise pour beaucoup d'observateurs les débuts de ce que l'on nommera la France moderne.

Progressivement, c'est une autre organisation qui se met en place, la monarchie. Elle naît des ruines de la société féodale et signe la fin progressive du cloisonnement, du morcellement du territoire, découpé en principautés, seigneuries et fiefs et marque l'avènement d'un nouveau type de pouvoir, François 1^{er} gouvernant en roi absolu, incarnant à lui seul la France.

Le roi, apparaît à l'inverse de ce qu'il représente dans la société féodale, comme un protecteur, permettant de lutter contre l'opposition seigneuriale. Il se présente désormais comme le garant de la sécurité, de la paix et parvient de ce fait à imposer un pouvoir central dans toutes les parties du royaume.

Le territoire va alors être perçu par la monarchie comme un espace à exploiter car à cette époque le territoire sur lequel règne le roi de France, n'est pas considéré comme un bien public, mais comme son domaine propre¹³².

Dans le but de faire du territoire une entité la plus unifiée possible, l'État absolutiste va se lancer dans une politique visant à déterminer ce qui est extérieur et ce qui est propre au territoire. Il va commencer par s'occuper des enclaves territoriales héritées directement des temps féodaux ou encore des enclaves religieuses (monastiques pour la plupart) qu'il convient de ramener sous la couronne au vu du climat de désordre politique et administratif qui y règne¹³³.

Toutefois, si l'on ramène progressivement des entités territoriales héritées de la féodalité sous une même autorité politique, celle de la monarchie, le royaume est loin de connaître une réelle unité. En effet, plusieurs provinces se caractérisent toujours par des privilèges, des droits, des traditions, des coutumes et des langues différentes.

En ce sens, l'obligation d'une langue, le français, va permettre de constituer un espace interne unifié. François 1^{er} formule en 1539 l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui impose la rédaction des documents officiels uniquement en français, ce dernier étant la langue de

¹³² G. Noiriel, *Qu'est-ce qu'une nation?*, Paris, Bayard, 2015, p. 37.

¹³³ P. Allières, *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980, p. 65.

l'administration. A cette époque, le français est principalement utilisé par les classes les plus aisées de la population, noblesse et bourgeoisie. Le reste du pays s'exprime en différents patois. Cela signifie que la langue sépare le territoire en deux et en ce sens constitue un frein à l'unité : il y a d'un côté la langue des élites et de l'autre les différentes langues du peuple. Une démarcation qu'il faut alors combattre dans le but d'obtenir un territoire unifié.

Il convient toutefois de noter qu'il s'agissait pour le pouvoir non pas, comme cela se fera plus tard sous la troisième république, de lutter à proprement parler contre les particularismes linguistiques, mais de se doter d'un véritable instrument permettant à l'ensemble du territoire de comprendre les directives de l'État. Il s'agissait pour ce dernier de pouvoir imposer à tous ses prérogatives. En réalité, l'État n'a pas encore les moyens véritables d'imposer l'usage du français à l'ensemble du peuple et d'ailleurs aucune sanction n'est prévue pour ceux qui n'appliqueraient pas cette directive. Ainsi la recherche de l'unité ne signifie pas encore la recherche de l'homogénéité.

En ce qui concerne les limites du royaume, elles varient peu du règne de François 1^{er} (1515-1547) à celui de Louis XIII (1610-1643). Un certain nombre de domaines sont rattachés à la couronne mais ils ne sont pas, au niveau de leur dimension d'une importance considérable. Ainsi entre 1515 et 1630 la France passe « seulement » de 450.000 km² à 470.000 km². En fait les limites du territoire s'étendront principalement entre 1630 et 1715¹³⁴. En effet, à la mort de Louis XIV, la France s'étendra sur 514.000 km². Par conséquent, nous pouvons dire qu'entre ces deux dernières dates, le domaine royal devient le royaume de France et les limites du territoire deviennent les frontières du royaume.

En 1589, Henri IV est à la tête d'un royaume qui a été dévasté par les guerres de religion. Motivé par le souci d'unifier ce dernier, il va se lancer dans la construction d'un territoire politique et économique homogène, affirmant ainsi sa puissance. Henri IV a le souci de « travailler » le territoire de l'intérieur et charge Sully de la reconstruction du royaume. Ce dernier s'impose alors « comme un bon 'mesnager' d'un royaume alors considéré comme un jardin à cultiver, dont le rendement doit être amélioré dans le but de servir au

¹³⁴ J. Meyer, *La France moderne, de 1515 à 1789*, Paris, Fayard, 1985, p. 12.

bien-être des populations »¹³⁵. La monarchie semble désireuse d'œuvrer par l'intérieur de son territoire.

Louis XIV poursuivra cette politique. Afin d'unifier le territoire, il charge son ministre, Colbert, de travailler au développement économique du royaume. Pour cela il faut, d'un point de vue interne, développer les circulations et les communications, qui apparaissent comme un élément primordial au bon fonctionnement économique du territoire. Colbert souhaite alors mettre en place un large réseau routier permettant une circulation facilitée des marchandises. Pour cela il est nécessaire d'affaiblir les douanes et péages qui constituent une entrave à la circulation intérieure. En effet, les échanges ont lieu jusqu'alors dans un rayon géographique plutôt faible, entre la ville et la campagne. Paul Allières remarque en ce sens que « jusqu'à la fin du XVII^e siècle le commerce présente la caractéristique d'être en forte expansion sur les longues distances et en crise endémique sur le court rayon des échanges inter-régionaux »¹³⁶. L'État se lance donc dans la construction d'un réseau routier en portant une attention particulière aux routes dites stratégiques. Cela permet de mettre en place un espace économique unique, national.

Colbert souhaite cesser les importations coûteuses des produits venus d'Italie, d'où la formation des manufactures dans un certain nombre de villes françaises qui spécialisent leur production. Les manufactures permettent ainsi de lutter contre les douanes intérieures car la marchandise qui y est produite, a besoin de circuler.

Ainsi, motivé par le souci d'unifier économiquement le territoire, l'absolutisme semble progressivement se détourner d'un désir de conquêtes extérieures. En travaillant le territoire « de l'intérieur », il ne s'agit plus d'une politique visant à gagner des territoires voisins mais d'une politique visant à consolider le territoire en son sein, en cherchant à réaliser son unité.

Louis XIV mène en ce sens plusieurs politiques de « réunions », qui visent à poursuivre le rattachement de certains territoires, de certaines provinces, qui sont supposés être possédés et qui vivaient jusqu'alors soit en autonomie, soit comme appartenant à une autre entité. Précisons une nouvelle fois que le rattachement a pour but d'unifier la France, de ramener les territoires sous la couronne, mais il ne s'agit pas d'homogénéiser ces

¹³⁵ J.F. De Bujadoux, *Les réformes territoriales*, Paris, Puf, 2015, p. 7.

¹³⁶ P. Allières, *op. cit.*, p. 73.

territoires. Ainsi, même rattachées au royaume de France, bon nombre de régions bénéficient de privilèges que le roi respecte.

Si Louis XIV mène des politiques de réunion, qu'il récupère des territoires qu'il considère comme devant être ramenés sous la couronne, il ne s'agit plus sous son règne de gagner des territoires voisins, de mener des politiques d'invasion pour agrandir le royaume.

Bien sûr son règne est marqué par le développement des colonies puisque le premier empire colonial français va principalement s'organiser au XVII^e siècle. Les colonies, si elles contribuent à affirmer et renforcer la gloire du souverain, ont avant tout un but économique : elles fournissent à la métropole les produits dont elle ne dispose pas.

C'est d'abord en Amérique du Nord que les français les établissent. Viennent ensuite les Antilles, la Guadeloupe et la Martinique, qui permettent à la métropole de réaliser d'importants profits. Les Antilles vont représenter un enjeu fondamental des conflits entre les puissances européennes, dans les guerres de Louis XIV. La guerre de la ligue d'Augsbourg permet de diminuer la présence hollandaise et espagnole aux Antilles de façon à ce que les français puissent bénéficier d'une certaine mainmise sur l'exploitation du tabac et de la canne à sucre.

L'exploitation des ressources locales nécessite une main d'œuvre particulièrement importante et participe au développement de l'esclavage. Un certain nombre de « comptoirs français » notamment en Afrique, constituent des endroits spécifiques où la France se procure des esclaves.

Les français établissent également des colonies en Indes, en érigeant notamment un comptoir à Pondichéry. On importe vers la métropole des épices, des textiles. Colbert crée alors la Compagnie des Indes Orientales, qui assure le monopole des importations françaises d'Asie¹³⁷.

L'exploitation des colonies nécessite le développement d'un réseau fluvial important, notamment pour transporter les richesses à travers les mers, et, en ce sens, Colbert, qui devient secrétaire d'État à la marine en 1669, fait de la marine française la plus puissante d'Europe.

¹³⁷ A. Clément, « Du bon et du mauvais usage des colonies : politique coloniale et pensée économique française au XVIII^e siècle », *Cahiers d'économie politique*, n° 56, p. 101-127.

On pourrait donc nous objecter que le développement des colonies constitue la preuve que l'on continue la conquête. Mais la politique de conquêtes coloniales, guidée par une logique mercantiliste, est un moyen privilégié d'assurer l'autarcie du royaume¹³⁸. Elle permet justement de faire fructifier le territoire, la métropole, de l'intérieur.

En réalité Louis XIV se concentre sur l'espace intérieur, celui qu'il possède déjà, et sur les espaces qu'il considère comme lui appartenant (politique de réunions). Ainsi, Michel Pertué souligne que si les opérations militaires avaient été jusque-là motivées par la conquête de nouveaux territoires, désormais l'État réoriente son action vers l'intérieur du pays, visant ainsi premièrement, la richesse économique et le peuple¹³⁹.

La politique menée par Vauban semble se diriger vers un but similaire. Les fortifications qu'il construit ou renforce dans différentes villes, ont pour but de protéger le territoire, de mieux le défendre, de le mettre en sûreté et ainsi de continuer une politique interne d'unification de l'espace. La sécurité à l'époque consiste alors à protéger le territoire des agressions extérieures. On se concentre sur la possibilité de contrer un ennemi qui ne peut venir que du dehors, de l'extérieur du territoire.

Egalement sous Louis XIV, l'État tente d'établir une politique cohérente, appuyée sur une connaissance progressive des hommes et des choses à travers un outil bien spécifique, la statistique. Les enquêtes permettent de récolter un certain nombre d'informations sur les conditions de vie, les besoins, le degré d'instruction, les conditions sanitaires dans lesquelles les populations évoluent.

Nous nous sommes alors questionnés. Si Louis XIV semble se détourner d'un désir de conquête en travaillant l'unité du territoire, peut-on percevoir sous son règne les débuts d'un intérêt pour la population à la manière dont l'entend Michel Foucault ?

Car en effet Michel Foucault explique qu'à partir du XVI^e siècle se développe toute une série de traités qui se présentent comme « art de gouverner »¹⁴⁰. On se demande : comment se gouverner, comment gouverner les autres ? Ces traités s'opposent d'une certaine manière à la façon de gouverner du Prince de Machiavel. Ce dernier considère le territoire

¹³⁸ Y. Charbit, « Emigration, colonisation et idéologie libérale en France (1840-1870) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 31, n° 3 et 4, 2015, p. 209-230.

¹³⁹ M. Pertué, « Résilience et renouvellement des territoires administratifs », *Revue française d'administration publique*, n° 141, 2012, p. 19-36.

¹⁴⁰ M. Foucault, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Seuil, 2004, p. 92.

comme sa propriété, comme un objet lui appartenant. Foucault explique que *Le Prince*¹⁴¹ illustre la conception juridique courante à son époque de la souveraineté. Machiavel conçoit la tâche de l'art politique comme celle de la préservation, de la conservation ou de l'acquisition de la principauté.

A la différence du Prince, « l'art de gouverner » qui semble se formuler au XVI^e siècle, se pose d'abord dans une finalité : on gouverne les choses, pas un territoire comme chez Machiavel ou du moins on gouverne le complexe des rapports entre les hommes et les choses¹⁴².

Cette question de l'art de gouverner, qui est en réalité le problème du gouvernement, est liée selon Foucault à tous les développements de l'appareil administratif des monarchies territoriales, mais également à tout un ensemble d'analyses et de savoirs qui se sont développés à la fin du XVI^e siècle, comme la statistique devenue science de l'État.

Foucault explique toutefois que cette théorie de l'art de gouverner, bien que se formant au XVI^e siècle, est restée bloquée tout au long du XVII^e siècle.

Plusieurs raisons expliquent ce blocage.

Premièrement l'exercice du pouvoir a été pensé exclusivement comme exercice de la souveraineté, empêchant l'art de gouverner de se développer de manière autonome. Ainsi « l'art de gouverner est resté enfermé à l'intérieur des formes de la monarchie administrative ».

Egalement, il ne s'agissait pas de réfléchir à la richesse du pays, mais bien à celle du souverain afin que ce dernier puisse disposer de trésors, symboles de sa puissance.

Enfin, Foucault parle d'un ensemble d'évènements historiques tels que les guerres, les émeutes, présentes tout au long du XVII^e siècle et qui ont bloqué cet art de gouverner qui ne pouvait se développer qu'en période d'expansion¹⁴³.

¹⁴¹ N. Machiavel, *Le prince*, Paris, Flammarion, 1993, 220 p.

¹⁴² Claude Gautier, « A propos du 'gouvernement des conduites' chez Foucault : quelques pistes de lecture ». Disponible sur : https://www.u-picardie.fr/curapp-revues/root/38/claude_gautier.pdf_4a082ceae624b/claude_gautier.pdf (consulté le 12.03.15)

¹⁴³ M. Foucault, *op. cit.*, p. 107.

Ainsi, on peut s'interroger. Cet art de gouverner était-il bloqué sous Louis XIV ? C'est une question légitime puisque son règne se situe entre la fin du XVII^e siècle et le début du XVIII^e siècle (qui correspond selon Foucault au déblocage de l'art de gouverner).

On peut très certainement répondre par l'affirmative. Oui, l'art de gouverner semble encore bloqué sous le règne de Louis XIV. Car, si l'on reprend certains éléments évoqués précédemment, par exemple l'usage de la statistique, on s'aperçoit que le but de l'enquête n'est pas encore de constituer un savoir sur lequel va s'indexer le pouvoir. Par exemple, Louis XIV se lance dans un recensement général de la population à la fin du XVII^e siècle. Mais ce dernier est peu concluant et les résultats sont incertains. En cause, certains intendants comptent les feux, d'autres les habitants, ce qui fait que leurs résultats apparaissent comme largement incomplets¹⁴⁴. De plus, ce recensement a pour but de compter les habitants afin de leur prélever notamment la dîme royale. Vauban estime alors la population du royaume au début du XVIII^e siècle à environ dix-neuf millions d'habitants.

Egalement, Louis XIV gouverne en souverain divin, absolu, riche de ses trésors et de sa puissance. Il ne gouverne pas à proprement parler une population mais des sujets, vis-à-vis desquels il entretient un rapport de sujétion. Cela permet au pouvoir de prélever sur les sujets des biens, des richesses mais également leurs corps, puisque le souverain a un droit de mort sur ces derniers. En effet le pouvoir s'exerce comme un droit de prise, comme une instance de prélèvement.

Le déblocage de l'art de gouverner va pouvoir se faire avec l'émergence de la question de la population. Si sous la monarchie le pouvoir s'exerçait sur des sujets, désormais le pouvoir va s'exercer sur la population, c'est-à-dire sur des êtres vivants. La statistique va ouvrir un autre angle d'approche sur la population et notamment le fait que cette dernière ait ses régularités (un taux de natalité, un taux de maladies, un nombre de morts, etc.). Désormais, la population va être l'objet du gouvernement, car c'est elle qui permet à l'État de s'enrichir économiquement. C'est là l'invention de la biopolitique. La vie devient à partir du XVIII^e siècle, un objet du pouvoir.

Désormais, la relation entre le souverain et l'individu n'est plus simplement cette forme de sujétion, qui permet au pouvoir de prélever sur les sujets des biens, des richesses. Le pouvoir ne consiste plus uniquement à dire non, à proscrire, il se fait de plus en plus

¹⁴⁴ INSEE, Le recensement de la population dans l'histoire.

gestionnaire. Le but du gouvernement va être d'améliorer le sort des populations, d'augmenter leurs richesses, leur durée de vie.

Pour répondre à notre question de départ, nous pensons que si l'on perçoit effectivement sous Louis XIV un intérêt pour la population, ce n'est pas encore un intérêt dans le sens de ce qu'on entend par population au XVIII^e siècle. Par conséquent, peut-on voir sous son règne le passage d'un État territorial à un État de population ? Non, on peut certes en voir les prémisses, mais cela ne va pas plus loin.

Notons à ce sujet que Foucault parle d'un « déplacement d'accent » de l'État territorial à l'État de population,¹⁴⁵ avec l'apparition de nouveaux objectifs, de nouveaux problèmes et non d'une substitution. C'est important de le souligner. En insistant sur ce terme de « déplacement », Foucault ne dit pas que l'État de population évacue totalement la question du territoire.

De l'administration

Louis XIV, nous l'avons vu, prête une attention considérable à l'unification économique du royaume. Mais ce dernier doit être également unifié politiquement. Ainsi, bien plus qu'une simple recherche de l'unité, l'administration va jouer un rôle central dans l'homogénéisation du territoire. Paul Allières remarque que l'on a tendance à considérer l'administration comme étant neutre dans son rapport au territoire, alors qu'elle est créatrice, productrice du territoire¹⁴⁶. Elle permet en effet d'organiser l'espace national, de le rendre homogène et de contrer les déséquilibres éventuels. L'administration, à travers un processus de quadrillage, va faire triompher la centralisation.

Durant la période qui nous intéresse, l'administration est dirigée par Louis XIV. Elle s'organise de façon extrêmement hiérarchisée. Il gouverne avec un conseil, le conseil d'État, accompagné de ses ministres. Le domaine des finances est ensuite géré par le conseil royal des finances au sein duquel prend place le roi, accompagné du contrôleur général ainsi que des conseillers d'État. La justice quant à elle, est dirigée par le chancelier.

Les principales missions sont ensuite réparties en fonction de différents secrétariats d'État : secrétaire d'État à la guerre, secrétaire d'État aux affaires étrangères, secrétaire

¹⁴⁵ M. Foucault, *op. cit.*, p. 373.

¹⁴⁶ P. Allières, *op. cit.*, p. 101.

d'État à la maison du roi, secrétaire d'État à la marine. Colbert, contrôleur général des finances, est également rattaché à l'industrie, au commerce et aux colonies.

Pour gouverner au mieux la province, l'administration royale va mettre en place des intendants, fixés dans les généralités (circonscriptions administratives de l'ancien régime depuis 1635). Ces derniers apparaissent comme de véritables instruments de l'État que l'on pourrait assimiler aux premiers fonctionnaires. Leurs missions sont multiples. Tout d'abord une mission qui a trait à la justice : les intendants peuvent présider les tribunaux, recueillir les doléances. Ils sont également investis d'une mission de « police », c'est-à-dire qu'ils ont le souci du bien public, ils veillent au maintien de l'ordre, à l'exécution des ordres royaux¹⁴⁷. Les intendants sont aussi investis d'une mission économique, ils vérifient, entre autres, la répartition des impôts directs.

Ils sont dans un premier temps itinérants sur le territoire, et d'ailleurs le roi est en mesure de mettre fin à leur fonction dès qu'il le souhaite. Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour qu'ils disposent de véritables bureaux fixes.

L'administration permet à l'État, ici à travers la figure des intendants, d'affirmer son pouvoir et son emprise sur le territoire. Les intendants ont une fonction de représentation, ils sont des représentants de l'État et permettent d'accroître la centralisation du pouvoir.

L'administration passe également par le développement de ce que l'on nomme les grands corps d'État et plus particulièrement les grands corps techniques. L'école des Ponts et Chaussées va en ce sens jouer un rôle central vis-à-vis du territoire, notamment dans sa modernisation.

En 1669, Colbert avait créé un corps de commissaires des Ponts et Chaussées, préfigurant le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées de 1716. Il faudra attendre quelques années plus tard, en 1747, pour que le recrutement de ces ingénieurs soit directement assuré par la création de l'école des Ponts et Chaussées qualifiée par Pierre Bourdieu de « noblesse d'État »¹⁴⁸. Cela signifie qu'à partir de cette date, c'est bien l'État qui assure lui-même la formation des ingénieurs chargés de réfléchir et de mettre en œuvre un aménagement du territoire.

¹⁴⁷ B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, Quadrige, 2012, p. 391.

¹⁴⁸ P. Bourdieu, *La noblesse d'État grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Editions de minuit, 1989, p. 345.

Michel Foucault explique que l'école des Ponts et Chaussées a joué un rôle capital dans la rationalité politique de la France. Ceux qui pensaient l'espace n'étaient pas des architectes, mais bien des ingénieurs formés directement par l'État¹⁴⁹.

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui seront environ deux cent à la fin de l'ancien régime, doivent avoir le souci de l'intérêt public. Ils sont notamment en charge de la réalisation du réseau routier national piloté par l'administration royale, alors que jusque-là la construction des voies de circulation était laissée à la compétence des autorités locales. Il faut toutefois noter que leurs compétences jusqu'à la révolution ne s'étendent pas à l'ensemble du territoire dans la mesure où certaines provinces bénéficient toujours d'une large autonomie, comme la Bretagne, le Languedoc ou la Provence, et gèrent elles-mêmes leurs équipements.

Cependant, l'action des Ponts et Chaussées va permettre de désenclaver un certain nombre de territoires, même si subsistent au niveau de la desserte de fortes disparités locales. Les ingénieurs royaux ont en effet favorisé les grands axes, et se sont moins préoccupés des réseaux locaux.

On peut toutefois affirmer que l'administration a largement participé à organiser le territoire.

Avant que la révolution ne vienne mettre fin à l'ancien régime, le territoire depuis la fin de la féodalité a fortement évolué. L'absolutisme a définitivement mis en place le processus de construction du territoire à travers celui d'une certaine unité : définition d'un espace interne/externe, mise en sûreté du territoire, imposition de la langue française dans les documents officiels, concentration du pouvoir décisionnel, développement d'une économie nationale avec un affaiblissement des obstacles à la circulation des marchandises. Toutefois, malgré un aspect unitaire et homogène, le royaume se caractérise par de nombreuses inégalités, notamment dues aux privilèges qui persistent. La révolution va alors permettre d'uniformiser administrativement le territoire.

¹⁴⁹ M. Foucault, *op. cit.*, p.19.

b. De la révolution de 1789 : rationalisation du territoire

Vers une nouvelle organisation territoriale

La révolution de 1789 va dans un premier temps entraîner une réorganisation du territoire. Il s'agit toujours de poursuivre un but d'unité, d'uniformité, mais cette fois, la notion d'égalité doit être prise en compte.

L'égalité va dans un premier temps consister en l'abolition des privilèges dont bénéficient la noblesse et le clergé, c'est-à-dire une égalité entre les personnes. Puis, dans un second temps, il s'agit de mettre fin aux droits féodaux, c'est-à-dire aux privilèges qui persistent entre les différentes provinces qui composent le territoire et qui bénéficient de statuts fiscaux propres. Désormais les territoires ne peuvent plus bénéficier de traitements de faveurs. Les États provinciaux du Languedoc, de la Bretagne et de la Bourgogne perdent leurs privilèges.

De façon plus large l'idée d'égalité doit s'incarner dans tout le territoire, y compris au fondement de sa structure. Il faut pour cela rendre l'espace politique intérieur égalitaire. L'abbé Sieyès présente le 7 septembre 1789, un plan permettant de mettre fin à une organisation territoriale trop différenciée. Dans ses *Observations d'un député concernant la nouvelle organisation de la France*, il propose la création de 81 départements formant chacun un carré de 18 lieues sur 18 (à l'exception de Paris). Toutefois, si la référence à la géométrie témoigne de cette idée de vouloir rationaliser le territoire, ce projet mathématiquement millimétré échoue face aux craintes concernant la mise à mal des habitudes et autres coutumes des territoires locaux.

Quelques mois plus tard, la loi du 4 décembre 1789 crée les municipalités. Chaque paroisse doit désormais se constituer en commune. Ce sont alors 60.000 paroisses d'ancien régime qui se transforment en 44.000 municipalités¹⁵⁰. Enfin, quelques jours plus tard, le 9 décembre 1789, venant mettre un point d'honneur à la recherche d'unité, la France se divise en quatre-vingt-trois départements, respectant davantage les limites culturelles que ce que prévoyait le projet initial de l'abbé Sieyès. Les départements, de taille presque identique (on doit pouvoir se rendre à la préfecture en moins d'une journée à cheval), renforcent l'unité nationale, et mettent fin au chaos administratif antérieur et à l'enchevêtrement des découpages territoriaux.

¹⁵⁰ T. Frinault, *Le pouvoir territorialisé en France*, Rennes, PUR, 2012, p.33.

C'est donc une nouvelle organisation territoriale qui voit le jour (et qui d'ailleurs ne bougera quasiment plus jusqu'à la création des régions en 1972) et qui correspond également à une organisation minutieuse des pouvoirs, chaque territoire entraînant un type de pouvoir particulier, si bien que l'on peut qualifier cette organisation de véritable pyramide ascendante des pouvoirs (que l'on qualifiera bien plus tard de mille-feuille territorial).

Le département correspond au plus grand niveau territorial, il a à sa tête le préfet (mis en place par la loi du 28 pluviôse an VIII (1800) mettant en place la centralisation napoléonienne) que certains voient comme la continuité de la figure des intendants. Le préfet a pour rôle de représenter le gouvernement dans chaque département, il doit respecter les ordres qui arrivent de la capitale et doit notamment travailler en collaboration avec les Ponts et Chaussées. Mais le département est également divisé en arrondissements placés sous l'autorité des sous-préfets. Enfin, en dessous des arrondissements se tiennent les municipalités avec la figure du maire. François Buzot cité par Allières, affirme ainsi que « l'unité du territoire n'est point dans le territoire mais dans les personnes »¹⁵¹. Ainsi, un peu à la manière des poupées russes, chaque territoire engendre une figure du pouvoir. Toutefois à travers ces différentes figures du pouvoir c'est bien la figure centrale de l'État qui doit être perceptible. D'ailleurs ce système pyramidal, centralisé, vise à anéantir toute revendication et autonomie locale.

Une fois la nouvelle organisation territoriale achevée, l'État poursuit l'unification interne du territoire. Cela passe par exemple par la loi du 18 germinal an III préparée par le chimiste Lavoisier. Ce dernier dénombre sur l'ensemble du territoire une grande diversité des unités de mesures qui peuvent varier d'une commune à l'autre, ce qui freine notamment le commerce. Il souhaite alors uniformiser les poids et les mesures, et adopte le système décimal.

Le décret du 2 thermidor An II, soutenu par l'abbé Grégoire¹⁵² impose la langue française dans tous les actes publics, et ce dans tout le territoire. D'ailleurs tout membre du gouvernement qui ne respecterait pas cette loi encourt six mois d'emprisonnement et la destitution de ses fonctions. Pour le reste du peuple, la chose n'est pas aisée puisqu'une

¹⁵¹ P. Allières, *op. cit.*, p.84.

¹⁵² L'Abbé Grégoire, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois, et d'universaliser l'usage de la langue française*, Paris, Lacour, 1995, 112 p.

grande partie des français, essentiellement dans les campagnes, ne parlent et ne comprennent la langue nationale.

Une simple poursuite de la centralisation ?

Une interrogation revient souvent concernant la période post révolutionnaire. N'a-t-elle fait que poursuivre la centralisation qui existait déjà sous la monarchie absolue ? Peut-on effectivement percevoir une continuité entre les deux centralisations ?

Pour un certain nombre d'observateurs, la question ne se pose pas en ces termes, puisqu'ils ne voient pas dans l'ancien régime une centralisation à proprement parler. En fait, ils perçoivent plutôt une politique d'unification, et d'homogénéisation et non pas à proprement parler une politique centralisatrice. Selon eux, l'absolutisme s'apparente davantage à un mouvement d'unification du royaume, qui reste toutefois délicat car malgré l'intégration progressive des différents territoires au royaume, leurs particularités persistantes constituent un frein à l'unité¹⁵³.

Et, si le règne de Louis XIV marque l'avènement d'un pouvoir centralisé, certains territoires locaux bénéficient encore d'intérêts particuliers importants.

D'autres observateurs perçoivent dans la période post révolutionnaire la poursuite de la centralisation, déjà entamée sous l'ancien régime. C'est notamment ce qu'affirme Tocqueville. Dans *L'ancien régime et la révolution* il explique que la révolution, le consulat et l'empire ne font que poursuivre la centralisation qui existait sous l'absolutisme¹⁵⁴. Selon lui, les institutions dont on impute la création à la révolution existaient déjà sous l'ancien régime. Par exemple il voit dans la mise en place des préfets, la simple poursuite du rôle des intendants.

En fait, Pierre Rosanvallon explique que la révolution poursuit la centralisation mais en change le sens¹⁵⁵. Si, sous l'absolutisme la centralisation avait pour but d'affirmer l'organisation de l'État, la révolution bien que poursuivant ce but, va s'acquitter d'une nouvelle tâche consistant à construire la nation.

En réalité, avant la révolution l'objectif de l'État consiste à rapatrier les différentes provinces sous la couronne, à mettre à mal les structures de la féodalité, les différents

¹⁵³ T. Frinault, *op. cit.*, p.35.

¹⁵⁴ A. De Tocqueville, *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Folio, 1985, p. 65.

¹⁵⁵ P. Rosanvallon, *L'État de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1993, p. 105-106.

pouvoirs issus des enchevêtrements territoriaux, à rationaliser les enclaves territoriales, mais il ne lutte pas à proprement parler contre les particularismes locaux. A ce titre, la langue constitue un bon exemple. Les conditions de la lutte contre les patois après 1794 sont très différentes de celles imposées par l'édit de Villers-Cotterêts en 1539. A ce moment-là, lorsque François 1^{er} impose l'usage du français dans les textes administratifs et juridiques, il ne s'agit en aucun cas de produire la nation. Ce qui sera désormais le cas en 1794. Les gouvernants souhaitent alors anéantir les différents patois, car le but est qu'à travers l'utilisation d'une même langue, les individus ressentent une appartenance commune, celle de la nation.

C'est là que réside très certainement la différence entre les deux centralisations. Si après 1789 le processus de centralisation, ayant pour but d'affirmer la puissance politique, économique de l'État, se poursuit, il s'agit désormais de faire vivre cette notion d'égalité à travers la construction de la nation.

c. Vers la construction de la nation

En effet, la nation a été reconnue comme le sujet de la souveraineté par la révolution. Et c'est bien cette date, 1789, que l'on a communément tendance à isoler, affirmant que c'est à ce moment précis, que la nation prend corps. La révolution, en détruisant la société d'ordres, et en faisant de l'égalité entre les citoyens un principe fondamental, donne naissance à un ensemble commun, la nation.

Toutefois, bien que propulsée par cette notion d'égalité, la nation ne se décrète pas. Car la France, pays alors majoritairement rural, s'apparente à une mosaïque de territoires, de petits pays conservant leurs spécificités, leurs patois, leurs coutumes, leurs traditions. En fait si le territoire français bénéficie certes, d'une nouvelle unité administrative, d'une égalité entre les citoyens, il est en réalité particulièrement divers.

Il est concrètement divisé entre ceux qui sont déjà intégrés au sein de l'État national, les plus cultivés, élites, notables, parlant le français, et qui ont le sentiment d'appartenir à la France depuis longtemps (du moins bien avant que le mot nation n'entre dans le vocabulaire courant), et le peuple, ouvriers et paysans, qui en semble exclu¹⁵⁶.

¹⁵⁶ H. Peres, « Identité nationale et sociologie de la connaissance. Notes pour une comparaison de la construction identitaire en France et en Espagne », *Pôle Sud*, vol. 14, n°1, 2001, p. 57-71.

Par conséquent, lorsque l'histoire officielle prétend que l'unité de la France est une conquête de la révolution, que c'est à ce moment que la nation prend corps, on peut légitimement se demander si la nation n'a pas été proclamée de façon un peu précoce, notamment au vu des disparités culturelles et sociales de l'hexagone. Peut-être conviendrait-il plus justement de nuancer le propos et de préciser que si l'idée de nation se concrétise en 1789, cette dernière reste à construire.

Car la France de 1789 était-elle une nation ? Tout dépend de la façon dont on définit une nation.

Il convient alors de s'arrêter quelques instants sur le célèbre discours tenu par Ernest Renan en 1882 à la Sorbonne *Qu'est-ce qu'une nation*¹⁵⁷ ?

Dans ce discours, Ernest Renan explique que la nation repose sur un socle commun. Et, c'est ce « commun » qui va permettre de définir une communauté nationale, un lien d'appartenance. Pour qu'une nation puisse exister, il explique qu'il faut une histoire commune. Cette histoire commune toutefois possède des oublis, sans qui la nation ne pourrait exister. Renan explique en ce sens que les nations ne se forment pas paisiblement, elles sont le résultat de guerres, de conflits et sans une capacité d'oubli des événements les plus tragiques, le lien commun ne pourrait apparaître.

Ainsi, la nation a besoin d'une mémoire pour exister, et cette mémoire est constituée d'oublis, ce qui signifie que la mémoire ne coïncide donc jamais avec l'histoire réelle. Une nation est faite de mythes et de reconstructions du passé.

Il dénonce alors plusieurs éléments venant dénaturer l'idée de nation. Deux de ces éléments sont totalement mis à mal par Renan. Il explique que la dimension raciale ne peut aucunement expliquer comment se sont construites les communautés nationales¹⁵⁸. Les différences ethniques qui existaient au départ dans l'antiquité ont été complètement mélangées, et effacées par l'histoire. Renan affirme qu'il n'y a pas de race pure. On ne peut comprendre la naissance d'une communauté politique en ces termes.

¹⁵⁷ E. Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Mille et une nuits, 1997, 47 p.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p.19.

A cela il ajoute également que la nation ne doit pas reposer sur la religion. Il ne doit y avoir de religion d'État, mais une séparation du religieux et du politique « la religion est devenue chose individuelle ; elle regarde la conscience de chacun »¹⁵⁹.

Trois autres éléments, permettant communément de définir une nation, sont analysés par Renan. Ces éléments ne sont pas totalement mis à mal, du moins pas autant que les deux précédents, mais toutefois ils n'apparaissent pas suffisants pour expliquer à eux seuls la constitution d'une nation.

La langue apparaît selon Renan comme un élément commun important pour que puisse exister une nation. Toutefois si la langue joue un rôle essentiel, elle n'apparaît pas comme un critère décisif. Faire de la langue un élément primordial, c'est réifier la communauté à ceux qui ne parlent que la langue.

Les intérêts communs apparaissent également comme un élément essentiel pour la constitution d'une nation. Toutefois, ils ne suffisent pas à faire une nation.

Enfin, une nation se définit-elle géographiquement ? Oui, il faut en effet un territoire commun. Toutefois Renan met un bémol aux idées communément véhiculées sur la notion de territoire. Il rappelle que le territoire sur lequel vit une nation n'a rien de naturel : il est en ce sens le fruit d'une longue construction, à commencer par les frontières, qui n'ont rien de naturel mais qui relèvent de l'histoire et des hommes.

Par conséquent, si certains des critères permettant d'expliquer la constitution d'une nation sont à bannir totalement, telle la race ou la religion, d'autres, le territoire, la langue, les intérêts communs ne sont pas à bannir mais ne suffisent toutefois pas à eux seuls à définir la nation. D'ailleurs on a souvent tendance à additionner ces trois derniers éléments, comme s'ils suffisaient à définir la nation, alors qu'ils n'ont en réalité que peu d'impact direct sur le peuple¹⁶⁰.

C'est là qu'intervient le critère primordial selon Renan permettant de définir une nation. Cette dernière relève de la conscience de soi, du sentiment de partager une appartenance commune. Comme le dit Anne Marie Thiesse « la véritable naissance d'une nation c'est

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 28.

¹⁶⁰ G. Noiriel, *op. cit.*, p. 40.

le moment où une poignée d'individus déclare qu'elle existe et entreprend de le prouver
»¹⁶¹.

Pour Renan la nation est une âme, un principe spirituel¹⁶² qui comporte deux aspects : passé et présent. Le passé, c'est ce qui fonde la dimension mémorielle, qui fait l'unité d'une communauté nationale, le fait de partager en commun un riche héritage de souvenirs, même si l'histoire que l'on se raconte est en partie légendaire.

Une nation se caractérise par le présent, c'est-à-dire par le désir de vivre ensemble, d'avoir une volonté commune de faire vivre l'héritage passé dans le présent. C'est ainsi, selon sa célèbre formule, que Renan perçoit la nation comme « un plébiscite de tous les jours ». Une communauté nationale n'existe que si les individus souhaitent y adhérer tous les jours.

Pour revenir à notre propos initial, si la nation est « un plébiscite de tous les jours », (ce que nous acquiesçons, il ne s'agit pas ici de remettre en cause le propos de Renan), alors à notre sens les individus qui constituaient la France en 1789 ne formaient pas encore à proprement parler une nation, ou du moins le processus n'en était qu'à son commencement.

Nous avons conscience que ce plébiscite dont parle Renan est un plébiscite « virtuel », à savoir un plébiscite qui relève de la conscience et qui n'a pas forcément besoin d'action commune, concrète, pour exister.

Mais justement, nous pensons que cette conscience n'était pas acquise en 1789. Car dans une France encore fortement multiple, comment des individus dispersés pouvaient-ils avoir conscience de former une nation ? Dans une France certes remodelée administrativement mais encore morcelée culturellement, les individus avaient-ils conscience d'appartenir à une communauté nationale ? Au sein de cette diversité y avait-il chez les populations une vocation à l'unité ? Nous ne le pensons pas, à la vue de l'importance du critère subjectif permettant de définir une nation.

C'est donc en ce sens qu'après la révolution l'État va avoir pour tâche principale de construire la nation. Car pour ce qui est du territoire, son processus de construction est quasiment achevé. A travers ce point, nous avons pu voir, comment progressivement un

¹⁶¹ A.M. Thiesse, *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 2001, p. 55.

¹⁶² E. Renan, *op. cit.*, p. 31.

espace donné est devenu un territoire, comment des limites sont devenues des frontières, comment la capacité organisationnelle a permis de maîtriser l'espace en le transformant en un territoire, économiquement et politiquement unifié.

Ainsi, à la manière de la notion de territoire qui ne s'est pas forgée en un jour, la nation (qui lui est associée) ne se décrète pas. Tout comme le territoire, il va falloir « l'inventer ».

Mais, avant de comprendre le processus de construction de la nation, avant de comprendre comment l'État a construit à partir d'une collection d'individus un tout¹⁶³, il convient de s'arrêter sur la situation de la France au tournant du XIX^e siècle, c'est-à-dire avant que ce processus de construction ne soit véritablement enclenché.

Dans quelles réalités territoriales les individus vivaient-ils, évoluaient-ils ? A quoi ressemblait, si l'on peut dire, socialement, « identitairement parlant », le territoire Français ?

2. De la réalité de la France après la révolution de 1789

a. De la diversité du territoire français

Pluralité des pays...

Avant que le processus de construction de la nation ne soit enclenché, et que l'on puisse en percevoir les premiers effets, avant que l'unité ne vienne compléter la célèbre formule de Vidal de La Blache, la France de 1800, se nomme avant tout diversité.

C'est d'ailleurs une des formules chères à Fernand Braudel qui voit dans la France une diversité foisonnante, au vu des nombreux pays qui la caractérisent. Il écrit ainsi « on croyait la saisir d'entrée de jeu, elle nous fuit ; cent, mille France sont en place, jadis, hier, aujourd'hui. Acceptons cette vérité, cette profusion, cette insistance à laquelle il n'est ni désagréable, ni même trop dangereux de céder¹⁶⁴ ».

Diversité, le territoire français l'est dans sa géographie. Il se caractérise en effet par une diversité de paysages, de reliefs, de climats, et c'est d'ailleurs par l'énumération de cette diversité « physique », « naturelle », que chaque élève commence ses premiers cours de géographie.

¹⁶³ P. Rosanvallon *op. cit.*, p. 109.

¹⁶⁴ F. Braudel, *L'identité de la France, espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1986, p. 31.

Mais le territoire français se caractérise également par une diversité culturelle. Chaque petite partie du territoire possède sa propre histoire, son propre folklore, sa langue, ses symboles, ses traditions. On pourrait sans trop de difficultés affirmer qu'au tournant du XIX^e siècle, s'il existe certes une France, un territoire français, ce dernier porte en réalité en son sein une multitude de France, toutes différentes. Léonce de Lavergne, cité par Henri Mendras, explique que « rien ne se prête moins à la généralisation que cette immense variété de sols, de climats, de cultures, de races, d'origines, de conditions sociales et économiques qui font de notre unité apparente un monde multiplié à l'infini » et ajoute alors que « la France laisse une impression de variété sans contraste, rarement réalisée ailleurs »¹⁶⁵.

Ce territoire, bien que reposant sur une forte diversité, est au début du XIX^e siècle un territoire à dominante rurale. L'adjectif rural apparaît en 1350 et qualifie tout ce qui concerne la vie des campagnes, l'habitat, l'exploitation, l'économie, les routes. Est rural ce qui est à la campagne, et qui peut être agricole ou non (forêt, friche)¹⁶⁶. Ainsi la France que l'on qualifie parfois de « France d'autrefois », de « France d'antan » est un territoire où les espaces ruraux dominant. Sur les vingt-huit millions d'habitants que compte la France en 1789, vingt-deux millions sont des ruraux et dix-huit millions d'entre eux forment la population agricole. Près de trois français sur quatre sont des paysans¹⁶⁷.

Cette France rurale se compose d'une multitude de *pays*, que l'on a souvent associé à l'image d'une mosaïque. Le mot *pays* s'applique au territoire local, il peut s'agir d'une région, d'une province, bien que souvent le pays fasse davantage référence à un village. Le village dans « l'ancienne France » tient en effet une importance considérable. Les villages forment différents *pays* car ils ne se ressemblent jamais. D'un village à un autre la langue peut par exemple différer.

D'ailleurs à cette époque, les ruraux, mais également les habitants des petites villes n'utilisent pas le français dans leur vie quotidienne mais s'expriment en patois, un terme qui sera au fil du temps largement déprécié, associé à quelque chose de négatif ou du moins de péjoratif. La Bretagne, le Pays basque, l'Alsace et la Corse témoignaient largement de cette pluralité des langues, comme certaines régions du « midi » où l'on

¹⁶⁵ H. Mendras, *Sociologie de la campagne*, Paris, PUF, 1959, p. 49.

¹⁶⁶ Y. Jean., M. Périgord, *Géographie rurale*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 10.

¹⁶⁷ A. Moulin, *Les paysans dans la société française*, Paris, Seuil, 1988, p. 14.

pouvait parler des langues d'oc, ainsi que la partie Nord du territoire où l'on trouvait des formes de la langue d'oïl.

La majorité des ruraux ne parlent donc pas français et le territoire se caractérise, pour schématiser, par deux grandes structures linguistiques qui coexistent. Le monde de la ville, celui des lettrés où l'on maîtrise le français, et le monde rural caractérisé par une diversité de patois. Ces deux mondes communiquent néanmoins par l'intermédiaire de « médiateurs ». Instituteurs, notables, curés ont en commun d'avoir fait des études et d'avoir appris le français, ce qui leur permet de jouer un rôle de liaison entre le monde de la ville et le monde de la campagne, en s'adressant directement en patois aux habitants.

Dans cette France des *pays*, le village auquel on applique souvent la notion de communauté, occupe une place importante. Et son organisation, décrite de façon minutieuse par Braudel est assez stricte, car il est découpé en zones concentriques successives : du village, jusqu'à la ville en passant par le bourg¹⁶⁸. Les terres proches du village apparaissent comme les plus soignées, elles correspondent à la zone des jardins. Après la zone des jardins commence une zone plus importante, la terre arable (terre qui peut être labourée ou cultivée) qui entoure le village d'un cercle continu. Ensuite, commence la forêt, qui a de multiples fonctions. Elle constitue notamment un terrain pour l'élevage, et on y trouve également la matière première pour les charrues ou les sabots.

Ce petit *pays* qu'est le village semble se suffire à lui-même. Les villageois, qui donnent l'impression de vivre dans une certaine autarcie, ont tendance à tout produire eux même. Eugène Weber remarque à ce titre que le village possède souvent des biens communaux, pâturages et forêts, il a son moulin pour moudre son grain, son four¹⁶⁹. Le rythme de vie du village semble se caractériser par une certaine lenteur, on vit dans un monde répétitif, routinier.

Après le village se trouve le bourg¹⁷⁰. Le bourg qui peut être un petit village ou une petite ville, constitue un premier « arrêt » sur le chemin de la grande ville. La fonction du bourg se résume dans le marché local. On vient au bourg pour acheter des produits au marché et y trouver certains services. Les villageois sont dans une relation de dépendance vis-à-

¹⁶⁸ F. Braudel, *op. cit.*, p.121.

¹⁶⁹ E. Weber, *La fin des terroirs*, Paris, Pluriel, 2011, p. 67.

¹⁷⁰ F. Braudel, *op. cit.*, p. 157-176.

vis du bourg, dont ils ont besoin pour subsister. C'est également au bourg que certaines fêtes ont lieu.

Enfin, après le bourg se trouve la ville, nommée par les paysans « la grande ville » qui a pour caractéristique de concentrer les activités sur une surface restreinte. La ville domine largement le village et le bourg. Les paysans y viennent rarement, et si la ville les fascine pour ce qu'elle représente, elle est notamment le lieu d'une certaine modernité, elle les effraie aussi largement, car c'est un monde souvent méconnu.

Le monde rural dans lequel la France est plongée, s'apparente donc à un monde relativement clos, compartimenté, chaque petit territoire, village, bourg, ville ayant une fonction bien précise.

Cette représentation compartimentée, fonctionnelle des territoires, a une incidence sur les représentations que se font les paysans de l'espace et des distances, qui apparaissent comme de véritables obstacles. On ne s'éloignait guère des limites que l'on connaissait, celle de son village, de sa communauté, les plus lointaines étant certainement celles de la ville. Tout ce qui se trouvait au-delà du pays était associé à quelque chose d'étranger et suscitait une certaine peur. Eugen Weber explique que « les rares paysans qui se rendaient à Paris, ne serait-ce qu'une fois dans leur vie, étaient ensuite appelés les parisiens »¹⁷¹.

Ces faibles déplacements s'expliquaient notamment par l'état du territoire. La plupart des maisons étaient construites loin des routes et le réseau routier, construit principalement pour desservir les villes, passait parfois loin des villages. Il faudra attendre 1845 pour que le réseau de route soit restauré et que l'espace devienne praticable.

De plus, à la difficulté du réseau de route s'ajoutaient parfois d'autres facteurs freinant les déplacements, comme les conditions climatiques, qui isolaient les ruraux et les empêchaient de se déplacer, parfois pendant des mois. C'est notamment le cas de certains villages de montagne qui pouvaient se retrouver en hiver, coupés du monde, devant vivre en autarcie, repliés sur eux même.

...pluralité des identités

Ainsi on vit à l'époque à l'intérieur de petits mondes plutôt cloisonnés qui varient fortement d'un endroit à un autre. Il n'existe pas d'identité commune qui reposerait sur

¹⁷¹ E. Weber, *op. cit.*, p. 63.

un ensemble d'éléments partagés par tous. Il n'y a pas une identité, qui semble plus légitime qu'une autre. D'ailleurs le mot identité n'est que très peu utilisé à cette époque, nous ne l'avons guère retrouvé dans les textes que nous avons étudiés. En réalité, il semble exister autant d'identités que de territoires, car ce sont les territoires ou plutôt les terroirs, les pays et les communautés, qui confèrent aux individus leur identité¹⁷².

En effet, les terroirs, les pays, de par leurs caractéristiques, leurs cadres physiques, ont un impact dans la formation des identités puisqu'ils entraînent des manières de vivre, de travailler, d'habiter, de communiquer, qu'ils influencent les pratiques culturelles et les savoir-faire.

Par exemple, le territoire confère une identité liée au travail. Les communautés se regroupent sur un territoire qu'elles vont travailler, puisque c'est ce dernier, à travers le travail du sol et de la terre, qui leur permet de vivre et de subsister. Le paysan se définit ainsi par rapport à la terre qui est son moyen de production.

Les pratiques agraires diffèrent d'un territoire à un autre et distinguent en ce sens les communautés entre elles, comme l'explique Braudel : « les villages diffèrent selon les activités majeures. On parle de l'identité villageoise. La communauté est à la fois un territoire social et économique. Les pratiques assurent la cohérence de la communauté »¹⁷³. Ainsi, selon l'activité dominante, les traits identitaires des villages varient : village de vigneron, village de laboureurs, etc.

Les territoires entraînent aussi des architectures singulières, qui servent dans de nombreux villages de marqueurs identitaires, culturels. On construit des maisons en fonction des caractéristiques du territoire, du relief mais également du climat. Maison dite « bloc à terre » qui rassemble tous les éléments sous un seul et même toit dans les Alpes. Maison dite « blocs en hauteur » très répandue dans la région méditerranéenne avec ces fameux escaliers à l'extérieur qui permettent d'accéder à l'étage. Les matériaux utilisés dépendent également du climat : maison en pierre, maison à colombage¹⁷⁴.

Les conditions naturelles sont également l'une des explications des types d'habitats ruraux. Demangeon explique que les pays d'habitat dispersé se trouvent souvent dans des reliefs accidentés et morcelés comme les pays de montagne où les maisons sont souvent

¹⁷² P. Muller, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2015, p. 27.

¹⁷³ F. Braudel, *op. cit.*, p. 125.

¹⁷⁴ P. Demangeon, « La géographie de l'habitat rural », *Annales de géographie*, vol. 36, n°199, p. 1-23.

isolées ; les pays d'habitat concentré ou groupé se retrouvent dans des reliefs unis et continus comme en Lorraine, Bourgogne. On trouve aussi des formes particulières comme le village méditerranéen¹⁷⁵. Et, en fonction de la configuration des habitats, ce sont différentes formes de sociabilités qui s'établissent. Par exemple les rapports avec le monde extérieur vont être différents pour chaque type de village¹⁷⁶ (groupé ou dispersé).

Par conséquent, à l'époque, l'identité, qui dépend pour une grande partie des terroirs et autres petits pays, se révèle être d'une grande diversité. Chaque petite partie du territoire représente des manières spécifiques de faire, des coutumes, des façons de vivre, des croyances différentes, des traditions, une sociabilité, une langue, bref des originalités qui lui sont propres.

La persistance de ces originalités est notamment expliquée par le fait que les paysans vivaient dans des mondes nous l'avons vu, relativement clos, repliés sur eux même, et du fait de cette relative autarcie, aucune identité plus grande ne se développait, faute de déplacements, de communications et de mélanges culturels.

b. De l'autarcie et de la mobilité

Pourtant la notion d'autarcie qui caractérise la France et plus particulièrement le monde rural à cette époque doit être nuancée. Nuancée, c'est-à-dire qu'à l'opposé, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse, qui en est l'exaltation.

Car si l'on vivait effectivement replié sur son territoire et donc dans un monde relativement clos, les villages pour subsister avaient en réalité besoin d'une ouverture. Aucun d'entre eux ne pouvait se suffire à lui-même. Pour subsister nous l'avons vu, les hommes se déplaçaient au moins entre le village, le bourg et la ville. Ces déplacements étaient nécessaires, ne serait-ce que pour se rendre au marché ou encore à la foire du bourg voisin. On constate également des déplacements vers le village, cela concernait plutôt les marchands, et les artisans ambulants qui faisaient en quelque sorte le chemin inverse, de la ville, en passant par le bourg jusqu'au village.

En réalité, même les villages qui donnaient l'impression de vivre dans l'autosuffisance n'étaient pas totalement fermés au monde extérieur et ne vivaient pas de manière

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ Jean-Pierre Gutton, *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France, solidarités et voisinages du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1979, p. 126.

autarcique. On trouvait dans les campagnes des formes de migrations et de « micro mobilités » mettant à mal cette idée d'autarcie.

C'est en ce sens que de nombreux auteurs ont critiqué cette conception communautaire du village, si bien qu'au début des années 2000, de nombreux ouvrages visant à remettre en cause la notion de sédentarité du monde rural ont été publiés. Plusieurs de ces ouvrages tentaient d'expliquer que le monde rural était non pas caractérisé par des « micro-mobilités » mais bien par des mobilités.

Alain Croix explique ainsi que les villages, dans l'ancienne France étaient ouverts sur l'extérieur¹⁷⁷. Il reproche aux historiens d'avoir construit un mythe : celui de l'enracinement au village, et d'avoir manqué de ce fait, de discernement dans leur méthode. Une critique également formulée par Paul André Rosental qui reproche aux historiens d'avoir trop insisté sur la sédentarité du monde rural, participant au mythe du village comme replié sur lui-même¹⁷⁸. Selon lui, la mobilité était plus qu'un simple mouvement partant des villages pour la ville la plus proche.

Alors face à cette littérature comment se positionner ? La France rurale était-elle une France totalement sédentaire ou l'importance de la mobilité a-t-elle été effectivement minorée ? Et n'est-ce pas là deux options plus au moins caricaturales ? Nous préférons suivre le raisonnement de Jacques Dupâquier lorsqu'il affirme que l'ancienne société rurale était bien plus complexe que cela et surtout, que mobilité et sédentarité n'étaient pas antinomiques¹⁷⁹. Tout l'enjeu étant de comprendre ce que l'on désignait par le terme de mobilité.

Car les villages étaient ouverts sur l'extérieur. La vie des paysans s'organisait dans un cadre qui dépassait toujours celui du village. Dupâquier explique que ce cadre est nommé par les géographes « l'espace habituel » ou « l'espace de vie ». C'est cette notion d'espace de vie qui va permettre de distinguer mobilité habituelle et migration.

Daniel Noin va définir les mobilités habituelles comme étant des mouvements répétitifs, de va et vient, qui ne traduisent aucun changement d'activité, aucune rupture pour les

¹⁷⁷ A. Croix, « L'ouverture des villes sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France. Position de thèse », *Histoire et sociétés rurales*, n° 11, 1999, p. 109-146.

¹⁷⁸ P. A. Rosental, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Edition de l'EHESS, 1999, p. 78.

¹⁷⁹ J. Dupâquier, « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale, enracinement et ouverture : faut-il vraiment choisir ? », *Histoire et sociétés rurales*, n° 18, 2002, p. 121-135.

individus¹⁸⁰. Ces mobilités habituelles étaient celles des chemins que l'on empruntait quotidiennement pour aller travailler, principalement dans l'agriculture. C'était aussi celles pour se rendre au marché, à la foire du bourg voisin. Parfois on allait un peu plus loin, notamment pour se rendre aux fêtes des villages alentours. Ainsi, les villages étaient marqués par des mobilités habituelles, qui se déroulaient dans le cadre de « l'espace habituel ». Il s'agit donc d'un espace connu par les habitants, un espace qui leur est familier. C'est bien là une forme de mobilité, mais qui bien sûr est restreinte.

Toutefois, des mobilités à plus grande échelle existaient. Il s'agissait pour la plupart de migrations saisonnières qui constituaient pour la société rurale une ouverture sur le monde extérieur. Ces migrations saisonnières de courtes durées se découpaient selon les secteurs d'activités : les métiers requérant de la force physique ; les artisanats divers et le commerce, dont principalement celui du bétail ; il s'agissait alors plutôt de migrations hivernales. Les migrations de la belle saison pouvaient engendrer quant à elles, des déplacements des travailleurs du bâtiment¹⁸¹. Parfois, certains déplacements s'avéraient plus longs, sur plusieurs mois.

Mais qu'elles soient de courtes ou de longues durées, ces migrations avaient toutes un point commun : elles ne déracinaient pas les hommes. Il s'agissait, comme l'explique Poussou, d'une mobilité de nécessité¹⁸². On partait ailleurs chercher des ressources qui permettaient ensuite de vivre dans des conditions de vie meilleures une fois revenu sur ses terres. Par conséquent pendant ces migrations l'attachement au pays de départ restait particulièrement fort. On partait tout en gardant à l'esprit un retour certain.

L'idée qui apparaît est que la mobilité (saisonnière à plus ou moins long terme) n'est pas contraire à la sédentarité, et que l'enracinement ne fait pas des sociétés rurales des sociétés non ouvertes sur l'extérieur. Les migrations saisonnières et temporaires renforcent d'ailleurs la sédentarité puisque le but de ces migrations est d'aller chercher des compléments de ressources dans d'autres territoires afin de conforter la vie au village une fois de retour. En outre, il n'y a pas d'incompatibilité entre enracinement et ouverture sur l'extérieur.

¹⁸⁰ D. Noin, *Géographie de la population*, Paris, Masson, 1979, p. 239.

¹⁸¹ J.P. Poussou, « L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois », *Histoire, économie et société*, vol. 21, n° 1, 2002, p. 97-108.

¹⁸² *Ibid.*

En fait tout l'enjeu consiste à ne pas confondre mobilité et migration. Pour parler de migration, il fallait que les individus ressentent un sentiment d'arrachement, un sentiment de déracinement¹⁸³. C'était par exemple le cas, des campagnards qui quittaient leurs villages pour s'installer en ville.

Mais à partir du moment où ils restaient dans l'espace de vie, on ne pouvait pas parler de migrations. D'ailleurs les migrations définitives restaient rares.

Ainsi, on peut considérer que jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la population française a été très peu mobile : si des formes de mobilités existent, elles ne dépassent toutefois pas le cadre de l'espace habituel. La population rurale était donc une population relativement sédentaire : lorsqu'on naissait dans un village, on passait généralement toute sa vie dans le cadre élargi de ce village.

Cette sédentarité s'explique notamment par de faibles moyens de déplacements, autres que la marche et le cheval : les routes sont, nous l'avons dit, relativement en mauvais état. Egalement, cette sédentarité tenait de l'ordre des représentations. On était à l'époque fortement attaché à la terre des ancêtres, au pays d'origine, et comme Poussou l'indique, avoir suffisamment de terre, c'était être à l'abri du besoin¹⁸⁴. Aussi, la mobilité était encore bien souvent associée à un élément péjoratif, associée à la figure des individus « errants » et autres marginaux.

C'est donc ce territoire caractérisé par une multiplicité des pays, des identités, par des vies relativement autarciques, où les mobilités de longues distances se font rares, où l'on est attaché à sa terre, tourné vers son petit territoire local, qui fait face à l'unité politique que l'État est en train de construire après la révolution.

Ainsi, pour revenir à notre question de départ, et à la description que nous venons de faire du territoire français à cette époque, on peut se demander si la population rurale, qui constituait majoritairement le territoire, avait une conscience nationale, si, à la manière de Renan, les paysans avaient conscience d'appartenir à une entité plus grande. On peut légitimement en douter.

¹⁸³ J. Dupâquier, *op. cit.*, p. 121-135.

¹⁸⁴ J.P Poussou, *op. cit.*, p. 97-108.

Bien sûr nous ne voulons pas dire que les paysans n'avaient pas conscience de vivre sur le territoire français, comme le souligne Mona Ozouf dans la préface de l'ouvrage d'Eugen Weber : « français, ils l'étaient de fait. Mais ils n'en avaient qu'une conscience confuse ».

Alors, comment l'État post-révolutionnaire va-t-il faire pour que tous ces individus, vivant dans une multiplicité de pays, voir une collection de petites Frances, toutes plus différentes les unes des autres, deviennent un tout et réussissent à former un ensemble commun ? Comment va-t-on passer des sentiments d'appartenances multiples aux territoires à l'appartenance au seul et unique territoire de l'État-nation ? Comment les populations rurales vont-elles parvenir à se fondre dans un ensemble plus grand ? La conscience nationale peut-elle se fabriquer ?

On serait tenté de répondre par la négative à cette dernière question. Pourtant, cette conscience nationale il va falloir la pousser à se développer, il va falloir l'apprendre, l'intérioriser, car elle n'a rien de spontané. Elle ne s'est effectivement pas construite en un jour, mais relève d'un processus long et surtout cumulatif¹⁸⁵, qui s'est réalisé à des rythmes différents d'un bout à l'autre du territoire français.

Cette conscience nationale, ce sentiment d'appartenance s'est progressivement construit à travers un ensemble d'éléments dont nous pensons qu'aucun ne prévaut sur un autre. Chacun des éléments que nous allons examiner ne permet à lui seul d'expliquer la construction du sentiment national. L'invention de la France, comme l'expliquent Le Bras et Todd, s'apparente à un processus de fabrication d'une nation à partir d'éléments divers et contradictoires¹⁸⁶.

Ce processus de construction de la nation s'adresse à ceux qui constituent à l'époque la majorité de la population française : les ruraux. Pour que se développe chez eux un sentiment national, il va falloir qu'ils prennent conscience qu'ils appartiennent à un ensemble plus grand, qui dépasse le simple cadre de leurs terroirs; qu'ils partagent des intérêts communs avec ce cadre territorial élargi ; il va falloir qu'ils se reconnaissent mutuellement en tant que citoyens à travers une identité ; qu'ils partagent une culture

¹⁸⁵ J. Vigreux, « Les campagnes françaises et la politique (1830-1940) », *Parlements, revue d'histoire politique*, n°5, p. 54-72.

¹⁸⁶ E. Todd., H. Le Bras, *L'invention de la France*, Paris, Gallimard, 2012, 528 p.

commune, et qu'ils aient également envie avant toute chose d'appartenir à cette entité plus grande qu'est la nation.

Par conséquent, si le territoire avait jusqu'alors constitué un instrument utilisé par le politique pour affirmer sa puissance et son pouvoir, il va désormais s'affubler d'un rôle nouveau : devenir un instrument destiné à imposer l'unité de la communauté nationale.

3. De la dimension identitaire du territoire : la construction de la nation (1830-1914)

a. L'intégration de la ruralité au territoire national. Le processus de politisation : du paysan au citoyen français ?

Pour que la nation puisse exister il faut que la population rurale, d'un bout à l'autre du territoire, se reconnaisse en elle. Un des éléments permettant l'intégration des ruraux dans cet ensemble commun qu'est la nation, est ce que l'on appelle communément le processus de politisation des paysans.

Pour que les paysans se sentent appartenir au territoire de l'État-nation, voir que ce sentiment d'appartenance devienne premier chez eux, il va falloir qu'ils développent une conscience politique leur permettant de dépasser le simple cadre de leur localité. Il faut qu'ils prennent conscience que désormais, ce qui se joue à un niveau national les touche et les concerne directement.

Mais comment les paysans vont-ils s'intéresser à la politique ? Qu'est-ce que le processus de politisation à proprement parler ? Comment des individus relativement isolés ont-ils pu prendre conscience du lien existant entre leurs problèmes locaux et les événements nationaux ?

Par « processus de politisation » des ruraux, il s'agit selon les mots de Jean Vigreux « d'un processus de modernisation qui se traduit par la prise en compte des débats et des pratiques qui dépassent, sans le rejeter non plus (c'est important de le spécifier) l'espace local »¹⁸⁷. Il s'agit en fait du processus d'intégration politique à l'espace national.

¹⁸⁷ J. Vigreux, *op. cit.*, p. 54-72.

Le processus de politisation : entre conscience et participation

A partir de cette définition du processus de politisation les auteurs ne vont pas définir la politique de la même manière. Pour Eugène Weber, la politique a trait à la notion de conscience. Les individus peuvent se considérer comme politisés à partir du moment où ils prennent conscience de l'imbrication entre le niveau local et le niveau national, qu'ils prennent conscience que ce qui se passe à un niveau national peut avoir une incidence directe sur le niveau local, qu'il existe une relation dialectique, une interdépendance entre les deux niveaux¹⁸⁸. Pour Melvin Edelstein, la politique renvoie à la notion de participation¹⁸⁹, c'est-à-dire la politique entendue comme la possibilité donnée aux paysans de participer à des événements, à des prises de décisions de types nationales.

Ainsi, à partir des différentes définitions de ce qu'est la politique, conscience ou participation directe, plusieurs éléments sont isolés pour expliquer la politisation des paysans, et les dates d'entrée dans ce processus divergent fortement.

On peut dans un premier temps affirmer que la politisation des campagnes a été un processus particulièrement long car le monde paysan était une véritable mosaïque. De ce fait, chaque petit territoire témoigne d'une politisation nuancée et progressive et d'une grande variété de comportements vis-à-vis de la politique nationale. Il n'y avait pas un, mais plusieurs mondes paysans.

Pour Eugène Weber, puisque la politique se définit comme étant la conscience que les événements nationaux ont un impact sur le niveau local, alors la France rurale ne s'est pas vraiment intéressée à la vie politique jusqu'aux années 1880. Avant cette date, en milieu rural, la politique restait à un stade archaïque c'est-à-dire local et personnel. Il explique que vu des campagnes, l'État étaient considéré par les populations comme simple percepteur des impôts, intervenant également pour imposer l'ordre public¹⁹⁰.

La société villageoise semble avoir toujours gardé ses distances, vis-à-vis des agents du seigneur, puis du roi, et enfin de la République : « tout ce qui vient de l'extérieur doit être

¹⁸⁸ E. Weber, *op. cit.*, p. 294.

¹⁸⁹ M. Edelstein, « La place de la révolution française dans la politisation des paysans », *Annales historiques de la révolution française*, vol. 280, n° 1, 1990, p. 135-149.

¹⁹⁰ E. Weber, *op. cit.*, p. 294.

manié avec précautions et grâce à cette sage réserve, le paysan vit, peut-on dire, sans trop se soucier d'une société nationale qu'il connaît mal et dont il se moque volontiers »¹⁹¹.

En fait pour Weber, les gens des campagnes étaient indifférents aux débats et aux problèmes politiques qui ne les concernaient pas directement. Ils vivaient tournés vers eux-mêmes, vers leur communauté, ils se préoccupaient de leurs « affaires », de leurs soucis locaux.

Certaines parties du territoire résistaient même à l'idée nationale. C'était particulièrement le cas au XIX^e siècle pour le Pays Basque et la Bretagne qui s'apparentaient à des territoires de résistance et pour lesquels le mot patrie ne signifiait pas grand-chose. Comme le dira Jean Rohou (bien plus tard) « l'école primaire où je suis entré en ignorant le français, me parlait dans cette langue de réalités étrangères à ma vie. Dès que j'en sortais, cela n'avait donc aucune influence concrète, et j'en étais peu marqué »¹⁹². Par conséquent pour Weber, centrés sur leurs intérêts locaux les paysans ne parviennent que tardivement (entre 1880 et 1914) au stade de la nation et de l'intérêt collectif.

Si l'on suit en revanche l'autre définition de la politique, comme possibilité donnée aux individus de participer aux décisions politiques à un niveau national, alors le processus de politisation des paysans avait commencé, a contrario de ce qu'avance Weber, bien avant 1880. Plusieurs dates peuvent être arrêtées, correspondant chacune à un événement politique ayant requis la participation des paysans.

Dans un premier temps, on peut très certainement affirmer que la place des paysans dans la vie politique est quasiment nulle avant 1830. En effet, jusqu'à cette date les paysans ont été relativement exclus de la vie politique réservée aux élites. Maurice Agulhon explique que sous la Restauration les paysans ne font absolument pas partie du « pays légal ». Le « cens » de 300 francs (impôt direct annuel) exigé pour participer à l'élection des députés, les écarte évidemment et il n'existe pas d'autres élections¹⁹³. En outre, les conseillers municipaux, les conseillers généraux ou les maires étaient nommés par le gouvernement ou par ses préfets. Et si dans certaines petites communes, il arrive que des paysans fassent partie du conseil municipal, le maire lui, est presque toujours un notable.

¹⁹¹ H. Mendras, *op. cit.*, p. 66.

¹⁹² J. Rohou, *Fils de plouc, tome 1, Le pays, les gens, la vie*, Rennes, Ouest-France, 2011, p. 250.

¹⁹³ M. Agulhon, *Histoire de la France rurale, tome 3, de 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 1992, p. 320.

On peut ainsi affirmer sans trop de difficultés donc, que la paysannerie est exclue de la politique jusqu'en 1830. Elle est d'ailleurs en majeure partie analphabète, très peu instruite, encore peu capable de s'exprimer dans un français correct, certains diront de façon péjorative qu'elle est principalement tournée vers « l'esprit de clocher ».

C'est à partir de 1830 que les premiers signes de politisation vont se faire sentir, même s'ils restent très modestes. Après la révolution de juillet 1830, le « cens » de 300 francs est abaissé à 200 francs, permettant d'ouvrir un peu plus la participation (les électeurs passent de 100.000 à 200.000¹⁹⁴).

La loi du 21 mars 1831 va ensuite donner la possibilité aux ruraux d'élire les conseillers municipaux. Cette loi va alors participer à l'introduction de la politique au village¹⁹⁵. Elle permet aux hommes de se familiariser avec la politique puisqu'ils peuvent désormais se rendre aux urnes pour voter.

Mais, c'est 1848 qui constitue pour beaucoup la date clé et décisive de l'entrée massive des paysans dans la vie politique. Il s'agit de l'instauration du suffrage universel qui permet soudainement aux paysans de détenir la majorité, et de devenir la cible principale des prétendants aux élections. Désormais, les hommes âgés au minimum d'au moins vingt et un ans peuvent se rendre aux urnes comme tous les français. Il faut pour voter se rendre au chef-lieu de canton. Les hommes font alors la route ensemble avec généralement le curé et le maire en tête de cortège.

C'est à partir de cette date, selon de très nombreux auteurs, que l'intérêt pour la chose publique va naître. Selon Maurice Agulhon la démocratie rurale commence son apprentissage « le seul qui vaille, celui de la pratique »¹⁹⁶. Pour beaucoup, la forte participation des ruraux s'explique par le fait qu'ils avaient été familiarisés à la pratique en 1831. La seconde moitié du XIX^e siècle devient ainsi au niveau politique celle des paysans. On vote souvent et à des intervalles réguliers, ce qui contribue à l'éveil des consciences.

¹⁹⁴ A. Moulin, *Les paysans et la société française*, Paris, Seuil, 1988, p. 107.

¹⁹⁵ C. Guionnet, « Elections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la monarchie de juillet », *Revue française de science politique*, vol. 46, n°4, 1996, p. 555-579.

¹⁹⁶ M. Agulhon, *op. cit.*, p. 353.

Ainsi, trois moments fondamentaux, trois dates clés, semblent participer au processus de politisation des paysans : la révolution de juillet 1830, la loi de 1831 et l'instauration du suffrage universel en 1848.

Toutefois on peut ici poser une question : la participation politique des ruraux entraîne-t-elle automatiquement une conscience politique ? En effet, on peut légitimement se demander si les paysans en allant voter pour la toute première fois avaient une conscience politique ? Ces derniers ont pu effectivement se rendre aux urnes, sans savoir conscience de l'impact que pouvait avoir ce geste à un niveau national.

Ainsi, et loin de nous l'idée de mettre tout le monde d'accord, mais nous pensons que la politique, peut plus justement se définir comme la conscience que le fait de participer, par des actes concrets au niveau national, peut avoir une incidence sur le niveau national et également sur le niveau local (et inversement).

Nous pensons ainsi que le processus de politisation est plus justement un mélange de conscience et de participation directe. Bien sûr, cette idée de conscience reste particulièrement complexe à démontrer. Comment savoir si les paysans avaient cette conscience politique ? Vaste question.

Toutefois, le processus de politisation et de responsabilité politique des ruraux passe par d'autres vecteurs que la pratique électorale, c'est d'ailleurs pour cela que nous affirmons qu'il est un processus cumulatif, qui ne s'arrête pas à une série de lois permettant la participation. D'autres facteurs, vont permettre de façon détournée, cette politisation, et plus largement le développement d'une conscience nationale et un sentiment d'appartenance à la nation.

b. D'autres facteurs de politisation, d'ouverture et d'intégration des ruraux à la nation

Le processus de politisation des ruraux, va passer par d'autres éléments que la simple pratique électorale. Plusieurs instruments en apparence déconnectés de la vie politique, vont justement permettre de développer cette conscience politique et plus largement de s'intégrer dans cet ensemble plus grand qu'est la nation. Nous pensons qu'aucun de ces éléments ne prévaut sur un autre, ils forment un ensemble commun car ils sont tous dirigés, explicitement ou implicitement, vers un même but : fondre les territoires dans un seul et unique territoire, celui de l'État-nation, et construire de façon progressive un sentiment d'appartenance nationale au sein des populations rurales.

Engagé à partir de 1830, le processus se renforcera particulièrement sous la troisième République.

L'école

L'un des principaux instruments qui va participer à la construction de la nation est l'école. L'école va jouer un rôle particulièrement important dans l'élimination des particularismes : une nécessité pour la construction d'un ensemble commun.

C'est la loi Guizot, créée sous la monarchie de juillet, qui va permettre le développement et la diffusion de l'enseignement dans les campagnes. De 1832 à 1847 le nombre des écoles primaires passe de 49.092 à 63.028 et le nombre de communes équipées en écoles s'élève de 10.000 à 23.761¹⁹⁷. L'idée se répand auprès des administrateurs que les populations instruites sont moins sujettes aux mouvements de colère qui traversent alors les sociétés pendant les crises cycliques ; elles apparaissent comme plus calmes que les populations ignorantes. L'instruction semble aller dans le sens d'une certaine stabilité de la société¹⁹⁸.

L'école, inculque aux enfants des éléments communs, afin que se développe chez eux un sentiment d'appartenance à la nation. Il s'agit de tirer les enfants hors du stade uniquement local dans lequel ils vivent, en leur montrant qu'ils partagent, quel que soit l'endroit du territoire qu'ils habitent, des références communes. Il faut qu'émerge chez eux un sentiment d'appartenance plus grand que celui de leur petit pays. Rosanvallon explique que l'obsession de former des citoyens, préparés à la vie collective, conscients de leur communauté de destin, va servir de fil conducteur à toutes les réformes en matière d'éducation¹⁹⁹.

Cette communauté de destin se doit notamment de parler une langue commune. A partir du second empire, les patois et autres parlers régionaux sont interdits à l'école car considérés comme arriérés et facteurs de frein au progrès. En 1863, 8.381 communes, sur un total de 37.510, ne parlaient pas français, ce qui représentait près d'un quart de la population. Le ministère de l'instruction publique constatait que 448.328 élèves sur 4.018.427 ne parlaient pas du tout français, et que 1.490.269 le parlaient ou le

¹⁹⁷ P. Goujon, « La première moitié du XIX^e siècle : la condition paysanne », in J.P. Housset (dir.), *Histoire des paysans français, du XVII^e siècle à nos jours*, Paris, Horvath, 1976, p. 189-231.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ P. Rosanvallon, *op. cit.*, p. 108.

comprenaient mais ne pouvaient l'écrire²⁰⁰. Sur 24 des 89 départements du pays, on ne parlait pas français dans plus de la moitié des communes²⁰¹. Par conséquent, le français restait une langue étrangère pour un nombre important d'élèves qui subissaient à l'école des pratiques humiliantes, notamment la pratique bien connue du symbole. Il s'agissait d'un petit objet, qui représentait l'un des symboles du monde rural, un sabot par exemple, et que les élèves récupéraient autour du cou, après s'être mutuellement dénoncés lorsque l'un d'entre eux avait parlé patois. Le dernier à récupérer l'objet à la fin de la journée obtenait ainsi une punition.

Par conséquent, pour fabriquer la nation, une partie de la culture française se voit mise à mal. Elle devient honteuse, péjorative, facteur de frein au progrès. L'utilisation des patois et des parlers régionaux va à l'encontre de l'idée nationale. De plus, l'apprentissage du français a pour but de faire des enfants de véritables citoyens. Ils doivent être capables de lire la presse, et notamment de comprendre les programmes des candidats aux élections. D'ailleurs, on les familiarise au mécanisme des élections, l'école en ce sens devient politisante²⁰². Les instituteurs sont souvent secrétaires de mairie, voire parfois maire du village. L'école et la mairie sont souvent accolées.

Egalement, afin que les enfants puissent s'intégrer dans un ensemble commun, les programmes scolaires doivent inculquer les mêmes éléments.

L'histoire et la géographie, le roman national

L'enseignement de l'histoire et de la géographie va prendre une place particulièrement importante dans l'école de la III^e république. Entrer à l'école c'est, pour les enfants des communes rurales entrer dans un univers similaire, l'univers du même²⁰³. Les programmes sont identiques d'un bout à l'autre du territoire. D'ailleurs tous les enfants reçoivent ce manuel bien connu *Le tour de la France par deux enfants* où ils peuvent suivre au fil des pages, le voyage d'André et Julien, deux orphelins lorrains partis à la recherche d'un oncle et d'une mère sur le territoire.

L'histoire qui est enseignée inculque aux enfants un seul et même passé, une seule et même mémoire, qui nous l'avons dit en référence à Renan, est faite d'oubli, de mythe, de

²⁰⁰ E. Weber, *op. cit.*, p. 93.

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² C. Marache, « La responsabilisation politique du monde paysan dans les campagnes françaises (1830-1930) », *Parlements, revue d'histoire politique*, n° 5, 2006, p. 73-90.

²⁰³ J.F. Chanet, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier-histoires, 1996, p. 49.

reconstruction. Et c'est un genre littéraire qui va servir de modèle narratif. L'école est en effet en charge de la diffusion et de la transmission du « roman national », qui s'apparente à une sorte de grand récit historique, fortement romancé, où les événements s'enchaînent de façon presque naturelle. Ces événements sont le fruit de héros que l'on érige en véritables symboles, sans qui la nation n'aurait pu exister.

Ce roman, pour le rendre plus parlant, plus convaincant, doit trouver des origines, que l'on choisit de faire remonter « aux ancêtres les gaulois » avec la figure plus singulière de Vercingétorix, « héros dont la bravoure efface la défaite face à Jules César »²⁰⁴. Il faut toutefois noter que ce mythe des origines, comme il sera nommé plus tard, n'est pas propre à la troisième république. Carole Reynaud-Paligot remarque qu'en fonction des époques et des enjeux sociaux politiques, la question des origines n'est jamais restée la même et s'est réécrite au fil des siècles. Elle explique qu'à partir du VII^e siècle une première thèse érigeait les Troyens, frères cadets des romains, comme les ancêtres des français. Puis à partir du XV^e siècle, période de troubles et de fortes rivalités entre les royaumes européens, la question des origines s'est renforcée avec la nécessité cette fois de se forger des origines plus nationales. En fait, chaque grande puissance s'est toujours cherchée des ancêtres censés être plus glorieux que ceux des rivaux²⁰⁵. Alors sous la troisième république les gaulois sont choisis pour incarner les ancêtres emblématiques des français. Ils ont été choisis à ce moment-là, mais ce choix aurait pu se porter sur d'autres.

Le roman national met également l'accent sur certaines dates ayant joué un rôle fondamental dans le processus de création de la nation. L'école de la troisième république insiste sur la perte de l'Alsace Lorraine suite à la guerre de 1870. On montre aux enfants directement sur les cartes présentes en classe la perte douloureuse de cette partie du territoire.

La révolution de 1789 prend également une place importante dans le roman national, car elle représente l'acte fondateur de la nation, le moment où cette dernière est censée prendre corps. La révolution incarne une sorte de tournant symbolique car désormais la

²⁰⁴ C. Guy, *Aménager les territoires, de la loi au contrat*, Rennes, PUR, 2008, p. 51.

²⁰⁵ C. Reynaud Paligot, *De l'identité nationale, Science, race et politique en Europe et aux États-Unis XIXe-XX^e siècle*, Paris, PUF, 2011, p. 126

nation, alors en devenir, se compose d'un ensemble d'individus égaux : les particularismes doivent être relégués au second plan.

Enfin, le roman national célèbre un certain folklore. Car si la nation s'invente autour de personnages, de héros, de dates communes, elle se doit de célébrer cet ensemble commun. Les fêtes nationales célèbrent l'union de tous les membres de la nation et ont pour but d'entraîner chez les populations un esprit patriotique.

Ainsi on constate que la nation, s'est construite en France sur certaines réifications que Renan voulait justement éviter : langue commune, intérêts communs, origine ethnique unique. Des éléments qui selon lui ne pouvaient définir à eux seuls une nation.

L'amour de la patrie

Sous la troisième république l'enseignement insiste également sur une notion fortement liée à celle de territoire : la patrie.

La patrie, qui est souvent confondue avec l'idée de nation, bien que n'en étant pas totalement déconnectée n'a pourtant pas la même signification. Alors que l'idée de nation, nous l'avons expliqué, désigne l'idée d'un groupe, d'une communauté humaine, le mot *patrie* vient du latin *patria*, qui signifie terre des aïeux et dérive de *pater* qui veut dire père. La patrie désigne la terre de naissance, le pays où l'on est né et auquel on appartient en tant que citoyen. La patrie c'est le territoire national, le sol sur lequel « nos » pères ont marqué leur empreinte. Elle véhicule en ce sens une notion d'héritage, puisqu'elle désigne le patrimoine, le legs reçu des pères. La patrie est le fruit de l'histoire et des générations qui se sont succédées sur son sol.

L'avènement de la notion de patrie remonte peu avant la révolution française qui en fera par la suite l'exaltation. En 1792, la Marseillaise s'adresse au peuple, et, comme l'indique le premier vers, aux « enfants de la patrie » lorsque la guerre contre l'Autriche est déclarée. Il s'agit d'un chant de guerre, accompagnant les hommes au combat, mais également d'un chant patriotique visant justement à défendre, à servir la patrie. C'est d'ailleurs à cette époque que le mot patriotisme apparaît. Le patriotisme s'entend et se comprend comme un sentiment d'appartenance, d'attachement profond de l'individu à son pays et témoigne en ce sens d'une dimension affective très forte. Le patriotisme soutient également une notion de dévouement, de sacrifice. Le citoyen, le patriote, doit être prêt à défendre sa patrie, à défendre la terre de ses ancêtres en période de trouble et de

guerre. Toutefois, le terme ne doit pas être confondu avec celui de nationalisme. Le nationalisme, ou plutôt les nationalismes, correspondent à une exaltation du sentiment national. Le nationalisme véhicule une dimension de repli, de fermeture, d'exclusion de l'autre. On peut être patriote sans être nationaliste.

La notion de patrie va être « ravivée » sous la troisième république. Les enfants reçoivent, principalement au travers de deux institutions que sont l'école et le service militaire, une « éducation » à l'amour de la patrie. Être patriote c'est être républicain. D'ailleurs la langue, l'histoire, sont inculquées aux enfants au nom de la patrie, de l'amour de la patrie. Parler français par exemple, c'est faire acte de patriotisme, s'approprier la république.

La perte de l'Alsace-Lorraine que nous évoquions joue un rôle central dans l'exaltation du discours sur la patrie car c'est bien cette dernière qui a été atteinte et mutilée. Cela ravive la notion de sacrifice : les hommes doivent être prêts à mourir pour la patrie, c'est d'ailleurs cette formulation que l'on retrouve gravée sur les monuments aux morts dressés dans les communes en mémoire des enfants « morts pour la patrie ».

On remarquera que c'est d'ailleurs sous la troisième république, en 1879, que la Marseillaise sera définitivement adoptée comme hymne national.

Il faut toutefois noter que l'on trouve le vocabulaire de « petite patrie » désignant la région, la ville de naissance. D'ailleurs dans la première partie de ce travail nous avons cité les travaux d'Anne Marie Thiesse qui a montré qu'à l'école la « petite patrie » permettait d'enseigner l'amour de la grande, et que les pays d'appartenance n'étaient en aucun cas niés²⁰⁶. Ils permettaient de faire le lien entre petite et grande patrie afin d'éviter que le patriotisme soit une idée abstraite.

Ainsi, bien que l'école ait joué un rôle fondamental dans la construction de la nation, dans la construction du patriotisme, et dans l'intégration de la population rurale en son sein, d'autres éléments vont également participer à l'ouverture des campagnes et à leur intégration dans un ensemble commun.

Le développement des moyens de communication

Un élément des plus importants dans l'ouverture des campagnes et leur intégration au territoire national est bien sûr le développement des moyens de communication. Les

²⁰⁶ A.M Thiesse, *Ils apprenaient...op. cit.*, p. 40.

progrès techniques vont permettre un désenclavement progressif des campagnes, qui avaient été jusqu'alors largement mises à l'écart des axes principaux, expliquant ainsi leurs difficultés à communiquer avec l'extérieur. C'est une nouvelle fois l'administration des Ponts et Chaussées qui est chargée de mettre en œuvre le plan de développement des moyens de communication dont le maillage permet de poursuivre l'unification du territoire.

Progressivement, sous l'Empire, le réseau de routes nationales et départementales réalisé sous l'Ancien Régime se voit restauré et amélioré. Il vise à quadriller l'ensemble du territoire. Viennent également s'ajouter près de cinq cent mille kilomètres de chemins d'intérêt local permettant de desservir les petites communes les plus reculées²⁰⁷.

Quant au réseau ferré, qui constitue la plus grande innovation de ce siècle, le plan d'ensemble de la France est opérationnel en 1842. Les grandes villes se voient toutes reliées à Paris, entraînant la naissance du fameux réseau en « toile d'araignée ». Ce choix d'un réseau en étoile vers Paris, symbole du centralisme, est le fait d'Alexis Legrand, alors directeur général des Ponts et Chaussées.

Au fur et à mesure que se développent les moyens de transport, les campagnes s'ouvrent progressivement et communiquent avec l'extérieur.

C'est d'ailleurs en partie grâce au déploiement de ces moyens de communication que les idées politiques se développent et peuvent circuler. En effet, on peut également expliquer l'absence ou la faible conscience politique qu'avaient les paysans par le fait qu'ils vivaient dans un isolement relatif. C'est d'ailleurs, entre autres, comme cela nous l'avons évoqué dans la partie précédente que Marx explique le développement de la conscience politique des classes.

De là à dire que les paysans ont formé une classe à partir du moment où ils ont développé une conscience politique, il y a un pas, mais l'idée d'un développement des idées politiques suite au développement des moyens de communication est importante.

²⁰⁷A. Picon, *L'invention de l'ingénieur moderne, l'école des Ponts et Chaussées (1747-1851)*, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts et chaussées, 1993, p. 354.

L'exode rural

L'exode rural constitue l'un des éléments essentiels de l'ouverture des campagnes à la ville, et plus largement au territoire national. Avec l'entrée dans la modernité, l'industrie se développe en ville, nécessitant une main d'œuvre importante, alors que dans les campagnes le progrès des techniques réduit fortement l'emploi. Le mouvement migratoire débute dans les années 1830, il s'agit d'une émigration au départ des campagnes pour la ville, qui touche les couches les plus pauvres de la population rurale.

Le mouvement s'amplifie à partir de 1850 : cinq cent quatre-vingt mille départs ont lieu entre 1851 et 1856, puis s'intensifie jusqu'en 1881 où le phénomène de l'exode touche un million sept cent mille personnes²⁰⁸.

L'exode rural se définit comme une émigration définitive, à ne pas confondre avec les migrations temporaires que nous avons évoquées dans un point précédent et qui elles, permettent le retour au village, à la terre d'origine. D'ailleurs à mesure que les migrations temporaires vont s'affaiblir suite à la disparition de certaines activités, l'exode rural va se mettre en place.

Les départs ne sont pas exclusivement liés aux départements de montagne, comme dans le Massif Central : les bocages de Normandie, la vallée de la Garonne, mais aussi la Lorraine et l'Alsace sont largement concernés²⁰⁹. Ceux qui s'en vont sont des jeunes et principalement des jeunes hommes qui espèrent de meilleures conditions de vie mais également échapper à l'emprise du milieu familial qui existait dans les villages.

Il faudra attendre l'entre-deux guerres pour que le phénomène d'exode se généralise.

Les campagnes voient partir une partie de leur population, ce qui entraîne une situation de dépeuplement, et progressivement la mort de certains petits commerces. La campagne devient un lieu associé à l'isolement, aux faibles progrès techniques, au conservatisme, à une certaine immobilité, aux traditions, à l'emprise de la famille. Elle apparaît comme étant tout le contraire de ce que représente alors la ville, symbole du progrès technique.

C'est d'ailleurs aux alentours de 1830 que se renforce en ce sens l'opposition entre ville et campagne. Une opposition, nous l'avons évoquée dans la partie précédente, que l'on retrouve une nouvelle fois chez Marx. Dans *L'idéologie allemande* il explique que

²⁰⁸ Y. Jean, M. Périgord, *op. cit.*, p. 36.

²⁰⁹ A. Moulin, *op. cit.*, p. 89.

l'opposition entre la ville et la campagne repose notamment sur la division du travail, qui repose sur la propriété privée des moyens de production et crée ainsi deux grandes classes opposées. La ville apparaît pour Marx comme le lieu de la concentration, notamment des instruments de production, et le lieu de l'accumulation du capital. La campagne quant à elle, se trouve dans une position de domination voire d'exploitation.

Cette opposition entre la ville et la campagne, particulièrement forte et représentative de la société au XIX^e siècle, continuera d'exister jusque dans les années 1950-1960 et encore bien plus tard dans les représentations.

Toutefois, si la ville est le lieu vers lequel on part, qu'elle attire par son mode de vie, sa modernité, son langage, elle incarne un monde incertain, presque effrayant. Les villes s'apparentent bien souvent à des univers plutôt lugubres, monotones, marqués par l'ennui : « il y avait les cartes et la pipe. Il y avait les promenades rituelles. Il y avait de temps en temps un procès excitant. Il y avait éventuellement la gare : les badauds oisifs s'y retrouvaient pour regarder passer les trains » et « il y avait aussi, bien sûr, les ragots et les bruits. Et par-dessus tout, il y avait le club et le café »²¹⁰.

Le café joue d'ailleurs un rôle important dans la diffusion des idées, notamment politiques. Il contribue à l'éveil voir même à la formation politique des ruraux²¹¹. Il constitue, avec les auberges des lieux de sociabilité pour les hommes. On s'y retrouve pour discuter de la politique, pour lire la presse, pour commenter les programmes des candidats aux diverses élections, pour échanger des points de vue, parfois de manière virulente (l'alcool aidant). Ainsi, à travers le café, ce qu'on y lit des événements de types nationaux, ce qu'on y discute, les hommes sont au contact d'un environnement beaucoup plus grand.

De l'extension du territoire national : les conquêtes coloniales

Ainsi, l'école, l'histoire et la géographie, la langue française, le développement des moyens de communication, la politisation des ruraux, la mobilité et notamment l'exode rural sont autant d'instruments participant à une même entreprise : construire la nation.

²¹⁰ E. Weber, *op. cit.*, p. 286.

²¹¹ C. Marache, *op. cit.*, p.73-90.

Lorsque l'on désigne la France, on parle donc du territoire, du territoire de l'État-nation. Le mot s'écrit exclusivement au singulier, il désigne l'espace national, que l'on nomme communément l'hexagone. Pourtant la France n'est pas uniquement l'hexagone.

En effet l'histoire de la France a toujours été marquée par la conquête. Nous l'avons vu, les conquêtes coloniales ont débuté peu de temps avant le règne de Louis XIV. On parle en ce sens du premier empire colonial français qui comprend notamment les Antilles, la Guyane, la Réunion, Saint Pierre et Miquelon, ainsi que des comptoirs en Inde.

Dans la période que nous étudions plus spécifiquement dans ce point, la France, a conservé de son premier empire colonial, ses plus « vieilles colonies », celles dont la possession remonte aux XVI^e et XVII^e siècles : Antilles, Saint Pierre et Miquelon, Guyane, Ile de la Réunion et va également coloniser certaines parties de l'Afrique. Il s'agit du second empire colonial français.

Les colonies présentent dans un premier temps un intérêt économique certain pour la métropole, car elles permettent d'importer des produits, dits « exotiques » dont elle ne dispose pas. L'empire permet à la métropole de vivre dans une véritable autarcie en important également du café, du thé, du cacao.

Dans un second temps les colonies constituent un moyen d'affirmer la puissance de l'État-nation. Chaque grande nation digne de ce nom « se doit » d'avoir un empire colonial, marque de sa puissance et de sa grandeur.

À l'intérieur des colonies, la France impose sa domination à travers un discours colonial fondé sur les idées républicaines telles que la liberté ou encore l'égalité, que le pouvoir politique souhaite y transposer. Il s'agit en quelque sorte de promouvoir le modèle français. Le principe d'unité, qui est au même moment tant recherché à l'intérieur de la métropole, « est projeté comme un principe à étendre à l'ensemble de l'espace colonial conquis ou promis à la conquête »²¹². Ainsi l'acte de conquête apparaît comme « un des prolongements naturels de la République ».

La métropole affirme une volonté civilisatrice. On peut même parler d'une idéologie coloniale qui se donne pour mission de civiliser et d'éduquer les indigènes de façon à les amener vers le progrès. La colonisation permettrait aux autochtones de se développer, sur

²¹² P. Blanchard., N. Blancel, « La fondation du républicanisme colonial. Retour sur une généalogie politique », *Mouvements*, n° 38, 2005, p. 26-33.

le modèle de la civilisation occidentale, considérée comme supérieure. Civiliser les races inférieures apparaît comme un droit voire comme un devoir.

Il se joue dans le rapport de la métropole à ses colonies un aspect fondamental de la question territoriale. C'est toute la question de l'appropriation, de la conquête, de la domination qui se pose.

A travers la colonisation, la métropole s'accapare des terres qui ne lui appartiennent pas. Elle s'approprie la production, les ressources naturelles, exploite voire même surexploite une partie des richesses locales, modifie les manières de vivre des autochtones. La métropole en instituant un rapport de domination transforme le territoire de « l'autre » et même littéralement « l'autre » en question. Comme le dit Yves Charles Zarka l'appropriation coloniale repose sur une triple usurpation des terres, des cultures et des personnes²¹³.

D'ailleurs, les habitants des colonies françaises ne bénéficient pas des mêmes droits et du même statut que ceux de la métropole. Avec l'abolition de l'esclavage en 1848, ils sont considérés comme sujet de l'empire et non comme citoyen français.

Il faudra attendre la période de la décolonisation (de 1945 à 1962) pour que les choses changent, progressivement, et de façon très différente d'un endroit à l'autre car le colonialisme n'a pas été le même partout.

La loi de départementalisation du 19 mars 1946, va permettre à la situation d'évoluer. A partir de cette date le mot colonial va être remplacé par le mot outre-mer. En ce sens, le ministère des colonies devient le ministère de l'outre-mer²¹⁴. A l'exception de l'Algérie, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française s'érigent en départements français que l'on nommera les départements d'outre-mer (DOM). Leur organisation est la même que celle des départements et régions de métropoles. La nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon, deviennent des territoires d'outre-mer (TOM).

²¹³ Y.C. Zarka, *L'inappropriabilité de la terre, principe d'une refondation philosophie face aux enjeux de notre temps*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 29.

²¹⁴ J. Frémeaux, « Les empires coloniaux : la question territoriale », *Cités*, n°20, 2004, p. 79-90.

Dans la constitution de 1958, on peut retrouver pour qualifier les DOM TOM la notion de « territoires d'outre-mer ». En ce sens la constitution de 1958 ne fait aucune différence entre les départements métropolitains et ceux situés outre-mer. L'article 72 dans son énumération des collectivités de la République cite « les communes, les départements, les territoires d'outre-mer ».

Ainsi lorsqu'on parle de la France, désormais on ne parle plus de la France et de son empire colonial, on parle de la France et des territoires d'outre-mer. De 1946 à 1982 lorsque le pluriel est utilisé pour la notion de territoire, on désigne exclusivement les territoires d'outre-mer. D'ailleurs on a tendance dans le langage courant à séparer les deux termes, on parle en ce sens de la France et des territoires d'outre-mer, alors que les deux termes sont censés désigner une même réalité, la France.

Le géographe Yves Lacoste souligne qu'aujourd'hui une grande partie de la situation des anciens territoires colonisés, que ce soit d'un point de vue économique ou culturel, est dans une grande mesure la conséquence de la colonisation, des choix politiques, des décisions qui ont été prises dans cette période, et de la décolonisation qui s'en est suivie. Il souligne également la grande diversité des situations postcoloniales²¹⁵.

c. De l'imbrication du local et du national

L'état a donc organisé en profondeur la société durant les XIX^e et XX^e siècles et comme le dit Jean Viard : « Autrement dit, ces lieux et ces hommes n'avaient aucune raison de former une nation commune. Seuls les hasards de l'histoire et une volonté politique forte, des capétiens aux jacobins, ont construit ce pays. A coup de règles sur les doigts et de guerres communes, les enfants de ce patchwork-là finirent par parler le français dans les écoles de la République et par partager ses fiertés »²¹⁶.

L'histoire de la France peut dans une certaine mesure (et sans aucune comparaison avec la précédente) s'apparenter à l'histoire d'une conquête intérieure, celle d'une république partie à la conquête des territoires français pour les fondre dans un ensemble plus grand.

²¹⁵ Y. Lacoste, « La question post coloniale », *Hérodote*, numéro 120, 2006, p. 5-27.

²¹⁶ J. Viard, « Dire la terre politique », in J.F Gleizes (dir.), *Des territoires à penser*, Paris, Edition de l'Aube, 2015, p. 21.

La France s'est érigée en une véritable nation, à coup d'éléments incorporés, d'expériences communes partagées. Ce fut là un processus long, cumulatif, jouant contre le local, et à des rythmes très différents d'un bout à l'autre du territoire.

Pourtant, même s'il traduit une certaine « vérité », ce que l'on pourrait qualifier de « grand récit de la construction de la nation » doit être nuancé au risque de paraître un peu trop « excessif » ou de s'apparenter à un véritable mythe, qui comme son nom l'indique ne traduirait pas tout à fait la réalité.

Sur l'identité

Dans ce récit de la nation une certaine réalité transparait. La France a réussi à intégrer les terroirs à la communauté nationale. Elle est parvenue à créer une certaine unité qui n'existait pas auparavant. Bref, l'État a réussi à fabriquer la nation.

Ce récit est celui de la construction d'un véritable imaginaire contre le local, dont « l'autonomie » sur le plan identitaire semble largement remise en question. On ne peut effectivement que constater l'affaiblissement de certaines pratiques liées aux territoires locaux, aux identités locales, progressivement mises à mal à mesure de l'ouverture des territoires sur l'extérieur. Le modèle de la sociabilité villageoise laisse place à un modèle plus urbain, la pratique de la veillée disparaît, remplacée par celle du café, la vie associative introduit un temps de loisir, méconnu auparavant des paysans, certaines manifestations locales laissent place à des cérémonies républicaines, telle que la fête du 14 juillet par exemple ; enfin un sentiment de honte se juxtapose parfois à des pratiques désormais moins légitimes.

L'ensemble de ces transformations aboutit à la perte de certaines spécificités qui constituaient les identités locales. Pierre Vallin affirme que l'action de l'État a arraché le paysan de son coin de village pour le faire adhérer à la grande communauté nationale, parlant d'une déterritorialisation de l'identité au profit d'une identité nationale²¹⁷.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si se développe au même moment une vague d'intérêt pour les études folkloriques, aux alentours de 1870. On commence à regarder le monde paysan, les pratiques locales comme étant en voie de disparition.

²¹⁷ P. Vallin (1980) *Les paysans Limousins et le pouvoir 1870-1914. Comportements et vie politique ruraux*. Thèse de doctorat : science politique. Paris : Université Paris Dauphine.

Pourtant, si nous concédons que la construction de la nation a sérieusement escamoté le local, nous pensons que la conclusion de ce processus qui consiste à affirmer la négation totale des appartenances et des sentiments identitaires locaux, doit être nuancée. Car si l'identité nationale s'est imposée comme l'identité la plus légitime, elle n'est pas venue nier de façon définitive les terroirs d'origine, les sentiments d'appartenance aux pays.

Dans un premier temps il convient de ne pas négliger le rôle de la commune dans la construction de la nation. Hubert Pérès qui s'interroge sur ce grand récit national explique que la commune a joué un rôle fondamental dans l'imposition de la nation. Car si l'on a tendance à expliquer ce processus à travers l'imposition d'un certain nombre d'instruments tels que l'école, le service militaire, la fête nationale, il explique qu'on ne s'est guère interrogé sur les « conséquences identitaires de leur localisation spatiale »²¹⁸.

Car ces différentes institutions, en s'implantant localement sur le territoire de la commune, n'ont pas détruit la communauté qui y vivait, mais ont participé à la renforcer. Elles ont certes joué un rôle essentiel dans la construction de l'identité nationale mais « moins parce qu'elles auraient été des instances performantes d'inculcation mentale parvenant à faire « croire » à la nation, que par leur installation prégnante dans la vie quotidienne des individus »²¹⁹.

C'est également ce que met en avant Maurice Agulhon dans ses analyses concernant le processus de politisation des paysans. Il explique que la commune a joué un rôle fondamental dans ce processus en ce sens que le « civisme de la commune a préparé la voie à un civisme de la République » ; « Les institutions qui assurèrent le travail d'élaboration de l'identité nationale se sont appuyées sur une identité locale qu'elles ont produite et reproduite »²²⁰. Il explique que l'espace villageois se transformait en une sorte de microcosme de l'espace national et ainsi les individus avaient la conviction d'appartenir à une communauté villageoise incluse dans la nation.

De ce fait pour bon nombre d'auteurs, le processus d'intégration à la nation n'a pas entraîné un abandon des identités et des particularismes locaux. Il n'y a pas eu

²¹⁸ H. Pérès, « Identité communale, République et communalisation. A propos des monuments aux morts des villages », *Revue française de science politique*, vol.39, n° 5, 1989, p. 665-682.

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ M. Agulhon, *La République au village*, Paris, Seuil, 1979, p. 325.

d'uniformisation totale des cultures (contrairement à ce qu'affirme notamment Eugen Weber).

On peut ainsi nuancer le propos consistant à affirmer la victoire de l'identité nationale dans le processus de construction de la nation, et parler plus justement d'un processus cumulatif, d'une juxtaposition entre identité nationale et identités locales, qui en réalité coexistaient (même si nous ne nions pas que cette coexistence ne se soit pas déroulée sans difficultés).

D'ailleurs si certains instruments ont effectivement permis à des milliers d'individus de prendre conscience qu'ils appartenaient à un ensemble plus grand, ces derniers gardaient en réalité toujours un lien avec leurs pays, leurs terroirs d'origine. Par exemple, si les hommes à travers le service militaire prenaient part à un conflit national, ils correspondaient régulièrement avec leurs familles restées au village et surtout, ils gardaient à l'esprit un retour proche. C'est d'ailleurs sous la troisième république que se mettent en place les réseaux amicalistes qui permettent aux immigrants, souvent partis dans les grandes villes pour travailler, de garder un lien avec leur terroir d'origine, en attendant ce possible retour²²¹.

Par conséquent, on constate toujours un lien d'aller et retour entre nation et village, village et nation, le local et la nation étaient en réalité toujours imbriqués.

Ronan Le Coadic souligne ce double mouvement pour le cas de la Bretagne²²². Il explique que si lors de la première modernité le processus de construction de l'État-nation à travers l'imposition de certains éléments a fonctionné en Bretagne, puisque les bretons ont pris progressivement conscience de leur identité de français, à travers le développement des moyens de communication, le service militaire ou encore les migrations, notamment vers Paris, cette identité ne vient toutefois pas mettre à mal l'attachement qu'ils ressentent vis-à-vis du *bro*, c'est-à-dire du pays (un terme toutefois à dimension variable). Par conséquent, l'identité des bretons est à cette période liée à une « double filiation territoriale », entre territoire national et *bro*, c'est-à-dire l'identité liée au pays, à la terre, à la commune.

²²¹ H. Pères *op. cit.*, p. 665-682.

²²² R. Le Coadic, « De la carte d'identité à l'identité à la carte », in F. Guérin-Pace., E. Filippova, *Ces lieux qui nous habitent : identités des territoires, territoires des identités*, Paris, Edition de l'Aube, p. 117-133.

Ainsi, concernant le lien entre identité nationale et identités locales, nous pensons que tout est affaire de nuance dans le propos et d'échelle d'observation. Car en effet si l'on prend de la hauteur afin d'obtenir une vue d'ensemble on ne peut que constater le pouvoir et la force du processus d'homogénéisation. Mais si on se place à l'échelle micro, si on affine le niveau d'analyse, par exemple à l'échelle communale, on constate que perdure encore des nombreux particularismes.

Par conséquent, les appartenances territoriales, les identités locales, n'ont pas été niées suite au processus de construction de l'État-nation, même si bien sûr elles ont été rudement mises à mal, au travers de pratiques souvent douteuses, comme celles décrites à l'école. Tout est donc une question de nuance au niveau du propos.

Sur la politique

Politiquement on peut se poser une question similaire : les territoires locaux n'avaient-ils aucune épaisseur politique face à la puissance centrale de l'État-nation, de l'administration ?

Car en effet cette période se caractérise par la prédominance d'un État central, particulièrement dirigiste. L'intervention dans les territoires du local était le fruit de l'État qui organisait son action de manière centralisée et ascendante. Il pilotait littéralement les politiques publiques, décidait des mesures à prendre et ensuite les appliquait au niveau local, de manière uniforme. Les territoires locaux n'avaient donc qu'une faible marge de manœuvre, ils étaient largement escamotés et ne bénéficiaient pas d'un pouvoir de décision. D'ailleurs des notions telles qu'unité nationale, souveraineté nationale, intérêt général ne font aucunement référence à la dimension locale²²³.

La France, dévalorisait constamment la capacité des autorités locales à organiser leur rapport au territoire. On doutait de la capacité de l' élu à mettre en œuvre des politiques publiques, ce dernier était constamment suspecté de corruption²²⁴. A l'époque, la distance était un gage d'efficacité. Le développement local qui sera bien plus tard, dans les années quatre-vingt le moteur des politiques publiques, était à cette époque l'affaire du centre, de Paris.

²²³ A. Mabileau, « Les génies invisibles du local. Faux-semblants et dynamiques de la décentralisation », *Revue de science politique*, vol. 47, n° 3, 1997, p. 340-376.

²²⁴ P. Muller, « Les politiques publiques entre secteurs et territoires », *Revue politiques et management public*, vol. 8, n° 3, 1990, p. 19-33.

Pourtant si c'est bien l'État central qui s'est politiquement imposé face au local (au moins jusqu'au début des années quatre-vingt), le propos doit être une nouvelle fois nuancé.

Car en réalité, la dimension politique du local, n'était pas totalement évacuée. Philippe Estebe voit même dans l'imbrication local-national une spécificité propre à la France²²⁵. Que signifie alors cette imbrication ?

Elle s'effectuait à travers plusieurs éléments.

La troisième République a, si l'on peut dire, appuyé la mise en place de la dimension sociale du territoire. Le géographe explique que cette période a été marquée par un principe d'égalité : l'égalité des droits. Ce principe signifiait que, quel que soit le lieu où l'on habitait, chacun devait avoir accès, de façon égalitaire à un ensemble de services. C'est en ce sens que l'État central a maillé progressivement l'ensemble du territoire de ses services publics de type nationaux : EDF, SNCF, La poste, en situation de monopole. Le but recherché par ce maillage du territoire consistait en une égalité des territoires. Dans une France encore relativement peu mobile, chacun devait pouvoir bénéficier des services à proximité de chez lui et aucun territoire ne devait être délaissé.

Le territoire s'est donc vu équipé d'un large réseau de bureaux de poste, d'un ensemble de petites gares SNCF, si bien que l'État était présent jusque dans les territoires les plus reculés. On pourrait même dire que les services de l'État quadrillaient littéralement le territoire (rappelons que pour Michel Foucault le quadrillage est un mode d'investissement de l'espace permettant à l'État d'asseoir son pouvoir).

Estebe explique que ces monopoles nationaux opéraient des transferts invisibles entre les villes et les campagnes, renforçant ainsi l'alliance État-territoires et par là même la dimension sociale du territoire qu'est la solidarité.

Surtout, ce quadrillage du territoire à travers les services publics témoigne d'une discrimination positive en faveur des espaces ruraux, qui n'étaient en rien délaissés, bien au contraire, et ce pour une raison précise. En fait, dès la troisième république, les communes rurales bénéficient d'une représentation politique importante : les maires des communes rurales ont un poids considérable au niveau national. D'ailleurs la place qu'occupe la paysannerie dans l'administration des communes françaises dès le XIX^e

²²⁵ P. Estebe, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris, PUF, 2015, p. 31.

siècle ne cessera de s'élargir²²⁶. Jean Yves Nevers note que les maires agriculteurs représentent plus du tiers de l'ensemble des maires de l'échantillon de l'enquête Agulhon-Girard²²⁷ dès 1811 et plus de 40% en 1850. A cette date, ils sont très largement majoritaires dans les 15 600 communes rurales de moins de 500 habitants, où vivent près de cinq millions d'habitants et ils constituent une importante minorité (environ 35 %) dans les 18 000 autres communes de la France rurale, dans les communes entre 500 et 2000 habitants qui regroupent alors près de la moitié de la population française. A la suite des élections municipales de 1953, plus de la moitié des communes françaises ont un maire agriculteur.

En réalité Philippe Estebe explique qu'une sorte de « pacte implicite »²²⁸ a toujours été passé avec les représentants du monde rural, qui ont bénéficié d'un traitement de faveur au vu du poids politique et électoral qu'ils représentaient. Et, pour s'assurer de l'adhésion des ruraux à la République, il fallait notamment les traiter à égalité avec les villes. Ainsi dès la troisième république, les territoires ruraux reçoivent de nombreux équipements et bénéficient de transferts financiers de la ville.

La conséquence de ce pacte implicite se fait encore sentir aujourd'hui puisqu'il existe un espace politique rural important.

Les maires des communes rurales étaient d'ailleurs fortement présents dans ce système bien connu de la « régulation croisée », système permettant de rendre compte de l'imbrication du local et du centre. Ce système mis en place sous la troisième république et renforcé bien plus tard dans les années cinquante, sera mis au jour par les sociologues des organisations dans les années soixante/soixante-dix.

Le modèle de la régulation croisée a mis en avant les rapports implicites qu'entretenaient l'échelon local et l'échelon national. Il a permis de montrer que le local n'était pas qu'un simple niveau qui exécutait les décisions du centre, de l'État central, sans aucune autonomie, aucune marge de manoeuvre. En fait, des coopérations implicites existaient entre certains élus locaux et certains fonctionnaires de l'État. Il s'agissait de petits « arrangements » cachés, d'aides mutuelles, d'informations échangées, permettant à

²²⁶ Jean Yves Nevers, Les maires agriculteurs : des élus comme les autres ? In : association française de sciences politiques, *Les agriculteurs et la politique depuis 1970*. Paris, 1-2 décembre 1987. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00259602/document> (consulté le 03.07.16)

²²⁷ M. Agulhon., L. Girard, *Les maires en France du consulat à nos jours*, Paris, publication de la Sorbonne, 1986, 462 p.

²²⁸ P. Estebe, *op. cit.*, p.19.

l'action publique de bien se dérouler. Local et national étaient reliés à travers une sorte de réseau de liens, qui unissaient les élus locaux et les bureaucrates si bien que Renaud Epstein parle d'un « jacobinisme français apprivoisé par le local »²²⁹.

Ainsi les territoires ruraux, les territoires du local, n'étaient pas sans prises sur les décisions politiques venant du centre, même si bien sûr il s'agissait comme le dit Epstein d'adaptations limitées. Mais ce modèle de la régulation croisée permet de montrer que le niveau local était pris en compte dans la vie politique nationale.

A travers ce point nous avons souhaité comprendre la construction de la nation en France et les rapports entretenus entre territoire national et territoires locaux.

Nous pensons que ce processus de construction de l'État-nation « s'achève » avec la première guerre mondiale, qui constitue un événement essentiel dans le développement des sentiments d'appartenance. En effet, la guerre de 1914-1918, marque pour beaucoup d'observateurs le point culminant de la construction de la nation et de l'intégration des ruraux au territoire national. Des milliers d'hommes appelés au front, prennent part à un conflit d'ordre international, dont la dimension les dépasse parfois totalement. Un grand nombre d'entre eux quittent d'ailleurs pour la première fois leur territoire local, vers des régions qui leurs sont encore totalement inconnues. Beaucoup mourront « pour la nation ».

La guerre représente un tournant qui permet à de nombreux hommes et femmes de développer une conscience et un sentiment national. Comme le dit Ernest Renan, la souffrance en commun, unit plus que la joie²³⁰.

La première guerre mondiale entraîne évidemment une période trouble pour le territoire.

Certaines parties du pays sont totalement détruites, essentiellement au nord-est et le territoire est largement désorganisé.

La loi du 17 avril 1919, dite « charte des sinistrés » engage la reconstruction des zones qui ont été détruites. Un certain nombre de destructions sont répertoriées et classées comme pouvant être prises en charge par l'État. Toutefois cette prise en charge est parfois délicate car pour obtenir réparation les sinistrés doivent constituer un dossier répertoriant

²²⁹ R. Epstein, « Gouverner à distance, quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, n° 319, 2005, p. 96-112.

²³⁰ E. Renan, *op. cit.*, p. 32.

les dommages qu'ils ont subis avec à l'appui un ensemble de pièces justificatives, et beaucoup n'ont parfois pas les compétences pour le faire.

La même année naît une innovation en matière d'organisation du territoire. Afin de mieux coordonner l'action économique (notamment pour accélérer la reconstruction du pays) dix-sept régions économiques ou plutôt dix-sept groupements d'intérêts régionaux, dites régions Clémentel, sont instituées. Ces entités fonctionnent avec le groupement des Chambres de Commerce sur le principe de leur libre adhésion. Cette tentative de régionaliser les pouvoirs économiques sera peu concluante, mais marque toutefois une première reconnaissance de la réalité économique régionale en France.

D'un point de vue interne, la guerre a entraîné une régression brutale des coutumes et des pratiques qui caractérisaient le monde rural. Beaucoup de ruraux sont partis vers les villes, qui ne cessent de s'étendre. Elles prennent une importance de plus en plus considérable dans le paysage. Les progrès de l'industrie nécessitent une main d'œuvre toujours plus conséquente, si bien qu'à partir des années vingt, la France fera appel à une main d'œuvre étrangère, principalement européenne, pour compenser les pertes liées à la guerre au sein de la population active française.

A partir des années trente, la population rurale baisse alors avec lenteur. Elle représente encore la moitié de la population active et l'agriculture occupe toujours une place d'importance dans l'économie car elle bénéficie notamment d'une protection de la part de l'État et surtout du Sénat. Il faudra attendre 1936 pour que la population urbaine représente une timide majorité sur le territoire français avec 52,5%. Les ouvriers y tiennent alors la première place²³¹.

La seconde guerre mondiale viendra une nouvelle fois bouleverser l'organisation du territoire. Si bien qu'après cette date, le territoire va changer de statut, de rôle. Après avoir été un instrument de domination visant à imposer un pouvoir, après avoir été un vecteur d'assimilation, le territoire devient un objet pour l'État central²³².

²³¹ H. Dubief, *Le déclin de la III République*, Paris, Seuil, 1976, p. 79.

²³² D. Behar., P. Estèbe, « L'État peut-il avoir un projet pour le territoire ? », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 82, 1999, p. 80-91.

4. Le territoire français : préoccupation centrale de l'action publique (1945-1970)

a. Le territoire un objet central à aménager

L'après seconde guerre mondiale : un territoire déséquilibré et inégalitaire

Si la préoccupation de l'action publique pour le territoire a émergé dans l'entre-deux guerres, c'est véritablement après la seconde guerre mondiale que son aménagement va devenir un champ de réflexion à part entière. Bien sûr, cet aménagement a des racines plus lointaines. Nous l'avons vu sous la monarchie, le territoire est « aménagé » car il faut le protéger dans un premier temps des « agressions » extérieures, c'est le but des fortifications de Vauban. Egalement, on « aménage » le territoire à travers la construction des réseaux routiers et fluviaux qui visent une meilleure circulation des marchandises et plus tard des personnes.

Mais, c'est après la seconde guerre mondiale que les préoccupations concernant l'aménagement deviennent importantes. L'expression « aménagement du territoire » s'écrit exclusivement au singulier, car dans la France d'alors, il ne peut exister qu'un seul territoire, celui de la nation, et l'État « ne peut pas avoir le sentiment de faire irruption dans des territoires qui auraient peut-être leurs propres projets, puisqu'il ne peut exister qu'une république une et indivisible »²³³. On peut affirmer que la IV^e république (1946-1958) est à l'origine de l'invention de « l'aménagement du territoire ».

C'est un ouvrage, publié à l'automne 1947, qui va influencer les pouvoirs publics dans la manière dont ils vont conduire la politique d'aménagement du territoire. *Paris et le désert français* est rédigé par un jeune géographe, Jean François Gravier²³⁴. Dans cet ouvrage, il présente les disparités du territoire français. A ses yeux, le déséquilibre le plus important est incontestablement celui qui s'est progressivement constitué entre Paris et la province. Gravier explique en effet que Paris a acquis une place beaucoup trop importante dans le territoire français au vu de la combinaison d'un ensemble d'éléments : une forte centralisation, une concentration des pouvoirs de décision, une concentration démographique, une concentration des activités économiques, industrielles et intellectuelles. Ainsi, Paris est accusé de « gigantisme » vis-à-vis des autres régions françaises.

²³³ R. Woessner, *La France, aménager les territoires*, Paris, Armand, Colin, 2010, p. 126

²³⁴ J.F. Gravier, *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion, 1947, 280 p.

Ce « gigantisme » de Paris remonte au XIX^e siècle. En effet, la part de l'agglomération parisienne dans la population n'a cessé de croître. De 2,8% en 1830 elle est passée à 16,2% en 1936. Entre 1880 et 1936, Paris a intégré plus de trois millions d'immigrants quittant les campagnes pour travailler dans l'industrie, ce qui a fait tripler sa population²³⁵ entraînant ainsi une certaine congestion de l'agglomération.

D'ailleurs il est vrai que lorsque Gravier rédige son ouvrage, les grandes agglomérations, à l'exception de Paris sont peu nombreuses sur l'ensemble du territoire. Seules trois d'entre elles atteindront, et ce quelques années plus tard, en 1975, environ un million d'habitants.

Jean François Gravier fait ainsi du phénomène d'urbanisation et de son inégale répartition sur le territoire un problème. Car selon lui, c'est bien l'urbanisation et sa concentration massive, principalement en région parisienne, qui participe au déséquilibre de l'hexagone.

A ce premier déséquilibre s'ajoute également une forte différence entre l'est et l'ouest du territoire. Les industries, jusque dans les années cinquante ont eu majoritairement tendance à s'implanter dans l'est du territoire, à proximité des matières premières. Si bien qu'elles se sont essentiellement concentrées à l'est d'une ligne partant du Havre jusqu'à Marseille. La côte atlantique a quant à elle été relativement « délaissée » par l'industrie.

Dans son ouvrage, Gravier propose de limiter la croissance de Paris en créant des industries en province, notamment dans les villes moyennes, et en reportant sur la province des emplois initialement destinés à Paris.

L'État, qui va alors fortement s'inspirer de l'ouvrage de Gravier, se lance dans la réalisation de plusieurs actions en matière de décentralisation industrielle et de grands aménagements régionaux. Eugène Claudius Petit, ministre de la reconstruction, crée en ce sens un comité de l'aménagement et du territoire. Ce comité a notamment pour charge de présenter des plans régionaux d'aménagement. Il s'agit de mieux répartir les hommes en fonction des ressources et des activités économiques : le ministre plaide pour une industrialisation dans les régions qui ont jusqu'alors été mises de côté.

²³⁵ Olivier Coppin, « Les trois temps de l'aménagement du territoire en France ». Disponible sur : <https://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2007/04/doc44.pdf> (consulté le 25.04.14)

La période faste des années soixante

Les années soixante vont constituer une période charnière pour l'État aménageur, qui se dote en 1963 d'une véritable structure de pilotage des politiques d'aménagement, la DATAR. (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale). Cette dernière se concentre sur deux objectifs principaux : soutenir la croissance à travers une politique nationale d'investissement et d'équipement et réduire les déséquilibres territoriaux²³⁶ que nous évoquions ci-dessus, en répartissant au mieux la production. En ce sens, il s'agit de décentrer sur la province un certain nombre d'activités économiques et industrielles ; mais il faut également œuvrer à rendre certaines villes de province plus attractives, en améliorant par exemple l'environnement culturel et éducatif afin d'y attirer les populations.

Notons que la politique d'aménagement se fait sous la direction d'un État souverain, jacobin : les échelons infra nationaux (malgré un phénomène de régulation croisée) se doivent d'appliquer les directives qui émanent du centre.

La DATAR engage un grand nombre d'actions sectorielles²³⁷. Elle va, dans un premier temps, lancer quelques actions dans le domaine industriel, puisque la répartition de l'industrie sur le territoire est la principale source de déséquilibre. Plusieurs mesures, notamment dites « limitatives », sont prises, visant à orienter l'implantation des industries vers les régions souhaitées. Les industries qui persistent à vouloir s'implanter en région parisienne sont alors frappées d'une taxe, « l'agrément redevance » ayant pour but de les décourager à envisager une certaine proximité avec la capitale.

Les entreprises étaient en fait invitées à quitter la région parisienne pour s'implanter en province, notamment vers la façade atlantique, à l'aide d'une prime, qui variait selon la localisation choisie. La DATAR s'occupait de négocier des contrats de localisation avec les grandes industries.

Les « équipements » constituent également un objet d'attention des aménageurs de la DATAR. Certains moyens de communication se voient développés ou rénovés et participent ainsi à réorganiser l'espace : ligne à grande vitesse entre Paris et Lyon, amélioration du réseau routier et autoroutier dans son ensemble.

²³⁶ D. Behar, P. Estebe, « Aménagement du territoire », in E. Lau (dir.), *L'état de la France, 2013-2014*, Paris, la découverte, 2013, p. 286-288.

²³⁷ D. Noin, *L'espace français*, Paris, Armand Colin, 1976, p. 239-264

Daniel Noin explique que les actions de la DATAR se sont concentrées sur trois types d'espaces²³⁸.

A partir de 1964, l'État se lance dans une politique dite des « métropoles d'équilibres ». L'objectif était de développer certaines villes de provinces qui semblaient avoir un pouvoir de rayonnement et un effet d'entraînement sur les villes alentours. Huit métropoles sont alors identifiées comme ayant ce véritable pouvoir d'influence. Le but était de concentrer dans ces métropoles un certain nombre d'équipements afin qu'elles soient attractives pour les populations : elles se sont vues dotées d'universités, de grands centres hospitaliers, de maisons de la culture. On cherchait également à y développer des activités industrielles et tertiaires.

Autres cibles des actions d'aménagement, les villes moyennes qu'il fallait également rendre attractives. Ainsi en 1973, il s'agit d'élaborer pour ces villes des contrats, les « contrats de villes moyennes » permettant l'aménagement de l'espace urbain, la rénovation des centres, la construction d'équipements scolaires.

La question des territoires ruraux n'était toutefois pas laissée pour compte par la DATAR. Au contraire, il fallait impérativement tenter de maintenir la population des zones rurales afin d'en attirer une nouvelle. C'est ainsi que les zones rurales ont bénéficié à partir des années soixante d'un grand nombre d'équipements, construits dans des zones menacées par la désertification. Il fallait empêcher les populations d'aller chercher ailleurs les équipements dont elles ne bénéficiaient pas directement dans leur territoire.

La DATAR a également cherché à moderniser un certain nombre d'entreprises agricoles, par le développement de l'élevage, de la sylviculture. Les « contrats de pays » consistaient quant à eux en une incitation financière de l'État destinée à encourager le regroupement des acteurs locaux autour d'un projet commun. La plupart des petites communes étaient en effet incapables de faire face, seules, aux besoins. Ces contrats étaient d'abord décidés et financés par la DATAR. Il faudra attendre 1977 pour que la procédure soit régionalisée. Au total, ce sont presque 300 contrats de pays régionaux qui seront signés. Ils financent des activités économiques, des équipements publics ainsi que l'amélioration du cadre de vie et du logement. On voit aussi une préoccupation de mise en valeur du patrimoine rural bâti. C'est de cet ensemble que va naître la préoccupation du développement local.

²³⁸ *Ibid.*

Enfin, la DATAR oriente son travail vers le littoral et les massifs montagneux. Elle réalise des mises en valeur du littoral. Plusieurs villes nouvelles sont bâties pour accueillir les estivants (la Grande Motte, le Cap d'Agde). L'explosion démographique de l'Hérault et de Montpellier montre combien cette initiative a dynamisé ce territoire. Sur la côte aquitaine, l'industrie de la glisse fabrique des articles de sport de renommée mondiale. En montagne l'aménagement des stations de ski est facilité par la procédure d'unité touristique nouvelle qui aide les communes à mettre en place les coûteux équipements nécessaires et à construire les structures d'accueil. Parallèlement, le gouvernement commence à s'intéresser à la protection et à la mise en valeur des espaces naturels, au travers des procédures de parc national et parc naturel régional.

A cette période, le territoire devient un véritable objet de l'action publique. La DATAR qui prend en charge son aménagement, a de plus, les moyens de réaliser ses ambitions en pleine période de croissance économique.

b. Un territoire aménagé à l'image de la société de l'époque

Un territoire aménagé selon une logique tayloriste

Lorsque l'on analyse la politique d'aménagement des années soixante, on s'aperçoit qu'elle est fondée sur une vision bien spécifique du territoire. L'aménagement repose sur une conception très hiérarchisée du territoire français. Chaque petit territoire, chaque catégorie territoriale : agglomération, ville moyenne, métropole, territoires ruraux, se voit investit d'un rôle bien spécifique à jouer au sein de l'ensemble national. Daniel Behar explique que la politique d'aménagement a créé une véritable hiérarchie des territoires selon une division du travail et des fonctions²³⁹. On parle en ce sens d'une vision fordienne et tayloriste de l'aménagement du territoire, qui découpe ces derniers en fonction de la tâche qui leur incombe de jouer au niveau national.

Cette politique repose sur la vision alors prédominante à cette époque de l'égalité, à savoir l'égalité des places. L'égalité des places signifie qu'il ne s'agit pas de mettre tous les territoires au même niveau, ni en compétition les uns avec les autres, mais de créer une certaine complémentarité entre eux, chaque niveau territorial ayant une fonction bien particulière, permettant à un autre niveau de fonctionner « chacun reste à sa place mais

²³⁹ D. Behar, « Les nouveaux territoires de l'action publique » in D. Pagès., N. Pélissier (dir.), *Territoires sous influence*, Paris, l'harmattan, 2000, p. 83-92.

sait où il se situe et la contribution qu'il apporte à l'ensemble national »²⁴⁰. En ce sens, la région parisienne reste le centre du dispositif national ; viennent ensuite les aires métropolitaines et les fameuses métropoles d'équilibre qui ont pour but d'accueillir les fonctions supérieures (éducation, santé, culture) et industrielles. Les villes moyennes se voient ensuite affectées de fonctions liées à la qualité de vie (habitat, services).

Il faut noter, qu'en ayant chacune une fonction, un rôle bien spécifique à jouer, chaque catégorie territoriale doit être traitée séparément des autres, en fonction de ses problématiques propres. On règle les problèmes du territoire dans le territoire, pour le territoire. Les problèmes des uns ne sont pas les problèmes des autres.

Aussi, la politique d'aménagement du territoire se voit guidée par une vision très technicienne, avec des objectifs généraux qui semblent contraires aux caractéristiques même du territoire français. En effet, l'aménagement a pour but de rechercher l'équilibre, l'ordre, et l'harmonie, c'est-à-dire des notions, qui sont à première vue absolument antinomiques à celle de territoire. Il est vrai que l'on peut légitimement se demander : pourquoi faudrait-il que le territoire français soit équilibré ? Pourquoi faudrait-il obtenir un niveau d'industrie similaire entre l'est et l'ouest du territoire, sachant que les industries s'implantent davantage au nord-est car cette partie est mieux pourvue en matières premières nécessaires à leur fonctionnement. Pourquoi faudrait-il mettre de l'ordre dans un territoire qui, ne serait-ce que par ses caractéristiques naturelles n'est pas « ordonné » ? Pourquoi faudrait-il obtenir un territoire harmonieux ? En France, la réponse à ces questions se trouve officiellement dans une recherche de l'égalité. Il ne faudrait délaissier aucun territoire, sous couvert d'un principe d'égalité, porté par la dimension sociale du territoire. Nous ajoutons également qu'il s'agit aussi d'une forme de maîtrise de l'espace de la part du politique : maîtriser l'espace afin d'y imposer un pouvoir et une domination.

Nous le verrons, cette politique, se révélera quelques années plus tard en réalité très inégalitaire.

Le territoire aménagé selon une logique de proximité

Outre ces trois mots d'ordre, le territoire se voit également aménagé selon une logique de proximité. A cette époque, la société française est encore relativement peu mobile ou du moins la mobilité n'est pas encore une pratique largement démocratisée. Chacun vit

²⁴⁰ P. Estebe, *op. cit.*, p. 35.

encore sur « son » territoire dont il ne dépasse que rarement les limites. On travaille encore généralement dans le territoire où l'on vit, ou du moins à proximité, on y fait encore ses courses, on y trouve la majorité de ses loisirs. Et, dans une société encore peu mobile, afin de poursuivre ce but d'égalité tant recherché chacun devait pouvoir avoir accès, à un certain nombre d'équipements, à proximité de chez lui, voir directement dans son territoire. Aux services publics bien entendu, mais également à d'autres « services » : piscine, stade, bibliothèque, instituts de formation etc. Pour le dire autrement, l'aménagement a consisté d'une certaine manière au travers de cette politique, à réaliser les mêmes équipements partout. Et, dans une période faste, économiquement parlant, les aménageurs se sont largement donnés les moyens de ces réalisations. Les territoires se sont vus progressivement maillés, voir quadrillés par ces différentes infrastructures. Les équipements permettaient entre autres à l'État d'éviter la dépopulation dans certaines zones, notamment en milieu rural. Les zones rurales étaient équipées à un niveau presque similaire à celui des zones urbaines afin d'y maintenir les populations : ces dernières n'auraient pas à quitter leur territoire pour aller trouver ailleurs ce dont elles ne bénéficieraient pas à proximité de chez elles. Ainsi, les équipements avaient pour but de maintenir les populations à leur place, dans leur territoire.

Le territoire aménagé par les technocrates

Il faut noter que l'aménagement à cette époque est l'affaire de l'État, et plus particulièrement de ceux que l'on nomme les technocrates. Pendant longtemps nous l'avons vu, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, directement formés et recrutés par l'État, avaient la main mise sur l'aménagement. Avec la création de la DATAR, l'aménagement reste donc toujours l'apanage de l'État, qui décide des opérations à mener « d'en haut », « du centre », avant de les appliquer au niveau local.

Les citoyens sont alors totalement absents du processus décisionnel. Ils n'ont pas leur mot à dire et ne sont pas consultés sur les divers projets d'aménagement qui peuvent de près ou de loin les concerner. D'ailleurs on a tendance à dire qu'à cette époque l'aménagement fait relativement consensus au sein de la population. En effet les oppositions et contestations vis-à-vis des projets d'infrastructures restent rares, puisque effectués par l'État central, ils ne peuvent qu'aller dans le sens d'une notion, rarement remise en question à l'époque : l'intérêt général.

On note bien sûr quelques conflits en matière d'infrastructures, notamment celles concernent le littoral méditerranéen dans les années soixante ou encore le Larzac dans les années soixante-dix, investi par les contestataires²⁴¹. Toutefois, la très grande majorité des contestations vis-à-vis de certains projets d'infrastructures n'ont que peu d'impact direct sur leur réalisation. L'aménagement est une affaire de technocrates qui savent ce qui est bon pour les populations et le territoire.

Une vision de l'égalité relativement contre l'urbain

A force de prôner l'égalité, et d'adresser ce principe aux territoires ruraux, l'État Français véhicule une vision plutôt négative de l'urbain. En effet, le célèbre ouvrage de Jean François Gravier qui sert de fer de lance à la politique d'aménagement dès les années cinquante participe à la création d'un imaginaire anti urbain. Car ce sont bien les villes, et plus particulièrement Paris, qui sont désignées par le géographe comme beaucoup trop importantes et responsables des difficultés de la province. C'est à se demander effectivement « comment l'hostilité envers la ville a pu devenir le principe fondamental de la politique nationale d'aménagement du territoire »²⁴².

Car en effet cette politique, relativement contre l'urbain, en se préoccupant davantage des territoires ruraux, qui, nous l'avons dit représentaient un fort poids électoral, a quelque part délaissé les banlieues des grandes villes où la population était pourtant de plus en plus nombreuse. Ainsi la politique d'aménagement du territoire a participé à exacerber l'opposition ville/campagne.

Cette période a alors entraîné l'émergence d'une notion très importante, celle de la fracture. Cette notion de fracture provient du livre de Jean François Gravier. Petit à petit s'est installé, dans cette « première » période de l'aménagement du territoire une conception d'un territoire fracturé entre territoires qui gagnent et territoires qui perdent. Les territoires à première vue perdants, n'étaient autres que les territoires ruraux, que l'on considérait comme délaissés, alors qu'ils étaient en réalité rarement mis à l'écart ; les territoires des grandes villes étaient considérés comme gagnants, alors que bien souvent certains d'entre eux étaient délaissés.

²⁴¹ J.M. Dzedzicki, « La gestion des conflits d'aménagement entre participation du public et médiation », *Annuaire des collectivités locales*, vol. 23, n° 1, 2003, p. 635-646.

²⁴² B. Marchand, « La haine de la ville : 'Paris et le désert français' de Jean François Gravier », *L'information géographique*, vol.65, n° 3, 2001, p. 234-253.

Par conséquent cette première période d'aménagement a entraîné l'image fautive d'un territoire où il y aurait ceux qui perdent et ceux qui gagnent. Cette notion de fracture ne va cesser de réapparaître au fil des périodes en se focalisant à chaque fois sur un territoire différent : banlieues, espaces périurbains, territoires ruraux. Surtout, la fracture va marquer nos représentations du territoire. Elle sera, nous en reparlerons dans la partie suivante, largement instrumentalisée par le pouvoir politique.

Un bilan de la décentralisation des activités mitigé

Le bilan de ce dispositif des premières années d'aménagement du territoire sera toutefois mitigé.

Concernant le rééquilibrage du territoire à travers la décentralisation des activités, à première vue, le dispositif semble avoir été plutôt efficace : les mesures prises afin de limiter la création d'emplois à Paris, comme l'agrément redevance, ont relativement bien fonctionné puisqu'entre 1962 et 1968 le nombre d'emplois industriels a diminué de vingt et un mille dans l'agglomération parisienne et qu'en parallèle six cent mille emplois industriels ont été créés en province²⁴³. La DATAR présentait alors ces chiffres comme résultant directement des mesures limitatives. En ce sens, les emplois initialement destinés à Paris s'étaient donc reportés sur la province.

Pourtant, comme l'expliquent Damette et Scheibling, rien ne prouve une relation de cause à effet entre les mesures limitatives et la création d'emplois en province. Les deux géographes montrent que la carte des aides ne coïncide pas vraiment avec la carte des créations d'emplois. Il y a une coïncidence partielle en Bretagne, ce qui n'est pas le cas pour le sud-ouest, le massif central et la Corse, où les créations d'emplois sont loin d'avoir été significatives. Inversement, le bassin parisien qui se trouvait dans une zone neutre, a été le lieu principal des créations d'emplois. Ainsi, finalement la majorité des emplois créés gardait malgré tout une certaine proximité avec Paris ; bien souvent les unités qui partaient vers la province s'apparentaient à de simples unités de fabrication, sans grande autonomie, fournissant des produits peu élaborés et qui dépendaient principalement de Paris.

²⁴³ F. Damette, J. Scheibling, *Le territoire français, permanences et mutations*, Paris, Hachette, 2011, p. 220.

La décentralisation des administrations centrales a été quant à elle plutôt faible. Quelques services n'ayant aucun caractère décisionnel ont été déplacés en province, mais le mouvement a été vite arrêté devant l'hostilité fréquente des personnels.

La déconcentration de l'enseignement supérieur et de la recherche a rencontré plus de succès : les universités de province ont connu un important développement, quelques grandes écoles et plusieurs centres de recherche ont été installés hors de Paris.

La politique des métropoles d'équilibre a quant à elle connu des résultats plutôt décevants pour être arrêtée quelques années plus tard car la concentration des hommes et des activités reproduisait le schéma dénoncé à Paris (l'État était également en proie à des difficultés économiques). L'accent est alors mis sur les villes moyennes ainsi que sur les pays.

Par conséquent le bilan de ces vingt-cinq premières années de la politique d'aménagement du territoire menée par l'État est assez mitigé. Si l'on a effectivement constaté une légère redistribution des activités entre Paris et la province, on peut globalement affirmer que la configuration du territoire français est restée la même, malgré ces quelques petits changements. Le territoire reste largement « dominé » par la capitale et les quelques pôles régionaux les plus importants.

En matière d'aménagement, la politique menée par l'État consiste principalement à apporter des aides financières, à donner des infrastructures aux territoires qui en sont dépourvus ; mais en réalité l'État ne voit pas le long terme. D'ailleurs les politiques mises en place comme celle des métropoles d'équilibre, ou celle des contrats de ville moyennes seront arrêtées quelques années plus tard.

Au début des années soixante-dix et après un certain « âge d'or », la France va devoir affronter une crise économique entraînant une crise industrielle. Cette période va marquer les débuts de ce que l'on nommera plus tard « la crise de l'État aménageur » et de ces attitudes technocratiques. Car l'État se retrouve confronté à des difficultés financières de plus en plus importantes, qui ne lui permettent plus de mener son action territoriale tel qu'il le faisait jusqu'alors. Il n'a plus les moyens « d'aider » le territoire à grand renfort d'aides financières ou d'infrastructures, et c'est la dimension sociale dont il était jusqu'alors le garant qui est attaquée.

De plus, la crise vient mettre à mal le modèle fordien, sur lequel l'État s'était basé pour organiser le territoire, modèle qui ne parvient plus à insuffler sa dynamique²⁴⁴. L'ouverture des marchés change le modèle de fonctionnement économique et la répartition spatiale des activités. Les productions industrielles se délocalisent vers des pays où la main d'œuvre est moins coûteuse.

Le principe centralisateur quant à lui, est largement pris pour cible. Il ne semble plus adapté à la nouvelle réalité territoriale qui semble se mettre en place. Notamment, les pouvoirs locaux aspirent à davantage de reconnaissance. La gestion centralisée du local semble remise en question.

En réalité, c'est toute la société française qui se complexifie suite à l'accélération du processus de mondialisation qui insuffle de nouvelles logiques : la notion de territoire, construite jusqu'alors dans une dimension politique reposant sur des notions d'unité, de centralisation, d'escamotage du local, d'équilibre, d'harmonie, d'égalité, arrive en fin de cycle.

Le territoire ne peut plus s'écrire au singulier.

²⁴⁴ O. coppin, *op. cit.*, p. 9

« La société française, qui aime tant la hiérarchie, et qui l'exprime si bien dans sa géographie aura un chemin particulièrement difficile à suivre pour entrer dans l'ère des organisations horizontales et des réseaux ».

Pierre Veltz²⁴⁵

Troisième partie

Les territoires politiques : Entre permanences et mutations

²⁴⁵ P. Veltz, *Des lieux et des liens : essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, Paris, édition de l'Aube, 2012, p. 27.

Nous venons donc de quitter le territoire au milieu des années soixante-dix. Le mot s'écrit alors exclusivement au singulier. Lorsque l'on parle du territoire on désigne l'espace national. Le pluriel, quant à lui, est « réservé » depuis 1946 aux Territoires d'Outre-Mer.

Pourtant, dans les années soixante-dix, le territoire français se voit confronté à un ensemble de mutations, principalement impulsées par des logiques extérieures au territoire, par ce que l'on a communément tendance à qualifier d'accélération du processus de mondialisation. Ces mutations, - qui présentent pour une large part un caractère réticulaire - , ouverture des marchés, créations d'entités supra nationales, dérégulation économique, démocratisation des pratiques de mobilité, accélération des interdépendances, fonctionnement selon le modèle du réseau, perte de l'intérêt général, avènement de la problématique environnementale ne sont pas sans conséquences sur la notion de territoire.

Elles semblent à première vue contradictoires avec la manière dont la notion a été jusqu'alors pensée en France, selon des logiques (étudiées précédemment) d'équilibre, d'ordre, d'harmonie, d'égalité, selon un principe centralisateur, une organisation compartimentée, un aménagement reposant sur le modèle de la proximité, des infrastructures, des équipements. Nous pourrions même dire que la notion de territoire telle qu'elle a été construite par le politique semble littéralement débordée par l'ensemble de ces mutations.

L'État se voit donc contraint d'agir, d'adapter sa politique, son rapport au territoire. Il va commencer par impulser un processus de décentralisation, permettant au début des années quatre-vingt d'écrire le mot territoire au pluriel. Beaucoup d'observateurs ont alors pensé que l'État allait désormais « passer la main » à ses territoires.

Pourtant, la décentralisation ne signe aucunement la disparition de l'État. Bien au contraire. Ce dernier n'a eu à aucun moment l'intention de « lâcher » ses territoires. Pour ne pas perdre sa place, il se devait de garder la maîtrise de ces derniers, car rappelons le, le pouvoir n'a de légitimité et de sens que par rapport à un territoire, à un périmètre donné.

Mieux, ou pour ainsi dire, pire, l'État va, à mesure de la décentralisation et de ses batteries de réformes, ériger le territoire en un véritable paradigme. Il va se lancer dans une politique que l'on peut qualifier, sans trop de difficultés, d'ultra territoriale, puisqu'il fait de la notion de territoire le maître mot de la moindre de ses actions.

Ainsi, après avoir été un instrument visant à imposer un pouvoir, un vecteur d'assimilation, un objet central pour l'action publique, le territoire devient un véritable paradigme politique.

Paradigme politique, car le politique va littéralement « s'accrocher au territoire » au moment où un certain nombre de logiques, de mutations, pourraient mettre à mal son emprise sur ce dernier. Finalement, au moment où le territoire pourrait échapper au politique ce dernier l'érige en un paradigme incontournable.

Le problème que nous percevons, et que nous souhaitons mettre en avant dans cette partie, n'est peut-être pas que le politique s'accroche à ses territoires mais qu'il s'y accroche en continuant de les traiter, de les penser, de les gérer, de les organiser, selon d'anciennes logiques, ultra territoriales, que l'on pourrait considérer comme directement issues des années soixante.

En ce sens nous souhaitons montrer que le politique, bien qu'ayant fait du territoire une notion incontournable, bloque actuellement la reconceptualisation de ce dernier, en le maintenant dans d'anciennes logiques de fonctionnement. Selon nous, c'est d'ailleurs en partie pour cette raison qu'un grand nombre d'observateurs considèrent aujourd'hui le territoire comme une notion dépassée, débordée, parce que justement le politique ne participe pas à la rendre opérationnelle.

Nous affirmons que le politique doit repartir des mutations de notre société en les intégrant dans son fonctionnement vis-à-vis des territoires. C'est dans cette démarche que se situe l'avenir politique de la notion.

Dans cette partie, qui se concentre sur une période partant des années quatre-vingt jusqu'à la dernière réforme territoriale de 2012 mise en place par le gouvernement Ayrault, nous examinerons ce paradigme ultra territorial construit par le politique, en essayant de voir ce qu'il recouvre, et en quoi il s'avère, sur de très nombreux points, en décalage avec la réalité de notre société.

Nous précisons que nous traitons dans cette partie uniquement de la dimension politique du territoire. Les dimensions sociales et identitaires feront l'objet de la partie suivante.

1. Territoire : d'un « simple mot » au singulier à un véritable paradigme politique au pluriel

a. Une première mutation fondamentale bouleversant la notion de territoire : une double contestation de l'État-nation

L'État-nation contesté par « le haut »

Bien que le phénomène soit aujourd'hui largement connu, il est toutefois important de revenir sur ce que l'on nomme communément la crise de l'État-nation, afin de comprendre l'impact que cette dernière a pu avoir dans le rapport du politique au territoire.

Car à partir des années soixante-dix, l'État territorial fait face à un certain nombre de défaillances successives. Il se voit dans un premier temps contesté par « le haut ». La mondialisation, qui semble s'accélérer dans cette période, ou prendre une forme qualifiée d'inédite, se traduit notamment par une ouverture des marchés mettant l'État sous tension en participant à désarticuler l'économie nationale.

L'État n'apparaît plus comme le grand régulateur sur son territoire alors qu'il avait réussi sur une longue durée à intégrer des économies locales et régionales au sein d'un marché national²⁴⁶. Ces économies se voient désormais emportées par le développement des échanges internationaux. L'État se voit dépourvu d'une emprise totale sur son économie nationale, qui ne dépend plus uniquement de sa bonne gestion.

Le marché interne devient dépendant des mouvements des marchés extérieurs si bien qu'à mesure que ces marchés -essentiellement financiers- prennent du poids, l'État voit sa capacité d'action en matière de contrôle et de régulation économique en partie amoindrie. Le mot « en partie » est d'importance, car si le rôle de l'État en matière de régulation économique n'est pas totalement mis à mal, ce dernier a davantage un rôle d'arbitre, de superviseur. Il pose en ce sens quelques règles aux opérateurs, amortit certaines tensions²⁴⁷.

Toutefois, un certain nombre de mouvements, de flux, échappent à son contrôle : il n'est plus le seul à décider en matière économique et se voit dans l'obligation de développer

²⁴⁶ F. Dubet, D. Martuccelli, *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris, Seuil, 1998, p. 40.

²⁴⁷ J. Chevalier, « L'État régulateur », *Revue française d'administration publique*, n° 111, 2004, p. 473-482.

des formes de coopérations avec d'autres acteurs, d'autres instances de régulation, que ce soit au niveau international ou européen.

Mais il n'y a pas qu'en matière économique que l'État perd sa capacité régulatrice.

Dus aux phénomènes d'interdépendances, de nombreux événements qui affectent les États nations font désormais abstraction de leurs frontières. On parle, pour les qualifier, de phénomènes globaux, comme la problématique environnementale ou la question du terrorisme, si bien que les États ne sont plus en mesure de faire face à ces phénomènes de façon isolée.

Surtout, désormais un événement ayant lieu à l'autre bout du monde peut affecter un grand nombre de pays, même les plus éloignés. Les problèmes qui en résultent doivent alors être gérés par un nombre conséquent d'acteurs inter et supra étatiques.

Egalement, en perdant une partie de son rôle de régulateur, notamment dans le domaine économique, l'État social en supporte les conséquences. En effet pendant de nombreuses années, l'État-nation, en ayant la main mise sur son économie nationale, avait pris la forme de ce que l'on nomme l'État social, permettant l'imbrication de la vie économique et de la vie sociale. L'État était alors en mesure de mettre en place une politique plutôt efficace en matière de prestations sociales²⁴⁸. Il était capable d'agir sur la croissance, le plein emploi, bref d'assurer l'intégration sociale. Mais, à mesure que l'économie s'est globalisée, le lien étroit entre social et économie s'est disloqué. La politique s'est orientée vers l'offre, dérégulant les marchés, réduisant les subventions.

Successivement, c'est la notion d'État providence qui s'est vue mise à mal alors qu'elle avait permis à l'État, en France et plus largement dans les pays industrialisés, d'asseoir sa légitimité. L'État providence apparaissait comme le garant d'une certaine égalité sociale en donnant accès à l'ensemble de la population aux mêmes biens fondamentaux. Manuel Castells explique que cette égalisation des conditions de vie était rendue possible car l'État s'appuyait sur trois registres²⁴⁹. L'universalisme, chacun devait être protégé des risques de l'existence en ayant accès à un grand nombre de prestations, notamment vis-à-vis des services publics. La redistribution, l'État procédait à des transferts sociaux en

²⁴⁸ J. Habermas, *Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2013, p. 28.

²⁴⁹ M. Castells, *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999, p. 175.

faveur des plus défavorisés. Le particularisme des politiques sociales étaient construites vis-à-vis de « publics-cibles » particulièrement vulnérables²⁵⁰.

Par conséquent, suite à la désarticulation entre domaine économique et social, l'État providence a vu ses capacités et possibilités « d'actions » réduites et parfois remises en cause, ne parvenant plus à faire face aux inégalités croissantes, à la montée du chômage. Un grand nombre d'observateurs ont alors évoqué le déclin, voire la mort de l'État providence.

Ces crises successives ont plus largement entraîné une crise de légitimité de l'État-nation. Puisque sa marge de manœuvre s'affaiblit, les citoyens se mettent à douter de sa capacité à œuvrer efficacement à l'intérêt général dont il était autrefois le garant et qui faisait relativement consensus. Désormais l'État doit constamment prouver son efficacité, prouver sa légitimité à agir.

S'ajoute à cette « perte » de légitimité, un déclin de la confiance vis-à-vis de la classe politique. Une grande partie des citoyens considère les politiques comme désormais incapables d'agir sur les grands problèmes de sociétés : le chômage, l'exclusion, la dégradation des conditions de travail. Le capital de confiance qui entourait jusqu'alors les représentants politiques s'affaiblit fortement, jugés désormais par les citoyens incapables de répondre à leurs attentes²⁵¹.

D'ailleurs les français ne se sentent plus véritablement représentés par la classe politique. S'ajoute ainsi à ce vocabulaire de « crise » déjà bien rempli, celui de la crise de la représentation. Les citoyens considèrent les politiques comme désancrés de la réalité, éloignés de leurs problèmes. Le pouvoir est comme isolé, s'apparentant à une véritable « caste », loin des citoyens. Ces derniers considèrent notamment le processus de décision comme trop bureaucratique et il devient courant dans les différentes enquêtes de trouver vis-à-vis de la classe politique l'item de la méfiance.

Ainsi, à travers ces crises successives, c'est surtout pourrait-on dire, la fin d'une sorte d'idéal de l'État-nation qui se joue. L'État n'est plus ce grand régulateur, ce grand protecteur, œuvrant dans le sens de l'intérêt général, qu'il avait été pendant les années

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ M.A. Cohendet, « Une crise de la représentation politique? », *Cités*, n° 18, 2004, p. 41-61.

cinquante et soixante : il devient de plus en plus l'État défaillant, celui dans lequel les citoyens ont une confiance moindre, celui qui n'incarne plus une valeur suprême.

L'État-nation contesté par « le bas » : Des territoires infra nationaux en demande de reconnaissance

La « crise » de l'État-nation ne s'arrête pas là.

Ce dernier se voit également contesté par « le bas » c'est-à-dire de l'intérieur même du territoire, en son cœur.

Car depuis des décennies les territoires infra nationaux, communes, départements et régions vivent littéralement sous la coupe de l'État central. Ils s'apparentent à de simples espaces de gestion qui reçoivent et mettent en œuvre les directives qui émanent du centre. Ils n'ont que très peu de capacité de décision ou de marge de manœuvre, et sont véritablement surplombés par l'État. Ce dernier exerce une sorte d'oppression et place les territoires sous une sorte de dépendance et de tutelle permanente.

Xavier Greffe rappelle par exemple (on aurait tendance à l'oublier aujourd'hui) qu'au niveau communal, les actes du maire étaient particulièrement contrôlés, le préfet pouvait valider des décisions qui avaient été, au préalable, refusées par le maire ; que la région n'avait pas de reconnaissance réelle, elle était un niveau parmi tant d'autres, et ne devait surtout pas faire d'ombre aux départements²⁵².

Les territoires infra nationaux n'avaient que très peu de liberté d'action et de décision. Ces dernières, devaient passer par le niveau supérieur et par l'intermédiaire de la figure du pouvoir, qu'incarnait l'État, avant d'être validées.

Et c'est bien ce système centralisé qui « commence » à poser problème. Cette structure particulièrement lourde au niveau de son fonctionnement se montre de moins en moins efficace, surtout que les territoires locaux aspirent à davantage de reconnaissance.

Très certainement porté par l'engouement de mai 68, mais également par les mouvements sociaux des années soixante-dix, notamment les mouvements écologistes, (le Larzac incarnant très certainement le premier grand conflit opposant les habitants d'un territoire face à la figure de l'État central) on assiste à une demande de plus en plus croissante de la part des populations, non seulement de reconnaissance de leurs territoires comme

²⁵² X. Greffe, *La décentralisation*, Paris, La découverte, 2005, p. 28.

acteur à part entière du jeu politique, mais également à une demande de plus de participation, notamment dans la prise de décision politique.

Il faudra toutefois attendre le début des années quatre-vingt pour que l'État prenne conscience que l'organisation territoriale telle qu'elle fonctionne depuis des décennies ne peut plus « tenir ». Le territoire ne peut plus s'écrire exclusivement au singulier. L'État doit réajuster et transformer son action en accordant plus de reconnaissance, « d'indépendance » et de pouvoirs aux territoires infra nationaux.

Il va alors lancer en 1982 un processus de décentralisation permettant aux territoires du local de prendre davantage d'importance, en déléguant une partie de ses pouvoirs et en les transférant aux échelles inférieures et notamment régionales. L'État semble ainsi se faire plus modeste bien qu'un certain nombre d'observateurs perçoivent immédiatement la décentralisation comme une stratégie politique permettant à l'État de garder la main mise sur ses territoires, en se relocalisant dans les territoires infra nationaux de manière plus insidieuse (mais bien réelle).

Par conséquent, cette période marque la fin de la séparation qui existait depuis des décennies entre territoire national et territoires local. Désormais le mot territoire a toute légitimité à s'écrire au pluriel.

b. La décentralisation où la mise en place du paradigme territorial

La décentralisation : de la « consécration » des territoires...

Acculé, contesté en son sein, en perte de légitimité, l'État n'a donc pas d'autres choix que de passer le relais. La décentralisation entraîne la valorisation, l'institutionnalisation des collectivités locales mais également les débuts d'une véritable effervescence territoriale en France (dont on ne se doute pas à l'époque qu'elle ne connaîtra jamais de fin).

De nombreux discours prônent alors la victoire, voire la revanche des territoires sur le seul et unique territoire de l'État-nation. En ce sens l'acte 1 de la décentralisation constitue ce que beaucoup ont appelé : « le tournant de la décentralisation ».

Le 2 mai 1982 est votée la loi de décentralisation, dite « loi Deferre », relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, qui introduit trois changements fondamentaux :

-La tutelle de l'État sur les échelons infra nationaux se fait moindre. Les délibérations et les décisions prises localement n'ont plus besoin d'être transmises à une figure du pouvoir supérieure avant de pouvoir être actées. Elle autorise que les délibérations des conseils des collectivités territoriales soient directement exécutées par les maires.

-La décentralisation permet le transfert de certains pouvoirs exécutifs au département et à la région. Elle autorise également que les délibérations des conseils de ces collectivités soient directement mises en œuvre par leurs présidents.

-La région devient une collectivité territoriale de plein droit. Elle bénéficie d'un transfert immédiat du pouvoir exécutif, d'une quasi clause générale de compétences et devient un territoire politique à part entière.

Ces trois échelles territoriales, commune, département et région, reçoivent également des compétences propres : l'État transfère ce que l'on a communément tendance à qualifier de « blocs de compétences ». Chaque territoire se voit effectivement chargé d'un domaine, d'un champ d'intervention qui lui est propre, défini à l'image d'un « jardin à la française »²⁵³ (qui s'avèrera sur le terrain assez difficile à respecter).

-La région reçoit des compétences en matière d'animation et de planification du développement économique. Elle a également des responsabilités en matière d'aménagement.

-Le département, lui, est compétent sur les questions de l'aménagement rural et de la solidarité.

-La commune quant à elle, reçoit des missions de proximité à travers la maîtrise du sol, de l'urbanisme et des équipements locaux.

Enfin, il n'existe pas de hiérarchie entre les collectivités, c'est le principe d'égalité.

Les premières lois de la décentralisation transforment donc le rapport de l'État aux territoires. Ces derniers sont libérés de la tutelle et de la dépendance dans laquelle ils étaient plongés vis-à-vis de ce dernier. Les compétences sont quant à elles réparties et partagées entre l'État et les collectivités territoriales.

²⁵³ C. Guy, *op. cit.*, p. 114.

Désormais, lorsque l'on utilise le pluriel et que l'on parle des territoires de l'État-nation, on peut très bien désigner l'un de ces trois niveaux : les départements, les régions, les communes.

...à un trop-plein territorial

L'État à partir des années quatre-vingt « consacre » donc ses territoires, qui ont désormais un pouvoir et une légitimité à agir dans certains domaines. Mais après une première décennie de redéfinition et de transferts des compétences de chacun, la décennie suivante va être marquée par ce que l'on pourrait littéralement qualifier de prolifération des territoires. Les années quatre-vingt-dix semblent en effet annoncer l'ère des recompositions territoriales que l'on peut qualifier aujourd'hui avec davantage de recul et sans trop de difficultés d'ère du « trop-plein territorial ».

Car au début des années quatre-vingt-dix, la France fait face à plusieurs grands mouvements qui bousculent ses territoires. La désindustrialisation est en train de changer le visage d'un grand nombre d'entre eux en France. La tertiarisation vers laquelle une grande partie de ces derniers se tournent pour se reconvertir, ne se réalise pas sans difficultés. On assiste également à un phénomène de métropolisation et à une mobilité de plus en plus croissante des individus sur le territoire.

L'ensemble de ces changements participe à faire réapparaître la non moins célèbre notion de « déséquilibre » qui avait guidé toute la politique d'aménagement des années soixante. Suite au phénomène de métropolisation, on constate que la population, notamment en Ile de France, ne fait qu'augmenter tandis que certains territoires industriels ou ruraux déclinent. L'État reprend donc son rôle de grand aménageur. Il doit engager plusieurs réformes pour contrer les déséquilibres territoriaux.

Les premières vont concerner en premier lieu les catégories territoriales.

En ce sens la loi du 6 février 1992 donne naissance à un nouveau territoire : l'intercommunalité. Afin justement d'empêcher certaines communes rurales de décliner, il faut renforcer leurs moyens en les mutualisant avec d'autres communes rurales. Traiter séparément certaines questions comme l'organisation des transports ou encore le traitement des ordures ménagères devient trop coûteux pour certaines petites communes. Naissent alors les communautés de communes en milieu rural, tout comme les communautés de villes en milieu urbain où les difficultés économiques sont également

importantes. Il s'agit à travers l'intercommunalité d'engager la voie de la coopération entre communes, puisqu'en France il est définitivement impossible de fusionner ces dernières. On notera que les communes rurales et les communes urbaines sont regroupées de manière séparée, on ne mélange pas les catégories territoriales dans un même ensemble.

Le 4 février 1995 est votée la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, la LOADT, dite « loi Pasqua », alors ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (les deux fonctions étant liées à l'époque, c'est dire l'importance de l'aménagement). Cette loi se concentre sur les espaces ruraux et vise notamment à corriger les difficultés que connaissent certaines zones rurales, principalement à travers des aides financières.

L'un des points importants de la LOADT est la création d'un autre territoire, le pays. Le pays est un ensemble géographique, de taille relativement réduite, qui présente une certaine unité au niveau du paysage, au niveau des intérêts culturels et économiques, en milieu rural. Différentes communes se regroupent par le principe de la libre association, afin de constituer un pays et de porter un projet commun.

La LOADT sera modifiée quelques années plus tard par l'écologiste Dominique Voynet qui introduit pour la première fois dans le domaine de l'aménagement et du développement la notion de « durabilité ». La loi poursuit également les recompositions territoriales, puisque le territoire continue de s'organiser en pays, en bassins d'emploi, en agglomérations. Elle se verra complétée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (dite loi Chevènement) qui introduit la notion de « communauté d'agglomération » pour les communautés urbaines et de « communautés de communes » pour les communes rurales.

L'intercommunalité est alors présentée comme une véritable révolution. Elle a pour but principal, nous l'avons dit, de mutualiser les moyens afin que certaines communes rurales ou urbaines ne « sombrent » dans de trop grosses difficultés financières. Egalement, en élargissant les périmètres, le politique suppose que l'intercommunalité sera mieux à même de rendre compte et d'englober les pratiques de mobilité des individus qui dépassent désormais presque toujours le simple cadre de leur commune, ne serait-ce que pour les déplacements domicile-travail.

Toutefois, si les recompositions territoriales sont présentées à l'époque comme de véritables changements dans le paysage institutionnel, il faut faire remarquer qu'il ne s'agit pas à proprement parler de « recomposition ». Le mot s'avère en réalité trompeur puisqu'il s'agit simplement d'ajouter un niveau territorial aux territoires déjà existants. Et c'est là une façon très française de procéder. En France un territoire n'est jamais remplacé par un autre, on ne touche jamais aux périmètres déjà existants, même s'ils semblent ne plus faire sens, pour quelques raisons que ce soit. Tous les territoires se superposent, c'est le principe du bien nommé « mille-feuille » territorial.

Par conséquent, entre 1982 et 2012, si chaque français prenait quelques minutes pour se situer dans l'espace, il habitait à la fois :

-Une des 36.740 communes que compte la France (soit presque autant de communes que les quinze pays de l'Union Européenne réunis). Un nombre qui n'a d'ailleurs quasiment pas changé depuis leur création. Les quelques tentatives de fusion, notamment celles prévues par la loi Marcellin de 1970 (à une époque où d'autres pays européens réduisaient le nombre de leurs communes) ont toutes relativement échouées. En effet, 91 plans de fusion avaient prévu la substitution de 3.482 nouvelles communes à 9.761 communes existantes. En réalité, seules 838 fusions concernant 2.045 communes ont été réalisées entre 1971 et 1977²⁵⁴. Surtout, à partir de 1978 le nombre de communes avait recommencé à augmenter suite à des « défusions » ! Un grand nombre de notable locaux, préfets y compris, considéraient les fusions comme trop contraignantes.

Le principal reproche adressé aujourd'hui aux communes est de ne plus être adaptées à la réalité des pratiques des individus, qui sortent largement du périmètre communal de par leurs pratiques de mobilité. On leur reproche également de ne plus être adaptées aux pratiques démocratiques. Nous en reparlerons.

-Un des 101 départements. Mis en place en 1790 en vue d'unifier administrativement et politiquement le territoire, leurs dimensions sont à un peu près équivalentes puisque nous l'avons dit dans la partie précédente, chaque habitant d'un département devait pouvoir se rendre à la préfecture en moins d'une journée à cheval.

Pourtant, tout comme la commune, le département est depuis longtemps source de critiques, même s'il a toujours survécu aux tentations réformatrices. Au XIX^e siècle déjà,

²⁵⁴ T. Frinault, *op. cit.*, p. 117-118.

ses détracteurs dénonçaient son caractère artificiel. Une critique qui certes s'est depuis progressivement estompée, car le département a réussi à s'imposer au point d'engendrer un sentiment d'appartenance chez les populations. On peut rappeler à ce titre les débats qui avaient animé les français en 2009 concernant la suppression des numéros de département sur les plaques d'immatriculation des voitures.

Il faut cependant noter que certains observateurs considèrent aujourd'hui que la maille départementale est trop fine pour être pertinente en termes d'aménagement du territoire²⁵⁵. Se pose également la question des mobilités, beaucoup de français ont par exemple des mobilités quotidiennes interdépartementales.

-Jusqu'en 2012, un habitant de la France faisait également partie d'une des vingt-deux régions (nous rappelons que nous examinons une période allant de 1982 à 2012, un point spécifique sera consacré à la dernière réforme territoriale). Elles n'étaient au départ que de simples espaces de gestion administrative avant de devenir des collectivités territoriales à part entière en 1982.

On a souvent accusé le découpage régional d'avoir été aléatoire. Pourtant, les français sont particulièrement attachés à leur région, ce qui a été parfaitement compris par le politique qui a tout intérêt à fédérer les individus autour de l'identité régionale. Un grand nombre d'entre eux se sont lancés à ce titre, dans de véritables quêtes identitaires, voir dans un certain marketing territorial pour affirmer leur région. Mobiliser l'identité apparaît comme un moyen de crédibiliser leurs actions et leurs modes de communication.

Les plus critiques voient cependant dans l'identité régionale une sorte de cache misère, mobilisé par le politique afin de masquer des problèmes plus fondamentaux qui sont certainement aussi plus difficiles à résoudre²⁵⁶.

Les régions n'échappent pas aux critiques concernant leurs périmètres. Elles sont depuis leur création considérées comme trop petites, plus à même de traduire la réalité de vie des individus. Elles seront ainsi officiellement agrandies au 1^{er} janvier 2016 passant de vingt-deux à treize.

Ainsi donc, un citoyen français habite une commune, un département, une région et chacun de ces trois niveaux nous le voyons, font l'objet de diverses critiques. Une seule

²⁵⁵ M. Reghezza-Zitt, *La France dans ses territoires*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 28.

²⁵⁶ H. Cardy, « Territoires incertains et communication publique », *Quaderni*, Vol. 34, n° 1, 1997, p. 111-127.

leur est commune : ils sont tous accusés de ne plus englober les pratiques des individus qui débordent leurs périmètres.

C'est notamment pour répondre à ces critiques que de nouveaux territoires se sont ajoutés, pour venir pallier les difficultés et les reproches faits aux premiers. Un habitant de la France peut également faire partie :

-De l'un des 370 « pays » en milieu rural créés nous l'avons dit par la LOADT, et qui sont généralement de faible dimension.

-De l'un des 35.000 groupements de communes (EPCI). L'intercommunalité, nous l'avons vu, est présentée comme une alternative à la fusion des communes, inenvisageable en France au vu du sentiment d'appartenance des français à l'égard de ce périmètre et de leur attachement vis-à-vis de la figure du maire, surtout dans les communes rurales.

Ce « nouveau » territoire qu'est l'intercommunalité n'échappe toutefois pas aux critiques. Deux soucis de légitimité se posent régulièrement. Le premier souci est d'ordre politique et repose principalement sur le mode de fonctionnement des EPCI. C'est en outre une question démocratique qui a fait débat au moins jusqu'en 2014. Avant cette date, les délégués communautaires n'étaient pas élus au suffrage universel direct par les populations mais désignés de manière indirecte par les Conseils Municipaux respectifs. Il a fallu attendre le 1^{er} janvier 2014 pour que ces derniers soient élus au suffrage universel direct lors des élections communales. Ils étaient en effet fléchés sur les différentes listes électorales pour le scrutin de 2014. La loi NOTRE de 2015 présentait l'idée d'une élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct dans le cadre d'un scrutin distinct des élections municipales ; cette idée a finalement été écartée.

Toutefois, le président de l'intercommunalité, présenté souvent comme un « super maire », n'est pas élu au suffrage universel direct par les populations, mais en interne, soit parce qu'il représente la ville « leader » de l'intercommunalité (désigné souvent en termes de population) soit par ancienneté, soit par camaraderie (et toute une série d'autres motivations qui échappent au citoyen lambda).

Le second déficit de légitimité est d'ordre identitaire. L'intercommunalité peine à s'imposer comme un cadre de référence pour les populations. Si la conscience de faire partie d'une intercommunalité semble être acquise pour la grande majorité des individus (73% d'entre eux savent qu'ils font partie d'une intercommunalité, et 74% pensent que

l'intercommunalité est une bonne chose, contre 26%²⁵⁷) les sondages montrent que les citoyens considèrent que l'une des priorités d'avenir pour les intercommunalités est justement d'explicitier l'intercommunalité, de créer une identité et d'assurer une meilleure lisibilité (35% des répondants).

Les intercommunalités souffrent en effet d'un déficit d'image. Identitairement parlant, elles peinent à fédérer les habitants qui les considèrent comme un simple niveau de gestion administrative permettant de mieux traiter certaines questions (mutualisation de services collectifs, traitement des déchets). Au-delà de ces quelques aspects, elles ne sont guère parlantes pour les citoyens. C'est en ce sens qu'à l'instar des régions, bon nombre d'intercommunalités se sont lancées dans la création ou la fabrication d'une identité qui leur permettrait d'être connue et reconnue, notamment de l'extérieur, et ainsi obtenir une forme de légitimité qui leur manque bien souvent. Yves Guermond remarque que l'on a tendance à penser que des territoires identitaires sont plus faciles à mobiliser politiquement²⁵⁸.

Bien souvent les communautés de communes en milieu rural semblent avoir plus de facilité à fédérer une identité autour d'éléments géographiques naturels. Elles présentent un caractère moins artificiel que les communautés d'agglomération en milieu urbain, qui doivent souvent créer un récit, une histoire, parfois un peu inventés ou forcés, afin de réunir les individus au sein de ce prétendu territoire commun. Il faut notamment donner un nom à l'intercommunalité afin de la distinguer des autres. En ce sens 85% des communautés d'agglomération portent le nom de la ville centre ou ville leader. En milieu « rural » les noms font souvent références à la géographie physique, aux fleuves, aux vallées, d'autres au patrimoine matériel ou immatériel²⁵⁹. Vient ensuite la création d'un logo type afin de visualiser l'intercommunalité et la parution d'un journal intercommunal, souvent trimestriel qui informe les habitants des événements et des projets de l'intercommunalité.

Enfin, le dernier « nouveau » territoire a vu le jour en 2010, il s'agit de la métropole. Sous le gouvernement Sarkozy il s'agissait de créer une nouvelle collectivité territoriale à statut

²⁵⁷ Sondage IFOP (septembre 2013), *Les Français et l'intercommunalité*. Disponible sur :

<http://www.adcf.org/files/Les-Francais-et-l-intercommunalite-Sondage-IFOP-AdCF-2octobre2013.pdf>

²⁵⁸ Y. Guermond, « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'espace géographique*, tome 35, 2006, p. 291-297.

²⁵⁹ Antoine Bailly, « Nommer les espaces de coopération intercommunale », *L'espace politique*, publié le 17.12.08. Disponible sur : <https://espacepolitique.revues.org/317> (consulté le 09.05.13).

particulier, la métropole, qui pouvait alors concerner une dizaine de pôles en France. Le statut de métropole était ouvert aux aires urbaines de plus de 500.000 habitants et aux communautés urbaines. Pourtant, seule la métropole de Nice Côte d'Azur a profité de cette opportunité. En réalité, la réforme sera moins ambitieuse que prévue. Il faudra attendre 2014 et la loi MAPTAM, pour que la loi soit revue. La métropole demeure finalement un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et agit en ce sens en fonction des compétences qui lui sont déléguées par la commune, le département ou la région. Nous aborderons cet aspect dans un point consacré à la dernière réforme territoriale.

Par conséquent, et c'est là où nous souhaitons en venir, le paysage institutionnel français est constitué « d'anciennes » catégories territoriales, qui ne semblent plus être adaptées à la réalité de notre société, et de « nouveaux » territoires qui se superposent aux premiers afin de pallier à leurs difficultés, mais qui ne semblent au final pas plus adaptés (au vu des problèmes de légitimité qu'ils rencontrent). L'acte 1 de la décentralisation a donc créé ce que nous qualifions de « trop plein territorial ».

L'acte 2 de la décentralisation

Au début des années 2000, l'acte 2 de la décentralisation ne viendra guère modifier ce paysage territorial, puisque les territoires existants restent inchangés. En fait, annoncé par Jean Pierre Raffarin, ce nouvel axe de la décentralisation ne semble pas différent du premier. Il vise surtout à consolider ce qui existe déjà, notamment les blocs de compétences attribués à chaque niveau territorial, particulièrement au niveau régional et départemental.

En réalité le changement majeur de l'acte 2 est un changement que nous pourrions qualifier d'uniquement écrit. La France, pays décentralisé, apparaît en 2003 dans le préambule de la Constitution comme « une République de territoires ». Au vu de tous les niveaux territoriaux comment pourrait-il effectivement en être autrement ?

Toutefois la France n'est pas qu'une République de territoires. Elle va devenir une République qui ne pense que par et pour le territoire. C'est là le véritable changement majeur que nous décelons au fur et à mesure de la décentralisation. Car si les territoires se recomposent, c'est toute l'action publique qui doit se réajuster, se réinventer pour faire face à cette nouvelle donne territoriale.

Afin de garder le contrôle et la maîtrise de l'ensemble de ses territoires, l'État va mettre en place une politique qui consiste à aller toujours au plus près de ces derniers. Le paradigme territorial se transforme en paradigme ultra territorial.

c. L'action publique se territorialise

A partir des années 2000, « territoire » devient le maître mot de l'action publique : elle doit se réajuster aux territoires nés des lois de la décentralisation puisque désormais la question du rapport avec le politique se pose en termes de pluralité²⁶⁰. On ne peut plus traiter ces derniers de manière uniforme comme c'était le cas auparavant lorsque le système était centralisé. Le politique doit rompre avec une vision homogène des territoires et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne sera pas dans la demi-mesure. Sa politique va consister à aller au plus près des territoires, qui deviennent des échelons pertinents de l'action publique. Cette dernière va littéralement se territorialiser.

De l'injonction à la territorialisation des politiques publiques

La territorialisation des politiques publiques va apparaître pour l'État comme un moyen d'adapter son action aux territoires. On parle en ce sens de traitement territorialisé des problèmes²⁶¹. Chaque niveau de territoire (départements, régions, ou communes) bénéficie d'un traitement adapté aux spécificités et à la nature des difficultés qu'il rencontre.

Désormais, à l'intérieur d'un même territoire plusieurs acteurs publics sont légitimes à intervenir pour apporter une aide spécifique. Ce n'est plus la figure omnipotente de l'État qui gère les problématiques « d'en haut ». Par exemple, l'Union Européenne peut désormais intervenir sur un territoire en finançant des projets, tout comme la région ou le département. L'État devient ainsi un acteur parmi tant d'autres, il n'est plus cette entité surplombante, ce qui signifie que le modèle change : ce n'est plus l'État mais le territoire qui constitue le lieu principal de définition des problèmes²⁶².

²⁶⁰ J. Rasmussen, P. Hassenteufel, « Les territoires entre le politique et les politiques. Les apports de la science politique », in D. Pagès, N. Pelissier (dir.), *Territoires sous influence*, Paris, l'harmattan, 2000, p. 59-77.

²⁶¹ P. Moquay, « Défis de la territorialisation de l'intervention publique pour les services de l'État », in F. Aubert, V. Piveteau, B. Schmitt (dir.), *Politiques agricoles et territoires*, Versailles, Editions Quae, 2009, p. 199-218.

²⁶² A. Faure, (2002), *La question territoriale, pouvoirs locaux, action publique et politique(s)*. Habilitation à diriger des recherches : sciences politiques. Grenoble : institut d'études politiques de Grenoble.

Si l'État opte pour la territorialisation de l'action publique, c'est parce qu'elle présente de nombreux avantages. Elle permet notamment une proximité de l'action : en agissant au plus près des territoires, on peut mieux prendre en compte leurs spécificités, leurs problématiques et ainsi mieux répondre à leurs attentes. Les décisions prises, les aides apportées sont plus efficaces lorsqu'elles sont prises au plus près du terrain.

Ainsi, la majorité des politiques publiques deviennent concernées par le processus de territorialisation, comme la santé, l'emploi, mais également les préoccupations environnementales. Marc Guérin, qui perçoit la territorialisation comme étant devenue un principe quasiment intangible, explique concernant la politique environnementale qu'elle va être traitée de manière différenciée en fonction du territoire en question, de ses caractères physiques et morphologiques²⁶³.

De l'injonction à la « proximité » et au « local » : maîtres mots des politiques publiques

En réalité, la territorialisation de l'action politique s'inscrit de façon plus large dans la grande « tendance » du début des années 2000, particulièrement impulsée par la politique de Jean Pierre Raffarin, alors premier ministre : la proximité. Cette dernière qui apparaît en effet comme l'un des principes d'efficacité de la territorialisation, devient le maître mot de son programme politique.

Car si la décentralisation marque la consécration des territoires, elle marque surtout la consécration pour le local, pour ce qu'on appelle les territoires du local, qui après avoir été escamotés pendant de nombreuses années sont en quelque sorte « redécouverts ». Et le local rime avec la proximité, le lien entre les deux termes sonne presque comme une évidence.

Il faut tout de suite noter que ce discours sur la proximité (qu'incarne le local) correspond à une inversion des tendances, voir même à un changement de paradigme. Nous l'avons vu, dans les années soixante la politique ne reposait en aucun cas sur le local et sur des principes comme la proximité. Bien au contraire, ces deux termes attiraient en politique une certaine méfiance²⁶⁴. L'État gérait les choses « d'en haut », du centre, il avait un regard surplombant sur ses territoires. En étant trop proche de ses territoires, il craignait

²⁶³ M. Guérin, A. Sergent, « La territorialisation : les politiques publiques », in Y.C. Zarka (dir.), *Pour un monde habitable*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 61-92.

²⁶⁴ C. Le Bart, R. Lefebvre « Introduction : une nouvelle grandeur politique », in C. Le bart, R. Lefebvre (dir.), *La proximité en politique*, Rennes, PUR, 2005, p. 11-30.

certain travers, clientélisme, protectionnisme, favoritisme, qui évidemment auraient été contraire au principe de l'intérêt général dont il était le garant.

En réalité, pour gérer les territoires, pour être efficace et pour que l'action politique apparaisse comme plus légitime, le maître mot était la distance, l'éloignement. L'État était certes présent dans les territoires à travers ses représentants, mais il restait toutefois insaisissable, inaccessible²⁶⁵.

La situation s'est donc littéralement inversée. Après avoir été pendant des années, associé au conservatisme, aux traditions, voir à la méfiance, le local se voit politiquement revalorisé. La proximité devient une sorte d'idéal politique. Désormais, la petite échelle, la microscopie, le local, quel que soit la « forme » qu'il prend, quartier, ville ou région, se pare de toutes les vertus possibles. Il est désormais considéré comme le niveau territorial qui mobilise, qui rassemble les citoyens. Surtout, il incarne cette vertu suprême, dont le politique, en pleine crise de légitimité et de représentation a bien besoin : la proximité. Elle permet aux politiques d'être plus proches du terrain, plus à l'écoute des populations.

Les solutions unitaires, uniformes, paraissent désormais suspectes, vouées à l'échec. Pour agir sur les territoires, il faut être au plus près de ces derniers. Les vertus du local sont célébrées, quant à la distance elle se voit associée à la bureaucratie donc à quelque chose de négatif.

De l'injonction au développement local

Toujours dans un processus de territorialisation de l'action publique, le local conduit les sociétés à repenser leur modèle de développement²⁶⁶. On considère que le local n'est plus le simple lieu d'application des décisions comme il l'était autrefois, lorsque l'État avait la charge du développement des territoires. Désormais, on ne peut plus planifier les choses d'en haut, mais directement d'en bas, des territoires et des acteurs locaux. Le local n'est plus cet espace passif ou simplement réceptif surplombé par l'État, il est désormais « libre » de se développer par ses propres moyens. En ce sens la décentralisation entraîne

²⁶⁵ J. Chevalier, « L'État régulateur », *Revue française d'administration publique*, n° 111, 2004, p. 473-482.

²⁶⁶ P. Hamel, « Développement local : une nouvelle culture politique », *Revue espaces temps*, volume 43, n° 1, 1990, p. 43-49.

la consécration d'une notion phare : le développement local, qui sera rebaptisé quelques années plus tard « développement territorial ».

A vrai dire, il faut noter que le développement local n'est pas apparu dans les années deux mille, mais dans les années soixante-dix. A cette époque le concept s'impose parallèlement aux crises économiques, car le développement local repose sur la promesse d'un développement alternatif qui viendrait palier les inégalités²⁶⁷. Le concept permet également à certains territoires de prendre une place dans le jeu de la mondialisation au sein duquel ils ont parfois l'impression d'être laissés de côté. La notion reviendra particulièrement en force dans les années quatre-vingt-dix notamment avec la L.O.A.D.T. et la valorisation de la notion de pays.

Concrètement, le développement local consiste en une démarche visant à faire redémarrer ou à faire « décoller », un territoire en proie à certaines difficultés économiques et/ou identitaires. Il peut s'agir d'anciens territoires industriels dont la reconversion s'avère difficile ou de territoires ruraux qui connaissent une perte de population. Dans tous les cas, la démarche concerne des territoires qui se sentent marginalisés, mis à l'écart et qui souhaitent retrouver une place à part entière, revalorisée, au sein du territoire national.

Se développer localement consiste alors à mettre l'accent sur les facteurs de développement du territoire en question à partir des ressources et des spécificités locales. C'est dans ce but qu'est réalisé dans un premier temps un « diagnostic de territoire » où sont identifiés les atouts, le potentiel du territoire ainsi que les éléments « stratégiques » à mettre en avant et à valoriser pour son avenir.

Le développement passe par la réalisation de projets concrets mêlant des dimensions sociales, culturelles et économiques où l'on tient compte des particularités, des forces, des atouts, comme des faiblesses du territoire. Il s'agit de mobiliser les différents acteurs du territoire, citoyens, secteur associatif, entreprises, qui sont parties prenantes du processus décisionnel afin qu'ils portent et qu'ils fassent vivre le projet.

Comme son nom l'indique le développement local, signifie que l'on trouve les solutions, les réponses aux questions et aux difficultés dans le territoire lui-même ou dans un secteur local élargi aux espaces environnants.

²⁶⁷ M. Théveniault-Muller, *Le développement local, une réponse politique à la mondialisation*, Desclée de Brouwer, 1999, p. 60.

Rapidement le développement local se transforme à son tour en une véritable injonction.

De l'injonction à la démocratie locale

Cette « mouvance » pour le local et la proximité a également un impact sur les citoyens. Ces derniers émettent en ce sens des demandes pour plus de participation. Puisque le local résonne comme une notion efficace, (*le small is efficient*), notamment dans la mise en place des politiques publiques, il apparaît également comme bien plus adapté aux pratiques démocratiques.

Cette idée pour davantage de participation des citoyens au processus de décision politique n'est toutefois pas nouvelle puisqu'elle est portée en France par plusieurs courants de la gauche depuis les années soixante²⁶⁸.

Depuis cette période, bon nombre de lois votées dans les années quatre-vingt-dix permettent aux citoyens d'être concertés sur certains projets. En ce sens la loi du 6 février 1992 rend obligatoire la concertation préalable des habitants pour toute action, notamment d'aménagement, qui serait susceptible d'entraîner une modification sur la vie du quartier ou de la ville en question. Dans le domaine environnemental également, la loi Barnier du 2 février 1995 impose une obligation de concertation pour tous les grands projets d'infrastructures ayant des incidences sur l'environnement. C'est toutefois à partir des années deux mille, que le local, en pleine crise de la représentation et de la légitimité, s'est vu érigé comme le lieu du renouvellement démocratique.

On assiste à la valorisation et à la mise en place de dispositifs participatifs qui n'ont pas pour but de remplacer les dispositifs déjà existants, mais de pallier à leurs difficultés. Il s'agit de rompre avec l'opacité qui entoure le monde politique et de réduire la distance qui sépare élus et citoyens. Ainsi, à travers certaines instances participatives : conseils ou comités de quartier, conseils consultatifs locaux, réunions publiques, notamment sur des questions d'aménagement, conférences de citoyens, budgets participatifs, les citoyens peuvent participer à la prise de décision et à la délibération politique. La proximité permettrait à la population de formuler des demandes qui seraient réellement écoutées.

²⁶⁸ L. Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, p. 16.

De l'injonction à la compétitivité

Pendant ces années de décentralisation le politique a laissé la place, voir encouragé, une notion qui a fini par jouer un rôle important au sein du paradigme ultra territorial, c'est la compétitivité.

Car la décentralisation a dès le départ été portée par une forme d'égalité bien particulière : l'égalité des chances, et ce justement, grâce au développement local. Philippe Estebe explique que l'égalité des chances signifiait qu'à partir du moment où les territoires avaient un projet de développement, la puissance publique devait être en mesure de les aider à se développer²⁶⁹.

Le problème est que cette forme d'égalité s'est au final révélée très compétitive, car à la base les territoires n'ont pas tous le même droit au développement. Surtout, l'État s'est vu dans l'incapacité d'assurer à chaque territoire un contrat, d'apporter les aides financières à hauteur des ambitions du projet, ce qui en réalité n'a fait qu'exacerber la concurrence entre eux. C'est, explique le géographe « l'effet pervers d'une injonction au développement local généralisé ».

La décentralisation a d'ailleurs pris un aspect particulièrement compétitif sous les gouvernements Raffarin et Villepin. Après avoir supprimé la D.A.T.A.R., le gouvernement Villepin créé la D.I.A.C.T., la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires. La compétitivité est donc clairement inscrite comme étant une ambition forte du gouvernement en matière de territoire. De nouveaux termes apparaissent alors : les territoires doivent être compétitifs, attractifs, c'est-à-dire en mesure d'attirer de nouvelles populations, de nouvelles entreprises, ils doivent mettre tout en œuvre pour être attractifs.

Ainsi, à partir des années quatre-vingt, le politique a progressivement fait du territoire le véritable maître mot de son action. Il a consacré les territoires au pluriel, en leur donnant une nouvelle reconnaissance et de nouvelles compétences, il a créé et institutionnalisé de nouveaux territoires, déclinant ensuite l'ensemble de ses actions à la « sauce territoriale » : proximité, développement local, démocratie locale, projets de territoires, territorialisation des politiques publiques.

²⁶⁹ P. Estebe, *op. cit.*, p. 38.

Quel constat peut-on tirer de ces trente années de décentralisation hyper territoriale ? (Ici évidemment uniquement résumées aux éléments qui nous intéressent vis-à-vis de la notion de territoire).

A première vue, on pourrait affirmer que cette politique qui consiste à être au plus près des territoires présente un aspect plutôt positif. En la choisissant, l'État délaisse la vision d'ensemble, surplombante, qu'il avait autrefois. Désormais, il se rapproche de ces derniers afin de mieux les gérer, de mieux prendre en compte leurs demandes, de mieux les connaître peut-être, ce qui va d'ailleurs dans le sens de ce que réclament les citoyens.

D'un territoire géré d'en haut, de façon un peu lointaine, abstraite, dont le fonctionnement était plutôt opaque, l'État se rapproche des territoires réels. Le politique a d'ailleurs réussi à connoter positivement des notions comme le local, la proximité, qui font aujourd'hui relativement consensus et prêtent rarement à la critique chez le citoyen « lambda ». Qui voudrait en effet critiquer le développement local ? Qui voudrait critiquer la notion de proximité, présentée par le politique comme n'ayant que des vertus. Elle est de toute façon bien plus adaptée que l'éloignement.

En réalité, et nous pensons que le lecteur aura bien cerné le problème que nous évoquons, nous reprochons à cette politique son caractère hyper territorial. En d'autres termes, nous pensons que la politique menée pendant ces trente années de décentralisation (et encore actuellement) est beaucoup trop territorialisée. Le politique s'est concentré uniquement sur le territoire, comme si ce dernier avait réponse à tout, comme s'il était LA solution aux différents problèmes, comme si les questions trouvaient automatiquement leurs réponses dans le principe territorial lui-même. Le politique nous a fait croire qu'accoler l'adjectif territorial à toutes ses actions était un gage de réussite, qu'il ne pouvait y avoir que du « bon », que du positif, en territorialisant la moindre politique. Comme si le territoire avait toutes les vertus possibles.

C'est là selon nous l'erreur du politique. Une erreur qui n'en est d'ailleurs probablement pas une, puisqu'on peut supposer qu'elle est très certainement consciente, car le politique en retire évidemment des intérêts. C'est une façon pour le pouvoir central de rester au plus près des territoires, dans un moment où ces derniers, avec la décentralisation, auraient pu lui échapper.

Car en réalité pendant que le politique construisait son paradigme ultra territorial, la société française était bouleversée par des mutations entraînant de nouvelles logiques.

Des logiques, qui, si elles ne sont pas sans territoires, dépassent largement le cadre de ces derniers, de par leurs caractères réticulaires. Et ces logiques à première vue ne tendent pas forcément vers la proximité, le local, mais plutôt vers la mobilité, les interdépendances, la déterritorialisation, les flux, les réseaux.

En fait le politique a pensé proximité dans un moment où la mobilité devenait une caractéristique fondamentale de la société. Il a pensé superposition des territoires, reconfiguration des périmètres, dans un moment où les individus transcendaient largement ces périmètres institutionnels. Il a pensé développement local et pensé pouvoir régler les difficultés au plus près du territoire, pour le territoire, dans le territoire, au moment où les phénomènes d'interdépendances ne permettaient plus de traiter ces problèmes dans un seul et unique périmètre.

Nous souhaitons toutefois préciser notre propos. Nous n'affirmons en aucun cas que la politique aujourd'hui devrait être totalement déterritorialisée. C'est d'ailleurs chose impossible. Toutefois, nous affirmons qu'en se lançant dans une politique hyper territoriale le politique est passé à côté de ce qui dépasse les territoires, qu'il est passé à côté des enjeux de notre société, qui, s'ils ne sont certes pas déterritorialisés, sortent du cadre des territoires.

Alors faut-il se séparer des notions comme le local, la proximité ? Absolument pas. Notre travail ne consiste pas en une mise à mal de ces notions. Nous n'affirmons en aucun cas que ces dernières ne font plus sens dans notre société. Nous pensons qu'elles sont encore centrales, mais qu'il s'agit de les redéfinir, de les élargir et cesser de les penser pour elles-mêmes. Il convient de les ouvrir à ce qui les dépasse, c'est-à-dire aux réticularités.

C'est ce décalage que nous souhaitons montrer dans les points suivants, entre réalité d'une société traversée par des mutations et monde politique qui s'accroche au paradigme ultra territorial. Nous pensons qu'il est impératif d'ouvrir le paradigme ultra territorial, au risque de rester bloqué dans des politiques inefficaces, inadaptées. La notion de territoire telle qu'elle est pensée par le politique semble en décalage avec la réalité de notre société.

2. Une réalité toute autre : un paradigme ultra territorial en contradiction avec les mutations de la société

a. Répondre à la mobilité en agrandissant les territoires

Pendant que le politique, à partir des années quatre-vingt, érige le « territoire » en un paradigme incontournable, la société française est traversée, et ce depuis plus d'une dizaine d'années, par des mutations qui bousculent sa structure, son architecture et son fonctionnement. Une de ces mutations fondamentales est la mobilité. Son impact, très important, va d'ailleurs accompagner en permanence notre réflexion.

La France nous l'avons vu a été une société relativement peu mobile, au moins jusqu'au début des années soixante. Longtemps associée à un phénomène négatif, la mobilité s'est progressivement imposée comme un phénomène positif, socialement valorisé. Être mobile est perçu comme une « caractéristique » valorisante pour l'individu, venant signifier l'intégration de ce dernier dans la société. Se déplacer, pour quelques raisons que ce soit (loisir, professionnel) renvoie à une forme de liberté : être mobile c'est quelque part être libre, c'est pouvoir se déplacer quand on le souhaite, ne pas être contraint de devoir rester dans un lieu, c'est décider d'en partir, d'y revenir. C'est être libre de ses mouvements.

On distingue aujourd'hui généralement quatre formes de mobilité : la mobilité quotidienne, c'est-à-dire celle du travail, des courses, des loisirs, bref celle qui est répétitive ; la mobilité résidentielle, les déménagements pour le travail, la retraite, les études ; celle qui se prête au voyage ; et enfin celle liée aux migrations. On peut distinguer ces formes de mobilités selon leur temporalité : longue ou courte et l'espace dans lequel elles se déroulent : espace interne ou externe au bassin de vie²⁷⁰.

Les mobilités, et plus particulièrement les mobilités quotidiennes, ont augmenté ces dernières années. Les enquêtes dénombrent en semaine près de 180 millions de déplacements locaux, un individu parcourant par jour en moyenne 25 kilomètres en 3,7 déplacements d'une durée totale de 66 minutes. C'est une mobilité urbaine (elle représente plus de 60 minutes dans les grandes agglomérations) mais aussi rurale (48 minutes). Jusqu'à 55 ans, 90% des personnes font au moins un déplacement par jour. Se

²⁷⁰ J. Levy, « Mobilité », in J. Levy, M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013, p. 677-679.

rendre à son travail reste le premier motif de déplacement, viennent ensuite les déplacements scolaires, l'école primaire étant en moyenne à trois kilomètres, le lycée à sept kilomètres²⁷¹.

Ces quelques chiffres montrent que de par leurs pratiques de mobilité, les individus débordent, dépassent, transgressent les territoires « administratifs », les catégories territoriales, les périmètres à l'intérieur desquels le politique a pourtant tout fait pour les y maintenir dès les années soixante. Les communes, nous l'avons vu, avaient notamment bénéficié d'un grand nombre d'équipements afin que les individus puissent trouver tout ce dont ils avaient besoin dans leur territoire à une époque où les pratiques de mobilité ne s'étaient pas encore démocratisées. C'était très certainement une façon de mieux « maîtriser » tout le monde, chacun devait rester « à sa place », dans son territoire, qui était ainsi plus facilement « gérable » politiquement parlant.

Désormais, avec l'avènement des pratiques de mobilité, un individu peut bénéficier de tout ce dont il a besoin dans son territoire, mais décider d'aller répondre à ce besoin ailleurs, dans un autre territoire, même s'il faut pour cela faire quelques kilomètres. Par exemple, les individus ne sont plus forcément dépendants de leur médecin de proximité, car s'ils sont mobiles, ils peuvent choisir de se déplacer et d'en consulter un différent dans un autre territoire. Il est certainement plus éloigné mais sans doute plus adapté à leur demande, (et peut-être plus compétent ?). Egalement, ils peuvent choisir de scolariser leurs enfants dans une école qu'ils considèrent de meilleur niveau que celle de leur quartier, à partir du moment où ils ont la possibilité d'effectuer les trajets, que ce soit en voiture ou en transport en commun. Ils peuvent faire leurs courses dans des communes voisines parce que les grandes surfaces y sont mieux fournies. C'est ce que permet la mobilité, une plus grande liberté, une plus grande possibilité de choix. La mobilité, c'est ne pas être « assigné » à un seul territoire.

La mobilité a changé notre rapport au territoire dans le sens où désormais une grande partie des pratiques des individus font fi des limites territoriales, des limites administratives, qui deviennent plus floues, moins tranchées qu'autrefois. En sortant

²⁷¹ Dominique François/ commissariat général au développement durable, « Se rendre au travail : distances et temps de transport s'allongent ». Disponible sur : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/_shared/pdf/5_RevueCGDD-ENTD-article_5_domicile-travail_08_12_10_cle7b8116.pdf (consulté le 30.05.15)

régulièrement des périmètres, les individus mettent à mal le découpage institutionnel qui ne correspond plus forcément aux espaces de vie des français.

Nous prendrons ici un exemple pour illustrer notre propos : la commune.

La commune, c'est bien sûr l'espace de résidence, l'espace du domicile. Jusqu'à une époque encore récente, dans une société peu mobile, la majeure partie des activités et des pratiques des individus avait lieu dans ce périmètre restreint. La commune était l'espace où l'on travaillait, où l'on faisait ses courses, où l'on avait la majorité de ses loisirs.

Aujourd'hui, dans notre société, la commune fait parfois simplement office de « dortoir », surtout en semaine. De par leurs pratiques de mobilité, les français ne travaillent généralement plus dans leur commune. Laurent Davezies note qu'entre 1970 et aujourd'hui, la distance moyenne domicile/travail des actifs a doublé, passant de 6 à 12 km. En 1999, 60,9% des actifs travaillaient déjà dans une autre commune que celle de leur domicile (contre 41,1% en 1982²⁷²). Ces derniers ne font plus forcément leurs courses dans leur commune, ils vont également chercher leurs loisirs ailleurs ; l'école des enfants peut se trouver dans le territoire voisin, voire même parfois beaucoup plus loin.

En réalité, outre cet exemple du territoire communal, on peut affirmer plus largement que la vie des individus ne s'organise plus en fonction de périmètres restreints et précis mais bien davantage selon une logique réticulaire. Pour qualifier cette nouvelle pratique des territoires, le géographe Jean Viard parlait de société en archipel²⁷³. Les individus passent d'un territoire à un autre, d'un point à un point, ces derniers étant reliés entre eux par les pratiques de mobilité, par les interdépendances qui se créent.

La question qui nous intéresse est donc de comprendre comment le politique répond à cette mutation qu'est la mobilité (et plus largement à la logique réticulaire) qui bouscule la notion de territoire telle qu'elle avait été construite et pensée dans une société encore peu mobile.

Nous avons en fait pu commencer à cerner sa réponse dans le point précédent, puisque le politique répond à la mobilité d'une façon somme toute assez simple : en élargissant les

²⁷² L. Davezies, « Temps de la production et temps de la consommation : les nouveaux aménageurs du territoire ? », *Futuribles*, n°295, mars 2004.

²⁷³ J. Viard, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Paris, édition de l'aube, 1994, p. 42.

périmètres. Effectivement, si le périmètre est trop petit pour traduire et coller à la réalité territoriale autant l'agrandir, c'est là une logique imparable.

Mais, puisqu'en France on ne peut délibérément pas « s'attaquer » aux communes, le politique n'a pas à proprement parler touché aux périmètres communaux mais les a élargis en créant un territoire supplémentaire, dont le périmètre englobe celui de la commune : l'intercommunalité.

L'intercommunalité, nous l'avons expliqué dans le point précédent a été créée pour répondre à l'émiettement communal mais également pour mieux rendre compte des pratiques quotidiennes des individus qui, justement, transgressent le seul périmètre de la commune. L'intercommunalité est alors présentée par le politique comme LA bonne échelle, capable d'englober à la fois la résidence des individus, le lieu où ils travaillent, où celui de leurs loisirs.

Pourtant en se concentrant sur une question de périmètre le politique ne répond pas de manière adaptée à cette mutation qu'est la mobilité. En réalité, il tente de répondre à la mobilité par d'autres territoires et donc par d'autres périmètres. Et ces nouveaux territoires, par exemple celui de l'intercommunalité, les individus les transgressent également. Ne serait-ce qu'en milieu urbain, combien d'individus ont des pratiques qui s'arrêtent aux périmètres de leur intercommunalité ? En fait, comme l'explique très justement Frédéric Tesson cette volonté de créer de nouveaux territoires par un élargissement des périmètres repose sur une erreur d'interprétation des spatialités²⁷⁴. Elargir les périmètres revient selon lui à traduire en surface des spatialités qui se développent dans un registre réticulaire. Le politique répond aux problèmes posés par le territoire par le principe territorial lui-même, c'est-à-dire en créant un autre territoire, plus élargi. Et il n'y a absolument rien d'innovant à procéder ainsi.

En réalité remettre en cause le périmètre de la commune, ce n'est tout simplement pas envisageable pour le politique car ce dernier a besoin de ce périmètre pour continuer à asseoir son pouvoir. Le politique s'accroche à son paradigme ultra territorial et à des territoires qui pourraient lui échapper. Car finalement se retrouver face à des périmètres qui ne font plus sens, face à des catégories territoriales qui ne sont plus aussi « évidentes »

²⁷⁴ Frédéric Tesson (2014), *Territorialité et réticularité-essai sur les registre de spatialité des acteurs politiques locaux*. Habilitation à diriger des recherches en géographie. Pau : université de Pau et des pays de l'Adour. Disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01093483/document> (consulté le 06.06.15).

qu'autrefois, cela signifie que le politique se retrouve à gérer des territoires « abstraits » plutôt que des territoires « réels » dont les contours et les contenus ont été clairement définis par l'I.N.S.E.E. Et cela, évidemment, c'est très troublant pour un monde politique ultra territorial qui ne peut assoir son pouvoir qu'à l'intérieur de périmètres parfaitement délimités. C'est selon nous en partie pour cette raison qu'il répond à des pratiques qui relèvent de l'ordre de la réticularité par du territorial.

Tanguy Le Goff remarque dans un sens similaire concernant la notion de bassin vie, également mise à mal par les pratiques des individus, qu'elle reste régulièrement instrumentalisée par les maires « parce qu'elle entre en congruence avec le mythe de la proximité, très ancré dans notre imaginaire républicain²⁷⁵ ». En fait remettre en cause la commune ou le bassin de vie en reviendrait finalement à remettre en cause la notion de proximité à laquelle le politique tient tant. Une notion dont il a largement fait la promotion et qui lui est nécessaire pour apparaître légitime aux yeux des populations.

Par conséquent, l'État montre son incapacité à ouvrir, à élargir son paradigme ultra territorial. Il répond à cette mutation qu'est la mobilité, de l'ordre du registre réticulaire, par le principe territorial lui-même, en élargissant les périmètres. Pourtant, dans une société caractérisée par des logiques réticulaires, il faut cesser de se focaliser sur cette question des périmètres. Comme le dire Jean-Pierre Jambes, l'optimum dimensionnel relève du mythe²⁷⁶. Il n'y a pas de territoire pertinent qui pourrait englober toutes les pratiques des individus, c'est véritablement une erreur de penser cela et il est absolument nécessaire que le politique cesse de se focaliser sur cette question.

b. Interdépendances : fin des catégories territoriales et renouveau des politiques ?

De la lisibilité du binôme urbain/rural

Si sous les coups de la mobilité certains territoires administratifs comme la commune ou le bassin de vie ne semblent plus totalement faire sens du point de vue des pratiques des individus et que pour y remédier le politique trouve des solutions directement dans le principe territorial en élargissant les périmètres, d'autres catégories

²⁷⁵ T. Le Goff, « Le bassin de vie : la géographie sensible des maires », *Les cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme*, n° 172, 2015, p. 20-24.

²⁷⁶ J.P. Jambes, « Territoire en questions : doutes et réponses de la géographie », in D. Pagès, N. Pélissier, *Territoires sous influence*, L'harmattan, 2000, p. 45-54.

territoriales se sont brouillées. La notion de territoire est désormais sujette aux phénomènes d'interdépendance.

Il ne s'agit pas de dire que ces catégories territoriales ont perdu tout leur sens (du moins selon nous) mais elles ne sont plus aussi lisibles qu'autrefois. C'est ce qui s'est produit pour deux catégories territoriales : le non moins célèbre binôme urbain-rural.

Jusqu'aux années soixante, soixante-dix, ces deux grandes catégories territoriales que l'on a communément tendance dans le langage courant à nommer la ville et la campagne, structuraient le territoire. Dans le territoire que nous décrivions dans la partie précédente, on habitait soit en ville, soit à la campagne et il était plutôt aisé de dire qui était urbain et qui était rural puisque que ces deux catégories territoriales formaient un couple antagoniste. Cette relation antagoniste se basait principalement sur le travail mais également sur d'autres oppositions binaires : pouvoir central d'un côté, pouvoir local de l'autre, société englobante/société villageoise, rationalité capitaliste/logique paysanne de production²⁷⁷.

La campagne se caractérisait par une spécificité reposant sur la notion de « milieu naturel » et se définissait également par l'activité agricole et la paysannerie. La ville quant à elle, était le lieu de la modernité, de l'accumulation des capitaux, des hommes, bourgeois et ouvriers, et dominait de par ces caractéristiques la campagne.

De par ces éléments très tranchés, les situations étaient plutôt « simples » à gérer pour le politique. On était grossièrement maire ou élu d'une commune rurale ou d'une commune urbaine et les politiques territoriales mises en place à l'époque concernaient soit la ville soit la campagne. On traitait séparément, de manière indépendante, les atouts ou les difficultés de ces deux territoires, les problèmes de la ville ne concernaient pas ceux de la campagne et inversement.

Toutefois, ces deux catégories territoriales se sont progressivement brouillées. Elles sont devenues plus « floues », moins lisibles qu'autrefois, suite aux phénomènes de mobilités. Car en se déplaçant, les individus ont créé des phénomènes d'interdépendances, des phénomènes de liens, de connexions entre les catégories territoriales ; ils ont participé à la diffusion des modes de vie entre ces dernières, voir à leur uniformité.

²⁷⁷ R. Hubscher, « Réflexion sur l'identité paysanne au XIX^e siècle : identité réelle ou supposée ? », *Ruralia*, n° 1, 1997, publié le 01.01.03. Disponible sur : <https://ruralia.revues.org/4> (consulté le 09.10.15)

Également, la distinction entre la ville et la campagne s'est affaiblie suite à la montée du fait urbain, et plus particulièrement suite au développement d'une autre catégorie territoriale, le périurbain. Le périurbain est d'ailleurs à notre sens la catégorie territoriale éminemment représentative des mutations de notre société, puisqu'elle s'est développée suite à la mobilité, à la diffusion de l'automobile et à l'individualisation²⁷⁸.

A partir des années soixante, un grand nombre d'individus a fait le choix de partir s'installer en périphérie des villes, qui s'étaient alors sur les territoires ruraux. Les campagnes s'urbanisent réduisant fortement le fait rural et la définition qui en été donnée jusqu'alors. Le périurbain s'érige en une nouvelle catégorie territoriale toutefois difficile à cerner puisqu'il n'existe pas un, mais des périurbains, bien que certaines caractéristiques semblent communes à ces espaces : une faible densité de population, une faible densité du bâti, un mode de vie caractérisé par une forte mobilité quotidienne, notamment un déplacement domicile-travail important et une forte utilisation de l'automobile.

On pourrait également affirmer qu'une autre caractéristique semble commune au périurbain : les multiples controverses dont il fait l'objet. Les critiques à l'égard de cet espace peuvent être d'ordre environnemental : le périurbain est accusé d'être non durable²⁷⁹, d'être responsable d'une forte pollution liée à l'utilisation de la voiture lors des mobilités quotidiennes, de dégrader les paysages naturels.

Les critiques sont également d'ordre politique. Le périurbain est accusé d'être un territoire de repli, notamment sur la sphère privée, d'être un territoire de relégation des ménages modestes. Il serait également un territoire de votes tournés vers l'extrême droite, par des habitants se sentant « relégués » dans le périurbain. C'est notamment l'un des constats que fait Christophe Guilluy pour qui les ménages du périurbain feraient partie des oubliés de ce qu'il nomme *La France périphérique* vivant en marge de la métropolisation²⁸⁰.

Pourtant, expliquer les votes des habitants du périurbain par le sentiment d'être relégués, loin des métropoles tend, comme l'explique Violaine Girard à homogénéiser des

²⁷⁸ R. Dodier, *Habiter les espace périurbains*, Rennes, PUR, 2012, p. 9.

²⁷⁹ M. Berger, M.C. Jaillet, « Introduction », *Noroi*, n° 205, 2007, p. 7-9.

²⁸⁰ Voir le premier ouvrage de Christophe Guilluy, *Fractures françaises*, Paris, François Bourin Editeur, 2010, p. 105-122. Puis le second ouvrage : *La France périphérique*, Paris, Flammarion, 2015, p. 51-71.

situations en réalités très différentes²⁸¹. Des enquêtes ont montré que le vote protestataire concerne surtout les confins périurbains où les classes moyennes inférieures ont été malmenées par la crise. Ainsi, le vote pour le Front National ne peut être généralisé à l'ensemble du périurbain qui ne représente pas la France périphérique (« catégorie territoriale » dont on peut d'ailleurs sérieusement discuter la pertinence). De nombreuses enquêtes montrent que le périurbain est vécu de façon positive par une grande majorité d'individus, c'est d'ailleurs un espace particulièrement convoité, donc qui a de nombreuses qualités.

Dans tous les cas, ce territoire qu'est le périurbain a participé à brouiller la distinction entre la ville et la campagne puisqu'il s'apparente à un territoire relevant à première vue de l'urbain mais également de la campagne, il peut s'apparenter à une sorte de mixte entre ces deux catégories territoriales, les rendant elles-mêmes moins lisibles.

Aujourd'hui deux positions se font face vis-à-vis de ce binôme.

La première position, et certainement la plus tranchée, soutient que la campagne n'existerait plus aujourd'hui. C'est ce qu'affirme Jacques Levy. Pour le géographe, la campagne aurait disparue, absorbée par le phénomène de l'étalement urbain. Les ruraux ne seraient rien d'autre que des urbains qui habitent à la campagne. Jacques Levy rappelle d'ailleurs que la France est un pays majoritairement urbanisé et que les paysages de campagne que l'on peut apercevoir ne signifient pas que l'on soit dans le rural. D'ailleurs, il n'existe plus en France, de sociétés, même très locales, qui puissent être qualifiées de rurales²⁸².

Dans cette optique on comprend qu'il n'y a évidemment plus aucun sens à opposer la campagne à la ville puisque la campagne, par la diffusion des modes de vie urbains, est devenue comparable à la ville.

La deuxième position soutient quant à elle la spécificité de l'espace rural. Dans cette approche la différence ville-campagne est rétablie, mais cette fois-ci en y réintroduisant la notion de nature pensée avec les problèmes d'environnement. C'est notamment ce que soutient Bernard Kayser. La nature dont parle le sociologue n'est plus celle du support de

²⁸¹ Violaine Girard, « Les votes à droite dans le périurbain : « frustrations sociales » des ménages modestes ou recompositions des classes populaires? », *Métropolitiques*, publié le 30.04.12. Disponible sur : <http://www.metropolitiques.eu/Les-votes-a-droite-en-periurbain.html> (Consulté le 18.05.14)

²⁸² Jacques Levy, *Réinventer la France, trente cartes pour une nouvelle géographie*, Paris, Fayard, 245 p.

l'activité agricole comme dans les années cinquante, il s'agit d'une autre nature, pluridimensionnelle pensée en lien avec l'environnement, la problématique écologique.

Il ne s'agit donc plus de la campagne d'autrefois, celle que l'on se représentait de façon plutôt négative. C'est désormais un autre regard qui se pose sur elle, la considérant comme un espace de nature, d'authenticité, un bien collectif qu'il convient de protéger. La montée de la problématique écologique a littéralement permis le développement d'un nouvel imaginaire du territoire²⁸³, une nouvelle représentation de la campagne (même si cette représentation est souvent idéalisée).

Nous nous rapprochons de la position défendue par Bernard Kayser. Nous pensons effectivement que la campagne présente encore des caractéristiques propres lui permettant de se différencier de la ville, même si bien sûr, ce ne sont plus celles d'hier. Surtout, en affirmant que la campagne présente toujours des spécificités, notamment à travers la notion de nature, on peut répondre à un enjeu d'avenir fondamental pour les territoires qui consiste à les traiter selon des politiques de liens, de complémentarité, de connexion.

Nous souhaitons d'ailleurs insister sur ces derniers aspects. Nous pensons que les pratiques de mobilité des individus, ont probablement brouillé et affaibli les caractéristiques de la ville et de la campagne ; ou plus justement, les ont renouvelées. Mais elles ont surtout participé à créer des interdépendances entre ces deux entités territoriales. Et c'est en réalité cet aspect qui est fondamental. Car aujourd'hui ce sont bien les interdépendances entre les territoires qu'il faut travailler.

L'avenir des territoires réside dans les liens qui vont pouvoir se créer entre eux. Par exemple faire entrer le rural dans la question urbaine, c'est tout l'enjeu du développement durable, et c'est là un enjeu d'avenir fondamental. Nathalie Blanc remarque en ce sens qu'il est désormais impossible de se représenter la ville comme un espace construit en rupture avec la nature environnante²⁸⁴. Il faut cesser de penser la ville comme un système clos sur lui-même, car la ville se nourrit de ce qui l'entoure, c'est d'ailleurs en ce sens que la question de la nature n'est plus une question extérieure à la ville (même si nous ne nions pas que ville et campagne peuvent avoir des problématiques qui leurs sont propres).

²⁸³ B. Hervieu, J. Viard, *Au bonheur des campagnes*, Paris, édition de l'Aube, 1998, p. 13.

²⁸⁴ N. Blanc, « De l'écologie dans la ville », *Ethnologie française*, vol. 34, 2004, p. 601-607.

Les partenariats rural-urbain peuvent notamment constituer une réponse intéressante au fait d'organiser différents types de liens entre les deux entités territoriales, liens qui feraient abstraction des frontières administratives traditionnelles²⁸⁵. L'enjeu de la coopération entre urbain et rural est fondamental et nécessite que les acteurs prennent conscience de la nécessité de sortir des limites administratives, des périmètres institutionnels.

Nous pensons que l'un des enjeux pour le politique est donc de penser ces deux catégories territoriales que sont la ville et la campagne conjointement, en interaction. Mais cette remarque doit s'appliquer de manière plus générale au fonctionnement politique dans son ensemble (la ville et la campagne constituent un exemple). L'avenir des territoires réside dans un fonctionnement politique qui fait fi des périmètres, des limites administratives et qui valorise des processus de liens, des coopérations, des connexions, des synergies entre les territoires, qui ne peuvent désormais plus être pensés séparément, de manière close et totalement autarcique, comme détachés les uns des autres. C'est là un enjeu fondamental concernant la notion de territoire aujourd'hui.

Cesser les politiques compartimentées

Ainsi, au lieu de se concentrer sur les territoires eux-mêmes, sur les catégories territoriales, et sur l'éternelle recomposition des périmètres, c'est surtout le fonctionnement politique encore trop cloisonné qu'il convient de changer. Nous l'avons dit, l'avenir des territoires réside dans l'organisation de leurs relations les uns avec les autres, dans leurs coopérations. Il s'agit d'aller vers un fonctionnement politique qui met en avant des liens, des articulations, entre les territoires. C'est le fameux concept d'interterritorialité proposé par Martin Vanier²⁸⁶. Et c'est là le fonctionnement politique à suivre, il n'y en a, à notre sens, aucun autre possible.

Certes, cette idée d'interterritorialité peut apparaître somme toute assez simple, n'ayant rien de révolutionnaire. Affirmer que les territoires doivent travailler ensemble, peut s'apparenter à une idée plutôt simpliste, « gentille », relativement peu poussée. Pourtant en réalité, et c'est d'ailleurs l'un des aspects que nous montrerons dans nos terrains, ce

²⁸⁵ Examen de l'OCDE des politiques rurales. *Partenariat rural-urbain, une approche intégrée au développement économique* (en ligne) Disponible sur : <http://www.oecd.org/fr/regional/politique-regionale/R%E9sum%E9-Partenariats-RURBAN.pdf> (Consulté le 20.09.14)

²⁸⁶ M. Vanier, *Le pouvoir... op. cit.*, p. 173.

fonctionnement des territoires, que l'on pourrait qualifier « de fonctionnement en réseaux » est très loin d'être acquis et d'être une évidence pour les politiques.

D'ailleurs le géographe remarque que certains maires ou élus politiques, que ce soit au niveau communal, intercommunal, voire même régional, continuent de présenter des programmes qui tentent de faire croire à la population que le territoire en question peut fonctionner seul, indépendamment des autres. C'est là évidemment un mensonge. Si un territoire pouvait encore éventuellement fonctionner en autarcie dans les années cinquante à soixante, ce n'est absolument plus le cas aujourd'hui. Pourquoi ? Notamment parce que financièrement cela s'avère impossible. La grande majorité des territoires aujourd'hui n'a plus les moyens financiers de fonctionner seuls. C'est d'ailleurs pour cette raison, nous l'avons évoqué, qu'ils sont parfois obligés de faire appel à des instances supra nationales, comme l'Union Européenne, afin d'être aidés dans la réalisation de certains projets.

Et, afin d'aller dans le sens d'une telle politique il convient justement de cesser les politiques compartimentées. Les problèmes des uns ne peuvent plus être traités séparément, indépendamment des problèmes des autres, puisque ces derniers peuvent avoir une incidence sur les premiers.

Nous pensons qu'une société réticulaire doit avoir un mode de fonctionnement politique en partie réticulaire. Et pour qu'un tel fonctionnement soit possible, il faut se défaire de cette manière d'organiser le territoire, de façon compartimentée où chaque périmètre avait une fonction, un rôle bien précis à tenir. Nous l'avons vu, la commune, le département, la région, avaient des rôles déterminés, des responsabilités qui leurs étaient propres, les fameux « blocs de compétences », mis en place dans un souci d'efficacité²⁸⁷.

Si ce système pouvait encore fonctionner dans un territoire encore peu mobile, où chacun pour le dire ainsi, était « à sa place », et où un fonctionnement en réseaux n'avait pas encore d'incidence concrète, il n'a plus de sens aujourd'hui dans un territoire fait d'interdépendances. Il faut décroquer des politiques qui sont encore aujourd'hui trop compartimentées, trop hiérarchisées : les poursuivre reviendrait à passer à côté des mutations de notre société et faire comme si elles n'avaient aucune incidence concrète sur la manière d'organiser, de gérer le territoire.

²⁸⁷ D. Behar, « Au-delà de la décentralisation : repenser le pouvoir local », in C. Floquet (dir.), *Pour en finir avec la décentralisation*, Paris, édition de l'Aube, 2002 p. 83.

Bien sûr, nous n'affirmons en aucun cas que le monde politique devrait nier le principe territorial, que l'avenir des territoires ne réside pas dans les territoires eux-mêmes, et que les territoires n'ont pas des problématiques propres qu'ils doivent traiter en interne. Toutefois, cela ne doit pas les empêcher de construire des relations, des liens de coopération avec d'autres territoires. Nous pensons que c'est en suivant ce mode de fonctionnement que le régime hyper territorial construit par le politique peut s'atténuer et que la notion de territoire peut prendre un sens nouveau, adaptée à la réalité et aux mutations de notre société.

Une nouvelle réalité territoriale difficile à se représenter

Dans les deux points précédents que nous avons développés, nous évoquons un certain nombre de nouvelles logiques, de mutations qui ont changé le territoire, et qui ont, ou auraient dû, changer la façon de faire de la politique. En ce sens, la mobilité, les phénomènes d'interdépendances, la réticularité, les réseaux, constituent une nouvelle réalité territoriale. Désormais, si l'on veut avoir une meilleure représentation de nos territoires, celle qui traduit le mieux la réalité, il convient de mettre à jour leurs complémentarités.

Pourtant, cette nouvelle réalité territoriale n'est pas forcément évidente à se représenter pour les citoyens. Et, nous pensons que ces derniers sont bien souvent maintenus par le politique lui-même, dans une vision, une représentation faussée du territoire, qui ne les aide en aucun cas à se représenter la réalité de ce dernier. Certains pourront considérer que c'est là une critique minimale, nous pensons qu'elle est importante.

Dans un premier temps, le politique a tendance à nous maintenir dans la vision d'un territoire majoritairement rural. Cette vision biaisée du territoire comme majoritairement rural, provient très certainement d'une sorte d'allergie à l'urbain dont la France, depuis l'ouvrage de Jean François Gravier que nous évoquons dans la partie précédente n'a jamais réellement réussi à se défaire. Elle conserve depuis cette époque une certaine méfiance vis-à-vis du fait urbain puisqu'il a été accusé de déséquilibrer et de mettre à mal le territoire français.

En développant une certaine allergie à l'urbain, Jacques Levy explique que nous avons tendance à vivre dans une sorte d'imaginaire territorial, dans un passé rural mythifié qui

ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui²⁸⁸. Il explique que les cartes sont les premières à nous faire croire à un territoire français à l'identité rurale majoritaire. En ce sens, il remarque que pendant des décennies la plupart des cartes ont privilégié une approche territoriale : celle des espaces ruraux continus, plutôt que réticulaires, celles des villes et des réseaux qui les lient. Du coup on ne voyait les villes que comme une composante minoritaire. Et, si de telles cartes pouvaient encore faire sens dans une France majoritairement rurale, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Pourtant, nous continuons de nous représenter le territoire de cette manière, comme si la France était à peu près équilibrée entre espace rural et espace urbain, ce qui est faux.

Mais, si les cartes peuvent induire nos représentations territoriales en erreur, le politique n'est absolument pas innocent dans le maintien de cette vision faussée du territoire.

En effet, peut être bien avant les cartes, les politiques sont les premiers, principalement pendant leurs campagnes électorales (à quelque niveau territorial que ce soit), à nous ancrer dans une ruralité éternelle et un fait urbain relativement faible. A travers leurs discours, certains ont développé une véritable capacité à figer le territoire dans un passé lointain. Ils ont en effet souvent réussi à nous faire croire que le territoire français était caractérisé par la permanence. Il s'agit de tirer sur la corde de la nostalgie du passé, de la France des terroirs, des traditions, des « vrais valeurs », de la France des bourgs, des petites villes où tout le monde se connaît. Bref, de nous parler d'une France qui (si elle existe peut-être encore dans certaines parties du territoire) n'est certainement plus représentative de l'ensemble de ce territoire.

Cette nostalgie du territoire français d'autrefois, peu mobile, où chaque catégorie territoriale était à sa place, se joue à grand renfort d'imaginaire. A titre d'exemple, on la retrouve particulièrement présente lors de la campagne présidentielle de 2012. On rappellera à titre d'illustration la phrase tenue par Christian Jacob en 2011 à l'égard de Dominique Strauss Kahn alors fortement pressenti pour la présidence de la république, qui selon lui n'incarnait pas « l'image de la France, l'image de la France rurale, l'image de la France des terroirs et des territoires, celle qu'on aime bien ». Pour sa campagne à la présidentielle de 2008, Nicolas Sarkozy avait également privilégié une approche

²⁸⁸ J. Levy « La France est fâchée avec le pays réel », *Libération*, publié le 28.06.13. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2013/06/28/la-france-fachee-avec-le-pays-reel_914526 (consulté le 03.09.16).

valorisant l'enracinement dans la ruralité. Une valorisation d'une France rurale que l'on retrouvait directement sur son affiche de campagne puisque Nicolas Sarkozy posait devant un paysage de campagne bien vert, mais surtout totalement déserté. Alors comme le dit Pierre Schill, que Nicolas Sarkozy qui est un homme de la ville, qui a grandi et occupé la majorité de ses fonctions à Neuilly sur Seine, nous fasse croire qu'il est un homme de la « France profonde » ce n'est pas bien grave.²⁸⁹ Ce qui est plus grave en revanche c'est qu'il véhicule non seulement une fausse image du territoire français à dominante rurale mais qu'il contribue à en faire une entité figée qui n'aurait pas évolué. La France c'est d'abord la terre, les paysans, la campagne, ce ne sont surtout pas les grandes villes, les agglomérations, les métropoles. D'ailleurs quel homme politique a déjà posé sur une affiche électorale devant un fond représentant une agglomération ?

Alors quels intérêts politiques y-a-t-il à véhiculer une vision d'un territoire rural éternel, à s'accrocher à une ruralité fantasmée ?

Le contexte dans un premier temps peut certes jouer un rôle explicatif. On remarquera que cette valorisation du politique pour les campagnes, pour les terroirs, correspond à l'engouement et l'intérêt pour le local que nous évoquions dans le point précédent. Quand on pense local, on peut certes penser aux quartiers, aux petites villes, mais en général le local, ça sonne rural, ça sonne proximité, comme si la proximité existait seulement à la campagne alors que nous savons bien que c'est faux et que c'est même plutôt l'inverse : c'est un moyen pour le politique de nous maintenir dans une proximité un peu idéale, un peu mythifiée.

Surtout, en jouant la carte de la proximité avec la France rurale, on va chercher ses voix. En s'adressant à la ruralité, on lui sous-entend qu'on ne l'oublie pas, et qu'elle est même la cible première du territoire. Parce que les voix de la ruralité sont importantes à gagner dans un Sénat majoritairement composé de représentants du monde rural. Et nous pensons que si le politique valorise autant cette France rurale, quitte à nous faire croire qu'elle est majoritaire en France, c'est parce qu'il ne veut pas que cette catégorie territoriale, la campagne, la ruralité, lui échappe : il avait conclu un pacte implicite²⁹⁰ avec le monde rural (expliqué dans la partie précédente) qu'il continue de maintenir. Surtout, les

²⁸⁹ P. Schill, « La France éternelle, espace de la nostalgie nationale ? » *Le monde diplomatique*, publié le 01.03.07. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/01/la-france-eternelle-espace-de-la-nostalgie-nationale_1486447_3232.html (Consulté le 06.06.15).

²⁹⁰ P. Estebe, *op. cit.*, p. 19.

agriculteurs représentent un électorat particulièrement convoité par le politique, au vu du poids crucial que représente l'agriculture dans l'économie.

Ainsi, et c'est là que nous souhaitons en venir, le politique fait passer la ruralité pour ce qu'elle n'est pas : c'est-à-dire majoritaire et surtout inchangée. En agissant de la sorte il continue implicitement de maintenir l'opposition entre la ville et la campagne de façon très tranchée.

Finalement, le politique véhicule l'image d'un territoire qui n'aurait pas tant changé, pas tant évolué ; comme si ce dernier était figé dans une réalité passée, ce qui n'aide en aucun cas le citoyen à y voir plus clair. En effet, si les premiers à gérer et à avoir le contrôle des territoires véhiculent une image trompeuse de ces derniers, en ne mettant pas en valeur leurs imbrications, leurs connexions, leurs logiques de coopération, comment effectivement « s'y repérer » ? En véhiculant une image statique du territoire comment peut-on se le représenter tel qu'il est réellement, c'est-à-dire fonctionnant selon le modèle du réseau, et non pas tel que le politique aimerait qu'il soit ? Surtout cela laisse penser que la notion de territoire ne connaît pas d'évolutions majeures, ne permettant pas de sortir de son acception plutôt stricte.

c. Mobilités et interdépendances : qu'est-ce que le local aujourd'hui ?

Fin des politiques « locales » ?

Dans la continuité « logique » de notre propos, dans un territoire fait de mobilités, d'interdépendances, fonctionnant sur le modèle du réseau, c'est une nouvelle lecture du local qu'il convient de faire.

Nous l'avons vu, le politique à partir des années quatre-vingt-dix, a particulièrement valorisé le local, puisque ce dernier incarnait de nombreuses vertus pouvant apparaître comme des remèdes aux maux que ce même politique rencontrait. Pourtant, on peut légitimement se demander si, dans une société, certes constituée de territoires, mais caractérisée par des logiques réticulaires, le local fait encore sens politiquement, s'il est encore un enjeu aussi fondamental que le politique à tendance à le présenter.

Nous répondons à cette question par l'affirmative. Nous pensons que le local, quel que soit la forme qu'il prend, reste une échelle territoriale fondamentale en politique. Pourquoi ? Parce que dans un premier temps le local reste l'échelle la plus parlante, celle qui incarne le « concret », celle qui mobilise les citoyens.

Egalement, le local apparaît comme l'échelle territoriale pertinente pour agir, pour traiter les problèmes, les enjeux de notre société, qui ne sont évidemment pas totalement déterritorialisés et qui s'incarnent à un moment donné ou à un autre dans les territoires. Il convient donc de traiter localement les problématiques, afin d'agir par la suite plus largement sur ces dernières. C'est le fameux « penser global, agir local ».

Le lecteur pourra toutefois nous objecter : si le local reste l'échelle la plus pertinente, n'est-ce donc pas contradictoire avec ce que nous venons d'expliquer dans les deux points précédents ? Nous avons effectivement pu donner l'impression que le local ne faisait plus sens dans une société en réseau.

En réalité, non. Nous pensons que le local reste l'échelon le plus important politiquement mais le sens qu'on lui attribue doit changer.

Car on ne peut plus faire reposer des politiques uniquement sur cette dimension. Le mot « uniquement » est important. Nous pensons qu'il faut élargir le local à ce qui le dépasse, c'est-à-dire aux phénomènes d'interdépendances, aux connexions, aux imbrications avec les autres territoires. Il ne s'agit plus d'un local exclusivement tourné, centré, replié sur lui-même, comme cela pouvait être le cas autrefois, mais un local qui est concerné et qui intègre des enjeux qui dépassent son périmètre.

On pourra nous objecter qu'il ne s'agit donc plus d'un « local » à proprement parler. En réalité si, car l'échelle ne change pas, le local reste un périmètre restreint, mais qui intègre des enjeux bien plus larges.

En ce sens, cela signifie qu'il convient de changer certaines politiques qui se disent locales, au plus près des territoires. Nous pensons que le développement local, que nous décrivions dans un point précédent, même s'il s'avère paré de nombreuses vertus, puisqu'on ne peut nier qu'il fut bénéfique dans les années soixante-dix pour un certain nombre de territoires, ne peut plus se maintenir aujourd'hui, du moins selon la même logique. Car le développement local a quelque part contribué à enfermer les territoires, à faire des politiques cloisonnées, plutôt que des politiques de connexions. Il a participé involontairement à exacerber une sorte de tentation mono territoriale, une tentation d'autarcie dès sa mise en place²⁹¹. Il a été trop souvent pensé dans des logiques bornées

²⁹¹ J.P. Jambes, *op. cit.*, p. 45-54.

sur « l'ici », à l'intérieur de limites fixes. En fait explique Pierre Veltz, le pire ennemi du développement local, fut le localisme²⁹².

Désormais, il faut cesser de penser le développement local uniquement à partir de ressources locales. C'est d'ailleurs ce que nous montrerons dans notre terrain sur l'Aubrac. L'Aubrac, territoire rural, a bénéficié dans les années soixante-dix du développement local dans une période où ce territoire était fortement sur le déclin (notamment suite à une forte dépopulation) ce qui a contribué à le redynamiser. Pourtant aujourd'hui, et les acteurs de ce territoire sont les premiers à faire ce constat, le développement ne doit plus être exclusivement local. Il faut ouvrir le territoire à ce qui le dépasse, il faut que le territoire s'inscrive dans quelque chose de plus grand, il doit intégrer des logiques permettant son développement et qui sont des logiques qui dépassent ce simple cadre du local.

Un constat similaire peut être effectué vis-à-vis de l'injonction à la territorialisation des politiques publiques. Il s'agit, rappelons-le, de construire des politiques au plus près des territoires, au plus près du local, afin de mieux gérer les problématiques rencontrées, de mieux s'adapter à la réalité du « terrain ». Toutefois, le travers de cette politique consiste à penser que les réponses aux diverses problématiques se trouvent dans le territoire lui-même. On pense régler les problèmes dans le territoire, pour le territoire, et on ne va pas chercher les réponses ailleurs, là où elles se trouvent sans doute, au-delà du périmètre local, dans ce qui le transcende, dans ce qui le dépasse. Bien sûr nous n'affirmons pas que certains territoires n'ont pas de problématiques locales propres, qu'il conviendrait de traiter en interne. Mais les enjeux les plus importants dépassent bien souvent le cadre des périmètres locaux.

Repenser une démocratie qui ne peut plus être exclusivement locale

Cette « nouvelle » définition du local, si elle doit s'appliquer aux diverses politiques doit également s'appliquer à ce que l'on nomme la démocratie locale. La notion de démocratie locale nous renvoie dans un premier temps à un fonctionnement somme toute plutôt simple. Lors des élections, les citoyens votent là où ils habitent. Ils votent pour plusieurs territoires, la commune, la région, le département. Ils votent pour des représentants qui

²⁹² P. Veltz, *op. cit.*, p. 140.

portent des idées, des projets, des ambitions, pour ces territoires respectifs. Des territoires auxquels l'individu, de par son lieu d'habitation, est rattaché.

De ce fait le citoyen vote là où il réside alors qu'il ne passe en réalité peut-être plus la majeure partie de son temps dans le territoire où il a élu domicile. Il peut, de par ses activités et notamment son travail, (les travailleurs pendulaires, c'est à dire ceux qui changent de ville, voire de région, pour aller travailler étaient 35% en 2009²⁹³), passer une très grande partie de son temps dans d'autres territoires et se sentir davantage concerné par ce qui s'y passe.

Cela signifie donc que les enjeux, les questions qui intéressent, qui touchent directement les citoyens ne se trouvent plus forcément confinées dans le territoire de leur commune, voire même de leur région, mais dans d'autres territoires qu'ils « utilisent », qu'ils investissent parfois davantage. On se retrouve ainsi avec une sorte de décalage que l'on pourrait qualifier de décalage démocratique, puisque l'on vote dans le territoire où l'on réside, pour les intérêts de ce dernier, qui finalement peuvent apparaître comme moins fondamentaux que ceux d'un autre territoire.

Nous pensons que les enjeux qui concernent les individus se jouent désormais à des échelles plus grandes que celle de la commune, et parfois plus grandes que celle du département ou même de la région. Dans une société mobile, fonctionnant sur le modèle du réseau, la démocratie locale qui repose sur un périmètre restreint semble donc poser problème.

Des questions similaires se posent concernant les instances de la démocratie participative. Ces instances, se sont mises en place au niveau local, voir même micro local, pour venir compléter et non remplacer (l'amalgame est souvent fait) la démocratie représentative. Il s'agit de venir pallier les différentes crises et critiques formulées à l'égard de cette dernière que nous avons évoquées au début de cette partie : méfiance vis-à-vis des représentants du monde politique, méfiance vis-à-vis des décisions prises de façon bureaucratique, comme coupées des citoyens et des réalités. Egalement, les instances participatives permettraient de freiner la crise de la participation, notamment au niveau communal, dont le taux d'abstention aux élections n'a fait qu'augmenter ces dernières

²⁹³ A. Cuxac, « Le travail, toujours plus loin, toujours en voiture », *Libération*, publié le 15.01.13. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2013/01/15/le-travail-toujours-plus-loin-toujours-en-voiture_874219 (consulté le 23.06.15)

années. L'idée est ainsi d'encourager, localement, la participation des individus à la prise de décision, au débat, à l'échange d'opinions contradictoires, à travers plusieurs dispositifs : conseils ou assemblées de quartier ; conseils de jeunes ; conférences de citoyens et plusieurs outils : budgets participatifs, forums électroniques cités à titre d'exemple.

Une certaine littérature a révélé que ces dispositifs ne sont toutefois pas exempts de tous reproches. Ils n'auraient finalement que très peu d'incidence sur les décisions prises, car la majeure partie de ces dernières auraient été décidées en amont. Les politiques présents auraient la main mise sur l'organisation des débats, sur l'organisation de la prise de parole, qui serait d'ailleurs principalement monopolisée par les mieux lotis socialement et culturellement, majoritaires au sein de ces dispositifs. Les jeunes, ainsi que certaines populations défavorisées, souvent au cœur des débats, ne seraient que rarement présents, renforçant ainsi certaines inégalités sociales.

Concernant la question que nous traitons ici, nous ajoutons que dans les instances participatives les débats, les discussions, entre les citoyens se concentrent bien souvent sur des questions, des enjeux uniquement locaux. C'est évidemment utile parfois, il y a bien sûr des problématiques propres à certains quartiers, c'est par exemple le cas des questions concernant l'aménagement du territoire qui peuvent ne pas faire consensus entre quelques riverains qui considèrent, à juste titre ou non, le projet en question néfaste pour la vie du quartier au vu par exemple des nuisances qu'il va engendrer. C'est donc évidemment fondamental de pouvoir disposer d'un espace de discussion sur des enjeux locaux.

Mais il ne faut surtout pas en rester à un stade purement local.

En fait, nous reprochons aux instances participatives de se concentrer presque uniquement sur des intérêts et des enjeux à l'intérieur d'un périmètre restreint. Pourquoi ? Dans un premier temps, les citoyens vont avoir tendance à défendre les intérêts de leur commune vis-à-vis de la commune voisine. On assiste souvent à la montée du phénomène *Nimby* et à la montée des égoïsmes locaux. Chacun cherche à défendre « son » territoire, la vision qu'il s'en fait et qui est sûrement différente de celle du voisin.

Egalement, la participation a lieu à une échelle tellement locale, que les études ont montré que les discussions entre citoyens portent généralement sur la propreté de l'environnement direct, sur l'état des trottoirs, sur le ramassage des crottes de chiens. En

fait Loic Blondiaux explique que les individus se rendent aux instances participatives en tant qu'habitants d'un quartier, d'une commune, plutôt que comme des citoyens, ce qui influence de ce fait les délibérations²⁹⁴. Poursuivant quelque part la réflexion engagée par Blondiaux, Martin Vanier ajoute qu'il conviendrait de traiter les individus non pas comme des résidents, mais comme des usagers²⁹⁵ : les usagers des territoires, mais également les usagers des réseaux. En les considérant ainsi, on pourrait traiter de questions beaucoup plus larges.

En réalité, à notre sens, discuter d'enjeux locaux à partir d'un périmètre restreint, c'est tromper les individus sur les enjeux qui sont réellement démocratiques, ceux qui sont vraiment fondamentaux pour eux, par exemple l'organisation de la mobilité et des transports en commun entre deux territoires.

C'est aussi leur faire croire qu'ils ne sont pas en capacité d'avoir un avis sur des questions plus importantes que celle de l'immeuble du bout de la rue en construction qui va venir faire de l'ombre sur les jardins de certains riverains.

Alors pour pallier ces difficultés, la solution est-elle d'ouvrir les périmètres ? Faut-il voter sur des territoires plus grands ? Faut-il élargir les instances participatives de la démocratie locale afin qu'elles comprennent des individus venant de divers périmètres institutionnels (ils discuteraient forcément de questions plus larges) ?

On serait tenté de répondre par l'affirmative à la première question. Ouvrir les périmètres semble être la réponse la plus évidente.

Nous serions par exemple tentés de dire qu'il conviendrait d'ouvrir un périmètre au vote, celui de l'intercommunalité. Les citoyens iraient non seulement directement élire les conseillers communautaires et le président de l'intercommunalité, mais pourraient également directement voter pour des projets, des enjeux, en rapport avec le niveau intercommunal. Nous pensons qu'une grande partie des citoyens serait davantage intéressée et se sentirait davantage concernée par des questions relevant de l'intercommunalité dont ils font partie. Ouvrir le périmètre de l'intercommunalité au vote serait d'ailleurs plus « honnête » vis-à-vis des citoyens, puisqu'Alice Béja rappelle que

²⁹⁴ L. Blondiaux, *op. cit.*, p. 174

²⁹⁵ M. Vanier, *op. cit.*, p. 169.

ces derniers élisent un maire au niveau communal mais que les décisions prises par ce dernier se jouent bien souvent au niveau intercommunal²⁹⁶.

Mais la réponse qui semble la plus évidente est-elle la plus adaptée ?

Nous pouvons en douter. Car en élargissant les périmètres de vote, on risquerait de retomber sur le travers que nous évoquions plus haut, qui consiste en France à répondre aux enjeux de notre société en élargissant, encore et toujours les périmètres. Le périmètre de l'intercommunalité ne serait peut-être pas le plus adapté, il pourrait rapidement montrer ses limites, les mêmes que celles qui se posent au niveau communal.

Concernant les instances de la démocratie participative, ouvrir les périmètres n'aurait pas forcément plus de sens. La mise en place de tels dispositifs serait concrètement irréalisable sur le terrain. De plus, parce qu'en élargissant les périmètres on pourrait une nouvelle fois discuter de leur pertinence et on ne réglerait pas la question.

Alors s'il ne faut pas élargir les périmètres, que faut-il faire pour que la démocratie ne reste pas uniquement à un niveau local ? Que faut-il faire pour que la démocratie locale prenne davantage de poids, voire de sens ?

Nous pensons que la démocratie locale doit intégrer des questions réticulaires. Il faudrait que les programmes des politiques intègrent des questions plus étendues, qui dépassent le simple périmètre pour lequel ils font campagne, tout en lui restant liés. Au niveau des élections communales par exemple, il faudrait que soit obligatoirement présent dans les programmes des candidats un volet ayant trait aux questions intercommunales. Si nous l'avons dit les citoyens élisent les conseillers communautaires en même temps que le maire lors des élections communales depuis 2014, on ne sait pourtant rien de leurs projets pour l'intercommunalité en question. Le futur maire pourrait lui-même présenter un volet sur l'intercommunalité, sur les projets qu'il souhaite défendre.

Au niveau des instances participatives, il faudrait que les individus puissent toujours débattre de problèmes purement locaux mais également de questions plus larges, plus réticulaires, celles qui ont trait à la coopération, aux projets communs avec d'autres territoires, parfois voisins, parfois plus éloignés.

²⁹⁶ A. Béja, « La France à la découpe », *Revue esprits*, n° 412, 2015, p. 61-63.

Les citoyens doivent donc continuer à voter, à débattre de questions à partir d'un territoire, à partir d'un périmètre restreint, puisqu'on ne peut délibérer pas faire sans. Il ne s'agit pas d'ouvrir les périmètres, mais de faire en sorte que les citoyens puissent, échanger, délibérer sur des enjeux, des problématiques, qui sont certes territoriales mais également réticulaires. C'est probablement là que se situe la véritable « solution ».

Nous pensons d'ailleurs que voter sur des enjeux plus grands va dans le sens d'une meilleure représentation du territoire aujourd'hui. C'est comprendre qu'un territoire ne vit plus replié sur lui-même, c'est comprendre que les questions qui touchent les citoyens d'un territoire peuvent aussi toucher les citoyens d'un autre territoire.

C'est en introduisant des enjeux réticulaires dans le vote que les individus peuvent prendre conscience des réels enjeux démocratiques. C'est d'ailleurs comme cela que l'on peut réinjecter de la démocratie dans les territoires : la notion de territoire doit prendre un sens plus démocratique. Et c'est un devoir du politique que d'y travailler.

Ainsi politiquement, il ne s'agit donc pas de supprimer le local, car c'est à partir de lui que l'on peut agir. Il convient de repartir du local mais en prenant en compte ce qui le dépasse, en faisant entrer des enjeux réticulaires dans ce dernier. C'est donc un local renouvelé sur lequel il convient de travailler, où se joue une partie de l'avenir démocratique des territoires.

A travers ce deuxième point nous avons donc souhaité montrer le décalage d'un monde politique qui répond à une société caractérisée par des mutations de l'ordre de la réticularité par le principe (ultra) territorial.

Nous nous sommes alors questionnés : pourquoi le monde politique continue de suivre cette politique ultra territoriale ?

La première réponse, la plus simple et somme toute la plus évidente, est de rappeler que le monde politique est un monde territorial et à première vue non réticulaire. Le politique a effectivement besoin du territoire, c'est là sa définition même, pas de politique sans territoire et inversement. En ce sens, le territoire c'est l'assurance d'asseoir un pouvoir alors que la réticularité, est non seulement un « phénomène » difficile à percevoir, à se représenter, à comprendre, mais également un « phénomène » que l'on ne maîtrise pas aussi facilement qu'un territoire. Finalement, elle nous échapperait presque.

Et c'est évidemment cet élément qui semble poser problème. Se penser autrement, c'est-à-dire en partie de manière réticulaire, s'avère particulièrement complexe pour un monde politique qui s'est construit depuis des siècles uniquement à partir d'un territoire borné et du principe territorial.

Alors le monde politique est-il incapable de se penser autrement qu'à travers le territoire ? Peut-il faire entrer la réticularité dans son fonctionnement ? Peut-il se concevoir davantage selon un fonctionnement en réseaux ? Peut-il ouvrir son paradigme ultra territorial et ainsi s'adapter à la réalité sociale ? (qui, elle, est déjà réticulaire).

3. Le monde politique, prêt à affronter et intégrer dans son fonctionnement le monde des réseaux ?

a. Réseaux et territoires, petit historique de deux notions complémentaires

À l'origine le mot réseau n'a pas de lien direct avec le territoire puisqu'il était notamment utilisé en médecine. Dans ce domaine, le réseau se voit lié au corps, soit dans sa totalité, c'est-à-dire le corps humain vu comme un agencement de flux ou de tissus, soit comme une partie du corps, désignant le cerveau²⁹⁷. Le corps humain est comparé par Descartes à une sorte de machine, faite de tuyaux, de fibres, d'artères, de petits filets. Le corps est ainsi conçu comme un réseau complexe de fibres permettant la circulation continue du sang.

Ce n'est qu'au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles que le réseau n'est plus uniquement associé au corps humain, mais qu'il devient une forme de technique. Le réseau ne s'avère alors en aucun cas antinomique au territoire. Le monde politique, nous l'avons déjà spécifié dans la première partie de ce travail, s'est servi des réseaux, principalement techniques, pour construire son territoire.

En effet, les réseaux sont dans un premier temps des réseaux territorialisés qui participent à l'organisation du territoire : mise en place des routes principales et stratégiques, aménagement des canaux. Sous la troisième république le développement du réseau de chemin de fer, l'amélioration du réseau routier, permettent de désenclaver un grand nombre de territoires, particulièrement en milieu rural, qui peuvent ainsi sortir d'un relatif isolement. En ce sens, on peut dire que les réseaux jouent un rôle fondamental dans

²⁹⁷ P. Musso, « Genèse et critique de la notion de réseau » in D. Parrochia (dir.), *Penser les réseaux*, Paris, édition champ Vallon, 2001 p. 194-218.

l'émergence du territoire de l'État-nation. Ils vont permettre aux individus de sortir de leurs petits territoires locaux et de s'intégrer dans un ensemble plus grand, celui de la nation. Les villes quant à elles, et particulièrement la ville haussmannienne, sera par excellence celle des réseaux : canalisations d'eau, d'égouts, de gaz, lignes électriques, rails de tramway, liaisons télégraphiques. Le réseau est alors à la fois machine circulatoire et instrument de territorialisation²⁹⁸.

L'État a d'ailleurs le monopole de certains réseaux, ce qui lui permet d'organiser et de structurer le territoire comme champ d'investissements multiples²⁹⁹.

Par conséquent, dans un premier temps, réseau et territoire ne forment pas un couple antagoniste et fonctionnent même ensemble. Les réseaux participent à l'organisation, à la structuration du territoire, et bénéficient d'une véritable assise territoriale. On parle de réseaux territorialisés.

Pourtant, une sorte de tournant s'opère à partir des années soixante-dix. L'histoire des réseaux, qui semblait jusqu'alors conjointe à celle du territoire, semble s'en distancier. Le développement des techniques de la communication et de l'information permet aux réseaux de prendre une ampleur nouvelle. C'est à ce moment précis que ces derniers commencent à poser question. Car le réseau devient progressivement, notamment avec le développement d'internet, déterritorialisé. Ce dernier n'organise plus simplement un territoire mais il met en relation, en connexion la planète entière, on parle alors de société en réseaux. La radio, la télévision, le téléphone recouvrent l'ensemble de la planète de fils visibles ou invisibles³⁰⁰. Le réseau devient synonyme d'auto organisation.

Sûrement parce qu'il devient un phénomène invisible, nous échappant largement, le réseau va apparaître comme destructeur des territoires. Les deux notions qui fonctionnaient jusqu'alors conjointement, lorsque le réseau était territorialisé, deviennent contradictoires : le territoire est cette entité concrète, bornée, qui enferme, alors que les réseaux en tant que flux, s'apparentent de plus en plus à des entités insaisissables qui se jouent des limites. Le réseau irait à l'encontre de l'ensemble des caractéristiques communément associées au territoire.

²⁹⁸ J.M. Offner, D. Pumain, *Réseaux et territoires, significations croisées*, Paris, édition de l'Aube, 1996, p. 121.

²⁹⁹ L. Sfez, « Le réseau : du concept initial aux technologies de l'esprit contemporaines », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 106, 1999, p. 5-27.

³⁰⁰ D. Parrochia, « Introduction à la rationalité réticulaire », in D. Parrochia (dir.), *Penser les réseaux*, Paris, 2001, Champ Vallon, p. 7-25.

La fin du XX^e siècle devient donc celle du grand questionnement sur les réseaux, qui, à l'instar de la notion de territoire envahissent les réflexions dans de nombreuses disciplines pour lesquelles il devient urgent d'affronter ce phénomène réticulaire.

Il faut noter qu'il n'est effectivement pas aisé de se représenter ce monde des réseaux, qui peut apparaître comme un monde abstrait, difficile à cerner, alors que les territoires apparaissent davantage comme des entités concrètes, dont les représentations sont plus simples à percevoir. Surtout, si la lecture de la société en réseau s'avère difficile pour le citoyen, c'est notamment parce que le politique à travers son paradigme ultra territorial ne l'aide pas à y voir plus clair. Il apparaît fondamental aujourd'hui d'expliquer aux individus que les enjeux qui les concernent directement ne résident plus uniquement dans le principe territorial lui-même mais dans le principe réticulaire.

Nous pensons aujourd'hui, et cela semble acquis dans le paysage scientifique (moins dans le monde politique), qu'il faut voir les réseaux comme des entités, comme des dynamiques permettant de mieux faire fonctionner les territoires, dont ils ne sont en aucun cas les ennemis, même s'ils les bousculent, même s'ils les transforment.

Nous pensons que les réseaux participent à la recomposition des territoires. Le géographe Martin Vanier explique très justement qu'une société en réseau n'est pas une société a-territoriale, c'est-à-dire sans territoire ou se jouant des territoires mais « une société qui réinvente sa territorialité en la faisant entrer dans l'âge de la complexité »³⁰¹.

Ainsi le monde politique qui est certes territorial, doit fonctionner selon le modèle du réseau, parce que les mutations de notre société l'y invitent, parce qu'elles sont justement elles-mêmes de nature réticulaire. Et c'est là tout l'enjeu pour les territoires, qui nous l'avons dit ne peuvent plus fonctionner repliés sur eux même, isolés, déconnectés des autres comme cela pouvait être encore le cas dans un monde où les réseaux étaient encore purement techniques. Nous pensons qu'un fonctionnement en réseaux serait plus efficace pour les territoires aujourd'hui, cela permettrait de les relier, de les connecter.

Nous souhaitons toutefois préciser qu'il s'agit d'une dialectique entre territoire et réseau, il ne s'agit pas de tomber dans l'excès inverse du paradigme ultra territorial qui

³⁰¹ M. Vanier, « L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale », in B. Antheaume, F. Giraut. *Le territoire est mort, vive les territoires*, Paris, IRD éditions, 2007, p. 317-336.

consisterait à basculer dans un paradigme ultra réticulaire. Ce n'est absolument pas notre propos.

Alors si territoire et réseau ne sont « à l'origine » pas antinomiques, puisqu'ils ont participé à servir la même ambition : construire un seul et unique territoire, celui de l'État-nation, quadrillé, structuré, hiérarchisé, pourquoi la politique menée en France continue-t-elle d'être ultra territoriale ?

b. Le territoire ou l'assise du pouvoir

Si le monde politique continue de « s'accrocher » au territoire, c'est bien sûr parce que ce dernier fournit une assise électorale. En effet, le pouvoir politique n'a de légitimité que par rapport à un territoire, à un périmètre institutionnel donné. Ainsi, le candidat à une élection doit mettre tout en œuvre pour rassembler les citoyens autour de « son » territoire afin d'être élu. Pour cela il joue la carte de l'imaginaire territorial, c'est-à-dire qu'il mobilise un certain nombre d'éléments, notamment identitaires, historiques, afin de rassembler, de fédérer les individus autour de l'image qu'il souhaite donner au territoire en question.

Le territoire présente également des vertus pour le politique puisqu'il semble, grande spécialité française, permettre une longévité. En effet, le territoire symbolise l'ancrage politique. Pour pouvoir faire carrière politiquement en France il faut bénéficier et faire valoir un véritable ancrage dans un territoire donné. La légitimité de cet ancrage sera renforcée par la longévité, grandement valorisée par le politique lorsqu'il prétend à une élection. Ce dernier insiste tout particulièrement sur le fait qu'il est né dans le territoire où il se présente, qu'il y a grandi, vécu, fait ses études, qu'il y connaît tout le monde, qu'il est peut-être parti à un moment donné mais qu'il est revenu (ou qu'il revient parfois) parce qu'il est trop attaché identitairement (ou politiquement parlant) au territoire ; que sa famille y vit depuis de nombreuses générations (d'ailleurs l'ancrage sera particulièrement renforcé si on trouve dans la famille du prétendant à l'élection d'anciens maires ou d'anciens élus).

Marc Abelès a en ce sens mené une enquête dans l'Yonne en analysant une série d'élections (cantonales, municipales...) pendant six années, afin notamment de

comprendre comment des individus pouvaient accéder à des mandats politiques³⁰². L'anthropologue observe que sur l'ensemble des candidats aux élections, seul un nombre limité à une réelle chance d'obtenir un mandat. Même si l'exercice démocratique que représente une élection nous laisserait communément penser qu'il suffit qu'un candidat présente un programme, qu'il requiert la majorité des voix des citoyens afin d'être élu, Abelès explique qu'en réalité, seul un nombre réduit de candidats présentent les conditions leur permettant d'être effectivement éligibles.

Un candidat aura davantage de chance d'être élu s'il a des racines familiales dans le territoire. Ces dernières vont lui permettent d'imposer plus facilement un nom, déjà connu d'une grande partie des habitants. En effet, certains candidats, de par leur nom de famille, incarnent une évocation précise du territoire. Les électeurs vont tenir compte de l'ancrage familial qui va apparaître à leurs yeux comme un gage de légitimité et d'efficacité. Puisque la famille du candidat est ancrée dans le territoire depuis de nombreuses générations, ce dernier ne peut que connaître et vouloir servir « son » territoire. Il est d'ailleurs rare de voir un candidat faire campagne en expliquant « votez pour moi, j'habite ici depuis trois ans, mais j'ai beaucoup de projets pour le territoire, d'autant plus que j'ai un regard extérieur sur ce dernier ». On peut même affirmer que cela ne se voit jamais. En revanche en France, ce que l'on voit beaucoup plus fréquemment, ce sont des maires installés sur leur territoire depuis trente ans. Le parallèle (sans bien sûr pousser la comparaison trop loin), pourrait tout de même facilement être effectué avec la période féodale, certains maires s'apparentant parfois à de véritables petits seigneurs sur leur morceau de territoire, sur leur fief, qu'ils souhaitent faire vivre en quasi autarcie, « protégé » du territoire voisin.

Nous pensons que cette longévité que semble autoriser le territoire doit changer. On ne peut plus aujourd'hui en France rester accroché, agrippé, pendant trente ans à un territoire comme à un rocher. Il faut en finir avec ce système politique local qui comme le dit parfaitement Yves Meny présente toutes les dimensions d'un système tribal³⁰³ dont l'une des caractéristiques est justement celle de la figure incontestée d'un chef bénéficiant d'une exceptionnelle longévité.

³⁰² M. Abelès, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989, 365 p.

³⁰³ Y. Meny, « La République des fiefs », *Revue Pouvoirs*, numéro 60, 1992, p. 17-24.

Nous pensons que le fonctionnement politique pourra réellement changer, évoluer, à partir du moment où la culture politique, où les mentalités politiques françaises évolueront à ce sujet. C'est absolument indispensable. D'ailleurs les citoyens ne sont pas exempts de tous reproches et ne doivent plus permettre le maintien d'un tel système. Il faut qu'ils cessent de voir les hommes politiques comme de petits « sauveurs », comme de petits « chefs ». Faut-il aller jusqu'à limiter les mandats ? Peut-être. Le maire d'une commune pourrait être autorisé à ne se représenter qu'une seule fois et devrait ensuite avoir l'obligation de « passer la main ».

Toutefois, si le monde politique est, dans son mode de fonctionnement, incontestablement territorial, les réseaux en sont-ils absents ?

En réalité non. Le monde politique est beaucoup plus réticulaire qu'il veut nous le faire croire. Si bénéficier d'une assise territoriale semble fondamental pour s'assurer la victoire à une élection, ainsi que la longévité qui va très certainement accompagner cette victoire, il faut également être capable pour « durer » en politique, pour se faire connaître, pour imposer son nom, de s'insérer dans l'univers des réseaux politiques ne serait-ce qu'au niveau local.

Le monde politique est un monde d'alliances, où il faut dès le départ justement se construire un réseau de relations, de soutiens. D'ailleurs la stratégie du parachutage, fortement critiquée, est rendue justement possible grâce à ce réseau de relations qu'a réussi à se construire sur de longues années un homme ou une femme politique, lui permettant d'être « secouru » en cas de crise et de se maintenir, même de loin, à un poste politique.

Également, on peut affirmer que la maîtrise de la réticularité n'est pas étrangère au politique puisque c'est un monde où le cumul des mandats, largement autorisé (voir valorisé) permet à des hommes et des femmes politiques de gérer plusieurs territoires à la fois et donc d'être, à minima, apte à travailler en réseaux. Les défenseurs du cumul des mandats affirment d'ailleurs qu'ils peuvent ainsi être plus proches des citoyens, mieux à même de comprendre les problématiques qu'ils rencontrent dans leurs territoires. Un maire d'une commune, qui est aussi président de l'intercommunalité, député à l'assemblée nationale se dit plus légitime à être écouté et à porter des propositions de lois plus adaptées (même si nous en doutons).

N'oublions pas que le monde politique, nous l'avons vu, a parfaitement cerné les mutations de notre société, largement réticulaires, puisqu'il tente d'y apporter des réponses, en créant des réformes (toutefois souvent peu efficaces) qui permettraient justement de s'ajuster à cette nouvelle réalité. C'était notamment le but de l'intercommunalité, qui devait, en tant que nouveau territoire fonctionner selon une logique réticulaire. Par conséquent le monde politique semble capable d'intégrer la dimension réticulaire dans son action. Du moins à première vue.

c. Expériences (et relatifs échecs) de réticularité, l'exemple de l'intercommunalité

L'intercommunalité se présente comme un territoire fonctionnant selon le modèle réticulaire, puisque l'objectif des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) est de réunir, à travers la libre association, plusieurs communes, géographiquement proches, afin qu'elles ne restent pas isolées, notamment face à certaines difficultés, financières ou autres. Il s'agit en ce sens de faire fonctionner le territoire intercommunal en privilégiant des logiques de liens, de coopérations, de projets, de connexions entre les différentes communes qui le composent. On valorise un système d'alliance, une union qui ferait la force de ces territoires, « obligés » de travailler ensemble et ce dans leur intérêt.

Pourtant, bon nombre d'enquêtes sur les intercommunalités montrent que la logique réticulaire peine fortement à s'imposer comme étant le principal mode de fonctionnement de ces territoires. Pourquoi ?

Parce que la logique territoriale semble toujours reprendre le pas sur la logique réticulaire. Frédéric Tesson a parfaitement analysé ce mécanisme³⁰⁴. Il explique que l'intercommunalité est par définition porteuse d'un projet, on parle d'ailleurs en ce sens de « l'intercommunalité de projet ». Ce projet s'inscrit dans une logique réticulaire, c'est lui qui va faire la force de l'intercommunalité, qui va permettre aux différentes communes de se lier les unes avec les autres, de mettre en place des relations. C'est d'ailleurs la base du fonctionnement intercommunal.

Le problème souligné par le géographe est que l'on s'est rapidement rendu compte, à travers la construction des E.P.C.I., que l'essentiel du projet consiste non pas à se concentrer sur la logique réticulaire censée le porter et à partir de laquelle il conviendrait

³⁰⁴ F. Tesson, *op. cit.*, p. 93-97.

de travailler, mais qu'il consiste en la construction du territoire intercommunal. En réalité, c'est la construction du territoire en lui-même qui devient le moteur principal du projet, qui devient la priorité, laissant au second plan la logique réticulaire. Comme si finalement tôt ou tard le territoire reprenait le dessus, comme si les maires des différentes communes que comprend l'intercommunalité étaient rattrapés à un moment donné par la territorialité, qui est leur mode premier de fonctionnement.

Et c'est là justement toute la difficulté existante pour les différents maires des communes de l'intercommunalité : travailler selon une logique réticulaire. Bien souvent le territoire de la commune dont ils sont à la tête, c'est-à-dire celui qui représente concrètement leur ancrage, leur pouvoir, passe avant celui de l'intercommunalité, qui n'est alors plus la priorité. Et cela peut facilement s'expliquer. Finalement, face à un fonctionnement en réseaux qu'on ne maîtrise pas bien, le territoire apparaît comme une entité rassurante, il est l'assurance pour les maires de maintenir leur légitimité alors que l'intercommunalité quelque part pourrait représenter l'affaiblissement de leur pouvoir, un pouvoir qu'ils ne souhaitent évidemment pas perdre, ni trop partager, au risque de ne plus pouvoir agir aussi librement qu'ils le souhaitent.

L'exemple de l'intercommunalité montre que l'on assiste toujours au retour du paradigme territorial. L'intercommunalité se réinscrit alors dans les traditionnels jeux de pouvoir, où le territoire est construit comme une forteresse plutôt que comme un espace de développement et de coopération³⁰⁵.

Bien sûr à travers ce propos nous n'affirmons en aucun cas que les maires des différentes communes qui composent une intercommunalité doivent venir nier la territorialité puisqu'elle est un préalable à la réticularité. Mais, ces derniers doivent être capables de la dépasser. Elle ne doit pas s'imposer comme le registre dominant.

Ainsi, les expériences réelles de réticularité en politique restent rares et l'intercommunalité présentée à l'époque comme une véritable révolution n'en est à notre sens pas une. Il ne s'agit pas de diaboliser ce territoire qui présente très certainement des atouts. Nous souhaitons simplement montrer, que l'intercommunalité peine fortement

³⁰⁵ P. Sardan, « Deux décennies de réformes territoriales en France », in L. Bherer et al., (dir.) *Jeux d'échelle et transformation de l'État, le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Laval, Les Presses de l'université Laval, 2005, p. 25-47.

dans la mise en place d'une logique interterritoriale et qu'elle n'apparaît pas comme le territoire si novateur qu'on a voulu nous présenter.

4. La dernière réforme territoriale de 2012 repense-t-elle le paradigme ultra territorial?

a. La réforme à la loupe : fusion des régions, quand le politique s'embourbe dans le paradigme

Dans la continuité du point précédent, nous avons choisi de nous intéresser à la dernière réforme territoriale, mise en place par le gouvernement Ayrault en 2012, suite à l'élection de François Hollande. Cette réforme a donc été institutionnalisée un an avant le début de notre travail et nous l'avons suivie de près tout au long de ce dernier. La réforme a d'ailleurs subi des modifications à plusieurs reprises, notamment en fonction des remaniements ministériels et nous avons souvent dû ajuster ce point (c'est toujours le risque de travailler sur un sujet « en cours » qui peut évoluer à tout moment). Lorsque nous présenterons ce travail, un autre gouvernement sera très certainement en place et peut être qu'une autre réforme sera en train de voir le jour.

A travers l'analyse de cette dernière réforme nous souhaitons voir si, bien qu'étant une réforme « territoriale », cette dernière se dirige dans le sens d'un affaiblissement du paradigme ultra territorial, et si elle est en passe d'intégrer dans ses différents axes des logiques réticulaires. Une façon pour nous d'être « honnête » dans l'analyse que nous menons et de ne pas laisser de côté les dernières « innovations » qui pourraient effectivement avoir lieu en matière de réformes territoriales.

Nous avons en ce sens examiné les principaux axes de la réforme, ceux qui ont été, dès 2012, présentés par le gouvernement comme étant les plus novateurs. Ce sont également ces derniers qui ont été les plus médiatisés et nous pensons qu'interrogée sur ce sujet la population serait très certainement en mesure de citer au moins un axe de la réforme, celui concernant les régions.

La réforme territoriale présentait au moins deux grands aspects, soulignés comme particulièrement novateurs :

-Un axe visant à réduire le nombre des régions, de 22 à 13.

-Un axe, la loi M.A.P.T.A.M., dite loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles.

Un troisième et dernier axe, moins « connu » que les deux premiers (car franchement peu novateur), la loi N.O.T.RE., sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique, visant à redéfinir les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Commençons par examiner l’axe premier de la réforme. Il s’agit de redécouper le territoire, ou plutôt de simplifier son architecture, en fusionnant les régions. C’est, nous pensons, l’aspect le plus connu de la réforme par les français qui ont pu pendant l’été 2014 se prêter au jeu des découpages en créant celui qui leur paraissait le plus pertinent sur des cartes interactives. Suite aux différents tests effectués par chacun, le nombre des régions est alors officiellement passé de vingt-deux à treize. En ce sens, sept régions se sont vus rattachées ou fusionnées, six sont restées inchangées.

La fusion des régions fut présentée par le politique comme une véritable innovation, comme un changement majeur dans le paysage territorial. Pourtant, c’est une idée qui ne brille pas par son modernisme, puisque la fusion des régions est une question lointaine, qui s’est régulièrement posée et reposée au fil des différentes réformes territoriales en France, ne trouvant jamais de réponses satisfaisantes. La voie de la fusion paraissait impossible dans un pays comme la France où le sentiment d’appartenance des individus envers leur région est particulièrement fort.

Alors quels intérêts la fusion des régions présente-t-elle ? Est-ce une réforme nécessaire ?

Dans un premier temps, c’est le souci de simplification du paysage territorial qui a été mis en avant par le politique. Il s’agit d’alléger le fameux mille-feuilles territorial qui devient au fil du temps peut-être trop pesant, moins efficace, et surtout trop coûteux à « entretenir ». Egalement, les vingt-deux régions seraient devenues trop petites et ne pourraient plus être suffisamment compétitives au niveau européen : la comparaison est régulièrement effectuée avec les Lander allemands dont il faudrait calquer la taille. En France, des régions plus grandes, donc plus peuplées, seraient plus compétitives, plus fortes, plus performantes, face aux autres régions européennes. Enfin, fusionner les régions permettrait d’atténuer certaines disparités économiques entre les territoires. Cela permettrait à des régions connaissant des difficultés (population vieillissante, dépopulation etc.) de se voir renforcées car mutualisées avec d’autres territoires, plus riches, ayant davantage de moyens, notamment financiers.

Pourtant, peut-on avoir l'assurance que la fusion des régions permettra de pallier à ces difficultés ? Nous pouvons en douter. En premier lieu, cet axe de la réforme repose sur un élément principal qui à notre sens est trompeur : l'éternel question de l'élargissement des périmètres. On « s'embourbe » une nouvelle fois dans la question de la bonne taille, du bon périmètre, à croire que c'est une obsession française. Car en réalité y-a-t-il réellement une taille de région adéquate ? Est-ce celle qui, comme nous le disions, donne une dimension de taille européenne à une région, en la rendant de ce fait plus attractive, plus compétitive ? Et, une grande région est-elle automatiquement puissante ? Rien, n'est moins sûr.

De plus, nous pensons que les découpages ont été réalisés de façon relativement aléatoire. La population n'a d'ailleurs pas été consultée. Les périmètres des treize régions finales ont été adoptés suivant des critères différents, ce qui n'est pas une mauvaise idée, même si certains découpages posent toujours question, comme par exemple le cas de la région Pays de la Loire dont on aurait pensé qu'elle serait rattachée à la région Bretagne. Le découpage semble avoir surtout suivi des logiques d'alliances politiques (et non pas identitaires). Seul un critère semble commun à toute les régions : leurs périmètres. Ces derniers présentent tous une taille quasi identique.

La fusion des régions permettrait également de réduire les inégalités territoriales. Mais est-ce avéré ? De fait, le regroupement permettrait très certainement de réduire les inégalités interrégionales, même si l'Ile de France reste la région « moteur » du territoire et que des territoires comme la Corse ou les Outre-mer restent inchangés, et présentent de fortes inégalités. Ce sont en réalité les inégalités infra, et intra régionales qui posent question, car ce sont ces dernières qui ont tendance à être les plus significatives. En effet les inégalités peuvent s'accroître à l'intérieur des nouvelles grandes régions, au vu de l'hétérogénéité interne qu'elles risquent de présenter.

Alors cette nouvelle carte des régions est-elle la bonne ? On peut éventuellement lui laisser le temps de faire ses preuves. Seul l'avenir pourra nous dire si le découpage a réellement permis aux régions françaises de s'insérer davantage dans le jeu européen, si les inégalités territoriales ont été effectivement réduites. Nous pourrions alors revenir sur notre propos.

En attendant, nous pensons que la fusion des régions est inutile, qu'elle est un faux problème et donc une fausse solution. La question du découpage a permis de détourner

l'attention des citoyens sur une question qui semble clairement passer à côté des véritables enjeux liés aux territoires, à côté des questions les plus fondamentales.

Comme le disent parfaitement les géographes Béhar, Estebe et Vanier, cette perspective du redécoupage des régions n'est rien d'autre qu'une perspective purement comptable³⁰⁶, qui ne s'appuie sur aucun projet politique concret pour les territoires. La question du bon découpage ne trouvera jamais de réponse satisfaisante, c'est un leurre de penser cela. La bonne carte, si tant est qu'il puisse y en avoir une, est une carte qui connecte les territoires, qui montre leurs synergies, leurs relations, qui organise leurs interdépendances. C'est une carte qui cesse de redimensionner les structures territoriales et qui se concentre sur le fonctionnement en réseaux des territoires.

Nous passons un peu plus rapidement sur le troisième axe de la réforme, qui consiste à redéfinir ou plutôt à clarifier les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, puisque cet axe, qui existe déjà depuis les premières années de la décentralisation, ne présente à notre sens rien de novateur. Cet axe est d'ailleurs explicité sur le site internet du ministère où la réforme territoriale est présentée aux français : c'est le fameux « qui fait quoi ? ». Cela signifie que la réforme poursuit la politique des blocs de compétences mise en place au début des années quatre-vingt afin que chaque territoire ait une fonction, un rôle bien précis à jouer. C'est donc un territoire compartimenté, où chaque niveau territorial se voit spécialisé qui est maintenu. Pourtant cette politique sectorielle peut-elle encore s'appliquer aujourd'hui ? Nous avons déjà exprimé un avis négatif. Nous pensons que la spécialisation des compétences et des questions à traiter qui en résulte est illusoire, on le voit bien avec les réseaux de transport et les mobilités. Il est impossible aujourd'hui d'organiser les mobilités entre les territoires parce que bien souvent les transports en commun s'arrêtent aux limites régionales, ou départementales. Et c'est là une situation absurde. Nous pensons qu'il faut décroquer ce système des compétences qui ne traduit plus les réalités d'aujourd'hui.

Ainsi, pour commencer à répondre à la question que nous avons formulée, les deux premiers aspects de la réforme territoriale ne semblent pas être adaptés à la réalité territoriale dans laquelle nous vivons. Découper les territoires n'est pas la grande réponse

³⁰⁶ Daniel Behar, Philippe Estebe, Martin Vanier, « Manuel Valls jardinier comptable », *Libération*, publié le 13.04.14. Disponible sur : http://www.liberation.fr/france/2014/04/13/manuel-valls-jardinier-comptable_996715 (Consulté le 16.11.15)

qu'attend une société de mobilités, de circulations, d'interdépendances, tout comme le maintien de l'exclusivité et du monopole des compétences.

b. Le processus de métropolisation ou l'intéressante « différenciation territoriale »

Le dernier grand axe de la réforme territoriale nous semble le plus pertinent et le plus intéressant à examiner, et à détailler : il s'agit de la création des métropoles ou plus précisément de ce que l'on nomme le processus de métropolisation.

En ce sens, au 1^{er} janvier 2015, treize métropoles se sont vues instituées : Lille, Brest, Rennes, Nantes, Rouen, Strasbourg, Bordeaux, Grenoble, Toulouse et Montpellier ; Lyon, Marseille et Paris demeurant également des métropoles mais avec un statut particulier.

Cet axe de la réforme allant dans le sens de l'affirmation des métropoles nous semble être l'axe le plus intéressant, car implicitement il met en avant un élément important, celui de la différenciation territoriale. La différenciation territoriale signifie qu'en créant à certains endroits du territoire des métropoles (et pas à d'autres), on accepte pour la première fois en France, l'existence de niveaux, d'échelles territoriales différentes. Dans un pays où chacun vit dans un emboîtement de territoires identiques, on accepte qu'une partie de la population vive au sein d'une échelle territoriale qui n'existe pas forcément ailleurs : c'est la différenciation territoriale.

Avant de revenir sur l'intérêt de cette réforme, il faut noter qu'elle a particulièrement mouvementé le paysage académique. Elle a en effet suscité de nombreuses craintes qui auraient pu rester silencieuses si les débats n'avaient pas été autant médiatisés. Cet axe de la réforme a en effet ravivé une notion, qui après s'être focalisée dans les années cinquante sur la ville et la campagne, puis dans les années deux mille sur les banlieues, est venue se cristalliser sur les métropoles et les territoires oubliés : c'est la non moins célèbre notion de fracture.

À travers l'affirmation des métropoles, le territoire français se trouverait fracturé entre d'un côté les métropoles, qui concentreraient l'essentiel des richesses, des activités, au détriment de certains territoires, qualifiés alors de territoires oubliés : la réforme irait dans le sens d'une accentuation des difficultés que rencontrent les territoires oubliés.

On peut déjà se questionner quant à ce qualificatif de territoires « oubliés ». Il n'existe pas de définition stricte du terme car évidemment « territoire oublié » n'est pas une

catégorie territoriale à part entière, reconnue politiquement. Il s'agit surtout d'une notion utilisée dans le langage courant pour désigner un territoire à la marge, qui serait oublié de l'État, du gouvernement : un territoire dont plus grand monde ne se soucierait.

On aurait tendance à penser que cette notion peut concerner les banlieues voire les espaces périurbains au vu des nombreuses controverses dont ces derniers font l'objet. Pourtant, en France dans le débat public lorsque l'on parle de territoires oubliés, on ne parle absolument pas de ces deux premiers territoires, mais de la campagne, des territoires ruraux. C'est sur eux que se focalise cette notion de territoires oubliés. D'ailleurs, ce sont bien les campagnes, les espaces ruraux que l'on a tendance à désigner au travers de qualificatifs alarmistes : « diagonale du vide », « désert français », « France du vide », « angle mort ». Des qualificatifs qu'on a d'ailleurs très souvent intériorisés.

Alors la campagne est-elle comme semble l'affirmer une partie du débat public un territoire oublié ?

On s'aperçoit tout de suite que, posée sous cet angle, la question n'a aucun sens, puisqu'il n'y a pas « une » mais « des » campagnes. Ainsi, les campagnes sont-elles des territoires oubliés ? Sont-elles des territoires oubliés « à cause » des métropoles qui les laisseraient à l'écart ? Plus précisément, l'instauration des métropoles pourrait-elle renforcer ce « statut » de territoires oubliés ?

Pour répondre à ces questions nous avons regardé du côté de la D.A.T.A.R. qui a réalisé une typologie des campagnes françaises³⁰⁷. Cette dernière met en avant trois sous-ensembles de campagnes dans notre territoire.

Un premier sous ensemble, les « campagnes des villes du littoral et des vallées urbanisées » comprend seize millions d'habitants. Les campagnes faisant partie de cet espace se situent toutes en périphérie des agglomérations et des grandes villes dont elles bénéficient du rayonnement, que ce soit d'un point de vue économique mais également au niveau des services, des commerces ou de l'accès à l'emploi. Elles sont en ce sens assez dynamiques et connaissent une forte croissance résidentielle.

³⁰⁷ DATAR « Synthèse-Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) ». Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00911232/document> (Consulté le 24.03.15).

Un deuxième sous ensemble correspond aux « campagnes agricoles et industrielles » regroupant cinq millions cinq cent mille habitants, sur une vaste partie du territoire. Bien que le rayonnement métropolitain soit lointain, les habitants ont toutefois un bon accès aux différents services et commerces. Le chômage est toutefois important dans ces zones, notamment dans les anciennes zones industrielles dont la reconversion peut s'avérer difficile.

Enfin un dernier sous ensemble correspond aux « campagnes vieilles à très faibles densités » comprenant cinq millions deux cent mille habitants. Ces campagnes ont des densités plutôt faibles de population et sont généralement situées dans un environnement rural très éloigné des grandes métropoles, dont l'influence ne les atteint effectivement pas. On se rend avec un temps assez important aux services et commerces. On y constate un fort taux de chômage, et la présence de ménages à faibles revenus. Ces territoires bénéficient toutefois d'un environnement sain.

Cette typologie des campagnes françaises présente un intérêt : si nous définissons un territoire oublié par son éloignement d'une métropole, on se rend compte que la majorité des campagnes françaises ne sont pas des territoires oubliés puisque la majorité d'entre elles bénéficient du rayonnement d'une métropole. Ainsi, environ vingt-deux millions d'individus vivent dans l'une des campagnes françaises proches d'une métropole. « Seuls » six millions d'individus vivent dans « des campagnes vieilles à très faibles densités » qui ne bénéficient effectivement pas du rayonnement des métropoles.

Alors ces six millions d'individus vivent-ils dans des territoires oubliés ? Et sont-ils « oubliés » uniquement parce qu'ils vivent loin d'une métropole ? En réalité non. Les difficultés et les fractures que peuvent rencontrer ces territoires sont beaucoup plus fines que le simple fait d'être loin d'une métropole.

C'est par exemple le cas des « territoires de l'hyper ruralité » qui correspondent à 26% du territoire et accueillent seulement 5,4% de la population³⁰⁸. Il peut s'agir de territoires comme la Creuse, le Lot, le Cantal, la Lozère, les départements corses. Ces territoires sont certes loin des pôles urbains, mais cumulent d'autres difficultés comme un vieillissement

³⁰⁸ Alain Bertrand (2014), *Rapport public- Hyper ruralité- Un pacte national en 6 mesures et 4 recommandations pour restaurer l'égalité républicaine* (en ligne) 11.04.14. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000475.pdf> (consulté le 18.09.15)

de la population, parfois un enclavement, un déficit en santé, un retard en matière numérique.

Le sénateur de Lozère, Alain Bernard, avait publié un rapport sur la ruralité à l'attention de la ministre de l'égalité des territoires, à l'époque Cécile Duflot, dans lequel il répondait notamment à la question : que signifie concrètement aujourd'hui vivre en territoire hyper rural ? Le constat qu'il tire est plutôt négatif. Selon lui, vivre en territoire hyper rural, c'est faire face à la culture de la reculade :

« C'est accepter de voir les jeunes partir travailler et vivre ailleurs, accepter le spectacle des maisons fermées. C'est constater que le distributeur bancaire, la station-service ou la pharmacie soient à dix kilomètres. Vivre en territoire hyper rural, c'est constater que le service public disparaît, que l'on est dans un enclavement croissant parce les lignes de chemins de fer sont devenues inutilisables, qu'internet est à faible débit »³⁰⁹.

Dans son rapport Alain Bertrand accuse clairement les dynamiques urbaines et la métropolisation de la France, d'avoir laissé de côté ces territoires qui se sont alors enfoncés dans une multitude de difficultés. Selon lui, la décentralisation a continué de bénéficier aux capitales régionales et aux grandes villes, en creusant les inégalités. Elle a renforcé le pouvoir et les atouts des métropoles au détriment du reste du territoire. Elle a conduit trop souvent à mettre en concurrence les collectivités et les territoires entre eux, parfois avec la complicité même de l'État, au lieu de les rendre complémentaires. Cette tendance a gravement nuit aux territoires hyper ruraux.

Si nous sommes en accord avec cette idée d'un état qui a exacerbé la concurrence entre les territoires ruraux et urbains plutôt que de miser sur leurs liens et leurs complémentarités, nous pensons toutefois que le propos du sénateur est excessif. L'État n'a pas abandonné les territoires ruraux. Nous avons fait remarquer dans la partie précédente que le Sénat a toujours été constitué par une majorité de représentants du monde rural, ce qui pouvait apparaître « normal » dans une France encore elle-même majoritairement rurale. Pourtant aujourd'hui, dans un territoire urbain où la grande majorité de la population vit en ville, la France rurale continue d'être représentée, voir surreprésentée, au Sénat au détriment de la France des villes³¹⁰. A titre d'exemple, les

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ Christian Poncelet (2001), *Compte rendu des débats sur « les sénats et la représentation des collectivités locales »* (en ligne). Disponible sur : https://www.senat.fr/colloques/colloque_representation/colloque_representation0.html (consulté le: 27.09.16)

trente-trois mille communes de moins de deux-mille cinq-cents habitants sont représentées par 45% des délégués communaux au sein du collège électoral des sénateurs alors qu'elles n'abritent que 30% de la population.

Ainsi on ne peut pas dire que l'État a abandonné ses territoires ruraux, même si nous comprenons parfaitement que de nombreux éléments puissent donner ce sentiment aux populations concernées. Si nous pensons que le discours d'Alain Bertrand reflète une partie de la réalité, il nous semble excessif. Il ne s'agit pas d'affirmer que les territoires ruraux ne connaissent aucunes difficultés, mais la « faute » n'en revient pas exclusivement aux métropoles et à leur éloignement.

Nous pensons en réalité que le qualificatif « oubliés » est utilisé pour interpeller les pouvoirs publics, parce qu'il a une connotation symbolique, voir émouvante, cela vient quelque part signifier la fin de l'égalité jusqu'alors érigée comme notion phare de la politique sociale de l'État en matière de territoire. C'est un mot utilisé médiatiquement pour alerter l'opinion publique. Mais lorsqu'on l'analyse, on se rend compte qu'il n'a pas réellement de sens, qu'il est caricatural et englobe des réalités trop différentes pour être repris. Ainsi, nous pensons que l'opposition métropoles/territoires oubliés ne reflète pas l'entière réalité.

Existerait-il d'autres oppositions plus parlantes, plus à même de décrire la réalité de notre territoire ? Nous ne le pensons pas. Car les territoires connaissent des problématiques propres, parfois très différentes de celles du voisin. Si fractures il doit y avoir, alors elles sont multiples, beaucoup plus fines qu'on ne le pense. Elles ne concernent d'ailleurs pas forcément des territoires dans leur ensemble, mais des morceaux de territoires : des communes à l'intérieur de régions, des quartiers à l'intérieur de communes.

Nous pensons que les territoires ruraux ont une place centrale à jouer au sein de la différenciation territoriale. C'est de cette manière que l'on pourra s'extraire de l'opposition métropoles/territoires oubliés, en se saisissant justement du processus de métropolisation qu'il faut cesser de considérer comme uniquement négatif. Nous pensons que l'avenir de nombreux territoires ruraux réside dans la place qu'ils vont réussir à se faire au sein du processus de métropolisation. C'est pour cette raison que nous trouvons cet axe de la réforme territoriale pertinent.

On pourrait toutefois nous objecter un manque de cohérence dans notre propos puisque nous avons expliqué être « contre » la création de nouveaux périmètres régionaux :

pourquoi dans ce cas ne pas être également « contre » la création des périmètres métropolitains. En fait, ce n'est pas la métropole en elle-même qui est intéressante mais le processus qu'elle entraîne, la métropolisation.

Le processus de métropolisation est censé créer des effets qui vont entraîner les territoires voisins, et même les territoires les plus éloignés. Il vient justement signifier un pouvoir de rayonnement sur un grand nombre de territoires. Ainsi, si la réforme est bien menée, la métropolisation va dans le sens de la création d'interdépendances, de complémentarités entre les territoires. Chacun peut avoir un rôle à jouer au sein de ce système.

Et nous pensons en ce sens que les territoires ruraux, voire de l'hyper ruralité, ont un rôle primordial à jouer dans ce processus. Ils se situent effectivement loin des métropoles, sont parfois situés entre deux métropoles dont le rayonnement ne les atteint pas directement, mais ils ont justement une place stratégique à prendre. Car en réalité en les considérant comme des territoires oubliés, on oublie justement que ces territoires bénéficient de très nombreuses qualités et atouts, que ce soit au niveau du paysage, de la nature, de la culture ou de l'histoire. Ces territoires présentent un grand nombre de ressources devenues indispensables à la vie citadine, donc à la réussite de la métropolisation elle-même.

L'hyper ruralité porte en fait une partie de la solution aux problèmes urbains. Alain Bertrand rappelle lui-même que la majorité des résidents d'une aire urbaine tire d'abord parti des espaces qui environnent leur lieu de vie, dont les territoires ruraux.

Les chercheurs de la D.A.T.A.R considèrent également que les « territoires ruraux et hyper ruraux » qui se caractérisent par une faible densité de population et par la présence de ressources agricoles, forestières et environnementales sont justement des espaces hautement stratégiques. Ils sont en effet à l'écart de l'hyper connexion, loin des tumultes des grandes agglomérations et bénéficient de par leurs ressources de qualités et de valeurs fortement recherchées. Ils représentent en ce sens des territoires d'avenir vers lesquels les individus se retourneront sûrement dans un avenir proche, ayant besoin de ces espaces.

Ainsi, de territoires oubliés à territoires d'avenir, les territoires ruraux ont une place primordiale et stratégique à prendre.

Après avoir examiné la dernière réforme territoriale dont quelques points nous donnent un sentiment mitigé sur notre sujet, c'est-à-dire l'affaiblissement du paradigme ultra territorial, il nous reste un dernier aspect à analyser.

Dans une société faite de mobilités, d'interdépendances, de circulations, de liens, de connexions, où les notions de local, de proximité se transforment, on ne peut plus penser l'aménagement du territoire comme autrefois. Ce sont les principes mêmes de ce dernier qui doivent être redéfinis. Ainsi, nous avons accordé à l'aménagement du territoire, tant nous pensons que cette question est importante, les observations suivantes.

5. Des conséquences des mutations sur l'aménagement du territoire

a. De l'impact de la contestation et de la perte de l'intérêt général

Un mouvement de hausse générale des conflits

L'aménagement du territoire, nous l'avons vu dans la deuxième partie de ce travail, est « apparu » en France après la seconde guerre mondiale. Il s'est développé dans une période plutôt faste économiquement parlant, celle des trente glorieuses, connaissant son heure de gloire dans les années soixante. C'est alors l'État (omnipotent) à travers la D.A.T.A.R., qui en a la charge. L'aménagement du territoire s'écrit exclusivement au singulier, et se voit guidé par de grands principes devant s'incarner dans le territoire : équilibre, ordre, harmonie.

A cette époque, il s'agit principalement de lutter contre les fameux déséquilibres que connaît le territoire, à grand renfort d'infrastructures. Il s'agit de donner à chaque territoire des équipements, afin qu'il soit au même niveau de développement que son voisin et afin que les populations, dans une société encore relativement peu mobile, puissent bénéficier de toutes les infrastructures, à proximité, voir même sur son territoire. C'était là une forme d'égalité entre elles.

L'aménagement était non seulement marqué par le développement des infrastructures dans les territoires à l'échelle locale, mais également à l'échelle nationale : autoroutes, création d'aéroports, projets d'aménagements touristiques du littoral (avec pour symbole la Grande Motte). Des projets relativement peu contestés à l'époque, faisant même parfois l'objet de véritables consensus puisqu'ils étaient poursuivis et justifiés par l'État dans un but d'intérêt général, notion alors très forte et rarement remise en cause. Il existait bien au niveau local des enquêtes publiques afin de recueillir les avis des populations directement ou indirectement concernées par un projet, mais ces dernières n'avaient que très peu d'effets : elles étaient réalisées à titre consultatif. Même lorsque le résultat d'une

enquête s'avérait plutôt négatif vis à vis du projet en question, cela ne l'empêchait nullement d'être réalisé.

Pourtant, à partir des années quatre-vingt-dix, et cela constitue une mutation fondamentale en matière d'aménagement, on assiste à une hausse généralisée des conflits, si bien que la contestation des projets devient progressivement la norme.

Les contestations concernent non seulement les grands projets d'aménagement de niveau national, mais également des projets assez diversifiés au niveau local : on lutte contre des centres de stockage des déchets, des zones d'activités commerciales, parfois contre la présence d'éoliennes dénaturant le paysage si bien qu'aujourd'hui peu de projets d'aménagement échappent à la contestation.

Bien souvent, les contestations aboutissent soit au ralentissement du projet au vu du nombre de procédures lancées à son encontre, soit à son annulation totale.

Nous pensons ainsi qu'il s'agit d'une mutation majeure en matière d'aménagement du territoire et même plus largement concernant la notion de territoire. Car le territoire est devenu un objet qui mobilise, ce qui n'était pas obligatoirement le cas autrefois.

Alors comment et pourquoi le territoire est-il devenu cet objet qui mobilise tant ? Comment expliquer cette montée des contestations ? Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Nous pensons dans un premier temps que la mobilisation et la contestation en matière d'aménagement du territoire sont elles-mêmes le résultat d'une mutation qu'il convient d'expliquer au préalable : la perte, ou du moins l'affaiblissement, de la notion d'intérêt général.

Une mutation fondamentale : l'affaiblissement de l'intérêt général et la remise en cause de la capacité du politique à décider seul.

En effet, si le territoire est devenu un objet qui mobilise les individus, c'est en partie parce que le sens d'une notion s'est affaibli et brouillé : l'intérêt général. Fondement du droit public, cette notion a toujours été étroitement associée à la figure et au pouvoir de l'État, ainsi qu'à la mise en place des services publics nationaux³¹¹.

³¹¹ F. Rangeon, « Peut-on parler d'un intérêt général local ? », in C. Le bart, R. Lefebvre (dir.), *La proximité en politique*, Rennes, PUR, 2005, p. 45-65.

C'est en effet l'État qui formule l'intérêt général qui prévaut sur les intérêts particuliers. On dit en ce sens que l'État poursuit ses actions à des fins d'intérêt général et c'est là, la finalité de l'action publique. L'intérêt général apparaît comme un instrument nécessaire à la légitimation de l'action des pouvoirs publics.

Ainsi, pendant de nombreuses années l'action publique en matière d'aménagement du territoire s'est vue légitimée par cette notion, qui faisait relativement consensus jusque dans les années soixante, soixante-dix, permettant à l'État « d'imposer » ses projets d'infrastructures et d'équipements sans créer de débats trop importants, puisqu'ils étaient présentés comme étant d'utilité publique.

Les chercheurs du C.E.R.F.I.³¹² avaient examiné dès les années soixante-dix, avec une approche plutôt critique, les notions d'infrastructures, d'équipements et plus particulièrement d'équipements collectifs qui faisaient alors toute la renommée de l'État aménageur. Ce dernier avait d'ailleurs intitulé son ministère dans les années soixante « ministère de l'aménagement du territoire et de l'équipement ».

Le terme « équipement collectif » apparaît en effet pour la première fois dans le quatrième plan de développement économique et social (1962-1965) dont l'un des objectifs était justement de viser « une progression des équipements collectifs deux fois plus rapide que celle du PIB »³¹³.

Renaud Epstein explique qu'à l'intérieur de ce plan à l'aménagement du territoire, une distinction est faite entre d'une part la consommation individuelle préfigurée par la société de consommation à l'américaine, qui correspondrait à de faux besoins et d'autre part la consommation collective, qui elle viendrait satisfaire de vrais besoins³¹⁴. A travers cette distinction entre vrais et faux besoins, l'État explique que les équipements correspondent à de vrais besoins, insinuant ainsi que sa politique est véritablement conduite dans le sens de l'intérêt général.

Pourtant, l'équipe du C.E.R.F.I. met à mal cette distinction entre vrais et faux besoins, en montrant que cette dernière est construite par le pouvoir en place. En se lançant dans une généalogie des équipements collectifs (d'inspiration éminemment foucauldienne), elle

³¹² Le CERFI, centre d'études, de recherches et de formations institutionnelles, était composé entre autres de Gilles Deleuze, Félix Guattari et Michel Foucault.

³¹³ G. Thibault, *Quelle stratégie industrielle pour la France*, Paris, Editions Technip, 2008, p. 47

³¹⁴ R. Epstein, « Les équipements de la nuit à l'épreuve de la techno », *Annales des ponts et chaussées*, n°1999, 2001 p. 1-10.

parvient à renverser l'affirmation de base à partir de laquelle le ministère justifiait les équipements collectifs : le besoin. Les chercheurs montrent ainsi que les équipements collectifs ne répondent pas à de vrais besoins, à des besoins réels. Ils sont en réalité des instruments de l'appareil du pouvoir, fonction que ce dernier réussit à cacher derrière une fonction d'utilité. En réalité les équipements collectifs auraient, entre autres, pour but de marquer l'inscription, la territorialisation de l'État dans les territoires (et par la même de valoriser la capacité des maires et des élus à obtenir ce qu'ils souhaitent pour leur population créant d'ailleurs une concurrence entre eux).

Alors si la politique d'aménagement à travers les équipements ne répond pas forcément à des besoins réels, c'est bien la notion d'intérêt général qui questionne.

Cette dernière va se voir de plus en plus bousculée car en pleine crise de la représentation les citoyens font de moins en moins confiance aux élites, à ceux que l'on nomme les technocrates, dont les projets se voient discrédités, constamment suspectés, car formulés par des individus « d'en haut », déconnectés de la réalité sur laquelle ils semblent pourtant avoir toute puissance. Les citoyens doutent de la capacité des « aménageurs » à définir objectivement et de façon efficace l'intérêt général.

Surtout, l'État perd progressivement le monopole de l'intérêt général, suite à l'arrivée de nouveaux acteurs en matière d'aménagement. L'Europe devient un acteur supra national à part entière dans l'aménagement du territoire car elle apporte une aide financière importante dans la réalisation de certains projets de reconversion, de modernisation de territoires en difficulté. Elle devient légitime à agir sur les territoires et l'État ne peut s'en passer au vu de ses propres difficultés financières (ce dernier n'a plus les moyens des années soixante).

Egalement, l'État doit coopérer avec des acteurs au niveau infra national, puisqu'il délègue à certaines collectivités territoriales des responsabilités en matière d'aménagement. En ce sens la région, le département sont aptes à agir concernant l'aménagement du territoire, car les élus locaux deviennent responsables d'une partie des actions engagées sur leur territoire : on ne leurs impose plus les projets comme auparavant.

Aussi, l'État n'a pas d'autres choix que de solliciter également le secteur privé en cofinançant certains équipements avec ce dernier.

Enfin, on peut ajouter comme acteur à part entière de l'aménagement, puisqu'ayant une incidence concrète sur la mise en place des projets, les citoyens. La société civile joue désormais un rôle important dans l'aménagement du territoire, car elle réussit, à travers un ensemble d'actions (de l'occupation d'un terrain jusqu'aux recours en justice) à bloquer, faire modifier ou retarder fortement certains projets d'aménagement qui touchent « son » territoire : les citoyens sont alors prêts à assumer cette défense (contre l'État, contre les technocrates, contre les grands groupes privés, bref contre ceux qui semblent défendre des intérêts personnels plutôt qu'un intérêt général).

Ainsi, et c'est là où nous souhaitons en venir, si désormais une pluralité d'acteurs joue un rôle en matière d'aménagement du territoire, cela signifie qu'ils peuvent tous participer, tous prendre part à la définition de l'intérêt général. Et c'est entre autre pour cette raison que la notion s'est brouillée, affaiblie, car si « tout le monde » est plus ou moins légitime à définir l'intérêt général, c'est évidemment son contenu qui questionne.

Philippe Subra remarque que l'intérêt général en matière d'aménagement est devenu une affaire de point de vue, c'est-à-dire en réalité d'intérêts et d'idéologies³¹⁵. Chacun va appeler intérêt général ce qui correspond à sa vision, à sa représentation du territoire, c'est-à-dire à ce que le territoire devrait être, à ce qui devrait être fait ou non pour ce dernier. Et c'est justement parce que chacun peut développer sa propre vision de l'intérêt général, que l'aménagement ne fait plus consensus et devient à chaque fois un objet de débats, voire d'affrontements.

On peut prendre à titre d'exemple le dernier grand conflit d'aménagement en date, car le plus médiatisé, Notre Dame des landes. Le projet d'aéroport (qui existe depuis 1960) s'est transformé en un conflit de définition du territoire où chacun tente de défendre sa vision, sa représentation du territoire en question. Ainsi, un grand nombre d'acteurs se sont affrontés à ce sujet. Le gouvernement mettait en avant un projet d'utilité publique, les associations (notamment écologistes) et certains partis politiques pointaient du doigt les effets néfastes pour l'environnement, les agriculteurs évoquaient un gâchis en terme de terres agricoles, les riverains s'inquiétaient des nuisances du projet, certains élus locaux ou régionaux y voyaient un levier de développement économique pour la région. Bref,

³¹⁵ P. Subra, *op. cit.*, p. 18-19.

chacun luttait pour imposer sa représentation du territoire en question, même si les revendications pouvaient parfois se recouper.

En ce sens, nous pensons que l'aménagement du territoire a pris la forme d'un conflit concernant la définition de l'intérêt général, qui apparaît contradictoire selon les différents groupes qui s'en emparent.

C'est notamment grâce à cette contradiction que le territoire est devenu un objet qui mobilise : tout le monde semble aujourd'hui pouvoir prétendre à sa définition, à ce qui est « bon » pour le territoire. Face à l'affaiblissement de l'intérêt général, c'est désormais une pluralité d'acteurs qui se considèrent aptes à imposer leur vision du territoire.

Mais si tout le monde est plus ou moins légitime à participer à la définition de l'intérêt général, à quel intérêt faut-il se fier ? Peut-on désormais promouvoir une pluralité des intérêts ? Surtout, ne risque-t-on pas d'assister à la montée de l'intérêt local et aux effets négatifs qu'il pourrait entraîner ?

Car effectivement si une pluralité d'acteurs peut agir en matière d'aménagement, ces derniers peuvent faire des choix en fonction de l'intérêt du territoire qu'ils gèrent. Une région peut décider d'une action en matière d'aménagement, mais ce choix pourrait entrer en contradiction avec celui de la région voisine dont elle desservirait les intérêts. Ainsi, cela risquerait d'entraîner la montée d'intérêts purement locaux, d'égoïsmes territoriaux, de défense des particularismes : intérêt local et intérêt général pourraient entrer en contradiction, c'est un risque auquel nous devons être attentifs.

Alors comment sortir de cette impasse ? C'est une question délicate.

On peut se demander si, dans une société faite d'interdépendances, où désormais les collectivités locales sont en mesure de prendre des décisions en matière d'aménagement, l'intérêt local ne pourrait pas également relever de l'intérêt général. En outre, il faudrait changer la vision classique de l'intérêt local, comme relevant forcément de l'intérêt particulier, voir égoïste. Comme l'explique Rangeon, l'intérêt local pourrait présenter un caractère général : « en ce qu'il résulte de la capacité du pouvoir local à produire du lien social, à donner sens à des politiques publiques, à arbitrer équitablement entre des besoins sociaux que le pouvoir central ne parvient plus à prendre en charge »³¹⁶. C'est pour cette raison que le sociologue parle d'un intérêt général local, une notion qui, à première vue,

³¹⁶ F. Rangeon, *op. cit.*, p. 45-65.

relève du paradoxe. Il s'agirait en fait de produire l'intérêt général à partir du local dans un processus ascendant, et non plus un intérêt général à partir du haut, dans un processus descendant, trop éloigné des réalités. D'ailleurs, nous l'avons dit ce n'est plus l'État qui a le monopole de l'intérêt général, car en matière d'aménagement il coopère avec les collectivités locales (ils n'imposent plus sa vision de l'aménagement comme autrefois). Ainsi, intérêt général et intérêt local sont désormais entremêlés.

Par conséquent, il s'agit de construire une nouvelle vision de l'aménagement, qui serait plus attentive à la territorialité des enjeux, qui prendrait acte des intérêts locaux. Il s'agit de « Construire l'intérêt général sur la place publique et non dans le huis-clos des bureaux »³¹⁷.

Désormais, des intérêts locaux sont reconnus comme légitimes à participer à l'élaboration de projets d'intérêt général.

Nous pensons que suite à l'affaiblissement d'un certain nombre de notions telles que la crise de légitimité de l'État, l'affaiblissement de l'intérêt général, la perte de confiance envers les « aménageurs », le territoire est devenu un objet qui mobilise les citoyens, qui se sont justement « appuyés » sur ces multiples affaiblissements pour imposer leur vision, leur représentation du territoire, devenant quelque part des acteurs à part entière de l'aménagement (et faisant par la même du territoire une notion dont la société civile peut s'emparer).

b. Vers de nouveaux principes d'aménagement

Outre cette question de l'intérêt général, l'aménagement du territoire doit désormais prendre en compte certaines mutations que nous avons déjà évoquées dans les parties précédentes et d'autres que nous allons développer dans ce point.

Puisque la société a changé, s'est transformée, les principes de l'aménagement doivent suivre. Nous allons nous arrêter sur ces derniers. Nous souhaitons toutefois commencer par faire remarquer un point inchangé vis-à-vis de l'aménagement qui est que ce dernier s'écrit toujours exclusivement au singulier. Il existe un ministère DE l'aménagement du territoire et non DES territoires. C'est important de le souligner.

³¹⁷ A. Jobert, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 11, n°42, 1998, p. 67-92.

Mobilité : La fin des infrastructures

Nous l'avons vu, le territoire est désormais caractérisé par la mobilité. Il n'est plus ce territoire des années soixante marqué par la lenteur, les faibles déplacements, l'importance de la proximité et ne peut donc plus être aménagé en ce sens.

L'époque du déploiement des infrastructures et des équipements est révolue ou du moins la logique qui sous tendait cette politique. Nous l'avons vu, chaque territoire au niveau local bénéficiait d'infrastructures et d'équipements : bibliothèque, piscine, stade, salle des fêtes, instituts de formation.

Ces infrastructures répondaient non seulement à une politique d'égalité - donner à chaque territoire les mêmes équipements afin qu'aucun ne se sente délaissé - mais également à un souci d'ordre pratique. Dans un territoire où la mobilité était encore relativement faible, les individus vivaient encore à l'intérieur d'un périmètre plutôt restreint dans lequel ils travaillaient, effectuaient leurs achats, avaient la majorité de leurs activités : la majeure partie des équipements se devait d'être à proximité.

On s'est alors progressivement retrouvé avec, par exemple, des communes bénéficiant des mêmes infrastructures que leurs voisines, ce qui ne semblait pas poser problème jusqu'à ce qu'au fil du temps les moyens financiers diminuent et que les équipements se révèlent particulièrement coûteux à entretenir (un grand nombre d'entre eux se retrouvent d'ailleurs aujourd'hui sous-utilisés).

Aujourd'hui, une telle politique, trop coûteuse, devient intenable pour les collectivités territoriales. Surtout, les infrastructures ne doivent plus constituer l'enjeu principal de l'aménagement du territoire. Pourquoi ? Car dans un territoire mobile, les individus transcendent les périmètres institutionnels, ils se déplacent, utilisent des moyens de transport, se rendent à un endroit plus facilement, plus rapidement. En ce sens, ils n'ont plus forcément besoin de trouver ce dont ils ont besoin directement dans leur territoire. A partir du moment où les individus sont mobiles, ils peuvent aller chercher ce qui leur est nécessaire, ailleurs, dans d'autres territoires, celui des communes voisines, ou même dans des territoires plus éloignés.

Cela signifie qu'il n'y a plus aucun sens à doter les territoires de tous les équipements possibles et imaginables. Il est inutile de rechercher un équilibre entre ces derniers à travers leur dotation en infrastructures. L'idée n'est plus d'aménager les territoires en

donnant autant d'infrastructures à la campagne pour qu'elle soit à peu près équilibrée par rapport à la ville. Finalement aujourd'hui qui verrait dans ces infrastructures un gage d'égalité ?

D'ailleurs, l'opinion publique voit plutôt d'un mauvais œil cette politique d'équipements qui a engendré aujourd'hui des situations paradoxales dans certaines parties du territoire où l'on se retrouve avec des complexes sportifs déserts, des instituts de formations relativement vides.

Alors la politique est-elle dans une phase d'abandon de cette politique d'équipement ? Oui et non. Oui, car il n'a de toute façon plus les moyens de financer ses ambitions : il n'est plus réaliste de faire « la même chose partout », tant en termes de financement que d'entretien de ces équipements. Non, car un grand nombre d'élus locaux, de maires, considèrent qu'il est toujours valorisant pour un territoire de bénéficier de telle ou telle infrastructure. Cela permet au territoire d'être plus attractif que celui du voisin où par exemple le tracé de la ligne TGV ne passera pas. Il existe toujours de petites « guerres » pour obtenir des infrastructures.

La fin du service public « à la française » ?

Nous pensons que cette remarque s'applique également à la non moins célèbre et controversée question des services publics, notion qui a toujours été liée à celle de l'aménagement du territoire. Le service public est d'ailleurs en lien avec des notions que nous avons évoquées à plusieurs reprises : intérêt général, égalité, proximité.

Ainsi, avant de poursuivre notre propos, revenons avant toute chose sur cette notion de service public.

On peut affirmer sans trop de difficultés que le service public incarne la question territoriale par excellence. C'est d'ailleurs une notion connue de tous, dont on aime débattre, car dans son rapport au territoire le service public fait les beaux jours de l'actualité en étant particulièrement médiatisé.

Le service public est considéré par Séverine Decreton comme une institution fondatrice du pacte républicain, une « pièce majeure de notre roman national »³¹⁸ qui a accompagné comme nous l'avons vu dans la partie précédente l'œuvre homogénéisatrice de la

³¹⁸ S. Decreton, *Service public et lien social*, Paris, L'harmattan, 2000, p. 212.

troisième république. Car c'est bien dans cette période que la notion de service public prend tout son sens.

Le service public, auquel on accole souvent le terme « à la française » (pour bien marquer sa spécificité) est une notion complexe car elle désigne un panel assez large de services, des missions régaliennes de l'État comme la défense, la justice, la police, aux missions dites providentielles comme l'éducation, la santé, la sécurité sociale ainsi que les grands services en réseaux comme la poste, les télécommunications, le gaz et l'électricité³¹⁹.

Le service public repose nous l'avons dit sur plusieurs notions centrales. Il est fortement en lien avec la notion d'intérêt général puisque les services publics servent l'intérêt commun, le bien public : c'est dans ce but précis qu'ils ont été mis en place. La notion repose également sur un principe d'égalité. Il s'agit en ce sens de fournir les prestations évoquées ci-dessus à l'ensemble du territoire afin que les populations puissent bénéficier des mêmes services. Le service public doit garantir la cohésion de la société ce qui fait que tous les usagers doivent y avoir le même accès, même dans les endroits les plus reculés du territoire.

Enfin, les services publics doivent être accessibles à tous. Ils ont été mis en place selon un maillage de proximité car dans une société encore peu mobile les individus devaient pouvoir trouver les services publics directement dans leur territoire. Il y avait là également une stratégie politique, puisqu'à travers le service public l'État imposait sa figure partout, jusque dans les territoires les plus éloignés. Cela permettait une fois de plus de construire un seul et unique territoire, celui de l'État-nation, de « montrer » à l'ensemble des territoires qu'ils faisaient partie d'un tout.

Pourtant le service public va progressivement se voir remis en cause, c'est d'ailleurs pour cela qu'il fait régulièrement les beaux jours de l'actualité, qui a tendance à (trop) se focaliser sur cette question.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette remise en cause.

La première de ces raisons est l'ouverture à la concurrence qui est venue mettre à mal les monopoles dont bénéficiaient les entreprises de services publics. Certains services publics en se privatisant ont dû se plier à la logique de la concurrence, venant évidemment remettre en cause le lien entre service public et intérêt général, plus aussi lisible

³¹⁹ J. Chevallier, *Le service public*, Paris, PUF, 2012, p. 34.

qu'autrefois. La notion de rentabilité a alors commencé d'imprégner ces services, qui ont bien souvent « baissé définitivement le rideau » (au sens propre comme au sens figuré) dans certains territoires, faute d'une rentabilité suffisante. C'est notamment le cas d'un grand nombre de gares SNCF qui, faute de voyageurs, sont entrées dans un processus de déclin. La sous-utilisation d'un grand nombre d'entre elles a fini par entraîner un coût de fonctionnement et d'entretien élevé, n'étant plus rentables pour l'entreprise.

La remise en cause du service public provoque alors des conflits qui ont une forte dimension symbolique. Lutter pour le maintien d'un service public c'est en réalité lutter bien plus que pour la fermeture du bureau de poste du coin de la rue, c'est en même temps lutter contre la logique du marché, le libéralisme, la recherche du profit, bref contre la logique impulsée par le capitalisme, qui semble contraire à la logique du service public.

On peut d'ailleurs affirmer que le service public est devenu un conflit à part entière dans ceux liés aux territoires.

L'un de ces conflits porte sur une autre notion, également très médiatisée : la désertification. Et, quand on pense désertification et service public, on pense automatiquement aux territoires ruraux (alors qu'en fait si désert il doit y avoir concernant les services publics ils se trouvent bien souvent dans les banlieues des grandes villes). Le mot désertification est un mot assez fort dont la portée est une nouvelle fois très symbolique. On veut signifier à travers ce terme que l'État aurait littéralement déserté, abandonné certains de ces territoires, et donc plus particulièrement les territoires ruraux. Le risque de la désertification serait une sorte d'effet domino sur l'ensemble du territoire : si la gare SNCF ferme on craint ensuite de voir le bureau de poste fermer, et de ce fait subir une perte au niveau des emplois, avant d'assister littéralement à la mort du territoire. Ce risque est-il avéré ? Effectivement, de nombreux territoires en France ont vécu cet effet domino³²⁰. Est-ce pour autant la mort de ces derniers ? Nous pensons que si certains de ces territoires se retrouvent en proie à davantage de difficultés après la fermeture de services publics, le terme de « mort » est certainement un peu fort. Nous pensons que la fin d'un service public n'entraîne pas la mort d'un territoire. Mais le mot montre à quel point les services publics représentent un mythe, une charge émotionnelle. Ils symbolisent un peu la France ultra territoriale d'autrefois, la France encore peu mobile, celles des petits villages, celle à laquelle on est encore attaché. De fait, c'est aussi un peu de cette

³²⁰ P. Subra, *op cit.*, p.76.

France-là qu'on perd, c'est un peu l'imaginaire, les représentations que l'on se fait du territoire qui sont atteintes.

Repenser les services publics dans une société en réseaux

Nous pensons que les services publics doivent être repensés. Car si les contestations vis-à-vis de leur fermeture apparaissent d'une façon générale comme légitimes, qu'elles sont d'ailleurs encore une fois la preuve que le territoire mobilise, que les individus se sentent concernés par ce qui s'y passe, qu'ils ne sont pas détachés de ce dernier, nous pensons toutefois qu'une certaine réalité échappe à l'opinion publique.

Car dans un territoire désormais fait de mobilités, fonctionnant selon le modèle du réseau, le service public ne peut plus être organisé comme il l'était durant les trente glorieuses (et il ne s'agit pas simplement d'une question financière, même si cette dernière joue un rôle important).

Les services publics doivent aujourd'hui s'adapter aux modes de vie des individus. A l'instar des infrastructures et des équipements, nous pensons qu'il n'est plus forcément nécessaire de trouver l'ensemble des services publics dans un territoire donné. Alors c'est évidemment un propos qui peut apparaître très « libéral » et que nous allons expliquer.

Dans une société mobile, il n'est plus nécessaire que l'ensemble des services publics soient présents dans un territoire à partir du moment où l'on peut aller chercher ces derniers dans le territoire d'à côté ou dans un territoire parfois même plus éloigné. Pour cela deux conditions sont nécessaires : la première est d'être mobile, d'être en capacité physique de se déplacer et en capacité si l'on peut dire « psychique » de s'orienter ; mais surtout, et c'est la condition la plus importante, il est essentiel d'avoir accès facilement au service public en question.

Car en effet cela peut paraître un peu simpliste d'affirmer qu'à partir du moment où les individus sont mobiles, ils doivent aller chercher ailleurs le service public dont leur territoire ne dispose pas. Encore faut-il que ce service public leur soit accessible. Cela signifie que si, par exemple, le territoire de ma commune, ne dispose plus d'une gare SNCF, il faut que le territoire d'à côté, toujours desservi, me soit accessible rapidement, et que je puisse accéder à la gare sans difficultés.

La remarque vaut également, nous l'avons dit, pour les infrastructures. Si ma commune ne dispose pas d'une piscine mais que je peux me rendre dans celle de la commune voisine

sans difficultés, alors je n'ai peut-être pas besoin de considérer comme problématique le fait de ne pas disposer de cet équipement dans mon territoire.

Que signifie cette notion d'accessibilité ?

Autrefois, la notion d'accessibilité des services publics reposait et s'appréciait principalement en fonction d'un critère, la proximité. Un service était considéré comme accessible à partir du moment où il était à proximité. C'était d'ailleurs à travers cette notion de proximité, que l'on « jugeait » de la qualité d'un service public. Un « bon » service public était un service à proximité de son lieu d'habitation.

Nous sommes pourtant progressivement sortis de ce modèle. Car dans une société mobile on peut légitimement se demander si les territoires ont encore besoin d'être aménagés selon cette logique de la proximité. Nous pensons que non, ou que du moins l'aménagement à travers la question des services publics (et des équipements) ne doit plus être guidé par cette notion.

Aujourd'hui, l'accessibilité signifie dans un premier temps que l'aménagement du territoire doit se concentrer sur l'organisation des mobilités afin de rendre les territoires accessibles. C'est là une mutation majeure en matière d'aménagement.

Organiser les mobilités est désormais nécessaire pour rendre les services publics, les infrastructures accessibles. C'est là d'ailleurs un des enjeux essentiels pour les territoires ruraux. En ville les mobilités sont davantage développées, même si certains territoires - notamment en banlieue - sont parfois très mal desservis. Il n'empêche qu'en ville, la diversité des moyens de transport permet à un individu, mobile, de ne pas être dépendant de son médecin de quartier, pourtant à proximité, mais peut-être moins compétent que celui qui se trouve à une quinzaine d'arrêts de bus (comme si finalement la proximité n'était plus automatiquement un gage de qualité, un gage d'appréciation d'un service).

Nous pensons donc qu'il faut organiser les mobilités dans les territoires mais surtout ENTRE les territoires afin que les individus puissent avoir accès aux services publics. C'est là un point fondamental : nous nous trouvons bien souvent avec des situations absurdes où à l'exception de la voiture il est impossible de traverser un territoire, puisque par exemple les transports collectifs, souvent sous forme d'autocars dans les territoires ruraux, s'arrêtent aux limites administratives des territoires.

C'est le cas par exemple dans l'Aubrac, qui est un territoire enchevêtré entre plusieurs régions et départements. Ainsi, l'organisation des transports permettant la mobilité, s'arrête aux limites administratives, régionales (puisque la région à la charge de l'organisation des transports). L'Aubrac est de ce fait un territoire où l'on circule difficilement. Sans voiture il est impossible de se rendre en transport en commun des villes de Nasbinals à Laguiole séparées pourtant par 25 kilomètres (environ 25 minutes en voiture) parce que vous n'êtes pas dans la même région administrative : vous êtes pourtant au sein d'un même territoire, l'Aubrac.

Les transports aujourd'hui sont rarement organisés entre les territoires afin de les relier, de les connecter. Et c'est évidemment un problème concernant le sujet qui nous intéresse ici. Pour cette raison, il faut travailler au développement de la mise en relation des territoires.

Il est non seulement nécessaire de décloisonner les politiques de mobilité, mais également de développer des moyens de transports alternatifs. Car en effet, si nous affirmons qu'il n'est plus indispensable de trouver l'ensemble des services publics dans un territoire donné, c'est également parce que nous avons conscience que ce modèle est en voie d'extinction. On ne retournera pas vers cette organisation passée, à laquelle on s'accroche malgré tout encore trop souvent : à titre d'exemple et de confirmation, nous sommes convaincus que la S.N.C.F. ne sera plus présente dans tous les territoires, cette présence étant trop onéreuse, et qu'en conséquence elle ne remettra pas en service toutes les petites gares qu'elle a fermées.

Il est désormais fondamental de mettre en œuvre de nouvelles formes de mobilités entre les territoires : développement des transports à la demande, système de navettes à horaires fixes, développement des aires de covoiturage, etc. Ces différents moyens de déplacements ne doivent pas être mis en place de façon identique, suivant un principe d'égalité, mais doivent être adaptés à la demande et aux besoins exprimés par les publics en question.

Également, il convient de penser les services publics sous de nouvelles formes ; c'est d'ailleurs ce qui se fait déjà depuis quelques années avec la mise en place des maisons de service public (appelé aussi maisons de service d'intérêt général) où se trouvent réunis sous un même toit, un petit guichet postal, les bureaux de pôle emploi, de l'assurance maladie, de la caisse d'allocations familiales. Des regroupements qui d'ailleurs,

permettent d'abaisser les coûts de fonctionnement à travers la mutualisation et de retrouver ainsi une « petite » rentabilité. Également, les maisons de santé reposent sur un principe similaire. Il s'agit de réunir dans un seul lieu, plusieurs professionnels de santé, médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmiers afin que les populations aient un accès plus aisé aux services de santé (il s'agit également pour ces professionnels de lutter contre l'isolement qu'ils peuvent connaître un milieu rural et de coordonner leurs pratiques vis-à-vis de certains patients).

Toutefois, la même question reste posée : chaque territoire n'aura pas sa maison de service public ou sa maison de santé. Il faut donc pouvoir implanter ces établissements à des points « stratégiques » où les individus vont pouvoir y accéder sans trop de difficultés.

Ainsi, comme le dit Pierre Musso il faut renouveler la conception de l'aménagement du territoire « selon une logique comparable à celle d'un opérateur qui maille un espace multi polaire »³²¹.

Toutefois, il faut préciser que l'accessibilité à un service public, ne relève pas uniquement de l'organisation des mobilités. Un service public accessible, même si c'est fondamental, ne s'apprécie pas uniquement en fonction du temps d'accès, mais également en fonction d'autres critères tout aussi importants.

L'ADRETS³²² estime en ce sens que la qualité d'un service d'intérêt public ne dépend pas seulement de la simple proximité, mais également de la chaîne de plusieurs facteurs :

De l'information, sur l'offre des services, sur la qualité des alternatives possibles ; des droits d'accès, en fonction du lieu de résidence, de la situation personnelle ; des délais d'attente, pour pouvoir obtenir un rendez-vous ; de l'éloignement des services vis-à-vis du domicile ou des services entre eux ; de l'accessibilité pratique et physique ; de l'adaptation des horaires ; de l'accessibilité économique.

Ainsi l'accessibilité ne consiste pas uniquement en l'organisation des mobilités. Car si la maison de santé est accessible rapidement grâce à un système de navettes par exemple, mais que le rendez-vous est fixé dans deux à trois mois, alors l'accessibilité n'a aucun sens à elle seule. Ainsi, afin qu'un service public soit accessible dans le véritable sens du

³²¹P. Musso, in P. Musso, Y. Crozet, G. Joignaux, *Le territoire aménagé par les réseaux. Energie, transports et télécommunications*, Paris, Edition de l'Aube, 2002, p. 25.

³²² L'ADRETS est une structure associative, centre de ressources et d'appui pour le développement de l'accès des services au public dans les Alpes et dans les territoires ruraux.

terme, il faut qu'un ensemble de critères soient respectés. Comme le souligne l'ADRETS, si l'un de ces critères se rompt, l'accès au service n'est plus garanti.

Il est donc essentiel aujourd'hui de repenser l'organisation des services publics qui ne doit plus reposer sur les mêmes critères et principes qu'autrefois.

c. Prendre en compte l'environnement et la notion de durabilité

Enfin, nous pensons que l'aménagement du territoire doit reposer sur la prise en compte de l'environnement et surtout sur la notion de durabilité. C'est là un enjeu d'avenir fondamental.

Car si le territoire a pris, de façon générale, une ampleur considérable ces dernières années, c'est notamment grâce à l'avènement de la problématique environnementale et écologique. D'ailleurs nous pensons, vis-à-vis de la question que nous nous posions précédemment, que c'est également grâce à la prise d'importance de ces notions, que le territoire est devenu un objet qui mobilise les citoyens. Les projets d'aménagement, nous l'avons vu, sont très souvent contestés « au nom de l'environnement » qui apparaît à coup sûr comme un élément légitime à défendre. Ainsi, l'avènement de la problématique environnementale constitue une véritable mutation de notre société ayant un impact sur la notion de territoire, notamment en matière d'aménagement, car on ne peut plus penser, aménager, les territoires comme autrefois.

Nous l'avons vu dans les années cinquante à soixante et au moins jusque dans les années quatre-vingt, la politique d'aménagement du territoire consistait à équiper ce dernier en petites et grandes infrastructures. La notion de durabilité ne constituait pas l'un des principes de l'aménagement puisqu'on aménageait les territoires sans forcément tenir compte du futur, de l'évolution des projets et de ces mêmes infrastructures dans le temps. On faisait d'ailleurs abstraction des impacts néfastes que pouvaient avoir ces projets en matière environnementale. Les politiques d'aménagement reposaient sur « l'ici » et le « maintenant ».

Les choses ont commencé à évoluer en 1985 avec la LOADTT qui a pour la première fois introduit la notion de durabilité dans l'aménagement. Une prise en compte qui n'a cessé de croître au fil des années. On peut alors se demander comment le développement durable a participé à faire évoluer les principes de l'aménagement du territoire ?

Dans un premier temps, la notion de durabilité a permis de prendre en compte une notion de temporalité très importante dans l'aménagement. Désormais, il n'est plus possible de penser un projet en ayant uniquement une vision à court terme de ce dernier. Il s'agit de réaliser des études d'impacts afin de se questionner sur l'évolution du projet, sur les matériaux à utiliser, sur les conséquences éventuelles qu'il peut avoir à long terme sur l'environnement voir même sur la santé des individus.

En fait, l'avènement de la problématique environnementale a entraîné une prise de conscience, celle d'être à un tournant historique où l'on ne peut plus passer outre les éventuelles conséquences des activités sur l'environnement. Comme si finalement la problématique environnementale était la seule à faire consensus et à être considérée comme relevant de l'intérêt général. Les risques à long terme sont ainsi évalués vis-à-vis des générations futures afin qu'elles puissent vivre dans un environnement « sain » qui ne soit pas trop dégradé. Un développement durable est d'ailleurs un développement qui se fait au nom des générations actuelles mais également au nom des générations futures³²³. Il s'agit d'assurer le développement humain sans porter atteinte à l'environnement. C'est donc un nouveau regard qui se porte sur les ressources dont on comprend qu'elles ne sont pas illimitées, mais à utiliser avec prudence et précaution.

Par conséquent, l'aménagement devient progressivement un domaine privilégié (et exemplaire) de la durabilité puisqu'il façonne le devenir des territoires.

Sur la nature

Il est important de noter que la notion de développement durable a entraîné une évolution de la considération de la nature par rapport à l'urbain. Dans l'aménagement du territoire, notamment des espaces urbains, la nature avait déjà prise une place importante dès la fin du XIX^e siècle, mais dans un souci « hygiéniste » à travers les parcs, les jardins en ville qualifiés « d'espaces vert »³²⁴. La nature était considérée par les aménageurs comme une coupure, une parenthèse, un moment de pause au milieu de l'espace urbain. Il s'agissait alors plutôt d'une nature « asservie », utilisée pour répondre aux besoins spécifiques des villes.

³²³ M. Reghezza-Zitt, *op. cit.*, p. 212.

³²⁴ DATAR, La nature, partenaire des politiques d'aménagement ? Territoire 2040. Disponible sur : http://www.parisgeo.cnrs.fr/IMG/pdf/2010_Territoires_en_mouvement_N2_supp.pdf

Progressivement, la figure du « parc » en ville a commencé à basculer vers une autre acception, celle de « sanctuaire naturel » visant à protéger la nature sauvage de l'activité humaine destructrice³²⁵. A mesure de l'étalement urbain, on a assisté à une demande d'espaces où la nature ne serait plus aussi maîtrisée, domestiquée qu'autrefois, mais au contraire à une volonté de « laisser pousser », de retrouver une nature un peu plus sauvage. C'est dans ce sens qu'on peut voir dans de nombreux parcs la valorisation des « herbes folles » ou des « mauvaises herbes », comme si finalement il s'agissait de la « vraie » nature, celle qu'on laisse vivre, qu'on regarde pousser, celle à laquelle on ne touche pas (donnant d'ailleurs parfois l'impression que certains espaces verts ne sont plus entretenus).

Nathalie Blanc explique toutefois que malgré de nombreuses évolutions le territoire reste encore majoritairement pensé par l'urbanisation³²⁶. Il s'agit donc à travers l'aménagement de repenser la ville comme un système ouvert, qui se « nourrit » de ce qui lui est extérieur et qui doit à l'avenir s'enrichir de ce que peut lui apporter la nature.

Il faut d'ailleurs noter que le développement durable, en tant que problématique concernant l'ensemble des territoires peut être une « bonne raison » de connecter les territoires entre eux, de les faire fonctionner ensemble. Il peut ainsi largement aller dans le sens d'un décloisonnement des politiques, car travailler à l'aménagement durable d'un territoire nécessite une approche transversale de la question³²⁷.

Le développement durable : un enjeu pas uniquement écologique

Il faut toutefois noter qu'on a communément tendance à considérer la question du développement durable uniquement sous l'angle environnemental, reléguant au second plan les dimensions économiques et sociales de la notion. La notion de durabilité est en ce sens particulièrement présente dans les discours sur la protection de l'environnement, alors que l'aménagement ne doit pas être durable uniquement de ce point de vue.

Un grand nombre d'enjeux ayant trait à l'aménagement durable en France sont plus larges et peuvent concerner l'extension de la périurbanisation, la mobilité individuelle,

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ N. Blanc, *op. cit.*, p. 601-607.

³²⁷ M. Reghezza-Zitt, *op. cit.*, p. 212.

l'accroissement des inégalités entre communes ou régions³²⁸. Si de nombreux défis de l'aménagement du territoire sont liés au développement durable, ils ne le sont pas que dans un sens uniquement environnemental.

Par exemple, le développement durable doit œuvrer dans le sens d'une réduction des inégalités, notamment des inégalités dites écologiques qui ont particulièrement augmenté ces dernières années. On parle d'inégalités écologiques, car contrairement aux inégalités environnementales, elles ne renverraient pas à des inégalités de situations physiques, entre territoires, mais à des inégalités sociales face à l'environnement, c'est-à-dire entre individus³²⁹. Car si tout le monde a le droit de vivre dans un environnement sain, de bonne qualité, ce sont généralement les plus pauvres qui vivent dans un environnement dégradé.

Lydie Laigle a notamment distingué plusieurs formes d'inégalités écologiques³³⁰.

L'une de ces formes concerne « les inégalités face aux nuisances comme le bruit ou la pollution et aux risques naturels ». Les individus concernés par ces nuisances, bruit et pollution, vivent dans les espaces urbains, comme par exemple les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) qui constituent des territoires prioritaires de la politique de la ville depuis 1996, et où l'on constate un lien évident entre inégalités écologiques et inégalités sociales³³¹. Les individus qui vivent à l'intérieur de ces périmètres font partie des plus défavorisés économiquement parlant. Ils sont de par leur lieu d'habitation exposés à la pollution puisqu'on observe notamment une concentration des ménages pauvres le long des axes routiers, les fenêtres ouvrant parfois directement sur des rocadés particulièrement denses.

Jacques Theys rappelle qu'un quartier de banlieue construit en habitat collectif a quatre chances sur cinq d'être traversé par une voie rapide et trois chances sur dix d'être côtoyé

³²⁸ J. Theys, « L'aménagement du territoire face au développement durable : sens et limites d'une intégration », in C. Larrue (dir.), *Recherche et développement régional durable*, Tours, presses universitaires François Rabelais, 2002, p. 27-42.

³²⁹ M. Chaumel, S. La Branche, « Inégalités écologiques, vers quelle définition ? », *Revue espace, population, sociétés*, numéro 1, p. 101-110.

³³⁰ L. Laigle, « Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable ? », *Développement durable et territoires*, publiée le 02.09.07. Disponible sur : <https://developpementdurable.revues.org/4262> (consulté le «30.05.15)

³³¹ G. Faburel, *Rapport public-Vers l'égalité des territoires : comprendre les inégalités et injustices environnementales*. Ministère de l'égalité des territoires et du logement, Février. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131.pdf> (consulté le 20.07.14)

par une autoroute. Les habitants des grands ensembles ont une probabilité quatre fois plus grande qu'ailleurs de subir un niveau de bruit très gênant³³².

Non seulement ces habitants sont exposés à des risques pour leur santé, mais ils vivent une forme de ségrégation spatiale, un entre soi, puisqu'ils acceptent de se loger dans un tel environnement « par défaut » ne pouvant souvent pas accéder, faute de revenus suffisants, à un environnement de meilleure qualité.

Par conséquent la qualité de l'environnement peut apparaître comme un facteur de ségrégation spatiale et comme le dit Jacques Theys, force est de constater que les politiques de l'environnement n'ont pas fait par le passé de l'équité sociale une forte priorité. Ainsi le développement durable peut constituer une opportunité pour réduire les inégalités écologiques.

Les risques naturels quant à eux, relèvent de l'ordre des inondations, mais également des risques technologiques comme la rupture d'un barrage, ou encore des risques sanitaires comme la diffusion des épidémies ou encore la dissémination incontrôlable d'OGM³³³. En France, les sites dits « à risques » sont répartis de manière très inégale. 8% des communes concentrent deux sites, 2,5 % trois et plus. Il peut s'agir de centres d'enfouissement des déchets, de sites chimiques, de centrales nucléaires. Le Sud-est et le Nord de la région parisienne (le long de la vallée de la Seine), les territoires modestes de la région marseillaise ou encore les grandes agglomérations « industrielles » du Nord-Pas-de-Calais en concentrent l'essentiel.

Egalement, les individus peuvent faire face à des « inégalités d'accès aux biens élémentaires ». Cela peut concerner l'accès aux services « de première nécessité » (eau, ramassage et tri des déchets). L'accès à ce que l'on nomme les aménités environnementales (parcs, jardin etc.) On retrouve également dans cette catégorie l'inégal accès aux ressources naturelles avec le cas de la précarité énergétique. On estime aujourd'hui à 13% le nombre de ménages dans cette situation, soit environ 3,4 millions de ménages. Ces accès difficiles à ces différents biens et ressources élémentaires peuvent être dus à un enclavement géographique ou bien à des difficultés financières.

³³² J. Teys, *op. cit.*, p. 27-42.

³³³ M. Chaumel, S. La Branche, *op. cit.*, p. 101-110.

Ainsi, le développement durable est en passe de s'ériger en un enjeu majeur de l'aménagement du territoire et ne se limite plus à une question d'ordre exclusivement environnemental. C'est là un changement fondamental lorsque l'on s'intéresse à la notion de territoire.

A travers cette troisième partie nous avons souhaité nous concentrer sur la dimension politique du territoire.

Nous avons commencé par l'examen des différentes réformes territoriales promues par la décentralisation, point de départ d'un régime politique territorial en France, toutefois vite transformé en un paradigme politique ultra territorial. En effet, au fur et à mesure des lois de décentralisation le politique a érigé le territoire en un principe incontournable, pilier de sa politique. Après avoir « recomposé » les territoires, le politique a littéralement territorialisé l'ensemble de ses actions, faisant du territoire et de ses avatars que sont la proximité et le local, des notions ultra positives, ayant toutes les vertus possibles.

Pourtant selon nous, le paradigme ultra territorial s'avère en décalage avec la réalité de notre société, bousculée depuis le milieu des années soixante-dix par des mutations, principalement de l'ordre du registre réticulaire : mobilités, phénomènes d'interdépendances, flux, réseaux. Des mutations certes réticulaires, mais qui inscrivent leurs traces dans l'espace et qui ont un impact sur la dimension politique du territoire, qu'il convient alors de reconceptualiser.

Pourtant, loin de prendre en compte ces nouvelles mutations et d'affaiblir sa politique ultra territoriale en l'ouvrant au registre réticulaire, le politique a renforcé son paradigme qui est devenu particulièrement étouffant pour les territoires. Comme si finalement la décentralisation avait consacré les territoires au pluriel, enfin libérés de la tutelle de l'État, mais que ces derniers s'étaient à nouveau retrouvés asphyxiés par ce paradigme ultra territorial. Une façon pour l'État non seulement de ne pas abandonner ses territoires en les gardant sous contrôle, mais également de ne pas affronter ce qui le dépasse et ce qu'il maîtrise mal : la réticularité, l'interterritorialité.

Alors quels « dangers », quels risques y-a-t-il à poursuivre cette politique ultra territoriale ?

-Le risque est de maintenir des politiques qui ne sont pas efficaces, qui desservent les territoires, qui ne sont plus adaptées à la réalité de notre société et n'aident donc pas au bon fonctionnement des territoires.

-Le risque est de continuer à maintenir les individus dans une fausse représentation du territoire, de ne pas les aider à comprendre que le territoire ne fonctionne plus selon les mêmes logiques qu'autrefois.

-Le risque est de ne pas aller dans le sens de territoires plus démocratiques. En s'enfonçant dans le paradigme ultra territorial, on passe à côté des véritables enjeux de notre société, ceux qui présentent un caractère réellement démocratique. On pourra réinjecter de la démocratie dans les territoires à partir du moment où le paradigme territorial se sera ouvert à la réticularité.

C'est l'avenir politique des territoires qui est incertain si on ne dépasse pas le paradigme ultra territorial. Il convient donc d'ouvrir ce dernier à ce qui le dépasse. Le politique doit cesser de voir le territoire comme sa bouée de secours.

Toutefois, il faut avouer que nous avons rédigé cette partie en oscillant entre phase d'optimisme et phase de pessimisme quant à l'avenir politique de la notion et quant à la capacité du monde politique de changer son rapport au territoire. Comme le dit Pierre Veltz, cité en introduction de cette partie, le chemin sera difficile avant d'entrer dans « l'ère des organisations horizontales et des réseaux »³³⁴.

Pour poursuivre notre réflexion, la partie suivante est consacrée aux dimensions sociales et identitaires de la notion de territoire. Ces dernières font l'objet d'une présentation distincte dans un souci de lisibilité. Nous n'oublierons toutefois pas de montrer comment elles s'articulent aujourd'hui avec les éléments précédemment exposés.

³³⁴ P. Veltz, *op. cit.*, p. 27.

« L'espace est un doute : il me faut sans cesse le marquer, le désigner ; il n'est jamais à moi il ne m'est jamais donné, il faut que j'en fasse la conquête ».

Georges Perec³³⁵

Quatrième partie

Des mutations des dimensions sociales et identitaires des territoires

³³⁵ G. Perec, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 2000, p. 179.

Le territoire, nous venons de le voir dans la partie précédente, est éminemment politique, c'est là une de ses dimensions principales. Mais le territoire n'est pas une réalité strictement politique, il possède également une dimension sociale et une dimension identitaire.

Une dimension sociale, car le territoire a, au moins depuis la troisième république et jusqu'aux années quatre-vingt, sous-tendu les principes d'égalité, de justice, de solidarité, dont l'État était alors le principal garant. L'égalité, nous l'avons vu, a été le moteur d'un grand nombre d'actions politiques en matière de territoire : elle s'est vue érigée en un principe devant s'incarner dans ce dernier, si ce n'est se territorialiser. Car l'égalité fait partie de ces notions ayant guidé la construction de l'État-nation : les politiques d'aménagement du territoire, l'implantation des services publics, la volonté de rééquilibrer le territoire. Quant au principe de solidarité entre les territoires, il était impulsé par un mécanisme central, celui de la redistribution financière.

Le territoire se définit également par une dimension identitaire. C'est d'ailleurs, si l'on peut dire, sa deuxième grande caractéristique, celle que l'on trouve communément après la dimension politique lorsque l'on ouvre un dictionnaire à l'entrée territoire. Car si le territoire est un espace approprié politiquement, il est également un espace approprié par des individus et/ou par des groupes, qui s'identifient, s'attachent, se construisent, se sentent appartenir à ce dernier. D'espace étranger, le territoire devient « leur » à mesure qu'il est investi.

Pourtant, à partir des années quatre-vingt ces deux dimensions, sociale et identitaire, qui semblaient être des acquis dans leur lien au territoire, se voient fortement questionnées.

Concernant la dimension sociale, ce sont les notions d'égalité, de justice et de solidarité qui interrogent. La crise de l'État-nation, décrite au début de la partie précédente, affaiblit le rôle de l'État comme grand protecteur. Suite à l'intensification de la logique capitaliste, ce dernier fait face à des difficultés financières importantes. Il ne semble plus être en mesure de pouvoir continuer à ériger le principe d'égalité comme moteur de ses actions (principe qui d'ailleurs questionne dans un contexte de mobilité) et a de moins en moins les moyens d'être le garant de la solidarité territoriale en assurant la péréquation financière. C'est bien le lien entre territoire, égalité et solidarité qui semble mis à mal.

Concernant la dimension identitaire du territoire, cette dernière n'échappe pas non plus à de très nombreux questionnements. Elle semble dans un premier temps connaître un

moment d'effervescence, conséquence de plusieurs logiques. Une logique tout d'abord supra nationale. La crainte que fait peser la mondialisation vis-à-vis d'une possible déterritorialisation des identités, encourage les individus à se réancrer, à réinvestir l'échelle territoriale locale. Au même moment, une logique politique infra nationale, la décentralisation, consacre les territoires au pluriel et revalorise très fortement le local et les vertus qu'il incarne, comme la proximité. Portées également par l'engouement des mouvements sociaux du milieu des années soixante-dix, les identités collectives territoriales, locales, régionales, sont comme redécouvertes et largement célébrées. La notion d'identité connaît alors un succès tout aussi important que celle de territoire.

Pourtant, après plusieurs années d'effervescence, l'identité, tant individuelle que collective dans son lien au territoire, questionne. Dans une société caractérisée par la mobilité, la rapidité des échanges, l'accélération du temps, les recompositions territoriales, les individus ne pourraient plus créer de l'identité à partir du territoire. Ce dernier, contrairement à ce que nous avons décrit dans la deuxième partie de ce travail ne serait plus, au niveau individuel, le lieu de l'ancrage, de l'enracinement. Les individus seraient de plus en plus détachés des lieux, entre lesquels ils ne feraient que circuler. Leur relation aux territoires serait ainsi plus « légère », ils n'auraient plus le temps (long) nécessaire à leur appropriation. C'est alors la notion de territorialité qui questionne, car elle ne permettrait plus de rendre compte des rapports des individus à l'espace. Également, la dimension collective du territoire se voit fortement entachée. A mesure de « l'ouverture » des territoires aux réseaux, des pratiques de mobilité, de l'avènement du processus d'individualisation, le territoire ne serait plus l'espace du groupe, il ne permettrait plus de définir un « nous », de fabriquer du commun, de la cohésion et de l'unité.

Ainsi, un ensemble de mutations remettraient en cause les dimensions sociales et identitaires du territoire. Ce sont ces deux dimensions que nous allons analyser dans cette partie en tentant de comprendre la manière dont elles se sont transformées. Car, une fois de plus, nous pensons que ces dernières n'ont pas été totalement mises à mal mais qu'il convient de travailler à leur reconceptualisation.

En ce sens, la dimension sociale du territoire fera l'objet du premier point de cette partie. La dimension identitaire, tant d'un point de vu individuel que collectif, fera l'objet de la deuxième et de la troisième partie.

Nous précisons que cette partie peut être lue en parallèle de la précédente, car comme la dimension politique du territoire, les dimensions sociales et identitaires se voient également « bousculées » à partir du milieu des années soixante-dix. Il n'y a donc pas de suite chronologique entre ces deux parties.

1. De la dimension sociale du territoire

a. Le territoire, lieu de l'égalité ?

L'égalité : fluctuation d'une notion

Lorsque l'on s'intéresse au rapport entre égalité et territoire, bien que les deux notions ne semblent pas antinomiques, leur lien n'est toutefois pas évident à établir. D'ailleurs, l'idée qui vient spontanément à l'esprit consisterait plutôt à affirmer qu'en France, de par leurs caractéristiques géographiques ou culturelles, les territoires sont inégaux. Le territoire de la région Bretagne n'est en rien égal au territoire de la région Languedoc Roussillon. Il existe entre les deux des inégalités de « nature », géographiques, morphologiques ou culturelles, construites à travers le temps et l'histoire, par les hommes qui se sont succédés. Les territoires en France semblent inégaux de par l'ensemble de ces différences, qui fondent cependant leur originalité.

A première vue donc, la notion d'égalité dans son lien au territoire ne relève pas de l'évidence.

D'ailleurs il convient de remarquer que la notion d'égalité n'avait absolument aucun sens, au moins jusqu'en 1789. Si nous reprenons très rapidement les périodes que nous avons successivement étudiées dans notre propos « historique », on constate que dans la société féodale, non seulement l'égalité ne fait pas sens parmi les individus (la société est extrêmement hiérarchisée, différenciée, chacun bénéficiant de droits et de devoirs lui étant propres) mais elle n'a également aucun sens entre les territoires puisqu'il en existe une pluralité : fiefs, domaines, duchés, seigneuries, tous plus différents les uns des autres.

Sous l'ancien régime l'inégalité persiste entre les individus. Ces derniers sont de par leur naissance inégaux, rattachés à l'un des trois ordres (noblesse, clergé, tiers-état) leur conférant des privilèges et des droits spécifiques, avec une possibilité de « mobilité sociale » extrêmement faible (à l'exception du clergé ouvert à tous les membres de la société, et des membres de la bourgeoisie autorisés à acheter des titres de noblesse). Quant aux territoires, bien qu'intégrés progressivement tout au long de l'ancien régime sous

l'autorité de la couronne, ils restent inégaux les uns vis-à-vis des autres, puisqu'un grand nombre d'entre eux bénéficient encore de privilèges. En effet, lorsqu'une province était annexée, le roi s'engageait à respecter ses spécificités, c'est-à-dire ses libertés, ses lois, ses coutumes.

D'ailleurs sous l'ancien régime, l'égalité n'est pas un principe qui pourrait sous-tendre une quelconque politique territoriale. Par exemple, lorsque l'on commence à « aménager » le territoire, en travaillant au développement des routes stratégiques, nous avons vu qu'il s'agit de faciliter la circulation des richesses et des marchandises et ce dans le but d'obtenir un espace économique unifié. Il ne s'agit pas d'aménager des routes dans un souci d'égalité, afin par exemple de donner à l'ensemble des territoires des possibilités de désenclavement et donc de développement. Le principe d'égalité est inexistant et ne peut aucunement s'incarner dans l'espace en devenant le moteur des politiques d'aménagement.

Il faudra attendre 1789, pour que l'égalité devienne un principe inscrit dans la loi, non seulement entre les individus, à travers l'abolition des ordres et des privilèges qui leurs étaient attachés, mais également entre les territoires, à travers la suppression des privilèges dont certains bénéficiaient encore. Désormais, les territoires n'ont plus droit à des traitements particuliers, les États provinciaux du Languedoc, de la Bretagne et de la Bourgogne vivent sous une loi commune.

Toutefois, c'est véritablement à partir de l'entreprise de construction de l'État-nation qu'un lien fort va s'établir entre égalité et territoire. L'égalité devient en effet le moteur d'un grand nombre de politiques, comme si ces dernières devaient s'incarner dans l'espace. Les français doivent avoir le sentiment de vivre au sein d'un espace national unifié et non dans une multitude de petites France trop différentes les unes des autres. Pour cela, non seulement l'égalité passe par la mise en place d'institutions ayant pour but la diffusion d'un savoir identique sur l'ensemble du territoire, mais également par la mise en place des services publics.

Relais de poste, réseaux de chemin de fer, maillent progressivement l'ensemble du territoire, la troisième république incarnant très certainement la période de consécration de cette entreprise. A travers les services publics, c'est la figure de l'État qui est présente jusque dans les endroits les plus reculés, afin qu'aucun territoire ne se retrouve dans

une situation qui pourrait être perçue par les populations comme inégalitaire vis à vis du territoire voisin.

Enfin, après la seconde guerre mondiale la politique d'aménagement est guidée par cette ambition forte, que nous avons étudiée dans les deuxièmes et troisièmes parties de ce travail : rééquilibrer le territoire et ce, dans un souci d'égalité. C'est pour atteindre cette ambition qu'un grand nombre de services et d'industries sont déplacés dans les parties du territoire qui en sont le moins pourvus. Afin de rendre le territoire harmonieux, chacun doit avoir un droit égal au développement. C'est d'ailleurs dans ce même souci d'égalité que l'État se donne pour ambition principale d'équiper tous les territoires en infrastructures et en équipements afin que les individus puissent bénéficier d'un accès égal aux services et ce, quelle que soit la partie du territoire qu'ils habitent. Comme si finalement rendre les territoires égaux (en industrie, en services publics, en équipements) était l'assurance de rendre les individus égaux.

Pourtant, à partir du milieu des années soixante-dix, ces diverses politiques guidées par la notion d'égalité commencent à montrer des signes de faiblesse. La cause de cet essoufflement peut être principalement imputée à l'avènement de la logique capitaliste, à l'ouverture des marchés et aux difficultés économiques rencontrées par l'État (développées au début de la partie précédente).

En matière d'aménagement du territoire, l'État n'a plus les moyens financiers de ses ambitions, il est devenu trop coûteux d'équiper tous les territoires et d'entretenir les infrastructures. Ces dernières ne constituent d'ailleurs plus un gage d'égalité entre les territoires, car leur présence n'empêche pas un grand nombre d'entre elles de sombrer dans d'importantes difficultés (fréquentation, obsolescence, entretien, etc.).

Des changements similaires imprègnent les services publics. En proie à une logique de la concurrence suite à l'ouverture des marchés, un grand nombre d'entre eux sont quasiment privatisés et, en cas de profits insuffisants, ils « désertent », selon le vocabulaire couramment utilisé, certains territoires. Le principe d'égalité qui avait jusqu'alors soutenu la politique d'implantation des services publics n'est plus une priorité.

Ainsi, l'égalité ne semble plus guider les politiques en matière de territoire, car cette ambition paraît désormais intenable au vu des mutations qui traversent la société et qui mettent à mal son application. Et, si le territoire n'est plus en mesure de porter, voire d'incarner le principe d'égalité, c'est alors sa dimension sociale qui questionne fortement.

Pourtant, un an avant le début de ce travail, le gouvernement Ayrault, alors nouvellement institué, fait de l'égalité un principe central et une ambition forte de sa politique territoriale en créant un nouveau ministère, nommé « Ministère de l'Égalité des Territoires ». Ce dernier vient alors remplacer le non moins célèbre et jusqu'alors intouchable « Ministère de l'Aménagement du Territoire ».

La création d'un tel ministère, réifiant un lien entre égalité et territoire, peut sembler surprenante puisque les trois dernières décennies semblent plutôt avoir montré l'essoufflement de la notion.

Par conséquent, dans un travail consacré à la notion de territoire, il convenait d'interroger ce retour (trionphant ?) de l'égalité des territoires.

Avant toute chose, précisons que le « Ministère de l'Égalité des Territoires » a connu bon nombre de transformations en fonction des différents remaniements ministériels. Lors de sa mise en place en 2012, il s'est d'abord intitulé « Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires », dirigé par l'écologiste Cécile Duflot. Il s'est vu ensuite renommé après un premier remaniement ministériel « Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité », (certains considérant cette formulation comme une adresse aux territoires ruraux, comme si la question de l'égalité concernait principalement la France rurale), dirigé par Sylvia Pinel. Il sera finalement supprimé en 2016 lors d'un dernier remaniement, laissant de nouveau place au « traditionnel » « Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales » dirigé par Jean Michel Baylet.

Ainsi, même si le « Ministère de l'Égalité des Territoires » s'est vu supprimé pendant la phase de rédaction de notre travail, nous pensons ne pas avoir étudié la notion d'égalité dans son lien au territoire « pour rien ». D'ailleurs, comme nous pensons qu'en politique nous ne sommes jamais à l'abri d'un éventuel retour d'une telle ambition, autant dès à présent être armé pour y faire face.

De la justification de la politique d'égalité des territoires

Dans un premier temps, il convient de comprendre la manière dont le gouvernement a justifié la création du Ministère de l'Égalité des Territoires. Pour cela, nous nous étions rendus sur la page internet officielle du ministère (aujourd'hui supprimée) où sont expliquées ses ambitions en matière d'égalité des territoires.

En premier lieu, le gouvernement justifie le « retour » de la notion d'égalité « au vu de la montée des inégalités depuis une dizaine d'années ». L'égalité signifie que quel que soit le lieu d'habitation, les individus doivent avoir accès aux services les plus élémentaires et doivent pouvoir bénéficier d'une certaine qualité de vie : « en effet, que l'on vive au cœur d'une grosse agglomération ou dans une zone reculée et peu dense, les choix d'avenir ne sont pas les mêmes : contraintes de transports dans certaines régions, difficultés d'accès à l'emploi dans les zones sensibles, désertification médicale dans les campagnes ».

Pour autant, le ministère précise bien que la politique d'égalité des territoires ne correspond pas à une politique d'homogénéisation : faire la même chose partout. Il est précisé qu'il convient de donner aux territoires des « capacités de développement propres ». Pour cela, le texte précise qu'il faut sortir de la logique de compétition qui prévalait autrefois pour se diriger vers une logique de solidarité et de développement durable et stipule concrètement qu'il faut « sortir des oppositions classiques : il faut arrêter d'opposer rural/urbain, territoires riches/territoires pauvres ».

Bref, si nous lisons entre les lignes, il nous est avoué à demi-mot, que l'égalité peut s'entendre comme la fin d'une certaine politique territoriale qui avait exacerbé jusque-là, si ce n'est créé, des inégalités entre les territoires en misant sur la concurrence et la compétitivité de ces derniers (rappelons qu'il s'agissait notamment de la vision des gouvernements Villepin et Fillon, qui voyaient dans la compétitivité entre les territoires l'un des éléments du moteur de la croissance nationale).

Le gouvernement nous présente ensuite un petit tour rapide des inégalités territoriales en France. Les citoyens auraient un accès différencié aux services élémentaires : soins médicaux, emplois, transports ; ils ne bénéficieraient pas de la même qualité de vie ; et tous n'habiteraient pas des territoires dynamiques et développés. Quelques « solutions » sont alors présentées pour parvenir à l'égalité des territoires : un meilleur accès aux droits élémentaires (éducation, logement, santé), un meilleur accès aux services (services publics, commerces de proximité), une nouvelle forme de solidarité financière en concentrant les moyens sur les territoires les plus en difficultés. Enfin, les territoires les plus touchés par les inégalités sont désignés comme étant les zones urbaines sensibles, les zones rurales touchées par des pénuries de services, les territoires désindustrialisés ainsi que les territoires périurbains.

Si l'on reprend donc certains mots de vocabulaire utilisés par le ministère pour définir sa vision de l'égalité des territoires, on comprend que cette dernière consiste à rompre avec une logique d'opposition et de compétitivité territoriale ; à rompre avec une logique d'homogénéisation : l'égalité ce n'est pas faire la même chose partout en uniformisant le territoire. Egalement, il s'agit de donner aux territoires en difficulté « les capacités de » et de travailler à l'accessibilité des services.

A première vue, le vocabulaire utilisé pour sous-tendre la politique d'égalité des territoires semble plutôt intéressant car il diffère de celui utilisé dans les années soixante. Nous nous serions alarmés si le ministère avait réhabilité une vision de l'égalité des territoires reposant sur la création d'infrastructures dans tous les territoires, en relocalisant tous les services publics (etc..) ce qui aurait été non seulement intenable, mensonger, mais surtout inadapté à la réalité de notre société. Le gouvernement semble délaisser une telle vision, ce qui semble plutôt positif.

Ainsi, la notion d'égalité est donc « tout simplement » justifiée en réponse à la montée des inégalités qui auraient augmenté ces dernières années sur le territoire français. Mais est-ce vraiment le cas ? A-t-on assisté à une montée des inégalités ?

Il est évidemment très difficile de répondre à cette question au vu de la diversité des inégalités territoriales qui peuvent exister en France, même si ces dernières ont parfois un effet d'entraînement les unes envers les autres. Toutefois, interrogés à ce sujet, les français semblent avoir le sentiment de vivre dans une société où les inégalités auraient augmenté.

A ce titre en 2014, 78% des français considéraient la société française comme une société inégalitaire (48% plutôt inégalitaire, 30% très inégalitaire)³³⁶. A la question « quelles sont, selon vous, les inégalités les plus graves ? » 35% d'entre eux répondent en premier lieu, l'emploi. On constate en effet des disparités territoriales importantes en matière d'exposition au chômage à différentes échelles spatiales : entre quartiers, entre communes, entre départements ou régions. La montée du chômage n'est effectivement pas uniforme au sein du territoire français. Si les inégalités en matière de chômage sont relativement stables dans le temps, elles ont toutefois été fortement creusées par la crise.

³³⁶ Sondage TNS Sofres en partenariat avec le monde (octobre 2014) *La perception par les Français des inégalités dans la société*. Disponible sur : http://www.lespep.org/ewb_pages/a/actualites-6297.php

Suivant les départements, le taux varie presque du simple au triple, entre la Lozère, 4,9 % de chômeurs au deuxième trimestre 2011 et l'Hérault, 13,5 %³³⁷.

Dans un second temps c'est « la possibilité de se soigner correctement » qui apparaît pour 22% des français comme une inégalité grave. La France semble en effet connaître d'importantes inégalités territoriales en matière de santé. Les services de santé paraissent assez mal répartis sur l'ensemble du territoire³³⁸ certains endroits étant qualifié de « déserts médicaux ». D'après les chiffres du gouvernement, deux millions de français (trois millions selon les associations) seraient aujourd'hui touchés par la désertification médicale. Mais que signifie ce terme ? On parle de désert médical lorsque la densité de médecins par rapport à la population est de 30% inférieure à la moyenne nationale. Si les médecins généralistes se font rares sur certains territoires, la situation pour les spécialistes est plus inquiétante : 19% de français vivent dans un désert médical concernant les pédiatres, 14% pour les gynécologues et 13% pour les ophtalmologistes³³⁹ (ce qui se traduit par des temps d'attente particulièrement longs. Il faut attendre en moyenne quatre mois pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologue). Aujourd'hui, la Manche, l'Eure, l'Eure et Loir, la Haute Marne et la Corrèze sont les départements les plus désertés. Par exemple, l'Eure compte un médecin pour 2.728 patients contre un médecin pour 869 patients dans le Rhône. La moyenne nationale étant de 1.322 patients par médecin³⁴⁰.

Cette situation a d'ailleurs conduit le gouvernement à créer un « pacte territoire santé » dont les engagements reposent sur le principe d'égalité. Trois objectifs guident ce pacte : faire en sorte que les jeunes médecins puissent s'installer dans un territoire sans trop de difficultés, renouveler les pratiques des médecins (faire en sorte qu'ils ne travaillent plus isolés les uns des autres), travailler à l'investissement dans les territoires les plus isolés. Trente-quatre départements sont alors considérés comme « en danger » au vu du nombre important de départs à la retraite d'ici 2017.

Au niveau infrarégional, la création de maisons de santé qui regrouperaient plusieurs professionnels (généraliste, kinésithérapeute, infirmier) est prônée afin d'éviter

³³⁷ L. Maurin, « S'attaquer enfin aux inégalités régionales », publié le 23.03.12. Disponible sur : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=1568&id_groupe=18&id_rubrique=28&id_mot=72 (consulté le 15.06.15)

³³⁸ M.M. Bellanger, P. Mossé, « Santé, grandes tendances », in E. Lau (dir.), *L'État de la France 2013-2014*, Paris, La découverte, 2013, p. 68-74.

³³⁹ Sondage BVA, Octobre 2015, Les Français et les déserts médicaux. Disponible sur : <http://leciss.org/sites/default/files/SondageBVA-CISS-Les-Francais-et-les-deserts-medicaux.pdf>

³⁴⁰ Source UFC que choisir.

l'apparition de « déserts médicaux ». Toutefois leur émergence n'est pas sans difficultés. Si l'isolement qu'elles permettent de rompre dans l'exercice de la pratique semble être particulièrement bien accepté par les professionnels de santé, il reste que ces derniers (fraichement diplômés ou en début de carrière) sont parfois rebutés par une installation dans ces territoires (loin d'être attractifs).

L'enquête montre ensuite que 15% de français identifient la question du logement comme une inégalité des plus graves, 9% l'éducation.

Enfin, 1% de la population française considère que les inégalités en matière « d'accessibilité aux services publics et aux commerces » représentent un enjeu majeur. C'est évidemment un chiffre particulièrement intéressant. Encore une fois nous pensons que la question de la désertification des services publics, si elle n'est pas inexistante, est toutefois surévaluée car surmédiatisée. Finalement notre attention se concentre communément sur cette inégalité alors qu'en réalité elle n'apparaît pas comme fondamentale pour la plus grande majorité des français.

Cette inégalité en matière d'accessibilité aux services publics - entendue ici uniquement sous l'angle des déplacements, il est important de le préciser - concerne principalement les territoires ruraux. Un certain nombre d'entre eux sont enclavés, loin des pôles urbains ou loin des bourgs et petites villes³⁴¹. On constate que 30% des communes et 6 % de la population française sont concernés, en 2012, à des degrés divers par des problèmes d'enclavement.

Ainsi, une inégalité territoriale peut se définir en fonction de l'accès que les individus vont avoir vis-à-vis d'un droit qui leur est fondamental : le travail, la santé, le logement, l'éducation. Selon le territoire où l'on réside, il semble que ces droits ne peuvent être réalisés pleinement et de manière identique. On a alors tendance à opposer deux types de territoires, qui auraient un accès différencié à ces droits : les territoires urbains et les territoires ruraux. Pour résumer de façon très schématique, les territoires ruraux connaîtraient des situations d'inégalités plus importantes que les territoires urbains.

Egalement, l'enquête que nous citons permet de montrer que les inégalités perçues par les français comme étant les plus graves sont celles qui sont vécues au quotidien : la

³⁴¹ M. Hilal, Y. Schaeffer, C. Détang-Dessendre (2013) *Rapport public-vers l'égalité des territoires : espaces ruraux et ruptures territoriales*. Ministère du logement et de l'égalité des territoires, Février. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131.pdf> (consulté le 10.10.14)

possibilité de trouver un emploi et donc de percevoir des revenus réguliers, d'être logé dans un environnement sain et décent, d'avoir un accès à des soins corrects dès que nécessaire. Car il existe en fait d'autres formes d'inégalités comme les inégalités environnementales (citées dans la partie précédente) ou encore les inégalités en matière d'accès à la culture, dont on parle peu, comme si finalement la fermeture d'une poste était toujours plus alarmante que celle d'une bibliothèque ou d'un cinéma.

b. Penser l'égalité des territoires

Alors peut-on penser l'égalité des territoires aujourd'hui et comment ? Que peut être une politique de l'égalité des territoires dans notre société ? A-t-elle un sens, un intérêt ? A partir de quels principes la fonder, la penser ?

Avant de tenter de répondre à ces questions, nous remarquons que lorsque la notion d'égalité a fait son grand retour en politique à travers le « Ministère de l'Égalité des Territoires », cette dernière a immédiatement fait l'objet de nombreuses critiques et controverses. Un certain nombre d'observateurs, politiques et universitaires, ont expliqué, parfois lors de vigoureux débats, que cette notion d'égalité des territoires n'avait absolument aucun sens dans notre société, qu'elle était un leurre, une simple formule politique - le terme de « magouille » a même été employé - qui ne mériterait pas qu'on y prête intérêt (si bien que l'on s'excuserait presque de s'intéresser à cette notion).

Pourtant nous pensons que non seulement, dans un travail sur la notion de territoire nous ne pouvons ignorer cette question, mais que réfléchir à l'égalité des territoires est une entreprise légitime ne serait-ce que pour déjouer les pièges et les failles éventuelles d'une telle politique. Si cette dernière n'a vraiment aucun sens, alors dans ce cas il convient de le montrer.

Nous souhaitons cependant préciser notre position. Nous pensons que la notion d'égalité peut être mobilisatrice pour penser la politique territoriale aujourd'hui à condition bien sûr de s'entendre sur la notion (la notion d'égalité que nous convoquons n'est plus celle d'hier) et d'éviter quelques pièges.

Quelques pièges à éviter pour penser l'égalité des territoires

En effet, se lancer dans une réflexion sur la notion d'égalité des territoires nécessite au préalable d'éviter quelques pièges.

Le premier piège est de penser que les inégalités affectent seulement les individus les plus en difficulté, les plus pauvres économiquement et culturellement parlant. C'est là une idée fautive. Les inégalités ont en réalité un effet néfaste pour l'ensemble de la société, l'ensemble du territoire.

Le second piège à éviter lorsqu'on s'intéresse à l'égalité des territoires est de se demander s'il faut agir sur le territoire pour agir sur les inégalités sociales ou inversement agir sur les inégalités sociales entre individus pour agir sur le territoire ? La tâche est bien plus complexe qu'il n'y paraît (d'où probablement la volonté de certains de balayer la question). Le géographe Vincent Veschambre remarque que se demander si les inégalités sont avant tout sociales, puis ensuite territoriales n'a pas vraiment de sens, puisque les inégalités sociales sont automatiquement spatialisées car l'espace est une dimension du social³⁴². L'espace apparaît comme une ressource constitutive des inégalités sociales.

Egalement, lorsque l'on s'intéresse aux inégalités territoriales il convient de faire particulièrement attention à l'échelle, à la maille territoriale que l'on retient afin d'éviter une analyse biaisée. En effet, lorsque l'on s'intéresse aux inégalités, on a tendance à parler des inégalités entre les territoires car on a communément tendance à croire que les inégalités sont plus fortes entre les régions ou entre les départements. En fait, la réalité montre que les inégalités se sont réduites à l'échelle régionale ou départementale mais qu'elles ont augmenté à l'échelle communale. C'est en effet là que les inégalités sont les plus importantes. Par conséquent avant d'examiner les inégalités entre les territoires (qui se sont largement réduites ces dernières années grâce aux mécanismes de redistribution financière), il faut peut-être plus justement s'intéresser aux inégalités dans les territoires. C'est d'ailleurs un grand renversement et une mutation importante en matière de territoire : l'inégalité territoriale n'est plus seulement un problème interrégional, elle est désormais (avant toute chose) un problème local³⁴³.

Enfin, penser l'égalité des territoires nécessite impérativement de se détacher des anciennes conceptions de l'égalité qui se sont succédées depuis les années soixante et qui

³⁴² V. Veschambre, « Appréhender la dimension spatiale des inégalités : l'accès au conservatoire de l'espace », in B. Bret et al., (dir.), *Justice et injustices spatiales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2010, p. 263-279.

³⁴³ Laurent Davezies, « Territoires : nouvelles mobilités, nouvelles inégalités », *Le monde diplomatique*, publié le 20.03.06. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/societe/article/2006/03/20/territoires-nouvelles-mobilites-nouvelles-inegalites_752681_3224.html#MqfhSVUDKfMShyUD.99 (consulté le 20.03.15)

n'ont plus cours dans notre société : égalité par les infrastructures, égalité par les services publics, égalité par les dotations (nous allons en parler dans le point suivant) etc. Si ces formes d'égalité pouvaient encore fonctionner dans un territoire plutôt stable, relativement peu mobile, et plutôt faste économiquement parlant, elles ne font absolument plus sens aujourd'hui. Il est donc nécessaire de cesser de s'y reporter.

Comment penser la notion d'égalité des territoires ?

La question est difficile et délicate. Car une fois ces quelques pièges évités, réfléchir à l'égalité des territoires nécessite une réflexion sur les théories de la justice. Comme l'affirme l'économiste Eloi Laurent, il est nécessaire de s'appuyer sur une conception de la justice qui permette ensuite d'étayer et de soutenir la notion d'égalité des territoires³⁴⁴. Mais, sur quelle conception de la justice s'appuyer ? Surtout, si les théories de la justice concernent les personnes physiques, peuvent-elles être appliquées ou élargies aux territoires ?

Il faut avant tout noter que la question de la justice spatiale a émergé dans le champ de la géographie universitaire³⁴⁵. C'est à partir des années soixante que la géographie économique et régionale s'est intéressée aux disparités entre les territoires et à leurs conséquences pour les populations.

C'est le géographe Alain Reynaud qui va être l'un des premiers à se pencher sur la question des inégalités. Il va constater que les lieux d'habitation peuvent générer des inégalités entre les individus. Il propose en ce sens le fameux modèle centre/périphérie qui permet - à l'époque - d'expliquer la manière dont l'espace géographique fonctionne, la manière dont il est organisé. Le centre, que l'on soit dans une région, un département ou une ville, est l'espace qui commande. S'y concentrent l'essentiel de la production, des richesses, des activités, c'est l'endroit qui est le plus « attractif ». La périphérie quant à elle se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis du centre, qui la domine largement.

Une fois ce modèle de fonctionnement décrit, Frédéric Dejan explique que le géographe peut choisir d'approfondir l'analyse en examinant la manière dont les disparités peuvent

³⁴⁴ Eloi Laurent, (2013) *Rapport public- Vers l'égalité des territoires : une introduction*. Ministère de l'égalité des territoires et du logement. Février. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131.pdf> (consulté le 05.06.14)

³⁴⁵ F. Dejan, « État de littérature. La 'justice spatiale' », *Revue des savoirs francophones et anglophones*, Presses de science po, n° 61, 2013, p. 171-183.

être ressenties comme des injustices, comme de véritables inégalités par ceux qui les vivent. Ainsi le géographe peut engager un travail en proposant des solutions qui permettraient d'atténuer ces inégalités. Et, afin d'appuyer son propos, de le rendre le plus concret possible, il doit, afin de définir ce qui lui apparaît comme juste, recourir aux théories de la justice, en choisissant un modèle de justice qui lui semble le plus approprié.

On ne peut ainsi analyser et expliquer les inégalités sans mobiliser les théories de la justice.

Deux approches en matière de théorie de la justice vont ici particulièrement nous intéresser. Il s'agit des approches de John Rawls et d'Amartya Sen.

En 1971 le philosophe américain John Rawls publie un ouvrage intitulé *Théorie de la justice*. Dans cet ouvrage il explique sa conception de la justice, c'est-à-dire la justice comme équité³⁴⁶.

Dans sa conception de la justice (ici largement résumée) tous les individus doivent avoir un accès égal aux libertés de base, ce que l'on nomme les biens premiers. Les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce qu'elles profitent aux plus démunis (qu'elles soient à l'avantage de chacun) et qu'elles soient attachées à des positions et des fonctions ouvertes à tous. Les inégalités sociales et économiques vont être tolérées en ce sens qu'elles constituent globalement une situation plus fructueuse pour tous. Seules les inégalités qui ne profitent pas à tous doivent être considérées comme injustes. Pour Rawls c'est la justice comme équité.

L'économiste indien Amartya Sen, bien que s'inspirant largement des travaux de Rawls, va toutefois dépasser le philosophe. Sen, contrairement à Rawls, va davantage s'intéresser aux situations concrètes d'inégalité³⁴⁷.

Il soutient que l'approche de Rawls se concentre sur les biens premiers mais néglige la capacité très inégale que vont avoir les individus à transformer ces biens en réalisations fondamentales. Cela signifie que pour l'économiste les inégalités ne se mesurent pas uniquement en fonction des ressources dont va disposer un individu, mais de la capacité qu'il va avoir à transformer, convertir ses ressources en libertés effectives, en libertés réelles. C'est là le sens de la notion de capacité. Par exemple, si je dispose d'une voiture me permettant de réaliser ce bien premier qu'est la possibilité de me déplacer librement

³⁴⁶ J. Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Points, 2009, 672 p.

³⁴⁷ A. Sen, *Repenser l'inégalité*, Paris, Points, 2012, 318 p.

mais qu'un handicap physique m'empêche de la conduire, je n'ai alors pas la possibilité de convertir ce bien premier en liberté réelle.

L'approche de Sen en termes de capacité nous semble pertinente car ce n'est pas la répartition équitable des biens qui importe (donc il ne s'agit pas d'une égalité par une forme d'homogénéisation) mais ce qu'en font concrètement les individus pour poursuivre leurs objectifs personnels. Ainsi, afin d'évaluer les inégalités il ne s'agit pas de se concentrer sur l'étude des biens en eux-mêmes, mais d'étudier la manière dont les biens vont être convertis en libertés réelles.

Toutefois, le problème qui se pose avec l'approche de Sen par les « capacités » est qu'il s'agit d'une approche de niveau individuel. Peut-on la transposer aux territoires ? Une politique de l'égalité des territoires pourrait-elle s'appuyer sur la notion de capacité ? Nous pensons que oui.

Premièrement, l'approche de Sen nous permet de rompre définitivement avec les anciennes conceptions de l'égalité en matière de territoire. Notamment, elle nous permet de quitter une vision statique de l'égalité, celles des droits, en termes de dotations, d'infrastructures pour une vision de l'égalité par les capacités. Cela signifie que ce n'est pas parce qu'un territoire est doté d'un certain nombre d'infrastructures, d'équipements, de services publics qu'il s'agit pour lui d'un gage de développement. En fait, l'approche de Sen nous permet de sortir d'une politique en termes d'égalité par l'uniformisation. En ce sens, nous pensons qu'il est alors possible de transposer la phrase suivante de Sen : « les inégalités entre les individus ne s'apprécient pas au regard de leurs seules dotations en ressources mais de leurs capacités à les convertir en libertés réelles » aux territoires : « les inégalités entre les territoires ne s'apprécient pas au regard de leurs seules dotations en ressources mais de leurs capacités à les convertir en libertés réelles ».

Egalement, la notion de capacité pourrait permettre de repérer certaines formes d'inégalités. Lorsqu'un territoire n'a pas la capacité de transformer un bien premier en liberté effective on peut affirmer qu'il y a une inégalité sur laquelle il convient alors de travailler. Prenons un exemple.

L'accès à la santé, à la possibilité de se soigner représente un bien premier. D'ailleurs nous avons pu voir dans l'enquête que nous citons plus haut, que « la possibilité de se soigner correctement » apparaît comme une inégalité grave pour 22% des français. Parfois, l'enclavement que connaissent certains territoires va empêcher des individus de

traduire ce bien premier qu'est le soin en liberté réelle. En ce sens l'enclavement empêche le développement des capacités. C'est pour cela que le désenclavement apparaît comme un besoin fondamental³⁴⁸ et que dans une politique visant l'égalité, l'État a en effet un rôle à jouer en donnant aux territoires enclavés les capacités de traduire des biens premiers en liberté effective. Le désenclavement apparaît nécessaire à l'égalisation des capacités.

Nous pensons d'ailleurs, afin de mettre en place une politique d'égalité des territoires aujourd'hui, que l'on peut conserver le terme de capacité mais en élargissant quelque peu son sens.

Nous avons pu voir sur le site internet du Ministère de l'Égalité des Territoires qu'il est expliqué que pour atteindre l'égalité il convient de « donner à chaque territoire des capacités de développement propres (...) l'avenir de chaque territoire dépend de sa capacité à bien gérer ses propres ressources ». Ainsi, bien que ne faisant jamais référence à Sen, le terme de capacité est utilisé, à travers la « mise en capacité » des territoires pour atteindre l'égalité. Nous pensons donc plus largement (et nous dépassons ici le sens de la notion de capacité chez Sen) qu'une politique de l'égalité des territoires doit mettre les territoires « en capacité de ». Si l'État a un rôle à jouer à travers son Ministère de l'Égalité des Territoires, c'est celui-là.

Il s'agit de mettre les territoires en capacité de trouver une place et un rôle spécifique à jouer au sein, non pas de l'ensemble national comme cela pouvait être le cas autrefois, mais au sein d'un ensemble spatial plus réduit, par exemple régional, départemental ou métropolitain. Cela rejoint d'ailleurs l'un de nos propos dans la partie précédente concernant le processus de métropolisation. Au sein d'un ensemble métropolitain les territoires ruraux, par exemple, doivent trouver une place spécifique leur conférant un rôle particulier à jouer (être des espaces récréatifs, des espaces de tourisme vert, des espaces naturels dotés de ressources de plus en plus rares vers lesquelles les urbains se tourneront tôt ou tard) leur permettant de ne pas être « délaissés », mis de côté et de connaître des situations de fortes inégalités vis-à-vis des territoires voisins.

Par conséquent, il ne s'agit plus comme autrefois de donner tant d'infrastructures, tant d'équipements, tant de services, au rural afin d'obtenir une situation identique, égalitaire à l'espace urbain, mais de lui donner les capacités de trouver une place spécifique qui lui permettrait de développer des relations de complémentarités avec la ville.

³⁴⁸ M. Hilal, Y. Schaeffer, C. Détang-Dessendre, *op. cit.*, p. 70-76.

Nous pensons donc que l'égalité par les capacités est la seule forme d'égalité qui puisse exister aujourd'hui dans une société en réseaux, faite de mutations. Il ne s'agit plus d'une égalité « statique » mais d'une égalité qui met les territoires « en capacité de » définir leur rôle, de définir des interdépendances avec les espaces environnants.

Nous avons conscience que certains resteront dubitatifs quant à l'utilisation de la notion d'égalité affirmant que, quel que soit la manière de penser cette notion, elle ne peut s'appliquer au territoire. Nous répondrons que tout l'enjeu réside dans la reconceptualisation, dans la redéfinition du lien entre égalité et territoire. C'est ce que nous avons essayé de faire à travers ce point. En ce sens, nous pensons qu'une politique d'égalité des territoires aujourd'hui, doit sous-tendre les notions de capacité, de relation, de réciprocité, d'interdépendance. C'est cette forme d'égalité qui doit prévaloir aujourd'hui dans notre société et aucune autre.

Fallait-il pour autant consacrer un ministère à cette notion ? Nous ne le pensons pas. Nous pensons que la question de l'égalité à travers les notions qu'elle doit désormais sous-tendre doit être intégrée dans toutes les politiques territoriales.

c. Le territoire ou la fin de la solidarité ?

Si le territoire a toujours sous-tendu la notion d'égalité, il a, nous l'avons dit, également été associé à la notion de solidarité, principalement à travers un mécanisme, celui de la redistribution financière.

Ce mécanisme a été mis en place après la seconde guerre mondiale, par le décret du 9 décembre 1948. A travers ce décret, il s'agissait pour l'État d'instaurer une politique qui permettrait d'harmoniser les richesses sur l'ensemble du territoire. Car en effet les territoires font face à des disparités au niveau de leurs ressources ; ces dernières sont évaluées en fonction du nombre d'habitants, du potentiel économique et fiscal de la collectivité. A titre d'exemple, une commune A, accueillant une usine employant une centaine de salariés, percevra des impôts locaux beaucoup plus élevés que sa voisine B dépourvue d'installations industrielles. Le paradoxe pouvant être que les salariés dans la commune A habitent principalement dans la commune B, créant ainsi dans ce territoire « moins riche » une forte demande : école, transports, loisirs, etc. que la commune B aura les plus grandes difficultés financières à satisfaire.

Ainsi, afin de pallier à ces inégalités et permettre aux collectivités territoriales de bénéficier d'un niveau de développement à peu près égal, l'État assurait une redistribution verticale des richesses aux collectivités territoriales. En ce sens il donnait moins aux collectivités les mieux pourvues « de base » pour verser davantage aux collectivités les plus « pauvres » et les plus en difficulté. Il s'agissait d'atteindre l'égalité entre les territoires à travers la solidarité financière dont l'État était le garant (solidarité qui d'ailleurs privilégiait fortement les territoires ruraux).

Ce mécanisme a-t-il été efficace ? L'économiste Laurent Davezies a montré dans ses travaux³⁴⁹, que la croissance des inégalités inter-régionales en termes de PIB/habitant a été tempérée dans une période allant des trente glorieuses jusqu'aux années quatre-vingt et ce grâce aux transferts financiers. Même en période d'accélération du processus de mondialisation où l'essentiel des richesses était progressivement en cours de concentration dans les métropoles (véritables traces au sol de la mondialisation) cette dynamique ne semblait pas inquiétante parce que justement l'État était en mesure de redistribuer aux territoires les plus en difficultés. Cela permettait à ces territoires, qui n'étaient pas forcément productifs, qui ne disposaient pas de grandes entreprises, de ne pas « décrocher » vis-à-vis des métropoles.

Pourtant, le mécanisme de la redistribution verticale a progressivement commencé à s'enrayer. Pour certains observateurs, les mécanismes de péréquation atteignent d'ailleurs leurs limites à partir de 2001³⁵⁰ jusqu'à ce qu'un point de « non-retour » soit atteint suite aux crises de 2008 et 2011. Car en réalité, suite à l'assèchement progressif des finances publiques, l'État n'a plus les moyens d'assurer la redistribution financière, il n'est plus en mesure de verser des dotations aussi importantes qu'autrefois aux territoires les plus en difficulté à partir de son propre budget (ceux que l'on qualifie aujourd'hui de territoires oubliés, sans avenir, loin des métropoles). Il devient particulièrement difficile de rendre justice aux territoires à travers les mécanismes compensateurs. Les territoires se retrouvent ainsi moins protégés.

On se questionne donc : la solidarité, pilier de la dimension sociale du territoire est-elle mise à mal ? Peut-on encore faire un lien entre solidarité et territoire ?

³⁴⁹ L. Davezies, *La république et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 2008, p. 10-15.

³⁵⁰ Jacques Mézard, Rémy Pointereau (2010) *Rapport d'information-Vers une dotation globale de péréquation ? A la recherche d'une solidarité territoriale*. Délégation aux collectivités territoriales, février. Disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r09-309/r09-3090.html> (consulté le 29. 05.16)

On peut dans un premier temps affirmer que dans un contexte financier en mutation, la solidarité a changé d'échelle. Au niveau des mécanismes de redistribution, le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.) a été mis en place en 2012, venant signifier un retrait de l'État dans le dispositif de solidarité, qui a terme reposera davantage sur les collectivités territoriales et les E.P.C.I. A travers ce mécanisme, les collectivités territoriales les plus riches attribuent aux collectivités les plus pauvres une petite partie de leurs ressources. On passe donc d'une logique de péréquation verticale à une logique de péréquation horizontale. Ce changement de logique est toutefois progressif car la péréquation horizontale ne représentait en 2013 que 10% des transferts financiers³⁵¹. Il s'agit donc d'une forme de péréquation devant se renforcer dans les années à venir.

Toutefois, la seule logique de la péréquation financière ne suffit plus à assurer la solidarité entre les territoires. Il s'agit de mettre en place de nouveaux dispositifs qui permettraient de renouveler les mécanismes de solidarité.

En ce sens, le gouvernement a instauré un dispositif de solidarité entre territoires, autre que la redistribution financière directe. Il s'agit des contrats de réciprocité ville-campagne. Ces contrats concernent, comme leur nom l'indique la ville et la campagne (il faudrait toutefois les étendre à d'autres catégories territoriales) et permettent de structurer un projet entre ces deux territoires, dont les dimensions ne sont pas fixées dès le départ de manière définitive, mais peuvent évoluer. Le but des contrats de réciprocité est d'accompagner des projets communs aux espaces de la ville et de la campagne, des projets qui ont vocation à ne pas délaissier les espaces ruraux environnants à ceux de la ville. Dans le contrat de réciprocité les territoires doivent faire valoir leurs atouts, leurs identités et montrer leurs complémentarités. C'est une forme de solidarité basée sur la logique du « gagnant-gagnant ».

Ce qui est intéressant à travers ce mécanisme de solidarité entre territoires c'est qu'on rompt avec la logique de la reconfiguration des périmètres. Il s'agit d'une logique de projet, souple, modulable, où il n'est pas question de former un nouveau territoire institutionnel mais de travailler aux alliances, à la collaboration, à la co-construction d'un projet. Le but est de travailler à la mise en place d'une réelle logique interterritoriale à but

³⁵¹ Vie publique, Qu'est-ce que la péréquation ? publié le 28.11.16. Disponible sur : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/collectivites-territoriales/ressources/qu-est-ce-que-perequation.html> (consulté le 12.09.16)

de solidarité et c'est évidemment pour cette raison que nous trouvons les contrats de réciprocité intéressants. Il faut toutefois noter que le premier contrat de réciprocité ville-campagne a été signé en novembre 2016 entre Brest métropole et le Pays Centre Ouest Bretagne. Ainsi il faudra attendre quelques années pour tirer un premier bilan de ce dispositif.

Nous pensons que cette logique de la solidarité est également ce vers quoi doit tendre le processus de métropolisation que nous évoquions dans la partie précédente. Puisque l'État n'a plus les moyens suffisants d'aider les territoires en difficulté il faut que se développent des logiques de coopérations horizontales entre les métropoles et les territoires qui sont environnants à ces métropoles, (et des logiques horizontales qui ne consisteraient pas en de simples transferts financiers) tels les contrats de réciprocité que nous venons d'évoquer. Car ce sont dans les métropoles que se joue la croissance, ce qui fait de ces dernières de véritables moteurs de la solidarité entre les territoires.

Pour faire le lien avec le point précédent lorsque nous affirmons que l'État doit « rendre capable », qu'il doit mettre les territoires « en capacité de », nous voulons dire par là qu'il doit multiplier la mise en place de nouveaux dispositifs de solidarités, de coopérations horizontales comme les contrats de réciprocité.

Il convient donc de repenser la solidarité qu'incarne la dimension sociale du territoire et ne pas basculer du côté de sa totale mise à mal. Il faut aller vers d'autres mécanismes de solidarité, qui bien sûr pour la plupart restent à inventer. Nous pensons que celle-ci doit aujourd'hui se jouer à un niveau horizontal, à travers des systèmes d'interdépendances entre les territoires, des systèmes d'alliances, des systèmes donnant-donnant, des complémentarités.

2. De la dimension identitaire du territoire

Le territoire possède également une dimension identitaire. Car s'il ne peut exister de territoire sans appropriation politique, il ne peut exister de territoire sans appropriation individuelle et/ou collective. Le territoire apparaît en ce sens comme une dimension de l'identité des individus et des groupes.

Cette dimension identitaire est toutefois aujourd'hui sujette à de nombreuses interrogations. Certaines mutations de notre société remettraient en cause les liens entre identité et territoire tant à un niveau individuel que collectif. Le territoire ne serait plus ce

réfèrent, ce garant de l'identité de par les mutations qui le transforment et qui semblent remettre en cause sa capacité à être objet d'identification.

C'est cette possible remise en cause que nous allons étudier à travers ce point.

Avant cela, il convient de revenir sur le vocabulaire utilisé afin de mieux cerner cette non moins délicate notion d'identité.

a. Repères et définitions : l'identité

L'identité, objet de nombreuses disciplines

Identité et territoire apparaissent comme deux notions particulièrement complexes prises séparément. Que dire lorsqu'on les relie ! Comme le territoire, l'identité fait également partie des notions devenues centrales, voir incontournables ces dernières années dans le vocabulaire des sciences humaines et sociales, et au-delà.

L'identité est effectivement l'objet de nombreuses disciplines : ethnologie, sociologie, science politique, chacune ayant une manière spécifique de l'aborder. En ethnologie par exemple, le terme identité renvoie en premier lieu à celui d'ethnie³⁵². L'anthropologie se concentre sur l'étude des groupes, des identités collectives, des minorités culturelles. L'identité apparaît comme un objet privilégié de cette discipline³⁵³ et semble dotée d'un pouvoir, d'une capacité de totalisation (un groupe va pouvoir s'identifier à un territoire dans sa totalité).

Les sociologues quant à eux, peuvent étudier l'affaiblissement des identités ou plutôt la recomposition des identités qui jusque-là avaient assuré la stabilité, l'intégration de la société comme les identités liées à la famille, au travail. Ils peuvent également étudier la réactivation des identités collectives territoriales, locales, régionales suite au processus de mondialisation et à l'affaiblissement de l'État-nation. Ainsi, les sociologues semblent principalement étudier l'aspect collectif de l'identité. Cependant, un sociologue comme Erwin Goffman³⁵⁴, dans une approche plus individuelle de l'identité, a montré que suivant la « scène » sur laquelle il se retrouve, sur laquelle il « joue » un individu va pouvoir prendre différents masques, tous renvoyant à une identité particulière, pour vivre et

³⁵² A.C Taylor, « Ethnie » in P. Bonte, M. Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2000, p. 242-244.

³⁵³ D. Chevallier, A. Morel, *op. cit.*, p. 3-5.

³⁵⁴ E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit, 1973, 256 p.

s'intégrer au mieux dans les diverses situations qu'il rencontre, c'est le fameux « théâtre de la vie sociale ».

La science politique peut également avoir pour objet l'identité dans ses travaux. Elle peut travailler sur la possibilité de la naissance d'identités supra nationales, par exemple la possibilité d'une identité européenne partagée. Elle analyse également les identités politiques, les mouvements nationalistes, indépendantistes, séparatistes. Elle nous éclaire également sur la façon dont l'identité peut être instrumentalisée dans les discours politiques, comment les sentiments identitaires peuvent être manipulés, mis au service d'intérêts et de stratégies politiques particulières³⁵⁵. Il n'est pas rare d'ailleurs de retrouver dans des discours politiques des références à de soi-disantes identités qui seraient entrées en crise et qu'il conviendrait de reconquérir afin de ne pas sombrer dans un éventuel « désordre » ou « chaos » identitaire qui nuirait à la société.

Au même titre que la notion de territoire, la notion d'identité a connu un regain d'intérêt très fort à partir des années quatre-vingt. Elle s'est érigée en une notion « à la mode » et s'est vue appliquée, aux objets les plus divers³⁵⁶, comme si tout devenait « identitaire », comme si la notion pouvait s'étendre à l'infini et désigner à peu près tout et n'importe quoi.

Ce regain d'intérêt pour la notion d'identité peut s'expliquer de plusieurs façons. Dans un premier temps, l'identité a connu d'importantes transformations au niveau du sens, trop restrictif, qui lui était jusqu'alors conféré. Autrefois, nous l'avons vu dans la deuxième partie de ce travail, l'identité d'un individu, souvent associée à celle d'un groupe restreint, était relativement imposée, linéaire, stable, de l'ordre de la singularité. Il s'agissait en fait d'une conception « traditionnelle » de l'identité.

Progressivement, nous sommes sortis de cette acception restreinte de l'identité. Cette dernière se définit comme un véritable processus, en constante évolution, jamais fixé de manière définitive. En d'autres termes, l'identité est aujourd'hui perçue comme une notion dynamique, multiforme, évoluant au fil du temps.

Aussi, le terme identité a connu un regain d'intérêt depuis le début des années quatre-vingt, car la France a été marquée par la revalorisation de ses identités collectives

³⁵⁵ B. Ollivier « Les identités collectives : comment comprendre une question brûlante », in B. Ollivier (dir.), *Les identités collectives à l'heure de la mondialisation*, CNRS Édition, Paris, 2009, p. 7-27.

³⁵⁶ C. Bromberger, « L'ethnologie de la France et le problème de l'identité », *Civilisations*, n° 42, 1993, p. 45-63.

territoriales, après des années de relative indifférence (si ce n'est de négation) à leur égard. Nous reviendrons beaucoup plus amplement sur cette question dans un point suivant.

Toutefois, si elle est aujourd'hui perçue comme une notion centrale dans de nombreuses disciplines des sciences sociales, l'identité reste une notion difficile à appréhender. Car l'identité n'est pas quelque chose que l'on peut « toucher », saisir ; d'ailleurs lorsqu'on pense l'avoir cernée, elle se dérobe, nous échappe constamment. S'ajoute à cette difficulté l'apparence paradoxale du terme, car l'identité s'applique aussi bien à des groupes, à travers des identités collectives, qu'à des individus à travers l'identité personnelle, individuelle, biographique ; elle peut qualifier ce qui distingue ou au contraire ce qui rassemble.

Par conséquent, l'identité apparaît comme une notion tout aussi complexe (si ce n'est plus ?) que celle de territoire. Finalement toutes deux sont de l'ordre de la représentation, de la construction. Nous avons d'ailleurs pu constater ces difficultés lors de la réalisation de notre mémoire de recherche de master, consacré à une forme d'identité collective spécifique : l'identité régionale.

Intéressons-nous toutefois d'un peu plus près aux définitions des identités individuelles et collectives et à leur lien au territoire.

L'identité individuelle et son rapport au territoire

L'identité est avant toute chose individuelle. Elle est en ce sens une représentation de soi, un récit que l'on se fait de soi-même³⁵⁷. Chaque individu possède sa propre conscience identitaire.

L'identité, nous l'avons dit, est un processus mouvant, dynamique, évolutif. Toutefois, même si elle change, qu'elle se modifie avec le temps, l'individu garde conscience de son unité. Même si ces caractéristiques physiques ou morales deviennent toutes autres, l'individu a conscience de rester le même, il ressent un sentiment de continuité au fil du temps.

³⁵⁷ G. Di Méo, « Le rapport identité/espace. Eléments conceptuels et épistémologiques », publié le 28.05.08. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281929/document>

Si elle est un rapport à soi, l'identité est également relationnelle, elle se construit dans le rapport à l'autre, dans le rapport à l'altérité. Elle évolue à mesure des relations tissées, des rencontres et des expériences.

L'identité n'est pas exclusive, c'est-à-dire qu'un individu peut se définir par plusieurs identités : professionnelle, religieuse, entre lesquelles il arbitre constamment. Ainsi, nous nous définissons de façon individuelle par diverses appartenances à des groupes, par exemple, être une femme, française, parisienne, jeune, étudiante, etc. Cela signifie qu'en fin de compte la séparation entre identité individuelle et collective n'est pas aussi tranchée qu'on ne le pense puisque dans chaque identité individuelle viennent s'entremêler des identités collectives.

Concernant l'aspect qui nous intéresse ici, il faut noter que le territoire peut apparaître comme une des composantes, une des facettes de l'identité individuelle. Parfois, il peut constituer un simple socle sur lequel se pose, s'adosse l'identité. Toutefois, plus qu'une simple entité géographique, le territoire peut être particulièrement important et entraîner chez l'individu un sentiment d'appartenance très fort. Il apparaîtra comme un élément fondamental permettant à l'individu de se définir, de dire qui il est.

Dans tous les cas, que le lien au territoire soit plus ou moins fort, l'identité n'est jamais détachée des lieux, elle est toujours spatialisée. D'ailleurs comme le dit Guy Di Méo la spatialité est constitutive de l'individu³⁵⁸. Il rappelle en ce sens que la géographie sociale a mis en avant l'importance des notions d'espace de vie, d'espace vécu et de territorialité dans la construction de soi.

Lorsque l'on étudie les liens entre identité et territoire, on ne peut échapper à une question récurrente qui consiste à se demander si ce sont les individus qui produisent l'identité d'un territoire ou si à l'inverse le territoire produit l'identité des individus ? Nous répondrons que ce sont les individus qui produisent l'identité d'un territoire. En témoigne la définition même du territoire comme un espace approprié. Approprié par des individus qui, au fil du temps, lui confèrent une histoire, réelle ou idéale, des symboles, bref lui donnent sens et identité. Identité qui fera partie ou non de la leur. Roger Brunet rappelle que le territoire n'est rien d'autre qu'une œuvre humaine³⁵⁹.

³⁵⁸ *Ibid.*

³⁵⁹ R. Brunet, *Le territoire dans les turbulences*, Paris, Géographiques Reclus, 1990, p. 34.

D'ailleurs les lieux, les territoires auxquels on se sent appartenir, ne font pas sens en eux-mêmes. Ils font sens parce qu'ils reflètent du vécu, qu'ils renvoient à des souvenirs personnels, des histoires singulières. Dans l'enquête « histoire de vie » menée par la sociologue France Guérin Pace, une personne sur trois interrogées évoque son lieu d'origine ou son lieu d'attachement pour dire « qui elle est »³⁶⁰.

Le lieu d'origine correspond au lieu de naissance de la personne, quant aux lieux d'attachements ce sont en général des lieux plutôt restreints géographiquement parlant. Cela peut être une allée, une promenade, une maison de vacances. D'ailleurs souvent lorsque les individus citent une région pour dire leur identité, ils déclinent au fur et à mesure l'échelle territoriale qui devient de plus en plus fine. Finalement, ils ne sont pas tant attachés à la région en elle-même, mais plutôt à une commune à l'intérieur de cette région, puis finalement à un quartier de cette commune, pour finir par citer seulement quelques rues de ce quartier, celles où ils ont grandi, celles où ils ont vécu. Encore une fois ces lieux, ces territoires géographiquement restreints, ne font pas sens eux-mêmes, ils font sens pour l'individu parce qu'ils lui évoquent des moments de vie particuliers.

La sociologue Elsa Ramos a montré dans son enquête sur les lieux d'origine, qu'interrogés sur leur identité, les individus font constamment référence à des lieux. Cela peut être leur lieu de vie actuel, leur logement ou bien des lieux qu'ils fréquentent avec plus ou moins de régularité³⁶¹. Leur attachement à ces différents lieux n'est jamais établi de manière définitive, il peut se faire et se défaire tout au long de la vie.

Ainsi lorsqu'un lieu ne fait pas sens, c'est en général parce qu'il n'évoque rien de précis, qu'on ne lui adosse rien de particulier, qu'il ne renvoie à aucun souvenir dans notre mémoire.

L'identité collective

Nous l'avons dit, l'identité est aussi collective puisque les êtres humains ne vivent pas dans l'isolement. Richard Wittorski remarque que l'identité collective est particulièrement utilisée aujourd'hui dans un contexte pourtant marqué par une forte valorisation des sujets individuels³⁶². Si cette situation peut sembler paradoxale, en réalité

³⁶⁰ F. Guérin Pace., O. Samuel., I. Ville, *op. cit.*, p. 96.

³⁶¹ E. Ramos, *L'invention des origines : sociologie de l'ancrage identitaire*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 31-38.

³⁶² R. Wittorski, « La notion d'identité collective », in M. Kaddouri et al., (dir.) *La question identitaire dans le travail et la formation*, Paris, L'harmattan, 2008, p. 195-213.

la quête de l'identité collective s'inscrit dans un contexte d'individualisation plus fort de l'activité humaine et en constitue d'une certaine façon une forme de réponse.

Une identité peut être définie comme collective à partir du moment où elle est partagée par un certain nombre d'individus par « opposition » aux autres groupes. Ces individus se reconnaissent alors à travers des traits communs spécifiques, une histoire, une mémoire, des symboles, des valeurs, une langue, des savoir-faire, des pratiques, des liens partagés. Toutefois, même si l'identité collective rassemble des individus autour d'éléments, autour de particularismes « concrets », elle est toujours subjectivement vécue, elle est de l'ordre de la représentation.

Comme l'identité individuelle, l'identité collective est dynamique, elle se transforme, se construit et se déconstruit au fil du temps, mais se renforce de façon plutôt réactive lorsqu'elle est menacée, lorsqu'on tente de la modifier et surtout de l'uniformiser. C'est à ce moment-là que l'identité collective se « réveille », qu'elle affirme son unité, sa cohésion, bref qu'elle se met en acte. Elle se pare d'ailleurs en ce sens d'une forte notion de reconnaissance.

Il y a bien sûr plusieurs types d'identités collectives. Il y a des identités collectives, dites « sociales ». Elles peuvent être liées au monde professionnel, propre à des corps de métiers, ou encore liées au groupe de pairs, à la famille, au groupe religieux. Ce sont là des identités qu'un individu peut cumuler, et ces dernières peuvent être de l'ordre du provisoire. Elles peuvent évoluer, se rompre à tout moment.

Enfin, il y a les identités sur lesquelles se porte notre intérêt, c'est-à-dire les identités collectives territoriales. Dans cette forme d'identité collective, la notion de territoire est extrêmement variable, de l'identité nationale jusqu'aux identités locales, régionales, communales, parfois simplement liées à l'espace d'un quartier. Encore une fois, ces identités ne sont pas exclusives les unes des autres. On peut se sentir collectivement attaché à plusieurs niveaux territoriaux.

L'identité collective renvoie à l'image d'un groupe territorialisé qui s'identifie au territoire dans sa totalité, pour tout ce qu'il représente, au-delà des clivages qui peuvent le caractériser. Le territoire va apparaître comme l'objet qui cimente le groupe, car il représente l'ancrage, il apparaît comme un élément concret, celui à partir duquel va pouvoir se formuler un « nous ».

En France, l'attention a tendance à se porter sur deux types d'identités collectives territoriales, l'identité régionale et l'identité nationale.

L'identité régionale est une identité partagée par un ensemble d'individus vis-à-vis de leur région. Ces derniers se retrouvent sous un ensemble de traits culturels spécifiques : une langue, des « traditions », des symboles, des savoir-faire, qu'ils souhaitent conserver, valoriser, remettre au goût du jour. Les identités régionales les plus « fortes » en France, les plus « connues », sont celles qui présentent une forte identité culturelle autrefois largement bafouée, mise à mal par l'entreprise de construction de l'État-nation. En ravivant ces identités, il s'agit quelque part de raviver une mémoire autrefois « meurtrie ».

L'identité nationale, à laquelle on a d'ailleurs souvent tendance à opposer l'identité régionale, comme si les deux formes d'identités étaient incompatibles, peut se définir quant à elle comme le sentiment d'appartenance à la nation, sentiment qui existe à l'intérieur d'un territoire délimité, gouverné par un État et qui repose sur une culture, une langue spécifique. C'est très certainement l'identité la plus instrumentalisée politiquement car on tente souvent de la faire passer pour une identité « permanence » alors que l'identité nationale relève très clairement de l'identité « ipséité », c'est-à-dire d'une identité réflexive. Ainsi, lorsque la question de l'identité nationale a fait les mauvais jours de l'actualité politique en 2008, certains gouvernants ont tenté de faire passer cette forme d'identité comme relevant d'une identité permanence, faisant sous-entendre qu'il devrait y avoir une réponse unique à cette question (permettant ainsi d'exclure ceux qui ne correspondent pas à l'idée que l'on pourrait se faire de cette identité).

Ainsi, au niveau collectif, l'identité n'est pas dépourvue de territorialité. Les notions d'identité nationale, d'identité régionale, se caractérisent toutes par un marqueur spatial.

Existe-t-il toutefois des identités collectives sans territoire ? Il semble que non. Car même les groupes qui peuvent apparaître comme les plus détachés du territoire, en réalité ne le sont pas. Par exemple dans le cas des diasporas, la question du territoire n'est jamais évacuée car ce dernier est finalement constamment présent dans la mémoire collective. Michel Bruneau explique que les diasporas sont dans un lien presque constant avec deux territoires principaux³⁶³. Ceux qu'il nomme « les territoires d'origines », qui

³⁶³ Michel Bruneau, « Territoires, lieux et identités en diaspora », *Grande Europe*, publié le 12.01.11. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000485-territoires-lieux-et-identite-en-diaspora-par-michel-bruneau/article> (consulté le 24.03.15)

correspondent aux territoires quittés volontairement ou involontairement et vis-à-vis desquels la diaspora garde des liens ne serait-ce qu'à travers la mémoire collective, les souvenirs : ils cimentent en ce sens l'identité de la diaspora. Et, il y a le territoire d'installation. Il correspond au territoire au sein duquel les individus vont se reterritorialiser.

A travers ces quelques éléments de définition on peut donc affirmer qu'identité individuelle et identité collective sont deux facettes de l'identité qui se complètent, s'entretiennent mutuellement et que le territoire leur est constitutif. Pas une de ces deux identités n'est dépourvue de territorialité.

b. De la remise en cause du lien entre identité individuelle et territoire.

Dans la partie précédente, ciblée sur la dimension politique du territoire, nous avons examiné la manière dont certaines mutations, notamment la mobilité, avaient transformé le rapport des individus au territoire. Nous avons en ce sens pu constater que, de par leur pratique de mobilité, les individus sortent des périmètres administratifs, qu'ils transcendent les limites à l'intérieur desquelles ils évoluaient autrefois. En devenant de plus en plus mobiles, ils passent d'un territoire à un autre, élargissant le champ de leur pratique. La mobilité a par conséquent fragmenté les espaces de vie, si bien qu'à l'échelle d'une journée un individu peut pratiquer plusieurs lieux, chacun ayant une fonction bien spécifique : espace du travail, espace des courses, espaces des loisirs.

Ainsi, nous avons étudié les nouveaux rapports des individus aux territoires, les nouvelles pratiques des lieux dans le but de montrer les conséquences politiques qui en résultaient. Toutefois, nous n'avons pas examiné l'impact que peuvent avoir de telles pratiques dans le rapport identitaire des individus aux territoires.

Car, effectivement, le lien entre identité individuelle et territoire est sujet depuis quelques années à de nombreux questionnements. La mobilité, l'accélération du temps, l'individualisation, viendraient mettre à mal les caractéristiques à partir desquelles le lien entre identité individuelle et territoire avait pu se construire dans la France « traditionnelle ». Ce sont ces changements que nous allons à présent examiner.

De la remise en cause des caractéristiques « traditionnelles » associées au territoire pour construire l'identité

La représentation « classique » du lien entre identité et territoire renvoie à la notion d'ancrage. Dans la France « traditionnelle » les individus vivaient « ancrés », « enracinés » dans un territoire dont ils ne dépassaient que très rarement les limites du fait d'un mode de vie relativement autarcique.

L'identité renvoyait à une notion de temporalité importante car elle était associée au temps long, nécessaire à un individu pour s'approprier un territoire. Le temps long permettait de construire des attaches, de se forger des souvenirs, une mémoire qui aurait le temps de s'enraciner dans un lieu particulier. Michel Marié explique en ce sens que « l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire »³⁶⁴.

L'identité territoriale d'un individu était, si l'on peut dire, imposée. Les individus ne choisissaient pas le territoire où ils allaient vivre, ce dernier correspondait bien souvent à celui de leur naissance. On quittait rarement son territoire sauf lorsque les pratiques de mobilité le permettaient, ce qui restait relativement rare. Même en cas de mariage, les hommes « prenaient femme » bien souvent dans leur village ou dans le village voisin, ce qui rendait les « déménagements » rarement lointains. On vivait dans un rapport étroit, singulier, à un territoire.

Egalement, l'identité d'un individu était associée au territoire qu'il habitait. Pour schématiser on était soit un urbain soit, pour la majeure partie de la population à l'époque, un rural. L'individu s'identifiait alors pleinement au territoire qu'il habitait, au travail qu'il y effectuait, il s'identifiait à ce dernier dans sa totalité, pour tout ce qu'il représentait et pour tout ce qu'il lui conférait, une place et un rôle spécifique.

Enfin, il n'y avait qu'un terme permettant de dire, de traduire le rapport de l'individu à l'espace : la territorialité. Cette dernière exprime l'ensemble des rapports existentiels et sociaux que les individus et les groupes entretiennent avec l'espace. Elle exprime l'identité territoriale d'un individu ou d'un collectif³⁶⁵, la relation complexe entre le sujet

³⁶⁴ M. Marié, *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairies des Méridiens, 1982, p. 65.

³⁶⁵ G. Di Méo, « Territorialité », in J. Levy, M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013, p. 1007-1008.

humain et son environnement. Dans la France traditionnelle, la territorialité exprime le rapport exclusivement topographique que les individus entretenaient avec l'espace.

En France, le lien entre identité et territoire s'est donc construit à partir de certaines caractéristiques : ancrage, enracinement, autarcie, sédentarité, proximité, temps long, unité, stabilité, territorialité.

Pourtant, ces nombreuses caractéristiques semblent avoir été progressivement mises à mal par les diverses mutations de notre société. Désormais, dans une société liquide³⁶⁶ il serait impossible de construire de l'identité à partir des territoires. Les individus seraient partie prenante d'un monde sans réelle consistance, sans réelles attaches, sans ancrages matériels, mais surtout sans ancrages territoriaux.

A l'ancrage, se serait substituée une relation beaucoup plus détachée des lieux. La mobilité, en permettant de rompre avec un mode de vie sédentaire, remettrait en cause les notions d'ancrage, d'enracinement, devenues totalement obsolètes. Désormais mobiles, les individus ne feraient que circuler entre des lieux, dans un mouvement d'aller et retour continu. Ces lieux, désormais multiples, ne seraient plus porteurs de significations, les individus ne feraient que les « traverser », et suite à l'avènement du « temps court » n'auraient plus le temps nécessaire à leur appropriation.

De ce fait, à une identité singulière, circonscrite à l'intérieur de frontières bien délimitées, se serait substituée une sorte de multi appartenance territoriale, voir un certain nomadisme. Les individus « n'appartiendraient » plus à un seul et unique territoire imposé, mais auraient davantage le choix non seulement de pratiquer différents territoires, mais de choisir ou non de les investir. Ce serait d'ailleurs une chance pour ces derniers qui n'auraient plus à subir une forme d'identité imposée, contrainte à un seul territoire.

C'est donc la notion de territorialité qui perdrait de sa consistance. Elle ne serait plus adaptée pour traduire le rapport identitaire des individus à l'espace puisque dérivant de territoire, et ayant pour racine terre/terroir, elle véhiculerait l'image d'une société ancrée³⁶⁷ et non mobile. La territorialité ne serait plus à même de traduire les modes de vie et les relations des individus aux territoires désormais caractérisés par la mobilité, le mouvement, la multiplicité. A la territorialité se serait substituée la réticularité.

³⁶⁶ Z. Baumann, *La vie liquide*, Paris, Editions du Rouergue, 2006, 202 p.

³⁶⁷ S. Lima, « Le dépassement des territoires : bâtisseurs et passeurs d'espaces », in M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, PUR, 2011, p. 167-177.

Alors si l'ensemble des notions à partir desquelles la dimension identitaire du territoire s'était construite semblent désormais mises à mal, peut-on affirmer qu'il n'est plus possible de construire de l'identité à partir du territoire ?

Nous répondons par la négative. Il convient de nuancer fortement ce propos. Nous pensons que si les liens identitaires au territoire se sont complexifiés, ce n'est pas pour autant que la dimension identitaire, dont est porteur le territoire, est mise à mal. D'ailleurs comme le fait souvent remarquer Yves Lacoste dans ses travaux, la complexité ça s'analyse.

Afin de comprendre les réelles transformations de la dimension identitaire du territoire, il convient de répondre à deux questions centrales : les individus sont-ils réellement détachés des lieux ? A savoir, les territoires sont-ils devenus des entités abstraites pour ces derniers. Aussi, la notion de territorialité peut-elle encore rendre compte du rapport des individus à l'espace ?

Des questions centrales sur le lien identité-territoire

Les individus sont-ils réellement détachés des lieux ? Les territoires sont-ils devenus des entités abstraites pour les individus ?

Cette question peut paraître à première vue étonnante et plutôt simple. Pourtant nous pensons qu'elle est importante, voir même fondamentale, et qu'elle permet de répondre de façon plus large à un ensemble d'autres questions.

Il est indéniable d'affirmer que les relations, les rapports qu'entretiennent les individus aux territoires, se sont transformés, complexifiés. Ces nouveaux rapports aux territoires sont qualifiés selon les auteurs qui étudient cette question de « pluri territorialité », de « multi territorialité », de « multi appartenance territoriale », de « spatialité différentielle ». Mais que signifient ces termes ? Ils indiquent évidemment que la relation des individus aux territoires est désormais plurielle. Et, c'est cette relation plurielle qui serait venue mettre à mal le lien entre identité et territoire, comme si finalement ce lien devait être unique, singulier, comme si une relation multiple aux territoires signifiait un investissement moindre de la part des individus.

Pourtant la multi territorialité, par définition c'est encore la territorialité. Les territoires sont donc toujours constitutifs des identités des individus. La vie de ces derniers, même dans un contexte de mobilité accrue, reste marquée à certains moments par l'expérience

de l'ancrage, de l'unicité dans des territoires. Dans une société mobile, parfois instable, ces derniers ont besoin de « territoires refuges » qui leur permettent de se « reposer » et d'avoir des repères identitaires fixes³⁶⁸.

La mobilité n'est donc pas contraire à l'ancrage. La société mobile n'est en aucun cas une société « désancrée » comme en témoignent par exemple l'investissement des citoyens dans leur logement, l'augmentation des dépenses qui lui sont consacrées, l'attention accordée à l'environnement de la résidence principale³⁶⁹. D'ailleurs le phénomène NIMBY (Not in my backyard littéralement traduit « pas dans mon arrière-cour ») actuellement présent dans l'aménagement du territoire, peut témoigner de l'importance que les individus accordent à la défense de « leur » territoire, de « leur » environnement direct, même dans un contexte de forte mobilité.

D'ailleurs certaines études ont montré que les individus les plus mobiles, sont souvent les plus attachés aux lieux. Par exemple, les travailleurs pendulaires de longue distance, les navetteurs, ceux dont le quotidien est marqué par de grands déplacements, principalement dans le cadre de leur travail, lorsqu'ils en ont le choix se déplacent dans la proximité. D'ailleurs la fin de la semaine, souvent synonyme de plus de liberté est en fait le moment où la mobilité individuelle est la plus faible³⁷⁰.

En réalité, les discours sur une société liquide, dans laquelle les individus seraient sans attache, sont à notre sens excessifs. La spatialité différentielle, la multi appartenance reste une forme d'appartenance au territoire. La différence avec autrefois réside dans le fait que les lieux d'ancrage, les lieux auxquels on se sent appartenir, auxquels on se sent attaché, peuvent être multiples et surtout choisis. Cela permet aux individus de sortir d'une relation trop étroite au territoire, voir même étouffante et de se libérer des assignations territoriales.

Guy Di Méo explique que le fait de pouvoir faire référence à plusieurs lieux identitaires, plusieurs lieux d'attachement, non seulement ne déracine pas l'individu, ne met pas à mal son lien d'attachement au territoire, mais au contraire va amener l'individu à rechercher une cohérence sociale et spatiale autour de son histoire et de la construction de sa propre

³⁶⁸ J.M. Fournier, « Géographie sociale et territoire : de la confusion sémantique à l'utilité sociale ? » *ESO travaux et documents*, n° 26, 2007, p. 29-35.

³⁶⁹ M.H. Massot, J.P. Orfeuil, « La mobilité au quotidien, entre choix individuel et protection sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 118, 2005, p. 81-100.

³⁷⁰ C. Gallez., V. Kaufmann, « Aux racines de la mobilité en sciences sociales », in M. Flonneau, V. Guigueno (dir.), *De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité ?*, Rennes, PUR, 2009, p. 41-55.

territorialité³⁷¹. Dans un sens similaire Yannick Sencébé explique que ce qui devient central d'un point de vue identitaire c'est l'appropriation et l'articulation d'un ensemble de lieux, plutôt qu'une appropriation exclusive d'une même entité spatiale. Ce qui est important pour les individus aujourd'hui, c'est d'assurer la cohérence de cet archipel quotidien, cette articulation réticulaire³⁷².

Bien sûr nous pensons qu'il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse qui consisterait à voir dans tous les territoires la possibilité d'une appropriation. Si certains territoires conservent une dimension identitaire très forte il ne faudrait pas lier automatiquement la pratique d'un territoire à une identité. Ce n'est pas parce que nous pratiquons plusieurs territoires dans une journée et que nous y avons nos habitudes que ces territoires deviennent des territoires identitaires pour nous. Les individus ne s'approprient et n'investissent pas tous les lieux qu'ils traversent. Si dans une semaine un individu peut se rendre dans la commune voisine à la sienne pour travailler, revenir chez lui, repartir, prendre le métro ou la voiture pour aller chercher ses enfants à l'école, aller manger en ville, partir en week-end à trois cents kilomètres, nous pensons qu'au sein de cette multiplicité de lieux seuls certains apparaissent comme véritables lieux d'ancrage pour les individus. Il ne faut pas confondre pratiques multiples et ancrages territoriaux.

Ainsi, pour conclure ce point nous pensons que le territoire reste associé à la notion d'ancrage, mais c'est un ancrage relativement choisi, qui n'est plus imposé et unique comme autrefois. C'est une version si l'on pourrait dire moins « forte », plus souple de l'ancrage.

Toutefois nous souhaitons évoquer une question qui nous semble importante : la « spatialité différentielle », la « multi appartenance territoriale » est-elle à la portée de tous ?

En effet, à trop valoriser la mobilité dans notre société, on pourrait donner l'impression que la multi territorialité qui en résulte est devenue une norme, accessible à tous. Nous avons nous-même montré que la mobilité est considérée comme un phénomène positif, une liberté, une condition de l'insertion, de l'intégration sociale. Mais, si elle s'est effectivement généralisée, il ne faut toutefois pas oublier que les individus ne sont pas

³⁷¹ G. Di Méo, « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles*, publié le 15.05.07. Disponible sur : <https://metropoles.revues.org/80> (consulté le 14.12.15)

³⁷² Y. Sencébé, « Être ici, être d'ici. Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme) », *Ethnologie française*, vol. 34, 2004, p. 23-29.

tous mobiles, et que de ce fait la multi territorialité n'est pas à la portée d'un grand nombre d'entre eux. Il existe en effet de fortes inégalités dans les mobilités. Ceux qui ne sont pas mobiles, qui ne peuvent pratiquer qu'un ou deux territoires par semaine, sont presque stigmatisés. « Rester chez soi », rester dans un seul territoire, n'est pas valorisant, cela paraît presque suspect, alors que c'était pourtant la norme autrefois.

Au final, les individus qui ne sont pas mobiles se retrouvent socialement exclus. Reprenant l'image de Jean Viard de notre société fonctionnant comme un archipel, David le Breton explique que les populations exclues des pratiques de mobilité, sont cantonnées à des îles de cet archipel et vivent des situations d'enclavement étroit. Le quotidien de ces « insulaires » se déroule dans des territoires géographiquement restreints, délimités par la marche à pied³⁷³.

Plusieurs éléments peuvent venir limiter cette mobilité, comme des handicaps moteurs ou psychiques, des conditions économiques insuffisantes (se déplacer nécessite de pouvoir payer le prix de l'essence, le prix d'un billet de train, d'une carte de transport en commun), ou encore une (mauvaise) organisation des transports qui peut décourager les utilisateurs. Egaleme nt, les représentations que l'on se fait de l'espace peuvent jouer un rôle majeur dans la mobilité. Se repérer dans l'espace qui, dit comme cela semble être d'une grande banalité, est en réalité une « capacité » que l'on a tendance à minorer chez un grand nombre d'individus. La multiplicité des territoires peut être en effet perturbante pour ces derniers qui, au milieu des nombreux enchevêtrements territoriaux ne parviennent pas à s'y repérer. Lorsqu'un individu est immobile il est à la fois dans plusieurs territoires : quand il reste chez lui, il est en premier lieu dans le territoire de sa commune, mais en même temps dans une communauté de communes, dans une région, dans un département ; mais si l'on ajoute à cela d'autres territoires, ceux qu'il pratique régulièrement, il y a effectivement de quoi avoir du mal à se situer.

Yves Lacoste explique alors que deux groupes d'individus se dégagent « Il y a ceux qui savent concevoir leur action sur de vastes espaces et qui en ont les moyens, et il y a les « paumés » qui, au sens propre, ne savent pas où ils sont »³⁷⁴. Le géographe fait d'ailleurs

³⁷³ E. Le Breton, *Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Paris, Armand colin, 2015, p. 125.

³⁷⁴ Y. Lacoste, *La géographie...*, *op. cit.*, p. 216.

remarquer qu'à l'heure de la multi territorialité la plupart des individus ne savent pas lire une carte.

Surtout, bien souvent, nous en avons parlé dans les parties précédentes, les individus ne sont pas aidés lorsqu'il s'agit de se représenter l'espace tel qu'il est réellement. Ils ont une vision statique des territoires, qu'ils perçoivent toujours comme un enchaînement encore cloisonné d'espaces, détachés les uns des autres. Ils doivent pourtant prendre conscience que l'espace ne fonctionne plus de cette manière car finalement lorsqu'un individu n'est pas en mesure de se représenter l'espace tel qu'il est, tel qu'il fonctionne véritablement, il reste en quelque sorte à l'écart de la société en réseaux. Puisqu'il n'est pas en mesure de comprendre et donc de « maîtriser » cette nouvelle société, il en est relégué, mis à l'écart. Et c'est évidemment central de remédier à cela.

La deuxième grande question qui nous intéresse concerne la notion de territorialité.

La territorialité fait-elle encore sens dans notre société ?

Nous venons d'expliquer, en réponse à la question précédente, que les individus ne sont en aucun cas détachés des lieux et que certains d'entre eux constituent encore des points d'ancrages fondamentaux. Cela signifie que le rapport des individus aux territoires n'est pas totalement déterritorialisé. La territorialité permet toujours de rendre compte du rapport des individus à l'espace et elle est toujours constitutive de leur identité.

Toutefois, et c'est là une mutation fondamentale concernant la dimension identitaire du territoire, la territorialité ne permet plus à elle seule, de définir le rapport des individus à l'espace, car ce dernier n'est plus exclusivement territorial, mais il s'inscrit également dans le registre réticulaire.

Que signifie ce terme réticulaire ? De façon « générale » la réticularité renvoie au caractère de ce qui prend la forme du réseau ; de ce qui fonctionne à la manière du réseau. Ainsi, la notion de réticularité est liée à celle de réseau. Désormais, dans notre société, un individu vit au sein d'un ensemble spatial plus ou moins large et va relier les différents points de cet ensemble, c'est-à-dire les différents territoires qui le constituent, à travers ses pratiques de mobilité (à l'instar d'un fonctionnement en réseau). La territorialité s'incarne dans ces points et ce sont les pratiques de mobilité qui permettent de relier ces points.

Par conséquent la réticularité n'est pas contraire à la territorialité puisqu'elle permet l'émergence de nouvelles identités territoriales comme la multi territorialité. C'est notamment grâce à la réticularité que nos identités territoriales sont aujourd'hui plus souples, plus ouvertes, plus dynamiques.

En ce sens, le rapport des individus aux territoires s'inscrit non seulement dans un registre topographique mais également topologique. A partir du moment où un individu témoigne de plusieurs appartenances, de plusieurs ancrages territoriaux, cela signifie qu'il doit « jongler » entre ces territoires et que son rapport à ces derniers est certes territorial mais également réticulaire. D'ailleurs, nous l'avons expliqué dans le point précédent ce qui devient central aujourd'hui pour l'individu, c'est la manière dont il va articuler un ensemble de lieux, et la cohérence qu'il va donner à cette articulation, et notamment devoir gérer des ensembles spatiaux à l'aide de pratiques réticulaires. Ce sont ces dernières qui lui permettent de relier les territoires les uns avec les autres, et ainsi de construire son rapport au territoire dans une dialectique permanente entre territorialité et réticularité.

Ainsi la réticularité ne doit pas être à tort comprise comme mettant à mal la territorialité et les identités qui lui sont associées. Il faut rompre avec la vision que l'on a communément de la réticularité comme participant à l'avènement d'une société déterritorialisée et d'un individu désancré.

Toutefois, on peut légitimement se demander si la réticularité peut être porteuse d'identité ? Ou, sans même aller jusqu'à parler d'identité, les réticularités peuvent-elles être investies par les individus ? Car finalement, lorsque nous relier les territoires, n'y-a-t-il pas uniquement entre ces derniers des pratiques de mobilités ?

Nous pensons que les réticularités ne représentent pas des « temps mort » pour les individus, mais que ces derniers peuvent s'appropriier, investir les réticularités.

Pour Frédéric Tesson les réticularités ne sont dépourvues ni d'humanité, ni de socialité. Il explique que les réticularités sont loin d'être impersonnelles et qu'elles traduisent, au contraire, la volonté d'un investissement multiple³⁷⁵. Il remarque que les individus sont prêts à s'investir à la fois de façon financière mais aussi en termes de temps pour relier tous ces territoires.

³⁷⁵ F. Tesson, *op. cit.*, p. 57-58.

Marie Christine Fourny, concernant les déplacements dans le périurbain, montre que l'espace-temps du déplacement ne constitue pas une rupture, qu'il est pas vide de sens, d'usages, de pratiques et de tactiques, il participe à faire territoire³⁷⁶. Concernant les pendulaires de longue distance, ceux qui prennent le train tous les jours, se développent à un niveau individuel certaines habitudes, certains rituels : préférer certains wagons, découper le temps, travailler, se reposer. Bref, le temps de la réticularité n'est pas un temps vide, c'est un temps qui est investi, approprié par les individus.

Nous pensons que désormais la relation qui se noue entre les individus et les territoires oscille en permanence entre territorialité et réticularité. A elle seule la territorialité ne suffit plus à rendre compte du rapport des individus aux territoires, c'est là une mutation fondamentale. Si, l'identité des individus reste attachée à des territoires, que les sentiments d'appartenance témoignent de l'attachement aux lieux, ces lieux sont désormais multiples grâce à la réticularité.

c. De la remise en cause du lien entre identité collective et territoire

Si l'identité individuelle dans son lien au territoire a été questionnée, il en est de même pour les identités territoriales collectives qui ont fait ces dernières années l'objet de nombreuses interrogations.

La première de ces interrogations, et sans doute la plus connue, s'est formulée à partir du début des années soixante-dix, vis-à-vis du processus de mondialisation. La mondialisation, nous l'avons dit, semble connaître dans cette période une phase inédite d'accélération, que l'on a tendance à qualifier de « tournant » de la mondialisation. Certaines de ses logiques - mobilité, phénomènes d'interdépendance, fonctionnement selon le modèle du réseau - auraient toutes un point commun : non seulement elles se joueraient des frontières des États territoriaux, mais elles seraient dotées d'une puissance déterritorialisante.

Et, si des craintes se font ressentir quant aux conséquences politiques de ces mutations, elles se formalisent également vis-à-vis de la dimension identitaire dont le territoire est porteur. L'inquiétude concerne une disparition ou plutôt une uniformisation des identités

³⁷⁶ Marie-Christine Fourny, Laurent Cailly, Rodolphe Dodier, « La proximité, une ressource territoriale de la mobilité périurbaine » (en ligne) in : ASRDLF, *49^{ème} colloque international, Industries, villes et régions dans une économie mondialisée*. Belfort, 9-10-11 juillet 2012. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00719910/document> (consulté le 25.09.14)

collectives et des cultures qui existent à l'intérieur des frontières des États nations. La société en réseaux que promeut la mondialisation, dessinerait un monde où les identités collectives seraient déterritorialisées, hors sol et dont l'avenir serait donc plus qu'incertain.

La deuxième interrogation vis-à-vis des identités territoriales découle dans un certain sens de la première, il s'agit de la crise de l'État-nation. Une crise qui remet en cause l'identité « légitimante » telle que la nomme Manuel Castells³⁷⁷, c'est-à-dire cette forme d'identité que l'État-nation avait jusqu'alors réussi à « imposer » afin d'étendre sa domination sur les territoires infra nationaux, dans l'optique de transcender leurs différences afin de construire la nation. La crise que traverse l'État-nation semble donc remettre en cause l'identité du seul et unique territoire national, qui n'apparaît plus nécessairement comme un territoire d'identification ou du moins comme le seul territoire d'identification légitime.

Ainsi, face à ces phénomènes, les identités collectives territoriales perdraient de leur consistance. Il s'agit donc de se demander si le territoire est encore le support, le lieu du collectif ? Peut-on encore aujourd'hui collectivement se définir, se sentir appartenir à un territoire ?

C'est à cet ensemble de questions que nous allons tenter de répondre.

Les réponses à la mondialisation et à la crise de l'État-nation : l'effervescence des identités territoriales

Face aux craintes suscitées par la mondialisation, considérée par beaucoup comme un phénomène essentiellement a-territorial susceptible d'entraîner une uniformisation culturelle, et en réaction à la crise de l'identité « légitimante », on assiste en France (et plus largement en Europe) à un phénomène à première vue paradoxal : la montée progressive des identités territoriales, des identités dites locales.

En fait, c'est au moment même où les identités territoriales auraient pu s'affaiblir qu'elles s'affirment sur la scène publique. Face à un processus de mondialisation abstrait, incertain, que l'on ne semble pouvoir maîtriser, les territoires du local apparaissent comme des espaces identitaires refuges, des lieux d'enracinement protecteurs offrant un ancrage, des repères dans une société en pleine mutation. Comme le dit Céline Bayou « la

³⁷⁷ M. Castells, *op. cit.*, p. 18.

peur de l'uniformisation conduit à raviver l'identification à un territoire en tant que solution alternative au citoyen planétaire »³⁷⁸. Dans un contexte incertain, les individus ont besoin de se sentir de quelque part, de se « réancrer ». Ils revendiquent alors des lieux, des territoires, ils réveillent, réactivent la mémoire historique. D'ailleurs les territoires qui se renforcent sont en général ceux dont les traits identitaires avaient été largement bafoués par l'entreprise de construction de l'État-nation. C'est ainsi que de « légitimante » l'identité devient « résistance »³⁷⁹ activée par des acteurs qui valorisent des éléments contraires à ceux qui avaient jusque-là été promus par l'État-nation.

Il ne s'agit toutefois pas d'affirmer que le territoire national ne fait plus sens. Il reste un territoire central d'identification et n'est pas rejeté de manière définitive par les individus. Cependant, il n'est plus perçu comme le seul et unique territoire de référence légitime, phénomène d'ailleurs renforcé en parallèle par le processus de décentralisation qui consacre les territoires au pluriel.

Finalement, ce renforcement des territoires du local analysé au départ comme un paradoxe de la mondialisation devient une de ses caractéristiques les plus fondamentales. Cette dernière se définit comme une dialectique entre local et global, comme un aller et retour permanent entre ces deux niveaux territoriaux. La mondialisation en réalité ne lamine en aucun cas les territoires et les identités mais semble au contraire les renforcer. Elle n'apparaît pas comme un facteur d'homogénéisation culturelle ou de repli mais plutôt comme un facteur d'opportunités pour certaines cultures, qui finalement sans elle auraient peut-être disparues³⁸⁰.

Il convient de faire remarquer que contrairement à certains pays européens, l'identité territoriale en France se joue dans un registre plutôt « calme », puisque les revendications sont majoritairement d'ordre culturel. Les revendications politiques qui peuvent toutefois exister (notamment au Pays Basque) sont ignorées ou automatiquement rejetées par l'État, dont le poids reste très important en France. Même la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, signée par l'ensemble des pays européens, à l'exception de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine et de la France, attend toujours

³⁷⁸ Céline Bayou, "Entre territoires et identités. Quand le conflit s'installe", *Grand Europe*, publié le 12.01.11. Disponible sur: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000477-entre-territoires-et-identites.-quand-le-conflit-s-installe-par-celine-bayou/article> (consulté le 27.12. 15)

³⁷⁹ M. Castells, *op. cit.*, p. 18.

³⁸⁰ M. Wiewiorka, "Mondialisation et culture", in R. Le Coadic (dir.), *Identités et démocratie*, Rennes, PUR, 2003, p. 81-93.

d'être ratifiée. Les revendications d'ordre culturel, parfois presque politiques, font automatiquement craindre à l'État un affaiblissement de son pouvoir, de son autorité et surtout de l'unité qu'il a mis tant de temps à construire.

En France, une forme d'identité territoriale a largement été revalorisée, il s'agit de l'identité régionale (dont le qualificatif régional est toutefois souvent trompeur, puisque l'identité peut dépasser les limites administratives de la région ou au contraire être confinée davantage à l'intérieur d'un département de la région en question). La région se voit en effet à partir des années quatre-vingt investie en tant que territoire identitaire. Les différentes données statistiques témoignent d'ailleurs d'un détachement progressif de l'État au profit de ce territoire interne, alors fraîchement institutionnalisé.

En 1970, à la question, « considérez-vous l'État comme quelque chose de proche ou plutôt comme quelque chose de lointain » 41% des français considéraient l'État comme « quelque chose de proche » et 51% comme « quelque chose de lointain » (8% NSP)³⁸¹. En 1991, ils n'étaient plus que 22% à considérer l'État comme « quelque chose de proche » et 74% à considérer ce dernier comme « quelque chose de lointain ». Surtout, à la même époque, près des deux tiers des français (63%) considèrent leur région comme « quelque chose de proche » plutôt que comme « quelque chose de lointain » (33%). Concernant le sentiment de confiance, en mai 1993, 53% des personnes interrogées se déclaraient confiantes dans l'avenir de leur région, quand la confiance dans l'avenir de la France n'était que de 45% et celle en faveur de l'Europe de 40%³⁸². Enfin, en 2004, la confiance dans l'avenir de la France était de 45% quand le taux de confiance dans l'avenir de la région était de 64%³⁸³.

Ainsi, à mesure que l'État perd en légitimité, la région se voit investie, devenant non seulement un territoire de référence politique, mais également un territoire identitaire pour des individus réactivant alors l'identité régionale.

Comprendre le fonctionnement de l'identité territoriale à travers un exemple de réactivation identitaire : la Bretagne.

Dans le cadre de notre mémoire de master nous avons souhaité comprendre le fonctionnement et la réactivation des identités territoriales en France et nous avons en ce

³⁸¹ Enquête OIP/SOFRES pour la région Picardie, juin 1991.

³⁸² Enquête OIP/SOFRES pour la région Picardie, Mai 1993.

³⁸³ Enquête OIP novembre 2004.

sens choisi de travailler sur l'identité régionale, consacrant spécifiquement notre analyse à l'identité régionale bretonne.

Le but de notre recherche était de comprendre et d'analyser le mécanisme de fonctionnement ayant permis à cette forme d'identité territoriale d'être réactivée. Il s'agissait par là-même de comprendre pourquoi en France certaines identités « fonctionnaient » mieux que d'autres.

Cette recherche avait débuté par un travail théorique sur l'histoire culturelle et politique de la Bretagne, nous permettant de mettre à jour l'histoire d'une identité particulièrement dévalorisée lors du processus de construction de l'État-nation. A l'instar d'autres régions françaises, la Bretagne avait vu ses traits identitaires et culturels, particulièrement mis à mal, au moins jusque dans les années soixante à soixante-dix (interdiction des parlers régionaux à l'école, dévalorisation de la culture, des traditions et des spécificités bretonnes considérées comme arriérées, facteurs de frein au progrès).

Ensuite, à travers la réalisation d'une dizaine d'entretiens semi-directifs, nous avons souhaité comprendre la manière dont les acteurs du territoire expliquaient, justifiaient cette réactivation identitaire. La mondialisation était alors apparue comme un facteur explicatif central. Afin d'éviter une uniformisation des identités, il s'agissait de revaloriser certaines spécificités culturelles (très certainement vouées à disparaître).

Un second souffle identitaire avait été impulsé dans de très nombreux domaines culturels, considérés jusqu'alors comme peu attrayants. Dans le domaine musical, la musique bretonne, qui jusque-là n'avait d'attrait que pour les fins connaisseurs, se voyait largement revalorisée aux yeux de l'ensemble de la population, permettant à certains chanteurs bretons quelque peu oubliés, comme Allan Stivel, de réinvestir la scène musicale, et à d'autres de l'investir littéralement, telle la chanteuse Nolwenn Leroy réussissant à vendre un million d'exemplaires de son album de chanson bretonne en pleine crise de l'industrie musicale. Les Fest-noz, grands rassemblements festifs de danse et de musique n'avaient auparavant jamais connus un tel succès, leur nombre passant de 299 en 1990 à 1.446 en 2002³⁸⁴ tout comme les festivals de musiques, du festival interceltique de Lorient à celui des Vieilles Charrues de Carhaix.

³⁸⁴ R. Le Coadic, « La remise en question » in C. Geslin et al., *Histoire d'un siècle Bretagne 1901-2000 : l'émancipation d'un monde*, Morlaix, Skol Vreizh, 2010, p. 323-377.

Ce dynamisme musical et festif s'accompagnait également d'un renouveau linguistique et d'une opinion publique désormais favorable à la pérennisation de la langue bretonne. A la question « pensez-vous qu'il faut conserver le breton ? » 76% des répondants émettaient un avis favorable en 1991 pour atteindre les 88% en 1997³⁸⁵. De fil en aiguille, la langue bretonne avait réussi à se faire une place dans la vie publique, notamment à travers l'installation de panneaux routiers bilingues dans certaines communes, ou de panneaux d'informations communales en centre-ville également traduits en breton. La langue bretonne avait même réussi à faire une percée dans les médias, notamment à partir de septembre 2000 avec la création de la chaîne TV Breizh.

Ce renouveau culturel, a d'ailleurs permis à certaines « marques » - notamment au label alimentaire « produit en Bretagne » - créé en 1995 dans un contexte économique tendu de délocalisation, de s'imposer et d'être apparenté à un réel gage de qualité.

Ainsi, ces quelques éléments, ces quelques marqueurs identitaires (ils ne sont en effet pas toute la culture, toute l'identité bretonne, mais des éléments « choisis », « sélectionnés » afin de donner une image de la Bretagne) témoignent incontestablement de l'engouement porté aux identités régionales (un engouement similaire était également perceptible dans d'autres « régions » françaises, notamment au Pays Basque, en Corse ou en Alsace).

Nous avons donc souhaité comprendre comment cette réactivation identitaire avait pu fonctionner.

Un mécanisme spécifique

La réactivation de l'identité bretonne avait pu fonctionner selon un mécanisme particulier. Un mécanisme qui d'ailleurs n'est en rien spécifique à l'identité régionale mais qui peut également s'appliquer à d'autres formes d'identités territoriales quel que soit le territoire en question (un pays, voire même une entité territoriale plus abstraite c'est-à-dire non institutionnelle).

Ce mécanisme repose sur trois temps. Dans un premier temps, pour qu'une identité territoriale fonctionne elle doit s'appuyer sur des éléments culturels du « passé », des éléments que l'on a tendance à rattacher à la « tradition » et qui vont constituer le socle

³⁸⁵ Office de la langue Bretonne, *Un avenir pour la langue bretonne ?*, Rennes, Observatoire de la langue bretonne, 2002, p. 161.

de l'identité en permettant de l'ancrer dans l'espace. Cela peut être une langue, des objets, des savoir-faire et des pratiques propres au territoire en question.

Dans un second temps ces éléments « traditionnels » doivent faire sens dans le présent et pour cela il convient de les moderniser. Par exemple, si la musique bretonne est remise au goût du jour, il s'agit en réalité d'une musique qui mêle sonorités traditionnelles et contemporaines, afin que tout le monde puisse s'y retrouver. Les danses bretonnes dites traditionnelles incorporent dans leur chorégraphie des pas et des mouvements provenant d'autres styles de danses. D'une certaine façon il s'agit de réinventer, de revisiter la tradition afin qu'elle puisse trouver un sens dans le présent.

Une fois l'identité « réactivée » cette dernière doit être tournée vers l'avenir, ou plus précisément vers un projet d'avenir. De cette manière l'identité n'est pas épisodique, elle ne menace pas de s'essouffler à partir du moment où elle trouve des points d'appuis pour continuer à vivre dans le futur. Par exemple dans le cas de l'identité bretonne cette dernière véhicule une image respectueuse de l'environnement, tournée vers le développement durable, la conservation du littoral. Egalement, elle promeut des marques alimentaires « locales » etc. Cela permet de lui donner une image d'identité tournée, engagée pour l'avenir.

Nous pensons donc que c'est en fonction de ces trois temps, passé-présent-futur, qu'une identité territoriale peut fonctionner. Si l'un de ces trois éléments vient à manquer, alors l'identité s'essoufflera rapidement.

Aussi, et c'est à notre sens l'élément le plus important : une identité territoriale ne peut fonctionner à une échelle exclusivement locale. Nous pensons que c'est d'ailleurs une mutation fondamentale, impulsée par certaines logiques de notre société. Car si la modernité est un élément fondamental dans le fonctionnement d'une identité, son ouverture sur l'extérieur est la clé de sa « réussite », c'est là un élément indispensable. Aujourd'hui penser qu'une identité exclusivement locale, tournée sur elle-même peut fonctionner est un piège. Piège dans lequel un certain nombre d'identités locales en France se sont engluées. Mais alors qu'est-ce qu'une identité ouverte, tournée vers l'extérieur ?

Une identité ouverte est une identité qui n'est pas exclusivement territoriale mais qui est également réticulaire. Toutefois, on peut légitimement s'interroger : les identités locales sont-elles en mesure d'être réticulaires ? Car en effet le lien entre les deux notions, local

et réticularité, ne semble pas évident à établir (il semble même paradoxal). En fait, les deux notions ne sont pas antinomiques à partir du moment où, comme nous l'avons expliqué dans la partie précédente, on ne perçoit plus le local comme cette entité territoriale qui présente un risque d'enfermement, un risque de repli, mais comme celle qui est porteuse de logiques qui transcendent son propre périmètre.

A titre d'exemple, l'identité bretonne fonctionne parce qu'elle est une identité réticulaire, ouverte sur l'extérieur, intégrée dans le processus de mondialisation. C'est une identité qui a des ancrages un peu partout en France, mais également dans d'autres pays, ce qui lui permet de fonctionner comme une identité en réseaux. C'est également une identité qui s'est lancée depuis quelques années maintenant dans une forme de marketing territorial, réussissant à développer certaines marques ou labels avec succès.

Ainsi, les identités territoriales qui fonctionnent sont celles qui réussissent à s'intégrer, à trouver une place au sein du processus de mondialisation. En ce sens la réticularité couplée à une base territoriale est la clé de leur succès. Plus les identités locales/régionales sont intégrées dans le jeu de la mondialisation et plus elles sont fortes. La fermeture, le repli, auraient été un échec pour les régions françaises.

Notons d'ailleurs que l'ouverture identitaire des territoires locaux va dans le sens du dépassement des limites figées des territoires politiques, une sorte d'inter territorialité identitaire.

Par conséquent, nous sommes en désaccord avec le géographe Martin Vanier (ce qui est assez rare pour être souligné !) lorsqu'il affirme qu'à partir du moment où les réseaux ouvrent le territoire, il serait impossible de créer de l'identité et que de ce fait les individus sur-joueraient leur rapport au territoire³⁸⁶. C'est là selon nous une idée fautive, car l'ouverture d'un territoire n'est absolument pas contraire à la constitution, à la construction d'une identité collective, bien au contraire. Pour qu'une identité collective puisse fonctionner, il faut qu'elle soit ouverte sur l'extérieur, qu'elle soit capable d'intégrer des logiques réticulaires. Aujourd'hui, il ne peut y avoir d'identité collective que pleinement ouverte, intégrée à la société en réseaux.

Toutefois, il semble que l'on ne puisse échapper ici à une question. Si nous affirmons que les identités territoriales collectives, pour « fonctionner » doivent aujourd'hui faire preuve

³⁸⁶ M. Vanier, *Demain...*, *op. cit.*, p.40.

de territorialité et de réticularité, et qu'une identité exclusivement territoriale, locale est un piège, on peut plus largement se demander s'il existe des identités collectives exclusivement réticulaires, c'est-à-dire des identités collectives qui se formeraient, existeraient uniquement à travers les réseaux ?

Mais alors de quels réseaux parlons-nous ?

Dans un premier temps, des réseaux qui permettent la mobilité, comme par exemple le train. Nous avons vu qu'au niveau individuel, l'espace du train n'est pas vide - de sens - pour les individus, qui réussissent à investir ce temps de la mobilité.

Au niveau collectif on peut donc se poser une question similaire. Est-ce qu'une identité collective peut naître dans le train, c'est-à-dire dans un espace de la réticularité ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous pouvons reprendre le cas des navetteurs. Xavier Lanéele a en ce sens mené une enquête concernant les navetteurs TGV, c'est-à-dire ces individus qui font la navette tous les jours entre deux villes, l'espace du domicile, Le Mans, et l'espace du travail, Paris³⁸⁷.

Il explique qu'un grand nombre de navetteurs se retrouvent dans le train matins et soirs, et apprennent à habiter la mobilité. Ils investissent la mobilité notamment à travers un investissement spatial du train. Ces derniers investissent les paliers, les salons, le bar. Dans ces espaces, ils développent des sociabilités informelles, des pratiques communes. Lanéele relate d'ailleurs certaines habitudes, certains rituels, comme le rituel de la lecture. Il explique que tous les matins un navetteur lit à voix haute le journal et se développe un jeu d'interactions avec d'autres navetteurs qui commentent alors l'actualité. Il constate également qu'à l'intérieur du train s'organise des « pots » à l'espace du bar pour fêter des événements liés au calendrier : galette des rois, naissance, etc.

Ainsi, l'espace du train, de la réticularité est investi de façon collective par les navetteurs, des relations, des interactions, des rituels, des sociabilités naissent entre ces derniers. Peut-on toutefois parler de véritable identité collective ? Nous en doutons fortement. S'il y a de la sociabilité, que le temps de la réticularité est investi par les navetteurs et qu'il ne s'agit pas d'un « temps mort », nous pensons qu'on ne peut pas parler d'identité

³⁸⁷ X. Lanéele, « Mobilité pendulaire et identité territoriale », in R. Séchet, I. Garat, D. Zeneidi (dir.), *Espaces en transactions*, Rennes, PUR, 2008, p. 95-107.

collective. On peut parler de nouvelle sociabilité dans la réticularité, dans la mobilité, mais pas d'identité collective.

D'ailleurs, l'investissement de la mobilité reste fortement en lien avec la territorialité. Dans un premier temps car, finalement, ce réseau de mobilité qu'est le train est un réseau territorialisé, mais surtout parce que comme l'explique Lanéelle, l'investissement du train par les navetteurs fonctionne comme une ressource leur permettant de rester des provinciaux. Leur investissement dans la réticularité a pour but de venir renforcer la territorialité. L'auteur conclut d'ailleurs que ces navetteurs sont « mobiles pour ne pas bouger, sauvegarder une identité provinciale »³⁸⁸. Dans le cas des navetteurs, la réticularité est investie pour mieux vivre la territorialité.

Alors existe-t-il un réseau qui serait totalement déterritorialisé, sans lien au territoire ? Oui, c'est le cas du réseau internet. Nous reposons donc la question : des identités collectives à travers le réseau internet et qui seraient donc totalement déterritorialisées, peuvent-elles exister ?

Nous répondons par la négative.

Internet permet de mettre en lien des individus, des collectifs à travers des réseaux sociaux, des forums, des blogs etc. Ces outils permettent d'abolir les contraintes de temps et d'espace qui séparent différents individus dans la mesure où internet apparaît comme un espace permettant l'instantanéité. Nous utilisons le mot espace car contrairement à ce qu'affirment certains, internet n'est, à notre sens, pas un territoire. On pourrait nous objecter que dans un travail visant la reconceptualisation de la notion de territoire, internet pourrait apparaître comme un nouveau territoire. En aucun cas selon nous. Internet n'est pas un territoire, car il n'est pas géré par des politiques (et il n'existe pas de territoire sans politique) même si des instances assurent une certaine « sécurité », comme la police du web. C'est un espace qui ne connaît aucune limite, aucune frontière, et même si nous avons vu que les frontières sont des objets en mutation, tout territoire pour fonctionner a besoin de frontières.

En fait, nous pensons qu'internet permet de mettre en lien des identités déjà constituées qu'elles soient territoriales, sociales, politiques ou religieuses. Ces dernières peuvent s'appuyer sur internet afin de se renforcer, de se développer, de coordonner des actions.

³⁸⁸ *Ibid.*

En fait, ce qui peut se constituer à travers internet ce sont des « groupes », des « communautés », mais pas des identités collectives à proprement parler. D'ailleurs bien souvent, lorsque des « groupes » se forment autour de passions, d'intérêts communs à travers internet l'objectif dans un second temps est de se rencontrer dans un lieu, dans un territoire afin de donner plus de consistance, plus d'épaisseur, plus de sens au groupe. En ce sens si identité il peut y avoir, elle sera territoriale et réticulaire.

Par conséquent, nous pensons qu'il n'existe pas aujourd'hui d'identité collective, quelle qu'elle soit, qui soit uniquement réticulaire, construite exclusivement à travers le réseau.

Finalement, il n'y a pas d'identité collective sans un minimum de territorialité.

d. Toutefois, des identités et des collectifs moins « totalisants »

Nous avons vu que l'identité collective territoriale a connu une effervescence à partir des années soixante-dix. Cette effervescence a d'ailleurs été fortement analysée, permettant aujourd'hui une très bonne connaissance du phénomène et plus largement une meilleure compréhension du fonctionnement de la mondialisation, comme un aller et retour permanent entre local et global.

Pourtant, malgré ce regain des identités collectives « locales », il est toutefois nécessaire d'affiner l'analyse en essayant de voir comment certaines mutations de notre société ont participé à changer le sens des liens entre collectif et territoire. C'est cette analyse qu'il convient de faire dans ce point.

Nous avons expliqué que, dans la France « traditionnelle », jusqu'aux années soixante à soixante-dix, les individus vivaient dans un lien étroit au territoire. Un individu vivait, travaillait, avait sa famille, ses amis dans un territoire donné. Le territoire était porteur de plusieurs collectifs, mais comme ces collectifs étaient réunis au sein d'un même territoire, ce dernier quelque part formait « un tout », on s'identifiait à lui dans son ensemble. Par exemple dans le cas des identités ouvrières, ces dernières se définissaient par des valeurs, des savoir-faire, des actions, mais aussi des lieux communs : l'usine, les quartiers ouvriers, bref par des marqueurs territoriaux. Le territoire sous-tendait alors bien souvent dans son ensemble l'identité ouvrière, surtout lorsqu'il s'agissait d'un territoire géographiquement restreint. Le territoire formait un ensemble cohérent pour les individus et en ce sens il était possible de dire « nous » lorsqu'on parlait du territoire. Un « nous » qui permettait de se différencier du territoire voisin.

Pourtant, le caractère totalisant du territoire s'est progressivement affaibli, suite aux mutations de notre société et suite à l'évolution des modes de vie.

A mesure de la désindustrialisation, des restructurations économiques, de l'avènement de la logique capitaliste, certaines identités sociales, notamment celles liées au travail se sont affaiblies. Dans le cas des identités ouvrières que nous prenions en exemple, s'est produit comme le dit Pierre Veltz, un processus de déliaison entre le territoire et l'industrie³⁸⁹. Les individus sont progressivement sortis d'un rapport étroit au territoire entraînant ainsi la fin des solidarités, des liens qui en était constitutifs.

L'accélération, voir l'accomplissement, du processus d'individualisation, désignant un processus de construction de l'individu comme sujet, d'affirmation de l'autonomie individuelle³⁹⁰, aurait eu pour conséquence de modifier le rapport étroit des individus au collectif, permettant à ces derniers de se défaire d'une identification au territoire dans sa totalité.

En parallèle, l'évolution des modes de vie irait également dans le sens d'une mise à mal du territoire, vue comme le cadre d'une « communauté ». Comme l'explique Marie Christine Jaillet, désormais la vie des individus, leur quotidien, n'est plus organisés autour de l'ancrage, de la proximité³⁹¹, c'est-à-dire des notions qui étaient propices à la fabrication d'un collectif.

La mobilité viendrait mettre à mal la proximité spatiale, géographique, autrefois propice à la cohésion et au développement du lien social. Vivre dans la proximité spatiale permettait en effet de nouer des liens, une sociabilité avec le voisinage (une sociabilité d'ailleurs aujourd'hui souvent idéalisée, relevant presque du mythe, alors qu'elle était en réalité relativement imposée) : autrefois vivre dans le même territoire, c'était quelque part partager le même monde, c'était partager avec ses voisins des conditions sociales et économiques similaires.

La mobilité a donc eu pour conséquence d'émanciper les individus d'un régime de proximité euclidien qui suppose la continuité et la contiguïté mais aussi l'uniformité³⁹².

³⁸⁹ P. Veltz, « Les territoires de l'industrie : sites et réseaux », in : « Y-a-t-il une architecture industrielle et contemporaine ? » Institut Claude-Nicolas Ledoux, Saline Royale d'Arc et Senans, 6 et 7 mai 1999. Disponible sur : <http://patrimoine.saline.free.fr/veltz.pdf>

³⁹⁰ C. Béraud, « individualisation », in S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, p. 73-74.

³⁹¹ M.C. Jaillet *op. cit.*, p. 115-123.

³⁹² J. Levy, « Euclidien (espace) » in J. Levy, M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013, p. 379-380.

Désormais les individus ne vivent plus totalement ancrés sur la proximité puisque leur mode de vie oscille entre territorialité et réticularité. Nous l'avons vu une grande majorité d'individus ne travaillent plus dans leur commune et se rendent à leur travail en voiture, en transports en commun, en covoiturage ; ils doivent même s'organiser pour gérer leurs mobilités.

La mobilité a donc indéniablement changé le sens de la proximité, ayant un impact sur la notion de collectif que pouvait sous-tendre le territoire. Aujourd'hui la mobilité permet de mettre les autres à distance. Si dans la grande majorité des cas on ne choisit toujours pas son voisinage, on peut toutefois le mettre à distance et ne plus le « subir » comme c'était le cas autrefois. On peut désormais vivre à côté de ses voisins sans les connaître, être simplement dans une forme de cohabitation avec ces derniers et choisir de développer des liens avec d'autres individus, dans d'autres territoires, grâce à la mobilité. Cette dernière permet d'échapper à une proximité trop contraignante et permet aux individus de développer des liens multi territoriaux.

Si autrefois le caractère collectif du territoire sous tendait une proximité spatiale, cette dernière relève aujourd'hui davantage de l'ordre du relationnel, il s'agit d'une forme de proximité plus topologique, reposant sur une variable temporelle. La proximité entre des individus va être calculée en fonction du temps de transport, en voiture ou en commun, qui les sépare. Nous sommes désormais dans une proximité connective qui affaiblit la distance physique³⁹³. Le voisin n'est plus identifié par la proximité géographique.

Cette transformation de la notion de proximité vient mettre à mal l'image du territoire comme celle d'une entité permettant presque « naturellement » de créer du collectif, justement à travers la proximité spatiale.

Aujourd'hui partager le même territoire n'implique plus nécessairement de faire partie du même monde, le territoire n'est plus au service de la définition d'un monde commun³⁹⁴. Ce n'est pas parce qu'on vit dans un même territoire, que l'on fréquente les mêmes lieux que l'on crée du lien, de la cohésion. On peut vivre sur le même palier et se représenter le territoire de manière totalement différente. Quand certains considéreront ce dernier comme un espace de solidarité, de sociabilité, d'autre le percevront comme un espace

³⁹³ M.C. Fourny, L. Cailly, R. Dodier, "La proximité, une ressource...", *op. cit.*, p. 4-5.

³⁹⁴ M. Autes, « Territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale », *Recherches et prévisions*, vol. 81, n° 1, 2005, p. 9-17.

clos, fait de barrières et de frontières subjectives : parfois dans les quartiers d'habitat mixte, plus les individus sont proches territorialement et plus ils peuvent être éloignés subjectivement.

Ainsi, la proximité géographique ne rime plus forcément avec cohésion et lien social.

Ce qui a réellement changé dans le lien entre collectif et territoire, c'est le pouvoir totalisant du territoire. Comme le dit Alphantery, parallèlement à la production foisonnante de territoires, il existe de moins en moins de lieux auxquels un groupe social puisse s'identifier dans sa totalité³⁹⁵. A partir du moment où les individus sont mobiles, qu'ils ne travaillent plus dans leur territoire de résidence, que leurs relations familiales et amicales sont davantage éclatées entre différents territoires, ils ne sont plus dans un rapport exclusif au territoire, comme cela pouvait être le cas autrefois.

Remarquons que lorsque des individus vivent encore une forme « d'habiter monotope »³⁹⁶, telle que la nomme Mathis Stock c'est-à-dire centrée sur l'espace de résidence, sur l'environnement proche, ces derniers sont presque montrés du doigt. Vivre ou pratiquer un seul territoire nous l'avons dit est relativement mal vu, comme si finalement être ancré dans son territoire était devenu quelque chose de négatif, ce qui au final participe à stigmatiser ces individus. Si autrefois être ancré signifiait avoir sa place dans le territoire et dans la société³⁹⁷, la notion a largement perdu en valeur, et n'a plus le même sens aujourd'hui (que dire alors de la notion d'enracinement !). Finalement, aujourd'hui être uniquement ancré dans un territoire, revient quasiment à être relégué.

Ce qui a changé dans le rapport entre territoire et collectif, c'est le pouvoir totalisant du territoire. Ce dernier s'est largement affaibli. Cette nuance-là doit être apportée.

Nous pensons que « territoire » et « collectif » ne sont pas devenus des notions antinomiques. La différence que nous percevons avec autrefois est que désormais les collectifs créés à partir du territoire ou qui prennent appui sur le territoire, sont plus « mouvants », plus éphémères.

³⁹⁵ P. Alphantery, M. Bergues, « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Revue d'ethnologie française*, vol.34, 2004, p. 5-12.

³⁹⁶ Mathis Stock, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *Espaces temps*, publié le 18.12.04. Disponible sur : <http://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques> (consulté le 29.05.13)

³⁹⁷ T. Cresswell, « Justice sociale et droit à la mobilité », in S. Allemand, F. Ascher, J. Levy (dir.), *Les sens du mouvements*, Paris, Belin, 2011, p. 145-155.

Ce sont des collectifs qui peuvent se faire et se défaire au gré des circonstances, se construire et se déconstruire plus facilement. Il peut s'agir par exemple d'identités territoriales qui se manifestent lorsqu'elles se sentent menacées, mais également de collectifs qui ne sont pas porteurs d'identité à proprement parler : collectifs de défense du territoire, par exemple, comme nous avons pu le voir dans la partie concernant l'aménagement. Ce sont des collectifs qui se forment durant un laps de temps autour d'une vision commune du territoire mais qui ne partagent pas une identité à proprement parler. Ce sont des collectifs moins totalisants, davantage choisis, multiples, qui s'activent et se réactivent en fonction des « besoins », des périodes, des contextes.

Nous n'appartenons plus à un groupe social unique, ni à un territoire exclusif. C'est notamment ce qu'a permis le processus d'individualisation. Si ce dernier a mis à mal le lien étroit que les individus entretenaient envers un territoire, il s'est accompagné d'un désir d'affirmation publique des identités et des identités multiples³⁹⁸. A mesure de l'affirmation de l'individu, l'identité trop contrainte, trop étroite d'autrefois, laisse place à l'autonomie et au libre choix de l'individu. Ce dernier peut sélectionner des appartenances multiples. L'enjeu nous l'avons dit est de se s'y retrouver, de donner un sens, une cohérence à l'ensemble de ces appartenances.

Pourtant, nous l'avons vu, les politiques valorisent particulièrement les notions de proximité, de cohésion, de collectif, dont le territoire serait le garant ; ils font du local un synonyme automatique de lien social, d'identité partagée. Ils semblent en effet profiter de la revalorisation des territoires du local, à laquelle ils sont loin d'être étrangers, pour valoriser les qualités « sociales » dont serait porteur le territoire. Comme s'il fallait en France réinjecter du social à partir des territoires.

Comme nous l'avons expliqué, nous avons assisté ces dernières années au délitement des instances et des lieux qui permettaient le lien social, qui structuraient l'être ensemble, qu'il s'agisse du groupe familial ou bien du collectif de travail. Les politiques ont tendance à renvoyer cet impératif de cohésion sociale au territoire, et plus particulièrement à la figure du local, si bien que Laurent Davezies remarque une sorte de passage de la « question sociale » à la « question spatiale »³⁹⁹

³⁹⁸ D. Martuccelli., F. Dubet, *op. cit.*, p. 199.

³⁹⁹ L. Davezies, « De la question sociale à la question spatiale », *Lien social et politiques*, n°52, 2004, p. 47-53.

Il explique qu'hier, le salariat et les luttes qui lui étaient associées, ont contribué pour l'essentiel du contenu de ce que l'on nomme (aujourd'hui à tort et à travers) le lien social. Aujourd'hui, les politiques ont tendance à ériger le territoire, et plus particulièrement la figure du local, comme un synonyme de lien social, comme si les deux termes étaient automatiquement liés, alors que nous venons de voir que ce n'est plus forcément le cas et que les choses sont plus complexes aujourd'hui. Ainsi, le politique érige le local en figure incontestable d'un « bien être ensemble » comme si, comme le dit très justement l'économiste, autrefois il s'agissait de « faire lien social » et que désormais il faudrait « faire territoire ».

Il convient donc de se méfier des discours politiques qui tentent de régler certains problèmes pouvant exister sur un territoire donné, au nom justement du collectif, du lien social. Valoriser le lien social qui devrait automatiquement exister sur un territoire permet notamment de masquer les conflits internes au nom justement du territoire et de son bon fonctionnement. Le territoire se voit érigé par le politique comme un bien commun, n'ayant que des vertus sociales. Derrière lui, on agit comme s'il n'existait qu'une seule collectivité, qu'un seul homme, et ainsi on minore les différents conflits qui en réalité sont constitutifs du collectif.

Bien sûr, les citoyens ne sont pas exempts de tous reproches puisqu'ils prennent parfois le territoire en otage. En se cachant derrière le territoire par des formulations telles que « le territoire a besoin de », « le territoire réclame que », on tente de rallier un maximum d'individus à une cause, dite d'intérêt général pour le territoire (qui est presque personnifié), alors qu'en réalité la cause défendue ne sert que des intérêts particuliers.

Le point suivant est consacré à l'ensemble de ces questions et notamment à l'instrumentalisation des liens entre identité, territoire et politique.

3. De la « rencontre » entre identité, territoire et politique

Les deux dimensions principales du territoire, que sont l'identité et le politique, se rencontrent à travers ce point car elles ne sont en aucun cas étrangères l'une à l'autre, bien au contraire.

Le politique a, pourrait-on dire, besoin de l'identité, et ce pour plusieurs raisons que nous allons examiner.

a. Mobiliser (et instrumentaliser) l'identité pour construire un « nouveau » territoire

Dans un premier temps, on peut affirmer que tout politique, quel que soit le territoire qu'il gère, que ce soit une région ou une commune, a besoin de l'identité puisque cette dernière va permettre à « son » territoire de prendre une certaine épaisseur, une certaine consistance. Un territoire ne doit pas uniquement apparaître aux yeux des populations comme un simple espace de gestion administrative. D'ailleurs, pour qu'un territoire existe, il faut du politique et de l'identité. Si l'une ou l'autre de ces deux dimensions vient à manquer, alors il n'y a pas de territoire mais il y a de l'espace.

Mobiliser l'identité permet donc au politique de donner une cohérence interne à « son » territoire afin que ceux qui le vivent au quotidien, ceux qui l'habitent, s'y sentent appartenir. L'identité permet également au territoire de pouvoir être identifié, « repéré » de l'extérieur, d'acquérir une certaine visibilité permettant de le différencier des autres.

Surtout, mobiliser l'identité va permettre au politique de donner au territoire une dimension de collectif, de groupe. Et, il a besoin de cette dimension car des idées, des projets feront davantage consensus s'ils sont érigés au nom de l'identité, au nom du groupe, du collectif.

D'une façon générale, on a communément tendance à percevoir l'identité qui existe sur un territoire comme le résultat du temps long. Le temps long est communément considéré comme une des grandes caractéristiques associées à la dimension identitaire du territoire, comme les notions d'ancrage, d'enracinement que nous avons examinées dans les points précédents. On a tendance à considérer qu'une identité a besoin du temps long pour « se faire », se former, se développer, prendre une certaine consistance, une certaine cohérence.

D'ailleurs, si l'on se réfère à la définition de l'identité, nous avons pu voir que cette dernière ne se décrète pas. Elle est le résultat d'une construction historique, humaine, façonnée à travers le temps. Par exemple, l'identité nationale ne s'est pas construite en un jour, elle a été un processus particulièrement long.

Pourtant, dans un contexte de recompositions territoriales, nous avons pu voir que l'identité interroge. L'une de ces interrogations porte sur les « nouveaux territoires ». L'identité apparaît en effet comme un enjeu fondamental à la construction des « nouveaux territoires », c'est par exemple le cas de l'intercommunalité. Si nous avons pu voir à travers les sondages que l'intercommunalité est un territoire connu des citoyens, elle

souffre toutefois selon ces derniers, d'un déficit identitaire qui lui est néfaste. Afin d'y remédier les politiques ont le souci de faire de l'intercommunalité un territoire identitaire ou d'identification, pour que se développe chez les individus un sentiment d'appartenance à ce territoire.

Nous souhaitons donc poser une première question. Dans un contexte de recomposition rapide des territoires, l'absence de temps long empêche-t-elle de créer de l'identité ?

Le temps long nécessaire à la formation de l'identité ?

Il est vrai que l'on a communément tendance à affirmer que les identités les plus fortes, celles qui apparaissent comme les plus légitimes, sont celles qui présentent des racines territoriales très anciennes, et qui ont donc eu besoin du temps long pour se construire. Par exemple dans le cas des identités régionales on affirme que les régions qui présentent des identités particulièrement fortes, sont celles qui ont été découpées suivant l'ancienne province historique. On se réfère donc à l'histoire, à la cartographie, au temps, à la permanence de racines territoriales anciennes pour expliquer la force et la légitimité de ces identités.

Pourtant, nous pensons que la légitimité identitaire fondée sur de soi-disantes racines territoriales, construites sur le temps long doit être relativisée. Michel Cahen prend en ce sens l'exemple du territoire basque⁴⁰⁰. Il explique que l'on essaye bien souvent de légitimer l'identité basque par le fait que ce territoire semble avoir depuis tout temps appartenu aux basques, que ces derniers peuplent ce territoire depuis des temps immuables. Pourtant en fonction des différentes invasions, et « colonisations » on constate que plusieurs peuples sont passés par le Pays Basque et s'y sont même arrêtés, ce qui rend difficile la définition de la notion (très délicate) de territoire historique.

En fait, il semble qu'une construction « artificielle » dans le sens d'une absence de références à l'histoire, au temps long et à des racines territoriales incontestables, ne constitue pas un obstacle insurmontable à l'identification d'un territoire⁴⁰¹, au développement d'une identité forte et d'un sentiment d'appartenance.

⁴⁰⁰ Michel Cahen, « Identité et territoire, être d'ici ou d'ailleurs ». Disponible sur : http://www.eke.eus/fr/institut-culturel-basque/activites-culturelles-et-projets/action-patrimoniale/gogoetak/identite-et-territoire-etre-dici-ou-dailleurs/identite_territoire.pdf (consulté le 09.05.14).

⁴⁰¹ E. Dupoirier, « L'identité régionale : problèmes théoriques, perspectives politiques », in H.D. Schajer (dir.), *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994, p. 330-344.

Par exemple, interrogés sur le redécoupage des régions en 1991, c'est-à-dire dix ans après leur institutionnalisation, 78% des français considéraient qu'il fallait « maintenir tel quel le nombre des régions ». Le côté artificiel du découpage comme du nom n'a jamais constitué un obstacle de principe à l'identification de la région⁴⁰². Dès 1985, sept habitants sur dix de Midi Pyrénées étaient en mesure de citer spontanément le nom de leur région et ne souhaitaient pas voir cette dernière redécoupée. En ce sens, l'absence de temps long n'a pas empêché le développement des sentiments d'appartenance qui ont réussi à se former dans un laps de temps plutôt court.

Nous pensons donc que l'absence de temps long ne constitue pas nécessairement un élément insurmontable à la construction d'une identité. D'ailleurs les provinces historiques comme la Bourgogne, le Poitou, le Languedoc, la Provence ou la Savoie ne semblent pas être des identités particulièrement parlantes aujourd'hui.

Aussi, tenter de construire la légitimité d'une identité en s'appuyant sur son ancienneté ne constitue pas un gage unique de réussite puisque nous avons pu voir, par exemple dans le cas des identités régionales, que les identités qui « fonctionnent » les mieux aujourd'hui sont celles qui réussissent à mélanger des éléments identitaires anciens et des éléments modernes dont les racines territoriales peuvent être recherchées.

Par conséquent pour commencer à répondre à la question posée, nous pensons que le temps long que l'on associe communément à la force et à la légitimité d'une identité doit être relativisé. L'identité, l'exemple régional le prouve, peut être en mesure de prendre sens sur un temps court.

L'identité, un processus spontané ?

Mais, si l'identité n'a pas forcément besoin de racines immuables et intemporelles pour fonctionner, est-elle pourtant un processus spontané ? Dans le cadre des « nouveaux territoires » à l'instar de l'intercommunalité, comment les politiques et les acteurs de l'aménagement font-ils pour faire naître une identité, nécessaire à la « réussite » de leur territoire ? Quels éléments mobilisent-ils ?

Dans un premier temps, ils font communément appel à l'histoire, au passé dans le but de montrer le caractère authentique du territoire en question, d'atténuer son caractère artificiel. Pour cela ils mettent le territoire « en récit », à l'aide de documents, d'archives.

⁴⁰² Enquête O.I.P./SOFRES pour la région Picardie, juin 1991.

Le but est de raconter le territoire afin de lui donner une certaine consistance. Les individus doivent être en mesure de visualiser l'ancienneté des liens historiques qui unissent depuis tous temps les différentes communes de l'intercommunalité. Pour cela, les brochures ou les sites internet des intercommunalités présentent des cartes - en noir et blanc - permettant la visualisation du territoire, son découpage, ses « frontières ».

Le processus de « fabrication » identitaire de l'intercommunalité va alors varier d'une intercommunalité à l'autre.

En l'occurrence, le processus est particulièrement actif en milieu urbain. Comme si, les nouveaux territoires en milieu urbain avaient davantage besoin d'outils de légitimation. En milieu rural, le processus de construction des communautés de communes va davantage s'appuyer sur des éléments « naturels ». Ces derniers semblent tout de suite plus authentiques et font ainsi davantage consensus auprès des populations. Les communautés de communes font par exemple souvent reposer leur nom sur celui de la ville leader, c'est-à-dire la ville la plus grande, la plus peuplée, mais elles vont également lui joindre un élément naturel : cela peut être le nom d'un fleuve, d'un pays, d'un monument historique ou encore d'une personne célèbre née dans la région. Les éléments naturels constituent des éléments identitaires intangibles à travers lesquels tout le monde se reconnaît, tout le monde peut s'identifier (ils sont difficilement réfutables). Cela atténue le caractère artificiel, « fabriqué » de l'intercommunalité.

Par exemple en Bretagne, nous trouvons des communautés de communes faisant référence à la ville leader mais également à la notion de pays comme la communauté de communes « Lannion Trégor Communauté ». La notion de pays permet de renvoyer à un élément authentique, historique qui fait relativement consensus auprès des populations : « communauté de communes du pays de Dol de Bretagne », « communauté de communes du pays de Guer », « communauté de communes du haut pays Bigouden ». Parfois la référence à un élément naturel est plus explicite « communauté de communes des trois rivières », « communauté de communes de la baie de Kernic ».

En milieu urbain, l'identité semble plus difficile à « fabriquer ». Cette dernière n'a en général aucun élément naturel sur lequel s'appuyer renforçant son caractère artificiel. Si l'on reprend quelques noms d'intercommunalités en Seine Saint Denis, aucune ne fait référence à un environnement naturel, elles font simplement référence à la ville leader ou à une localité : « Communauté d'agglomération Plaine commune », « communauté

d'agglomération Est ensemble », « communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget », « communauté d'agglomération de Clichy sous-bois Montfermeil ».

Ainsi, en milieu urbain, développer, construire un cadre de référence à l'intérieur duquel doit se développer un sentiment d'appartenance, un lien social entre individus semble plus difficile qu'en milieu « rural ».

Les politiques et les aménageurs vont alors, à travers leurs discours, faire appel à la mémoire, aux événements collectifs qui ont marqué le territoire, toujours dans le but de mettre ce dernier « en récit ». Ils vont par exemple valoriser les lieux de mémoire qui sont le signe intangible d'un passé commun : monuments, anciens lieux de travail (usines, entrepôts, bâtiments classés) anciens lieux de vie collective.

Activer la mémoire c'est aussi une manière de détourner le regard des individus sur l'avenir incertain du territoire. On parle de mémoire lorsque les images du futur se brouillent⁴⁰³. Le passé constitue toujours un gage de certitude face à un avenir qu'on ne maîtrise pas. Et puis ce passé, les politiques peuvent toujours faire croire qu'il était porteur de collectif, même si ce n'est pas le cas, même si de nombreux conflits ont toujours marqué le territoire, la plupart des citoyens n'iront pas vérifier.

Valoriser la mémoire, c'est notamment faire appel, ou du moins faire référence, à la notion de tradition, notion particulièrement réactivée ces dernières années, dans le contexte de la mondialisation. Autrefois considéré comme péjoratif, le terme de tradition a réussi à s'ériger en une valeur centrale, en un rempart contre l'accélération du temps et des phénomènes qu'on ne maîtrise pas. Il n'est ainsi pas rare d'entendre des discours politiques faire appel à la notion de tradition pour créer de l'identité sur leur territoire « c'est une tradition pour le territoire... », « ce territoire a traditionnellement été... » : la tradition semble ici renvoyer automatiquement à quelque chose de légitime.

Ainsi, ici à travers l'exemple de l'intercommunalité, on constate que les politiques font appels à différents éléments afin de construire de l'identité, du collectif sur leur territoire. Mais, nous pensons que si le temps long n'est pas un élément absolument nécessaire à la construction d'une identité, cette dernière n'a toutefois rien de spontané. Et, effectivement, après plusieurs décennies, l'intercommunalité ne semble toujours pas être

⁴⁰³ A. Sgard, « Mémoire, lieux et territoires », in R. Dodier, A. Rouyer, R. Séchet (dir.), *Territoires en action et dans l'action*, Rennes, PUR, 2008, p. 105-117.

un territoire d'identification. Les intercommunalités ne sont pas porteuses d'identités collectives.

Car l'identité ne se fabrique pas. Elle se « bricole » parfois, mais ne se fabrique pas de toute pièce. Finalement on peut se demander qui, des politiques ou des citoyens, a le plus besoin que l'intercommunalité soit un territoire identitaire ? En l'occurrence très certainement les premiers.

Car finalement nous pouvons nous demander : comment l'intercommunalité pourrait-elle être un territoire identitaire pour des individus qui ne sont pas appelés à participer à son fonctionnement ? Le politique souhaiterait voir se développer un sentiment d'appartenance vis-à-vis d'un périmètre au sein duquel les individus n'ont pas leur mot à dire. C'est là un fait surprenant.

Selon nous, le politique cherche uniquement à créer de l'identité pour légitimer son statut, pour faire en sorte que ce territoire qui souffre d'un déficit démocratique puisse être légitime. Faire croire à une identité cela permet de faire oublier que derrière cette soi-disant identité se cache un vide démocratique. En fait les politiques ont besoin de l'identité pour faire de l'intercommunalité un « vrai » territoire car pour que l'espace devienne un territoire il faut certes du politique mais également de l'identité, un processus d'appropriation par les habitants.

Vis à vis d'un tel processus de fabrication de l'identité, les individus ne sont pas aussi dupes que nous pourrions le penser. A notre sens, l'intercommunalité n'est pas un territoire à proprement parler mais un espace de gestion administrative. Pour qu'elle devienne un territoire à part entière, il faut qu'elle donne naissance à de nouvelles pratiques démocratiques, il faut que les individus puissent participer à son fonctionnement ne serait-ce qu'en étant appelés à voter pour des projets intercommunaux. Alors, ils seront peut-être en mesure de s'approprier ce territoire plus facilement.

b. Mobiliser (et instrumentaliser) l'identité pour masquer les conflits

Faire disparaître les conflits derrière l'identité

Si l'identité permet au territoire de prendre une certaine épaisseur, une certaine consistance et ainsi une légitimité, sa mobilisation a également pour but de rassembler les individus et ce dans un but précis.

L'identité nous l'avons vu, permet de créer du collectif au sein d'un territoire. Sa mobilisation permet aux politiques et aux aménageurs de jouer la carte de la cohésion, du lien social, de l'unité. Ils auront besoin de ces différentes vertus lorsque le territoire sera confronté à des difficultés, à des crises et des conflits internes. Car l'identité permet de rassembler des individus très différents, dont les avis, les opinions et les représentations du territoire divergent. Mobiliser l'identité permet d'aller au-delà des différences, au-delà des clivages sociaux réels qui fragmentent le territoire. Elle permet de détourner le regard des individus afin de masquer les difficultés réelles de leur territoire. Il s'agit de rappeler à ces derniers que, malgré ce qui les sépare, une identité commune va les unir à ce dernier.

Ainsi, derrière l'identité, il est plus aisé de faire taire les conflits, au nom de la cohésion du territoire. Pages et Péllisier expliquent en ce sens que le territoire est devenu un mot étendard, dont on utilise les connotations de convivialité et de consensus pour « euphémiser » les conflits⁴⁰⁴.

N'oublions pas que l'instauration d'un collectif uni, sans conflits apparents, est essentielle au bon fonctionnement du politique. Car pour les politiques, le territoire représente avant toute chose une assise électorale. La valorisation de l'identité va aider ces derniers à favoriser la reproduction de leur pouvoir. Ils ont en ce sens tout intérêt à ce que les populations ressentent un sentiment d'appartenance vis-à-vis d'un territoire.

Superposer identité territoriale personnelle et identité territoriale collective

Toujours à des fins d'instrumentalisation identitaire, les politiques ont tendance à tenir des discours qui ne prennent pas en compte la séparation entre l'identité territoriale d'un individu et l'identité territoriale collective. Ils établissent un raccourci entre ces deux types d'identités qui, non seulement ne se superposent pas systématiquement, mais peuvent également s'avérer totalement différentes.

Il y a en effet l'identité territoriale collective. En ce sens, on a communément tendance à parler de l'identité basque, de l'identité corse, de l'identité bretonne, et ce de manière très générale. Par exemple, dans notre mémoire de master sur l'identité régionale, nous avons dans un premier temps questionné nos enquêtés sur leur définition de l'identité bretonne. Si ces derniers définissaient l'identité bretonne de manière différente, à travers leurs mots, leur vécu, des éléments de définition étaient toutefois communs à tous les entretiens.

⁴⁰⁴ D. Pages, N. Péllisier, « Territoires sous influences scientifiques », in D. Pages, N. Péllisier (dir.) *Territoire sous influence*, Paris, l'Harmattan, 2000, p. 7-23.

L'identité bretonne était définie par l'ensemble de nos enquêtés par trois éléments fondamentaux : la langue bretonne, la danse (les fest-noz) et la musique (les festivals).

Ensuite, à la question « comment définissez-vous votre identité personnelle en tant que breton ? », aucun de ces trois éléments n'apparaissait comme élément de réponse. Nos enquêtés se définissaient en tant que breton à travers leurs voyages (être parti, être revenu en Bretagne), leur famille (breton de « souche » ou non), la localisation géographique (vivre près de la mer ou dans les terres), bref par un ensemble d'expériences et de sentiments personnels. D'ailleurs le fait de ne pas maîtriser la langue bretonne ne constituait en aucun cas un obstacle au fait de se sentir breton.

Par conséquent, si la musique apparaissait comme un des trois éléments permettant de définir l'identité bretonne, aucun des enquêtés ne définissait ensuite son sentiment personnel « d'être et de se sentir breton » par un quelconque rapport à la musique bretonne ou à la danse bretonne.

Ainsi « identité bretonne » et « sentiment personnel d'être et de se sentir breton » apparaissent comme deux choses différentes, ne pouvant être situées à un même niveau d'égalité. Pourtant, le politique a parfois tendance à confondre et à superposer ces deux dimensions afin de faire ressortir l'image d'un collectif, si bien que l'on pourrait penser qu'il existe un breton, un corse, un alsacien, alors que ce n'est évidemment pas le cas.

Le court-circuit entre les deux identités a pour but de rassembler la population sous un ensemble de traits communs. Il s'agit pour le politique d'unifier les individus d'une région autour d'une identité forte, qu'ils seront prêts à défendre. C'est, comme le fait remarquer Dumont, le souhait de tout homme politique arrivé au pouvoir « faisons taire nos anciennes divisions dans l'intérêt du pays... et votez donc pour moi qui suis au-dessus des vaines divisions idéologiques »⁴⁰⁵.

Ainsi, il convient d'être attentif aux discours politiques qui tenteraient de survaloriser les liens entre identité et territoire. Car si l'instrumentalisation de ce lien peut servir quelques « magouilles » politiques à faible dose, elle peut parfois avoir de bien plus grandes conséquences. Lorsque le discours politique n'admet qu'une seule identité sur un territoire, lorsqu'il fait converger identité personnelle et identité collective en excluant

⁴⁰⁵ G.F. Dumont "Le dessein identitaire des régions françaises", in Joël Bonnemaison et al., (dir.), *Le territoire lien ou frontière ?*, Paris, l'Harmattan, 1999, 316 p.

tout ceux qui n'y correspondent pas, c'est le discours du nationalisme (qui pense pouvoir déterminer qui est le « vrai » basque ou le « vrai » corse).

De l'effervescence de la notion de patrimoine

Depuis quelques années maintenant, une notion connaît un succès important, il s'agit de la notion de patrimoine. Cette dernière a été « récupérée » par le politique puisqu'elle est également susceptible d'être utilisée dans un souci de minimisation des conflits, d'exaltation d'un héritage commun sur un territoire donné.

La notion s'est en fait progressivement imposée dans le langage courant à partir des années quatre-vingt, période d'ailleurs centrale dans notre travail, puisque représentant un tournant fondamental concernant la notion de territoire.

Le terme patrimoine vient du latin *patrimonium* qui signifie à l'origine « héritage du père ». Pourra être érigé au rang de patrimoine, un élément du passé dont l'importance mérite sa conservation, afin de trouver sens dans le présent et d'être transmis aux générations futures. On peut dans un premier temps se demander pourquoi la notion de patrimoine a pris une place considérable ces dernières années ?

Il semble que cette effervescence⁴⁰⁶ pour le patrimoine puisse être mise en lien avec le contexte d'accélération du processus de mondialisation du début des années quatre-vingt. Face à la crainte suscitée par la mondialisation, nous avons vu qu'un certain nombre de notions ont été réactivées, comme par exemple la notion de tradition, puisque faisant référence au passé, à des éléments authentiques qu'il ne faudrait voir disparaître. De la même façon, dans un contexte incertain qui semble donner la primauté à la déterritorialisation, le patrimoine apparaît comme une sorte de garant des identités menacées.

La notion de conservation prend alors une importance particulière. Il s'agit de conserver les traces du passé qui, sans la moindre action, pourraient être appelées à disparaître, emportées dans le tourbillon de la mondialisation. Le patrimoine apparaît en ce sens comme une force d'ancrage, permettant d'enraciner des éléments identitaires, de les territorialiser.

⁴⁰⁶ E. Fagnoni " 'Patrimoine' versus mondialisation ?", *Revue géographique de l'est*, publié le 02.07.14. Disponible sur: <https://rge.revues.org/5048> (consulté le 11.11.14)

L'avènement de la problématique environnementale et plus particulièrement du développement durable n'est pas étrangère à l'effervescence de la notion de patrimoine, car elle a permis ces dernières années d'engendrer une prise de conscience vis-à-vis d'une autre notion, celle de transmission. Il s'agit désormais de protéger, de conserver, afin de transmettre aux générations futures. Le patrimoine fait alors figure d'héritage collectif, et permet de faire le lien entre les générations présentes et les générations futures.

Mais alors, quels éléments peuvent être érigés au rang de patrimoine ?

Dans un premier temps, le patrimoine était architectural et concernait des monuments historiques, des bâtiments. Les critères permettant de donner à un objet le statut de patrimoine étaient fondés sur la durée, l'ancienneté : grands monuments, œuvres d'art, espaces mémoriels. Progressivement, les critères se sont élargis. Cet élargissement peut être mis en lien avec le contexte d'accélération de la mondialisation que nous avons évoqué et la peur de l'uniformité des identités qu'il a suscitée. En engendrant un retour au local, chacun a voulu affirmer son identité et ses spécificités. Le patrimoine est alors progressivement devenu industriel, rural, religieux, urbain, paysager, naturel (une forêt peut être érigée au rang de patrimoine). Egalement, le patrimoine peut être immatériel. En ce sens, des langues, des savoir-faire deviennent des éléments de conservation et de transmission.

Finalement, c'est à se demander si tout peut faire figure de patrimoine, tant la notion s'est élargie. Elle ne concerne plus uniquement des productions « élitistes » mais s'est ouverte à d'autres productions, qui concernent davantage l'héritage commun, plus « populaire ». Pierre Nora parle en ce sens du passage d'une production patrimoniale « par le haut » à une production patrimoniale « par le bas »⁴⁰⁷. Par exemple, des usines sont aujourd'hui érigées au rang de patrimoine, parce qu'elles représentent une certaine mémoire, des savoir-faire collectifs qui ne doivent pas tomber dans l'oubli, alors qu'ils suscitaient autrefois une certaine indifférence.

Ainsi, aujourd'hui plusieurs « objets » peuvent connaître un processus de patrimonialisation et être érigés au rang de bien commun vis-à-vis des générations futures.

⁴⁰⁷ P. Nora, « L'ère de la commémoration », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, tome III*, Paris, Gallimard, p.977-1012.

Le patrimoine peut alors avoir des vertus positives car il permet par exemple de lutter contre le risque de banalisation d'un territoire, il peut participer à mettre en avant des particularismes locaux. Il peut également contribuer à préserver certains lieux, voir à les faire renaître.

Toutefois, et pour en revenir plus concrètement au sujet qui nous intéresse ici, le politique peut utiliser le patrimoine et ce dans le souci de consolider l'identité collective d'un territoire. Il ne s'agit pas de créer une identité à partir du patrimoine mais de venir la renforcer. Le patrimoine va permettre de rassembler les individus, car comme l'explique Vincent Veschambre, les éléments patrimoniaux auraient vocation à jouer le rôle de repères collectifs, ils permettent de créer du lien social sur un territoire, ils fournissent des bases solides et intangibles à partir desquelles pourraient se construire un « vivre ensemble ».

Ainsi, instrumentalisé par le politique le patrimoine n'a alors rien de neutre. Il peut, dans un territoire « en panne », traversé par de multiples conflits, masquer les divisions internes, les contradictions sociales, car il incarne ce qui est commun.

Toutefois le patrimoine est-il automatiquement vecteur de cohésion, de collectif ? Finalement, le patrimoine appartient-il à tous⁴⁰⁸ ? Nous répondons par la négative. Le patrimoine n'est pas approprié de manière égalitaire, - on en revient une nouvelle fois à l'appropriation - il n'est pas porteur de sens (ou du moins du même sens) pour l'ensemble des individus présents sur un territoire donné. Certains individus ont davantage de capacités culturelles, économiques, matérielles pour s'approprier le patrimoine.

On comprend que l'un des travers du patrimoine est qu'il peut s'ériger comme ce qui sépare de l'autre. On peut facilement se servir du patrimoine contre ceux que l'on considère comme « étrangers » à ce dernier, comme par exemple des individus nouvellement arrivés sur un territoire et qui en seraient exclus.

Dans tous les cas, le patrimoine semble être progressivement devenu un élément indispensable à la construction des territoires. Il peut être un socle, un ciment des identités collectives. Toutefois, il faut à notre sens toujours chercher à savoir qui tient les discours sur le patrimoine, et plus largement sur l'identité. C'est ce que nous avons souhaité montrer dans ce point. Il faut toujours se demander qui a tendance à faire de tel ou tel

⁴⁰⁸ E. Bonerandi, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, vol. 80, 2005, p. 91-100.

objet un élément patrimonial et dans quel but ; qui a tendance à vouloir fabriquer de toute pièce une identité, du collectif et pourquoi. Attention donc, à l'instrumentalisation souvent insidieuse, parfois presque imperceptible des liens entre identité et territoire par le politique.

A travers cette partie, nous avons souhaité questionner les dimensions sociales et identitaires du territoire. Ces dernières, comme la dimension politique, ont évolué, changé, suite aux différentes mutations de notre société et ne peuvent plus être pensées comme autrefois.

La cinquième et dernière partie de ce travail est consacrée à nos deux terrains de recherches.

« Nous on s'attache à des cailloux, à des meubles. Moi je collectionne pourquoi, parce qu'on s'attache à quelque chose. C'était la mentalité méditerranéenne du français, s'attacher à un bout de terre. Je ne sais pas peut être que ce temps-là se termine ou peut-être pas. Je ne sais pas ».

Jean-Luc⁴⁰⁹

Cinquième partie

Terrains de recherche

Des territoires face aux mutations de notre société : entre ajustement politique et identitaire

⁴⁰⁹ Extrait d'un entretien réalisé à Digoin avec Jean-Luc, 72 ans, bistrotier à la retraite.

La dernière partie de ce travail est consacrée à nos deux terrains de recherche. Nous avons choisi d'inscrire ces derniers dans une partie à part entière dans un souci de lisibilité. Nous avons dans un premier temps émis l'hypothèse de les intégrer tout au long des parties précédentes, afin d'illustrer nos propos. Toutefois, cette présentation donnait un caractère confus et les parties se seraient avérées trop conséquentes.

Nous avons donc choisi de consacrer cette cinquième partie à nos deux terrains. Toutefois, bien qu'étant placés dans une partie « à part », ces derniers ne doivent pas être lus comme tel, mais bien mis en relation avec ce qui précède.

Nous souhaitons en ce sens rappeler que le but des terrains est de venir infirmer ou confirmer les propos que nous avons précédemment tenus vis-à-vis des dimensions politiques, sociales et identitaires des territoires. Une façon pour nous d'illustrer ce qui a parfois pu paraître abstrait au lecteur (même si nous espérons que cela n'ait pas été le cas) et de confronter nos idées à l'aide et à l'épreuve de deux terrains-territoires. Ainsi les parties « théoriques » et la partie « terrain » ne sont en aucun cas déconnectées : le lecteur doit être en mesure de pouvoir facilement faire le parallèle et le lien.

La question centrale, ou plutôt le fil conducteur de ces deux terrains, est de comprendre comment les mutations de notre société, que nous avons étudiées jusqu'alors, (mobilité, interdépendance, fonctionnement selon le modèle du réseau, etc.) ont changé, transformé (ou non) le fonctionnement identitaire et politique de ces deux territoires.

Ces deux derniers ont été choisis car ils représentent des enjeux et des problématiques très différentes. Le premier territoire, Digoïn, petite ville de Saône et Loire de huit mille habitants est un ancien territoire industriel ; le second, le plateau de l'Aubrac est un territoire hyper rural, sensiblement équivalent en superficie au département des Yvelines ou au Luxembourg, mais seulement peuplé de trente-trois mille habitants. Nous n'avons donc pas mené ces terrains dans un but comparatif, car au vu de leurs différences, cela n'aurait eu que très peu de sens.

Nous avons choisi de travailler sur la ville de Digoïn car elle représente un territoire en proie à des difficultés aussi bien politiques, sociales, qu'identitaires ; il s'agit selon nous d'un territoire ayant un « pied dans et en dehors » de la société en réseaux. En outre, ce territoire présente certains travers politiques et identitaires que nous « dénonçons ». Le second terrain, le plateau de l'Aubrac, est un territoire qui, à notre sens, est en passe d'intégrer certaines mutations de notre société dans son fonctionnement politique et

identitaire. Ainsi, bien que n'ayant pas mené ces terrains dans un but comparatif, nous mettons toutefois en avant deux fonctionnements territoriaux différents : l'un dont il faut se détacher, l'autre vers lequel il convient de se diriger. En ce sens, nous pourrions y voir une forme de comparaison.

Nous précisons qu'il n'y a aucun jugement de valeur de notre part dans cette analyse, il ne s'agit en aucun cas d'opposer le « mauvais » au « bon » territoire, mais de proposer des pistes de réflexion au regard de ce que nous avons développé précédemment.

Le premier point de cette partie est consacré à la méthodologie utilisée. Le second point est consacré à notre terrain sur Digoin, le troisième à notre terrain sur l'Aubrac.

1. Méthodologie utilisée pour la réalisation des terrains d'enquête

a. La réalisation des entretiens

Dans le cadre de nos deux terrains nous avons souhaité réaliser des entretiens semi-directifs. Nous souhaitions aller à la rencontre des habitants de Digoin et de l'Aubrac afin de les questionner sur leurs territoires respectifs et la méthode des entretiens est apparue comme la plus appropriée à cette entreprise.

Pour cela, nous avons dans un premier temps réalisé une grille d'entretien. Cette dernière comportait deux grandes parties. Une première partie portant sur la dimension identitaire du territoire, et une seconde ayant trait à la dimension politique du territoire. Nous débutons chaque entretien par les questions relatives à l'identité (au niveau individuel et collectif) moins « délicates » que les questions politiques qui, en début d'entretien ne sont pas réellement à même de mettre l'individu à l'aise ou en confiance.

Concernant la dimension identitaire, notre but était de comprendre, dans le contexte actuel de mobilité, d'accélération du temps, de pratiques multiples et de recomposition rapide des territoires, le sentiment d'appartenance individuel à ces derniers. A savoir, sur quoi repose ce sentiment d'appartenance, d'attachement ? La mobilité a-t-elle changé le (les) rapport(s) des individus au territoire ? Celui-ci est-il toujours un lieu d'ancrage, un lieu auquel on se sent appartenir ? Ensuite, nous questionnions la possibilité d'une identité territoriale collective. Existe-t-elle au sein des territoires étudiés ? Sur quoi repose-t-elle ? Est-ce une identité connue de l'extérieur ? Nous questionnions également nos enquêtés

sur la dimension sociale du territoire, notamment son égalité avec ses voisins, les services publics et la notion de proximité qui s'y rattache.

Enfin, à travers les questions sur la dimension politique du territoire, il s'agissait d'amener les individus à raconter l'évolution de leur territoire respectif en insistant sur l'évolution politique de ce dernier. Nous les questionnions alors sur les choix politiques réalisés, sur les enjeux d'avenir, sur le fonctionnement des multiples territoires institutionnels dont ils font partie : pays, intercommunalité, région, etc.

Nous avons réalisé ces deux terrains au milieu de notre seconde année de thèse. Nous avons mené quarante et un entretiens semi directifs, vingt-cinq à Digoin (réalisés entre avril et août 2015) et seize dans l'Aubrac (réalisés entre juin et septembre 2015) que nous avons tous retranscrits.

Nous avons débuté par la réalisation du terrain à Digoin.

Les enquêtés ont été rencontrés à partir d'un réseau d'interconnaissances élargies, le point de départ de ce réseau étant nos grands-parents (chez qui nous avons séjourné à plusieurs reprises) ainsi que le milieu associatif, central dans la prise de contact, car il permet « d'entrer » dans le territoire directement grâce à ses acteurs.

Nous ne connaissions aucun des enquêtés avant la réalisation des entretiens et tous ont accepté sans difficultés d'y participer même si bien souvent il n'était pas évident pour eux de comprendre « ce qu'on pouvait bien leur vouloir ». L'ensemble des entretiens a été réalisé au domicile de la personne, en face à face, parfois avec la présence et la participation (fortuite) du conjoint, pour une durée comprise entre quarante minutes et une heure trente.

Nous souhaitons préciser qu'aucun de nos enquêtés, à l'exception du maire de la ville, n'est « spécialiste » d'une quelconque question territoriale. Nous avons souhaité recueillir la parole des citoyens, qui ne tiennent pas un discours « scientifique » ou « professionnel » sur le territoire : ces personnes n'ont d'ailleurs jamais été interrogées. Nous souhaitons rencontrer des individus « acteurs » du territoire de Digoin : anciens ouvriers de l'usine de la faïencerie, anciens commerçants du centre-ville, personnes du milieu associatif.

Nous avons donc réalisé vingt-cinq entretiens semi directifs à Digoin. Il faut toutefois préciser que nous souhaitions au départ en réaliser une trentaine, mais qu'un « point de redondance » a été rapidement atteint au bout du dixième entretien. En effet, nous avons

eu rapidement la sensation que les discours tenus, tant sur l'identité du territoire que sur sa dimension politique, se répétaient à l'identique. Nous avons d'ailleurs parfois eu l'impression de n'avoir réalisé qu'un seul entretien tant les propos tenus se ressemblaient. Ce fut au départ, quelque chose de particulièrement troublant, voire de déstabilisant, car lors de la réalisation de nos entretiens en Bretagne et au Pays Basque pour notre mémoire de master, nous n'avions pas été confronté à une telle situation.

Toutefois, perturbante au début, cette redondance des propos tenus dans les entretiens est devenue un point central à analyser. Quoiqu'il en soit après un 25^{ème} entretien plutôt répétitif, nous avons considéré que le travail de terrain à Digoïn était achevé, puisque chaque nouvelle rencontre ne nous permettait plus de recueillir des informations nouvelles par rapport à notre thématique de recherche.

Le second terrain que nous avons réalisé est celui de l'Aubrac.

Contrairement à Digoïn, nous n'avions cette fois-ci aucune connaissance sur place nous permettant de nous tisser un réseau de relations avec davantage de facilité. Nous avons, lors d'un premier séjour, effectué un tout premier contact avec le maire de la commune de Nasbinals en Lozère, plutôt facile « d'accès » puisque ce dernier travaille également dans l'hôtel-restaurant, dont il est propriétaire, en face de la mairie. Il nous a alors vaguement évoqué quelques contacts lui paraissant être en mesure de participer à notre recherche. Ces quelques premiers contacts pris, par un effet « boule de neige », les personnes rencontrées nous ont donné d'autres contacts et ainsi de suite.

A l'instar de Digoïn, nous avons souhaité réaliser des entretiens avec des individus « acteurs » du territoire, c'est-à-dire dans le cas de l'Aubrac, des hôteliers/restaurateurs (nombreux dans les petites villes du plateau), des petits commerçants de proximité, des agriculteurs, ainsi que des personnes du monde associatif. Seuls les maires rencontrés et une de nos enquêtés travaillant pour le futur parc naturel régional de l'Aubrac peuvent être considérés comme des « spécialistes » du territoire (nous le préciserons lorsque ces derniers seront cités).

Nous avons réalisé douze entretiens dans la ville de Nasbinals en Lozère, qui compte 500 habitants ; trois entretiens dans la ville d'Aumont Aubrac, également en Lozère, qui compte 1000 habitants ; un dans le village d'Aubrac appartenant à la commune de Saint-Chély-d'Aubrac dans l'Aveyron, qui compte 530 habitants. Nous avons séjourné dans

des gîtes et gites d'étapes principalement destinés aux marcheurs lancés pour la plupart sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle qui traverse le plateau de l'Aubrac.

Aucune des personnes rencontrées n'a refusé l'entretien. D'ailleurs dans d'aussi petites villes, le bouche à oreille s'est révélé particulièrement efficace puisque bien souvent les personnes rencontrées avaient déjà été informées de notre recherche, avant même que nous puissions leur présenter.

Une fois lancée dans ce terrain, la première difficulté que nous avons rencontrée pourrait se résumer aux propos de plusieurs de nos enquêtés : « mais quelle idée de venir ici en n'ayant pas le permis de conduire ! ». Une difficulté d'ordre matériel donc, qu'une bonne organisation a pu rapidement régler, et qui a eu au moins le mérite de pointer l'une des problématiques essentielles du territoire de l'Aubrac dont le service de transport en commun est inexistant puisqu'il s'arrête à chaque limite territoriale départementale. Ainsi, si l'on souhaite traverser le plateau il est nécessaire de réserver à l'avance un taxi (on notera que même les sacs et valises des randonneurs ont une plus grande facilité à traverser l'Aubrac, puisqu'il existe un service de transport de bagages à la demande faisant la liaison entre les différentes villes du plateau).

Enfin, une seconde difficulté, que nous avons rencontrée pendant la réalisation de ces deux terrains consistait à ne pas perdre le lien avec les parties théoriques. Nous devons toujours garder à l'esprit ce va et vient permanent entre théorie et terrain afin de ne pas nous éloigner de notre sujet qui consiste en une analyse de la notion de territoire aujourd'hui. L'enjeu principal étant que le lecteur puisse lire ce travail de façon fluide et qu'il perçoive bien la construction du mouvement entre toutes les parties.

b. La population interrogée

Nous avons choisi de réaliser nos entretiens avec une population relativement âgée, nos enquêtés ayant tous entre cinquante et quatre-vingt-dix ans. Cette tranche d'âge nous paraissait pertinente dans la mesure où nous recherchions des individus à même de nous parler de l'évolution de leur territoire, tant d'un point de vue politique qu'identitaire.

Nous avons pourtant conscience que certaines critiques pourraient être formulées quant au choix de cette tranche d'âge.

La première d'entre elle viserait à « accuser » les personnes âgées de tenir des discours bercés par une forme de nostalgie, qui les empêcheraient d'être objectives, et qui ne

présenteraient effectivement que peu d'intérêt pour notre recherche. Cette critique s'était pourtant déjà révélée infondée lors de la réalisation de nos entretiens en Bretagne et au Pays basque, nos enquêtés, du même âge, ayant été parfaitement capables de répondre à nos questions concernant l'évolution de l'identité de leur territoire et ce avec beaucoup de recul.

C'est également ce qui s'est produit avec nos enquêtés rencontrés à Digoin et dans l'Aubrac. Seuls trois entretiens réalisés sur les quarante-cinq s'apparentent à des discours uniquement nostalgiques n'ayant effectivement pas permis d'apporter des informations « pertinentes ».

Une seconde critique pourrait nous objecter que certaines réponses de nos enquêtés peuvent être conditionnées par leur âge, ce qui serait mal venu dans un travail souhaitant mettre en avant l'impact des mutations de notre société sur la notion de territoire. Finalement, des personnes relativement âgées pourraient être « passées à côté » de ces mutations : on pourrait nous faire remarquer que les discours qui témoignent d'une faible mobilité sont tenus par une génération pour qui la mobilité n'était pas autant démocratisée et banalisée qu'aujourd'hui.

Pourtant, si les enquêtés ne semblent pas avoir été mobiles à Digoin, ce n'est, à âge égal, absolument pas le cas dans l'Aubrac où tous ont vécu des formes de mobilités, résidentielles ou professionnelles. D'ailleurs nos enquêtés du même âge en Bretagne et au Pays Basque avaient tous été mobiles, (mobilité qui était d'ailleurs devenue une variable permettant d'expliquer leur sentiment d'appartenance à la Bretagne et au Pays Basque à savoir être parti/être revenu). Ainsi, si l'âge peut parfois apparaître comme une variable explicative, nous pensons qu'il ne conditionne pas les réponses des enquêtés et qu'il faut aller chercher les explications ailleurs. Si les individus à Digoin témoignent d'une faible mobilité, ce n'est pas exclusivement lié à leur âge mais à d'autres variables que nous examinerons.

Enfin, une critique similaire, pourrait nous reprocher d'avoir, à travers cette tranche d'âge, manqué l'importance de la puissance de la « déterritorialisation » aujourd'hui. Effectivement, ces entretiens témoignent de la constance et de l'importance de la territorialisation dans les parcours biographiques des individus.

Toutefois nous souhaitons souligner que notre analyse ne consiste pas en une glorification de la territorialisation. D'ailleurs, les entretiens réalisés à Digoin permettent de montrer

qu'un « trop plein territorial » peut poser problème. Au contraire dans l'Aubrac, la territorialisation est davantage couplée à de la réticularité.

c. Grille des personnes interrogées.

Ci-dessous la grille des personnes que nous avons interrogées à Digoin :

Prénom et âge	Profession
Jacques et Lina, 89 et 87 ans	Retraités du bâtiment et du commerce
Violaine 60 ans	Elue locale (dans l'opposition au maire actuel)
Nicole et Martin, 70 et 72 ans	Retraités, ancienne fonctionnaire et ancien instituteur
Philippe, 39 ans	Professeur d'histoire géographique
Carmen, 85 ans	Retraitée, femme au foyer
Michel, 72 ans	Retraité, ancien employé municipal
Corinne, 45 ans	Directrice de la poterie Digoinaise
Raymond, 63 ans	Retraité, ancien professeur d'histoire géographique
Jean Luc, 72 ans	Retraité, ancien bistrotier
Anne Sophie, 25 ans	Commerçante
Nadine, 50 ans	Professeur de danse
Guy et Françoise, 63 et 62 ans	Retraités, ancienne institutrice et ancien routier
Fabien, 40 ans	Maire de Digoin, assistant parlementaire, président de la communauté de communes du Grand Charolais
Lise, 63 ans	Retraitée, ancienne pharmacienne
Didier, 76 ans	Retraité, ancien ouvrier de la faïencerie
Sarah, 74 ans	Retraitée, ancienne ouvrière de la faïencerie
Aurore, 62 ans	Retraitée, ancienne commerçante
Josette, 84 ans	Retraitée, ancienne ouvrière de la faïencerie
André, 86 ans	Retraité, ancien journaliste
Clotilde, 70 ans	Retraitée, ancienne institutrice
Renée, 80 ans	Retraitée, ancienne ouvrière de la faïencerie
Marie, 65 ans	Retraitée, ancienne commerçante

Roger, 87 ans	Retraité, ancien commerçant
Bernard, 85 ans	Retraité, ancien Coiffeur
Emmanuel, 28 ans	Journaliste

Ci-dessous, la grille des personnes interrogées dans l'Aubrac :

Prénom et âge	Profession	Lieu de l'entretien
Bernard, 60 ans	Maire, commerçant	Nasbinals
Alain, 65 ans	Maire	Aumont Aubrac
Corinne, 40 ans	Agricultrice	Nasbinals
Laurence 41 ans	Commerçante	Nasbinals
Annie, 55 ans	Kinésithérapeute et commerçante	Aumont Aubrac
Léon, 80 ans	Buronnier à la retraite	Nasbinals
Nadine et Marc, 70 ans	Bistrotiers à la retraite	Nasbinals
Hervé, 55 ans	Commerçant	Nasbinals
Jean Paul, 60 ans	Instituteur à la retraite	Nasbinals
Christiane, 75 ans	Retraîtée	Aumont Aubrac
Gérard et Mauricette, 70 ans	Bistrotier à la retraite	Nasbinals
Renaud, 62 ans	Photographe à la retraite	Nasbinals
Régine, 45 ans	Chargée de mission PNR	Aubrac
Marina, 52 ans	Commerçante	Nasbinals
Edith, 70 ans	Retraité	Nasbinals
François et Marie, 75 et 73 ans	Retraités, anciens commerçants	Nasbinals

Premier terrain

Digoin, un « entre deux » territorial

Présentation du territoire de Digoin

La ville de Digoin se présente comme une ancienne petite ville industrielle au sud de la Saône et Loire, dans la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, à deux minutes à pied du département de l'Allier et de la région Auvergne. Les villes les plus proches - pour un nombre d'habitants sensiblement équivalent -, sont Paray le Monial (dix kilomètres) et Gueugnon (dix-sept kilomètres) ; viennent ensuite à égale distance les villes de Moulins et de Roanne à une cinquantaine de kilomètres, pour respectivement vingt mille et trente-cinq mille habitants.

Notre choix pour cette ville n'a pas été le fruit du hasard, puisque nos grands-parents y sont installés depuis trente ans. Pourtant, nous n'avons jamais témoigné d'un grand intérêt pour ce territoire, loin de nous imaginer lui consacrer un jour un travail d'enquête. En fait, nous avons porté pendant des années sur ce territoire le regard du « visiteur du passage », c'est-à-dire le regard que tout un chacun a lorsqu'il traverse un territoire. Et, c'est un regard important car c'est un regard plutôt détaché, celui de la description, de la première impression, sans réflexion, ni analyse poussée. C'est d'ailleurs un regard qui peut être particulièrement dur, ce qui fut pendant longtemps notre cas.

Ce que peut voir le visiteur de passage à Digoin c'est une avenue principale traversant la ville, caractérisée par un va et vient incessant de voitures et de poids lourds (la ville se situe non loin d'axes routiers importants) menant à un centre-ville quasiment déserté par les piétons. On constate qu'un certain nombre de magasins et de commerces de proximité ont baissé leur rideau. Sur plusieurs balcons, de nombreux panneaux d'agences immobilières annoncent la traditionnelle formule : « à vendre ». Pour croiser « du monde », il faut un peu s'éloigner du centre-ville et se diriger vers les bords de la Loire qui borde la ville. On y trouve quelques badauds en semaine et davantage de familles le week-end, surtout près du pont-aqueduc, véritable « attraction » de la ville.

Autant dire que de prime abord, Digoin retourne l'image d'une petite ville de province particulièrement calme. D'ailleurs, lorsque nous avons annoncé à notre entourage vouloir

travailler sur Digoin dans le cadre de notre thèse, des sourcils plutôt étonnés se sont dressés.

Alors pourquoi avoir choisi ce territoire comme terrain de recherche, puisque nous avons la possibilité d'en trouver d'autres, et qu'il semble à première vue peu « attrayant » ou du moins ne rien présenter d'exceptionnel.

En réalité, à mesure de nos recherches théoriques sur la notion de territoire durant les deux premières années de ce travail, nous avons malgré nous cessé de porter sur Digoin le simple regard du « visiteur de passage » en commençant à percevoir ce territoire autrement. En visite à Digoin, nous nous sommes surpris à effectuer à de nombreuses reprises des liens, des parallèles entre ce territoire et nos lectures théoriques si bien que progressivement Digoin est apparu pour la première fois comme un territoire présentant des intérêts certains pour ce travail. Car c'est un territoire qui cumule un ensemble de problématiques et d'enjeux particulièrement intéressants. Il s'agit à la fois d'un ancien petit territoire industriel avec toutes les questions que cela comporte aujourd'hui (reconversion du territoire, devenir de l'identité ouvrière) dans un environnement plutôt « rural », la ville est en effet entourée par la campagne ; c'est également un territoire qui fait face depuis quelques années maintenant à des difficultés économiques importantes (fermeture des commerces, fermeture des usines, emprunts « toxiques » de la collectivité) et qui voit sa population diminuer d'année en année.

Nous considérons aujourd'hui la ville de Digoin, d'où le titre donné à ce terrain, comme étant dans « un entre deux territorial ». Nous pensons que les dimensions politiques et identitaires de ce territoire sont aujourd'hui relativement en « panne », car en proie à de nombreuses difficultés.

Il convient d'expliquer que l'histoire de Digoin est celle d'un ancien petit port fluvial sur la Loire. Ce sont les canaux qui ont participé au développement de la ville tout au long du XIXe siècle. Les canaux permettaient d'acheminer les matières premières nécessaires au fonctionnement des industries.

C'est à la même époque, en 1870 plus précisément que la ville connaît une impulsion sans précédent avec l'implantation de l'usine de faïencerie Sarreguemines sur plus de onze hectares de terrain. Digoin, qui compte alors 3.500 habitants, est choisie pour sa situation géographique au confluent de nombreux cours d'eau (l'Arroux, la Bourbince, le canal du

Centre, la Loire), de la voie ferrée, ainsi que pour sa proximité des matières premières (notamment le grès).

L'usine de la faïencerie est alors rapidement rejointe par l'usine des Grès et Poteries en 1873 et peu après la première guerre mondiale par l'usine Allia en 1921, spécialisée dans la fabrication de céramiques sanitaires. Les usines, et plus spécifiquement celle de la faïencerie, qui comptera près de 1.700 ouvriers, changent radicalement l'aspect et l'activité de Digoin qui fonctionne comme une véritable petite ville industrielle. Le travail est particulièrement dense, si bien qu'à partir des années cinquante, la ville fait appel à une main d'œuvre étrangère venant d'Italie, d'Espagne, du Maghreb et principalement du Portugal. La population atteint alors 11.000 habitants dans les années soixante-dix. Digoin, c'est à l'époque l'histoire d'une petite ville ouvrière, animée, rythmée par le travail à l'usine et plus généralement par le « monde ouvrier ».

Pourtant, à partir du milieu des années soixante-dix, période centrale dans notre thèse, Digoin n'échappe pas au tournant de la mondialisation. L'histoire de Digoin rejoint alors celle de beaucoup d'autres petites villes industrielles. A l'usine de la faïencerie, les techniques de production se modernisent, le marché s'élargit à de nouveaux grands groupes industriels qui produisent plus rapidement et en plus grande quantité. Le travail se transforme, l'usine produit moins, c'est l'époque des premières vagues de licenciements.

Progressivement la ville perd des habitants. Beaucoup d'immigrés appelés en renfort de main d'œuvre dans les années cinquante, se dirigent vers de plus grandes villes ou retournent dans leur pays d'origine. Ceux qui restent réussissent à conserver une place à l'usine, se tournent vers le secteur du bâtiment ou créent de petites entreprises de travaux, principalement dans le cas des portugais. De 11.000 en 1975, les Digoinois étaient en 2014 lors du dernier recensement un peu moins de 8.200. La population est plutôt âgée : 54% des digoinois ont plus de 44 ans, 38% sont des retraités.

Afin de pallier à certaines difficultés économiques et afin de mutualiser les moyens, la ville de Digoin a fait, à partir de 2000, partie de la communauté de communes Digoin Val de Loire qui regroupait huit communes pour une population de 14.160 habitants (Digoin en était la ville « leader »). Cette dernière a été fusionnée le 1^{er} janvier 2017 avec deux autres communautés de communes. Digoin fait ainsi depuis cette date partie de la

communauté de commune du Grand Charolais qui regroupe 44 communes, pour une population de 40.300 habitants. Le maire de Digoïn en est le président.

La ville fait également partie d'un pays, le pays Charolais-Brionnais, créé en 2004, composé de 128 communes (couvrant 9 communautés de communes) pour un total de 90.000 habitants.

2. De la dimension identitaire

a. De la permanence de l'ancrage territorial, au niveau individuel

Nous avons commencé nos entretiens en nous intéressant à la dimension identitaire du territoire. Nous questionnions dans un premier temps nos enquêtés sur leur lien au territoire, uniquement au niveau individuel. Nous avons expliqué dans la quatrième partie de ce travail que l'identité, dans une société qui semble toujours plus déterritorialisée, caractérisée par des mobilités, est au centre des interrogations. Nous souhaitions donc comprendre le sentiment d'appartenance, d'attachement des individus au territoire. Que signifie se sentir appartenir, se sentir attaché à un territoire ? Quel sens le territoire recouvre-t-il pour les individus ? Car nous l'avons dit, le territoire ne fait pas sens en soi.

Les entretiens débutaient tous par la question « d'où êtes-vous ? ». Cette question était volontairement ouverte afin que les individus puissent citer le lieu d'où ils se « sentent être » et qui pourrait ne pas forcément correspondre au lieu de naissance, au lieu « d'origine »⁴¹⁰. Toutefois, malgré cette question ouverte, à Digoïn l'ensemble des enquêtés répondent en citant leur lieu de naissance « on est de Digoïn » parce qu'on y est né. D'ailleurs on remarque la précision utilisée par les enquêtés pour expliquer « d'où ils sont », témoignant ainsi de l'importance du lieu en question :

Bernard, 85 ans, ancien coiffeur : « *Je suis né là, et je vis là, juste à côté de la place de la Grève* »

Françoise, 62 ans, ancienne institutrice : « *Je suis vraiment digoïnaise, je suis née place de la mairie* »

Carmen, 85 ans : « *Je suis née à Digoïn, rue de Présensé* »

⁴¹⁰ E. Ramos, *op. cit.*, p. 31-38.

Roger, 87 ans, ancien commerçant : « *De Digoin. Je suis né à Digoin, au 21 place de la Grève* »

De là, cerner, comprendre, le sentiment d'appartenance des individus, nécessitait de passer par des questions quelque peu détournées. En effet « qu'est ce qui fonde votre sentiment d'appartenance au territoire ? » est une question un peu abrupte, qui n'est d'ailleurs pas forcément claire et évidente pour tout le monde. En revanche « A quoi êtes-vous-attaché ici ? », « qu'aimez-vous dans ce territoire ? » ; « avez-vous eu envie de partir ? » (etc.) sont des questions qui, mises bout à bout, permettent de comprendre les sentiments d'appartenance. Ces questions sont toutefois souvent suivies de quelques secondes de silence, parce que finalement, l'attachement personnel semble tellement « aller de soi » qu'il est n'est pas évident de l'expliquer à une personne « étrangère ».

Les enquêtés citent alors par ordre d'importance les éléments à travers lesquels repose, s'incarne, s'adosse, leur attachement au territoire. Dans un premier temps ils se disent attachés au territoire de Digoin parce que ce dernier leur évoque des souvenirs.

Didier, 76 ans, ancien ouvrier de la faïencerie : « *J'aime Digoin. Peut-être parce que j'y ai vécu, que j'y ai passé des bons moments ou que j'y ai passé de foutus quarts d'heure* ».

Françoise, 62 ans, ancienne institutrice : « *Moi je suis née là, donc j'ai quand même des tas de souvenirs à Digoin, c'est vrai que je m'y plais bien, je trouve que c'est une jolie petite ville* ».

André, 86 ans, ancien journaliste : « *Ce que j'aime...attendez je vais vous faire voir...j'ai écrit un bouquin y a deux ans, vous le lirez, je vous le donne, boh, c'est pas un chef d'œuvre mais y a des trucs qui sont pas mal* ».

Célia : « *Alors de quoi il parle ce livre ?* »

André: « *De tout, c'est un peu ma vie, mes souvenirs, Digoin, les manifestations qu'il y a eu à Digoin, énormément, tous les gens qui sont passés à Digoin, et dieu sait qu'il y en a eu* ».

Les enquêtés se sentent attachés à Digoin parce qu'ils ont construit des souvenirs dans ce territoire. Des souvenirs parfois vagues qui concernent le territoire dans son ensemble et d'autres plus précis qui s'adossent à un élément concret du territoire. Philippe explique

en ce sens son attachement pour les canaux, mais surtout pour les souvenirs qu'ils lui renvoient :

Philippe, 39 ans, professeur d'histoire géographique : *« Evidemment je vais vous dire les canaux parce que mon grand-père a ferré les derniers chevaux de halage à Digoïn, parce que mon père a fait des âneries le long des canaux à Digoïn, que moi-même c'est le long du canal que j'ai, sinon appris à marcher, tout du moins à faire du vélo. Parce que tous les jours pour aller au collège ou au lycée je franchissais au bas mot deux fois dans la journée le canal donc il était identitairement un élément visuel ».*

Les souvenirs occupent une place particulièrement importante dans l'attachement au territoire.

Et, si pour certains les souvenirs s'adosent, à l'instar de Philippe, à un élément du paysage, représentatif de l'identité de la ville, l'eau, les canaux, tous à l'unanimité témoignent d'un attachement particulier aux objets de l'usine de la faïencerie, autre pôle identitaire de la ville. Les souvenirs s'incarnent dans ces objets qui évoquent le passé industriel de la ville, ils sont finalement une manière de se territorialiser.

Jean Luc, 72 ans, ancien bistrotier : *« Parce que j'aime tellement ma ville de Digoïn vous voyez que je suis un dingue de collectionneur. Je collectionne les tasses, les tasses à café de la faïencerie de Digoïn (...) et là j'ai attaqué une dernière collection, ça grince des dents dans la chaumière (rire) ».*

Célia : *« Qu'est-ce que c'est ? »*

Jean Luc: *« Oh vous allez vous dire il est complètement marteau (rire). Les saucières...De la faïencerie (...) Moi je collectionne pourquoi, parce qu'on s'attache à quelque chose ».*

Philippe : *« Mon deuxième pôle d'attachement qui contribue tout autant à l'identité digoinaise c'est la vaisselle. Mes arrières grands parents ont travaillé tous les deux à la faïencerie de Digoïn, oh que c'est étonnant (rire) comme toute famille digoinaise qui se respecte, elle a quelqu'un qui a travaillé à la faïencerie ».*

Michel, 72 ans, ancien employé municipal : *« Le digoinais, on est attaché à Digoïn, comme les gens disent « l'argile nous colle aux sabots ».*

Philippe : « *Demandez combien de personne lorsqu'elles ne sont pas chez elles, lorsqu'elles sont en voyage ou chez des amis retournent leurs assiettes pour regarder si c'est du Digoïn* »

La famille, apparaît comme un autre pôle d'attachement au territoire. Elle procure littéralement des racines dans un territoire. D'ailleurs, un grand nombre d'enquêtés valorisent l'enracinement de leur famille dans le territoire sur plusieurs générations (cela participe en effet à amplifier leur sentiment d'appartenance).

Nadine, 50 ans, professeur de danse : « *Je pense qu'on est forcément attaché, on a notre famille, il y a quand même une transmission* ».

Nicole, 70 ans, ancienne fonctionnaire : « *Alors là ce que j'aime, ce à quoi je suis attachée...c'est compliqué, on a nos amis déjà, notre famille* »

Raymond, 63 ans, ancien professeur d'histoire géographique : « *Donc moi j'ai des racines digoinaise par mon père, de la Motte saint Jean, on remonte à trois, quatre générations, j'ai essayé de faire un peu une généalogie...mais on remonte pas très, très loin parce qu'ils ont été un peu mobiles.*

André: « *Moi je suis de Digoïn, de la région. Ma mère était de Digoïn. Je suis digoinais 300%* ».

Célia : Vous avez habité ailleurs qu'à Digoïn ?

Jean Luc : « *Ah non, non, non. On a des racines qui nous tiennent* ».

Cet attachement au territoire, qui passe par les souvenirs, la famille, témoigne ici de l'importance du temps long qui semble jouer un rôle central dans l'ancrage identitaire des individus et dans leur attachement au territoire. On se sent d'autant plus ancré à Digoïn qu'on y est né, qu'on y a passé toute sa vie, qu'on a eu le temps d'investir, de s'approprier le territoire, de s'y forger une mémoire, des souvenirs.

Jean Luc : « *C'est des repères qu'on a, et puis ça s'incruste en vous (...) Et puis bon une fois que les ancrs sont bien arrimées, c'est dur de les détacher* ».

Enfin, la question de partir du territoire, confirme l'attachement des individus. En les interrogeant sur une hypothétique envie de quitter le territoire, ne serait-ce qu'au moment de la retraite, tous répondent par la négative. Aucun enquêté n'a souhaité partir de Digoïn, même lorsque l'occasion s'est présentée.

André : « *Non jamais, j'ai toutes mes connaissances à Digoin, tout le monde me connaît alors que moi je connais personne, c'est vrai hein* ».

Aurore, 62 ans, ancienne commerçante : « *Non, non. Autrement si, avoir quelque chose dans le midi, au soleil mais autrement non* ».

Roger : « *Et bien nous on avait déjà notre pied à terre ici, on voulait rester ici, je suis digoinais. J'aurai pu aller aux États Unis, ma sœur voulait m'emmener aux États Unis, mais ma foi, j'y suis pas allé* ».

Michel, 72 ans, ancien employé municipal : « *Parce que j'aurai pu faire une carrière ailleurs mais je serais parti il y a vingt ou vingt-cinq ans, je me serais fait une carrière sûrement plus importante...mais non* »

Ainsi, le territoire au niveau individuel constitue un référent identitaire important pour les individus. Ces derniers s'y sentent appartenir parce qu'ils y ont construit des souvenirs sur le temps long. Des souvenirs qui font souvent référence à des caractéristiques visuelles du territoire, eaux, canaux, mais également à des éléments matériels renvoyant au passé industriel de la ville. L'ancrage des individus se trouve renforcé lorsqu'ils ont des racines familiales dans le territoire parfois sur de nombreuses générations et qu'ils n'ont eu à aucun moment envie de partir.

Dans un second temps nous souhaitons comprendre comment, dans un contexte de mobilité, de multiplication des territoires, les individus géraient leur ancrage. Nous souhaitons savoir si l'ancrage au territoire avait pu être à un moment donné ou à un autre renforcé ou au contraire mis à mal par la mobilité. En d'autres termes, nous cherchions à comprendre l'impact de la mobilité sur le sentiment identitaire des individus.

Le fait est, qu'au fur et à mesure des entretiens, nous nous sommes très rapidement rendus compte qu'aucun de nos vingt-cinq enquêtés n'avait été mobile au cours de sa vie. On ne retrouve à aucun moment dans leurs parcours biographiques d'importantes mobilités, qu'elles soient professionnelles ou résidentielles, comme en témoignent le fait qu'aucun d'eux n'ait souhaité partir au moment de la retraite. Tous les enquêtés sont nés à Digoin (ou dans une commune voisine), et y sont restés toute leur vie.

Dans un premier temps, nous nous sommes expliqués cette faible mobilité par l'âge de nos enquêtés. Ces derniers sont issus d'une génération où la mobilité n'était pas encore généralisée et banalisée. Ils viennent également de milieux sociaux plutôt modestes, ce

qui peut expliquer les difficultés de mobilité. Pourtant, ces quelques explications se sont très vite révélées insuffisantes. Car à âge, à génération et à milieu social d'origine égal, nos enquêtés en Bretagne et au Pays basque présentaient tous des parcours biographiques caractérisés par de fortes mobilités. Tous avaient à un moment de leur vie quitté leur territoire d'origine, principalement pour le travail, mais également souvent pour des raisons familiales, avant d'y revenir pour leur retraite. Concernant les moyens financiers, nous avons pu voir que même lorsque l'occasion de partir du territoire s'est présentée à certains enquêtés, ces derniers ne l'ont pas saisie. Bref, il convenait de chercher des explications ailleurs.

Toujours est-il que nous nous sommes retrouvés dans une situation « embarrassante » à vouloir étudier l'impact de la mobilité dans l'identité individuelle chez des individus n'ayant connu aucune forme de mobilité dans leurs parcours biographiques. La question d'un changement de terrain s'est alors posée. Finalement, nous avons peut-être fait une erreur en choisissant ce territoire.

Après réflexion, nous avons pensé que non, et nous avons poursuivi notre terrain. C'est au final plus tard dans la recherche, que la faible mobilité des individus est devenue une variable intéressante.

Pour le moment, nous laissons de côté la question de la mobilité, pour nous intéresser à l'identité collective territoriale.

b. De la difficulté de cerner l'identité collective territoriale

Des caractéristiques communes pour définir une identité passée

Après avoir interrogé les individus sur leur sentiment personnel d'appartenance au territoire, nous les questionnions sur l'identité du territoire. Nous cherchions à savoir si une identité collective à partir du territoire, qui supposerait donc une adhésion de chacun à cette conscience spatiale partagée⁴¹¹, pouvait exister, et si tel était le cas sur quoi reposait-elle.

Et, après quelques entretiens, une identité collective s'est rapidement dessinée. Pourtant cette identité est évoquée au passé. Les réponses des enquêtés débutant presque toutes par « l'identité de Digoin, c'était... ». Ainsi, on comprend qu'une identité collective

⁴¹¹ Y. Guérmond, *op. cit.*, p. 291-297.

territoriale a existé. Cette dernière repose principalement sur le passé industriel de la ville, c'est indéniablement une identité ouvrière.

Cette identité ouvrière repose sur un premier élément, sans aucun doute le plus important : l'usine de la faïencerie. Les enquêtés évoquent ensuite les deux autres industries présentes sur le territoire : Les Grès et Poteries et Allia. Ainsi l'identité collective territoriale est liée au travail industriel et aux savoir-faire ouvriers qui, selon nos enquêtés, n'existaient nul par ailleurs, participant ainsi à la fierté de la ville.

Ainsi, interrogé sur l'identité collective, chacun raconte au passé. **André** explique :

« Déjà Digoin est né il y a bien longtemps, mais ce qui a fait l'identité de Digoin c'est la faïencerie et la compagnie des fours qu'on appelle maintenant Allia ; la faïencerie est venue après la guerre de 70, ça a été le coup de fouet pour la ville. Allia et puis la poterie ».

Didier, ancien ouvrier à la faïencerie raconte : *« L'identité de Digoin c'était la céramique. Poterie, Allia, Faïencerie. C'était la capitale française de la céramique. »*

La faïencerie, qui a employé jusqu'à 1.700 ouvriers, faisait vivre la ville de Digoin, que l'on peut qualifier de petite ville industrielle. Elle n'était d'ailleurs pas la seule ville industrielle de Saône et Loire qui comptait de nombreuses villes-usines comme celle de Gueugnon avec les Forges, véritable fleuron de la ville ou encore la ville du Creusot (bien plus grande).

La ville de Digoin était littéralement réglée sur le rythme de l'usine, comme se souvient **Didier** :

« Je me souviens, ces 1.250 ouvriers, c'étaient des gens qui restaient le midi. (...) alors il s'était monté des restaurants ; à Digoin il y avait des restaurants partout. Le plus petit bistro se transformait en restaurant pour avoir la clientèle de la faïencerie, de la poterie et d'Allia qui mangeaient chez eux à midi (...) on avait squatté toutes les rues de Digoin, il y avait du monde. On faisait vivre la ville de Digoin et on faisait vivre les alentours, jusqu'à Charbonnat et jusque là-bas dans l'Allier ».

La faïencerie donne une impulsion certaine à la ville. Elle façonne le territoire à son image. Les bars et les restaurants permettent aux ouvriers de se restaurer, les magasins du centre-ville permettent de vendre une partie de la marchandise produite à l'usine. Certains soirs, on retrouve les collègues à l'association sportive ; pendant les week-ends et les

jours fériés, puisqu'on ne peut décemment par rester chez soi à ne rien faire, Digoin s'anime autour de petites fêtes. Ainsi, dans les souvenirs des enquêtés Digoin était une ville animée, vivante, on dirait aujourd'hui une ville « attractive ».

D'ailleurs, le deuxième élément cité par nos enquêtés permettant de définir l'identité collective du territoire est son animation. **Roger**, 87 ans explique :

« C'était une ville qui était très animée, une ville commerçante. Digoin était connue parce que c'était la plateforme de la région ; question commerciale, à Digoin on trouvait tout. Il y avait beaucoup de magasins. On avait quand même une usine qui marchait bien c'était la faïencerie avec 1.200 ouvriers... C'était une ville commerçante, c'était la ville commerçante de la région ».

Sarah 74 ans, ancienne ouvrière, explique : *« L'usine rythmait la ville en fait, quand il y avait du monde qui travaillait, eh bien, il y avait plein de magasins, ça vendait, il y avait plein de spectacles, il y avait des bals, les gens sortaient, s'habillaient le samedi et le dimanche ».*

Ou **Didier** :

Célia : Est-ce que Digoin était une ville connue à l'extérieur ?

Didier : *« Ah partout. Surtout parce qu'ils apportaient aussi le savoir-faire de Sarreguemines ».*

André : *« Digoin c'était un peu la capitale de la gastronomie je me suis toujours basé là-dessus moi et les gens venaient à Digoin, le dimanche y avait pas une place dans un restaurant ».*

Ainsi, dans les entretiens chacun raconte avec ses mots cette identité passée, cet « âge d'or », ces « heures de gloire » de la ville. Les récits sont d'ailleurs parfois presque idylliques, on ne peut s'empêcher d'imaginer une petite ville, un peu à l'instar de celle que l'on voit dans les films des années cinquante, très animée, avec du monde un peu partout et qui semble ne jamais s'arrêter de tourner. Ce qui est frappant lors de la retranscription des entretiens, c'est que tous tiennent le même discours, racontent la même chose, la même vie : celle des ouvriers à l'usine, ou celle des commerçants dans les petites boutiques du centre-ville.

A la recherche de l'identité actuelle

Pourtant, ce tableau quelque peu idyllique du passé qui nous est présenté dans un premier temps se voit ensuite fortement nuancé. A partir du milieu des années soixante-dix et jusqu'au milieu des années quatre-vingt, ce qui avait jusqu'alors constitué l'identité du territoire commence à vaciller. Comme de nombreuses autres petites villes, Digoin est en proie à la désindustrialisation progressive.

L'usine de la faïencerie rompt avec une logique de fonctionnement purement territorial, et entre dans un mode de production réticulaire, en délocalisant une partie de sa production en Chine. L'usine se dégrade et des vagues successives de licenciements ont lieu. Beaucoup d'immigrés qui avaient été appelés en renfort de main d'œuvre dans les années cinquante rentrent au pays. De nombreux digoinais se dirigent vers d'autres villes où le travail industriel fonctionne encore, comme à Gueugnon avec les Forges. Progressivement la faïencerie passe de 1.500 à 900, 300, 150, puis 68 ouvriers aujourd'hui.

Odette raconte : « *Oh 1980...oh oui ça a commencé en 1980 parce que 1970 c'étaient encore des belles années, hein, on travaillait bien. Donc je crois que ça a commencé à régresser en 1985 même. Oui les magasins ont commencé à fermer et puis, et puis...* »

Et Didier : « *ça a commencé à se dégrader dans les années 1975/80 surtout, 1980 on a eu des vagues de licenciements successives parce qu'on arrivait plus à vendre notre produit (...). La ville a commencé à décliner. Je crois que c'est la faïencerie qui la faisait vivre* ».

L'usine ne rythme plus le territoire. C'est presque comme si ses difficultés se répercutaient sur l'ensemble de la ville. La remise en cause de l'identité ouvrière devient la remise en cause du territoire dans son ensemble. De fil en aiguille, comme un effet boule de neige, les petites boutiques du centre-ville baissent leur rideau, les grands chefs étoilés s'en vont, les bistrots ferment. Digoin n'attire plus et la ville commence à perdre des habitants. Progressivement, tout ce qui avait façonné le territoire se meurt et l'identité perd ses points d'appui.

Alors, lorsque nous questionnons nos enquêtés sur l'identité collective actuelle, les réponses se font beaucoup plus hésitantes. L'identité actuelle est particulièrement difficile à cerner. Elle semble être en partie, toujours liée à l'usine de la faïencerie et ce pour

plusieurs raisons. La première est que l'usine de la faïencerie n'a jamais fermé ses portes de manière définitive. Elle a connu de nombreux redressements judiciaires, de nombreux licenciements, mais environ soixante-dix ouvriers y travaillent toujours. Comme l'explique Clotilde et Jacky :

Célia : « *Si je vous demande quelle est l'identité de Digoïn aujourd'hui ?* »

Clotilde, 70 ans, ancienne institutrice : « *Eh bien je pense que c'est tous ces produits céramiques. Parce que c'est quand même la faïencerie, la poterie même si elle n'est pas très importante, c'est Allia avec tous les produits sanitaires. Alors ils ont moins d'employés mais c'est quand même une spécificité à Digoïn* ».

Célia : « *Qu'est-ce qu'il reste de l'identité aujourd'hui ?* »

André : « *Bah la faïencerie, même si elle a perdu beaucoup de personnel ils étaient trois mille aujourd'hui ils sont cent. La poterie ils étaient cent cinquante, aujourd'hui ils sont une quinzaine. Allia ça se maintient* ». (Nous souhaitons préciser que quelques mois après nos entretiens, l'usine Allia a annoncé sa délocalisation en Pologne et au Portugal : 257 emplois seront supprimés sur le site de Digoïn).

Surtout, si l'identité collective reste fortement liée à l'usine c'est aussi parce qu'un très grand nombre de digoinais ont un membre de leur famille, proche ou lointaine, ayant travaillé à la faïencerie, comme le remarque **Didier** :

« *Vous pourrez aller chez n'importe qui, c'est rare d'aller chez une famille où personne n'a travaillé à la faïencerie* ».

Un propos que nous avons pu vérifier au cours des entretiens puisque seuls trois enquêtés sur vingt-cinq n'ont aucun lien « familial » avec la faïencerie. Pour les autres, chacun a soit un père, un oncle, un frère, une tante, ayant travaillé à l'usine. D'ailleurs nous avons remarqué lors de nos entretiens chez tous nos enquêtés, soit dans le salon ou la cuisine, une multitude d'objets en faïence : assiettes, soupières exposées comme des objets de décorations sur les buffets ou parfois même accrochées aux murs (les assiettes deviennent par exemple des horloges).

Certains racontent à ce sujet des petites manies encore présentes aujourd'hui :

Bernard : « *Comme tout Digoïnais on a une manie, jojo doit avoir la même, quand on est au restaurant ou dans une maison, quand on vous met une assiette, la première chose*

qu'on fait c'est qu'on la retourne pour regarder le derrière. Pour voir si c'est de la faïencerie de Digoïn ».

Enfin, un dernier élément explique la présence encore importante de cette identité aujourd'hui : les habitations. L'usine de la faïencerie avait en effet quelque part construit la ville, façonné le territoire. Ainsi, dès que nous nous rendions chez un enquêté pour la réalisation d'un entretien, il nous précisait automatiquement et sans un questionnement de notre part à ce sujet, que sa maison appartenait autrefois à la faïencerie, soit aux patrons, soit aux ouvriers. Du coup certains vivent à l'intérieur de ce passé.

Aurore : *« Cette maison était à la faïencerie, elle était en vente depuis cinq ans, comme toutes les maisons ».*

Didier : *« D'abord, tu vois, j'habitais en face là-bas, je venais de me marier je me suis marié très, très jeune j'avais 18 ans et puis tu vois ces logements là où on est, c'était les logements des chefs en 1950 (...) Alors je me disais un jour j'habiterais là-dedans, ici, et puis ça a été un peu un but et puis en définitive j'ai acheté. Un de mes buts est atteint »*

Certains ironisent même :

Roger : *« Ici les terrains ne sont pas pollués tu me diras, parce que tout est remblayé avec des assiettes ou de la poterie...(rire) »*

Ainsi, la ville est encore façonnée par la faïencerie. Plusieurs quartiers ne semblent d'ailleurs pas avoir véritablement changé, et le nom des rues rappellent le passé industriel de la commune : « rue du façonnage », « cité de la faïencerie », etc.

Ainsi, l'identité collective territoriale reste aujourd'hui liée à la faïencerie. Mais c'est une identité que nous qualifions d'ambigüe. Car à notre sens, en n'ayant jamais fermé ses portes de manière définitive, l'usine occupe encore une place importante dans le territoire, mais cette place justement, est loin d'être claire, personne n'est vraiment capable de la définir.

Alors nous poursuivons les interrogations concernant l'identité collective actuelle.

Célia : *« Mais aujourd'hui ? »*

Roger : (Long silence)

Odette (sa femme, coupant court à ces quelques secondes silencieuses) :
« Bah...euh...Sinon dans ta thèse tu peux dire aussi que Digoin c'est une ville d'eau ».

Il est vrai que l'on aurait pu s'attendre à ce que l'eau soit présentée comme un élément de l'identité collective territoriale, puisqu'elle marque également le paysage. On ne peut entrer et quitter Digoin sans traverser plusieurs cours d'eau, le plus important étant évidemment la Loire. D'ailleurs, nous l'avons dit, l'histoire et le développement de Digoin sont avant tout liés aux canaux comme en témoigne le blason de la ville qui représente une ancre retournée emblème de la marine d'eau douce. Mais finalement les enquêtés ne s'y réfèrent pas. En fait, tous expliquent ce que l'identité collective n'est plus. En ce sens Digoin n'est plus cette ville de commerce, d'animation qui allait de pair avec l'identité ouvrière, comme l'explique **Clotilde** :

« En 1970 quand je suis arrivée, je me rappelle qu'il y avait beaucoup d'employés. Tous les magasins étaient ouverts, moi je m'habillais, je me chaussais à Digoin, on avait des magasins magnifiques, de confections, trois magasins de chaussures, maintenant plus rien. On n'a plus rien ».

Odette remarque en ce sens :

« D'ailleurs tu vois, quand on nous demande « où est-ce que vous habitez ? » on dit « Digoin », « Ah Digoin, où donc c'est ? ». Alors il faut dire Paray le Monial ».

De manière générale deux solutions se présentent aux anciens territoires industriels. Soit la réindustrialisation, afin de lier à nouveau territoire et identité (c'est par exemple le cas du Creusot qui s'est aujourd'hui tourné vers les technologies de pointe), soit la tertiarisation.

C'est vers cette seconde solution que semble s'être tournée la ville de Digoin.

Fabien, maire de Digoin explique : « Tout l'enjeu de la période, c'est d'arriver à organiser ou à accompagner une mutation économique pour passer de l'ère industrielle à autre chose, à peut-être plus de services à du tertiaire et à diversifier les activités économiques pour compenser la baisse d'emplois dans le secteur de la céramique ».

Depuis maintenant plusieurs années la ville tente en effet de reconverter le territoire vers la tertiarisation. Un terrain de plusieurs hectares au sortir de Digoin nommé « zone Ligerval », a été réservé depuis plusieurs années à cet effet. Le point de départ du projet consistait à implanter dans cette zone un hyper-marché Carrefour, qui par un effet boule

de neige, aurait incité d'autres commerces et entreprises à s'implanter, créant ainsi une importante zone commerciale et d'activités (afin de relancer une certaine dynamique territoriale).

La municipalité, confiante dans son projet, s'est alors lancée dans de coûteux travaux d'aménagement et de viabilisation du terrain, censés être amortis par les futures installations. Toutefois, les politiques et les aménageurs de l'époque, se sont rapidement confrontés à la colère et à l'incompréhension de certains commerçants du centre-ville déjà largement déserté. Ces derniers, en déposant des recours en justice ont réussi à retarder le projet d'au moins une dizaine d'année (on retrouve là, la constante des revendications en matière d'aménagement du territoire) si bien que l'hyper-marché Carrefour a rompu son engagement et que les nombreux terrains viabilisés pour accueillir les entreprises se sont retrouvés au bout du compte bien vides.

Ainsi, si quelques entreprises dont la plus grande, Lyréco (produits et fournitures de bureau), se sont effectivement implantées sur le terrain, on ne peut pas dire que la ville ait pour l'instant réussi son processus de reconversion du territoire vers la tertiarisation.

C'est pour cela que l'identité de la ville de Digoïn est à notre sens aujourd'hui ambiguë, difficile à cerner, parce qu'elle est en quelque sorte coincée dans un « entre deux identitaire ». Coincée d'un côté entre une identité industrielle que tous savent globalement terminée, mais dont l'usine principale n'a toutefois pas fermé ses portes ; et coincée d'un autre côté par une identité nouvelle portée vers la tertiarisation, qui peine toutefois fortement à fonctionner.

En réalité, nous pensons que l'identité de Digoïn aujourd'hui connaît un frein principal : cette dernière est trop tournée vers le passé. Ce n'est pas une identité moderne, actuelle. Cela confirme le mécanisme identitaire que nous avons mis en avant dans la partie précédente. Pour fonctionner une identité à certes besoin de son passé, mais elle a besoin de trouver un sens dans le présent afin de pouvoir se tourner vers l'avenir. Ce qui n'est pas le cas à Digoïn aujourd'hui, puisque l'identité n'arrive pas à trouver de point d'appui dans le présent. Nous ne portons là aucun jugement de valeur, car c'est une entreprise particulièrement difficile à mener, qui confirme comme nous l'avons déjà dit, que l'identité d'un territoire ne se décrète pas. Ainsi, comme le dit Jacques Levy « une identité

ournée vers le passé, aboutit à des blocages. En revanche une identité ouverte, sur laquelle on va s'appuyer pour définir un projet d'avenir est source de dynamisme »⁴¹².

Mais, cette ambition est d'autant plus difficile dans le cas des identités ouvrières qui reposent sur la transmission de savoir-faire de générations en générations. Il y a donc forcément un moment de rupture. Ainsi, trouver un sens dans le présent à cette identité est une entreprise particulièrement délicate.

Une identité trop locale

Alors si l'identité de Digoïn ne semble pas trouver un sens dans le présent, nous avons émis l'hypothèse auprès de nos enquêtés qu'elle puisse être portée par une identité plus grande, plus ouverte, dans laquelle les digoïnais pourraient s'inscrire. Nous en revenons en fait à notre critique du local. Nous avons expliqué dans les parties précédentes qu'une identité exclusivement locale ne peut à notre sens fonctionner dans notre société aujourd'hui : nous pensons que Digoïn aurait tout intérêt à s'inscrire dans une identité portée par un territoire plus grand.

C'est ainsi que nous avons questionné nos enquêtés sur les autres territoires institutionnels auxquels ils appartiennent. Notre but était de comprendre si ces territoires pouvaient effectivement faire sens pour les digoïnais, s'ils pouvaient leur reconnaître une identité spécifique à l'intérieur de laquelle Digoïn pourrait s'inscrire, afin justement que l'identité ne reste pas uniquement locale, comme le suggère Jacques Levy.

Puisque nos enquêtés font partie de la région Bourgogne, nous avons commencé par les interroger sur la possibilité d'une identité bourguignonne à l'intérieur de laquelle Digoïn pourrait se faire une place. Nous avons dans un premier temps cherché à savoir ce qui, à leurs yeux, permettait de définir l'identité bourguignonne. Le but étant ensuite de leur demander si le territoire de Digoïn pouvait s'inscrire et être porté par cette identité.

Les enquêtés ont alors évoqué dans les entretiens un ensemble d'éléments caractéristiques de l'identité bourguignonne. Cette dernière se rattache selon eux à une identité liée aux vins, à la gastronomie, à l'histoire, aux monuments et aux châteaux.

⁴¹² J. Levy, « La taille des régions est un faux problème », *Libération*, publié le 16.10.14. Disponible sur : http://www.lexpress.fr/region/jacques-levy-la-taille-des-regions-est-un-faux-probleme_1610876.html (Consulté le 09.10.16)

Le problème que pointent rapidement nos enquêtés est que, de par sa position géographique au sud de la Bourgogne, Digoin ne partage aucun élément de l'identité bourguignonne. Ils font d'ailleurs référence à la Bretagne en expliquant qu'à leurs yeux une identité collective est commune à tous les bretons, peu importe la commune dans laquelle ils vivent. A contrario l'identité bourguignonne n'existe pas dans toutes les communes de la région Bourgogne, du moins elle n'atteint pas la ville de Digoin, trop au sud.

Célia : « Mais alors quelle est la place de Digoin dans cette identité bourguignonne ? »

Clotilde : *« bah...aucune...Digoin je pense que c'est l'eau, c'est le canal, la Loire ».*

Ou Nadine :

Célia : « Est-ce qu'il y a une identité bourguignonne ici ? »

Nadine : *« Non pas particulièrement, j'ai l'impression que c'est un petit peu moins chauvin que la Bretagne ou que la Corse où on sent que c'est des gens qui sont attachés à leur terre, viscéralement. Je ressens pas la même chose, ou en tout cas, c'est pas exprimé pareil ».*

Guy : *« Non je pense pas qu'on soit marqué comme des bretons par exemple. Nous on est en Bourgogne du sud déjà les gens savent pas où ça se trouve (...) Nous identité bourguignonne ? non. Alors on peut toujours dire les bourguignons mais les vins c'est pas chez nous, c'est beaucoup plus haut. Alors nous on est à la limite du bourbonnais, de la région Auvergne mais, je pense pas, je vois pas une identité bourguignonne dans notre coin. Nous on est Digoinais, il me semble. On n'est pas marqué comme des basques ou comme des bretons. On est bourguignon mais nous on est en bas là...je me sens moins bourguignon qu'un gars qu'est autour de Beaune ».*

Jacques : *« Boh...c'est pas...non. Identité bourguignonne non, je vois pas. Il y a la fête des escargots ici c'est peut-être le seul truc en lien avec la Bourgogne ».*

Martin, 72 ans, ancien instituteur : *« Je ne me sens pas plus bourguignon que par exemple quelqu'un qui habite en Bretagne et qui se déclare vraiment Breton. Non bourguignon non, je suis bourguignon parce que j'appartiens à la région Bourgogne mais je revendique pas et puis je clame pas mon appartenance à la Bourgogne. On est vraiment dans le sud ici. Bourguignon je pense que c'est surtout les vigneron, les villes*

où il y a des vignobles importants. On me rattacherait à une autre entité, ça ne me dérangerait pas ».

Nicole (sa femme) : *« Oui on n'irait pas dans la rue pour manifester ».*

Ainsi, Digoin ne semble pas être en mesure de jouer la carte de l'identité régionale bourguignonne pour valoriser son territoire, pour sortir de son identité « trop locale ».

Alors puisque la région Bourgogne semble trop éloignée pour parler aux digoinais, nous avons émis l'hypothèse que nos enquêtés puissent être portés par un autre territoire, auquel ils appartiennent également, le pays Charolais-brionnais. Pourtant, si ce territoire semble bien connu des habitants (tous ont conscience d'en faire partie) il n'apparaît toutefois pas comme un territoire identitaire. Nos enquêtés reconnaissent certes, une identité du pays Charolais-brionnais qu'ils définissent par l'élevage, des éléments paysagers comme les belles maisons en pierre, mais c'est une identité dans laquelle, une nouvelle fois, ils ne se retrouvent pas.

Célia : *« Et le Charolais Brionnais qu'est ce que c'est pour vous ? »*

Guy, 63 ans, ancien routier : *« C'est une région toute verte. Mais charolais-brionnais c'était l'élevage. Mais là c'est un monde beaucoup plus rural, il y a beaucoup de sites, d'églises romanes, de trucs comme ça. Mais par contre c'est un pays agricole, c'est l'agriculture, c'est surtout l'élevage, les bovins, tout ce qui concerne les vaches. Digoin, nous on va se balader dans le Brionnais on est à trente kilomètres. Mais on n'est pas dans le Brionnais nous, on a le Charolais, mais non, nous on est à Digoin. Enfin, attendez c'est notre point de vue hein ».*

Célia : *« Vous vivez également dans le territoire du Charolais Brionnais, est ce que c'est un territoire qui vous parle ? »*

Lise, 63 ans, ancienne pharmacienne : *« Charolais Brionnais, moi je vois les belles maisons du Brionnais qui sont toutes entretenues, nickel, qui ont été rachetées par des gens de Lyon et c'est une région magnifique. Au point de vue site c'est magnifique. Mais c'est tout, ça ne m'évoque rien, je ne ressens pas d'appartenance particulière à ce territoire là, pas du tout ».*

Martin : *« Pas du tout, ça me parle pas du tout, je ne sais pas ce que le pays Charolais Brionnais apporte à Digoin, j'en sais rien. Digoin je ne vois pas d'impact. On en fait*

partie mais je ne vois pas ce que ça nous apporte. J'avoue que là je ne comprends pas grand-chose, ça se mélange, ça s'imbrique. Je vois pas très bien où on va, moi ».

Célia : Digoin vous faites partie du pays Charolais Brionnais qu'est-ce que ça vous évoque ? Est-ce que ça vous parle ?

Jacques, 89 ans, retraité du bâtiment : *« Je ne crois pas...Charolais Brionnais pour moi c'est l'élevage, les foires, donc le lien avec Digoin, je ne vois pas ».*

Quant à la communauté de communes elle ne représente absolument rien pour nos enquêtés qui, de plus cette fois ci, ne lui reconnaissent aucune identité particulière. Il s'agit pour eux d'un territoire purement administratif et quelque peu « abstrait ».

Célia : L'intercommunalité qu'est-ce que cela vous évoque ?

Nicole : *« Bah pour la ville de Digoin... oui dans le sens où ils se sont déchargés de la piscine, des ordures ménagères, ils se sont déchargés de pas mal de choses ».*

Martin : *« Je pense que l'intercommunalité a plus apporté aux petites communes qui sont avec Digoin que l'inverse. Moi j'avoue qu'on parle de fusion, d'intercommunalité ça se mélange un peu, il y a aussi la notion de pays qui se crée au-dessus, c'est un peu nébuleux ».*

Célia : Est-ce que la communauté de commune a changé quelque chose ici ?

Lise : *« Bah c'est-à-dire qu'on n'a pas vu la différence parce que Digoin est prépondérant dans cette communauté de communes donc ça a pas changé grand-chose. Alors peut-être que les villes satellites ont vu des changements, mais moi non j'ai rien vu ».*

Ainsi, le seul territoire qui fait sens à Digoin, d'un point de vue identitaire, c'est Digoin, c'est la ville. C'est au territoire de la commune que l'on se sent appartenir. Pour ce qui est des autres territoires dont Digoin fait institutionnellement partie, que l'on nomme communément les « nouveaux territoires » comme le pays ou l'intercommunalité, les individus n'en ressentent aucune attache spécifique, aucun sentiment identitaire particulier. Même la notion de pays, pourtant plutôt parlante d'une manière générale en milieu rural, ne fait pas sens.

Pourtant, et c'est un point essentiel, nous pensons que l'un des enjeux d'avenir pour la ville de Digoin réside dans son identité. Car l'identité actuelle, trop locale, enferme plus qu'autre chose, comme le démontre bien le fait qu'aucun territoire à l'exception de Digoin

ne fasse sens pour nos enquêtés. Quelque part les digoinais semblent comme « enfermés » dans le local. En fait comme le dit Yannick Sencébé « se projeter et se référer à un espace plus large que le local (la région, la nation, le monde) c'est aussi affirmer son emprise, sa participation à l'histoire. Se réfugier dans un espace restreint et plus aisément maîtrisable (du quartier au chez soi), c'est se protéger de l'incertitude du présent et anticiper les menaces de l'avenir »⁴¹³.

En réalité, plus nous avançons sur ce terrain, et plus nous avons le sentiment de faire face à un territoire relativement replié sur lui-même, davantage tourné vers le passé, relativement peu ouvert sur l'extérieur, voir même sclérosé.

C'est à ce moment-là que la thématique de la mobilité est (re)devenue centrale. Nous l'avons expliqué, nous souhaitions étudier l'impact de la mobilité dans les sentiments identitaires ; le fait qu'aucun enquêté n'ait été mobile au cours de sa vie a complexifié cette démarche.

Nous nous sommes en fait aperçu que cette « non mobilité » avait aujourd'hui un impact important sur le territoire et quelque part sur l'identité du territoire, car elle permet d'expliquer pourquoi ce dernier apparaît aussi replié et aussi fermé.

c. De la mobilité

La (petite) mobilité valorisante socialement

Entendons-nous, à Digoin il existe une forme de mobilité, que l'on peut qualifier de mobilité intra-territoriale, c'est-à-dire une mobilité qui a lieu dans l'espace de vie des digoinais. Cet espace de vie est composé d'un ensemble de lieux, chacun étant « spécialisé », chacun ayant une fonction particulière. Il y a tout d'abord l'espace du domicile, de la maison, des promenades à pied, Digoin, c'est l'espace du quotidien ; il y a ensuite l'espace des courses, Digoin ou la ville de Paray le Monial à dix kilomètres ; l'espace du travail, pouvant s'étendre jusqu'à Moulins ou Roanne à environ cinquante kilomètres ; l'espace des courses plus ciblées (notamment pour l'achat de vêtements), Vichy, qui correspond au temps du week-end ; l'espace de la médecine spécialisée, Roanne (les digoinais s'y rendent en moyenne une fois tous les deux ou trois mois). Ainsi

⁴¹³ Y. Sencébé, Les lieux et les temps de l'appartenance. Mobilité et territoires. Une analyse sociologique du pays Diois. Thèse de doctorat : sociologie. Lyon : Université Lyon 2, 2001.

les digoinais circulent entre toutes ces villes de façon plutôt régulière, même si les trajets les plus fréquents restent ceux effectués entre Digoin et Paray le Monial.

L'éclatement géographique de ces activités fabrique ce fameux archipel décrit par Jean Viard. Les habitants s'approprient une série d'îlots autour des différents lieux qu'ils fréquentent régulièrement. Cette mobilité intra territoriale se rapporte on le voit, principalement aux activités de la vie quotidienne : consommation, travail, loisirs. C'est une mobilité qui se fait exclusivement à travers l'usage de la voiture.

Et, l'impact de cette mobilité est particulièrement visible sur le territoire de Digoin qui se retrouve quasiment déserté en semaine par les piétons. Il en résulte nous l'avons dit, un centre-ville particulièrement vide, alors qu'il était autrefois décrit par nos enquêtés comme vivant et animé. Finalement, nous pourrions dire que la mobilité quotidienne a rendu la ville de Digoin immobile, comme figée.

Avant de poursuivre notre propos sur la mobilité intra territoriale, il est intéressant de noter qu'autrefois, la mobilité était une caractéristique de la ville de Digoin. Mobilité dans le sens où Digoin constituait un point de passage dans les itinéraires des vacanciers, qui y effectuaient souvent un arrêt, ne serait-ce que le temps d'un déjeuner. Mais, surtout, la ville constituait une halte pour les poids-lourd puisqu'elle se situe au carrefour d'axes routiers particulièrement empruntés. Les poids lourds étaient alors obligés de traverser la ville de Digoin et un grand nombre d'entre eux s'arrêtaient, le temps de la pause déjeuner « chez Lily » un restaurant pour routier à l'entrée de la ville, alors incontournable.

En 2003, fut décidé un projet d'aménagement, avec la création de la RCEA (Route-Centre-Europe-Atlantique) afin que la ville de Digoin soit contournée par les poids lourds. Un projet d'ailleurs soutenu par un grand nombre de riverains. En effet, en évitant la traversée de Digoin, les habitants y gagnaient en tranquillité sonore et respiratoire (des embouteillages importants avaient effectivement lieu en plein cœur de la ville) et leur propre circulation en voiture dans Digoin en serait davantage facilitée.

Pourtant, si ces motivations sont largement compréhensibles, la ville de Digoin n'est aujourd'hui plus caractérisée par la mobilité. La ville ne constitue plus un point de passage sur les itinéraires des routiers et des vacanciers, créant ainsi une situation paradoxale. Si les digoinais reconnaissent les bienfaits de cette déviation, ils expliquent toutefois que ce ballet incessant de voiture et de poids lourds impulsait finalement une certaine dynamique. Visuellement, il donnait du mouvement, mais surtout il était

économiquement intéressant puisque l'un des seuls bar-restaurant encore ouvert, le fameux « chez Lily » a aujourd'hui perdu une très grande part de sa clientèle comme en témoigne **Jean Luc** :

« C'était complètement différent, parce que toute la circulation passait par Digoin à l'époque, avant la RCEA. Il y avait des bouchons mémorables à Digoin, Digoin était connu pour ses bouchons. Ce qui fait que la place, là, était accessible à tous les véhicules donc ça permettait aux gens de s'arrêter quoi. Donc on en profitait. La RCEA, ça a changé complètement, ça s'est ressenti, faut le dire vraiment, à tous points de vue, au point de vue commercial ça s'est ressenti vraiment, c'est malheureux à dire quand il passe mille voitures à Digoin il s'en arrête cent, quand il passe cent voitures il s'en arrête dix. Alors ça a complètement modifié le caractère de la ville. Le bar « chez Lily » ça s'est ressenti du jour au lendemain, il y a eu une chute de clientèle qui a dépassé les 50% ».

Guy : *« Alors qu'à une époque on avait un commerce plus florissant puisque les gens passaient, il n'y avait pas le contournement, il n'y avait pas la RCEA. Les commerces travaillaient pas mal, on avait un bar restaurant « Chez Lily » on disait toujours qu'elle devait faire le premier chiffre d'affaire de Saône et Loire, parce qu'il y avait un passage poids lourd important, ils étaient ouverts presque 24h/24, c'était énorme. Alors évidemment qu'il fallait faire le contournement, mais là je sais pas, il aurait peut-être fallu faire mieux connaître Digoin ».*

Anne : *« Moi les soirs je vois aucun passage. Et il y a peu de temps la RCEA été fermée pendant trois semaines, et il y avait une déviation par Digoin obligatoire, et là je me suis dit « ah y a du monde ». Et c'est bête, mais tout de suite ça fait plus vivant même si c'est des camions qui font que traverser et qui s'arrêtent pas forcément ;ça donne plus une image, on se dit, ça ne fait pas ville morte. Et ça, c'est un peu important, c'est vrai que depuis que c'est plus traversé... ».*

Les voitures qui circulent aujourd'hui dans Digoin sont donc principalement celles des Digoinais, et des habitants des villes alentours. Cette mobilité intra territoriale des Digoinais, celle qui a lieu à l'échelle de l'espace de vie est d'ailleurs particulièrement importante pour nos enquêtés. Elle semble en effet valorisante.

Célia : *« Beaucoup de personnes à Digoin m'ont dit qu'elles allaient faire leurs courses au magasin Leclerc de Paray le Monial (alors qu'il y en a un à Digoin) et vous, où allez-vous ? »*

Françoise : « *Nous on y allait ce matin à Paray* ».

Guy : « *C'est vrai qu'il est plus grand. On va bien à celui de Digoin, mais Paray c'est pour la balade* ».

Célia : « Est-ce que vous, vous bougez souvent de Digoin ? Etes-vous plutôt mobile ? »

Lise : « *Ah oui, oui, oui. Point de vue courses, moi déjà je vais à Paray le Monial, et puis autrement on va bien à Moulins, à Vichy, ça on y va régulièrement* ».

Célia : « Comment se fait-il que vous ne fassiez pas vos courses au magasin Leclerc qui est juste là à deux minutes à pied de chez vous ? »

Lise : « *Parce que je connais tout le monde et que je n'arrive pas à faire mes courses à un rythme normal (rire) et puis bon, je trouve qu'à Paray le Monial, les articles sont plus pointus, c'est moins basique et puis c'est une sortie quoi* ».

Jean Luc : « *Moi je fais mes courses à Digoin, mais je sais que beaucoup de Digoinois vont les faire à Paray alors qu'il y a le même Leclerc ici* ».

Les enquêtés expliquent bien ce que permet la mobilité aujourd'hui : aller chercher ailleurs ce qu'on a déjà dans son territoire. Il est en ce sens intéressant de noter que pendant des années les aménageurs, nous l'avons vu, ont mené une politique exactement inverse. Il s'agissait d'équiper les territoires de manière égale afin que les individus n'aient pas à se déplacer : bénéficier par exemple d'une grande surface directement dans son territoire, éviter aux individus de se rendre dans la grande surface du territoire voisin. C'est la démonstration qu'aujourd'hui, équiper tous les territoires avec les mêmes infrastructures n'est plus un gage d'égalité, puisqu'avec le développement des pratiques de mobilité les individus peuvent choisir de ne pas rester sur place et d'avoir accès à d'autres équipements, ailleurs (même si des équipements identiques sont présents sur leur territoire).

Alors si un grand nombre de Digoinois continue tout de même à faire ses courses à Digoin, d'autres, ceux qui ont une voiture et qui sont en bonne condition physique, vont au magasin Leclerc de Paray le monial, situé à dix kilomètres de Digoin. Cela peut sembler totalement anodin, même si on aurait pu s'attendre à ce que des personnes relativement âgées tiennent des discours valorisant la proximité des commerces, mais cela cache une autre réalité.

En fait, « sortir de son territoire », aller dans celui d'à côté pour faire ses courses, c'est valorisant, surtout pour des individus qui ne sont pas de grands mobiles. Rester chez soi « ça fait pas bien », il faut bouger, montrer que l'on n'est pas assigné à résidence, parce qu'autrement c'est dévalorisant, comme l'analyse très justement Clotilde :

Clotilde : « *Les gens se plaisent à aller faire des courses dans les grandes surfaces ailleurs. Leur plaisir c'est d'aller le samedi à Montceau les Mines, à Roanne, à Vichy, dans les grandes surfaces, faire leurs courses, s'habiller. Rester sur place je pense que c'est pour eux dévalorisant. Je le vois comme ça. C'est pas bien de rester chez soi. Il faut aller voir ailleurs* ».

La mobilité à Digoin joue comme un indicateur du prestige social. Ceux qui pratiquent davantage cette mobilité qui consiste à aller d'un point à un autre, de manière régulière, sont les individus les plus riches économiquement et socialement parlant. D'ailleurs à ce propos Jacques Levy explique que ce n'est pas la mobilité à proprement parler mais plutôt la maîtrise des métriques qui se révèle décisive. Elle va distinguer ceux qui peuvent passer d'un lieu à l'autre, d'une mobilité à une autre, d'un style spatial à un autre, de ceux qui n'en ont pas la possibilité, de ceux qui ne peuvent s'approprier les lieux.

Mais, s'il existe à Digoin, une mobilité intra territoriale, la mobilité inter territoriale, c'est-à-dire extérieure à l'espace de vie est quant à elle relativement faible. Si elle concerne en réalité très peu d'enquêtés, elle occupe toutefois une place importante dans leurs discours et dans leur sentiment d'appartenance à la commune.

De l'impact de la mobilité dans les sentiments identitaires

Car en effet, lorsqu'on analyse les discours tenus par les enquêtés, si tous témoignent d'un attachement particulièrement fort à la ville, (même si nous allons voir dans le point suivant que cela ne les empêche pas d'être très critiques vis-à-vis de la politique qui y est menée), on se rend compte que ceux qui tiennent les propos les plus valorisants, les plus positifs sur le territoire sont en réalité sont qui sont les plus mobiles. Ils ne ressassent pas, à la différence des « immobiles », tous les problèmes de la ville et sont moins nostalgiques vis-à-vis des périodes passées. Comme s'ils appréciaient davantage la ville de Digoin en ayant la possibilité d'en partir souvent, bref en ayant la possibilité d'être mobile.

Nadine : « *Après c'est vrai que si on veut faire des choses, il faut partir. Moi je trouve que c'est pas grave s'il y a pas tout ici, dans la mesure où si économiquement on a les*

moyens de le faire ailleurs, je trouve que c'est pas grave, que c'est même bien parce qu'on peut pas avoir tout dans chaque ville...L'idéal ce serait de vivre ici avec un bon niveau de vie et de pouvoir, si on peut un week-end aller à Chalon, à Lyon, on le fait. La mobilité c'est important dans une ville comme ça, parce que sinon c'est un peu sclérosant. Les gens ici, n'ont pas la possibilité je pense de trop faire ça. (...) »

Raymond : *« Du moment qu'on reste mobile, qu'on se déplace il y a quand même des possibilités, on peut vivre bien à Digoïn si on a la possibilité de bouger souvent (...) »*

Guy : *« On est de plus en plus souvent partis. Notre fille, et nos petits enfants sont dans la région lyonnaise, ça nous est plus facile d'y aller. Et puis j'avoue que la semaine dernière on était à Paris, la semaine prochaine on est à Lyon, la semaine d'après on sera à Pornic (...) On se balade, on bouge. Et puis bon, nous on est encore mobiles, on peut encore se déplacer ».*

Célia : **C'est important ça d'être mobile ?**

Guy : *« Oui, c'est important, c'est aussi pour ça qu'on aime Digoïn, parce qu'on part souvent. On peut aller partout ».*

Clotilde : *« Mais j'ai besoin de partir de là aussi, régulièrement je m'en vais, je passe trois/quatre jours chez des amis, là je m'en vais demain à Nevers visiter avec des amis, aller à Bourges. J'ai ma voiture. Sinon on a un bus qui va jusqu'au TGV ».*

Partir, être mobile, permet de mieux revenir, de mieux apprécier la ville. Cela permet de s'échapper de son côté un peu sclérosant, et de cette forme « d'entre soi » qu'elle véhicule. La mobilité d'ailleurs ne déracine pas les plus mobiles, au contraire, ces derniers apprécient d'autant plus Digoïn qu'ils peuvent quitter souvent le territoire : dans ce territoire, la mobilité semble presque relever d'une nécessité ; en témoigne le vocabulaire utilisé par les enquêtés qui sont mobiles pour « s'échapper », « se sauver ».

Les enquêtés mobiles ont conscience d'être une minorité. En effet, sur vingt-cinq enquêtés seuls trois d'entre eux connaissent des mobilités extra territoriales. C'est le cas de Nadine, qui « monte » régulièrement à Paris pour son travail dans le milieu de la danse et qui se produit régulièrement dans des villes du département ; de Guy et Françoise, couple de retraités qui rendent régulièrement visite à leurs petits enfants à Paris ou partent souvent pour des séjours touristiques, tout comme Clotilde qui se rend régulièrement chez

des amis dans le département, chez sa fille et qui n'hésite pas à prendre le TGV lorsqu'une exposition l'intéresse quelque part.

Ainsi, la mobilité ne concerne qu'une faible minorité de nos enquêtés. Ces derniers évoquent les moyens financiers, comme frein principal à la non mobilité des autres.

Raymond : « *Mais les gens souvent quand ils ont les moyens, ils se sauvent* ».

Nadine : « *Donc c'est ça qui manque, si les gens avaient un peu plus de moyens du coup je pense qu'ils apprécieraient d'être là en sachant qu'ils peuvent s'en échapper quand ils ont envie ou quand ils ont besoin, que de se sentir obligés de rester là parce qu'on n'a pas de voiture ou d'argent* ».

Ainsi, la majorité des digoinais qui ne bénéficie pas de moyens financiers suffisants leur permettant de vivre une mobilité extra territoriale restent dans l'espace de la mobilité intra territoriale ou dans l'espace de l'habiter. Ils s'activent d'ailleurs beaucoup dans leur jardin, une façon pour eux de montrer aux autres, aux voisins, qu'ils sont en mouvement, qu'ils font quand même quelque chose.

D'ailleurs il faut noter que la mobilité est absente des parcours biographiques. Même les plus mobiles aujourd'hui, n'ont pas connu de grande mobilité au cours de leur vie. Tous, à l'exception d'une enquêtée, sont nés à Digoin ou à Paray le Monial, ont grandi à Digoin, y ont travaillé, y sont restés pour leur retraite. Aucun n'est parti vivre ou travailler à un moment donné dans un autre territoire, aucun n'a souhaité prendre sa retraite ailleurs.

Ainsi, nous pensons, du moins c'est de cette manière-là que nous analysons les choses, que la très faible mobilité des individus (qui concerne certainement une grande majorité de digoinais) est un des facteurs permettant d'expliquer le relatif enfermement et repli de la ville d'un point de vue identitaire aujourd'hui. Car effectivement pendant des années, Digoin n'a pas été un territoire duquel on partait, mais plutôt un territoire vers lequel on arrivait, pour travailler puisqu'il y avait un besoin constant de main d'œuvre dans les usines. Au contraire des communes de Bretagne étudiées dans notre mémoire, desquelles on partait faute de travail, expliquant pourquoi nos enquêtés bretons ont été particulièrement mobiles.

Digoin ne s'inscrit absolument pas dans cette configuration-là. Au mieux, on allait travailler au Creusot ou à Montceau les Mines, mais le travail ne manquant pas, les individus n'avaient pas besoin de partir du territoire.

Cela a créé nous l'avons dit, une forme d'entre soi, qui est aujourd'hui néfaste à l'identité de la ville et d'une façon générale à son dynamisme. Nous pensons que le territoire de Digoin et les digoinais, comme l'explique Martin Vanier, même si c'est un propos assez dur, se retrouvent aujourd'hui largement exclus de la société en réseaux⁴¹⁴, parce qu'ils n'ont pas les moyens de la vivre, de s'y intégrer : ils s'accrochent au territoire comme à une bouée de sauvetage. Le problème on le voit à Digoin, c'est que le territoire ne viendra pas au secours des digoinais. Seule l'ouverture de ce dernier, à la mobilité, aux pratiques réticulaires, pourrait permettre à l'identité elle-même de s'ouvrir.

3. De la dimension politique

a. La vision de l'évolution du territoire

La seconde partie des entretiens était consacrée à la dimension politique et sociale du territoire. Nous commençons par poser une question à nos enquêtés, volontairement ouverte, à savoir « que pensez-vous de l'évolution du territoire ? ». Tous reparlent alors des années quatre-vingt en indiquant que cette période correspond à ce qu'ils nomment « un point de non-retour » pour le territoire.

Ce point de « non-retour » concerne le dynamisme de la ville, dont la faiblesse est principalement imputée à la désindustrialisation progressive du territoire et aux difficultés rencontrées par l'usine de la faïencerie. A partir de cette période, et même si le tableau déjà dépeint concernant l'identité du territoire le laissait présager, l'évolution du territoire est perçue par nos enquêtés de façon particulièrement négative.

Tous ont le sentiment que le territoire s'est comme arrêté, figé, dans ces années quatre-vingt et qu'il semble stagner depuis cette époque comme l'explique **Michel** :

« Bah la ville elle n'évolue pas du tout. Parce que j'ai connu la période moi ou la ville de Digoin avait atteint 11.395 habitants et puis bon les statistiques avaient statué que la ville de Digoin devait arriver à 15.000 habitants, bon mais après il y a eu un recul. Et puis bon maintenant on est vraiment en déclin ».

André: *« Digoin n'évolue plus depuis vingt, vingt-cinq ans ».*

⁴¹⁴ M. Vanier, *Demain...*, op. cit., p. 53.

Jean Luc : « *L'évolution de la ville de Digoin c'est une chute libre* »

Les seuls changements évoqués par les enquêtés sont des éléments visuels du territoire, qui leur paraissent bien insuffisants

Aurore : « *Quand on a eu Monsieur** qui était socialiste, la Briérette a bougé un petit peu, là ils ont refait le par terre, c'est joli, ça a un peu évolué, mais moi je dis que c'est uniquement pour que les gens voient. Je dis pas que c'est du tape-à-l'œil, mais c'est pour que lorsque les gens viennent ils voient que c'est une ville agréable et qu'ils ne voient pas les soucis qu'il y a en dessous* ».

Clotilde : « *Alors ils ont beau fleurir la ville ça suffit pas, à mon avis ça suffit pas. Moi au niveau de la politique je n'y crois pas parce que je pense qu'ils ne sont pas réalistes. Ils font rêver les gens* ».

Emmanuel, 30 ans, journaliste : « *Ils ont embelli plusieurs quartiers...* »

Josette, 84 ans, ancienne ouvrière de la faïencerie : « *Oui, bon c'est les fleurs mais enfin il y a des choses quand même, cette maison de santé c'est quand même ça qui est indispensable (coup de poing sur la table)* ».

Les enquêtés expliquent cette « stagnation » de la ville en parlant d'un « loupé », d'un « raté », d'un sentiment d'échec qu'ils ne parviennent toutefois pas bien à expliciter clairement. On a d'ailleurs l'impression qu'ils parlent du territoire comme d'une personne qui aurait échoué, ils répètent en ce sens souvent que le territoire « aurait pu ». La responsabilité de cet échec est imputée à la municipalité et aux politiques qui se sont succédés pour gérer la ville.

Clotilde : « *Je pense qu'il y a eu un loupé. Je pense qu'on a eu des municipalités qui ont manqué de dynamisme pour les faire venir ici (Les entreprises)* ».

Guy : « *Il y a sûrement eu un moment où les gens qui étaient à la tête de la ville...bon je dirais n'ont pas manqué de cran, mais ils n'ont pas trouvé les appuis. On n'avait pas de personnalités. On a eu des maires c'étaient des gens très gentils, mais on n'a pas eu de personnalités, pas un député maire* ».

André : « *Ah la politique à Digoin était bonne au départ...et après ça a baissé quoi...on a perdu beaucoup de gens...on n'a pas su faire, on n'a pas su étoffer la ville comme on aurait dû le faire* ».

Roger : « *Comme je te disais tout à l'heure, à l'époque ce qu'on n'a pas fait il y a soixante ans c'est ce qu'il aurait fallu faire. Mais on n'avait pas des gens qui allaient de l'avant et puis au fur et à mesure ça périclité. Les suivants, ils ont ramassé les miettes, on peut rien faire avec rien* ».

Clotilde : « *Je pense qu'on a eu des élus qui n'ont pas vu l'avenir.* »

Alors à la question « qu'est-ce que vivre à Digoïn aujourd'hui ? », le tableau dressé par les enquêtés est évidemment négatif. Vivre à Digoïn aujourd'hui, c'est vivre dans un territoire vieillissant, désert, où la situation économique est difficile, où le taux de chômage est important (20%) ce qui génère un climat d'angoisse.

Clotilde : « *Je vois j'ai mon bureau à côté, je suis sur mon ordinateur, le samedi après-midi il ne passe personne. Un calme. Et ça, c'est quand même angoissant* ».

André : « *J'ai vu des lundi après-midi pas un chat dans l'avenue là, personne, personne, personne. S'il y a deux trois magasins de fermés il y a personne* ».

Célia : « *Et qu'est-ce qu'on ressent par rapport à cela ?* »

André : « *C'est angoissant* ».

Raymond : « *Donc ici, c'est la campagne hein, faut pas se faire d'illusion, c'est la campagne, c'est un gros bourg, c'était une petite ville industrielle et puis maintenant c'est une ville de retraités, de chômeurs* ».

Raymond : « *Il n'y a quasiment plus de jeunes. Quand on est arrivés dans l'immeuble ça bouillonnait de vie, il y avait des gamins qui jouaient partout, aujourd'hui on dirait une annexe de la maison de retraite, des gens du troisième âge* ».

Clotilde : « *Pour moi Digoïn c'est une petite ville de campagne, une toute petite ville de campagne, qui vieillit et ça m'angoisse...vieillir à Digoïn et bien...c'est un désert hein, un désert médical, c'est angoissant...et la population de Digoïn vieillit, ça fait peur, ça fait peur...y a pas d'entreprises, y a pas...c'est pas dynamique hein, enfin moi je le ressens comme ça* ».

Ainsi l'avenir de Digoïn est celui d'un « bourg », d'un « petit village », d'une « ville dortoir », d'une ville qui « végète » comme le dit **Roger** :

« *Ca va être une ville dortoir ou alors il faut un miracle !* »

Didier : « *ça restera toujours un bourg, y aura pas de...à moins que je sais pas...on est toujours à la traine, toujours à la traine de quelque chose... »*

Clotilde : « *L'avenir ? Ah, ça m'inquiète, ça m'inquiète beaucoup. Je pense que les commerces vont être de moins en moins nombreux. La population de plus en plus vieille, ça va devenir un village, j'ai l'impression que ça va devenir un village ».*

André : « *Oh bah l'avenir ça va être celui-là, ça va être la petite ville de province qui végète, qui va ni descendre, ni monter ».*

Ce qui est intéressant de remarquer c'est que le tableau extrêmement négatif que les enquêtés dressent de la ville de Digoïn, ce sentiment d'échec, est renforcé par une comparaison qu'ils ne cessent d'effectuer tout au long des entretiens, avec la ville voisine de Paray le Monial, à seulement dix kilomètres de Digoïn. Ils établissent une sorte de comparaison en miroir, avec cette ville qui, elle, a évolué, a « réussi ».

Cette comparaison peut dans un premier temps prêter à sourire, car une simple observation de données « objectives » ne permet pas d'établir entre ces deux villes de différences fondamentales. Par exemple, les deux villes sont de tailles quasi identiques, 33 km² pour Digoïn et 25 km² pour Paray ; en 2012, Digoïn comptait 8.381 habitants quant Paray en comptait 9.094 ; toutes deux présentent des populations relativement âgées puisque 53% de la population de Digoïn à plus de 45 ans, et 57% à Paray. Le taux de chômage est presque identique quoique toutefois un peu plus élevé à Digoïn (10,4%).

Enfin, les deux villes ont commencé à perdre des habitants à une époque similaire, entre 1975 et 1985. Des populations respectives qui n'ont fait que diminuer, la seule différence notoire étant que la ville de Paray a récemment gagné des habitants (43 !).

Pourtant, pour nos enquêtés de Digoïn cela ne fait aucun doute, Paray le Monial est une ville qui a réussi. Nous les avons donc questionnés sur les raisons d'une telle réussite. Leurs réponses semblent, dans un premier temps, plutôt vagues. La ville de Paray aurait réussi « à saisir l'occasion », elle aurait réussi « à ne pas louper le coche ».

Roger : « *Et puis Paray le Monial a fait ce qu'il fallait faire au moment ».*

Célia : « *Et alors qu'est-ce que Digoïn aurait dû faire ? »*

Roger : « *Et bien fallait déjà garder ce qu'on avait ! Parce qu'on n'a pas su prendre ! On avait les impôts, l'hôtel des finances qui est à Paray, on n'a pas voulu le faire à*

l'époque, parce que soi-disant on aller payer des impôts, mais si on paye rien on a rien ! (...) Mais faut pas dire que c'est la faute de Paray, c'est de notre faute ».

Roger : « Les grands projets ? Faut voir les grands projets qu'ils ont ! Si vous allez à Paray, là il y a du projet oui ».

Célia : « Mais pourquoi ? »

Roger : « Mais parce que c'est bien géré depuis soixante ans ! A Paray ils ont gagné des habitants et ils ont pas fini ! »

Didier : « Paray, ils ont su saisir l'occasion, ils ont osé faire des choses qu'on n'a pas faites. Mais Paray c'est une ville qui attire plus, c'est plus riche ».

Célia : « Il y a une différence entre Paray le Monial et Digoin ? »

Aurore : « Oh oui ! on y était cet après-midi, il y tout là-bas, il y a tous les commerces, il y a l'hôpital déjà, alors que là il y a plus rien, plus rien, plus rien »

Manu : « Je pense leur maire, qui est le même depuis des années, sait plus combattre, c'est un personnage ».

Alors si à première vue cette réussite de la ville de Paray le Monial prête à sourire, puisqu'elle ne semble reposer sur aucuns éléments concrets (à quelques commerces près et semble-t-il des personnalités politiques plus « fortes ») nous l'avons toutefois prise au sérieux parce qu'elle fait partie des représentations de nos enquêtés. Et, effectivement lorsque l'on s'intéresse davantage à cette question elle laisse entrevoir une réalité intéressante.

b. De la concurrence...

Les enquêtés expliquent en effet qu'une vive concurrence a toujours eu lieu entre les villes de Digoin, de Paray le Monial et de Gueugnon. Une concurrence qui ne date pas d'hier.

Cette concurrence, existe selon C. Crétin, au moins depuis 1940⁴¹⁵. C'est en effet à partir de cette date que la rivalité des villes de Digoin et Paray le Monial s'est matérialisée sur le terrain. A cette époque la Société des Amiantes et Ciments, ETERNIT, décide de s'implanter à mi-chemin de Digoin et de Paray. Progressivement l'usine s'étoffe. Et,

⁴¹⁵ C. Crétin « De Charlieu à Bourbon-Lancy, étude à propos d'une série de petites villes » in : Pierre Roger Gaussin, *Les Villes du Massif central*. Saint-Etienne, 27-28 novembre 1970, p. 147-181.

comme n'étant guère qu'à cinq / six kilomètres de Digoin comme de Paray, l'idée fut alors lancée de joindre les deux villes par une zone industrielle dont le point de départ serait ETERNIT. Ce projet est alors soutenu à Paray et également au niveau départemental, mais pas à Digoin. La ville redoute en effet l'association avec Paray. Plusieurs projets intercommunaux s'en trouvent alors freinés ou bloqués. Ces querelles sont en fait révélatrices selon Crétin de l'acharnement que mettent ces villes à conserver à tout prix ce qu'elles ont pu acquérir et qui garantit leur avenir.

Ainsi, lorsqu'il rédige son ouvrage en 1970, l'historien souligne trente ans après la vive concurrence politique et sociale qui se maintient entre Digoin et Paray. Il écrit en ce sens que « la fusion lointaine des deux villes et même leur association semble bien utopique »⁴¹⁶.

Cette concurrence, qui donc, ne date pas d'hier est perçue par certains enquêtés, qui racontent les tentatives de coopérations ratées et les échecs répétés d'alliance entre les deux villes.

Michel : « *Il aurait fallu une entente entre les trois villes, le triangle Digoin, Gueugnon, Paray, il aurait fallu une entente, mais Gueugnon eux ils n'avaient pas nécessité (...) et puis bon il y a toujours eu une rivalité entre Paray et Digoin, il n'y a jamais eu d'entente possible. Ils avaient cherché pourtant à un moment en créant la zone de Barberêche, ils avaient pris en syndicat les deux villes avec Vitry en Charolais aussi, et puis ils avaient acheté quarante hectares de terrain pour donc accueillir des activités commerciales et éventuellement industrielles. Et puis Paray n'a pas joué le jeu. La zone en est restée là quoi* ».

Jean : « *C'était politique. Ils voulaient rattacher à un moment Digoin et Gueugnon, sauf que les pôles d'intérêts de Digoin et de Gueugnon étaient complètement différents* ».

Violaine : « *Alors après il y a eu la réforme territoriale qui a fait qu'on voulait à un moment donné, que les communautés de communes atteignent 20.000 habitants. Donc 20.000 ok...il y a eu une réunion de coopération inter communale qui s'est déroulée avec le préfet et les représentants, les députés...et il avait été voté que Digoin serait pas rattaché, mais devrait coopérer avec Gueugnon. Ce que la communauté de commune Digoin Val de Loire a refusé en disant « on se se faire manger par Gueugnon ». On se*

⁴¹⁶ *Ibid.*

fait manger si on veut, hein, parce qu'on est à peu près de la même dimension, je vois pas ce qui posait problème. Ils n'ont jamais voulu respecter ce qui avait été décidé (...) eh bien ce truc-là a été abandonné, repoussé, on a dit on verra ça plus tard ».

En réalité, loin de chercher des politiques de coopérations, les deux villes veillaient respectivement à s'approprier le maximum d'équipements. C. Crétin explique en ce sens que les villes environnantes, Bourbon Lancy, Paray le Monial, Digoin et Gueugnon luttaient à coup de zones industrielles, d'équipement de terrains, d'avantages officiels (ou occultes), d'équipements scolaires ou de loisirs, il écrit ainsi : « service de chirurgie projeté à Gueugnon, cité scolaire à Digoin de plus de quatorze millions de francs, construction de piscines dans toutes les villes »⁴¹⁷.

Finalement, Crétin nous replonge dans cette fameuse période des années soixante étudiée dans les deuxièmes et troisièmes parties de ce travail. Celle de la politique d'aménagement où l'État était en mesure de donner à chaque territoire les équipements nécessaires afin de maintenir une égalité d'ensemble.

Toutes les villes environnantes à Digoin reçoivent les mêmes « petits équipements » : piscine, bibliothèque, salle des fêtes, stade municipal. Pour ce qui est des équipements plus importants, ces dernières reçoivent une forme d'équivalence : Digoin obtient un lycée, Paray le Monial un hôpital, quant à Gueugnon la ville possédait encore à l'époque les forges qui fonctionnaient plutôt bien. Chaque ville bénéficie ainsi d'une compétence particulière, éducation, santé.

Les enquêtés racontent cette époque :

Jean Luc: *« Il y a eu un partage dans les années 1960, un partage au niveau préfectoral un partage du secteur entre les trois villes Digoin, Gueugnon, Paray le monial : ça c'est fait au niveau préfectoral, il s'est fait un partage des compétences des trois villes, c'est-à-dire que Digoin conservait les céramiques mais perdait le pôle santé. En compensation on a donné à Digoin un collège et un lycée. Gueugnon eux à l'époque ils avaient une industrie qui marchait très bien, c'est les forges alors on leur a dit : vous, vous gardez les forges, vous gardez les industries, point ; vous n'avez que ça. Mais toutes ces industries elles se sont cassées la figure. Par contre le pôle financier et le pôle médical ça n'a jamais été en baisse, ça Paray l'a conservé. Ils ont encore l'avantage d'avoir le*

⁴¹⁷ *Ibid.*

pôle religieux à Paray le Monial, ça amène du monde. Jusqu'à ce qu'on découvre un miracle dans une autre ville et que tout se déplace (rire) ».

Pourtant, cette vision de l'égalité par les infrastructures et le partage des compétences créé dès le départ une situation paradoxale puisqu'elle entraîne en réalité davantage de concurrence entre les villes. Chaque territoire finalement luttait contre celui du voisin, afin, comme le dit Philippe Estebe, d'être le mieux placé, « sous le robinet des subventions »⁴¹⁸.

Une vision de l'égalité qui s'est en fait révélée être une fiction, car elle a surtout participé à créer de petites guerres interterritoriales (petites guerres qui ont clairement laissé des traces dans l'espace et dans les représentations).

Surtout, lorsque toutes ces petites villes, Gueugnon, Digoïn et Paray ont commencé à connaître des difficultés, chacune à tenter, selon les mots utilisés par nos enquêtés de « tirer le plus possible la couverture vers elle », exacerbant deux fois plus la concurrence alors déjà forte. Ainsi, des villes de tailles quasi identiques, avec des histoires et des identités ouvrières similaires, avec un nombre d'habitants similaire, se sont menées une concurrence féroce pendant des années, ce qui paraît aujourd'hui avec le recul totalement aberrant.

Et, s'ils étaient plutôt vagues au début, nos enquêtés expliquent finalement la « réussite » de Paray le Monial, par une raison politique tenant au fait que le maire de Paray soit également député. Ce dernier (qui au passage a été élu pour la première fois en 1989, et terminera son dernier mandat politique en 2020 après trente et un ans à la tête de la ville !) aurait eu, de par sa position politique, une marge de manœuvre plus importante, et aurait permis à la ville de Paray de « tirer son épingle du jeu de la concurrence » comme en témoigne **Jean Luc** :

« On a eu le malheur à Digoïn, d'avoir un député à Paray le monial ».

Célia : « Quel impact cela a pu avoir » ?

Jean : « *Il a toujours tiré la couverture sur Paray le Monial. Digoïn a toujours ramassé les miettes* »

⁴¹⁸ P. Estebe, « Les grandes villes sont en train de prendre le pouvoir sur le territoire », *Libération*, publié le 08.05.15. Disponible sur : http://www.liberation.fr/france/2015/05/08/les-grandes-villes-sont-en-train-de-prendre-le-pouvoir-sur-le-territoire_1299734 (Consulté le 20.04.16)

Violaine : « *La ville de Paray il y avait un député maire *** et le député maire a tiré tout à lui. L'ancien maire était asservi on va dire...il était vraiment oui, asservi à la ville de Paray le Monial, c'est-à-dire que tout se faisait à Paray le Monial. Il n'y avait jamais rien pour Digoïn. Et ça, les gens l'ont compris* ».

Mais, si la faiblesse de la municipalité digoinaise et la présence d'un député maire à Paray le Monial explique en partie les difficultés rencontrées par la ville de Digoïn aujourd'hui, nos enquêtés en imputent également la responsabilité au groupe industriel qui détenait l'usine de la faïencerie. Pour ces derniers, l'usine contrôlait littéralement la ville (expliquant d'ailleurs la faiblesse de la municipalité).

Raymond : « *C'est aussi un peu le malheur de Digoïn, comme Gueugnon d'ailleurs, toutes ces villes de mono industrie, les groupes en place étaient suffisamment puissants pour contrôler la municipalité et s'opposer à l'installation de tous nouveaux secteurs d'activités industriels par peur justement de la concurrence, pour conserver le monopole d'une main d'œuvre docile et très, très bon marché* ».

Roger : « *La ville appartenait pas à la mairie ! Les propriétaires, c'était la faïencerie et la faïencerie on n'y touchait pas !* ».

Odette : « *La faïencerie avait le monopole, quand ils ne voulaient pas qu'un terrain se vende ils interdisaient, ils étaient vraiment les maîtres* »

André : « *C'est la faïencerie qui commandait et qui dirigeait la ville, bien sûr. C'était pas comme au Creusot ou à Gueugnon : les gens de la direction même s'ils y croyaient pas ils allaient à la messe pour se faire voir* ».

Ainsi, la municipalité de Digoïn vivait littéralement selon nos enquêtés « sous la coupe » des dirigeants de l'usine de la faïencerie. Ces derniers, en protégeant leur territoire de la concurrence des autres groupes industriels, ont fait vivre Digoïn de façon quelque peu autarcique. Ils ont finalement modelé le territoire à leur image, en fonction de leurs intérêts. Et, n'ayant pas d'usines importantes, la municipalité de Paray le Monial a toujours semblé plus libre de ses choix.

Alors puisque nos enquêtés témoignent d'une certaine inégalité de leur territoire vis-à-vis de celui de Paray le Monial, en ayant le sentiment d'être à la « traîne », à la « marge », nous avons saisi l'occasion de les questionner sur une notion nous ayant fortement

intéressée dans notre partie précédente, l'égalité des territoires. Puisque les entretiens nous conduisaient vers cette notion autant saisir cette opportunité.

Nous commençons par expliquer à nos enquêtés, de façon plutôt rapide, la création depuis 2012 d'un ministère de l'égalité des territoires. La plus grande partie d'entre eux avait connaissance de ce ministère. Nous cherchions alors dans un premier temps à savoir ce que la notion d'égalité des territoires leur inspirait de prime abord. Et, force est de constater qu'ils ne semblaient pas convaincus.

Roger : *« L'égalité...non il faut de la concurrence, il faut se battre, faut foncer, si on est là, qu'on attend, comment qu'ils vont faire une égalité. Ils vont pas nous mettre Digoin à égalité avec Mâcon. C'est pas possible ».*

Clotilde : *« Oui...l'égalité de quoi ? Qu'est-ce que Digoin pourrait apporter ? Apporter quoi ? Du tourisme peut être. C'est la seule chose qui pourrait rendre le territoire attrayant. Ahhhh égalité des territoires...franchement quand on voit l'économie française et la carte de France, maintenant c'est Paris, Normandie, Bretagne et toute la côte atlantique. Mais le reste du pays...et le nord...ils ont la même problématique que nous. C'est tout la question de la reconversion ».*

Jean Luc : *« Moi l'égalité des territoires faut arrêter, il n'y en a pas. Il y a l'égalité des dirigeants. Chaque dirigeant influent, n'en a rien à foutre du territoire du voisin, du moment qu'il peut ramener les capitaux dans le sien. Qu'est-ce qu'on a vu pendant des années ? ça a été le territoire, on fait ci pendant un moment, ensuite ça change de député et de dirigeant et le territoire tombe dans l'oubli et on voit sortir autre chose chez le voisin ».*

En réalité nous nous attendions à ce que nos enquêtés se saisissent de cette question de l'égalité des territoires pour amplifier leur propos vis-à-vis de Paray le Monial, voir vis-à-vis d'autres territoires ou encore qu'ils nous parlent des services publics, qui font souvent l'actualité des petites villes comme Digoin. Bref, qu'ils nous parlent de l'égalité des territoires à travers les grands thèmes qui lui sont communément associés. Mais en fait, non.

En réalité, égalité et territoire ne leur parlent pas dans le sens où nous l'entendons. Car lorsque nous questionnons nos enquêtés à ce sujet, nous pensons implicitement, et cela doit se ressentir dans la manière dont nous posons la question, à l'égalité entre les

territoires. Et, s'il existe bien aux yeux de nos enquêtés des inégalités entre Paray et Digoin, ces derniers se saisissent en réalité de cette question pour nous parler de l'égalité ou plutôt des inégalités qui existent dans leur territoire, à Digoin même. C'est d'ailleurs grâce à nos terrains que nous avons compris que ce sont les inégalités dans les territoires qui font le plus sens pour les individus.

Les enquêtés expliquent ainsi qu'il existe deux Digoin, deux villes, deux territoires qui se distinguent. Il y a le Digoin « où on va » qui correspond au centre-ville et aux bords de Loire, et le Digoin « où on ne va pas », celui qui correspond aux anciens quartiers ouvriers, comme l'explique **André** :

« Je vais vous dire une chose la ville c'est la ville, à partir des barrières de la gare y a rien, à part Leclerc y a rien ».

Célia : « Les gens ne vont jamais se promener de ce côté-là de la ville ? (Après les barrières de la gare) ? »

André : « *OH NON JAMAIS !!! Je vois j'ai mon beau-frère et ma belle-sœur ils sont très casaniers ils habitent place de la Grève ils viennent jamais avenue de Gaulle, c'est de la bêtise ».*

Aurore : « *Moi je vais en ville parce qu'il y a les banques mais autrement y a des coins où je passe jamais ».*

Tous évoquent une démarcation entre deux Digoin qui se situerait au niveau de la ligne de chemin de fer qui traverse la ville. Ils expliquent que cette démarcation s'est mise en place (au moins dans les représentations) à l'époque de l'usine de la faïencerie. En ces temps-là, à droite du chemin de fer se trouvait la ville, avec le centre-ville, les commerces, les restaurants, les petits bistros, les beaux quartiers, les belles maisons. A gauche du chemin de fer on trouvait les usines, la faïencerie, la poterie, Allia, ainsi que les quartiers ouvriers, le plus important étant le quartier de la Briérette où logeait un grand nombre d'immigrés (on trouvait toutefois quelques belles maisons, celles des « chefs », chefs d'ateliers, directeur d'usine). Ainsi, la ligne de chemin de fer semble établir une démarcation économique et sociale entre deux territoires.

Lise : « *Et bien je pourrais retomber dans la vieille querelle digoinaise (...) Le centre-ville et au-delà des barrières de la gare. Moi je le ressens pas...enfin je le ressens pas...les gens nous en ont parlé tellement quand je travaillais de cette scission entre le centre-ville*

et la Brièrette qui était le quartier ouvrier et le centre-ville qui était le quartier bourgeois »

Didier : *« Bah y a des quartiers franchement qui sont « chiés » quoi. Y a les...pas une élite, mais y a des bourgeois et puis les ouvriers, y a toujours eu une barrière, ça doit être partout pareil, mais à Digoin c'est vrai, ça a toujours été. De l'autre côté de la ville c'est les notables, mais enfin leurs quartiers se dégradent pas mal non plus. Y a pas mal de maisons à vendre, ils sont rattrapés par la crise aussi ».*

André : *« Il y toujours eu cette séparation, y avait avant les « cocos du haut » et les « cocos du bas ». C'était les commerçants du haut et les commerçants du bas.*

Roger : *« Les quartiers ont toujours été différents parce que toute une partie c'était les cités de la faïencerie. C'était pas la misère mais presque ».*

Lise : *« Mais pour moi c'est révolu, c'est le passé, j'ai plus ce sentiment-là. Mais il y a encore beaucoup de gens qui vous diront « bah oui on n'a pas ça, parce qu'on n'est pas en centre-ville ».*

Cette séparation, cette barrière entre les deux villes, d'ailleurs symbolisée par les barrières de la gare SNCF, a donc toujours été créatrice d'inégalité. Une inégalité ancienne, puisqu'elle marque le territoire depuis l'époque de la faïencerie, mais qui semble s'être renforcée à partir du moment où l'usine de la faïencerie est entrée dans un fonctionnement économique en réseau et qu'elle s'est progressivement « retiré » du territoire. A partir de ce moment, les enquêtés ont le sentiment que l'usine, en se « désengageant » du territoire, en se déterritorialisant, a laissé ce dernier comme tel. Les différents groupes qui se sont succédés à la direction de l'usine, chinois, anglais, ne se sont alors plus préoccupés du territoire (et particulièrement du côté gauche) le laissant dans l'état dans lequel ils l'avaient trouvé.

Et, cette inégalité entre les deux villes semble toujours, selon nos enquêtés, marquer le territoire ou du moins les représentations.

Odette : *« La Brièrette, c'est resté un quartier ouvrier ».*

Roger : *« ça vit pas. Y a pas de nouvelles constructions »*

Odette : *« Je vois mon fils me dit : « je peux pas croire qu'on a habité ce bidonville ». Alors bon c'est pas un bidonville, mais c'est vrai que c'est un quartier bon... »*

Françoise : « *C'est vrai qu'à Digoin, faut bien dire, qu'il y a les gens de la Brièrette et les gens du centre-ville. On va pas dire qu'il y a une rivalité, mais bon (...) Mais les gens de Digoin, enfin du centre-ville, n'aiment pas venir à la Brièrette. Nous on y a vécu pendant des années, jusqu'à l'âge de 63 ans* ».

La question de l'égalité qui fait sens est donc posée dans ces termes. C'est une inégalité économique, sociale, matérielle, visible aux bâtiments, à l'état des maisons, des quartiers et au fait qu'on ne croise pas beaucoup de promeneurs d'un côté de la ville.

Finalement, à l'inverse de ce que nous pensions, très peu d'enquêtés parlent des services publics alors que nous avons émis l'hypothèse que cette thématique aurait une place importante dans leurs discours. Si certes, tous se plaignent d'une maison médicalisée qui tarde à ouvrir ses portes, faute de médecins souhaitant s'installer à Digoin, leurs « revendications » ne vont pas plus loin.

Et si, pour le visiteur de passage, Digoin pourrait s'apparenter à l'un de ces fameux « territoires oubliés », en réalité à y regarder de plus près la ville possède une poste, une librairie-papeterie, des boulangeries, plusieurs banques, deux pharmacies, un petit cinéma, une bibliothèque, deux grandes surfaces, une gare SNCF toujours en activité (même si un certain nombre de trains ont été remplacés par des cars) permettant de rejoindre en une demi-heure la ville de Moulins.

Ainsi, si la thématique des services publics n'est pas présente dans les entretiens, c'est tout simplement parce que le territoire n'est pas confronté à la « désertification » de ces services (même si la vigilance se maintient vis-à-vis du secteur médical).

Enfin, concernant cette notion d'égalité des territoires, nos enquêtés nous ont permis d'éclaircir un point. Pendant la réalisation de nos entretiens et plus largement de ce terrain, nous nous sommes souvent interrogés sur les jeunes vivant à Digoin (un petit nombre, car la majorité de la population est âgée). Après le lycée, ces derniers sont obligés de partir, puisqu'il n'existe évidemment aucun institut de formation à Digoin. Ces jeunes, « on » tente tout de même de ne pas les faire partir trop loin, c'est d'ailleurs en ce sens que pendant des années la politique d'égalité des territoires a mis en place des annexes ou des antennes d'universités dans des petites villes de province, afin justement que les jeunes n'aient pas à s'éloigner trop de leur territoire. Et cela nous semblait être une politique plutôt positive. Après tout, chercher l'égalité des territoires c'est aussi faire en sorte que ces jeunes puissent rester dans leur territoire, qu'ils ne soient pas contraints d'en

partir. Nous avons pourtant changé d'avis au fil des entretiens (c'est là d'ailleurs tout l'intérêt de ces derniers).

Célia : « *Est-ce qu'il faut les faire partir ces jeunes ou les faire rester* » ?

Clotilde : « *Et bien il y a une annexe de l'université au Creusot, ils vont jusqu'à la licence ; ça existait déjà quand mon fils Julien était jeune, mais nous on avait préféré qu'il aille directement à Dijon en se disant « il ira plus loin ».*

Célia : « *On m'a dit qu'au Creusot, ils ont fait une antenne de fac...* »

Sarah : « *Oui oh pff...ils vont pas bien loin. Faut quand même aller dans les grands centres hein, c'est pas là* ».

Jean Luc : « *Ce qui est malheureux maintenant, c'est que j'en suis à souhaiter que les jeunes fassent ce que mes grands-parents ont fait, c'est-à-dire foutre le camp de leur pays pour aller chercher ailleurs une meilleure vie. Les jeunes d'ici, il faut qu'ils partent* ».

En fait, à travers les entretiens, on se rend compte qu'une politique de l'égalité des territoires ne doit en aucun cas consister à maintenir coûte que coûte les jeunes dans leurs territoires, mais elle doit au contraire leur donner la possibilité d'en partir. L'égalité, c'est donner à tous ces jeunes la possibilité de partir, afin qu'ils ne restent pas enfermés dans un territoire donné où l'on sait forcément (même s'il est difficile de se l'avouer) qu'ils n'auront pas les mêmes possibilités que d'autres jeunes, dans d'autres territoires (et là ce serait particulièrement inégalitaire). En fait, les voir partir, c'est également leur donner la possibilité de revenir un jour.

c. ...à un enjeu d'avenir : l'inter territorialité ?

Au vu de la concurrence qui semble persister entre Digoin et les petites villes environnantes et de la relative fermeture du territoire d'un point de vue identitaire, l'inter territorialité que nous défendons dans notre partie théorique peut-elle se mettre en place dans le fonctionnement politique de Digoin ? Une telle mécanique politique peut-elle voir le jour ?

Il semble qu'un premier pas ait été effectué en 2000, date de création de la communauté de communes « Digoin Val de Loire » (CCVAL) dont le maire de Digoin est le président. Cette intercommunalité, porte ainsi le nom de Digoin, c'est-à-dire le nom de la ville leader

soit la ville la plus peuplée, et le nom d'un élément naturel central dans le paysage, la Loire.

La ville de Digoin s'est ainsi alliée avec sept autres communes : Chassenard (1 000 habitants) ; Coulanges (310 habitants) ; La motte (1 225 habitants) ; Les Guerreaux (253 habitants) ; Molinet (1 185 habitants) ; Saint Agnan, (744 habitants) et Varenne Saint Germain (707 habitants).

Ce choix d'alliance peut toutefois questionner. Car Digoin a choisi de s'allier avec de petites, voire de très petites communes. Si pour ces dernières les intérêts et les avantages d'une telle alliance sont indéniables, puisqu'elle leur permet d'éviter le décrochage, notamment d'un point de vue financier, (d'ailleurs sans alliances ces communes ne pourraient clairement pas survivre), en revanche il semble légitime de s'interroger sur les intérêts qu'en retire Digoin. Nous pensons que les villes de l'intercommunalité sont beaucoup trop petites et n'ont pas assez de moyens pour apporter un intérêt spécifique à Digoin. D'ailleurs les enquêtés pensent que l'intercommunalité n'a absolument rien changé, tant d'un point de vue politique, qu'identitaire (du moins nous l'avons vu ce territoire ne fait pas sens pour eux).

En réalité nous pensons qu'il aurait été plus judicieux pour Digoin de s'allier avec des villes un peu plus importantes comme celle de Gueugnon ou au moins avec la ville de Paray le Monial, surtout parce que les habitants de Digoin, de par leurs mobilités, relient constamment ces deux villes, qui de ce fait sont très souvent en interdépendance.

Et, si aux niveaux des deux municipalités quelques liens semblent établis entre les deux villes, ils sont en réalité plutôt limités comme l'explique **Violaine** :

« Quand le maire là est arrivé, il s'est mis à travailler au niveau des ordures ménagères avec Paray le Monial. Pourquoi ? Il faut pas être niais, parce que Paray c'est son bord politique. Voilà, on ne voulait pas de Gueugnon parce que Gueugnon était une ville de gauche. Voilà c'est ça (...) Donc aujourd'hui y a juste ça qu'ils font ensemble : les groupements de commandes ; ça on ne peut pas être contre, ça fait baisser les coûts, tout le monde s'y retrouve au niveau financier. Mais pour l'instant, il n'y a aucun rapprochement plus important ».

Surtout, la communauté de communes Digoin Val de Loire se consacre aux enjeux de son territoire, aux enjeux qui se trouvent à l'intérieur de son périmètre : protection, mise en

valeur de l'environnement, construction-entretien des équipements culturels, analyse et valorisation des richesses du territoire. Mais aussi valorisation du patrimoine, actions en faveur de la jeunesse, transport des enfants de la CC Val de Loire pour aller à la piscine l'été, action culturelle et pôle santé⁴¹⁹. Si ces actions sont évidemment essentielles, peut-on toutefois parler de véritable politique inter territoriale ? On peut en douter. On ne trouve d'ailleurs aucune référence à un éventuel travail de coopération avec d'autres communautés de communes, il n'existe pas de projets reliant les diverses intercommunalités, du moins dans le programme de la CCVAL tel qu'il est donné à lire sur le site internet.

Alors faut-il élargir le périmètre intercommunal pour que Digoin puisse développer une réelle politique inter territoriale ? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs on retomberait aussitôt dans le travers que nous dénonçons qui consiste à élargir les périmètres afin de coller au mieux à la réalité.

Pourtant lors de la rédaction finale de notre travail, nous avons appris que la communauté de communes Digoin Val de Loire avait fusionné en mars 2017 avec d'autres communautés de communes environnantes. Ainsi, c'est une nouvelle fois le saut d'échelle, l'élargissement des périmètres, la création d'un nouveau territoire, d'un nouveau périmètre institutionnel qui a été choisi. La communauté de communes à laquelle appartient Digoin se nomme désormais communauté de commune du Grand Charolais (en référence au pays) et compte 44 communes (dont la ville de Paray le monial). Le maire de Digoin est le président de cette nouvelle intercommunalité, dont le siège se trouve..... à Paray le Monial.

Nous pensons une nouvelle fois que le saut d'échelle ne va rien changer à l'enjeu majeur qui consiste pour toutes ces villes à développer de réelles politiques interterritoriales. Ce saut d'échelle n'en donne pas l'assurance : la réponse à cette question reste lointaine.

En fait, lors de notre travail et bien avant la fusion des communautés de communes, nous étions intéressés à un autre territoire, déjà institutionnalisé, comprenant Digoin, le pays Charolais-brionnais. Le pays Charolais-brionnais existe depuis 2004 et se compose comme son nom l'indique de deux bassins de vie : le charolais et le brionnais. Ce territoire semble intéressant car il fait fi des traditionnelles limites administratives en étant à cheval

⁴¹⁹ La présentation de la CCVAL et de ses objectifs est disponible sur le site internet officiel : <http://www.ccval.fr/>

entre deux nouvelles régions, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne Franche Comté. Les politiques qui gèrent ce territoire cultivent les notions d'authenticité, de terroir, mais aussi d'innovation et mettent en avant son patrimoine : fleurons industriels, produits agricoles d'excellence. Les élus veulent faire du Charolais-brionnais un territoire attractif, cohérent afin d'attirer les investisseurs mais surtout marquer le territoire comme une destination industrielle patrimoniale et touristique forte.

Nous pensons que Digoin a éventuellement une place à part entière à prendre au sein de ce territoire qui lui permettrait de sortir d'un fonctionnement politique et identitaire relativement autarcique (car c'est là un enjeu d'avenir fondamental pour la commune).

Nous souhaitons en ce sens proposer quelques pistes de réflexion qui permettraient à Digoin, à partir du pays Charolais-brionnais, de développer des politiques de liens, de coopérations, d'interdépendances avec d'autres territoires. Nous souhaitons préciser que nous ne nous vantons en aucun cas d'avoir des « solutions clés en main » pour la ville et loin de nous l'idée de vouloir faire de Digoin la nouvelle Côte d'Azur du pays Charolais-brionnais ou de la Saône et Loire. Nous restons réalistes, il s'agit simplement de proposer quelques pistes liées à celles développées dans les parties théoriques.

Quelques pistes vers l'inter territorialité

Afin de se diriger vers une politique interterritoriale, de s'ouvrir à d'autres territoires, nous pensons que Digoin doit dans un premier temps occuper une place spécifique au sein du pays Charolais-brionnais. Il faudrait qu'à l'intérieur de ce territoire, Digoin puisse tout de suite évoquer un élément particulier, que le territoire parle aux habitants de l'ensemble du pays, peut-être à travers une spécificité.

Si nous pensons que Digoin doit s'inscrire pleinement dans le pays Charolais-brionnais, c'est parce que la ville se retrouve, comme beaucoup d'autres communes, à l'extérieur du processus de métropolisation, voir même « coincée » entre deux métropoles, à savoir la métropole du grand Paris et la métropole du grand Lyon. Les rayonnements respectifs de ces deux métropoles n'atteignent pas directement Digoin. Et, comme la ville ne peut en aucun cas, de manière isolée, tirer son épingle du jeu, (nous avons vu en ce sens qu'un territoire aujourd'hui ne peut plus fonctionner seul), elle peut en revanche être portée par le pays Charolais-brionnais, plus à même de « faire face » et de trouver une place à part entière entre les métropoles de Paris et plus particulièrement de Lyon (beaucoup plus proche).

Toutefois, la position de Digoin au sein du pays Charolais-brionnais n'est pas simple. En effet, seulement une partie du pays profite d'une influence de la métropole du grand Lyon et Digoin, plus éloigné, n'en bénéficie pas directement. Une étude concernant les liens entre Lyon et le sud de la Saône et Loire a d'ailleurs montré des relations intenses entre Lyon et le Maconnais, mais a pointé des relations de moindre intensité dans la moitié ouest du territoire d'étude (entre la vallée de la Saône et le Charolais-brionnais)⁴²⁰. Ainsi une partie du Charolais-brionnais, celle où se trouve effectivement Digoin, est relativement laissée de côté par la dynamique de Lyon comme le remarque le maire de Digoin :

Fabien : *« Pour nous, on est quand même dans la deuxième couronne ou dans la sphère d'influence un peu plus lointaine (de la métropole de Lyon) toute la question et c'est ce à quoi nous réfléchissons, à la fois avec les collègues du Charolais Brionnais et à la fois au niveau du département, c'est comment bénéficier des retombés de la proximité d'une métropole comme Lyon par exemple, qui fait quand même une bonne partie du développement économique du pays et donc le fait d'être à proximité, bien desservie avec des voies de communications, comment on arrive à attirer de la population qui ne veut plus forcément vivre dans la métropole mais sans en être trop éloignée, comment on profite de notre position entre les deux métropoles, entre la métropole parisienne et la métropole lyonnaise, comment on fait pour susciter des installations d'entreprises qui pourraient avoir à desservir les deux métropoles, donc ça peut être aussi vu comme une chance d'être bien situé entre des métropole ».*

Ainsi, le pays Charolais-brionnais, et particulièrement la partie sud, doit renforcer sa position par rapport à la métropole du grand Lyon, en ayant vis-à-vis de cette dernière un rôle spécifique. On peut imaginer, à l'instar de l'un des scénarios de prospective territoriale mené par la DATAR concernant les territoires à l'extérieur du processus de métropolisation (territoires 2040) que le Charolais-brionnais pourrait jouer le rôle de territoire nature, celui du territoire « refuge » à l'extérieur de la ville. À l'intérieur du pays, la ville Digoin pourrait jouer la carte de l'eau, de la Loire. C'est d'ailleurs ce qu'explique le maire de Digoin pour qui la commune pourrait devenir un espace vers

⁴²⁰ Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, « Dynamiques interrelationnelles entre Lyon et le sud de la Saône et Loire ». Disponible sur : http://www.urbalyon.org/AffichePDF/Etude_strategique_sur_les_dynamiques_interrelationnelles_entre_Lyon_et_le_sud_Saone-et-Loire_-_informations_de_synthese_et_representations_graphiques_-3820 (consulté le 19.10.16)

lequel se tournent les urbains qui ne veulent plus directement vivre dans la métropole ou qui veulent pendant le temps d'un week-end s'éloigner rapidement de la grande ville.

D'ailleurs, interrogés sur l'avenir de Digoin nos enquêtés évoquent également le tourisme « nature » comme potentiel enjeu à développer, toutefois sans grandes convictions, car l'offre touristique de la ville reste selon eux aujourd'hui limitée.

Célia : Est-ce que Digoin pourrait miser sur le tourisme ?

Odette : « Bah il y en a quand même un petit peu, parce qu'on a le pont aqueduc, on a quand même les bords de Loire... »

Roger : « Oui enfin, faut pas rêver, je ne suis pas pessimiste moi je suis toujours un optimiste mais... »

Célia : Il y a du tourisme à Digoin ?

Raymond : « Un peu, ça se développe un petit peu, mais proportion... moi je suis un peu sceptique. Et puis également, pour dire, Digoin ne bénéficie pas de ce tourisme culturel car on n'a pas le bâti qui permettrait d'attirer les gens. Par contre un effort a été porté sur le port de plaisance, qui est l'une des rares choses qui fonctionne assez bien à Digoin ».

Didier : « Oh c'est léger. Mais moi j'ai vu des touristes débarquer sur la place de la Grève là-bas et puis chercher une baguette de pain, et bah à part Leclerc qui est ouvert y a rien d'ouvert. C'est un peu bête quoi ».

Alors est ce que Digoin pourrait effectivement jouer la carte du tourisme « vert » ?

A l'échelle du département, la Saône et Loire s'est effectivement tournée depuis quelques années maintenant vers le tourisme vert, et le tourisme itinérant, à travers la valorisation des voies vertes auxquelles s'ajoute la carte du tourisme industriel. Le but est de valoriser la voie verte « marquée au fil de l'eau par d'anciens paysages industriels »⁴²¹. Ainsi, l'offre touristique est basée sur la valorisation des deux identités du département, c'est-à-dire une identité naturelle, paysagère avec notamment la valorisation des cours d'eau qui caractérisent le département et principalement la Loire et une identité industrielle. Il s'agit

⁴²¹La présentation de l'offre touristique en Saône et Loire par l'agence de développement touristique et de promotion du territoire de Saône et Loire est disponible à l'adresse internet suivante : <http://www.terreditinerances.com/sejours-cles-en-main>

de valoriser le territoire autour de l'industrie de la céramique et de la faïencerie. Ainsi, sur la page de l'office du tourisme du département, les touristes sont invités à « cheminer sur la route du patrimoine, pour redécouvrir un passé industriel riche et étonnant ». La Saône et Loire compte alors environ douze anciens sites industriels importants à faire visiter. Le problème est que Digoïn n'apparaît pas dans la liste.

Et, en effet, la carte du tourisme industriel semble difficile à jouer pour la ville car elle n'est pas assez marquée par le bâti industriel, avec des sites qui seraient effectivement à visiter. L'identité industrielle de la ville de Digoïn est certes inscrite dans les guides touristiques du département, où sont indiqués les musées de la faïencerie et de la poterie, mais il ne s'agit pas de sites à faire visiter, il ne s'agit pas d'un tourisme industriel à proprement parler.

Ainsi, seule la carte du tourisme vert, du tourisme itinérant s'offre à Digoïn qui bénéficie d'une voie verte, de la Loire et qui a tout intérêt à valoriser ce côté « nature » dans un premier temps à l'intérieur du pays Charolais-brionnais, et dans un second temps vis-à-vis de la métropole du grand Lyon.

Il faudrait notamment, afin de pouvoir passer d'un territoire à l'autre rapidement, c'est-à-dire de Lyon à l'arrière-pays charolais Brionnais travailler au développement des mobilités. Il faudrait que la ville de Digoïn puisse être rapidement desservie par la métropole du grand Lyon. Si cette dernière est bien desservie par les axes routiers, c'est déjà un atout identifié par C. Crélin en 1970, au niveau des transports en commune la ville reste à deux de Lyon en TER.

On pourrait imaginer que l'instauration d'un contrat de réciprocité entre la métropole du grand Lyon et l'arrière-pays Charolais-brionnais serait la concrétisation de ce fonctionnement inter territorial.

Dans tous les cas, à notre sens, l'avenir du territoire de Digoïn réside dans ce qui le dépasse, dans l'inter territorialité, dans les échanges, dans les interdépendances qu'il convient de développer avec d'autres territoires. Il faut cesser de se focaliser sur la zone Ligerval à l'intérieur de la ville comme si elle était l'unique clé permettant de redynamiser le territoire.

Toutefois, l'inter territorialité reste aujourd'hui à construire. Pour le moment la ville de Digoïn se situe dans ce que nous avons qualifié « d'entre deux territorial » en ayant un

piéd dans et l'autre en dehors de la société en réseaux. Il faut que la commune à partir de ses ressources locales puisse prendre place dans un système territorial élargi. Si la ville a tenté pendant des années de fonctionner de manière quasi autarcique, ce temps-là est aujourd'hui révolu.

Deuxième Terrain :

Le plateau de l'Aubrac, un territoire en devenir

Présentation du territoire de l'Aubrac

Notre second terrain de recherche est l'Aubrac. L'Aubrac n'est pas un territoire administratif, il s'agit d'un haut plateau au sud du massif central à 1.400 mètres d'altitude aux confins de deux nouvelles régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de trois départements : le Cantal, l'Aveyron et la Lozère, pour un total de 107 communes et 33.000 habitants. L'Aveyron et la Lozère se partagent la plus grande partie de l'Aubrac, quant au Cantal il correspond à la région de Saint-Urcize. On dénombre également sur le plateau cinq communautés de communes : la communauté de communes Aubrac-Laguiole ; la communauté de communes de l'Aubrac Lozérien ; la communauté de communes Aubrac-Lot-Causse, la communauté de communes Caldauguès-Aubrac, la communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac.

Le territoire de l'Aubrac apparaît ainsi comme un enchevêtrement de territoires administratifs, que l'on peine bien souvent, pour cette raison, à situer.

Notre choix pour ce territoire n'a pas été le fruit du hasard. Si, au contraire de Digoin, nous n'y avons aucune connaissance, nous lui portons depuis quelques années maintenant, un intérêt personnel qui n'a cessé de grandir à mesure de nos lectures sur la notion de territoire. Selon nous, l'Aubrac incarne des problématiques, des enjeux et des thématiques majeures dans une recherche sur la notion de territoire.

Il s'agit tout d'abord d'un territoire « abstrait », dans le sens où l'Aubrac n'est pas un territoire administratif. L'Aubrac n'est ni une région, ni un département, ni une commune ou un pays, mais se voit toutefois appartenir à ces différentes échelles territoriales politiques. Et, dans un travail qui, entre autres, questionne les recompositions territoriales, l'affaiblissement des limites administratives, la mise en place de politiques interterritoriales, ce territoire présentait à notre sens un intérêt certain.

Ce territoire incarne également la thématique de la ruralité, érigée comme priorité du dernier quinquennat. L'Aubrac se définit en effet comme un territoire hyper rural, à l'écart de toute concentration urbaine. Il est nécessaire de faire une demi-heure de voiture pour se rendre d'une petite ville à l'autre, et plus de deux heures afin de rallier la « grande

ville » la plus proche, Clermont Ferrand ou Montpellier, en l'absence de perturbations hivernales (le plateau est enneigé une grande partie de l'année). La question de la ruralité est d'ailleurs très présente au sein de ce travail. Cette dernière est devenue un enjeu politique fondamental aux alentours de 1830. La politique de construction et d'uniformisation de la nation, les diverses politiques d'aménagement du territoire, ont toujours fait des territoires ruraux une priorité. D'ailleurs un certain nombre de problématiques et d'enjeux ayant trait à la notion de territoire leurs sont communément associés : service public, proximité, égalité, organisation des mobilités, etc.

Il y avait donc là un terrain propice à une analyse de la notion de territoire.

L'histoire de l'Aubrac c'est celle d'un haut plateau qui, jusqu'aux alentours de l'an mille était recouvert de forêt. Bien que représentant une voie de circulation importante, l'Aubrac restait toutefois un espace marginal, les bois étaient craints des pèlerins qui faisaient la route depuis le Puy-en-Velay vers Saint Jacques de Compostelle, car ils abritaient des brigands. C'est en partie pour cette raison, que fut construite, entre 1125 et 1180, la domerie d'Aubrac, un monastère qui permettait de mettre les pèlerins à l'abri le temps d'une halte et de soigner les malades.

Le paysage actuel, plutôt lunaire, de l'Aubrac est le fruit de la déforestation et du défrichement des terres, effectué en partie par les moines entre le X et le XII siècles afin de développer l'élevage bovin pour la boucherie (d'où la naissance de la race Aubrac), mais également l'élevage bovin laitier afin de développer une production fromagère. L'histoire de l'Aubrac est particulièrement marquée par l'élevage qui reste aujourd'hui important à l'échelle du plateau.

Plus proche de nous, l'histoire de l'Aubrac, c'est également celle d'un territoire caractérisé par une forte tradition migratoire, du début du XIX^e jusqu'au milieu du XX^e siècle. La migration a permis une ouverture incontestable de ce territoire qui avait jusqu'alors vécu de manière relativement autarcique, de par des voies de communication et des conditions météorologiques difficiles.

La pauvreté apparaît comme l'une des causes principales du mouvement migratoire. Une grande majorité d'aubraciens migrent vers Paris et sa région, souvent de manière définitive. Le Cantal et la Lozère présentent au départ un rythme migratoire deux fois plus rapide que l'Aveyron, jusqu'à ce que la tendance s'inverse en faveur de l'Aveyron

vers 1870⁴²². A Paris, les aubraciens travaillent dans la vente de charbon (les auvergnats sont appelés les bougnats) qu'ils finissent par délaisser progressivement au profit des cafés dont le plus célèbre le « Café de Flore » se voit racheté en 1939 par Paul Boubal un aubracien originaire de Saint-Eulalie d'Olt dans l'Aveyron. On trouve d'ailleurs bien souvent (dans des quartiers plus modestes que Saint Germain des Près) un petit hôtel meublé, voir un tabac, accolé au café.

Cette émigration aura des conséquences importantes pour l'Aubrac. Non seulement elle signe la fin d'une société locale et d'un mode de vie traditionnel mais, en un peu plus d'un siècle le plateau passe d'une situation de surpeuplement à une inquiétante désertification. Beaucoup de communes perdent plus de la moitié de leurs habitants et la population restée sur place est particulièrement âgée. Au niveau communal certaines situations sont d'ailleurs catastrophiques. En vingt ans, de 1962 à 1982⁴²³, seule la commune de Laguiole a gagné quelques habitants. La commune de Nasbinals a perdu 16% de sa population, quand à la commune de Marchastel elle enregistre une perte de 43%.

A partir des années soixante, les éleveurs et plus largement les agriculteurs du plateau sont confrontés à la mécanisation et à la modernisation des techniques de production. Un grand nombre de petites exploitations ne parviennent plus à suivre le rythme du travail qui s'intensifie fortement.

Au tournant des années soixante-dix, l'avenir de l'Aubrac semble particulièrement incertain, au vu des difficultés qui caractérisent ce territoire.

4. De la dimension identitaire

a. De l'appartenance individuelle à l'entité Aubrac

Comme pour notre terrain à Digoin, nous débutons les entretiens par des questions concernant le lien individuel des enquêtés au territoire. Mais, avant de cerner le sentiment d'appartenance des individus, il était dans un premier temps nécessaire de chercher à comprendre à quel territoire, les sentiments d'appartenance des enquêtés se rattachaient.

⁴²² Lucette Laurens, Utiliser L'Aubrac, comment ? Thèse de doctorat : géographie. Montpellier : université Montpellier 3, 1987.

⁴²³ *Ibid.*

Nous l'avons dit, l'Aubrac est un territoire « abstrait », non institutionnel, aux limites floues, partagé entre plusieurs territoires. Par conséquent, la première question visait à comprendre à quel territoire se référait l'identité des individus. S'agissait-il d'abord du territoire de la commune, du département, de la région ?

C'est en fait l'Aubrac qui apparaît comme l'entité la plus parlante pour nos enquêtés, c'est à ce territoire qu'ils se sentent appartenir.

Célia : « A quel territoire vous sentez-vous appartenir ? »

François, 73 ans, ancien commerçant : « *Avant toute chose on est de l'Aubrac. Quand vous arrivez de l'extérieur, la première des choses que vous dites c'est « on va sur l'Aubrac ». On ne va pas en Lozère, on ne va pas sur le Cantal, on va dans l'Aubrac ».*

Laurence, 41 ans, commerçante : « *On est d'abord de l'Aubrac. Moi, oui c'est en Lozère mais je me sens plus d'Aubrac que de Lozère (...) le plateau c'est la même culture, c'est le même état d'esprit, c'est la même vie, et c'est des conditions de vie tellement particulières que ça soude ceux qui y habitent quoi. Donc, on se reconnaît volontiers d'Aubrac avant tout ».*

Renaud, 62 ans, photographe : « *Les gens se sentent aubracois, qu'ils soient cantaliens, aveyronnais ou lozériens ici les gens du pays ils sont de l'Aubrac. Il y a toujours ces petites rivalités parce qu'on est français, mais oui, les gens sont de l'Aubrac, c'est ça l'entité avec tout ce que ça comporte quoi, c'est des gens au caractère qui ressemble au pays, c'est des gens qui ont un caractère rude ici, forcément il y a des tensions. Mais l'identité c'est vraiment l'Aubrac, depuis toujours ».*

Ainsi, bien avant les territoires institutionnels, département, région et même commune, (cette dernière étant pourtant généralement citée par les individus comme premier territoire d'appartenance), les enquêtés se sentent avant toute chose appartenir à l'Aubrac. Que l'on soit de la Lozère, du Cantal ou de l'Aveyron, les limites départementales n'ont que peu de signification.

D'ailleurs, il faut noter que notre question est posée de manière singulière, elle concerne uniquement l'individu, mais les enquêtés répondent très souvent par « on », témoignant de manière quasi immédiate du caractère collectif de l'identité. « On est avant tout de l'Aubrac », parce qu'un certain nombre d'éléments, une culture, un « état d'esprit », un

« caractère » spécifique au plateau, rassemblent les individus au-delà des différentes limites territoriales institutionnelles.

Dans un second temps, nous souhaitons comprendre ce sentiment d'appartenance à l'Aubrac. Sur quoi repose-t-il ? Sur quels éléments s'adosse-t-il ? Comme pour nos entretiens à Digoin, comprendre les sentiments d'appartenance nécessite de passer par des questions détournées (ce qu'on aime dans le territoire, ce qu'il nous évoque, si l'envie de le quitter est - ou a été - présente, etc.).

Le premier pôle d'attachement au territoire de l'Aubrac qui ressort des entretiens est une nouvelle fois la famille. Les enquêtés sont attachés au territoire, s'y sentent appartenir parce qu'ils y ont de la famille. Ils évoquent les « racines », les « origines », les « ancêtres », et se sentent d'autant plus attachés au territoire que leur famille y est « ancrée » depuis plusieurs générations.

Laurence : *« Alors je suis attachée...tout d'abord ce sont mes racines, c'est toute ma famille maternelle donc il y a une histoire familiale à laquelle je suis très attachée, du coup, je vois mes oncles, mes tantes, mes cousins régulièrement ».*

François : *« Le contact avec nos familles, c'est très important pour nous ».*

La famille apparaît d'ailleurs comme une motivation au retour, à la réinstallation dans l'Aubrac. Partis vivre ailleurs, principalement en région parisienne pour des raisons professionnelles, un grand nombre d'enquêtés sont revenus dans l'Aubrac, soit de manière définitive au moment de la retraite, soit de manière intermittente (six mois de l'année, à la belle saison, d'avril à octobre) afin d'être proche de la famille restée sur place.

Annie, 55 ans, kinésithérapeute et commerçante, née, partie puis revenue dans l'Aubrac après vingt ans de vie en banlieue parisienne explique : *« Moi j'ai retrouvé mes racines d'une part ».*

Marie, 73, ancienne commerçante qui vit entre Paris et l'Aubrac explique : *« C'est la famille qui fait revenir un petit peu, on se dit qu'il faut voir...et puis bien sûr on a tous nos ancêtres qui sont là dans le coin, on peut pas trop les abandonner non plus, mais c'est surtout parce qu'il y a de la famille encore (...) Mais si on vient c'est pour retrouver ses origines, sa famille ».*

Célia : *« Et pourquoi vous avez eu envie de venir à la retraite ici » ?*

Marie : « *Ah ça la bonne question* » !

François (son mari) : (rire) « *Elle va vous répondre et moi je vous répondrai après* ».

Marie : « *Monsieur est très attaché ici à son Aubrac* ».

François : « *Je suis né là, j'ai été baptisé là, nos communions là, l'école là, la famille là* ».

Le second pôle d'attachement au territoire de l'Aubrac est la qualité de vie. Les enquêtés se sentent attachés, appartenir à l'Aubrac, car ils y trouvent une qualité de vie qui selon eux n'existe pas ailleurs. Cette qualité de vie est associée aux notions de calme, de liberté, de sérénité, il s'agit en fait d'un attachement à des éléments immatériels (un attachement qui tend parfois dans les discours à quelque chose de presque mystique lorsqu'est évoqué « l'esprit des gens », « l'esprit des lieux »).

Gérard, : « *La qualité de vie exceptionnelle (...) Il y a encore des valeurs qui restent dans les esprits des gens, des valeurs saines, le respect* ».

Mauricette, 70 ans, ancienne commerçante : « *On vit tranquille sans contraintes* ».

Marina, 52 ans, commerçante : « *Le matin tu fais ton café, tu ouvres la porte t'as tout l'Aubrac à tes pieds, personne ne peut te voler ce que tu vois. C'est quelque chose qui te donne une énergie* ».

Laurence : « *L'esprit des lieux souffle plus fort qu'ailleurs, il y a une espèce de vibration, de résonance qui fait qu'on est attaché dans le bon sens du terme c'est-à-dire comme un arbre qui fleurit là où on l'a planté, c'est nos sources, c'est là où on se régénère et où on puise toute l'énergie dont on a besoin pour avancer dans sa vie, se réaliser, accomplir sa vie* ».

Corinne, 40 ans, agricultrice, : « *Bah l'Aubrac c'est cette liberté qu'on a, le fait de travailler à l'extérieur, dans la nature, et puis bon il n'y a pas les contraintes du quotidien quand on est en ville par rapport aux transports en commun, les horaires de travail, là, on a une autre liberté c'est à nous de choisir nos horaires de travail même s'ils sont parfois un peu larges* ».

Enfin, le sentiment d'appartenance à l'Aubrac passe, ou plutôt se démontre, par le fait d'être parti puis revenu. Sur les seize entretiens réalisés, seul un enquêté, Léon, a passé

toute sa vie dans l'Aubrac en tant que buronnier. Les parcours de vie des autres enquêtés témoignent d'importantes mobilités, principalement professionnelles.

A titre d'exemple, Annie est née dans l'Aubrac, puis est partie pendant une vingtaine d'années vivre à Aulnay sous-bois en tant que professeur, avant de revenir sur le plateau, de se reconverter en kinésithérapeute et d'ouvrir un gîte. Marie et François sont nés dans l'Aubrac, partis pour ouvrir un café à Paris, ils vivent aujourd'hui six mois de l'année en banlieue parisienne et six mois de l'année à Nasbinals. Marina est née en Hollande et a suivi son compagnon dans l'Aubrac (elle n'a d'ailleurs pas souhaité quitter le territoire à la mort prématurée de ce dernier). Gérard et Mauricette sont nés dans l'Aubrac et ont ouvert un premier café aux Ulis puis un second en Vendée, à Saint Jean de Mont en tant que saisonniers, puis sont revenus vivre dans l'Aubrac à la retraite. Renaud est né en Normandie, a travaillé une dizaine d'année à Rodez dans le milieu du cinéma et vit depuis dix-sept ans dans l'Aubrac (etc.).

Le retour, nous l'avons dit, est principalement motivé par la famille, souvent restée sur place et vis-à-vis de laquelle on souhaite se rapprocher. Toutefois le retour sur le plateau peut être motivé pour des raisons plus « formelles » : suivre un conjoint, réussir à trouver du travail sur le plateau et d'autres plus inattendues :

François : « *On revient des fois quand il y a des obligations ici comme de voter. Ma femme, elle, vote à Paris...* »

Marie (sa femme) : « *Oui monsieur vote ici (les yeux au ciel) Mais ici le vote...c'est plus par relation (...) Oh, écoutes, on a passé vingt ans ici, ça fait plus de cinquante ans que t'es à Paris et moi j'estime que tu as d'autres attaches à Paris qu'ici !* ».

Ce qui est important dans les parcours de vie des enquêtés c'est que ce retour sur l'Aubrac est dès le départ anticipé. On part tout en sachant que l'on va revenir, ce qui permet d'éviter un sentiment de déracinement.

Gérard : « *On avait trois quatre sous, alors on a acheté un café à Paris, enfin pas à Paris à côté, aux Ulis. Et puis bon, on s'est démerdé comme on a pu, on a travaillé évidemment et on a acheté après un deuxième café, mais grand, en bord de mer à Saint Jean de Mont en saisonniers. Le plus grand PMU de la côte atlantique de la Vendée. Et puis après on est revenus ici* ».

Célia : « Est-ce que l'Aubrac vous manquait lorsque vous étiez à Paris ? »

Annie : « *Ah oui, moi j'ai toujours voulu revenir là, toujours* ».

Laurence : « *Alors moi je suis née ici puisque ma maman était originaire de Nasbinals, ma grand-mère aussi et ensuite j'ai grandi dans le Lot mais je revenais ici toutes les vacances et j'ai toujours considéré que mes racines étaient ici et déjà toute petite je n'avais qu'une seule envie c'était revenir. Donc je me suis installée ici, il y a vingt ans cette année* ».

Corinne : « *Moi je suis du petit village juste avant Montgrousset, vous avez dû y passer à pied. Donc moi je suis née sur l'Aubrac et je me suis mariée avec mon voisin quasiment. Pourtant, j'étais partie faire mes études à Montpellier, bien contente d'être partie à la ville parce que c'est vrai que quand on est jeune, la campagne c'est un peu pesant quand même. Bien contente d'être partie et puis finalement je suis revenue et je me suis installée avec mon mari dans l'agriculture* ».

On comprend rapidement au fil des entretiens que la thématique du « partir/revenir » occupe une place fondamentale dans les sentiments d'appartenance des enquêtés et plus largement dans les parcours de vie. Ces derniers racontent les allers et retours qu'ils ont effectués dans leur vie entre un « ailleurs » et l'Aubrac. Et, puisque nous cherchons à comprendre l'impact des mobilités sur les sentiments identitaires, l'Aubrac se présente comme un terrain particulièrement propice à cette interrogation. Nous tentons alors de comprendre si la mobilité a pu entraîner un déracinement (même si les propos précédents permettent déjà d'entrevoir la réponse à cette question) a-t-elle parfois pu faire « oublier » l'Aubrac ?

b. De l'impact de la mobilité dans l'identité individuelle

Une forte mobilité extra territoriale qui ne déracine pas les individus

En réalité, on se rend compte très rapidement que le fait d'avoir vécu dans d'autres territoires au cours de leur vie n'a en rien atténué l'attachement des enquêtés vis-à-vis de l'Aubrac. Cette mobilité n'est pas vécue comme une rupture, comme un arrachement au territoire, elle n'est pas vécue de façon négative par les enquêtés parce que, nous l'avons dit, le retour est prévu. D'ailleurs dans l'Aubrac poser la question d'un possible déracinement ayant pour cause la mobilité paraît presque étrange pour nos enquêtés, comme si la question ne faisait pas sens. En fait, la mobilité fait partie si l'on peut dire, de l'identité de l'Aubrac. Ce territoire s'est toujours caractérisé par d'importantes formes

de mobilité, qu'il s'agisse des mouvements migratoires, des pèlerinages, des estives ou de la transhumance.

Ainsi, la mobilité ne se traduit en aucun cas par un abandon de l'Aubrac, au contraire l'attachement au territoire en ressort plus fort.

Une mobilité intra territoriale quotidienne

Alors si la mobilité extra territoriale semble faire partie des parcours biographiques des aubraciens, leur quotidien est également marqué par une mobilité intra territoriale, c'est-à-dire à l'échelle de l'Aubrac, qui correspond à l'échelle de vie des enquêtés. Cette mobilité n'est pas vécue comme une contrainte, sauf en cas de perturbations hivernales car les routes deviennent dangereuses à cause de la neige et du verglas.

Célia : Est-ce que cette mobilité quotidienne est contraignante ?

Renaud : *« ça fait partie de la vie ici. Donc non, moi je le vis pas comme une contrainte ».*

Gérard : *« Bah personne s'en plaint ».*

Renaud : *« Après ici je vais à Espalion et Marvejols qui est de l'autre côté, un tout petit peu Laguiole pas beaucoup, oui il faut toujours faire trente kilomètres ».*

Corinne : *« Ah là, la voiture c'est indispensable, celui qui n'a pas le permis c'est pas possible. Il est toujours à dépendre de quelqu'un. Non, moi je vois la voiture on s'en sert. Si on veut aller au supermarché il faut compter une demi-heure de voiture. Après voilà on n'y va pas toutes les semaines non plus, on va faire des grosses commissions tous les quinze jours ».*

Les enquêtés passent aisément d'un territoire à l'autre, l'unique moyen de transport utilisé étant la voiture (il n'existe de toute façon aucun autre moyen de transport). On pourrait considérer, au vu des distances parcourues, qu'il s'agit d'une mobilité extra territoriale mais pour nos enquêtés il s'agit bien d'une mobilité intra territoriale, car elle a lieu avant toute chose dans l'Aubrac. Durant les mobilités quotidiennes, aucun enquêté ne prête attention au fait de savoir s'il est dans tel ou tel département, dans telle ou telle région : il est avant tout dans l'Aubrac.

A titre d'exemple, la mobilité qui peut exister entre la commune de Nasbinals en Lozère et la commune de Laguiole dans l'Aveyron est avant toute chose considérée comme une mobilité intra territoriale, car c'est une mobilité qui a lieu dans l'Aubrac. Les individus

expliquent qu'ils « descendent » à Laguiole, donnant l'impression que la ville est juste à côté, alors qu'elle se situe à vingt-cinq kilomètres (environ une trentaine de minutes de voiture), qu'entre ces deux villes les paysages changent, que l'on gagne même parfois quelques degrés supplémentaires une fois arrivé à Laguiole.

Ainsi, l'espace de vie des enquêtés est assez élargi. Si l'on s'arrête sur le cas des habitants de Nasbinals, où nous avons réalisé la majorité de nos entretiens, on constate une spécialisation assez élargie des lieux qui donne à la figure de l'archipel de Jean Viard davantage de consistance.

Il y a tout d'abord l'espace de l'habitat, du quotidien, la commune de Nasbinals, qui correspond au seul espace que l'on peut parcourir à pied. C'est l'espace du domicile et des petites courses de proximité (pour « dépanner »), on y trouve également un tabac, une pharmacie, une banque, une poste ainsi que la maison de santé. Ensuite, les habitants ont le choix entre plusieurs villes qu'ils considèrent à égale distance de Nasbinals et qui correspondent à l'espace des grandes courses, celles du supermarché : Aumont Aubrac, Marvejols, Laguiole, Espalion et Saint Chély d'Apcher (entre vingt-trois et trente kilomètres). Ces villes sont exclusivement définies par les enquêtés à travers l'utilité qu'ils en ont : les courses.

Célia : Dans quelles villes allez-vous le plus souvent ?

Corinne : *« C'est-à-dire qu'on à Espalion qui est à trente kilomètres, Saint Chély qui est à trente kilomètres et Marvejols qui est à trente kilomètres. En moyenne. Donc du coup c'est trois villes moyennes où on va faire nos courses mais bon ça va être Espalion le plus souvent, déjà parce que le climat est vachement meilleur. On a huit degrés d'écart avec Espalion. J'y suis allé samedi : là-bas il faisait 28 degrés, il faisait super beau et des fois on a envie d'y rester parce qu'il fait vraiment beau. C'est vrai qu'on descend assez rapidement sur Espalion ».*

Laurence : *« Moi je vais beaucoup sur Rodez ».*

Gérard : *« Eh bien, pour les courses on va à Aumont, Laguiole. Les plus grosses villes elles sont toutes à trente kilomètres d'ici. Alors y a Marvejols, Aumont, Saint Chély, Laguiole, Espalion, là où il y a les supermarchés. Tandis qu'ici on a quand même deux épiceries si on veut, on peut vivre ici sans bouger ».*

Enfin, certains enquêtés mentionnent les grandes villes de Clermont Ferrand (à 2 heures de voiture) et de Montpellier (à 2h30) comme étant l'espace des études pour les enfants. Ils ne fréquentent pas ces villes de manière régulière.

Cette mobilité quotidienne, n'entraîne pas de sentiment de multi appartenance, puisqu'encore une fois, même si les enquêtés circulent au sein d'un enchevêtrement de territoires institutionnels, ils sont avant tout dans l'Aubrac. Il s'agit donc toujours de la même identité.

Un mouvement constant

Aussi, pour conclure sur cette thématique de la mobilité, nous avons remarqué que si cette dernière fait partie du mode de vie de nos enquêtés (elle leur est nécessaire), nous avons également constaté que ces derniers vivent dans une sorte de mouvement constant. Ils sont toujours occupés, toujours en train, comme ils disent, de faire une « bricole ». Bien souvent, avant la réalisation d'un entretien nous avons été prévenu du peu de temps que la personne pourrait nous accorder, contrastant fortement avec la réalisation de nos entretiens à Digoïn où nous étions invités à « passer quand nous le souhaitions », puisque les enquêtés expliquaient être toujours là. Ainsi, certains entretiens ont été réalisés pendant la pause déjeuner, deux ont également été effectués sur la place du village de Nasbinals, parce que les enquêtés n'avaient pas le temps de nous recevoir chez eux (ou peut-être ne le souhaitaient pas...).

Des enquêtés qui cumulent d'ailleurs diverses activités. Annie est kinésithérapeute à domicile et tient également deux gîtes pour les pèlerins à Aumont Aubrac et à Espalion (à trente kilomètres) ; Corinne tient un gîte à Nasbinals l'été, et fait des allers-retours à Rodez où elle développe une autre activité pour l'hiver ; Bernard, maire de Nasbinals dirige trois hôtels et un restaurant ; Marina tient l'épicerie du village, s'occupe d'un journal, et fait partie du Conseil Municipal ; Léon, retraité, passe la journée à s'activer dans son jardin, quand ils ne va pas surveiller des troupeaux pour « aider » (etc.).

On retrouve une nouvelle fois une certaine valorisation du mouvement, comme si dans d'aussi petits villages, où il faut bien l'avouer tout le monde semble s'observer, il est important de montrer que l'on n'est pas inactif.

c. L'identité territoriale collective

Des éléments pour définir l'identité collective

Après avoir cerné les sentiments d'appartenance individuelle au territoire, nous nous intéressons à l'identité territoriale collective. Nous souhaitons savoir s'il existe une identité commune à l'entité Aubrac (bien que le « on » utilisé au préalable par les enquêtés nous laisse fortement entrevoir cette possibilité), une identité dans laquelle les individus pourraient se retrouver collectivement, malgré les nombreux territoires institutionnels qui s'entrecroisent.

Tous les enquêtés confirment alors l'existence d'une identité commune au plateau. Cette identité est avant toute chose géographique, paysagère, et a trait à la notion d'espace. L'Aubrac s'apparente à un espace lumineux et silencieux, des caractéristiques particulièrement appréciées des enquêtés.

Corinne : « *L'Aubrac, c'est une terre qui se définit déjà par l'espace. C'est un grand territoire de verdure, très dépeuplé parce qu'il n'y a pas beaucoup d'habitants au kilomètre carré. Bon encore l'été ça va, parce qu'il y a du monde, mais l'hiver (...)* »

Annie : « *Pour moi c'est l'espace, la lumière, le silence* ».

François : « *L'identité, c'est l'espace* ».

Marie : « *La nature, c'est très beau. L'espace et la nature* ».

Gérard : « *L'identité de l'Aubrac, c'est de grands espaces* ».

Laurence : « *Particulièrement ici moi je pense que c'est l'espace et la lumière qui nous parlent le plus, je trouve que c'est vraiment propre à ici, les lumières tout au long des saisons et tout au long de la journée, je trouve que c'est particulier, marqué, alors est ce que ça vient de la topographie, certainement, les minéraux qui renvoient quelque chose, je suis très sensible à la lumière qu'il y a ici, à l'espace, à la notion de liberté* »

L'identité de l'Aubrac est également liée à l'élevage, qui reste un élément identitaire particulièrement important du plateau.

Renaud : « *Le plateau de l'Aubrac, l'élevage, la race, on revient toujours à ça, c'est l'ensemble de ça* ».

Corinne : « *Après comment définir l'Aubrac...on va dire que c'est une région qui est restée quand même assez authentique, qui est préservée et voilà il y a aussi au niveau*

de la culture de l'élevage qui est resté un élevage traditionnel. La culture a vachement évolué au niveau matériel ».

L'identité territoriale collective repose également sur un important réseau amicaliste. On pourrait presque affirmer que l'identité aubracienne fonctionne comme une identité « en réseaux », car les amicales permettent de conserver des liens avec l'Aubrac, lorsqu'on a quitté le territoire. En effet, depuis le XIX^e siècle plus de quatre mille aubraciens ont émigrés à Paris, ce qui représentait en 1962 environ la moitié de la population de l'Aubrac⁴²⁴. A l'origine pourtant, la migration alors saisonnière et masculine, était dirigée exclusivement vers le sud de la France et l'Espagne.

Perrot, Bobbé et Boujot citent alors le rapport du préfet Lachadenede, transmis au ministère de l'intérieur en 1812 :

« A Saint-Urcize par exemple, les hommes partaient vers l'Hérault, le Gard, les Pyrénées, la Haute-Garonne, comme scieurs de long, maçons. En moyenne, 393 hommes partent à l'automne, mais reviennent au printemps »

A cette époque, le rapport note que la migration ne remet pas en cause le métier d'agriculteur dont elle assure, un complément indispensable. En revanche, au cours du XIX^e siècle, on constate trois changements importants : les aubraciens ne descendent plus vers le sud, mais montent vers la capitale ; ils changent d'activités pendant la migration ; cette dernière devient temporaire et non plus saisonnière.

Ceux qui migrent vers Paris sont souvent issus de familles nombreuses ; l'ainé reprenant l'exploitation, ils sont obligés de partir chercher du travail ailleurs. Ils ne reviennent sur le plateau qu'au moment de la retraite.

⁴²⁴ M. Perrot., S. Bobbé., C. Boujot, « Revisiter les territoires ruraux aujourd'hui. Circulations culturelles, nouvelles sociabilités, nouveaux usages du patrimoine ». Disponible sur : www.culturecommunication.gouv.fr/content/.../1/file/Ethno_Perrot_2007_480.pdf (consulté le 20.09.15)

A Paris, se constitue alors cet important réseau amicaliste qui participe à maintenir l'identité, un lien d'attachement à l'Aubrac, qui aurait pu être mis à mal suite à la migration intensive.

Corinne : *« Et les aveyronnais c'était comme ça, ils se prêtaient de l'argent entre eux mais c'était, ils se faisaient la « patche », c'était taper dans la main. Au début. Mais enfin ils s'aidaient, il y a d'ailleurs un réseau amicaliste énorme. Alors chez les lozériens aussi hein il y a un fort réseau d'amicales. On dit qu'il y a plus d'aveyronnais sur Paris que dans l'Aveyron. Non, non, mais moi de ce que je vois dans les quelques réunions où je suis allée, mais même notre maire, qui est super, ils sont enviés les aveyronnais en fait, ils sont pénibles par moment, il faut le reconnaître, mais ils adorent leur pays, ils adorent leur région, ils sont tellement doués pour les affaires ».*

Gérard : *« C'est tous ceux qui sont à Paris mais qui ont des origines nasbinalaises, ils sont quatre cent. C'est une façon de se retrouver, d'une même région autour d'une fête. C'est très, très vieux. Parce que les premiers qui se sont exportés à Paris si l'on peut dire, les Lozériens, ils étaient porteurs d'eau, ils montaient l'eau chaude dans les étages, donc ça c'est au XIX^e. Et les aveyronnais sont partis en Argentine eux pour certains. Il y a encore beaucoup d'argentins qui sont de souche aveyronnaise, ils ont gardé quelques liens. Les cantalous, eux, c'était Paris aussi, mais ils ouvraient des tabacs ».*

François : *« On se retrouve l'hiver à Paris et on se retrouve l'été ici. A Paris on a des associations, une qui regroupe le Cantal, l'Aveyron et la Lozère, parce qu'on est quand même limitrophes ».*

François : *« Après si vous voulez savoir pourquoi on se rencontre à Paris c'est pour voir du monde, pour retrouver un peu nos racines ».*

On trouve actuellement à Paris plusieurs réseaux amicalistes : la paroisse lozérienne qui fut créée en 1957 avec une mission d'ordre spirituel, social et culturel ; l'association sportive des lozériens de Paris créée en 1975 ; l'association des jeunes auvergnats à Paris ; le club des aînés du massif central créé en 1976 ; on dénombre également dix amicales, comme par exemple l'Aumonoise (amicale des originaires du canton d'Aumont Aubrac), mais aussi une amicale pour Nasbinals, Fournels, Saint Chely d'Apcher etc. Une identité en réseau donc.

Enfin, nos enquêtés évoquent d'autres éléments comme appartenant à l'identité territoriale collective de l'Aubrac : le couteau de Laguiole, l'aligot, les burons. Mais cette fois ci, le rôle conféré à ces différents éléments ne semble pas faire consensus. Certains enquêtés qualifient ces éléments de « folklore », parfois en attribuant à ce terme un sens positif, dans le sens où le « folklore » est ce qui permet à l'Aubrac d'être reconnu de l'extérieur, comme territoire à part entière, comme l'explique **Corinne** :

« L'Aubrac est connu je pense surtout par rapport à Laguiole. Laguiole fait beaucoup la promotion de l'Aubrac, le couteau de Laguiole, la fourme de Laguiole. Après l'Aubrac lozérien un petit peu moins je pense. C'est vrai que quand on parle de l'Aubrac...moi j'ai un gîte sur Nasbinals et quand on parle de l'Aubrac aux gens, quand je leur demande comment ça se fait qu'ils sont venus dans l'Aubrac, et bien ils connaissent par rapport au couteau de Laguiole ou alors par rapport au chemin de Saint Jacques qui amène énormément de monde ».

Célia : Est-ce qu'il y a une identité qui est partagée par tout le monde en Aubrac, qui relie ?

François : « Oui. Vous avez le folklore ici, par exemple l'aligot qui réunit tout le monde ».

Marie : « Il y a toutes les spécialités, la gastronomie. Le folklore ».

François : « Et puis il y a la vache, la belle vache d'Aubrac avec les yeux noirs, comme les filles »

Parfois, le terme de « folklore » semble utilisé de façon péjorative. Le « folklore » est un « outil » destiné aux touristes à qui l'on présente des éléments identitaires du plateau largement revisités ou du moins « bricolés ».

Gérard : « Le folklore, c'est des choses arrangées pour les touristes, comme le buron il a été arrangé pour les touristes ; ils font l'aligot à l'ancienne quand même, ils traitent leurs vaches mais ils n'ont pas droit de mettre leur lait de vache dans l'aligot alors c'est un peu ça que j'appelle le folklore. Mais tous ces éléments-là dont on vous parle c'est des éléments propres au territoire de l'Aubrac. L'Aubrac lozérien, l'Aubrac cantalou et l'Aubrac aveyronnais ».

Léon, 80 ans, ancien buronnier : « Il reste encore un buron mais c'est du folklore, le dernier buron a été fermé il y a deux ou trois ans, c'était le dernier, avec les vrais

buronniers. Il y a Caméjane, bon, c'est un peu du folklore, mais il est gardé à l'ancienne et c'est un éleveur ».

Ainsi, sentiment d'appartenance individuel et identité collective ne doivent pas être confondus, il s'agit, comme on peut le voir ici, de deux visions différentes. Si le sentiment d'appartenance individuelle au territoire de l'Aubrac va être défini à travers l'attachement à la famille, à la qualité de vie et au fait d'être parti puis revenu dans le territoire, l'identité collective se rattache quant à elle à la notion d'espace, au puissant réseau amicaliste et à certains éléments de « folklore » (même s'ils ne font pas consensus).

De la réactivation d'une identité fortement menacée

Si les enquêtés témoignent de l'existence d'une forte identité collective sur le plateau, ils remarquent une évolution certaine de cette identité. Ils expliquent qu'à partir des années soixante-dix, l'Aubrac a connu une forme de « réactivation identitaire ».

Dans la petite présentation du territoire de l'Aubrac que nous avons effectué au début de cette partie (afin de situer et d'introduire notre terrain), nous avons effectivement expliqué que le plateau s'est retrouvé confronté à partir des années soixante, à un ensemble de difficultés laissant présager un avenir particulièrement incertain. Nous n'avions pas développé la question plus loin afin d'éviter les répétitions. Il convient à présent de se pencher sur ce point.

Au sortir de la seconde guerre mondiale l'Aubrac fait face à la crise de son modèle traditionnel⁴²⁵. Cette crise, nous l'avons dit, est d'abord liée aux vagues successives de migrations qui ont entraîné sur le plateau une forte dépopulation. Mais, c'est également une crise liée à la modernisation des techniques de production qui déstabilise l'élevage et l'agriculture telle qu'elle fonctionnait jusqu'alors sur le plateau. En plein avènement du processus de mondialisation, le rythme de production s'intensifie fortement, menaçant les petits éleveurs du plateau.

C'est dans ce contexte particulier qu'une équipe pluridisciplinaire d'une quarantaine de chercheurs du C.N.R.S (linguistes, sociologues, démographes, agronomes, ethnologues) se lance dans la réalisation d'une enquête entre 1964 et 1966 intitulée *L'Aubrac, étude ethnographique, linguistique, agronomique et économique d'un établissement humain*,

⁴²⁵ Projet de parc naturel régional de l'Aubrac, Enquête publique. Disponible sur : <http://fr.calameo.com/read/003971894818ea8d81dc2>

coordonnée par Georges Henry Rivière⁴²⁶. A l'origine, l'objectif premier de l'enquête est de réaliser une « étude pluridisciplinaire d'un établissement humain ». Mais les chercheurs se retrouvent rapidement confrontés au relatif déclin du plateau, transformant leur objectif premier. Ces derniers se donnent alors pour ambition principale de « sauvegarder la mémoire et les usages d'une société qu'ils jugent en voie de disparition ».

Les conclusions du premier bilan de la recherche sont très différentes selon les disciplines⁴²⁷. Par exemple, quand les ethnologues retiennent plutôt le dynamisme historique de l'Aubrac et dressent un état des lieux plutôt optimiste, les agronomes se montrent quant à eux plutôt pessimistes quant à l'avenir de l'élevage sur le plateau, qu'ils jugent particulièrement menacé. Mais, justement, la diversité des conclusions de la première enquête encourage les chercheurs à réinvestir le plateau entre 1966 et 1973. Et même si l'enquête reste toutefois mesurée dans ses conclusions, les chercheurs remarquent, que déjà, dans un laps de temps assez court, certains aspects semblent avoir évolués.

En effet, à l'instar d'autres territoires en France, (dont les situations n'étaient toutefois pas aussi inquiétantes), tels que la Bretagne, l'Aubrac semble connaître une nouvelle dynamique comme l'explique **Régine, 45 ans, chargée de mission pour le Parc naturel régional d'Aubrac** :

« Parce que l'Aubrac il est passé à un moment donné de la fin des années quarante, cinquante, ce pivot là, ça a été rapide, il y a eu une prise de conscience, tout d'un coup ils ont changé de paradigme comme on dit dans le jargon universitaire, très, très vite, alors qu'il y a des territoires où il y a eu une chute brutale, on était au fond du trou ».

Pour « sauver » le territoire d'un déclin programmé, il convient de lui donner un nouvel essor. On retrouve ici le fameux mécanisme de réactivation identitaire évoqué dans la partie précédente, auquel l'enquête du CNRS n'est en rien étrangère.

André Valadier, grand acteur du territoire, explique ainsi : « on n'attend pas de la recherche technique qu'elle nous dise ce que nous devons faire, mais qu'elle stimule, par

⁴²⁶ CNRS, *L'Aubrac, étude ethnologiques, linguistiques, agronomiques et économique d'un établissement humain*. Paris, édition du CNRS.

⁴²⁷ L. Laurens, *op. cit.*, p. 174.

le stress qu'elle nous impose, notre fond culturel aubracien. C'est à nous de jouer notre avenir en définitive » ⁴²⁸.

Il explique que la réactivation de l'identité du territoire, va consister à « repartir » de plusieurs éléments identitaires concrets qui avaient jusqu'alors permis de faire vivre les ancêtres du plateau. Par exemple pour vivre, ces derniers s'occupaient des troupeaux, utilisaient un fromage qui avait la particularité de se conserver très longtemps et utilisaient la corne des bovins pour la transformer en manche à couteaux.

La démarche principale consiste donc à repartir de ces éléments identitaires : vache Aubrac, couteau, fromage (et aligot) en espérant qu'ils puissent faire « redémarrer » le territoire.

Le danger principal, toutefois largement perçu par les acteurs du territoire, aurait été de se cantonner à réactiver des éléments d'une identité, non seulement passée, mais surtout très locale, ce qui aurait conduit à un échec. Il était donc nécessaire de conférer à l'ensemble de ces éléments « du passé » un sens dans le présent.

Et ce présent justement, est aujourd'hui marqué, nous l'avons vu dans les parties précédentes, par une revalorisation de la ruralité, qui se dote de nouveaux rôles ludiques, récréatifs, mais aussi environnementaux ou paysagers, et qui peut être vue comme un complément à la vie urbaine⁴²⁹. La ruralité est aujourd'hui associée à de nombreuses valeurs, à un retour aux « traditions », à « l'authenticité », au « terroir », à une quête de « naturel ».

Ce présent est également marqué par un attrait de plus en plus prononcé pour de nouvelles formes de consommation, plus respectueuses de l'environnement et des producteurs, davantage soucieuses de la qualité et de la traçabilité des produits, dirigées vers de nouveaux modes de production.

⁴²⁸ Le propos d'André Valadier est tiré d'un entretien réalisé par la mission d'animation des agrobiosciences. Disponible sur : <http://www.agrobiosciences.org/agriculture-monde-rural-et-societe/Nos-publications/Histoire-de/Histoire-de-l-Aubrac-Un-entretien>

⁴²⁹ Jacinthe Bessièrè, Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord noir. Thèse de doctorat : sociologie. Toulouse : université de Toulouse 2, 2000.

L'Aubrac avait donc une carte à jouer et une place essentielle à prendre dans ce présent où l'environnement, le développement et la consommation durable ne sont rien d'autre que des enjeux d'avenir fondamentaux.

En ce sens, à partir des années soixante, la production fromagère, qui vacille alors fortement depuis quelques années suite à la fermeture des burons, est relancée par un groupe de jeunes agriculteurs qui créent à Laguiole une petite coopérative, la « coopérative Jeune Montagne » qui permet par un principe d'association, de rentabiliser les petites structures agricoles. En 1961, le fromage de Laguiole obtient le label de qualité A.O.C. - Appellation d'Origine Contrôlée - qui l'érige en produit de qualité. Le label garantit au consommateur une production fromagère limitée à une quarantaine de communes du plateau situées au minimum à 800 mètres d'altitude et un lait principalement collecté dans la région. Aujourd'hui la coopérative fédère 80 éleveurs et emploie 55 salariés. Les produits sont distribués dans plusieurs grandes surfaces de France, si bien que l'on peut sans trop de difficultés, parler de la réussite d'une forme de marketing territorial.

Egalement, les acteurs du territoire se sont lancés dans la réactivation de la production bovine avec un intérêt pour la revalorisation de la race locale Aubrac. Cette dernière avait en effet décliné, suite à l'introduction de races étrangères dans les troupeaux mais également suite à la modernisation de l'agriculture (l'introduction des tracteurs ne nécessitait plus le besoin de l'animal). Les éleveurs du territoire ont alors œuvré à partir du milieu des années soixante-dix, à travers la création d'une structure « L'union Aubrac », à la conservation de la pureté de la race bovine Aubrac. Il s'agissait de revenir à des gènes liés à son identité. Aujourd'hui, la viande Aubrac constitue aux yeux du consommateur un gage de qualité.

D'ailleurs, la modernisation de l'agriculture et de l'élevage est l'un des principaux éléments cités par les enquêtés lorsque nous les questionnons sur l'évolution de leur territoire.

Léon : *« Oh l'évolution...ce qui a beaucoup changé c'est les fermes ».*

Gérard : *« Alors l'Aubrac aujourd'hui a beaucoup changé de par les exploitations. Avant comme je disais, ces parents avaient dix, quinze vaches (...) Ils ont des étables immenses, immenses. Il n'y a plus de petite ferme, la plus petite ferme, elle a quatre-vingt bêtes (...)*

Pour vous dire aujourd'hui l'Aubrac, c'est un Aubrac totalement différent de celui d'hier. L'Aubrac d'hier et l'Aubrac d'aujourd'hui non ça n'a plus rien à voir ».

Ainsi, les acteurs locaux réussissent à partir des ressources locales, à réactiver ce qui avaient constitué jusqu'alors leur histoire et leur identité : élevage, vache, fromage. A travers ces éléments, non seulement ils parviennent à singulariser l'Aubrac par rapport à ces trois départements et à en faire une entité distincte, mais également à ouvrir le territoire et à le faire connaître de l'extérieur. Les produits incarnent littéralement le territoire. Surtout, ils réussissent à inscrire cette revalorisation de l'identité dans le respect d'enjeux futurs : consommation durable, valorisation des producteurs locaux, respect de l'environnement.

L'Aubrac s'inscrit donc pleinement dans le mécanisme mis en avant dans la partie précédente permettant à une identité territoriale de fonctionner : s'appuyer sur le passé, lui trouver un sens dans le présent, se tourner vers le futur.

La fête de la transhumance est l'exemple même du respect de ce triptyque.

La pratique de la transhumance, victime de l'automobile, était en voie de disparition progressive sur le plateau. Les acteurs locaux ont alors décidé de faire de cette pratique un événement à part entière, une fois par an, au mois de mai. Rapidement, la fête connaît un succès important et devient un événement emblématique du territoire. L'association Transhumance Aubrac créée en 1987 insiste beaucoup sur le caractère non folklorique de la fête, mais sur son caractère agricole en rappelant que la fête de la transhumance est d'abord une « fête de l'élevage », donc une fête autour d'un élément identitaire de l'Aubrac.

A travers cet événement, il s'agit de réactiver une pratique identitaire du passé, la transhumance, en la modernisant et en lui trouvant un sens dans le présent : la fête permet de véhiculer une image vivante, moderne de l'agriculture, à l'écoute des consommateurs. Elle permet également d'aller à la rencontre des producteurs locaux et des éleveurs, puisque les participants sont invités à accompagner physiquement les éleveurs qui « montent » les vaches dans les prairies d'estive. Enfin, il s'agit plus largement d'un événement organisé autour du respect et de la préservation de l'environnement, orienté donc, vers un projet d'avenir. Finalement, la fête permet de montrer en quoi le territoire de l'Aubrac est un territoire moderne (beaucoup plus qu'il n'en a l'air) et qu'il incarne des enjeux futurs qui concernent finalement l'ensemble des territoires.

Régine : « *Et le deuxième schéma de pensée c'est de dire, on n'est pas dans la folklorisation, on n'est pas dans la banalisation. On est toujours en train d'innover, c'est-à-dire qu'il faut qu'on se remette en question, on part toujours de l'existant, de l'histoire, de notre identité, de nos particularités, de nos spécificités, on préserve nos aménités, et on essaie d'innover et innover c'est aussi être ouvert aux autres* ».

Et ça fonctionne. L'évènement attire chaque année entre vingt et vingt-cinq mille visiteurs, venant de toute la France⁴³⁰. Les retombées économiques sont d'ailleurs importantes sur le plateau puisque les hébergements sont complets, et ce plusieurs semaines à l'avance, permettant de faire fonctionner les petits commerces et les restaurants du plateau.

Ce dynamisme a fini petit à petit par attirer les touristes⁴³¹. C'est d'ailleurs un des changements majeurs décrits par nos enquêtés interrogés sur l'évolution de leur territoire (après l'évolution au niveau de l'élevage).

Corinne : « *J'ai surtout vu des changements au niveau touristique, énormément. Il y a énormément de monde maintenant l'été, c'est vrai que ça a pris et puis je pense que c'est le chemin de Saint Jacques* ».

Laurence : « *ça n'a pas toujours été comme ça. La fréquentation du chemin de Saint Jacques elle date d'il y a une vingtaine d'années, il y avait quand même je pense moins de mouvement avant* ».

Gérard : « *Aujourd'hui c'est porté sur le tourisme, bon les animaux bien sûr, les bovins font vivre leurs propriétaires et le tourisme fait vivre le reste du monde (...) Alors le nouvel Aubrac il vit avec le progrès* ».

Bernard, 60 ans, maire de Nasbinals : « *Je dirais maintenant que c'est un territoire reconnu, je pense qu'on doit pouvoir dire « on est en Aubrac ». Nasbinals on est en Aubrac, ça ne doit pas nuire à l'image de Nasbinals. Les gens d'ailleurs peuvent facilement dire « tiens on a été en vacances en Aubrac ». Je pense que ça, c'est fait* ».

⁴³⁰ F. Labouesse, « La construction de nouvelles relations entre monde agricole et société : une approche à partir de fêtes de la transhumance », *Ruralia*, publié le 01.01.03. Disponible sur : <https://ruralia.revues.org/33> (Consulté le 23.05.15)

⁴³¹ M. Perrot, « Le haut plateau de l'Aubrac : la fabrication sociale d'un territoire 1964-2006 », in G. Baudin, P. Bonnin (dir.), *Faire territoire*, Editions recherches, 2009, p. 57-73.

Car le tourisme, jusque dans les années quatre-vingt-dix, était quasiment inexistant sur le plateau. Il n'existait, depuis le début des années trente, que le sanatorium du village d'Aubrac et les termes de Chaudes Aigues qui accueillait quelques curistes ; les touristes étaient rares. D'ailleurs l'avenir de ce secteur constituait l'une des grandes interrogations de l'enquête réalisée par le CNRS dans les années soixante-dix. Les chercheurs se demandaient comment le tourisme pouvait prendre de l'ampleur dans un espace aussi particulier, car relativement désert.

L'Aubrac a pourtant réussi à développer une forme de tourisme qui ne pouvait mieux s'inscrire dans son temps. Car dans un contexte de mobilité accrue, le plateau réussit à jouer la carte du tourisme itinérant à partir du milieu des années quatre-vingt-dix. Ce tourisme est principalement dû au chemin de Saint Jacques de Compostelle qui traverse l'Aubrac. La renaissance des chemins de Saint Jacques date d'octobre 1987 lors de la reconnaissance officielle de ce chemin comme itinéraire culturel européen par le conseil de l'Europe.

La partie du chemin qui traverse l'Aubrac est particulièrement appréciée pour sa spécificité : on n'y trouve quasiment rien (très peu d'habitations), ce qui correspond aujourd'hui aux attentes des pèlerins qui apprécient une certaine « atemporalité des scènes paysagères traversées⁴³² ». En effet, Sébastien Nageleisen rappelle que les paysages de Saint Jacques de Compostelle se caractérisent essentiellement par leur aspect ordinaire, presque ceux du quotidien, et la traversée de l'Aubrac est à l'opposé de ce que l'on peut voir habituellement.

Le territoire réussit à travers le chemin de Saint Jacques à proposer une autre forme de mobilité : la traversée, qui est une manière de parcourir l'espace qui privilégie l'adhésion et qui va à l'encontre des autres formes de mobilités. Ainsi, à travers ce tourisme, l'Aubrac réussit son pari de jouer la carte du « territoire ressource ».

Le tourisme fait aujourd'hui vivre pour une large part le plateau, principalement de mai à septembre (le tourisme d'hiver lié aux petites stations de ski n'étant pas encore aussi développé). Les villages traversés par le chemin, à l'instar d'Aumont Aubrac ou de

⁴³² S. Nageleisen, « Traverser les paysages : le plateau de l'Aubrac sur les chemins de saint Jacques de Compostelle », *Espaces temps*, publié le 20.01.14. Disponible sur : <http://www.espacestems.net/generate-pdf/?idPost=31262> (consulté le 03.09.16)

Nasbinals, s'animent plus particulièrement à cette période où les restaurants et les gîtes affichent complets.

L'Aubrac a donc réussi son pari en inscrivant son identité entre terroir et mondialisation. Le couteau de Laguiole est devenu un objet emblématique du territoire, qui s'exporte dans le monde, dans une société où l'on souhaite d'ailleurs de plus en plus conserver des objets (il a notamment été exposé à New York au Musée d'Art Moderne), l'aligot est aujourd'hui distribué dans de nombreuses grandes surfaces.

Les interrogations du CNRS concernant l'avenir de l'identité, de l'élevage, du tourisme, semblent avoir aujourd'hui trouvé réponses. « D'établissement humain menacé », l'Aubrac est aujourd'hui, à notre sens, un territoire d'avenir.

Pourtant, les chercheurs de l'époque avaient pointé une autre difficulté concernant la cohérence politique du plateau en se demandant si « le clivage administratif très puissant ne risquait pas de limiter le développement du massif ? ». La question, restée jusqu'alors en suspens, nous intéresse tout particulièrement, car centrale dans un travail sur la notion de territoire. C'est également une raison du choix de ce terrain de recherche.

5. De la dimension politique d'un territoire non institutionnel

a. Une politique commune ? Des limites administratives à la création du parc naturel régional de l'Aubrac

De l'importance des limites institutionnelles

A travers le point précédent nous avons pu voir qu'il existe dans l'Aubrac une identité territoriale collective, qui dépasse les limites institutionnelles et administratives des territoires qui s'entrecroisent sur le plateau. Pourtant, s'il existe une identité commune, existe-t-il une politique commune au plateau ? Est-elle d'ailleurs nécessaire et pourquoi ? Les différentes limites territoriales, régionales, départementales, voir même intercommunales s'affaiblissent-elles face à l'entité Aubrac ? Finalement, comment différentes échelles politiques réussissent-elles à gérer un territoire identitaire ?

Nous avons dans un premier temps questionné nos enquêtés à ce sujet. Nous souhaitons savoir s'il existe des politiques de coopération entre les différents territoires du plateau (surtout entre les départements) afin de gérer, d'organiser et de développer l'entité

Aubrac. Si les discours précédents témoignaient incontestablement d'une unité identitaire, les propos concernant la politique sont très différents.

Corinne : *« Oh ici on sent qu'il y a une petite « guéguère » entre la Lozère, l'Aveyron, le Cantal, on sent que l'Aveyron essaie de récupérer l'Aubrac au maximum alors que le territoire de l'Aubrac est en majorité Lozérien, le territoire est plus grand au niveau de la Lozère. Mais au niveau de la population lozérienne il n'y a pas beaucoup de monde ».*

Annie : *« Il pourrait y avoir...au niveau territoire mais ils se tirent tellement dans les pattes entre les trois départements. L'Aveyron, la Lozère faut savoir qu'ils sont un peu comme ça, les lozérien étaient pauvres, les aveyronnais s'étaient enrichis avec les cafés, les brasseries à Paris ».*

Renaud : *« Non c'est un peu chacun pour soi, il y a peu de coopération parce qu'on a Cantal, Aveyron, Lozère et que chacun aimerait bien diriger les choses ».*

Par conséquent, l'Aubrac ne semble pas bénéficier d'une politique commune. D'après nos enquêtés, chaque partie de l'Aubrac est gérée par le niveau politique auquel elle est institutionnellement rattachée. Mais en quoi cette situation s'avère-t-elle problématique ?

Il semble en réalité que l'enchevêtrement des territoires administratifs ait toujours constitué un frein au développement du plateau. Dans son enquête, le CNRS pointait le « puissant clivage administratif » (comme l'expliquent nos enquêtés) susceptible de mettre en difficultés l'avenir de l'Aubrac. En effet, l'enchevêtrement de trois départements et jusqu'en 2016, de trois régions, semble avoir toujours entraîné d'importantes difficultés de coordination à l'échelle du massif. Les politiques menées étaient fortement cloisonnées, car à l'instar de Digoïn, une concurrence politique interne aux territoires (peut être liée aux différentes couleurs politiques des maires et des élus) semble avoir freiné le développement des coopérations.

Régine : *« C'est-à-dire que jusqu'à aujourd'hui le territoire « subit » des politiques publiques inféodées aux territoires départementaux ou régionaux, c'est un peu comme ça que ça fonctionne, si vous faites du développement local dans un département ou dans une région, c'est moins compliqué de se construire que sur l'Aubrac où on est à la croisée de trois départements ».*

En fait plusieurs décennies d'administration partagée ont fortement ralenti la mise en place de projets au sein du plateau. L'Aubrac ne fonctionnait pas selon une logique

politique inter territoriale, puisque chaque département gérait « son petit morceau » d'Aubrac. Pourtant, afin de faire face aux difficultés rencontrées et d'appuyer une identité, qui pour « survivre » devait se renforcer, ce fonctionnement quelque peu autarcique des territoires devait cesser. Il était donc nécessaire de trouver une « solution » permettant de pallier aux divisions institutionnelles.

C'est en ce sens que se sont progressivement mises en place à partir de 2005, plusieurs communautés de communes témoignant d'un premier pas vers des politiques de liens, de coopérations, de coordinations, pour des maires qui, aussi surprenant que cela puisse paraître, n'avaient jamais véritablement travaillé ensemble comme l'explique **Alain** maire d'Aumont Aubrac depuis 2001 :

« Avant il n'y avait pas tout ça, il n'y avait pas de communauté de communes, et puis on n'avait pas l'habitude de travailler ensemble, donc de plus en plus ce lien s'est fait, ce lien social c'est important, donc on l'a cultivé (...) Donc cette thèse sur l'Aubrac c'est intéressant, parce qu'il va falloir qu'on apprenne et qu'on travaille ensemble et dans tous les domaines ».

Pourtant, le niveau intercommunal s'est semble-t-il révélé insuffisant. Car si l'intercommunalité a été positive pour un grand nombre de petites communes isolées qui, sans une mutualisation des moyens et des services auraient difficilement survécu, on peut toutefois se demander si les communautés de communes ont effectivement permis de travailler au développement de l'entité Aubrac, si elles ont réellement participé au décloisonnement des politiques.

Car en réalité, les intercommunalités du plateau rassemblent des communes de mêmes départements, comme en témoignent certains noms : communauté de communes de l'Aubrac lozérien, communauté de communes Aubrac Laguiole (en Aveyron donc). Ainsi, il n'existe pas d'intercommunalité faisant fi des limites départementales qui regrouperait par exemple des communes de la Lozère et de l'Aveyron. L'intercommunalité ne semble pas avoir été l'instrument adéquat, permettant de développer pleinement de réelles politiques inter territoriale à l'échelle du plateau. Il était donc nécessaire d'aller plus loin dans la démarche inter territoriale.

C'est ainsi que s'est progressivement imposée la figure du Parc Naturel Régional (PNR). A travers l'outil PNR, il ne s'agit pas de faire de l'Aubrac un territoire politique (l'Aubrac n'a d'ailleurs jamais émis de quelconques revendications en ce sens) mais un territoire de

projet. Le PNR est un outil de développement territorial orienté vers la valorisation des richesses propres à un territoire rural peuplé. Si le projet d'un parc naturel régional sommeillait déjà depuis plusieurs années, il a fallu attendre 2010 pour voir se constituer l'Association d'Emergence du Parc (première étape dans la concrétisation du projet) et 2014 pour voir se former le syndicat mixte de préfiguration du parc (qui après le classement officiel du territoire en PNR laissera la place au syndicat mixte d'aménagement et de gestion qui assurera la cohérence et la bonne articulation de toutes les actions).

Régine, chargée de coordonner la charte du PNR explique :

« Donc le projet c'est ça, je pense que la démarche innovante pour l'Aubrac, c'était de se dire il faut qu'on arrête de travailler chacun bien de notre côté à l'échelle interdépartementale (...) Il faut qu'on devienne plus qu'un territoire identitaire, il faut qu'on devienne un territoire de projet collectif (...) C'est-à-dire ne plus être au bout de trois départements, au bout toujours de trois réflexions inféodées à d'autres niveaux de collectivités, et qu'à un moment donné ces gens qui gèrent ces collectivités départementales ou régionales participent à une gouvernance territoriale aux côtés de ceux qui portent le projet ascendant qui sont les élus du territoire. Donc c'est ça la nouveauté dans la notion de territoire Aubrac, c'est qu'à un moment donné, c'est passer de ces démarches de pionniers qui ont très bien réussies, d'un développement sectoriel, d'un développement parfois opportuniste, d'un développement peut être pas toujours durable, à un projet de territoire qui permet de se mettre autour de la table et de se dire voilà : « comment on imagine l'avenir du territoire, pas comme un territoire au bout de trois entités mais comme étant une entité elle-même, qui mobilise les entités auxquelles elle appartient et qui par contre, décide de son avenir au sein même du territoire et le porte ». Le PNR est apparu comme l'outil le plus pertinent ».

Le projet de création d'un parc naturel régional (en cours pendant notre recherche et presque achevé aujourd'hui) qui pouvait s'apparenter à un nouveau territoire pour l'Aubrac, nous a évidemment particulièrement intéressé. En effet, « sur le papier », le PNR semble aller, c'est du moins l'une de ses ambitions principales, dans le sens d'un dépassement des clivages politiques et administratifs du plateau. L'entité PNR comprend en ce sens soixante-huit communes (des diverses régions et départements) pour une superficie de 2.282 km².

Pourtant, le lecteur pourra nous objecter de retomber dans l'un des travers que nous dénonçons qui consiste à recréer un nouveau périmètre, un nouveau territoire, quand « l'ancien » semblent présenter nombre de limites.

Pourtant, nous avons pensé que la démarche PNR était différente, car il ne s'agit pas d'un territoire politique à proprement parler. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet de territoire élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, dans le respect des principes du développement durable. Ce projet prend la forme d'une charte qui fixe les objectifs à atteindre. La charte, co-construite avec les acteurs locaux (institutions, collectivités, responsables associatifs) se décline ensuite sous forme d'un plan d'actions détaillé à travers différents axes. Le projet est donc construit en « partenariat » avec les différents acteurs du territoire, il s'agit d'un processus ascendant.

Egalement, dans le cadre du PNR Aubrac, il n'existe aucun projet de « fabrication », de construction d'une identité (comme c'est par exemple le cas dans un certain nombre d'intercommunalités) car cette dernière est déjà largement constituée. Il n'est en aucun cas nécessaire d'expliquer ou de rappeler aux habitants du plateau ce qu'ils partagent en commun.

Nous avons alors souhaité interroger les maires d'Aumont Aubrac et de Nasbinals afin de connaître leurs avis sur la création du PNR et sur les atouts de ce dernier, à savoir : que va concrètement apporter la création d'un parc naturel régional à l'Aubrac ?

Alain, 65 ans, maire d'Aumont Aubrac explique : « *Déjà, de savoir travailler ensemble, défendre cet Aubrac parce qu'on a des atouts (...) Donc il faut avoir cette volonté de mettre nos forces en commun, il n'y a pas l'Aveyron, le Cantal ou la Lozère il y a l'Aubrac et on est là tous ensemble pour faire avancer (...) On a un intérêt commun. Il vous le dira monsieur Valadier, il dit toujours qu'il y a le cœur de l'Aubrac et il y a aussi les artères, et s'il n'y a pas d'artères le cœur s'arrête de battre (...) Tout seul je crois qu'on ne fait plus rien maintenant. C'est vrai qu'en Aubrac, à une certaine époque les gens avaient une certaine indépendance, mais à mon avis il faut aller au-delà maintenant* ».

Ainsi, le PNR est susceptible d'apporter une plus grande coopération entre les élus et les différents acteurs du territoire qui doivent désormais travailler ensemble au développement du territoire. Aussi, selon le maire de Nasbinals, le PNR va permettre à l'Aubrac d'être davantage reconnu.

Bernard, maire de Nasbinals : « *La démarche, la passion c'est l'Aubrac. Et ça marche. Je crois que beaucoup de gens s'y retrouvent. Mais enfin ce fil rouge il est fait depuis trente-cinq, quarante ans et maintenant on attend la création d'une zone de reconnaissance géologique, géographique qui s'appelle l'Aubrac pour l'appeler parc... Mais faut que l'intérieur fonctionne. Et là, il y a besoin de tous ces acteurs, tous ces gens qui ont déjà collaboré ensemble d'une façon ou d'une autre, qui se sont vus, revus, qui se détestent pas quoi* ».

Concernant les populations, le syndicat mixte de préfiguration du parc a mis en place une enquête publique, et un certain nombre de réunions afin de rencontrer, d'informer, et d'échanger avec les populations. Pourtant, au moment où nous avons rencontré nos enquêtés, les réponses à la question : « selon vous, que va pouvoir apporter la création du parc régional de l'Aubrac ? » ont été variées. Une certaine « inquiétude » émane des entretiens vis-à-vis de possibles nouvelles réglementations qui pourraient peser sur certaines activités (chasse, agriculture, bâti, etc.).

Laurence : « *le futur parc, c'est une image fédératrice, parce que l'Aubrac est partagé sur trois départements et trois régions donc parfois ça manquait un peu de cohésion et surtout de communication pour porter des projets en commun et là l'entité parc va permettre de porter ensemble des projets* ».

Célia : Et le PNR qu'est-ce que vous en pensez ?

Corinne : « *Je ne sais pas, honnêtement je sais pas. J'ai assisté à des réunions mais après je sais si... nous on a un peu peur qu'on nous contraigne pas mal de choses* ».

Annie : « *Je connais des gens qui veulent faire construire, on leur impose des normes complètement ridicules, d'être parallèles à la route ou en face de la route, pas des tuiles comme ça. Voilà soi-disant parce que c'est protégé, mais protégé de quoi on ne sait pas* ».

Renaud : « *Là, ça m'est difficile de te répondre parce que j'en sais rien. Je les côtoie ces gens que j'adore mais non je ne sais pas, je ne connais pas les avantages ou les inconvénients. Mais tu vois, il y a beaucoup de réticences quand même dans le milieu agricole ici parce qu'on vit une relative liberté, tu vois dans beaucoup de domaines, ici on est comme le pays, on est libre comme le vent un peu, ce qui fait que s'il y a des contraintes, s'il y a un cahier des charges ça les emmerde, même si ça ne change rien à ce qu'ils font déjà. Donc oui, il y a ces réticences* ».

Il convient donc d'essayer de voir ce que le parc naturel régional pourrait concrètement apporter à l'Aubrac.

b. De la plus-value PNR

Un premier axe essentiel : Une inter territorialité explicite

Dans un premier temps, nous l'avons dit, l'un des intérêts majeurs du PNR est à notre sens la logique inter territoriale qui le porte. Le PNR apparaît comme un outil pertinent permettant de répondre aux enjeux bloqués par les diverses limites institutionnelles qui marquent le territoire de l'Aubrac.

L'un des axes essentiels du PNR consiste effectivement à considérer l'Aubrac dans son ensemble et non plus comme un pays « aux confins de... ». Pour cela, le PNR souhaite mettre littéralement « en réseaux » les acteurs des trois départements. Désormais, les actions doivent être coordonnées à l'échelle du PNR permettant ainsi un décloisonnement des territoires qui doivent travailler ensemble au projet de territoire.

Bien sûr la création de l'entité PNR n'est pas sans risques. Car le travers principal que nous percevons serait que le PNR fonctionne, certes de manière inter territoriale au sein de son périmètre, mais qu'il fonctionne comme une entité repliée sur elle-même, qui l'isolerait des autres territoires. Finalement, le risque serait que la logique territoriale, la fameuse « ritournelle » territoriale que nous évoquions dans la troisième partie de ce travail, reprenne le dessus sur la logique réticulaire vers laquelle est censée se diriger le parc. Les maires, les élus, pourraient à tous moments être tentés de faire passer leur territoire, leur région, leur département, avant le PNR (même si à première vue cela ne semble pas être dans leur intérêt, l'attrait du pouvoir est parfois plus fort). Egalement, il ne faudrait pas retomber dans le travers du développement local, qui justement aujourd'hui ne doit plus être exclusivement local.

Afin de ne pas s'engager vers ces défauts, le PNR doit s'inscrire dans une démarche que l'on pourrait qualifier d'extra territoriale. Car pour fonctionner, le PNR a également besoin de l'extérieur : ce sont les relations avec les autres territoires qui vont notamment permettre à l'identité de dépasser le simple stade du local et de s'ouvrir davantage. Afin d'éviter un fonctionnement autarcique, le PNR doit dans un premier temps trouver sa place, au sein du réseau des parcs naturels régionaux. Ces derniers sont basés sur un fonctionnement réticulaire, on parle en ce sens du « réseau des parcs ». À l'intérieur de

ce « réseau », l'Aubrac semble occuper un emplacement stratégique au sein des espaces ruraux car il se situe entre le PNR des volcans d'Auvergne et le PNR des Grands Causses. L'Aubrac n'est donc pas isolé et s'inscrit dans la continuité de ces parcs. Il est d'ailleurs clairement indiqué dans la charte du PNR que l'Aubrac a vocation à travailler avec les autres PNR afin de mieux relier les acteurs de ces différents territoires.

Régine : *« Même si les gens se sont pris en charge, ils ont tendance à défendre une forme de réussite collective alors ce qu'il faut maintenant, c'est s'ouvrir au monde. Maintenant l'autre étape, c'est garder notre identité, nos spécificités, tout en, et c'est là l'innovation, c'est là la capacité à se renouveler, c'est travailler avec les autres, avec d'autres territoires, avec des gens qui viennent de l'extérieur ».*

Egalement, en bénéficiant d'une plus grande cohérence et consistance interne grâce au PNR, l'Aubrac est mieux à même de trouver une place à part entière au sein du processus de métropolisation ou plutôt (comme pour Digoin) entre le processus de métropolisation. Car l'Aubrac se situe loin des métropoles dont il ne bénéficie pas du rayonnement, la plus proche étant celle de Montpellier Méditerranée à 2h30 de voiture.

Pourtant, nous pensons justement que l'entité PNR est un atout supplémentaire pour l'Aubrac, qui pourra non seulement être plus facilement identifié par les individus de l'extérieur, mais qui pourra également faire fonctionner la charte du PNR comme une plus-value au sein du processus de métropolisation. Car, selon nous l'Aubrac bénéficie d'un très grand nombre de ressources, vers lesquelles les individus vont avoir de plus en plus envie (et besoin) de se tourner. Il s'agit d'un territoire très faiblement pollué, qui possède des ressources rares (et qui vont devenir de plus en plus rares). Nous ne prétendons pas que des centaines d'individus viendront habiter ce territoire, mais nous pensons qu'ils seront de plus en plus nombreux à être attirés par ce « territoire ressource » le temps de quelques jours. La charte du PNR apparaît comme un atout supplémentaire pour faire venir des touristes sur le plateau.

Développement durable, protection de l'environnement, les ambitions premières du parc

L'inter territorialité apparaît donc comme un enjeu majeur à la réussite du PNR. Toutefois, il faut noter que l'ambition première du parc est la valorisation et la conservation du patrimoine naturel et culturel de l'Aubrac. Il s'agit de maintenir une cohérence paysagère en préservant les patrimoines naturels emblématiques et ordinaires.

Il faut d'ailleurs noter que ce sont là les ambitions premières de tout parc naturel. Ces derniers sont en effet des outils de développement territorial orientés vers la valorisation des richesses naturelles, culturelles et paysagères⁴³³. Un PNR a pour domaine d'intervention : le développement économique et social durable - l'aménagement du territoire - la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager - l'accueil, l'information et l'éducation au patrimoine et à l'environnement - l'innovation, l'expérimentation et la coopération.

Un PNR n'est pas une réserve naturelle ou un parc national. Il repose nous l'avons dit sur l'association des acteurs locaux volontaires (élus, professionnels, habitants, associations) à ses travaux. L'existence d'un PNR ne crée pas de nouvelle réglementation (malgré la crainte des habitants à ce sujet).

Par conséquent, l'une des ambitions majeures du parc naturel est de préserver le patrimoine culturel et architectural, le patrimoine agropastoral, les savoirs faire artisanaux et culinaires, la diversité paysagère, la diversité floristique, la diversité faunistique propre au plateau. En ce sens, le PNR attire l'attention sur un certain nombre de fragilités vis-à-vis desquelles il convient de redoubler « d'efforts » : un patrimoine naturel fragile, la disparition ou le manque d'entretien des éléments architecturaux mais également les difficultés d'échanges et de mobilités : il existe peu de transports en commun sur le plateau posant des difficultés d'accès aux services.

Ainsi, à l'origine les PNR étaient des outils principalement destinés à la conservation des ressources naturelles. D'ailleurs on associe communément aux PNR les notions de nature, de développement durable, de biodiversité, ce qui est d'autant plus fondamental que le patrimoine naturel constitue selon nos enquêtes l'identité principale de l'Aubrac. Il s'agit donc là d'un enjeu d'avenir pour le territoire.

Toutefois, les parcs ont progressivement intégré les problèmes des populations dans leurs préoccupations. Nous pouvons constater dans les différentes actions citées ci-dessus, que le PNR n'est pas un simple espace de conservation, mais qu'il prend en compte les besoins des populations.

⁴³³ Projet de parc naturel régional de l'Aubrac, enquête publique. Disponible sur : <http://fr.calameo.com/read/003971894823d063b6a60>

L'organisation de la mobilité et des services

L'un des aspects les plus importants sur lequel le parc doit travailler consiste en l'organisation des mobilités pour les populations résidentes mais également pour les touristes.

En effet, pour les habitants du plateau l'organisation des mobilités est essentielle car elle irait dans le sens d'une mise en réseau du territoire. Nous avons en ce sens constaté pendant la réalisation de notre terrain, qu'il est impossible de traverser l'Aubrac en transports en commun car il n'existe aucune ligne trans-départementale (les compétences en matière de transport s'arrêtant aux limites départementales). La voiture constitue l'unique moyen de déplacement sur le plateau. Pourtant, son utilisation devient de plus en plus problématique. Non seulement elle génère une forte pollution, mais une partie vieillissante de la population se retrouve assignée à résidence lorsqu'elle ne bénéficie plus des capacités physiques et/ou psychiques lui permettant de conduire en toute sécurité.

En ce sens, le PNR doit travailler à l'organisation et au développement des transports collectifs alternatifs (et dans le sens des éco mobilités) : développement du co-voiturage et des aires prévues à cet effet, développement et organisation de l'auto stop (avec également des aires réservées à cet usage) développement de l'auto partage et des transports à la demande. Egalement, il s'agit de réfléchir au développement des mobilités douces pour des personnes en bonne condition physique, comme les VTT à assistance électrique.

Régine : *« Dire que sur un territoire comme le nôtre les mobilités c'est à la base d'une facilitation de la vie sur le territoire, y compris au regard de la problématique hivernale et puis renforcer l'attractivité par le lien notamment à une de nos portes d'entrées très forte qui est l'A75. Donc sur la notion de services les parcs n'étaient pas beaucoup là-dessus à l'origine, ils étaient plutôt sur le récréatif, après ils sont venus sur l'économie durable. La notion de services on s'aperçoit que ça dépend des types de parcs »*

Le développement de la mobilité pour les habitants ne pourra que profiter, par ricochet, aux touristes, qui ont également besoin de circuler sur le plateau. L'Aubrac, nous l'avons expliqué a toujours été une terre de passage et de liens, en témoigne la pratique de la transhumance, l'itinérance sur le chemin de Saint Jacques, les échanges humains et

économiques avec Paris, etc. Il faut donc continuer de travailler au développement de la mobilité, qui a toujours fait partie de l'identité de l'Aubrac. Plusieurs services ont d'ailleurs été mis en place pour les touristes, comme les services de navettes qui transportent chaque jour les bagages des pèlerins d'un point à un autre de leur itinéraire. Ce service est particulièrement prisé des populations les plus âgées qui sont notamment celles qui consomment le plus lors de leur séjour itinérant (cette forme de tourisme nécessite effectivement une certaine « bourse », car il faut payer les nuitées dans les gîtes, les repas du midi ainsi que les repas du soir, généralement pris dans les restaurants des différentes villes, ainsi que le transport des bagages).

Concernant les habitants, l'organisation des mobilités est également essentielle puisqu'elle va permettre de rendre certains services, par exemple en matière de santé, accessibles. Nous l'avons vu dans la troisième partie de ce travail, l'accessibilité aux services (sous l'angle des déplacements) est aujourd'hui primordiale dans une société en réseaux et particulièrement dans les territoires ruraux, où l'on sait que les services qui ont « disparus » ne seront pas reterritorialisés.

Si on peut imaginer le développement itinérant ou mobile de certains commerces/services/activités, (boulangerie - service de restauration – bibliothèque - troupe d'artistes), le PNR souhaite surtout pérenniser ou mettre en place ce qu'il nomme des « lieux ressources ». Et c'est là quelque chose d'essentiel, qui va tout à fait dans le sens de nos propos tenus à ce sujet dans la troisième partie de ce travail. Dans l'Aubrac, les lieux ressources, qui se situent généralement dans les centres bourg, regroupent les services du quotidien, mais aussi ceux liés à l'emploi, à l'insertion, à l'activité économique. Ils maintiennent ce que l'on nomme les services de proximité.

L'idée n'est évidemment pas de voir émerger des lieux ressources partout sur le plateau mais uniquement à certains endroits « stratégiques » qui permettent, par exemple sur une carte, de dessiner un réseau des lieux ressources. À l'instar de ces derniers, il convient également d'encourager le travail en réseau des professionnels de santé et de conforter les lieux de regroupements, comme les maisons de santé, qui elles aussi doivent être accessibles sur un réseau. On peut imaginer le développement des mobilités entre ces différents points.

c. L'égalité des territoires

Enfin, nous ne pouvions réaliser un terrain dans un territoire hyper rural sans aborder la question de l'égalité. Nous avons vu dans la partie précédente que la création en 2012 d'un ministère de l'égalité des territoires a été comprise par un certain nombre d'observateurs comme étant une adresse aux territoires ruraux (surtout lorsque ce dernier s'est renommé « ministère de l'égalité des territoires et de la ruralité »). Certains ont alors dénoncé le « lobbying » des maires ruraux auxquels il faudrait cesser de céder dans une France où le fait urbain est majoritaire.

D'autres au contraire, souvent représentants du monde rural, ont justifié la création d'un tel ministère au vu des inégalités et du sentiment d'abandon vécu par la « ruralité » ces dernières années (abandon renforcé par le processus de métropolisation qui marginaliserait d'autant plus les territoires ruraux).

Aussi, nous achevons ce travail en pleine période électorale et la ruralité constitue une thématique centrale des programmes des divers candidats à l'élection présidentielle. Ces derniers font implicitement référence à la notion d'égalité en réclamant par exemple le développement du haut débit dans l'ensemble des territoires ruraux, à la désertification des services publics et des commerces qu'il convient de combattre. D'ailleurs, à force d'être utilisée et surtout médiatisée, c'est bien cette notion de désertification que l'on associe communément à la ruralité aujourd'hui, que l'on perçoit comme un espace déserté, victime du démantèlement des services publics, littéralement abandonné par l'État. Des notions qui permettent de dramatiser des situations en réalité extrêmement diverses, afin d'interpeller l'opinion publique, car comme le rappelle Philippe Subra⁴³⁴, le désert est un espace sans homme, où l'on ne peut pas vivre.

A notre sens la généralisation de ces notions, extrêmement péjoratives, a au moins entraîné une conséquence, celle de passer sous silence les non moins importantes notions de ressources durables, d'environnement naturel, préservé, qui font pourtant la force des espaces ruraux.

Nous avons donc saisi l'opportunité d'un terrain dans un territoire hyper rural pour questionner nos enquêtés sur cette notion d'égalité des territoires, tout comme nous l'avions fait dans notre terrain à Digoin.

⁴³⁴ P. Subra, *op. cit.*, p. 66-69.

Nous avons commencé par questionner les maires « ruraux » d'Aumont Aubrac et de Nasbinals en leur demandant ce que leur évoquait la politique d'égalité des territoires (lors de la réalisation de nos terrains le ministère n'avait pas encore été supprimé). Et, force est de constater qu'ils se montrent plutôt sceptiques vis-à-vis d'une telle politique, et d'un tel intitulé. D'ailleurs, c'est surtout la baisse des dotations de l'État qui leur vient en premier à l'esprit.

Alain : « *Moi je parlerais plutôt de notion d'inégalité. Moi je les connais pas ces gens, ils ne sont pas venus me voir. Ils ne sont pas venus m'interroger (...) Eh bien, il me semble que si on prend les dotations de l'État, de plus en plus elles se restreignent, on a moins la possibilité de faire des choses* »

Bernard : « *ça, c'est de la foutaise ! L'égalité c'est un mot. C'est une mode comme la mode du « tout territorial ». Vous allez dans des réunions, vous avez tous ces mots qui sont dits et rabâchés « pérenne, développement du territoire d'une façon pérenne » moi je comprends la même chose que s'ils racontaient des trucs en arabe quoi. Qu'est-ce que ça veut dire ? (...) Alors là cette dotation, Nasbinals en a été victime aussi puisqu'en deux ans on a dû perdre 35.000 euros. C'est le prix de la cantine et de tous ce qui concerne le scolaire. Alors l'égalité des territoires, pfff.., voilà ce que je pense de l'égalité des territoires. Le développement territorial, on en fait depuis vingt ans. Territoires égaux c'est quoi ? C'est la population ? C'est la surface ? On peut pas avoir une égalité des territoires, elle est pas mathématique* ».

Ainsi, un peu à la manière du maire de Digoin, les maires d'Aumont Aubrac et de Nasbinals ne voient dans l'intitulé « égalité des territoires » qu'une politique de façade, qui ne semble pas les concerner à priori. Surtout, la baisse des dotations de l'État, va selon eux dans le sens d'un accroissement des difficultés.

Concernant les enquêtés, au vu des conflits qui semblent à cet égard caractériser le monde rural, et qui font les gros titres de l'actualité, nous étions convaincus que ces derniers allaient se saisir de la question pour exprimer un certain mécontentement, voir un certain nombre de revendications. En réalité il n'en est rien.

D'ailleurs dans un premier temps notre question provoque plutôt de longs silences. Elle semble ne pas faire sens, si bien que certains enquêtés nous demandent de la préciser. Nous les questionnons alors sur un possible sentiment de marginalité qu'ils pourraient ressentir vis-à-vis d'autres territoires (Existe-t-il par exemple des conflits dans leur

territoire concernant les services publics, le maintien des commerces de proximité, les mobilités). Nous les interrogeons sur la possibilité d'un « manque », d'un élément qui ferait défaut à leur territoire et qu'ils pourraient vivre comme une inégalité.

Les réponses sont à l'unanimité négatives.

Annie : « *Non, il y a tout pour nous, il y a deux médecins sur Aumont. Après faut pas me poser la question à moi parce que je suis pour envisager une autre forme de médecine, il y a un tel gâchis au niveau médecine. Après bon...non moi dans ma vie quotidienne il me manque rien. C'est vrai que notre maire se bat pour garder la poste, ça c'est important, mais la poste elle est vouée automatiquement à mourir avec internet. Non, moi je pense pas qu'il manque grand-chose* ».

Corinne : « *Nasbinals on a un médecin, on a des vétérinaires pour les animaux on est super bien entouré, on a une pharmacie, honnêtement sur Nasbinals pour le moment on a tout ce qu'il faut (...) Après bon tout ce qui est cinéma, théâtre c'est des choses qu'on fait pas non plus toutes les semaines, on y va de temps en temps, mais bon je pense qu'on compense avec d'autres choses. Bon on a internet qui est quand même assez facile. C'est vrai que même les portables, ici on ne se plaint pas* ».

Marina : « *Non. Surtout que maintenant on a internet, que tu ais six chaines de télé ou deux cents, t'en regarde une. Je pense pas que je suis malheureuse. Si tu veux regarder la télé on a, internet ; moi par exemple je mange des livres, maintenant je télécharge tous mes livres. Les gens qui parlent « mais comment tu fais y a pas de cinéma ? » il y a un cinéma à Saint Chély ils me disent « oh mais c'est loin », mais à Paris je sais quand tu vas au cinéma, tu prends le métro ça met du temps aussi. Les gens disent « oh mais y a pas de théâtre » mais franchement quand tu regardes, combien de fois par an tu vas au théâtre, peut être que nous avec le foyer rural on y va peut-être plus souvent qu'eux. Ce que je ne peux pas avoir ici je le commande par internet, tout arrive jusqu'ici. Il me manque rien. Les enfants ici quand tu regardes dans le village, tous les sports qu'ils peuvent faire : tir à l'arc, judo, foot, équitation, badminton et juste là. On a un projet de mettre notre salle des fêtes à même pas 500 mètres du centre du village, ils rouspètent parce que c'est trop loin. Moi je dis en 2015, on a tout ici* ».

Mauricette : « *Bah non, parce qu'on a tout sur place quand même, on a les docteurs, le pharmacien, café, tabac, vétérinaire* ».

Gérard : « *Y a tout quoi. 500 habitants mais y a tout. L'hiver, il est arrivé il n'y a pas si longtemps encore d'être bouclé de pas pouvoir sortir deux, trois jours* ».

Ainsi, à Nasbinals et Aumont Aubrac personne ne se plaint d'une forme d'inégalité. Car les deux villes respectivement de 1000 et 300 habitants ne souffrent pas d'un déficit de services publics et de commerces.

Surtout, ce qu'il est intéressant de constater dans les discours, (et qui va parfaitement dans le sens de nos propos à ce sujet dans nos parties théoriques), c'est qu'en réalité ce que les habitants n'ont pas directement dans leur commune, ils vont le chercher ailleurs dans d'autres territoires, car tous sont encore mobiles. Par exemple, dans le cas de la culture (élément souvent « oublié » lorsque l'on parle des inégalités alors que les discours témoignent de son importance) lorsque les troupes d'artistes ou les expositions ne sont pas itinérantes - ce qui se développe de plus en plus dans les territoires ruraux - les enquêtés se rendent dans un autre territoire pour aller au théâtre ou au cinéma, parce qu'ils sont mobiles et qu'ils ont économiquement les moyens de se déplacer. Ils ne se plaignent pas de ne pas bénéficier de certains équipements directement dans leur commune à partir du moment où ils peuvent les trouver ailleurs, dans une autre commune.

Egalement, les discours témoignent de l'importance d'internet, évoqué par plusieurs enquêtés. Ces derniers utilisent de façon quotidienne internet pour acheter des livres, des vêtements, si bien que l'on peut affirmer qu'internet permet le désenclavement et l'accessibilité.

D'ailleurs on constate dans certains entretiens, c'est le cas d'Annie, qu'on ne s'alarme pas du devenir de certains services publics parce qu'on sait que dans les territoires ruraux l'avenir des services publics va passer par internet.

C'est pour cela que le débat qui existe aujourd'hui concernant l'installation du haut débit dans tous les territoires ruraux est délicat. Délicat parce que cette ambition semble reposer sur un principe ancien : faire la même chose partout afin de mettre les territoires à égalité. Pourtant on constate, dans les cas de Nasbinals et d'Aumont Aubrac, que l'ADSL semble amplement suffire puisque qu'aucun enquêté ne se plaint d'un mauvais réseau, d'une mauvaise connexion.

Encore une fois, tout est une question d'échelle territoriale. Avant de dire et de se donner pour ambition « le haut débit dans l'ensemble des territoires ruraux au nom de l'égalité »

(pour être valorisé), il est nécessaire de réaliser des diagnostics territoriaux afin d'évaluer les besoins réels des populations.

A travers ce terrain, nous sommes bien loin des discours alarmants relayés par les médias sur les inégalités croissantes dont seraient victimes les territoires ruraux ; discours d'ailleurs véhiculés par un certain nombre de maires ou d'élus de ces territoires, qui, lorsqu'ils ont la parole, parlent bien souvent « au nom de la ruralité », « au nom des territoires ruraux ». Yves Lacoste parle de nouvelles formes de « géographisme » : « le territoire décide, le territoire proteste, le territoire exige... », ce qui évite de le nommer et d'indiquer quelle est la portion de la population qui est réellement concernée par un problème, ou une décision⁴³⁵. En fait lorsque les politiques se font les porte-paroles « du monde rural qui exige », « de la ruralité qui demande », « des campagnes qui luttent », ils ont tendance à faire passer la ruralité non seulement pour une, comme si cette dernière présentait un seul et même visage, mais ils donnent également l'impression que les territoires ruraux sont en proie aux mêmes difficultés. Les réalités sont pourtant très diverses.

Le travers principal de l'analyse serait de tomber dans l'excès inverse qui consisterait, à partir des « résultats » obtenus à Nasbinals et Aumont Aubrac, à affirmer que le monde rural ne souffre d'aucunes difficultés objectives. Ce n'est pas notre propos. D'ailleurs avec la notion de territoire, tout est (toujours) une question de mesure. On retombe une nouvelle fois sur l'importance des échelles territoriales, lorsque l'on s'intéresse aux inégalités. Dans l'Aubrac ces dernières s'apprécient en réalité à des degrés extrêmement fins. C'est pour cette raison que cela n'a aucun sens d'affirmer « l'Aubrac souffre d'inégalités en matière de service public ou en matière de santé » parce que ce serait généraliser des situations qui, si elles existent effectivement s'apprécient à des échelles particulièrement fines.

Par exemple, les deux communes de Nasbinals et Aumont Aubrac sont séparées par une route d'une vingtaine de kilomètres. Sur cette route le paysage est lunaire, désertique, avec des prairies d'estive à perte de vue et quelques petits espaces boisés. Pourtant au milieu de cette route, à égal distance entre Nasbinals et Aumont Aubrac se trouve le village de Malbouzon qui compte 130 habitants. Et c'est à cette fine échelle territoriale qu'il faut prêter attention. Car effectivement à cet endroit la couverture numérique peut

⁴³⁵ Y. Lacoste, *La géographie...op. cit.*, p. 93.

être mauvaise, aucun commerce de proximité n'est accessible à pied (il n'y a pas de boulangerie etc.). En fait les bonnes situations dont bénéficient Nasbinals et Aumont Aubrac ne doivent pas cacher des situations plus délicates à des échelles encore plus fines, où il convient effectivement de redoubler d'attention.

Ce que nous voulons dire par là, c'est qu'il faut être vigilant lorsque l'on parle des inégalités dans le monde rural et ne pas généraliser des situations. Il n'y a pas un territoire rural, mais plusieurs, avec des problématiques et des enjeux différents à des échelles particulièrement fines. En ce sens nous pensons que le PNR, par sa connaissance des situations les plus délicates, apparaît aujourd'hui comme un instrument pertinent pour l'Aubrac, prêtant attention aux échelles territoriales les plus en difficultés.

Ce terrain réalisé dans l'Aubrac apporte une note si l'on pourrait dire plus positive, que le constat réalisé à Digoin. Bien sûr, nous l'avons dit, ces deux territoires sont très différents, car ils présentent et incarnent des problématiques spécifiques. Toutefois nous pensons que notre terrain sur l'Aubrac permet de montrer qu'il existe aujourd'hui un grand nombre de réflexions, d'actions, en matière de territoire qui se dirigent dans le sens de ce que nous avons mis en avant dans nos parties théoriques. On constate qu'en Aubrac, un processus permettant de reconsidérer, de reconceptualiser les dimensions identitaires et politiques du territoire a largement été engagé de manière ascendante, par l'ensemble des acteurs locaux : société civile, secteur associatif, élus locaux etc. L'Aubrac permet de montrer que l'on peut innover en matière de territoire, et que l'on peut s'engager dans un processus, même s'il s'agit d'un processus à long terme, qui tend vers un autre fonctionnement territorial.

Conclusion

Nous arrivons au terme de ce travail sur la notion de territoire. Une notion complexe que nous n'avons cessé de décortiquer, d'examiner, d'analyser, pendant ces quatre années de recherche.

Ce travail n'a pas pour but de conclure de manière tranchée, il n'a pas pour but de donner une définition stricte du territoire, il n'a pas pour but et surtout la prétention de dire « voilà ce qu'est le territoire, voilà ce qu'il doit être, voilà ce qu'il faut en faire, voici comment il faut le définir ».

Notre ambition tout au long de ce travail a été de montrer l'importance qu'il y a à développer le caractère réticulaire des dimensions politiques, sociales et identitaires du territoire en France aujourd'hui. Une entreprise qui passe par un travail de reconceptualisation de la notion de territoire et qui s'avère fondamental pour qui s'intéresse à cette dernière.

C'est là bien sûr une entreprise ambitieuse et difficile.

Difficile parce que de son « invention » jusqu'aux années soixante-dix, la notion de territoire a finalement désigné à peu de choses près une même réalité : celle d'un territoire et d'une population majoritairement rurale, celle d'un territoire peu mobile où chacun était à sa place, celle d'un territoire où l'on vivait à l'intérieur de catégories territoriales nettes, tranchées, celle d'un territoire « maîtrisé » par le haut, qui « subissait » une politique centralisatrice, marqué à tous les niveaux et de manière égalitaire par la présence de l'État.

Et, sortir la notion de territoire de l'acception plutôt étroite dans laquelle elle est restée confinée pendant des décennies n'est pas une mince affaire. De plus, la société dans laquelle nous vivons s'est transformée dans un laps de temps particulièrement court, elle s'est vue bouleversée par des logiques qui, si elles sommeillaient depuis un certain nombre d'années, ont rapidement imprimées leurs marques dans l'espace. En seulement une vingtaine d'années, le territoire est devenu mobile, les limites territoriales, du fait des phénomènes d'interdépendances, d'interconnexions se sont affaiblies, les mutations socio-économiques ont bouleversé l'organisation du territoire, la société a achevé son

processus d'urbanisation, l'État a perdu la maîtrise totale et exclusive d'un territoire fonctionnant de et en réseaux. Les territoires sont devenus des réalités parfois très différentes les unes des autres.

Finalement, la réalité politique, sociale, économique, territoriale, a évolué très, voire trop rapidement ; c'est d'ailleurs pour cela que certains observateurs ont affirmé que la notion de territoire ne faisait plus sens, comme si la société avait rendu cette dernière obsolète.

Pourtant dans ce travail nous avons souhaité montrer que la notion de territoire ne devait pas être mise de côté, qu'elle ne devait pas non plus être glorifiée avec excès, mais qu'il était nécessaire de travailler à sa reconceptualisation afin qu'elle soit opérante.

Ainsi, si notre travail n'a pas pour objectif de parvenir à établir une définition stricte de la notion de territoire, nous avons souhaité mettre en avant plusieurs voies vers lesquelles il convient de se diriger afin d'affaiblir le paradigme ultra territorial ; affaiblissement qui ne pourra se faire qu'à condition d'intégrer dans le fonctionnement politique, social et identitaire du territoire les mutations réticulaires de notre société qui ne lui sont en aucun cas antinomiques, mais qui s'avèrent aujourd'hui être les conditions mêmes de son fonctionnement.

Par conséquent, en conclusion de ce travail, nous affirmons que la logique territoriale (et surtout ultra territoriale) à elle seule n'est plus opérante, qu'elle n'est plus « suffisante » pour organiser, gérer, décrire, dire la réalité dans laquelle nous vivons, réalité désormais en partie réticulaire.

Concernant la dimension politique du territoire, nous avons pu voir dans ce travail que le politique s'est dirigé dès les années quatre-vingt vers la voie de la glorification de la notion en mettant en place un paradigme politique ultra territorial, alors que la notion de territoire était pourtant en train de se dégager de ses anciennes acceptions. Un paradigme qui consiste en des actions ultra territorialisées : territorialisation des politiques publiques, valorisation de l'échelon local, création de nouveaux territoires, reconfiguration des périmètres territoriaux. Un paradigme où l'on pense que le territoire à réponse à tout, que les réponses aux problèmes rencontrés sont dans le territoire, érigé en remède absolu aux maux de la société. Un paradigme également présent dans les comportements ultra territoriaux d'hommes et de femmes politiques qui ont parfois tendance à considérer les territoires comme de petites propriétés personnelles, qu'ils gouvernent pendant plusieurs

décennies, jusqu'à ce que le petit morceau de territoire en question devienne « leur » territoire.

Ce paradigme ultra territorial semble tellement ancré dans le monde politique, que nous avons conscience d'avoir tiré de façon générale un constat plutôt pessimiste de cette entreprise de reconceptualisation de la dimension politique du territoire au prisme de la réticularité. Pessimiste, car nous avons montré que le politique peine fortement à faire entrer la réticularité dans la notion de territoire, en s'enlisant dans son paradigme ultra territorial.

Nous n'affirmons toutefois en aucun cas que le politique devrait nier le territoire. Au contraire. Nous pensons d'ailleurs qu'il serait aberrant de vouloir se séparer de la notion, voire de la remplacer par un autre concept, tant elle reste centrale aujourd'hui. On rappellera que l'étymologie latine de territoire « *territorium* », fondé sur la racine terra, signifie terre. Nous sommes par définition des êtres territoriaux et nous ne pouvons nous passer du territoire, qui est la condition même de notre existence et par extension, nous ne pouvons nous passer d'un fonctionnement politique territorial.

Par conséquent nous affirmons en ce sens qu'il faut impérativement « repartir » des territoires, mais à condition d'intégrer dans leurs dimensions des logiques réticulaires qui sont les possibilités même de leur renouvellement (et ce quelle que soit la taille du territoire). On peut très justement reprendre l'image utilisé par un de nos enquêtés, et se représenter le territoire comme un cœur nécessaire à la vie, dont les réseaux et les réticularités en seraient les artères nécessaires au bon fonctionnement. Selon nous, le politique doit cesser de se concentrer sur le cœur et se saisir des réticularités afin de mettre les territoires en interdépendance, en interconnexion, en système, et faire de l'interterritorialité la base de ses actions. L'avenir des territoires réside non seulement dans les logiques qui dépassent le simple cadre de leurs périmètres mais également dans la construction de politiques territoriales plus souples, basées sur des processus. C'est là un point important.

Nous pensons en effet qu'il faut cesser de construire des politiques strictes, dictées en amont. Les politiques territoriales doivent s'établir à partir de documents évolutifs, de projets qui ne fixent pas au préalable et de manière définitive et rigide les responsabilités de chacun, mais qui peuvent se modifier avec le temps. Les politiques en matière de territoires doivent surtout mettre en avant des processus. Il s'agit de construire des projets,

des alliances, des interdépendances, et non des territoires, car il faut absolument cesser de se focaliser sur la construction de périmètres. Il faut se concentrer sur la mise en place de processus ascendants qui partent des territoires et des différents acteurs des territoires, des processus horizontaux, des processus qui se basent sur des logiques de réciprocité, de collaboration, de co-construction, de complémentarité entre les territoires, qui désormais doivent être perçus comme des systèmes ouverts et non repliés sur eux même.

C'est notamment à cette entreprise que doit s'atteler l'aménagement du territoire, qui consiste désormais en l'aménagement d'un territoire en réseaux. Aménager les territoires aujourd'hui, c'est organiser les mobilités dans et entre les territoires afin de les relier, de les connecter, de rendre certains services accessibles ; c'est travailler au maillage du territoire de façon « stratégique », et non plus au nom d'un principe d'égalité où l'on faisait la même chose partout.

C'est d'ailleurs pour cela que nous affirmons, concernant la dimension sociale du territoire, qu'il convient de rompre avec la vision de l'égalité telle qu'elle prévalait dans les années soixante (et telle qu'elle perdure encore chez certains élus, mais également dans les représentations des citoyens). On ne peut plus rendre justice aux territoires en les rendant égaux à travers des dotations en infrastructures et en équipements. Si cette forme d'égalité pouvait encore prévaloir dans une société encore peu mobile, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Suite aux difficultés financières rencontrées par l'État, suite à l'avènement de la mobilité, l'égalité telle qu'elle fut pensée hier ne peut se maintenir dans notre société. Dans ce cas, ne fallait-il pas se séparer de la notion une bonne fois pour toute ? Nous avons choisi de répondre par la négative, à condition de s'entendre sur le sens qui doit être conféré à la notion d'égalité aujourd'hui. En ce sens, nous pensons que la seule forme d'égalité des territoires qui puisse exister aujourd'hui, est une égalité reposant sur les notions de capacité, d'interdépendance, de relation, de réciprocité. Ce sont ces différentes notions que doit désormais sous-tendre une politique de l'égalité des territoires et de l'aménagement des territoires.

D'ailleurs, nous affirmons qu'il faut rompre avec cette vision que l'on a des territoires comme devant être gérés, organisés de manière identique au nom justement d'un principe d'égalité. Désormais, on doit être en mesure d'accepter qu'il puisse exister en France des niveaux territoriaux différents, adaptés aux réalités territoriales, et aux « besoins » des territoires et des populations : là un PNR, là une métropole, là un projet de territoire. On

doit accepter de mettre fin à ce système territorial des poupées russes où chaque territoire engendre un autre niveau de territoire identique, à partir du moment où les territoires sont tous, à leur manière, intégrés à la société en réseau, à partir du moment où chaque territoire a une place mais surtout un rôle à jouer vis-à-vis d'autres territoires. Là, est la condition.

Car finalement on pourrait nous objecter : accepter qu'il puisse exister différentes échelles territoriales en France, c'est aussi accepter des réalités territoriales très différentes, et dans ce cas, par exemple, pourquoi un territoire comme Digoin ne pourrait-il pas rester tel qu'il est, c'est-à-dire peu attractif. Finalement, concéder l'existence de différents niveaux de territoires, de différentes réalités territoriales, n'est-ce pas aussi accepter qu'il y ait des territoires comme Digoin, presque invisibles, un peu à la marge ?

Non. Accepter l'existence de plusieurs niveaux territoriaux, ce n'est pas accepter qu'il y ait des territoires à la marge de la société en réseaux. Parce que c'est contre-démocratique. Nous pensons qu'il peut y avoir des territoires qui fonctionnent à plusieurs vitesses, à partir du moment où ils ont une place dans la société en réseaux. Des territoires à l'écart, à la marge de cette société, comme Digoin, ne fonctionnent pas, et cela produit des effets particulièrement néfastes, comme des formes d'entre soi. C'est donc à l'intégration de ces territoires qu'il convient de travailler. Cela rejoint la vision de l'égalité que nous défendons : égalité au sein de systèmes dynamiques où chacun a une place à prendre mais surtout un rôle à jouer dans une logique de « gagnant-gagnant ».

Ainsi, la France doit accepter d'aller dans le sens d'une diversité de territoires. C'est d'ailleurs la promesse de territoires plus démocratiques : il faut cesser d'imposer des formes de territoires qui ont été pensés, prédécoupés, en amont.

Surtout, on ne pourra « repartir » des territoires qu'à condition de réinjecter de la démocratie dans ces derniers. C'est là un point absolument fondamental. Car nous l'avons vu dans ce travail, le territoire est une notion qui mobilise (c'est d'ailleurs pour cela qu'il ne faut en aucun cas s'en séparer). Les territoires mobilisent les citoyens, qui désormais se considèrent légitimes à agir, à dire, à faire les territoires. Des territoires qui interrogent la démocratie, qui bousculent des grandes notions qui jusque-là étaient intangibles et avaient toujours relevé du consensus, comme la notion d'intérêt général. Il est à notre sens nécessaire d'appuyer, d'approfondir cette démarche.

Pour rendre les territoires plus démocratiques, une fois n'est pas coutume, il convient d'affaiblir le principe territorial qui étouffe la démocratie, et non de le supprimer. Car

bien sûr, la démocratie ne peut pas être déterritorialisée, il n'y a pas de démocratie sans territoire. Mais, il faut cesser comme la qualifie Jean Viard, la démocratie du sommeil. Il faut arrêter de faire croire aux citoyens que les enjeux qui les concernent sont uniquement ultra territoriaux, et qu'ils ne dépassent pas leur périmètre de vote. Les citoyens doivent continuer à voter, s'exprimer, se mobiliser à partir de périmètres territoriaux, puisqu'on ne peut délibérément pas faire sans, mais pour des enjeux plus larges que le périmètre territorial en question. Des enjeux plus larges qui sont bien souvent les enjeux les plus fondamentaux et les plus démocratiques. Nous pensons en effet que les enjeux les plus essentiels, ne sont bien souvent plus dans les territoires eux-mêmes mais justement dans ce qui les dépasse.

Il est important de souligner que travailler à faire comprendre cette nouvelle réalité est un devoir du politique qui doit cesser de maintenir les citoyens dans des représentations ultra territoriales et de les tromper par là même sur la réalité de notre société. C'est au politique de faire comprendre le fonctionnement désormais réticulaire des territoires. Justement comprendre cette réalité, c'est à notre sens la promesse de plus de participation, de mobilisation, d'intérêt de la part des citoyens.

Cela signifie, c'est là presque un enchaînement « logique », que la promesse de territoires plus démocratiques (et plus largement la promesse d'une reconceptualisation de la notion de territoire) ne sera possible que si l'on change la vision que l'on se fait du local. Si l'échelon local a été particulièrement glorifié au sein du paradigme ultra territorial pour toutes les vertus qu'il représente - le local est effectivement l'échelon de l'action, de la mobilisation, de la socialisation -, il faut le reconsidérer pour le rendre plus démocratique. D'ailleurs, à notre sens repartir des territoires cela signifie également repartir du local : un local désormais investi de logiques réticulaires. Nous pensons qu'à force de se concentrer sur l'entité « local », on a oublié que c'était un espace dynamique, porteur de logiques réticulaires, qu'il devait fonctionner comme un système ouvert et non replié sur lui-même.

D'ailleurs si le local est important, c'est aussi et surtout parce que notre travail a montré que les individus sont attachés à ce périmètre, qui peut être une ville, comme Digoin, ou un territoire plus abstrait, comme l'Aubrac. Cela nous permet d'affirmer de façon plus large concernant la dimension identitaire du territoire, que les individus n'en sont en aucun cas détachés ; c'est un leurre de penser cela. Nous ne vivons pas dans une société

liquide, où les individus seraient sans attaches, sans ancrages territoriaux. Le travers des analyses concernant l'identité dans son lien au territoire a été de penser les mutations de notre société comme des ruptures. Il y a eu des changements certes, mais pas de ruptures à proprement parler. Si les mutations de notre société ont semblé aller vers une déterritorialisation des identités, cette dernière n'est en aucun cas totale. Les identités individuelles oscillent entre territorialité et réticularité. Par conséquent si les notions d'ancrage, d'enracinement, de territorialité font encore sens dans notre société, ce sens s'est toutefois renouvelé car désormais couplé à des logiques réticulaires.

Les individus cultivent aujourd'hui plusieurs territoires, ils les bricolent, leur associent différentes significations, choisissent ceux qu'ils souhaitent investir. Leurs parcours biographiques, sont parfois constitués de plusieurs territoires, aux significations différentes, et c'est à ces mêmes individus de trouver une cohérence au sein de cette multiplicité de territoire. En fait, leur relation aux territoires est plus libre, moins contrainte qu'autrefois, et ce justement grâce aux pratiques de mobilité qui ont participé à affaiblir les anciennes limites identitaires plutôt strictes. Bien sûr il faut faire attention aux discours excessifs qui ont tendance à généraliser les processus de multi territorialité, de multi appartenance. Si le pluriel est aujourd'hui une possibilité, il n'est pas une constante, car nous l'avons vu certains individus sont assignés à résidence et ne « pratiquent » qu'un ou deux territoires.

Dans tous les cas les individus restent ancrés, attachés à des territoires, et quelque part on aurait envie de dire : tant mieux ! Car des individus totalement détachés des territoires seraient très certainement aussi des individus « démobilisés ». Finalement lorsqu'on se mobilise pour « son » territoire, c'est parce qu'on y est attaché, qu'on n'est en aucun cas indifférent à ce qui s'y passe. Les territoires, pour fonctionner ont besoin de cet attachement identitaire des individus, car nous pensons que sans identité un territoire ne fonctionne pas.

D'ailleurs, nous avons en ce sens pu constater que les identités territoriales collectives se sont réactivées. Les territoires ont été investis à un moment donné par les individus comme des territoires refuges, ressources, face à la mondialisation. Les individus ont eu besoin de s'ancrer et de réactiver des identités « rempart » face à un ensemble de processus qui semblaient leur échapper.

Pour autant, nous avons montré que les territoires porteurs d'identité ne doivent pas fonctionner comme des entités repliées sur elles-mêmes, mais doivent s'ouvrir à l'altérité, car c'est aussi ça la réticularité. En effet, nous pensons qu'il ne faut en aucun cas que les identités s'enferment dans le piège de l'identité exclusivement locale. Nous pensons qu'une identité territoriale pour fonctionner aujourd'hui, doit être porteuse de logiques réticulaires. Des identités uniquement territoriales, uniquement locales, ne fonctionnent pas dans notre société, car elles « enferment ». C'est pour cela que nous affirmons qu'une identité pour fonctionner doit s'appuyer sur un triptyque passé-présent-futur et qu'elle doit être ouverte sur l'extérieur. Bien sûr tous les territoires n'ont pas les mêmes capacités de rebond d'un point de vue identitaire, il ne s'agit pas d'un processus simple et nous ne nions en aucun cas sa difficulté.

Dans tous les cas si le local, pour fonctionner d'un point de vue politique doit s'ouvrir aux logiques réticulaires, le processus est similaire pour la dimension identitaire dont il est porteur.

Nous avons débuté ce travail en affirmant que la France avait un rapport particulier à ses territoires, un rapport presque fusionnel. Ce lien doit-il se desserrer ? Peut-être pas. Dans tous les cas la notion de territoire, elle, doit être reconsidérée, au regard des logiques réticulaires.

La tâche qui s'annonce est bien sûr importante, et notre travail n'apporte qu'une petite pierre à l'édifice. Car la notion de territoire nous l'avons vu, ne s'est pas construite en un jour, sa reconceptualisation, son ouverture à la réticularité sera donc le fruit d'un processus de long terme, mais nécessaire pour le bon fonctionnement d'une notion qui à condition d'être reconsidérée, a un avenir certain devant elle.

Bibliographie

Ouvrages

ABELES M., *Le lieu du politique*, Paris, Société d'ethnographie, 1983, 240 p.

AGULHON M., *Histoire de la France rurale, tome 3, de 1789 à 1914*, Paris, Seuil, 1992, 560 p.

AGULHON M., *La République au village*, Paris, Seuil, 1979, 543 p.

AGULHON M., GIRARD L., *Les maires en France du consulat à nos jours*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1986, 462 p.

ALLIES P., *L'invention du territoire*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1980, 182 p.

AMILHAT SZARY A.L., *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, Puf, 2015, 142 p.

AUGÉ M., *Non lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992, 150 p.

BADIE B., *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, 276 p.

BARBICHE B., *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, Quadrige, 2012, 448 p.

BAUMANN Z., *La vie liquide*, Paris, Editions du Rouergue, 2006, 202 p.

BEAUCHARD J., *La bataille du territoire*, Paris, L'harmattan, 2000, 144 p.

BLOCH M., *La féodalité*, Paris, Albin Michel, 1994, 710 p.

BLONDIAUX L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008, 112 p.

BOURDIEU P., *La noblesse d'État grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Editions de minuit, 1989, 576 p.

- BOURDIN A., *La proximité : Construction politique et expérience sociale*, Paris, l'Harmattan, 2006, 304 p.
- BOURDIN A., *La question locale*, Paris, PUF, 2000, 256 p.
- BRAUDEL F., *L'identité de la France, espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1990, 410 p.
- BRUNET R., *Le territoire dans les turbulences*, Paris, Géographiques Reclus, 1990, 220 p.
- CASTEL R., *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil, 2009, 457 p.
- CASTELLS E., *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard, 1999, 538 p.
- CHANET J. F., *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier-histoires, 1996, 427 p.
- CHAVALLIER J., *Le service public*, Paris, PUF, 2012, 128 p.
- DAMETTE F., SCHEIBLING J., *Le territoire français, permanences et mutations*, Paris, Hachette, 2011, 270 p.
- DAVEZIES L., *La république et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, Paris, Seuil, 2008, 109 p.
- DAVEZIES L., *La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale*, Seuil, Paris, 128 p.
- DE BUJADOUX J. F., *Les réformes territoriales*, Paris, PUF, 2015, 120 p.
- DECRETON S., *Service public et lien social*, Paris, L'harmattan, 2000, 432 p.
- DE TOCQUEVILLE A., *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Folio, 1985, 378 p.
- DI MÉO G., *Géographie sociale et territoire*, Paris, Nathan, 1998, 317 p.
- DODIER R., *Habiter les espace périurbains*, Rennes, PUR, 2012, 219 p.
- DUBET F., MARTUCCELLI D., *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris, Seuil, 1998, 335 p.
- DUBIEF H., *Le déclin de la III République*, Paris, Seuil, 1976, 252 p.

- ESTEBE P., *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris, PUF, 2015, 96 p.
- FAVIER J., *Le temps des principautés, de l'an mil à 1515*, Paris, Fayard, 1984, 574 p.
- FOUCAULT M., *Dits et écrits*, tome II, Paris, Gallimard, 2001, 1736 p.
- FOUCAULT M., *Sécurité, territoire, population*, Paris, Seuil, 2004, 448 p.
- FOUCHER Michel., *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2012, 240 p.
- FRINAULT., *Le pouvoir territorialisé en France*, Rennes, PUR, 2012, 416 p.
- GODIN C., *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Fayard, 2004, 1534 p.
- GODIN C., CHEBEL M., *Vivre ensemble, éloge de la différence*, Paris, First, 2013, 350 p.
- GREFFE X., *La décentralisation*, Paris, La découverte, 2005, 128 p.
- GRÉGOIRE Abbé, *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir le patois, et d'universaliser l'usage de la langue française*, Paris, Lacour, 1995, 112 p.
- GUÉRIN-PACE F., SAMUEL O., VILLE I., *En quête d'appartenances. L'enquête histoire de vie sur la construction des identités*, Paris, INED, 2009, 222 p.
- GRAVIER J.F., *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion, 1972, 280 p.
- GUTTON J.P., *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France, solidarités et voisinages du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1979, 294 p.
- GUILLUY C., *La France périphérique*, Paris, Flammarion, 2015, 185 p.
- GUILLUY C., *Fractures françaises*, Paris, François Bourin Editeur, 2010, 184 p.
- GUY C., *Aménager les territoires, de la loi au contrat*, Rennes, PUR, 2008, 255 p.
- HABERMAS J., *Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2013, 160 p.
- HALBWACH M., *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997, 295 p.

HERVIEU B., VIARD J., *Au bonheur des campagnes*, Paris, édition de l'Aube, 1998, 156 p.

KLAUSS I., *Dictionnaire de l'éthologie*, Bruxelles, Mardaga, 1990, 296 p.

JEAN Y., PÉRIGORD M., *Géographie rurale*, Paris, Armand Colin, 2009, 128 p.

JEAN Y., VANIER M., *La France Aménager les territoires*, Paris, Armand Colin, 2009, 360 p.

KEYSER B., *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, Armand Colin, 1990, 316 p.

LACOSTE Y., *La géographie ça sert d'abord à faire la guerre*, Paris, La découverte, 2014, 248 p.

Le BRETON E., *Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale*, Paris, Armand colin, 2015, 256 p.

LE COADIC R., *L'identité bretonne*, Rennes, PUR, 2002, 192 p.

LEVY J., *Réinventer la France, trente cartes pour une nouvelle géographie*, Paris, Fayard, 245 p.

MACHIAVEL N., *Le prince*, Paris, Flammarion, 1993, 220 p.

MARIÉ M., *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairies des Méridiens, 1982, 176 p

MARTUCCELLI D., *Les sociétés et l'impossible. Les limites imaginaires de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2014, 447 p.

MARX K., *L'idéologie allemande*, Paris, Sociales Editions, 2014, 320 p.

MARX K., *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Flammarion, 216 p.

MENDRAS H., *Sociologie de la campagne*, Paris, PUF, 1959, 128 p.

MENDRAS H., *La fin des paysans*, Paris, Actes Sud, 1992, 446 p.

MEYER J., *La France moderne, de 1515 à 1789*, Paris, Fayard, 1985, 604 p.

- MOULIN A., *Les paysans dans la société française*, Paris, Seuil, 1988, 316 p.
- MULLER P., *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2015, 128 p.
- MUSSO P., *Critique des réseaux*, Paris, PUF, 2003, 374 p.
- NAY O., *Histoire des idées politiques*, Armand Colin, Paris, 2016, 672 p.
- NOIN D., *L'espace Français*, Paris, Armand Colin, 1976, 271 p.
- NOIRIEL G., *Qu'est-ce qu'une nation?*, Paris, Bayard, 2015, 104 p.
- OFFNER J.M., PUMAIN D., *Réseaux et territoires, significations croisées*, Paris, édition de l'Aube, 1996, 280 p.
- ORWELL G., *A collection of essays*, New York, Harcourt Brain, 1953, 336 p.
- PARK E.R., BURGESS W.E., *The city*, Chicago, University of Chicago Press, 2012, 250 p.
- PICON A., *L'invention de l'ingénieur moderne, l'école des Ponts et Chaussées (1747-1851)*, Paris, Presses de l'école nationale des Ponts et chaussées, 1993, 767 p.
- RAFFESTIN C., *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec, 1980, 250 p.
- REGHEZZA-ZITT M., *La France dans ses territoires*, Paris, Armand Colin, 2011, 244 p.
- RAMOS E., *L'invention des origines : sociologie de l'ancrage identitaire*, Paris, Armand Colin, 2006, 224 p.
- RENAN E., *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Mille et une nuits, 1997, 47 p.
- REYNAUD PALIGOT C., *De l'identité nationale, Science, race et politique en Europe et aux États-Unis XIXe-XXe siècle*, Paris, PUF, 2011, 289 p.
- ROHOU J., *Fils de plouc, tome 1, Le pays, les gens, la vie*, Rennes, Ouest-France, 2011, 733 p.
- ROSANVALLON P., *L'État de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1993, 369 p.
- ROSENTAL P.A., *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle*, Paris, Edition de l'EHESS, 1999, 257 p.

- ROUSSEAU J.J., *le contrat social*, Paris, Flammarion, 255 p.
- ROUSSEAU J.J., *Projet de constitution pour la Corse*, Paris, Nautilus, 2000, 91 p.
- ROUSSEAU J.J., *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Flammarion, 2011, 302 p.
- SÉLIMANOVSKI C., *La frontière de la pauvreté*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 294 p.
- SUBRA P., *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, 2014, 352 p.
- THÉVENIAULT-MULLER M., *Le développement local, une réponse politique à la mondialisation*, Desclée de Brouwer, 1999, 191 p.
- THIESSE A.M., *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours politique*, Paris, Edition de la maison des sciences de l'homme, 1997, 130 p.
- THIESSE A.M., *La création des identités nationales*, Paris, Seuil, 2001, 310 p.
- TODD E., LE BRAS H., *L'invention de la France*, Paris, Gallimard, 2012, 528 p.
- VANIER M., *Demain les territoires*, Paris, Hermann, 2015, 216 p.
- VANIER M., *Le pouvoir des territoires*, Paris, Economica, 2010, 200 p.
- VIARD J., *La société d'archipel ou les territoires du village global*, Paris, édition de l'aube, 1994, 126 p.
- WEBER E., *La fin des terroirs*, Paris, Pluriel, 2011, 736 p.
- WEBER M., *La ville*, Paris, La découverte, 2014, 280 p.
- VELTZ P., *Des lieux et des liens : essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, Paris, édition de l'Aube, 2012, 173 p.
- WOESSNER R., *La France, aménager les territoires*, Paris, Armand, Colin, 2010, 288 p.
- ZARKA Y. C., *Penser la souveraineté à l'époque moderne*, Paris, Vrin, 2002, 724 p.
- ZARKA Y. C., *Repenser la démocratie*, Paris, Armand Colin, 2010, 616 p.

ZARKA Y. C., *L'inappropriabilité de la terre, principe d'une refondation philosophie*, Paris, Armand Colin, 2013, 96 p.

Chapitres d'ouvrages collectifs

ABRIOUX F., « Les territoires du sociologue », in Y. Jean., C. Calenge (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p. 225-244.

BEHAR D., « Les nouveaux territoires de l'action publique » in D. Pagès, N. Pélissier (dir.), *Territoires sous influence*, Paris, l'harmattan, 2000, p.83-92.

BEHAR D., « Au-delà de la décentralisation : repenser le pouvoir local », in C. Floquet (dir.), *Pour en finir avec la décentralisation*, Paris, édition de l'Aube, 2002.

BEHAR D., ESTEBE P., « Aménagement du territoire », in E. Lau (dir.), *L'état de la France, 2013-2014*, Paris, la découverte, 2013, p.286-288.

BELLANGER M., M., MOSSÉ P., « Santé, grandes tendances », in E. Lau (dir.), *L'État de la France 2013-2014*, Paris, La découverte, 2013, p. 68-74.

BÉRAUD C., « Individualisation », in S. Paugam (dir.), *les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, p-73-74.

BOURDIN A., « Territoire », in A. Akoun., P. Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil, 1999, p. 533-534.

BOUREGOT A., « Territoire », in P. Bonte., M. Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2000, p. 704-705.

BORD J.P., « La carte, l'espace et le territoire », in Y. Jean., C. Calenge (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2002, p.207-218.

CRESSWELL T., « Justice sociale et droit à la mobilité », in S. Allemand., F. Ascher., J. Levy (dir.), *Les sens du mouvements*, Paris, Belin, 2011, p. 145-155.

DI MÉO G., « Territorialité », in J. Levy., M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013, p.1007-1008.

DUMONT G.F., «Le dessein identitaire des régions françaises», in J. Bonnemaïson et al., *Le territoire lien ou frontière ?*, Paris, l'Harmattan, 1999, 316 p.

DUPOIRIER E., « L'identité régionale : problèmes théoriques, perspectives politiques », in H.D Schajer (dir.), *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994, p. 330-344.

DUVOUX N., « Territoire », in S. Paugam (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, PUF, 2010, p. 116-118.

GALLEZ C., KAUFMANN V., « Aux racines de la mobilité en sciences sociales », in M. Flonneau, V. Guigueno (dir.), *De l'histoire des transports à l'histoire de la mobilité ?*, Rennes, PUR, 2009, p. 41-55.

GOUJON P., « La première moitié du XIXe siècle : la condition paysanne », in J. P. Houssel (dir.) *Histoire des paysans français, du XVIIIe siècle à nos jours*, Paris, Horvath, 1976, p. 189-231.

GRAFMEYER Y., « Sociologie urbaine », in A. Akoun., P. Ansart (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil, 1999, p. 554-555.

GRAVARI-BARBAS M., VESCHAMBRE V., « Patrimoine : derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits », in P. Melé, C. Laure, M. Rosemberg (Dir.), *Conflits territoires*, Tours, collection perspectives villes et territoires, 2013, p. 67-82.

GUNÉE B., « Des limites féodales aux frontières politiques », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, tome II*, Paris, Gallimard, 1986, p. 11-33.

GUÉRIN M., SERGENT A., « La territorialisation : les politiques publiques », in Y. C Zarka (dir.), *Pour un monde habitable*, Paris, Armand Colin, 2014, p.61-92.

JAILLET M.C., « Contre le territoire, la bonne distance », in M. Vanier (dir.), *territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, PUR, 2009, p. 115-123.

JAMBES J.P., « Territoire en questions : doutes et réponses de la géographie », in D. Pagès., N. Péliissier (dir.), *Territoires sous influence*, L'harmattan, 2000, p. 45-54.

LANÉELLE X., « Mobilité pendulaire et identité territoriale », in R. Séchet., L. Garat., D. Zeneidi (dir.), *Espaces en transactions*, Rennes PUR, 2008, p.95-107.

LE BART C., LEFEBVRE R., « Introduction : une nouvelle grandeur politique », in C. Le Bart, R. Lefebvre (dir.), *La proximité en politique*, Rennes, PUR, 2005, p. 11-30.

LE COADIC R., « De la carte d'identité à l'identité à la carte », in F. Guérin-Pace., E. Filippova, *Ces lieux qui nous habitent : identités des territoires, territoires des identités*, Paris, Edition de l'Aube, p.117-133.

LEVY J., « Territoire », in J. Levy., M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin 2013, p.995-998.

LEVY J., « Lieu » in J. Levy., M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, belin, 2003, p. 612-613.

LEVY J., « Euclidien (espace) » in J. Levy., M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013, p. 379-380.

LEVY J., « Mobilité », in J. Levy, M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2013, p.677-679.

LIMA S., « Le dépassement des territoires : bâtisseurs et passeurs d'espaces », in M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, PUR, 2011, p. 167-177.

MOQUAY P., « Défis de la territorialisation de l'intervention publique pour les services de l'État », in F.Aubert., V. Piveteau., B. Schmitt (dir.), *Politiques agricoles et territoires*, Versailles, Editions Quae, 2009, p. 199-218.

MUSSO P., « Genèse et critique de la notion de réseau » in D. Parrochia (dir.), *Penser les réseaux*, Paris, édition champ Vallon, 2001 p.194-218.

NORA P., « L'ère de la commémoration », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, tome III*, Paris, Gallimard, p. 977-1012.

NORDMAN D., « Les limites d'État aux frontières nationales », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, tome II*, Paris, Gallimard, 1986, p.35-61.

OLLIVIER B., « Les identités collectives : comment comprendre une question brûlante », in B. Ollivier (dir.), *Les identités collectives à l'heure de la mondialisation*, CNRS Édition, Paris, 2009, p.7-27.

OZOUF-MARIGNIER M.V., « Le territoire, la géographie et les sciences sociales : aperçus historiques et épistémologique », in M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Grenoble, PUR, 2009, p. 31-35.

PAGES D., PÉLISSIER N., « Territoires sous influences scientifiques », in D. Pages., N. Péliissier (dir.) *Territoire sous influence*, Paris, l'Harmattan, 2000, p.7-23.

PAINTER J., « Territoire et réseau : une fausse dichotomie ? » in M. Vanier (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation*, Rennes, PUR, 2009, p. 57-67.

PARROCHIA D., « Introduction à la rationalité réticulaire », in D. Parrochia (dir.) *Penser les réseaux*, 2001 Champ Vallon, p.7-25.

PECQUEUR B., « Le développement territorial, une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du sud », in B. Antheaume., F. Giraut (dir.), *Le territoire est mort, vive les territoires*, Paris, IRD éditions, 2005, p. 295-317.

POCHE B., « La sociologie et la question de l'espace », in D. Pages, N. Pelissier (dir.), *Territoires sous influence*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.25-42.

RAFFESTIN C., « Ecogenèse territoriale et territorialité », in F. Auriac., R. Burnet (dir.), *Espaces, jeux et enjeux*. Paris, Fayard, 1986, p. 175-185.

RAFFESTIN C., « Foucault aurait-il pu révolutionner la géographie ? », in R. Rotmann (Dir.), *Au risque de Foucault*, Paris, 1997, p. 141-149.

RANGEON F., « Peut-on parler d'un intérêt général local ? », in C. Le bart, R. Lefebvre (dir.) *La proximité en politique*, Rennes, PUR, 2005, p. 45-65.

RASMUSSEN J., HASSENTEUFEL P., « Les territoires entre le politique et les politiques. Les apports de la science politique », in D. Pagès., N. Pelissier (dir.), *Territoires sous influence*, Paris, l'harmattan, 2000, p. 59-77.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique », in Y. Jean, C. Calenge (dir.), *Lire les territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2005, p. 261-287.

SARDAN P., « Deux décennies de réformes territoriales en France », in L. Bherer et al., (dir.) *Jeux d'échelle et transformation de l'État, le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Laval, Les Presses de l'université Laval, 2005, p.25-47.

SGARD A., « Mémoire, lieux et territoires », in R. Dodier., A. Rouyer., R. Séchet (dir.), *Territoires en action et dans l'action*, Rennes, PUR, 2008, p. 105-117.

TAYLOR A.C., « Ethnie » in P. Bonte., M. Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2000, p. 242-244.

THEYS J., « L'aménagement du territoire face au développement durable : sens et limites d'une intégration », in C. Larrue (dir.), *Recherche et développement régional durable*, Tours, presses universitaires François Rabelais, 2002, p. 27-42.

VESCHAMBRE V., « Appréhender la dimension spatiale des inégalités : l'accès au conservatoire de l'espace », in B. Bret et al., (dir.), *Justice et injustices spatiales*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2010, p. 263-279.

WEBER E., « L'Hexagone », in P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Tome II, Paris, Gallimard 1986, p.97-116.

WIEVIORKA M., « Mondialisation et culture », in R. le Coadic (dir.), *Identités et démocratie*, Rennes, PUR, 2003, p.81-93.

WITORSKI R., « La notion d'identité collective », in M. Kaddouri et al., (dir.) *La question identitaire dans le travail et la formation*, Paris, L'harmattan, 2008, p. 195-213.

Articles de revues

ALPHANDERY P., « Territoires en question : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Revue d'ethnologie française*, vol. 34, n°1, 2004, p. 5-12.

ALPHANDERY P., BERGUES M., « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Revue d'ethnologie française*, vol. 34, 2004, p. 5-12.

ALPHANDERY P., SENCÉBÉ Y., « L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1974) », *Etudes rurales*, n° 183, 2009, p. 23-40.

AUTÈS M., « Territoires et subjectivités : les nouveaux défis de l'action sociale », *Recherches et prévisions*, vol. 81, n° 1, 2005, p. 9-17.

BAILLY A., « Les théories de l'organisation de l'espace urbain », *L'espace géographique*, vol.2, n° 2, 1997, p. 81-93.

BAREL Y., « Le grand intégrateur », *Connexions*, n° 56, 1990, p. 85-100.

BASTY F., « La sécurité humaine : un renversement conceptuel pour les relations internationales », *Raisons politiques*, n° 32, 2008, p. 35-57.

BEHAR D., ESTÈBE P., « L'État peut-il avoir un projet pour le territoire ? », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 82, 1999, p. 80-91.

BÉJA A., « La France à la découpe », *Revue esprits*, n° 412, 2015, p. 61-63.

BERGER M., JAILLET M.C., « Introduction » *Noroi*, n° 205, 2007, p. 7-9.

BLANC N., « De l'écologie dans la ville », *Ethnologie française*, vol° 34, 2004, p. 601-607.

BLANCHARD P., BLANCEL N., « La fondation du républicanisme colonial. Retour sur une généalogie politique », *Mouvements*, n° 38, 2005, p. 26-33.

BONERANDI E., « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour*, vol. 80, 2005, p. 91-100.

BROMBERGER C., « L'ethnologie de la France et le problème de l'identité », *Civilisations*, n° 42, 1993, p. 45-63.

CARDY H., « Territoires incertains et communication publique », *Quaderni*, Vol. 34, n°1, 1997, p. 111-127.

CEYHAN A., « Technologie et sécurité : une gouvernance libérale dans un contexte d'incertitudes », *Culture et conflits*, n° 64, 2006, p. 11-32.

CHARBIT Y., « Emigration, colonisation et idéologie libérale en France (1840-1870), *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 31, n° 3 et 4, 2015, p. 209-230.

CHAUMEL M., LA BRANCHE S., « Inégalités écologiques, vers quelle définition ? », *Revue espace, population, sociétés*, n° 1, p. 101-110.

CHEVALIER D., MOREL A., « Identité culturelle et appartenance régionale : quelques orientations de recherche », *Terrain*, n° 5, 1985, p. 3-5.

CHAVALIER J., « L'État régulateur », *Revue française d'administration publique*, n° 111, 2004, p. 473-482.

CLAVAL P., « Le marxisme et l'espace », *Espace géographique*, vol. 6, n° 3, 1977, p. 145-164.

CLÉMENT A., « Du bon et du mauvais usage des colonies : politique coloniale et pensée économique française au XVIIIe siècle », *Cahiers d'économie politique*, n° 56, p. 101-127.

COHENDET M.A., « Une crise de la représentation politique? », *Cités*, n° 18, 2004, p. 41-61.

CONSTANT MARTIN D., « Le choix d'identité », *Revue française de science politique*, vol. 42, n°4, 1992, p. 582-594.

CROIX A., « L'ouverture des villes sur l'extérieur fut un fait éclatant dans l'ancienne France. Position de thèse », *Histoire et sociétés rurales*, n° 11, 1999, p. 109-146.

DAVEZIES L., « De la question sociale à la question spatiale », *Lien social et politiques*, n°52, 2004, p. 47-53.

DEJAN F., « État de littérature. La 'justice spatiale' », *Revue des savoirs francophones et anglophones*, n°61, 2013, p. 171-183.

DEMANGEON P., « La géographie de l'habitat rural », *Annales de géographie*, vol. 36, n° 199, p.1-23.

DEZIELI P. L. « La naissance de la biosécurité », *Raisons politiques*, n° 32, 2008, p. 77-93.

DUPÂQUIER J., « Sédentarité et mobilité dans l'ancienne société rurale, enracinement et ouverture : faut-il vraiment choisir ? », *Histoire et sociétés rurales*, n° 18, 2002, p. 121-135.

DZIEDZICKI J.M., « La gestion des conflits d'aménagement entre participation du public et médiation », *Annuaire des collectivités locales*, vol. 23, n°1, 2003, p. 635-646.

EDELSTEIN M., « La place de la révolution française dans la politisation des paysans », *Annales historiques de la révolution française*, vol. 280, n° 1, 1990, p.135-149.

EPSTEIN R., « Gouverner à distance, quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, n° 319, 2005, p. 96-112.

EPSTEIN R., « Les équipements de la nuit à l'épreuve de la techno », *Annales des ponts et chaussées*, n° 1999, 2001, p. 1-10.

FEBVRE L., « Que la France se nomme diversité. A propos de quelques études jurassiennes », *Annales*, vol. 1, n°3, 1946, p. 271-274.

FOURNIER J.M., « Géographie sociale et territoire : de la confusion sémantique à l'utilité sociale ? » *ESO travaux et documents*, n° 26, 2007, p. 29-35.

FRÉMEAUX J., « Les empires coloniaux : la question territoriale », *Cités*, n°20, 2004 p. 79-90.

GODIN C., « Fin du territoire ou nouveaux territoires ? », *Cités*, n° 60, 2014, p. 149-157.

GROS F., CASTILLO M., GARAPON A., « De la sécurité nationale à la sécurité humaine », *Raisons politiques*, n°32, 2008, p. 5-7.

GUERMOND Y., « L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique », *L'espace géographique*, tome 35, 2006, p. 291-297.

GUIONNET C., « Elections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la monarchie de juillet », *Revue française de science politique*, vol. 46, n°4, 1996, p. 555-579.

HAMEL P., « Développement local : une nouvelle culture politique », *Revue espaces temps*, vol. 43, n° 1, 1990, p. 43-49.

HUBSCHER R., « Réflexion sur l'identité paysanne au XIXe siècle : identité réelle ou supposée ? », *Ruralia*, n° 1, 1997.

JOBERT A., « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, vol. 11, n° 42, 1998, p. 67-92.

LACOSTE Y., « Pourquoi Hérodote ? » *Hérodote*, n° 1, 1976, p. 8-70.

LACOSTE Y., « Attention géographie ! », *Hérodote*, n°1, 1976, p. 1-2.

LACOSTE Y., « Questions à Michel Foucault sur la géographie », *Hérodote*, n° 1, 1976, p. 71-86.

LACOSTE Y., « Hérodote et Reclus », *Hérodote*, n°117, 2005, p. 5-9.

LACOSTE Y., « La question post coloniale », *Hérodote*, n° 120, 2006, p. 5-27.

LASK T., « Grenze/frontière : le sens de la frontière », *Quaderni*, vol. 27, n° 1, p. 65-78.

LE GOFF T., « Le bassin de vie : la géographie sensible des maires », *Les cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme*, n° 172, 2015, p. 20-24.

LYON-CAEN N., « L'appropriation du territoire par les communautés », *Hypothèses*, n° 9, 2006, p. 15-24.

MABILEAU A., « Les génies invisibles du local. Faux-semblants et dynamiques de la décentralisation », *Revue de science politique*, vol. 47, n° 3, 1997, p. 340-376.

MARACHE C., « La responsabilisation politique du monde paysan dans les campagnes françaises (1830-1930) », *Parlements, revue d'histoire politique*, n° 5, 2006, p. 73-90.

MARCHAND B., « La haine de la ville : 'Paris et le désert français' de Jean François Gravier », *L'information géographique*, vol. 65, n° 3, 2001, p. 234-25.

MARIÉ M., « L'anthropologue et ses territoires », *Revue d'ethnologie française*, vol.34, n° 1, 2004, p. 89-96.

MASSOT M.H., ORFEUIL J.P., « La mobilité au quotidien, entre choix individuel et protection sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 118, 2005, p. 81-100.

MENY Y., « La République des fiefs », *Revue Pouvoirs*, n°60, 1992, p. 17-24.

MULLER P., « Les politiques publiques entre secteurs et territoires », *Revue politiques et management public*, vol.8, n°3, 1990, p. 19-33.

NÉGRIER E., « Réseau, régulation, territoire », *Quaderni*, n° 7, 1989, p. 55-59.

PERES H., « Identité nationale et sociologie de la connaissance. Notes pour une comparaison de la construction identitaire en France et en Espagne », *Pôle Sud*, vol. 14, n° 1, 2001, p. 57-71.

PERES H., « Identité communale, République et communalisation. A propos des monuments aux morts des villages », *Revue française de science politique*, vol. 39, n° 5, 1989, p. 665-682.

PERTUÉ M., « Résilience et renouvellement des territoires administratifs », *Revue française d'administration publique*, n° 141, 2012, p. 19-36.

Buscail M.P., « Le domaine royal, entre territoires et réseaux », *Etudes rurales*, vol.2, n°188, 2011, p. 73-92.

POUSSOU J.P., « L'enracinement est le caractère dominant de la société rurale française d'autrefois », *Histoire, économie et société*, vol. 21, n° 1, 2002, p. 97-108.

RAFFESTIN C., « Repères pour une théorie de la territorialité humaine », *Cahier/groupe réseau*, vol. 2, n° 7, 1987, p. 2-22.

RAFFESTIN C., « Élément pour une théorie de la frontière », *Diogène*, vol. 34, n°134, 1986, p. 3-21.

RIPPOL F., VESCHAMBRE V., « Introduction », *Norois*, n° 195, 2005, p. 7-15.

SFEZ L., « Le réseau : du concept initial aux technologies de l'esprit contemporaines », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 106, 1999, p. 5-27.

SENCEBE Y., « Être ici, être d'ici. Formes d'appartenance dans le Diois (Drôme) », *Ethnologie française*, vol. 34, 2004, p. 23-29.

VESCHAMBRE V., « La notion d'appropriation », *Norois*, n° 195, 2005, p. 115-116.

VIGREUX J., « Les campagnes françaises et la politique (1830-1940) » *Parlements, revue d'histoire politique*, n° 5, p. 54-72.

ZARKAY.C., « Frontière politique et cosmopolitique », *Cités*, n°31, 2007, p. 3-6.

ZARKA Y.C., « Exposition de l'idée cosmopolite. La responsabilité pour l'humanité », *Archives de philosophie*, vol.75, n° 3, 2012, p. 375-393.

Articles de revues en ligne

BAYOU Céline, « Entre territoires et identités. Quand le conflit s'installe », *Grand Europe*, publié le 12.01.11. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000477-entre-territoires-et-identites.-quand-le-conflit-s-installe-par-celine-bayou/article> (Consulté le 27.12.15)

BRUNEAU Michel, « Territoires, lieux et identités en diaspora » *Grande Europe*, publié le 12.01.11. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/d000485-territoires-lieux-et-identite-en-diaspora-par-michel-bruneau/article> (Consulté le 24.03.15)

CAHEN Michel, « Identité et territoire, être d'ici ou d'ailleurs ». Disponible sur : http://www.eke.eus/fr/institut-culturel-basque/activites-culturelles-et-projets/action-patrimoniale/gogoetak/identite-et-territoire-etre-dici-ou-dailleurs/identite_territoire.pdf (Consulté le 09.05.14)

COPPIN, Olivier, « Les trois temps de l'aménagement du territoire ». Disponible sur : <http://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2007/04/doc44.pdf> (consulté le 25.04.14)

DATAR « Synthèse-Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) » (en ligne). Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00911232/document> (consulté le 24.03.15).

DELMAS MARTY Mireille, « De la souveraineté solitaire à la souveraineté solidaire ». Disponible sur : <http://www.collegium-international.org/index.php/fr/contributions/229-de-la-souverainete-solitaire-a-la-souverainete-solidaire> (Consulté le 20 juin 2016)

DI MÉO Guy, « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles*, publié le 15.05.07. Disponible sur : <https://metropoles.revues.org/80> (consulté le 14.12.15)

DUMONT Marc, « Aux origines d'une géopolitique de l'action spatiale : Michel Foucault dans les géographies françaises », *L'espace politique*, publié le 11.02.11. Disponible sur : <http://espacepolitique.revues.org/1744> (Consulté le 23.11.14)

FAGONI Edith, "Patrimoine" versus mondialisation?", *Revue géographique de l'est*, Volume 34, publié le 02.07.14. Disponible sur: <https://rge.revues.org/5048> (Consulté le 11.11.14)

FOUCHER Michel, "Chroniques de la scène frontalière contemporaine ", *CERISCOPE Frontières*, publié en 2011. Disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part1/chroniques-de-la-scene-frontaliere-contemporaine> (Consulté le 31/03/2015)

GIRARD Violaine, « Les votes à droite dans le périurbain : « frustrations sociales » des ménages modestes ou recompositions des classes populaires? », *Métropolitiques*, publié le 30.04.12. Disponible sur : <http://www.metropolitiques.eu/Les-votes-a-droite-en-periurbain.html> (Consulté le 18.05.14)

GROUPE FRONTIERE, « La frontière, un objet spatial en mutation », *Espaces temps*, publié le 29.10.04. Disponible sur: <http://www.espacestems.net/articles/la-frontiere-un-objet-spatial-en-mutation/> (Consulté le 04. 06. 2016)

HUBSCHER R, « Réflexion sur l'identité paysanne au XIXe siècle : identité réelle ou supposée ? », *Ruralia*, publié le 01.01.03. Disponible sur : <https://ruralia.revues.org/4> (Consulté le 09.10.15)

LAIGLE Lydie « Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable » ?, *Développement durable et territoires*, publiée le 02.09.07. Disponible sur : <https://developpementdurable.revues.org/4262> (Consulté le «30.05.15)

SOTCK Mathis, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *Espaces Temps*, publié le 18.12.04. Disponible sur : <http://www.espacestems.net/articles/habiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques> (Consulté le 29.05.13)

Articles de journaux en ligne

BEHAR Daniel, ESTEBE Philippe, VANIER Martin, « Manuel Valls jardinier comptable » *Libération*, publié le 13.04.14. Disponible sur : http://www.liberation.fr/france/2014/04/13/manuel-valls-jardinier-comptable_996715 (Consulté le 16.11.15)

DAVEZIES Laurent, « Territoires : nouvelles mobilités, nouvelles inégalités », *Le monde diplomatique*, publié le 20.03.06. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/societe/article/2006/03/20/territoires-nouvelles-mobilites-nouvelles-inegalites_752681_3224.html#MqfhSVUDKFmShyUD.99 (Consulté le 20.03.15)

ESTEBE Philippe, « Les grandes villes sont en train de prendre le pouvoir sur le territoire », *Libération*, publié le 08.05.15. Disponible sur : http://www.liberation.fr/france/2015/05/08/les-grandes-villes-sont-en-train-de-prendre-le-pouvoir-sur-le-territoire_1299734 (Consulté le 20.04.16)

GROS Frédéric, « Trop de sécurité tue la sécurité », *Le monde diplomatique*, publié 21. 11. 15. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/21/frederic-gros-trop-de-securitaire-tue-la-securite_4814975_3232.html (Consulté le 11. 04. 2016)

LEVY Jacques, « La France est fâchée avec le pays réel », *Libération*, publié le 28.06.13. Disponible sur : http://www.liberation.fr/societe/2013/06/28/la-france-fachee-avec-le-pays-reel_914526 (Consulté le 03.09.16).

LEVY Jacques, « La taille des régions est un faux problème », *Libération*, publié le 16.10.14. Disponible sur : http://www.lexpress.fr/region/jacques-levy-la-taille-des-regions-est-un-faux-probleme_1610876.html (Consulté le 09.10.16)

LUSSAULT Michel, « L'idée de vouloir faire de l'histoire un « roman national est dérangeante », *Le monde diplomatique*, publié le 13.05.15. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/education/article/2015/05/13/l-idee-de-vouloir-faire-de-l-histoire-un-roman-national-est-derangeante_4632542_1473685.htm (Consulté le 02.09.16)

SCHILL Pierre, « La France éternelle, espace de la nostalgie nationale ? », *Le monde diplomatique*, publié le 01.03.07. Disponible sur : http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/03/01/la-france-eternelle-espace-de-la-nostalgie-nationale_1486447_3232.html (Consulté le 06.06.15)

ZARKA Yves-Charles, « L'appartenance à une nation implique des droits mais aussi des devoirs », *Le monde diplomatique*, publié le 07.01.16. Disponible sur http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/01/07/l-appartenance-a-une-nation-implique-des-droits-mais-aussi-des-devoirs_4843417_3232.html (Consulté le 02.02.16)

Rapport ministériels et/ou institutionnels

BERTRAND Alain (2014), *Rapport public- Hyper ruralité- Un pacte national en 6 mesures et 4 recommandations pour restaurer l'égalité républicaine*. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000475.pdf> (Consulté le 18.09.15)

FABUREL Guillaume, (2013) *Rapport public-Vers l'égalité des territoires : comprendre les inégalités et injustices environnementales*. Ministère de l'égalité des territoires et du logement. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131.pdf> (Consulté le 20.07.14)

HILAL Mohamed. SCHAEFFER Yves, DETANG-DESSENDRE Cécile, (2013) *Rapport public-vers l'égalité des territoires : espaces ruraux et ruptures territoriales*. Ministère du logement et de l'égalité des territoires. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131.pdf> (Consulté le 10.10.14)

LAURENT Eloi, (2013) *Rapport public- Vers l'égalité des territoires : une introduction*. Ministère de l'égalité des territoires et du logement. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000131.pdf> (Consulté le 05.06.14)

MÉZARD Jacques, POINTEREAU Rémy, (2010) *Rapport d'information-Vers une dotation globale de péréquation ? A la recherche d'une solidarité territoriale*. Délégation aux collectivités territoriales. Disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r09-309/r09-3090.html> (Consulté le 29.05.16)

PONCELET Christian, (2001), *Compte rendu des débats sur « les sénats et la représentation des collectivités locales »* Disponible sur : https://www.senat.fr/colloques/colloque_representation/colloque_representation0.html (Consulté le: 27.09.16)

Sondages et données statistiques

INSEE, *Le recensement de la population dans l'histoire* (en ligne). Disponible sur : [file:///Users/rouvellatcelia/Downloads/imet-hs-b-chapitre-a%20\(2\).pdf](file:///Users/rouvellatcelia/Downloads/imet-hs-b-chapitre-a%20(2).pdf) (consulté le 10.06.16).

Sondage IFOP (2013), *Les Français et l'intercommunalité*. Disponible sur : <http://www.adcf.org/files/Les-Francais-et-l-intercommunalite-Sondage-IFOP-AdCF-2octobre2013.pdf> (consulté le 27.02.16)

Enquête OIP/SOFRES pour la région Picardie, juin 1991. Disponible sur : http://www.cevipof.com/rtefiles/File/elisabeth_dupoirier_.pdf

Enquête OIP/SOFRES pour la région Picardie, Mai 1993.

Colloques, congrès, conférences

BADIE Bertrand, « La fin des territoires Westphaliens », in : J. Bonnemaïson et al., *Le territoire, lien ou frontière ?* Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur : <http://deey.free.fr/documents/Documents%20territoires/Territoire,%20lien%20ou%20fronti%C3%A8re/TEXTES/ACTES.PDF> (consulté le 27.03.14)

BONNEMAISON Joel, (1997), *Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine?* (en ligne) In: Bonnemaïson et al., *Le territoire, lien ou frontière?*, Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible. Disponible sur: http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865.pdf (Consulté le 06.10.13)

CHAMPIGNY D., DURAND B, (2011), *Enseigner les territoires de la proximité, quelle place pour l'enseignement du local ?* (en ligne). In : *apprendre l'histoire et la géographie à l'école*. Paris, 12-14 décembre 2002. Disponible sur http://media.eduscol.education.fr/file/Formation_continue_enseignants/97/7/apprendre_HG_109977.pdf (Consulté le 12 avril 2016)

CLAVAL Paul, Le territoire dans la transition à la postmodernité (en ligne). In :Joel Bonnemaison et al., *Le territoire lien ou frontière ?*. Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865.pdf (Consulté le 13 janvier 2015).

CRÉTIN C. (1971), De Charlieu à Bourbon-Lancy, étude à propos d'une série de petites villes. In : Pierre Roger Gaussin, *Les Villes du Massif central*. Saint Etienne, 27-28 novembre 1970, p. 147-181.

FOURNY M.C., CAILLY Laurent, DODIER Rodolphe (2012), La proximité, une ressource territoriale de la mobilité périurbaine (en ligne) in : ASRDLF, *49^{ème} colloque international, Industries, villes et régions dans une économie mondialisée*. Belfort, 9-10-11 juillet 2012. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00719910/document> (Consulté le 25.09.14)

GIBLIN Béatrice, (2011) Quelle est la place de l'État-nation dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie ? (en ligne) In : *Apprendre l'histoire et la géographie à l'école*, Paris, 12-14 décembre 2002. Disponible sur : <http://eduscol.education.fr/cid45984/quelle-est-la-place-de-l-etat-nation-dans-l-enseignement-de-l-histoire-et-de-la-geographie%C2%A0.html> (consulté le 27.04.16)

LACOSTE Yves « Encore et toujours des territoires », in : J. Bonnemaison et al., *Le territoire lien ou frontière ?* Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur : <http://deey.free.fr/documents/Documents%20territoires/Territoire,%20lien%20ou%20fronti%C3%A8re/TEXTES/ACTES.PDF> (consulté le 27.03.14)

NEVERS J.Y, Les maires agriculteurs : des élus comme les autres ? (en ligne). In : association française de sciences politiques, *les agriculteurs et la politique depuis 1970*. Paris, 1-2 décembre 1987. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00259602/document> (consulté le 03.07.16)

TOMASI Luigi, (1997) Le territoire dans l'interprétation sociologique de l'école de Chicago (en ligne). In : Bonnemaison et al., *Le territoire lien ou frontière ?*. Paris, 2-4 octobre 1995. Disponible sur http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865.pdf (consulté le 14 mai 2015).

Thèse, mémoire, HDR

BESSIERE Jacinthe, Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord noir. Thèse de doctorat : sociologie, Toulouse : université de Toulouse 2, 2000.

FAURE Alain, La question territoriale, pouvoirs locaux, action publique et politique(s). Habilitation à diriger des recherches : sciences politiques. Grenoble : institut d'études politiques de Grenoble, 2002. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00326249/document> (Consulté le 22.03.15).

GRAY Vincent, Territoire et histoire selon Jean Jacques Rousseau. Mémoire de master : philosophie. Toulouse : Université de Toulouse 2, 2005. Disponible sur : <http://rousseaustudies.free.fr/articleterritoire%20et%20histoire.htm> (Consulté le 06.03.14)

LAURENS Lucette, Utiliser L'Aubrac, comment ? Thèse de doctorat : géographie. Montpellier : université Montpellier 3, 1987.

RIOU Yolande, Représentations, participation, ancrage, identité : quatre piliers pour penser l'inscription territoriale : le cas du Berry. Thèse de doctorat : sociologie et démographie. Orléans : université d'Orléans, 2010. Disponible sur : https://tel.archivesouvertes.fr/file/index/docid/730366/filename/Quatre_piliers_pour_penser_l_inscription_territoriale.pdf (Consulté le 04.03.2016).

SENCÉBÉ Y. Les lieux et les temps de l'appartenance. Mobilité et territoires. Une analyse sociologique du pays Diois. Thèse de doctorat : sociologie. Lyon : Université Lyon 2, 2001.

TESSON Frédéric, Territorialité et réticularité-essai sur les registre de spatialité des acteurs politiques locaux. Habilitation à diriger des recherches en géographie. Pau : université de Pau et des pays de l'Adour, 2014. Disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01093483/document> (consulté le 06.06.15).

VALLIN Pierre, Les paysans Limousins et le pouvoir 1870-1914. Comportements et vie politique ruraux. Thèse de doctorat : science politique. Paris : Université Paris Dauphine, 1980.

Index

A

administration, 65, 77, 95, 99, 102, 103, 104, 131, 140, 142, 160, 174, 390, 425, 428, 442

aménagement, 4, 8, 12, 13, 19, 22, 25, 40, 68, 85, 86, 103, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 165, 166, 167, 168, 177, 184, 199, 203, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 233, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 244, 247, 248, 275, 294, 299, 334, 340, 352, 368, 392, 397, 409, 419, 424, 426, 427, 429, 445

ancrage, 17, 245, 270, 273, 275, 292

appropriation, 6, 11, 34, 36, 37, 48, 49, 53, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 135, 245, 264, 273, 276, 302, 307, 421, 427, 429, 442

Aubrac, 9, 31, 196, 234, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 318, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 403, 404, 405, 411, 435, 448

C

colonisation, 98, 135, 136, 425

commune, 6, 9, 15, 43, 50, 69, 82, 83, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 115, 121, 127, 129, 136, 138, 140, 164, 165, 167, 168, 169, 171, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 191, 197, 198, 199, 207, 208, 210, 232, 247, 268, 276, 278, 292, 294, 296, 300, 302, 314, 321, 326, 332, 336, 338, 343, 352, 361, 362, 364, 365, 366, 367, 369, 370, 375, 376, 378, 389, 390, 391, 403, 442, 448

D

décentralisation, 7, 19, 61, 140, 147, 153, 154, 158, 163, 164, 165, 172, 174, 175, 177, 178, 179, 191, 214, 218, 241, 245, 282, 416, 420, 428, 443, 444

démocratie, 4, 26, 28, 46, 58, 62, 125, 176, 177, 178, 197, 198, 200, 201, 202, 242, 283, 309, 410, 415, 419, 424, 444

département, 30, 44, 105, 164, 165, 168, 169, 171, 173, 191, 197, 198, 206, 224, 256, 278, 283, 311, 319, 345, 363, 364, 365, 367, 370, 375, 390, 395

déterritorialisation, 19, 40, 46, 58, 67, 138, 179, 245, 305, 316, 412

développement durable, 181, 189, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 250, 286, 305, 393, 397, 424, 445

Digoin, 8, 30, 311, 312, 313, 314, 316, 317, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 371, 377, 390, 396, 400, 401, 405, 410, 411, 447

dimensions, 3, 4, 6, 8, 14, 15, 16, 22, 23, 24, 27, 32, 33, 42, 48, 56, 65, 72, 83, 90, 159, 168, 176, 207, 238, 242, 243, 244, 245, 262, 296, 304, 307, 311, 320, 405, 406, 408, 442, 446

E

environnement, 35, 236

équipements, 104, 142, 148, 149, 151, 158, 165, 181, 221, 223, 224, 228, 229, 232, 233, 248, 258, 260, 342, 352, 361, 403, 409, 426

espace, 3, 10, 11, 16, 19, 20, 32, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 63, 73, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 92, 95, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105, 111, 112, 114, 115, 118, 119, 122, 134, 135, 139, 141, 142, 147, 148, 151, 157, 167, 171, 175, 181, 182, 183, 186, 187, 188, 189, 192, 193, 199, 210, 216, 235, 237, 239, 241, 242, 244, 245, 247, 255, 256, 260, 267, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 278, 279, 280, 286, 288, 289, 290, 292, 293, 294, 296, 302, 309, 339, 341, 343, 345, 346, 353, 364, 368, 376, 377, 378, 382, 387, 388, 397, 400, 406, 411, 415, 418, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 427, 430, 432

F

féodalité, 19, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 104, 107, 414, 442

flux, 21, 56, 57, 59, 73, 160, 179, 203, 204, 241

frontière, 29, 32, 35, 48, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 67, 72, 84, 94, 290, 304, 414, 419, 421, 427, 429, 430, 434, 435, 442

I

identité, 4, 8, 9, 11, 15, 16, 21, 22, 24, 30, 31, 32, 39, 40, 42, 44, 48, 49, 50, 55, 57, 58, 62, 73, 82, 84, 86, 87, 112, 115, 116, 121, 129, 137, 138, 139, 140, 161, 169, 170, 171, 186, 192, 245, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 278, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 307, 308, 309, 312, 313, 316, 320, 322, 324, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 346, 365, 370, 374, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 388, 389, 390, 393, 395, 396, 397, 398, 411, 412, 415, 417, 418, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 430, 435, 442, 443, 446, 447, 448

inégalités, 81, 104, 161, 175, 199, 213, 218, 239, 240, 246, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 277, 356, 400, 403, 404, 405, 424, 430, 431, 432

infrastructures, 151, 152, 155, 158, 177, 221, 223, 228, 232, 233, 236, 248, 251, 256, 258, 260, 342, 353, 409, 445

intercommunalité, 4, 7, 166, 167, 169, 170, 171, 183, 184, 200, 201, 208, 209, 210, 297, 299, 300, 301, 302, 313, 338, 360, 361, 391, 433, 445

interdépendances, 3, 7, 12, 21, 24, 57, 157, 160, 179, 180, 183, 186, 189, 191, 192, 195, 196, 214, 220, 226, 241, 260, 263, 362, 366, 406, 408, 444

intérêt général, 8, 140, 152, 157, 161, 162, 174, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229, 230, 234, 237, 296, 410, 423, 427, 445

interterritorialité, 9, 30, 190, 205, 241, 408, 448

J

justice, 65, 92, 102, 225, 230, 244, 256, 257, 262, 334, 409, 426

L

local, 4, 5, 7, 19, 25, 29, 31, 42, 44, 45, 50, 61, 62, 113, 114, 120, 122, 123, 125, 126, 131, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 143, 149, 152, 155, 156, 163, 164, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 185, 191, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 207, 208, 220, 221, 222, 226, 228, 241, 245, 256, 282, 283, 287, 290, 295, 306, 335, 339, 389, 390, 395, 407, 411, 413, 419, 420, 423, 427, 428, 434, 443, 444

M

métropole, 98, 134, 135, 150, 171, 217, 219, 263, 363, 364, 365, 409

métropolisation, 166, 363

mobilité, 3, 7, 9, 12, 13, 16, 21, 23, 35, 49, 60, 63, 73, 85, 117, 118, 119, 120, 134, 151, 157, 166, 167, 168, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 191, 200, 228, 234, 239, 244, 245, 246, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 288, 289, 292, 294, 311, 312, 316, 326, 327, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 374, 375, 377, 387, 388, 397, 398, 409, 412, 420, 421, 426, 428, 434, 443, 444, 448

mondialisation, 12, 19, 57, 59, 156, 159, 175, 265, 281, 282, 290, 305, 382, 419, 422

mutations, 3, 4, 5, 7, 8, 12, 13, 14, 16, 17, 21, 23, 24, 29, 45, 64, 89, 154, 157, 158, 159, 179, 180, 186, 191, 202, 205, 208, 221, 227, 241, 243, 245, 248, 260, 264, 271, 273, 281, 291, 307, 310, 311, 316, 406, 407, 412, 415, 444, 445, 446, 447

N

nouveaux territoires, 73, 99, 150, 169, 178, 184, 297, 299, 338, 407, 420, 427

P

paradigme, 7, 8, 16, 19, 56, 158, 159, 164, 172, 174, 177, 179, 180, 184, 185, 202, 204, 205, 210, 211, 220, 241, 242, 383, 407, 408, 411, 434, 444, 445

parc naturel régional, 9, 149, 314, 382, 389, 391,
392, 393, 394, 397, 448

patrimoine, 42, 85, 86, 130, 149, 171, 291, 304, 305,
306, 307, 361, 362, 365, 379, 384, 396, 397, 425,
435, 447

paysans, 78, 108, 113, 114, 116, 118, 120, 121, 122,
123, 124, 125, 126, 132, 137, 138, 193, 417, 418,
421, 426, 436

périurbain, 186, 187, 280, 430

politiques, 7, 11, 16, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 33, 47, 51,
52, 53, 59, 63, 66, 69, 71, 85, 88, 93, 97, 115, 123,
128, 132, 133, 136, 140, 141, 142, 143, 147, 155,
156, 157, 161, 162, 172, 173, 174, 175, 176, 178,
180, 184, 185, 186, 189, 190, 191, 193, 194, 195,
196, 197, 198, 201, 206, 207, 208, 213, 225, 226,
234, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 244, 247, 248,
254, 260, 265, 271, 281, 283, 288, 290, 295, 297,
298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 309, 311, 312,
313, 320, 334, 347, 350, 352, 361, 362, 367, 368,
389, 390, 391, 392, 404, 405, 406, 407, 408, 418,
419, 421, 423, 424, 426, 427, 428, 430, 433, 434,
435, 444

politiques publiques, 25, 115, 140, 141, 173, 174,
176, 178, 197, 226, 390, 407, 418, 421, 428, 444

population, 8, 35, 52, 60, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71,
79, 95, 99, 100, 101, 102, 113, 118, 119, 120, 121,
127, 131, 132, 133, 142, 144, 146, 148, 152, 161,
166, 170, 176, 177, 186, 190, 211, 212, 213, 215,
217, 218, 220, 224, 239, 252, 253, 272, 285, 304,
315, 320, 321, 348, 349, 359, 363, 369, 379, 390,
398, 401, 404, 406, 416, 425, 433, 447

pouvoir, 3, 7, 15, 20, 21, 22, 30, 33, 35, 50, 51, 52,
53, 55, 57, 58, 64, 75, 76, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85,
86, 87, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 100, 101, 103, 104,
105, 106, 107, 121, 135, 138, 140, 141, 145, 148,
151, 153, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 168, 179,
180, 181, 184, 185, 189, 191, 199, 202, 205, 206,
210, 218, 220, 222, 223, 226, 230, 235, 244, 250,
264, 265, 270, 276, 277, 282, 283, 293, 294, 297,
303, 304, 311, 334, 344, 353, 365, 387, 394, 395,
402, 415, 416, 418, 419, 420, 431, 436, 445

problématique environnementale, 12, 24, 27, 157,
160, 236, 237, 305, 440

proximité, 4, 22, 25, 31, 45, 65, 67, 141, 146, 148,
151, 154, 158, 165, 173, 174, 175, 176, 177, 178,
179, 180, 182, 184, 194, 220, 221, 222, 228, 229,
230, 233, 235, 241, 245, 250, 273, 275, 280, 292,
293, 295, 313, 314, 319, 321, 343, 363, 368, 376,
399, 401, 404, 415, 422, 423, 434, 443, 444

R

réalités, 1, 3, 13, 15, 47, 87, 90, 111, 123, 187, 198,
214, 219, 227, 404, 407, 409, 410

réciprocité, 260, 262, 263, 365, 409

recomposition, 29, 42, 167, 190, 205, 264, 297, 312

reconceptualisation, 3, 4, 15, 16, 23, 25, 87, 89, 158,
245, 260, 290, 406, 407, 408, 411, 413

représentations, 1, 13, 14, 16, 20, 48, 49, 50, 54, 114,
120, 133, 153, 193, 204, 232, 277, 302, 350, 353,
356, 358, 409, 411

réseaux, 4, 6, 7, 12, 13, 14, 16, 21, 23, 44, 48, 57, 63,
72, 73, 74, 80, 87, 104, 139, 145, 156, 179, 190,
191, 192, 199, 202, 203, 204, 205, 208, 210, 214,
230, 232, 235, 241, 242, 245, 247, 260, 278, 281,
287, 288, 289, 291, 311, 346, 366, 379, 380, 395,
399, 407, 408, 409, 410, 418, 422, 423, 428, 442,
445

reterritorialisation, 46, 58, 61

réticulaire, 3, 12, 13, 14, 23, 24, 25, 26, 27, 157, 183,
184, 185, 191, 202, 204, 205, 208, 209, 241, 276,
279, 287, 290, 330, 395, 406, 407, 411, 423

réticularités, 7, 13, 26, 27, 180, 280, 408, 445

roman national, 43, 128

S

sécurité, 6, 32, 41, 47, 55, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70,
71, 75, 92, 94, 95, 99, 230, 290, 398, 424, 425, 427,
431, 442

service public, 12, 26, 218, 229, 230, 231, 232, 233,
234, 235, 368, 404, 415, 445

solidarité, 3, 8, 16, 22, 142, 165, 244, 250, 260, 261, 262, 263, 293, 432, 446

souveraineté, 19, 32, 47, 53, 54, 55, 56, 60, 61, 64, 75, 76, 80, 99, 100, 108, 140, 419, 430

T

territoire, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 120, 121, 122, 123, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247,

248, 249, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 319, 320, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 378, 379, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 431, 434, 435, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448

territorialité, 48, 273, 275, 359, 423

troisième république, 15, 16, 43, 44, 45, 54, 90, 96, 128, 129, 130, 139, 142, 143, 203, 230, 244, 247

U

urbain, 35, 36, 37, 38, 48, 137, 148, 152, 153, 166, 171, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 192, 193, 218, 237, 238, 239, 250, 260, 272, 276, 299, 300, 306, 400, 424, 430, 433, 443, 444

Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé.....	3
Abstract.....	5
Sommaire.....	7
Introduction.....	11

Première partie

Territoires et lectures

<i>pluridisciplinaires</i>	19
1. Introduction à la recherche	20
a. Contexte de la recherche : entre désintérêt, hégémonie et remise en cause d'une notion.....	20
b. Problématique de la recherche.....	23
c. Enjeux et domaine de la recherche.....	25
<i>Des domaines de recherche : philosophie-géographie-sociologie-science politique</i>	28
<i>Buts des terrains de recherche</i>	30
2. Territoires et pluridisciplinarité : mélange d'un construit social et identitaire	33
a. Le territoire, de l'éthologie à la sociologie.....	35
<i>Le territoire en éthologie</i>	35
<i>Le territoire en sociologie</i>	36
b. Le territoire en anthropologie.....	42
c. Le territoire en histoire.....	44
d. Le territoire « maître mot » des géographes ?.....	47
<i>Espace</i>	49
<i>Appropriation et identité</i>	50
<i>Lieu</i>	51
<i>Géographie et dimension politique du territoire</i>	52
3. ...et un construit politique	54
a. Le territoire en science politique.....	54
<i>Controverses frontalières</i>	57
<i>La frontière dans sa fonction de marquage politique : un objet en mutation</i>	60
<i>De la souveraineté</i>	61
<i>La frontière dans sa fonction de marquage identitaire</i>	62
<i>Territoire et idéologie</i>	65
b. De la sécurité du territoire.....	69

c. Les réseaux contre les dimensions du territoire ?.....	77
d. Territoire et philosophie : un impensé ?.....	80
<i>La notion de territoire Chez Rousseau.....</i>	81
<i>La notion de territoire chez Marx.....</i>	82
<i>Quand la géographie rencontre la philosophie : questions à Michel Foucault.....</i>	83
e. De la nécessité de conceptualiser une notion commune à toutes les disciplines : « l'appropriation ».....	87

Deuxième partie

<i>La nation et ses territoires, de la construction politique et identitaire du territoire.....</i>	94
1. De l'invention du territoire.....	96
a. De la constitution progressive d'une notion.....	96
<i>De la féodalité (Xe-XIIIe siècle)</i>	96
<i>..à la recherche de l'unité du territoire sous la monarchie absolue (XVI-XVIIIe siècle).....</i>	99
<i>De l'administration.....</i>	107
b. De la révolution de 1789 : rationalisation du territoire.....	110
<i>Vers une nouvelle organisation territoriale.....</i>	110
<i>Une simple poursuite de la centralisation ?.....</i>	112
c. Vers la construction de la nation.....	113
2. De la réalité de la France après la révolution de 1789.....	117
a. De la diversité du territoire français.....	117
<i>Pluralité des pays.....</i>	117
<i>Pluralité des identités.....</i>	120
b. De l'autarcie et de la mobilité.....	122
3. De la dimension identitaire du territoire : la construction de la nation (1830-1914).....	127
a. L'intégration de la ruralité au territoire national. Le processus de politisation : du paysan au citoyen français ?.....	127
<i>Le processus de politisation, entre conscience et participation.....</i>	128
b. D'autres facteurs de politisation, d'ouverture et d'intégration des ruraux à la nation.....	131
<i>L'école.....</i>	132
<i>L'histoire et la géographie, le roman national.....</i>	133
<i>L'amour de la patrie.....</i>	135
<i>Le développement des moyens de communication.....</i>	136
<i>L'exode rural.....</i>	138

	<i>De l'extension du territoire national, les conquêtes coloniales</i>	139
c.	De l'imbrication du local et du national.....	142
	<i>Sur l'identité</i>	143
	<i>Sur la politique</i>	146
4.	Le territoire français : préoccupation centrale de l'action publique (1945-1970)	151
a.	Le territoire, un objet central à aménager.....	151
	<i>L'après seconde guerre mondiale : un territoire déséquilibré et inégalitaire</i>	151
	<i>La période faste des années soixante</i>	153
b.	Un territoire aménagé à l'image de la société de l'époque.....	155
	<i>Un territoire aménagé selon une logique tayloriste</i>	155
	<i>Le territoire aménagé selon une logique de proximité</i>	156
	<i>Le territoire aménagé par les technocrates</i>	157
	<i>Une vision de l'égalité relativement contre l'urbain</i>	158
	<i>Un bilan de la décentralisation des activités mitigé</i>	159

Troisième partie

	<i>Les territoires politiques : Entre permanences et mutations</i>	162
1.	Territoire : d'un « simple mot » au singulier à un véritable paradigme politique au pluriel	165
a.	Une première mutation fondamentale bouleversant la notion de territoire : une double contestation de l'État-nation.....	165
	<i>L'État-nation, contesté par « le haut »</i>	165
	<i>L'État-nation, contesté par le « bas » : des territoires infra nationaux en demande de reconnaissance</i>	168
b.	La décentralisation où la mise en place du paradigme territorial.....	169
	<i>La décentralisation : de la « consécration » des territoires</i>	169
	<i>..à un « trop plein » territorial</i>	171
	<i>L'acte II de la décentralisation</i>	177
c.	L'action publique se territorialise.....	177
	<i>De l'injonction à la territorialisation des politiques publiques</i>	177
	<i>De l'injonction à la « proximité » et au « local » : maîtres mots des politiques publiques</i>	179
	<i>De l'injonction au développement local</i>	180
	<i>De l'injonction à la démocratie locale</i>	182
	<i>De l'injonction à la compétitivité</i>	183
2.	Une réalité tout autre : un paradigme hyper territorial en contradiction avec les mutations de la société	186
a.	Répondre à la mobilité en agrandissant les territoires.....	186

b.	Interdépendances : fin des catégories territoriales et renouveau des politiques ?.....	190
	<i>De la lisibilité d'un binôme urbain-rural.....</i>	191
	<i>Cesser les politiques compartimentées.....</i>	195
	<i>Une nouvelle réalité territoriale difficile à se représenter.....</i>	197
c.	Mobilités et interdépendances : qu'est-ce que le local aujourd'hui ?.....	200
	<i>Fin des politiques locales ?.....</i>	200
	<i>Repenser une démocratie qui ne peut plus être exclusivement locale.....</i>	202
3.	Le monde politique, prêt à affronter et intégrer dans son fonctionnement le monde des réseaux ?.....	208
a.	Réseaux et territoires, petit historique de deux notions complémentaires.....	208
b.	Le territoire ou l'assise du pouvoir.....	211
c.	Expériences (et relatifs échecs) de réticularités, l'exemple de l'intercommunalité..	214
4.	La dernière réforme territoriale de 2012 repense-t-elle le paradigme ultra territorial ?.....	216
a.	La réforme à la loupe : fusion des régions, quand le politique s'embourbe dans le paradigme.....	216
b.	Le processus de métropolisation ou l'intéressante « différenciation territoriale »...	220
5.	Des conséquences des mutations sur l'aménagement du territoire.....	226
a.	De l'impact de la contestation et de la perte de l'intérêt général.....	226
	<i>Un mouvement de hausse générale des conflits.....</i>	226
	<i>Une mutation fondamentale : l'affaiblissement de l'intérêt général et la remise en cause de la capacité du politique à décider seul.....</i>	227
b.	Vers de nouveaux principes d'aménagement.....	232
	<i>Mobilité : la fin des infrastructures.....</i>	233
	<i>La fin du service public « à la française » ?.....</i>	234
	<i>Repenser les services publics dans une société en réseaux.....</i>	237
c.	Prendre en compte l'environnement et la notion de durabilité.....	240
	<i>Sur la nature.....</i>	242
	<i>Le développement durable : un enjeu pas uniquement écologique.....</i>	243

Quatrième partie

	<i>Des mutations des dimensions sociales et identitaires des territoires.....</i>	248
1.	De la dimension sociale du territoire.....	251
a.	Le territoire, lieu de l'égalité ?.....	251
	<i>L'égalité, fluctuations d'une notion.....</i>	251
	<i>De la justification de la politique d'égalité des territoires.....</i>	254
b.	Penser l'égalité des territoires.....	259
	<i>Quelques pièges à éviter afin de penser l'égalité des territoires.....</i>	259

<i>Comment penser la notion d'égalité des territoires ?</i>	261
c. Le territoire ou la fin de la solidarité ?.....	265
2. De la dimension identitaire du territoire	268
a. Repères et définitions : l'identité.....	269
<i>L'identité, objet de nombreuses disciplines</i>	269
<i>L'identité individuelle et son rapport au territoire</i>	271
<i>L'identité collective</i>	273
b. De la remise en cause du lien entre identité individuelle et territoire.....	276
<i>De la remise en cause des caractéristiques traditionnelles associées au territoire pour construire l'identité</i>	277
<i>Des questions centrales sur le lien identité-territoire</i>	279
<i>La territorialité fait-elle encore sens dans notre société ?</i>	283
c. De la remise en cause du lien entre identité collective et territoire.....	285
<i>Les réponses à la mondialisation et à la crise de l'État-nation : l'effervescence des identités territoriales</i>	286
<i>Comprendre le fonctionnement de l'identité territoriale à travers un exemple de réactivation identitaire : la Bretagne</i>	288
<i>Un mécanisme spécifique</i>	290
d. Le territoire toujours porteur d'un collectif ?.....	295
3. De la « rencontre » entre identité, territoire et politique	300
a. Mobiliser (et instrumentaliser) l'identité » pour construire un « nouveau » territoire.....	301
<i>Le temps long nécessaire à la formation de l'identité ?</i>	302
b. Mobiliser (et instrumentaliser) l'identité pour masquer les conflits.....	306
<i>Faire disparaître les conflits derrière l'identité</i>	306
<i>Superposer identité territoriale personnelle et identité territoriale collective</i>	307
<i>De l'effervescence de la notion de patrimoine</i>	309

Cinquième partie

Des terrains de recherches : Des territoires face aux mutations de notre société, entre ajustement politique et identitaire.....313

1. Méthodologie utilisée pour la réalisation des terrains d'enquête	315
a. La réalisation des entretiens.....	315
b. La population interrogée.....	318
c. Grille des personnes interrogées.....	320

Premier terrain : Digoin, un « entre-deux territorial ».....323

2. De la dimension identitaire	326
a. De la permanence de l'ancrage territorial, au niveau individuel.....	326
b. De la difficulté de cerner l'identité territoriale collective.....	331

<i>Des caractéristiques communes pour définir une identité passée</i>	331
<i>A la recherche de l'identité actuelle</i>	334
<i>Une identité trop locale</i>	339
c. De la mobilité.....	343
<i>La (petite) mobilité, valorisante socialement</i>	343
<i>De l'impact de la mobilité dans les sentiments identitaires</i>	347
3. De la dimension politique	350
a. La vision de l'évolution du territoire.....	350
b. De la concurrence.....	354
c...à un enjeu d'avenir : l'interterritorialité ?.....	364
<i>Quelques pistes vers l'interterritorialité ?</i>	366
Second terrain, le plateau de l'Aubrac, un territoire en devenir	371
4. De la dimension identitaire	373
a. De l'appartenance individuelle à l'entité Aubrac.....	373
b. De l'impact de la mobilité dans l'identité individuelle.....	378
<i>Une forte mobilité extra territoriale qui ne déracine pas les individus</i>	378
<i>Une mobilité intra territoriale quotidienne</i>	379
<i>Un mouvement constant</i>	381
c. L'identité territoriale collective.....	382
<i>Des éléments pour définir l'identité collective</i>	382
<i>De la réactivation d'une identité fortement menacée</i>	386
5. De la dimension politique d'un territoire non institutionnel	393
a. Une politique commune ? Des limites administratives à la création du parc naturel régional de l'Aubrac.....	393
<i>De l'importance des limites institutionnelles</i>	393
b. De la plus-value PNR.....	399
<i>Une premier axe essentiel : une inter territorialité explicite</i>	399
<i>Développement durable-protection de l'environnement, les ambitions premières du parc</i>	400
<i>L'organisation de la mobilité et des services</i>	402
c. L'égalité des territoires.....	404
Conclusion	410
Bibliographie	418
Index	440
Table des matières	444

